This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 829,586

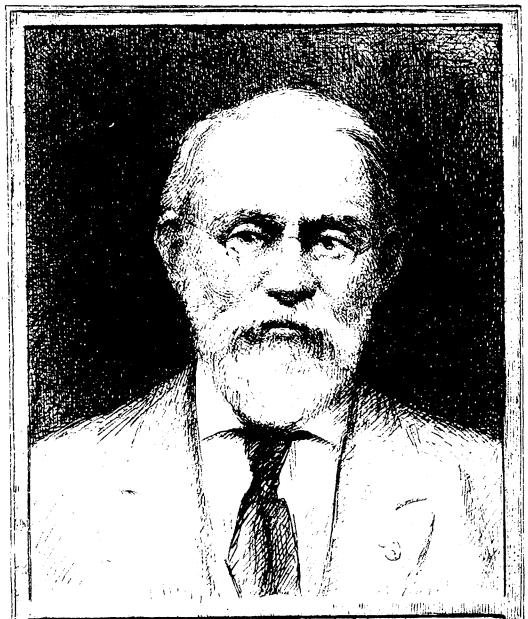

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

Dc
611
.B541
R4

REVUE

DE

BRETAGNE, DE VENDÉE & D'ANJOU

Tome VI. — Juillet 1891

Hosted by Google

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction, à M. OLIVIER DE GOURCURFF, 48, rue Pergolèse, à Paris ou à M. DOMINIQUE CAILLÉ, 2, place Delorme, à Nantes, — et, pour l'Administration, à M. ALBERT MACÉ, rue des Douves-du-Port, à Vannes.

Vannes · Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Hosted by Google

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

REVUE DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME VI

1me Livraison. — Juillet 1891

PARIS — NANTES

Le Délégué des Bibliophiles Bretons, OLIVIER DE GOURCUFF

Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons, DOMINIQUE CAILLÉ

1891

Nota. — S'adresser pour la Rédaction à **M. Olivier de Gourcuff** (Paris, 18, rue Pergolèse), à **M. Dominique Caillé** (2, place Delorme, Nantes), et pour l'Administration, à **M. Albert Macé** (Vannes, rue des Douves-du-Port, 7).

Hosted by Google

Hosted by Google

Dunning
Nighoff
2-25-27
13603

GUERRES D'INDÉPENDANCE

DE LA BRETAGNE

SOUS NOMINOÉ ET ÉRISPOÉ (841-851)

Après la conquête de leur pays par Charlemagne, en l'année 799, les Bretons ne prirent guère de repos qu'ils n'eussent reconquis leur ancienne indépendance. Leurs premiers efforts furent impuissants à les délivrer d'une domination qui leur était odieuse ; ils ne parvinrent à s'en affranchir qu'après la mort de l'empereur Louis le Pieux, en profitant des dissensions et des luttes qui éclatèrent alors entre les princes carolingiens.

Les différents historiens de Bretagne ont raconté avec peu de détails et souvent d'une manière inexacte[1] les événements qui, sous les chefs Nominoé et Érispoé, amenèrent la séparation complète entre le royaume breton et celui des Francs. De plus, ces divers récits offrent entre eux un grand nombre de contradictions. — Il nous a semblé qu'il y aurait intérêt à résoudre les problèmes que soulève l'étude de ces guerres d'indépendance, si importantes pour l'histoire de Bretagne.

I

Lorsque l'empereur Louis le Pieux mourut (20 juin 840), les Bretons avaient pour chef Nominoé, qui était de leur race. C'était Louis le Pieux lui-même qui avait autrefois choisi Nominoé

[1] Dom Lobineau est certainement l'historien qui a fait de ces événements le récit le plus exact et le plus circonstancié, et néanmoins il a commis bien de erreurs que nous signalerons dans la suite

Hosted by Google

comme son lieutenant en Bretagne et il n'avait eu qu'à se louer de son choix : car Nominoé, instruit par l'exemple de ses prédécesseurs, dont les révoltes avaient causé la ruine, ne tenta pas de se soustraire à l'autorité de l'empereur, tant que celui-ci vécut[1].

Pendant les querelles de succession, qui s'élevèrent dès 840 entre les quatre fils de Louis le Pieux, Nominoé resta d'abord quelque temps sans se prononcer en faveur de l'un ou de l'autre. En avril 841, Charles le Chauve, étant au Mans, s'informa des intentions du chef breton à son égard. Nominoé, comme réponse, lui envoya des présents avec serment de lui rester fidèle[2]. Cet acte de soumission n'était pas sincère ; Nominoé songeait déjà à mettre à profit les dissensions des princes francs pour se débarrasser de toute dépendance à leur égard. Quelques semaines plus tard, trouvant l'occasion favorable, il sortit des frontières de Bretagne et ravagea les pays de Rennes et de Nantes[3].

Le comte qui était alors préposé à la garde du pays de Nantes se nommait Richuin. Il avait succédé, en 832, au comte Lambert disgracié pour cause de rébellion[4]. L'attaque de Nominoé avait été inopinée ; Richuin se trouvait en ce temps retenu à l'armée de Charles le Chauve, et peu de jours après il perdait la vie dans le célèbre combat de Fontenoy[5], où Charles et Louis furent vainqueurs de leur frère Lothaire (25 juin 841).

Par suite de sa victoire de Fontenoy, Charles le Chauve devint souverain maître des régions occidentales de la Gaule jusqu'aux frontières de Bretagne. Il s'occupa aussitôt d'élire un nouveau comte de Nantes. Deux compétiteurs à cet office se présentèrent ; l'un était

[1] Sur les premiers temps du gouvernement de Nominoé, voir de la Borderie, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, année 1864, p. 272, et *Bull. archéol. de l'Association bret.*, année 1850, p. 31.

[2] Cf. Nithard, dom Bouquet, *Rec. des hist. des Gaules et de la France*, t. VII, p. 18.

[3] Ce fait se place entre avril et juin 841. Cf. de la Borderie, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, année 1864, p. 277.

[4] Après sa disgrâce, Lambert s'était retiré en Italie, où il mourut en 836.

[5] Fontenoy-en-Puisaye, Yonne, arrondissement d'Auxerre, canton de Saint-Sauveur.

Hosted by Google

Renaud, seigneur d'origine poitevine[1], l'autre Lambert, proche parent de l'ancien comte de Nantes du même nom[2]. Par son origine, ce dernier semblait plus particulièrement désigné pour succéder à Richuin ; mais Charles le Chauve, se souvenant de l'infidélité du premier Lambert, augura peu favorablement de la fidélité du second. Le comté de Nantes fut donc confié à Renaud. C'est pourquoi Lambert, méprisant ce qu'on pouvait lui offrir en compensation, s'éloigna du Roi et s'en fut auprès de Nominoé[3].

La défection de Lambert eut lieu dans le courant de l'année 842. Dès que Charles le Chauve en fut informé, il créa Renaud duc d'Aquitaine, c'est-à-dire commandant en chef des troupes de cette région[4]. Voulant lui-même affermir son autorité dans le midi de la Gaule, il passa tout l'été de l'année 843 à parcourir les contrées méridionales de son royaume avec sa femme Ermentrude.

Nominoé, excité par Lambert, profita de cette absence du Roi pour faire envahir le pays de Nantes[5]. Comme il était alors malade, il chargea son fils Érispoé de conduire l'expédition. De son côté, le duc Renaud vint à la rencontre d'Érispoé jusqu'au village de Messac[6], près de la Vilaine. Lorsqu'il arriva en ce bourg, la moitié seulement de l'armée bretonne avait traversé la Vilaine. Renaud profita de l'avantage que lui fournissait le hasard : sans plus attendre, il attaqua les Bretons et les mit en déroute.

[1] *Rainaldus, eximius Caroli dux, genere Aquitanicus, Nannetiæ urbis comes (Fragm. histor. Britan.*, dom Bouquet, VII, 46).

[2] La Chronique de Nantes, mentionnant Lambert et Renaud avant leurs disputes, les désigne ainsi : *Lambertus, ex territorio Namnetensi ortus et bene callidus, et Rainaldus, Pictaviensis nobilis miles, et magnæ potentiæ homo* (dom Bouquet, VII, 217).

[3] *Ob quam causam, Lambertus, alia donaria minime curans accipere, a rege excessit, et ad Nomenoium, Britanniæ principem, accessit (Chron. Namn.*, dom Bouquet, VII, 218). — Voir note A à l'appendice.

[4] Le titre de duc d'Aquitaine est attribué à Renaud par la Chronique de Nantes : *Bego, post interitum Rainaldi, dux Aquitaniæ factus* (dom Bouquet, VII, 219). Cf. *Ann. Bert.*, ibidem, VII, 61, 62, et *Chron. Fontanel.*, ibidem, VII, 41.

[5] Cf. *Ann. Bertin.*, ad ann. 843, dom Bouquet, VII, 61.

[6] Messac, Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon, canton de Bain.

Hosted by Google

Fier de son succès, il retourna aussitôt vers Nantes : il s'arrêta en chemin, pour faire reposer ses troupes, dans le bourg de Blain[1]. Les soldats étaient dispersés de tous côtés, quand Lambert, qui n'avait pu arriver à temps pour combattre à Messac, survint tout à coup ; il fondit à l'improviste sur les Aquitains débandés et les massacra presque tous. Le duc Renaud périt dans cette défaite (24 mai 843[2]).

La conséquence de ce combat fut que Lambert, presque sans coup férir, se rendit maître du comté de Nantes, qu'il convoitait depuis de longues années. Il occupa militairement toutes les contrées environnantes et établit si fortement sa domination en ce pays, que Nominoé lui-même commença, semble-t-il, à s'inquiéter du voisinage d'un allié aussi entreprenant[3].

Cependant Charles le Chauve, revenu d'Aquitaine au mois de juillet 843[4], donna au comte Bégon la succession de Renaud. Après avoir signé avec ses frères le traité de Verdun au mois d'août, il organisa une expédition en Bretagne, et, tandis qu'il faisait attaquer Lambert par Bégon, il marchait contre Nominoé et arrivait jusqu'à Rennes où il établit son camp[5]. Là il reçut la nouvelle de la défaite et de la mort de Bégon, dont l'armée venait d'être taillée en pièces par les lieutenants de Lambert[6]. Forcé de

[1] Blain, Loire-Inférieure, arrondissement de Saint-Nazaire, chef-lieu de canton.

[2] Cf. *Chron. Namn.*, dom Bouquet, VII, 218. — La date du combat de Blain est fournie par un chroniqueur breton contemporain qui rapporte cet événement comme ayant eu lieu trente jours avant la prise de Nantes par les Normands (dom Bouquet, VII, 46). Or Nantes fut pris par les Normands le jour de la Saint Jean-Baptiste, 24 juin 843 ; il s'ensuit que le combat de Blain eut lieu le 24 mai 843. Cette date est confirmée par la Chronique d'Aquitaine, si précieuse pour la chronologie des guerres de Bretagne à cette époque : *Rainaldus, IX kalendas junii, a Lamberto perimitur* (dom Bouquet, VII, 223).

[3] Voir note B à l'appendice.

[4] Le 20 juin 843, Charles le Chauve était encore à Toulouse ; dès le 5 juillet suivant il était revenu à Attigny (dom Bouquet, VIII, 443, 444).

[5] *DCCCXLIII. Karolus prima vice partibus Britanniæ proficiscitur* (*Chronic. Engol.*, dom Bouquet, VII, 222). — Cf. Diplôme de Charles le Chauve du 13 novembre 843, *actum in tentoriis prope Redonis civitate* (dom Bouquet, VIII, 446).

[6] Cf *Chron. Namn.*, dom Bouquet, VII, 219. — Voir à l'appendice note C.

Hosted by Google

renoncer à cette campagne, il revint par Coulaines[1] et le Mans vers Tours, où il célébra les fêtes de Noël[2]. De Tours il partit pour une nouvelle expédition en Aquitaine, chargeant Hervé, fils du duc Renaud[3], de surveiller, avec le comte Bernard, les frontières du Nantais et de l'Anjou.

Charles resta jusqu'au mois d'août 844 dans le Midi : pendant ce temps, Lambert attaqua Hervé et Bernard et les tua tous deux dans un combat livré sur les bords de la Mayenne (été 844)[4]. Nominoé de son côté envahit la cité du Mans et la ravagea cruellement ; il ne put pousser plus loin ses dévastations, rappelé qu'il fut en Bretagne par une descente que venaient d'y opérer les pirates normands[5]. Au mois d'octobre, Charles le Chauve eut à Thionville une entrevue avec ses frères Lothaire et Louis, qui envoyèrent à Nominoé et à Lambert des députés chargés de leur annoncer que, s'ils recommençaient leurs ravages et ne se soumettaient pas à Charles le Chauve, les trois rois étaient prêts à unir leurs forces et à marcher contre la Bretagne[6].

Cette menace eut un effet temporaire. L'hiver 844-845 se passa sans troubles. Mais dès le printemps 845, Nominoé recommença ses incursions. Le comte Lambert avait successivement tué tous les ducs et marquis que le roi lui avait opposés tant en Poitou qu'en Anjou ; ces deux régions se trouvaient ainsi presque entièrement privées de leurs défenseurs : ce fut une raison pour Nominoé de diriger ses attaques de ce côté. Il traversa d'abord avec ses troupes tout le Nantais, non sans faire à dessein quelques

[1] Cf. dom Bouquet, VII, 598. — Coulaines, Sarthe, arrondissement et canton du Mans.

[2] Charles le Chauve était à Tours le 27 et le 29 décembre 843 (dom Bouquet, VIII, 448 et 450).

[3] *Heriveum, primum natorum Rainaldi (Miracula sancti Benedicti*, dom Bouquet, VII, 359).

[4] *Bernardus et Herveus a Lamberto occiduntur ; quorum Herveus Rainaldi filius fuit (Chron. Aquit.*, ad ann. 844, dom Bouquet, VII, 223). — *Landbertus cum Britonibus quosdam Caroli markionum Meduanæ ponte interceptos perimit (Ann. Bert.*, ad ann. 841, dom Bouquet, VII, 62).

[5] *Ann. Bert.*, ad ann. 844, ibidem.

[6] *Ann. Bert.*, ibidem.

Hosted by Google

ravages sur les terres de son allié Lambert qui lui portait ombrage, puis, passant la Loire, il s'avança dans le Poitou, dévasta le pays de Mauge, où il incendia le monastère de Saint-Florent-le-Vieil, et revint de là en Anjou, qu'il mit à feu et à sang jusqu'à la Mayenne ; enfin il se retira en Bretagne, apprenant que Charles le Chauve marchait contre lui[1].

En effet, tandis que s'accomplissaient tous ces désastres, Charles, abandonnant l'Est de son royaume, se dirigea vers la Loire. Au commencement de juin, il était à Saint-Benoît-sur-Loire, quand arriva Didon, abbé de Saint-Florent-le-Vieil, son proche parent, qui lui rapporta les ravages de l'armée bretonne. Charles partit aussitôt pour l'Anjou[2] ; il passa les derniers mois de cette année 845 à chercher l'occasion de livrer bataille à Nominoé ; mais il n'atteignit ce but qu'au mois de novembre[3]. Nominoé hésitait sans doute à en venir aux mains avec les Francs dans un combat qui devait être décisif pour lui.

Enfin l'engagement entre les troupes franques et bretonnes eut lieu le 22 novembre 845[4], à Ballon, près de Redon[5]. Les Francs furent battus et mis en déroute. Charles le Chauve s'enfuit jusqu'au Mans.

[1] *Nomenoius,... Ligerim transiens, in Aquitaniam ingreditur, et longius progrediens,... regionem devastavit. Primum vero monasterium Glonne obsedit destruxitque : indeque longius contra Andegavos processit .. Cui venit obviam Karolus rex cum insigni exercitu, datoque interea prælio, superatus est Karolus, multis Francorum millibus occisis* (*Chron. Namn.*, dom Bouquet, VII 219. — Voir note D à l'appendice.

[2] Le poème, relatif à la destruction de Saint-Florent, rapporte que Charles vint alors à Angers, où il fit plusieurs dons à l'abbé Didon, pour l'aider à relever les ruines du monastère (dom Bouquet, VII, 307).

[3] Le 12 août, Charles était à Mayenne, le 1er octobre en Anjou, *in villa Avegio*, le 19 octobre à Rennes (dom Bouquet, VII, 478 et 480).

[4] La date de ce jour est donnée par la Chronique de Fontenelle, qui par erreur met cette bataille en 846 au lieu de 845 (dom Bouquet, VII, 41). Il y a tout lieu de croire néanmoins que la date du jour est exacte, d'après l'itinéraire de Charles le Chauve que nous avons indiqué dans la note précédente et d'après les Annales de Saint-Bertin, qui signalent la bataille de Ballon comme le dernier événement important de l'année 845.

[5] Sur le lieu du combat, voir de la Borderie, *Bull. arch. de l'Association bret.*, année 1857, p. 125 et 152.

Hosted by Google

Pendant l'hiver 845-846, Nominoé semble avoir poussé ses ravages jusque dans le Maine et le Bessin[1]. Le roi Charles fut contraint de demander la paix au duc breton. Au mois de juin 846, il convoqua une assemblée à Epernay ; puis il se rendit en Bretagne, où il conclut un traité avec Nominoé[2] Les clauses de ce traité n'ont pas été signalées par les chroniqueurs.

Mais il en est une qu'on peut tenir pour certaine, c'est le rétablissement de l'indépendance de la Bretagne vis-à-vis du royaume franc. Une autre condition du traité nous est révélée par la lettre que les évêques de la Gaule écrivirent quatre ans plus tard à Nominoé. On y voit qu'en 846, Nominoé, effrayé de la puissance qu'avait acquise dans le Nantais son allié Lambert, avait exigé que Charles le Chauve le délivrât de ce voisinage dangereux[3]. Le roi des Francs souscrivit aisément à cette clause, et, pour décider Lambert à abandonner le comté de Nantes, il lui offrit en échange le gouvernement d'Anjou[4].

Lambert accepta cette proposition et fut nommé comte d'Angers vers le mois de juillet 846[5]. Dès les premiers temps qui suivirent

[1] Un auteur contemporain raconte qu'à la fin de l'année 846, on osait encore à peine voyager dans le diocèse de Bayeux, tant était grande la frayeur que les Bretons y avaient causée par leurs ravages. Cf. Lair : *Origines de l'église de Bayeux* (*Bibl. de l'Ec. des Chartes*, ann. 1862, p. 97).

[2] *Carolus apud .. Sparnacum.. conventum... generalem, mense junio, habuit... Inde partes Britanniæ... cum exercitu petens, pacem cum Nomenogio, duce Brittonum, intervenientibus hinc et inde sacramentis, paciscitur* (*Ann. Bert.*, ad ann. 846, dom Bouquet, VII, 64).

[3] Les évêques de Gaule écrivirent en 850 cette lettre à Nominoé, parce que Lambert venait de trahir une seconde fois Charles le Chauve et s'était allié de nouveau au chef breton. Faisant allusion au traité de 846, les évêques disent à Nominoé : « [Landbertum] enim, amator pacis, dominus noster rex, *etiam ad* « *tuam suasionem removerat a finibus tuis, et aliis honoribus decoraverat*, « et nunc eum rebellare conantem velut in gremium recepisti. » (Dom Bouquet, VII, 504).

[4] Voir note E à l'appendice.

[5] Nous disons « vers le mois de juillet », parce que la nomination de Lambert comme comte d'Angers dut être une conséquence immédiate du traité conclu entre Charles et Nominoé vers juin 846 En remplacement de Lambert, Charles nomma Amauri comte de Nantes. Amauri est signalé comme comte de Nantes par la Chronique de Fontenelle à l'année 850 (dom Bouquet, VII, 42).

Hosted by Google

son entrée en charge, devenu abbé de Saint-Aubin d'Angers, Lambert allait trouver le roi Charles pour faire confirmer les privilèges de son abbaye, et il accordait en même temps à son monastère la villa de Lierru près d'Angers[1].

II.

La paix que Nominoé conclut en 846 avec Charles le Chauve dura trois années. Le chef breton, non content d'avoir rendu la liberté à sa nation, voulut se donner à lui-même le titre de roi, et il profita du temps de repos que lui procurait le dernier traité pour mettre son projet à exécution. Il s'efforça d'abord de faire approuver sa résolution par le pape ; puis il s'assura du consentement des évêques de Bretagne. Il chassa de leurs sièges les évêques qu'il crut capables de s'opposer à son désir, et mit en leur place d'autres prélats qu'il savait être à sa dévotion. Enfin il se fit sacrer roi des Bretons avec toute la pompe accoutumée à ces sortes de cérémonies dans le monastère de Dol[2].

Devenu roi, Nominoé, dont l'activité était infatigable, songea à agrandir ses États. Annexer au royaume breton les pays de Rennes et de Nantes, tel fut le but qu'il se proposa d'atteindre pendant les dernières années de sa vie.

Vers la fin de l'année 849, alors que Charles le Chauve était encore occupé à pacifier le Midi de la Gaule, Nominoé tout à coup se jeta sur l'Anjou et désola toute la contrée[3]. Il y avait trois ans que l'Anjou était gouverné par Lambert : Nominoé, en dirigeant ses

[1] La date de cette charte, accordée par Lambert à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, se place entre le mois de juillet et le mois de décembre 846. Cf. *Pièces justificatives*, n° II.

[2] La date exacte du sacre de Nominoé nous a paru très difficile à déterminer. Elle demanderait à être l'objet d'une étude spéciale.

[3] *Nomenoius, tyrannus Brittonum, ad Andegavis urbem accessit* (*Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 42). — *Nomenogius Brito, consueta perfidia, Andegavis et vicina eis circumquaque loca invadit* (*Ann. Bert.*, dom Bouquet, VII, 66.) — Voir note F à l'appendice.

Hosted by Google

attaques contre ce comte, avait voulu sans aucun doute se débarrasser d'un adversaire qu'il savait être redoutable. Mais Lambert semble avoir, en ces circonstances, défendu avec son habileté ordinaire le pays confié à sa garde[1].

Lorsque Charles le Chauve apprit que Nominoé, au mépris du traité de 846, avait renouvelé ses incursions, il abandonna l'Aquitaine et revint dans ses états du Nord (vers février 850)[2]. Pour récompenser Lambert de ses services, il lui confia le commandement militaire de la région d'entre Seine et Loire[3].

Tout paraissait être rentré dans le calme sur les Marches bretonnes ; mais Nominoé, comprenant quel puissant auxiliaire il avait perdu en Lambert, dut mettre en œuvre tout ce qu'il put inventer de séductions, or, flatteries ou promesses, afin de gagner encore une fois à sa cause cet invincible antagoniste. On ne sait au juste comment il s'y prit pour atteindre son but ; ce qui est certain, c'est qu'il l'atteignit.

Peu de temps après le plaid de Verberie, qui eut lieu en juin 850, Lambert et son frère Garnier passèrent tout à coup à l'ennemi[4]. La situation devenait très critique pour Charles le Chauve : il fallait d'abord veiller à la sûreté du comté d'Anjou, que la défection de Lambert livrait sans défense aux Bretons. Les circonstances exi-

[1] C'est ce que rendent probable les marques de confiance que le roi donna à Lambert à son retour d'Aquitaine.

[2] *Pluviæ largissimæ in mense februario. Dominus rex Carolus de Aquitania regressus est (Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 42).

[3] *Lambertus qui ducatum tenebat inter Sequanam et Ligerim* (Reginon, ad ann. 860.) — *Lantberto comiti reddita est marka* (*Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 42). — Prudence, dans ses Annales, *dites Annales de Saint-Bertin*, a passé sous silence tous les événements de l'année 850 intéressant Charles le Chauve. Les nombreuses défaites et les défections qu'éprouva le roi en cette année suffisent à expliquer le mutisme de l'annaliste officiel. Mais la Chronique de Fontenelle supplée pour l'histoire de toutes ces guerres au peu de renseignements contenus dans les Annales de Prudence. Les faits y sont sèchement exposés, mais avec une grande précision : on peut dire que cette chronique est à peu près l'unique source de l'histoire de France pour l'année 850.

[4] *Anno DCCCL, Carolus placitum in Vermeria palatio tenuit in mense junio... Lantbertus comes et Warnerius, frater ejus,... a fide defecerunt et Nomenoio, tyranno Brittonum, se conjunxerunt (Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 42).

Hosted by Google

geaient en cette contrée la présence d'un homme brave et expérimenté : le comte Eudes, qui avait fait ses preuves dans la dernière guerre d'Aquitaine, parut à Charles remplir ces conditions[1].

D'autre part, le roi convoqua sur-le-champ un concile, d'où les évêques assemblés adressèrent à Nominoé une longue lettre, menaçant de l'excommunier, s'il ne rompait pas son alliance avec Lambert[2]. Ces menaces furent sans effet. Alors Charles réunit lui-même une armée et partit pour la Bretagne. Il se rendit en premier lieu à Rennes, où il établit une garnison : à peine s'était-il éloigné de cette ville, que Nominoé et Lambert vinrent en faire le siège. La garnison épouvantée se rendit sans coup férir : les murailles de la cité furent rasées par les Bretons. De là les deux rivaux de Charles le Chauve se dirigèrent sur Nantes, défendue par le comte Amauri : la ville tomba en leur pouvoir et subit le même sort que Rennes[3]. — Puis ils se jetèrent avec une indicible fureur sur l'Anjou. Le comte Eudes fut forcé de reculer devant eux ; il se replia, en remontant la vallée du Loir, vers le comté de Chartres, suivi de près par les Bretons qui arrivèrent promptement dans le Maine[4].

[1] Ce comte Eudes joua un rôle politique important sous Charles le Chauve. Il était déjà comte de Chartres et de Châteaudun, quand il fut nommé comte d'Angers. Il apparaît comme comte d'Angers dans deux diplômes, l'un du 3 juillet 851 (*Pièces justificatives*, n° III), l'autre du 16 août 851 (dom Bouquet, VIII, 518).

[2] La lettre, où sont formulées ces menaces et qui est d'un grand intérêt au point de vue historique, a été conservée dans la correspondance de Loup, abbé de Ferrières. On l'a généralement regardée comme émanée d'un concile qui se tint à Paris en décembre 849 ; mais rien n'autorise cette supposition qui est certainement erronée. En effet, il est constant que cette lettre a été écrite après la défection de Lambert, c'est-à-dire postérieurement au mois de juin 850 ; de plus on peut dire qu'elle a été écrite peu de temps après cette défection : « *Nuper etiam excipiens Lambertum*, récemment, disent les évêques à Nominoé, tu as reçu Lambert dans ton parti » (Dom Bouquet, VII, 504). Il faut en conclure que, vers le mois de juillet ou d'août 850, Charles le Chauve assembla dans un lieu inconnu un concile d'évêques qui adressèrent cette curieuse lettre à Nominoé.

[3] Cf. *Chron. d'Aquitaine* et *Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 42, 223.

[4] *Indeque ad Cinomannis cum indicibili furia pervenerunt.. Seniores vero capti in Britanniam directi sunt, reliquis populis inermibus reversis* (*Chronicon Fontanellense*, ad annum 850, dom Bouquet, VII, 42). — Comme on le voit, les Bretons se comportaient différemment suivant la condition de leurs prisonniers : ils envoyaient les seigneurs en Bretagne ; quant aux autres captifs, ils se contentaient de les dépouiller de leurs armes.

Hosted by Google

Mais ici je cède la parole à un vieil historien breton du XVe siècle, Pierre Le Baud, parce qu'il eut entre les mains des annales de Bretagne aujourd'hui perdues[1]. « Quand Nominoé, dit-il, eut ainsi dé-
« gastée celle cité [d'Angers], il s'en départit et conduisit son exer-
« cite selon les rives du fleuve du Loir qui se plonge en Mayenne
« au-dessus de la dite cité, et bruslant et destruisant les territoires
« d'Anjou, du Maine et de Neustrie depuis Loire jusques à Neustrie,
« parvint à Vendosme, où il s'arresta, attendant y recueillir ses
« ost qui estoient espandus par lesdits territoires, afin d'assaillir le
« païs de Chartres ; mais comme jà partie de son exercite com-
« mençast à gaster celle grande plaine qu'on appelle la Beausse, il
« devint soudainement infirme, et par gravité de doleur finit dedans
« briefs jours sa vie[2] » (7 mars 851).

Pendant tout ce temps, Charles le Chauve paraît être demeuré dans l'expectative : étonné par l'impétuosité de ses adversaires, il semble n'avoir d'abord rien tenté pour leur résister. Il était à Chartres au mois de janvier 851[3] ; mais dès le mois de février, il avait abandonné cette ville menacée par l'armée bretonne et s'était, suivant toutes probabilités, reporté à Tours, où un document contemporain nous apprend qu'à cette date se tenait un grand plaid.

[1] Pierre Le Baud était conseiller et aumônier d'Anne de Bretagne, à la prière de laquelle il composa son *Histoire de Bretagne*, vaste compilation de chroniques bretonnes dont quelques-unes sont aujourd'hui perdues. L'histoire de Pierre Le Baud était demeurée manuscrite jusqu'au XVIIe siècle. A cette époque, elle fut communiquée à d'Hozier qui la publia à Paris en 1638, dans un volume in-folio, sous le titre d'*Histoire de Bretagne*.

[2] Pierre Le Baud, *Histoire de Bretagne*, page 111. — Ce récit est en parfaite concordance avec celui d'un chroniqueur contemporain, le moine de Saint-Wandrille, auteur de la Chronique de Fontenelle, qui raconte que Nominoé, après avoir ravagé le Maine, vit avorter ses mauvais desseins, et, par un juste jugement de Dieu, trouva la mort sur le territoire franc qu'il avait envahi : *Nomenoius, dux Brittonum, divino judicio, malæ intentioni finem dedit, sicque in finibus Francorum mortuus est* (*Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 72).

[3] Un diplôme original de Charles le Chauve, conservé aux Archives nationales, à Paris, est ainsi daté : *Data XVII Kalendas februarii, anno XI regnante Karolo glorioso rege, indictione XII. Actum Carnotinas civitate* (Tardif, *Monuments historiques*, p. 102).

Hosted by Google

concilium publicum[1]. Dans cette assemblée on dut former une armée prête à marcher contre les Bretons qui ravageaient alors la Beauce : cette armée pouvait en même temps servir à couper la retraite aux envahisseurs.

Sur ces entrefaites, Nominoé mourut, comme nous l'avons vu, à Vendôme, le 7 mars 851[2]. Lambert, s'étant mis alors à la tête des troupes bretonnes, voulut pousser plus avant ses ravages. Mais il ne semble pas avoir tenu longtemps la campagne : il dut bientôt rentrer en Bretagne, non sans avoir essuyé lui-même quelques revers[3].

(*A suivre*).

René Merlet,
Archiviste paléographe.

[1] Nous n'hésiterions pas à affirmer cette présence du roi à Tours, au mois de février 851, si nous pouvions nous appuyer sur un diplôme, publié dans le *Cartulaire de Cormery*, p. 37, et ainsi daté : *Data XIV kalendas martii, anno XI regnante Karolo gloriosissimo rege, indictione XIII. Actum Turonis, in monasterio Sancti-Martini,* (ce qui correspond au 16 février 851, et non 850, comme le dit M. l'abbé Bourassé) ; mais cet acte est faux. Cependant la date, qui est conforme aux formules usitées par la chancellerie de Charles le Chauve, pourrait porter à croire qu'elle a été empruntée à un autre diplôme authentique, aujourd'hui perdu. Quoi qu'il en soit, il est certain que, en février 851, il se tint à Tours un grand plaid, où le roi devait se trouver, étant donnée la gravité des circonstances. Un acte du 1er février 851, publié dans le *Cartulaire de Cormery*, p. 39, porte en effet cette mention : *Data calendis februarii, anno XI regnante domino Carolo rege. Actum Turonis civitate, in concilio publico.*

[2] Voir note G à l'appendice.

[3] *Sed nec sic Lantbertus ad fidem flexus est, sed propriam gentem, in qua natus est, Brittones cohortans, insécutus est infeliciter, non tamen sine suorum hominum ac Brittonum damno* (*Chron. Fontanel.*, ad ann. 851, dom Bouquet, VII, 42).

Hosted by Google

LEPERDIT, MAIRE DE RENNES[1]

LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE

Les renseignements sur Leperdit pendant la durée de l'Assemblée législative et les premiers temps de la Convention nous font défaut. Sylvain Codet, qui avait été élu député en 1791, dit seulement que « durant le cours de sa mission, Leperdit lui écrivit, et qu'en le lisant, il continua à reconnaître en lui le véritable ami de la patrie. » On sait aussi qu'il fut nommé par sa section membre du comité de salut public institué par le décret du 21 mars 1793. Ce comité, composé de douze membres, devait recevoir les déclarations des étrangers résidant dans la commune ou y arrivant. Un décret du 17 septembre 1793 accrut les pouvoirs de ce comité et le chargea de dresser la liste des gens suspects, de décerner contre eux les mandats d'arrêt et de faire apposer les scellés sur leurs papiers. Aux termes de l'article 2, étaient réputés gens suspects : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations soit par leurs propos ou leurs écrits, s'étaient montrés partisans de la tyrannie ou de fédéralisme, et ennemis de la liberté ; 2° ceux qui ne pouvaient pas justifier, de la manière prescrite par le décret du 21 mars, de leurs moyens d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques ; 3° ceux à qui il avait été refusé des certificats de civisme ; 4° les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale ou par ses commissaires, et non réintégrés, notamment ceux qui avaient été ou devaient être destitués en vertu du décret du 14 août ; 5° ceux des ci-devant nobles, ensemble les

[1] Reproduction autorisée pour les journeaux ayant traité avec la Société des gens de lettres.

Hosted by Google

maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agents d'émigrés qui n'avaient pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution ; 6° ceux qui avaient émigré dans l'intervalle du 1er juillet 1789 à la publication du décret du 30 mars-8 avril 1792, quoiqu'ils fussent rentrés en France dans le délai fixé par ce décret, ou précédemment

Quelle fut la part de Leperdit dans le mouvement fédéraliste qui éclata à Rennes au mois de juin 1793, à la suite des événements du 31 mai et de la mise en état d'arrestation des vingt-neuf Girondins ? Fut-il au nombre de ceux qui provoquèrent cette résistance à main armée contre le triomphe de la Montagne ? Le choix que Carrier fit de lui au mois de septembre 1793 pour en faire un des officiers municipaux de Rennes rendrait cette hypothèse difficilement acceptable si l'on ne savait que cette municipalité, organisée par le représentant du peuple, en vertu de ses pouvoirs illimités, et en violation de la constitution du 24 juin 1793, comprenait comme maire Elias l'aîné, qui, le 26 juillet, avec ses collègues de l'administration départementale, avait déclaré nulles et non avenues ses signatures mises au pied des arrêtés prescrivant la résistance, et transformé en simple manifestation fraternelle à l'égard des Parisiens la marche à main armée sur Paris et la Convention[1].

Le nouveau conseil de la commune fut installé le 20 septembre. « Représentants du peuple, dit Elias, vous les premiers fondateurs de notre félicité, quelle douce satisfaction pour vous de voir cette grande cité bénir le jour qui vous vit naître pour son bonheur... Toi surtout, brave et pur Carrier, toi qui as ravivé le feu sacré du patriotisme des Rennais, reçois de tes amis le baiser fraternel[2]. »

C'est à cette date que la plupart des biographes de Leperdit placent l'héroïque résistance qu'il aurait opposée à Carrier. Suivant M. Pongérard, il aurait refusé de dresser la liste de proscription des fédéralistes. « C'est la justice qui commande, aurait-il dit, et elle défend de frapper ses frères. Fais toi-même cette liste si tu veux,

[1] La *Révolution en Bretagne*, par A. du Châtellier, t. III, pp. 87 et 88.
[2] Cité par Marteville, *Dictionnaire d'Ogée*, t. II, p. 610, col. 22.

Hosted by Google

nous ne sommes pas des dénonciateurs ! — Et si je t'envoyais pourrir en prison ? — J'irais, — Et si je te faisais guillotiner ? — Tu es libre. » Au représentant du peuple, lui enjoignant de serrer de plus près les prisonniers, émigrés ou prêtres, qui étaient « hors la loi », il aurait noblement répondu : « Ils ne sont pas hors l'humanité. » Il aurait enfin mis en liberté, de sa propre autorité, des religieuses hospitalières incarcérées à la Tour-le-Bat et les aurait renvoyées soigner les malades à l'Hôtel-Dieu. « Il nous semble, a écrit M. Marteville (*Histoire de Rennes*, t. III, p. 263) qu'on a exagéré cette noble vie quand on a représenté Leperdit comme résistant ouvertement à Carrier. On ne résistait pas ainsi à ce proconsul furibond. Qui ne sait qu'il osa même défendre par un arrêté d'obéir à son collègue Tréhouart, qui lui avait enlevé quelques victimes, et que ce fut, aux yeux de la Convention, le crime qui fit tomber sa tête ! Si Carrier proscrivait son égal, comment eût-il supporter la résistance d'un simple officier municipal ? Comment eût-il permis que Pocholle l'élevât à la dignité de maire ? »

Il convient de remarquer que le Comité de surveillance, organisé par Carrier, et dont Leperdit ne faisait pas partie, était seul chargé de dresser les listes de suspects, de décerner contre eux les mandats d'arrêt, d'apposer les scellés sur leurs papiers. Les officiers municipaux pouvaient ordonner des arrestations ; mais leur action sur le régime intérieur des prisons était étroitement limitée. La commission Brutus Magnier, créée le 21 novembre 1793 par Bourbotte, Prieur (de la Marne) et Turreau, qui, en quelques mois, fit tomber 265 têtes, n'eût jamais admis que les officiers municipaux pussent ordonner des mises en liberté, surtout quand il s'agissait, comme pour les hospitalières, d'une accusation de connivence avec les chouans. C'est cette commission, dont M. Hippolyte de la Grimaudière a fait connaître récemment les sanglantes opérations, qui chargeait le concierge de la Tour-le-Bat de joindre de sa propre autorité, sur un réquisitoire, le nom de « deux autres gibiers de guillotine » à ceux que Brutus Magnier avait indiqués et de lui transmettre « une *note quelconque* sur leur compte[1]. » C'est

[1] *La commission Brutus Magnier à Rennes*, par Hippolyte de la Grimaudière, pp. 35 à 36, 59 et 60.

Hosted by Google

cette commission qui invitait à sa table, pour fêter la prise de Toulon, les représentants du peuple Esnue-Lavallée et la Planche, avec le « vengeur du peuple » (le bourreau), tandis que la municipalité faisait célébrer une fête publique et « qu'un repas frugal dont chacun faisait les frais » réunissait sur la place le commun des patriotes.

Dans l'histoire de cette commission, on ne trouve qu'une seule tentative de résistance de la part de la municipalité. Le citoyen Remacly, membre de la commission, avait exprimé le désir d'être inhumé, au pied de l'arbre de la Liberté, sur la place de l'Egalité, actuellement place de la Mairie. La municipalité avait refusé de faire creuser la fosse. La commission s'adressa à Esnue-Lavallée qui donna un ordre formel. Le 16 pluviose au matin — 4 février 1794, la municipalité « dans une délibération, pleine d'humilité, « protesta de son désir d'être toujours aux ordres des représen- « tants, déclara qu'elle assisterait aux obsèques et que l'inhumation « se ferait sur la place de l'Egalité ainsi qu il était ordonné[1]. »

Il paraît que cette cérémonie fut fatale à l'arbre de la liberté. Deux jardiniers et un membre du Comité de surveillance constatèrent que l'arbre était *périe* (*sic*). Et le 20 pluviose — 8 février, on dut en planter un autre, autour duquel la foule dansa. Dix jours plus tard, la municipalité faisait planter au cimetière commun un arbre de la liberté et le directoire du district, invité par un officier municipal, assista à la cérémonie[2].

On nous permettra de faire remarquer, en passant, que les Girondins, — et parmi ceux-ci nous ne saurions comprendre Lanjuinais, Duchâtel, Lehardy et Viger —, au profit desquels devait s'exercer le mouvement fédéraliste, ont trop longtemps bénéficié d'un sentiment de compassion et de pitié que leurs actes ne sauraient justifier. Comme l'a fait remarquer à bon droit M. Frédéric Masson dans son étude sur *le Département des affaires étrangères pendant la Révolution*, ce sont les Girondins seuls qui ont provoqué la guerre :

[1] *La commission Brutus Magnier*, *l. c.*, p. 52 à 55.

[2] *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.* Délibérations du directoire du district de Rennes, 29 pluviose an II 17 février 1794.

Hosted by Google

« C'est Lebrun, un Girondin, Brissot, un Girondin, Ducos, Barbaroux. . Ce sont des Girondins, Condorcet et Thomas Paine, qu'on charge de rédiger une adresse au peuple anglais. C est donc ce parti qui a poussé le plus vigoureusement à la guerre et qui doit en être responsable. En lisant les discours des Girondins, en reprenant leurs notes, leurs dépêches, leurs discours, il est impossible de ne pas être effrayé du degré d'inconscience où ils en arrivent Ces gouvernants de la France, incapables de suite dans leurs idées, ignorant tout en politique et croyant tout savoir, prenant leurs rêves étranges pour d'incontestables réalités, ménent en trébuchant la France aux abîmes. »

Ce sont les Girondins qui ont organisé la persécution religieuse, qui ont supprimé la liberté de la presse et la liberté de la tribune, en prononçant la peine de mort contre ceux qui attaqueraient l'indivisibilité de la république ou provoqueraient au rétablissement de la royauté ; qui ont régularisé la délation et l'espionnage, offert des primes aux dénonciateurs, et adopté avec enthousiasme cette interminable série de décrets qui livraient aux comités de surveillance et aux tribunaux révolutionnaires la fortune, la liberté, la vie de tous les citoyens.

Parmi les pièces déposées par les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine à l'Exposition Leperdit, on remarquait une lettre de Carrier, datée de Nantes, le 22 frimaire an II — 12 décembre 1793 et adressée aux autorités constituées de Rennes. Voici le texte complet de ce document :

Liberté ARMÉE DE L'OUEST[1] Egalité.

Au nom de la République une et indivisible.

A Nantes, le 22 frimaire de l'an II de la République française une et indivisible.

Carrier, *représentant du peuple près l'armée de l'Ouest.*

Met en état d'arrestation le nommé Even, officier de santé aux hôpitaux de Rennes — Le Coz — Le Coz, neveu de l'ancien évêque du département d'Ille-et-Vilaine ;

[1] Un décret du 13 octobre 1793-22 vendémiaire an II, avait envoyé à l'armée de l'Ouest les députés Carrier, Bourbotte, Francastel, Pinet aîné et Turreau. Carrier était à Nantes depuis le 9 octobre.

Hosted by Google

Ordonne que les nommés Malherbe, ancien procureur-général-syndic, — le nommé Lépinay, ancien greffier de la commune, — Leguay, ancien juge de paix, — Richelot, ancien adjudant général, — Even, ancien ingénieur, — Pocquet l'aîné, notaire, — Lodin, ancien commissaire national, — Pontalier père et fils, — Anger fils, ancien administrateur, — Montblanc, ancien maire de Cesson, — Leblanc, jadis secrétaire, — Rouessard, ci-devant administrateur, — Dufaut, ex-municipal, — les frères Garnié, — Lemonnier, épicier, — Leven de la Barre, — Malécot, procureur fiscal, — Robinet, ancien juge, — Tréhu, dit de Monthiérri, ancien juge, — Varrens, dit Beauval, ancien juge, — Robiquet, imprimeur, et sa femme, — Lucas, ancien procureur au Présidial, actuellement secrétaire au Comité révolutionnaire.

Ensemble tous les autres contre-révolutionnaires et fédéralistes qui ont été mis en état d'arrestation par le représentant du peuple Carrier et par le Comité de surveillance qu'il avait établi à Rennes, seront, ainsi que tous les susnommés, arrêtés et réintégrés dans les prisons de Rennes, les déclare tous indignes de posséder aucun emploi, d'occuper aucune place dans la République, les en destitue tous immédiatement comme ennemis de la chose publique.

Ordonne que tous les susnommés et tous autres qui ont été arrêtés ou pourront l'être comme suspects seront conduits immédiatement après leur arrestation, sous bonne et sûre garde, à Nantes...

Ordonne que Blain le jeune, directeur de la poste aux lettres, sera consigné chez lui, à la garde de deux gendarmes, pour avoir défendu la cause des fédéralistes, mis en arrestation à Rennes, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

Ordonne aux autorités constituées de Rennes, sous leurs responsabilités collectives et individuelles et sur leurs têtes, de faire exécuter de point en point le présent arrêté.....

Requiert le commandant temporaire de Rennes sur sa responsabilité et sur sa tête de faire exécuter littéralement le présent arrêté.

Ordonne à la force armée de prêter obéissance et protection à son exécution, déclare rebelles à l'autorité nationale et traîtres à la patrie tous les individus qui pourront mettre des entraves ou du retard dans l'exécution du présent arrêté, invite tous les bons citoyens, en se ralliant à l'autorité légitime, de leur courir sus et de les mettre à mort, rend

Hosted by Google

pareillement responsables les corps administratifs de Rennes et le commandant temporaire de toutes les suites que leur négligence ou leur retard dans l'exécution de la présente pourront entraîner

Le Représentant du Peuple Francais,

CARRIER.

Cet arrêté ne fut pas exécuté. En ce qui concerne Malherbe, Levot, dans la *Biographie bretonne*, t. II, p. 391 et 392, raconte que « dès les premières manifestations des administrateurs d'Ille-et-Vilaine en faveur des Girondins, Billaud-Varennes avait obtenu le 9 juin 1793, un décret chargeant le Comité de salut public, d'instruire contre les administrateurs et le procureur général syndic. Cette décision, qui aurait pu être si fatale à Malherbe, devint la cause de son salut. Le décret de la Convention était antérieur à l'arrêté de Carrier. Deux hommes, dont le nom doit être cité avec estime et reconnaissance, Leperdit, maire de Rennes, et Desperiers, secrétaire du conventionnel Esnue-Lavallée, se prévalurent de cette espèce de conflit entre la Convention et son délégué pour empêcher Malherbe et ses coaccusés d'être envoyés à Nantes. Les prisonniers furent donc transférés à Paris, et Malherbe jeté dans les prisons du Luxembourg, dont les portes ne lui furent ouvertes qu'après le 9 thermidor. »

La même version fut donnée par le *Progrès*, au lendemain de la mort de Malherbe, dans un intéressant article reproduit, le 18 mai 1841, dans la *Vigie du Morbihan*. Ces deux récits renferment quelques erreurs : à la date indiquée, Leperdit n'était pas maire de Rennes. Depuis six semaines, (décret du 9 brumaire an II — 30 octobre 1793), Esnue-Lavallée avait été rappelé à la Convention. En outre, un certain nombre de détenus avaient été mis en liberté par ordre du comité de surveillance. Pocholle s'en plaignait amèrement :

» Vous vous êtes chargés, écrivait-il au Comité, en adoptant cette mesure, d'une responsabilité dont vous n'avez peut-être pas calculé toute l'étendue. Au reste, je vous engage à m'en donner sans délai les motifs. »

Hosted by Google

Et le 16 nivôse an II — 5 janvier 1794, il écrivait à la Convention pour protester contre le reproche qu'on lui faisait à Rennes d'avoir mis en liberté Richelot et les autres.

M. Orain dit (*l. c.*, pp. 19 et 20) que « pour compromettre Leperdit, Carrier prit, le 1er octobre 1793, un arrêté rendant responsable des évasions qui pourraient se produire les autorités qui s'en seraient rendues complices Il ordonna en outre de faire préparer dans le délai de deux jours — chose impossible - une prison à dix lieues de Rennes pour renfermer tous les suspects. »

Le fait mérite quelques explications : à la date du 22 septembre 1793 (1er jour du 1er mois de l'an II) Carrier et Pocholle avaient enjoint « aux administrateurs du département de vérifier les prisons de la ville de Rennes et de faire faire toutes les réparations qui y étaient nécessaires ; d'indiquer en outre et de faire préparer dans deux jours une maison distante au moins de dix lieues de la ville de Rennes pour y enfermer tous les individus qui pourraient être arrêtés comme suspects, à peine de devenir solidairement responsables des évasions qui pourraient arriver par le défaut de cette indication. »

Une copie de cette lettre fut transmise à la municipalité ; le 26 septembre, celle-ci délégua les citoyens Dacosta et Barbe près du département pour lui désigner le château de Combourg comme la maison la plus sûre ; mais Pocholle indiqua le Mont Saint-Michel, et les administrateurs du département, après avis préalable du directoire du district décidèrent, le 8 octobre, le transfert des détenus au Mont Saint-Michel. Les plus gravement inculpés devaient être internés dans les lieux connus sous le nom « d'Exil et Gouvernement ; » ceux qui étaient incarcérés « par précaution de sûreté » devaient occuper les anciens bâtiments des Bénédictins. L'ingénieur Binet et l'administrateur Rimasson furent chargés de dresser le procès-verbal des réparations à faire[1].

A ce moment, sévissait la persécution religieuse. Deux décrets, l'un du 15 novembre 1793 — 25 brumaire an II, l'autre du 22 no-

[1] Registre des arrêtés du Directoire du département pour la partie des municipalités f° 65. Arrêté du 17e jour du 1er mois de l'an II.

Hosted by Google

vembre, — 2 frimaire, dispensaient de la réclusion ou de la déportation les prêtres mariés ou ayant fait publier leurs bans, et accordaient des secours annuels de 800 à 1200 livres aux évêques, curés ou vicaires, « qui ont abdiqué ou abdiquent leur état de prêtrise. » Cette prime à l'apostasie séduisit quelques prêtres constitutionnels. Le 19 nivôse an II, — 8 janvier 1794, Mainguy, curé de Toussaint, Chefduhoux, vicaire de la cathédrale, Bazin, curé de Saint-Hélier, Jarry, son vicaire, Quéru de la Coste, curé de Saint-Pierre, ancien constituant, Ménory, Lemoine, Chausseblanche, vicaires de Saint-Pierre, remirent leurs lettres de prêtrise au district. Le même jour, Dumaine et Girard, vicaires de la cathédrale, déposèrent leurs lettres au département. Le 29 nivôse, Hamart, prêtre et curé de Pleurtuit, suivit leur exemple.

Le 3 ventôse — 21 février 1794, les représentants du peuple Esnue-Lavallée et François, « délégués dans les départements de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine, » prirent l'arrêté suivant[1] :

Considérant que l'établissement provisoire du gouvernement révolutionnaire est l'opération la plus importante dont ils doivent s'occuper, puisque c'est ce même gouvernement qui peut seul conduire les Français à cette félicité parfaitement stable que lui promet et lui assure à jamais une constitution vraiment républicaine[2] dont la marche, outre qu'elle serait dangereuse dans ce moment de crise, devient complètement impossible au milieu des entraves sans nombre dont la malveillance et l'aristocratie également forcenées s'appliquent sans cesse à l'obstruer.

« Considérant enfin que pour parvenir à ce gouvernement, l'épuration des divers corps administratifs, ainsi que de tous les citoyens qui remplissent des fonctions publiques quelconques, est un préalable absolument indispensable.

« Après avoir consulté le vœu des douze commissaires nommés à cet effet par la Société populaire et réépurée de Rennes.

« Arrêtent que le Conseil général de la commune sera et demeurera composé des citoyens ci-après nommés :

[1] *Arch. munic. de Rennes* D 2/4 F° 40 R° et V°.

[2] La constitution du 24 juin 1793 que les représentants du peuple déclaraient inapplicable en temps de crise, confiait aux assemblées de commune l'élection des officiers municipaux (art. 79).

Hosted by Google

« 1° Le citoyen Le Perdit, ci-devant officier municipal, remplira la place de maire de Rennes au lieu du citoyen Elias qui a offert sa démission qui a été acceptée[1]. . . . »

La nouvelle administration fut installée le 6 ventôse-24 février 1794. Le maire prononça, le premier, le serment « de maintenir la « liberté, l'égalité, la République une et indivisible, la Constitution « décrétée par la Convention nationale et sanctionnée par le peuple « souverain en juillet 1793 (vieux stile) de vouer une haine im- « placable aux Rois, à la royauté, aux fédéralistes, aux tirans, à la « tirannie et à tout téméraire qui tenterait d'usurper la souve- « raineté nationale, et de remplir les fonctions qui lui sont confiées « avec zèle et exactitude et de maintenir les lois révolutionnaires. »

Dans la même séance, le conseil général prit l'engagement de faire notifier « aux ex-religieuses logeant dans plusieurs maisons « de cette ville l'arrêté des représentants qui leur enjoint de re- « tourner dans leurs familles respectives. » Quatre jours plus tard, il célébrait le décadi, auquel il avait convié le directoire du district et la garnison.

Le 19 ventôse — 9 mars, le Conseil nomma des commissaires pour faire tirer les châsses de plomb renfermées dans les caveaux de la cathédrale.

Les élèves du lycée de Rennes demandèrent « à former entre « eux une société où ils mettraient en commun les principes de « civisme et les instructions qu'ils auraient puisées dans leurs « écoles et apprendraient à connaitre leurs droits et s instruire « des lois sous lesquelles ils devaient vivre » Le Conseil, dans sa séance du 25 ventôse — 15 mars, les autorisa à créer, sous la surveillance de leurs instituteurs cette société « d'amis de la Consti- « tution pour parvenir au but qu'ils se proposaient de travailler à « devenir à leur tour les soutiens et défenseurs de la liberté, de l'é- « galité et de la République. »

Le même jour, on décida que le citoyen chargé des sépultures serait mandé parce qu'il n'avait pas fait enlever des suppliciés étendus sur la place d'armes. Le compte-rendu des opérations de la commision Brutus Magnier mentionne à cette date l'exécution

Hosted by Google

de trois laboureurs, un tailleur d'habits, un journalier, tous de Parigné, et d'un tisserand de Fougères.

Le conseil reçut, le 29 ventôse, la visite du représentant du peuple Dubois-Crancé et du général Santerre. Le 1er germinal-21 mars, il décida que les fêtes de décadi seraient célébrées au Temple de la Raison (église Saint-Sauveur) et que les instituteurs et institutrices prêteraient le serment, sous peine de déchéance.

A ce moment, les prisons de Rennes constituaient un véritable danger pour la santé publique. Suivant une lettre adressée par le district aux maire et officiers municipaux, d'après un rapport du médecin Guynard, « la fièvre connue en médecine sous le nom de fièvre des prisons de l'hôpital, faisait des progrès tous les jours à la Tour-le-Bat : cette maladie, ajoutaient les administrateurs, provient de ce que les malades sont resserrés dans un lieu trop étroit et entassés les uns sur les autres ; qu'ils couchent à deux et trois dans un même lit qui a à peine quatre pieds. » L'administration invitait la municipalité à faire transférer à l'hôpital Saint-Méen 60 à 70 fiévreux ou galeux.

Le 3 germinal, il enregistra la rétractation faite par Blin l'aîné « de la part qu'un moment d'erreur lui avait fait prendre dans la « force départementale. » A cette séance trois sœurs de la charité se présentèrent au Conseil. Elles exposèrent que depuis quelque temps elles étaient résidentes à la maison de la Pilletière, mais qu'elles avaient été congédiées par un administrateur du district. Elles venaient, en conséquence, demander des passeports pour retourner dans leurs familles. Le Conseil les invita à rester à soigner les pauvres de la cité, en se conformant à la loi. Sur les conclusions du substitut de l'agent national, on leur impartit un délai de 24 heures « pour se soumettre aux lois révolutionnaires en prêtant « le serment prescrit, pour ensuite se vouer comme par le passé « au soulagement des pauvres, sans quoi le Conseil général se « verrait forcé de mettre à exécution la loi concernant les hospi- « talières et les sœurs de charité. »

Une autre religieuse, la sœur Marie Laroche, « ci-devant prieure de la maison du ci-devant Calvaire » fut arrêtée le 19 germinal-8 avril, sur mandat d'amener signé par des membres du corps

Hosted by Google

municipal et traduite devant le Conseil général de la commune. Elle était accusée d'avoir dit hautement qu'elle n'avait prêté aucun serment et qu'elle n'en prêterait aucun pour le soutien des lois et de la République. Leperdit interrogea la religieuse qui nia les faits mentionnés dans le procès-verbal. Après avoir entendu les conclusions de l'agent national, le conseil arrêta « que la nommée « Marie Laroche, ci-devant prieure de la ci-devant maison du « Calvaire, ainsi que toutes les religieuses qui étaient dans cette « ville, seraient tenues de se retirer dans leurs familles sous le « plus bref délai. »

Les administrateurs du district de Rennes transmirent, le 29 germinal — 18 avril 1794 à la municipalité de Rennes un arrêté des représentants du peuple « en mission dans le département de la Manche et autres environnants » relatif aux sœurs de charité et aux religieuses de toutes congrégations, employées ou non au service des hôpitaux. Aux termes de cet arrêté, toutes les religieuses n'ayant pas prêté le serment civique dans le délai prescrit par la loi devaient être mises en état d'arrestation comme suspectes ; celles qui appartenaient au personnel des hôpitaux civils ou militaires devaient être remplacées sur le champ par les administrateurs sous la surveillance des municipalités.

L'agent national formula ses conclusions ; puis le conseil chargea deux de ses membres de se rendre dans les maisons de charité pour communiquer l'arrêté aux religieuses et les prévenir qu'en cas de refus de serment, elles seraient incarcérées. En même temps, il décida que celles qui se seraient retirées dans leurs familles seraient incarcérées, si elles ne se présentaient pas pour prêter le serment et remplacer celles qui seraient mises en état d'arrestation.

La démarche des deux commissaires n'obtint qu'un médiocre succès. Ils racontèrent « qu'une petite partie de ces ci-devant sœurs « ne leur avaient pas fait perdre tout espoir de les voir se rendre à « la prestation du serment exigé par la loi, et que la majorité leur « avait déclaré ne vouloir pas se soumettre. « Un dernier délai de vingt-quatre heures leur fut accordé pour faire leurs dernières réflexions. Mais leur résolution était ferme et deux religieuses seulement, consentirent à prêter le serment, l'une, le 1er floréal, — 20 avril, l'autre, une ursuline, le 9 floréal.

Hosted by Google

Sur la demande de Prieur (de la Marne), transmise par Brutus Magnier, président de la commission militaire, le corps municipal forma le 11 floréal, une liste de candidats pour les fonctions de juges au tribunal révolutionnaire de la division militaire occupant le Morbihan.

Quelques jours plus tard[1], il sollicita l'autorisation du district pour vendre, au profit de l'hôpital de la Fraternité « de vieux or-« nements d'église en velours et soye sans galons, baptiste et « mousseline provenant de l'église de l'hôpital saint Yves. » Sur la proposition de Leperdit disant « qu'il répugnait à la bonne police « de voir ruisseler le sang sur la place d'armes[2] où l'échaffaud de « la guillotine avait été élevé, » le conseil décida de le transférer sur la place de l'Egalité[3].

A la séance du 15 floréal-4 mai, un membre proposa de faire vendre « la statue d'argent appelée ci-devant le vœu de Bonne-« Nouvelle. » Le Conseil, « considérant l'inutilité de conserver un « objet qui ne sert qu'à laisser une trace au fanatisme qu'il est « intéressant d'anéantir pour le bonheur et la tranquillité publique», autorisa la vente au profit de la caisse du receveur de la commune, et chargea ce dernier de se mettre en relations avec les orfèvres de la commune et de provoquer leur soumission. Le vœu fut cédé le 12 messidor-30 juin, à un bijoutier nommé Hautmann, qui offrit 61 l. par marc d'argent. Le vœu pesant 94 marcs, 3 onces et 4 gros fut adjugé au prix de 5760 l. 13 s. 9 d.

Il y avait à ce moment, à Rennes, un bataillon de jeunes gens désigné sous le nom de « l'*Espoir de la Patrie* ». Le bataillon demanda à être armé. La pétition fut approuvée par le Conseil qui sollicita la remise de fusils de chasse à ces jeunes gens. « Les fusils « de munitions, disait-il, seraient trop pesants pour ces jeunes « citoyens et trop hauts pour leur taille[4]. » Le Conseil de la commune n'était pas seul bien disposé pour l'*Espoir de la Patrie*. Il

[1] *Arch. munic. de Rennes*. D. 1/4

[2] Place Royale, suivant Marteville.

[3] Place du Palais, suivant le même auteur.

[4] Séance du 1er floréal — 20 avril 1794.

Hosted by Google

reçut, le 19 floréal-8 mai, une députation de quatre citoyennes : l'une d'elles, ayant obtenu la parole, dit : « Nous allons célébrer « une fête à l'occasion d'un drapeau que nous allons présenter au « bataillon de jeunes citoyens, sous le nom de l'*Espoir de la Patrie*. « Nous devons tous concourir à animer leur émulation. C'est en « conséquence du zèle qui nous anime que nous sommes députées « vers vous pour vous inviter à partager avec nous l'allégresse qui « transporte ces jeunes enfants et le désir qu'ils ont de vous voir à « leur tête pour être témoins de leur ardent amour pour la patrie. » L'invitation fut acceptée.

La loi du 27 germinal an II — 16 avril 1794 avait, par son article 2, supprimé les tribunaux et commissions révolutionnaires établis dans les départements par les arrêtés des représentants du peuple et décidé qu'il ne pourrait en être établi à l'avenir, si ce n'est en vertu des décrets de la Convention nationale. Malgré les termes formels de cet arrêté, la commission Brutus Magnier avait continué ses opérations et elle avait déjà prononcé, depuis la loi qui ordonnait sa suppression, *quatre-vingt-trois condamnations à mort* quand le Conseil général de la commune songea enfin à s'émouvoir et demanda, le 13 prairial — 1er juin 1794, au tribunal criminel si la commission militaire lui avait présenté des pouvoirs la réintégrant dans ses fonctions. La demande était tardive : Brutus Magnier, délégué près du Comité de Salut public par ses collègues le 21 floréal — 10 mai, était rentré à Rennes le 12 prairial — 31 mai, porteur d'un arrêté du représentant du peuple Laignelot autorisant la commission à reprendre ses fonctions et à les exercer conformément à l'arrêté de sa création[1].

(A suivre.) ALBERT MACÉ.

[1] *La commission Brutus Magnier à Rennes*, par M. Hippolyte de la Grimaudière, pp. 74 et suivantes et pièces justificatives, numéros 11, 13 et 14.

Hosted by Google

DE L'ŒUVRE POÉTIQUE

D'HIPPOLYTE LUCAS

Nous n'étudions ici Hippolyte Lucas que comme poète ; ce n'est pas à ce titre sans doute qu'il fut le plus connu pendant sa vie, et pourtant c'est, en réalité, un de ses titres les meilleurs. Ce sont aussi ses vers qui nous feront pénétrer dans son esprit intime, qui nous révèleront son cœur. Seulement ils ont besoin d'une observation attentive ; par leur genre même qui s'éloigne de toute déclamation et ostentation, ces vers qui faisaient pressentir celui psychologique et comme réfléchi des poètes contemporains échappent à toute lecture emphatique ; ils restent intérieurs, et cela dut être une singulière apparition, en plein romantisme, au milieu de cette école brillante, mais où tout se pensait, se sentait en dehors et en face du public, que cette poésie recueillie, comme faite pour soi-même, ne visant point à l'effet, et quelquefois l'atteignant d'une manière d'autant plus sûre, mais pour ceux qui prêtent l'oreille aux voix intérieures, poésie personnelle, sans préocupation d'école ou de système, et d'autant moins périssable.

En effet, bien embarrassé celui qui tenterait de classer Hippolyte Lucas comme poète ! Etait-il classique ? Etait-il romantique ? Je n'ajouterai pas : était-il Parnassien ? car le mot n'avait pas encore pris sa signification spéciale. Il n'était rien de tout cela. Ne fut-il pas alors Lakiste ou Lamartinien ? Pas davantage. Et il nous sera facile de nous en convaincre après quelques citations. Il est si peu romantique, que Victor Hugo, tout en faisant de sa poésie un éloge que la postérité doit recueillir, l'accuse formellement de ne pas l'être, ou plutôt voudrait si bien l'avoir parmi les siens, qu'il l'accuse de l'être tout en disant le contraire. Il lui écrivit à ce sujet une lettre très caractéristique, d'où j'extrais seulement les lignes suivantes :

Hosted by Google

« Vos *Heures d'amour* sont amies de l'exil. Vous rendez-vous bien compte que vous êtes un charmant poète, pas *racinien* du tout ? Il y a en vous un *critique du XVIIe siècle*, mais heureusement il y a aussi *un poète du XIXe*. Si l'on en croyait le critique, on n'achèterait pas le poète... Vos vers, cher poète, triomphent de vos doctrines. Vous serez puni par le succès, Ah ! vous voulez relever de Boileau et de Le Batteux en critique ! Eh bien ! votre poésie *se révolte* contre vous et vous bat ! Elle ne relève, elle, que de l'éternelle nature. Elle a la grâce et le charme, elle est délicate et forte ; elle pense et elle aime. Dites-en pis que pendre, à présent ; elle s'en fiche pas mal ! »

Nous avons cité cette lettre du grand poète, quoique souvent citée déjà, parce qu'elle est caractéristique. L'opposition que Victor Hugo établit entre le critique et le poëte chez Hippolyte Lucas est malicieuse ; elle est vraie à certains égards. Comme critique, Hippolyte Lucas penchait du côté de l'école classique ; comme poète, il n'appartient pas à cette école ; mais appartient-il bien à l'école romantique, comme le grand maître le laisse entendre ? Nullement.

Nous ne voudrions pas faire ici d'histoire littéraire, et encore moins d'esthétique générale. Disons cependant que certains traits marquent les romantiques qui ne sont pas ceux d'Hippolyte Lucas. Il ne recherche ni la rime riche, ni la strophe savamment combinée, ni la coupe nouvelle de l'alexandrin, ni l'enjambement, quant à la forme, et quant au fond il ne recherche non plus ni les légendes ou les idées du moyen âge, ni la pompe du style, ni le néologisme des mots, ni l'antithèse A tous ces points de vue, il s'isole du grand mouvement qui entraînait l'époque tout entière.

Encore moins est-il classique. L'alexandrin solennel n'est pas le vers qu'il choisit. Il n'a pas non plus le langage édicté par Boileau ; et quant aux sentiments, il exprime bien ceux que notre état social complexe a su affiner et nuancer.

Il se rapproche sans doute davantage de la manière de Lamartine et surtout des Lakistes ; cependant il en diffère essentiellement par des idées plus précises, par des sensations plus nettes, et une tournure beaucoup plus vive.

Hosted by Google

On dirait que notre poëte a tenu à ne s'inféoder à aucune de ces écoles ; aussi évite-il l'alexandrin où les différents systèmes s'étaient donné rendez-vous et où la césure servait de champ de bataille ; il adopte presque constamment l'octosyllabe, ce vers sans césure où le sentiment a ses coudées franches et ne s'occupe que de lui-même.

Mais laissons là, comme il l'a fait, toutes ces vaines querelles d'école, nous verrons bien, après avoir cité quelques-uns de ses vers, quelles sont ses affinités avec quelques-uns de nos poètes contemporains, et apprécions la valeur absolue de sa poésie.

Hippolyte Lucas ne nous a donné de son vivant qu'un volume de vers : *les Heures d'amour* Ses poésies posthumes ont été pieusement recueillies par son fils, un lettré très distingué, M. Léo Lucas, sous le titre de : *Dernières poésies*. Ces deux volumes réunis en un seul, nous donnent chacun une note bien différente du poète. Le premier renferme des vers de jeunesse et d'âge mûr qui ont été composés pour être publiés ; le second des vers d'une époque plus avancée de la vie, qui n'avaient été écrits par l'auteur que pour lui seul. Nous pouvons y constater les progrès et du poète et de l'artiste ; ceux aussi de la pensée elle-même, plus serrée, plus intense dans les dernières œuvres qu'il eût été bien fâcheux de voir disparaitre dans le silence. Comme ces vers forment tout l'œuvre poétique de l'auteur, ils sont aussi le développement et l'expression de sa vie intérieure, toute son histoire psychologique ; ce point de vue augmente encore l'intérêt qui s'y attache. Il n'y a point là de recueil de pièces détachées, plus ou moins artificiellement reliées, mais un ensemble où l'on voit se dérouler chronologiquement les divers états d'âme par lesquels le poète a passé ; et ce tableau est tout intérieur ; la vie extérieure si considérable d'Hippolyte Lucas qui fut mêlé à tous les événements, à toutes les luttes de son époque, ne s'y trouve point reflétée ; on l'y retrouve lui seul comme dans un miroir fidèle.

Ces *Heures d'amour*, qui, comme le titre l'indique, sont bien des poésies amoureuses, contiennent trois parties qui sont trois étapes : *désirs*, *ivresses*. *regrets*. C'est l'éternelle histoire de l'amour.

Dans les *désirs*, le poète livre ses premières impressions ; je dirai

Hosted by Google

qu'il en essaie les premières expressions. S'agit-il d'un amour réel, vécu, ou d'un amour purement de tête, d'un amour d'art ? L'auteur nous le dit ailleurs dans les *Cahiers de la Marquise* et aussi dans les *Portraits et Souvenirs*. L'amour était *vécu* comme on dit aujourd'hui. L'idéal était réel ; c'était une jeune femme de sa ville, et une marquise, et l'histoire de cet amour est très curieuse. Il nous la raconte lui-même. Tous les deux empruntaient leurs livres au même libraire ; il en résulta pour eux un moyen de correspondance : le jeune homme soulignait les passages les plus passionnés ; la jeune femme faisait de même. Le résultat le plus heureux fut d'avoir inspiré notre poète, et notre marquise fut pour lui ce qu'était Béatrice pour Dante, Laure pour Pétrarque et Marie pour Brizeux. Je soupçonne qu'elle ne fut guère davantage, et que cet idéal, resté idéal, contribua à donner à la poésie d'Hippolyte Lucas cette teinte délicate, cette fine fleur qui la couvre, qui la voile, et y met cette mélancolie que Brizeux et sans doute ses maîtres italiens puisèrent à la même source. Un sonnet rend bien ce sentiment complexe parti du réel et se résolvant en idéal, qui est une des caractéristiques d'Hippolyte Lucas, comme de Brizeux.

J'aurais aimé Mignon que Goethe a célébrée,
Clémentine cherchant sa raison égarée,
Béatrice, ange pur, que Dante allait priant,
Mais surtout Ophélie en un fleuve attirée
Comme un saule pleureur près du bord se noyant

Enfin pour dire mieux, je déteste les femmes
Aux regards assurés, aux orgueilleuses âmes,
Roses de trop d'éclat éblouissant nos yeux.

Mais j'aime les beautés aux paupières baissées,
Fleurs pareilles à toi, sur leur tige affaissées,
Dont le parfum est près de s'élever aux cieux.

Cette assimilation de son héroïne aux aimées un peu mystiques de Dante et de Pétrarque n'était point d'ailleurs une imitation ou une affectation ; elle fut naturelle et formait une coïncidence venant

Hosted by Google

de la similitude de l'état d'esprit de délicats poètes. Hippolyte Lucas l'exprime dans un délicieux sonnet où, s'oubliant lui-même ou croyant s'oublier, il se perd finalement dans la contemplation de ses modèles.

LE SALUT.

Quand vous me rencontrez, par un soudain caprice
Ne me refusez pas le bienheureux salut ;
Pour un salut jadis Dante aima Béatrice :
Dès lors il ne marcha que vers un noble but.

Un jour (la calomnie en tout amour se glisse)
A passer fièrement elle se résolut.
Ah ! qu'il souffrit, blessé d'une telle injustice !
Que de soupirs, de pleurs, et sans qu'elle le sût !

Au bras d'un riche époux bientôt la jeune dame,
Enchaînée et gardant un regret dans son âme,
Comme un oiseau captif s'alanguit et mourut.

Tandis que lui, — ces temps sont-ils si loin des nôtres !
Connut le dur exil et l'escalier des autres...
Tout cela, songez-y... pourquoi ? Pour un salut.

Remarquons en passant le *trait final*. Nous le rencontrerons ailleurs presque partout chez notre poète. Il est un de ses *signes caractéristiques*. Dans le sonnet, il est vrai, il est de règle, mais Hippolyte Lucas a fait peu de sonnets, et cependant partout, dans toutes ses petites pièces, le trait final revient, et il revient naturellement, de lui-même, non pour obéir à quelque précepte. N'avons-nous pas tous éprouvé un certain agacement à la lecture d'un sonnet, lorsqu'on sent que le poète se prépare longtemps à l'avance à amener le trait final, lorsqu'on sait pourquoi dans le premier quatrain il rassemble telle pensée, dans le second telle autre, et nous ne sommes plus surpris de la surprise terminale, nous serions, au contraire, étonnés qu'il n'y en eût pas après tant d'effort ; et si les sonnets se suivent, le retour régulier du même mécanisme dans la même *boîte à surprises* finit par nous énerver. Pourquoi ? Parce

Hosted by Google

que le trait final sur commande est plus ou moins un tour de force. Mais, chez Hippolyte Lucas, il apparaît là où il n'est pas attendu, hors du sonnet, et alors il nous surprend et nous charme sans réserve, et quand nous le retrouvons dans le sonnet lui-même, nous pensons que c'est aussi de son cœur et non de son esprit seul qu'il vient.

Le *Salut* est une petite pièce qui n'eût été désavouée par aucun des maîtres italiens que rappelle Hippolyte Lucas.

Est-ce bien un sonnet ? Ce n'est qu'un sonnet irrégulier, comme le croisement des rimes le prouve. Mais s'il a moins, sous certains rapports, que le sonnet normal, sous d'autres il y ajoute au point de vue rythmique, et semble pouvoir être le germe d'un genre nouveau. Voici comment.

Dans le sonnet, il y a une rupture rythmique brusque entre les quatrains et les tercets ; les deux quatrains sont sur deux rimes seules, les deux tercets sur deux rimes aussi, mais différentes des deux premières ; cette rupture, il est vrai, est voulue ; elle n'est pas cependant sans inconvénient. Toute rupture, toute solution de continuité est pénible à l'oreille comme à la pensée, surtout lorsque l'oreille s'est habituée à tourner dans un cercle de rimes à retours. Le sentiment, la sensation aiment la *morosité*, ils se détachent difficilement, ou, s'il le faut, c'est pour revenir à leur objet ; de là le *leit motive* dans le poème musical, le *refrain* dans le poème poétique. Hé bien ! s'il en est ainsi, pourquoi l'une des deux rimes des tercets ne serait-elle pas identique à l'une des deux rimes des quatrains ? Pourquoi cette rime identique ne serait-elle pas surtout rime finale ? Pourquoi, comme dans la pièce précitée, le mot entier qui termine l'un des premiers vers n'achèverait-il pas le dernier ? Dans le *Salut*, détruisez ce lien entre la rime des quatrains et la rime des tercets, une grande partie de son charme aura disparu, tant le rythme des sons tient de près au rythme de la pensée, tant aussi le sentiment a la puissance de créer inconsciemment de nouvelles formes. Qu'on nous pardonne cette digression rythmique, elle apprend comment Hippolyte Lucas n'était pas seulement poëte, mais aussi artiste.

Cependant la note un peu platonique que nous avons relevée

Hosted by Google

n'est pas la seule de notre poète dans les *désirs*, et la passion plus vive est ardemment exprimée dans un grand nombre de petits poèmes, mais jamais sans se mêler à une teinte un peu mystique, jamais sans évoquer les souvenirs littéraires qui l'idéalisent, et que le poète appelle comme des souvenirs vivants qu'il a connus et qu'il fait siens. Dans cet ordre d'idées citons une pièce charmante :

LES OMBRES.

Juliette, ange pur que le ciel vit descendre,
Toi qui, pour prolonger les belles nuits d'amour,
Disais : « Le rossignol se fait encore entendre,
Ce n'est pas l'alouette et ce n'est pas le jour. »

Héloïse au nom cher, au noble cœur de femme,
Dont l'amour généreux ne sut rien refuser ;
Et toi, toi qu'à vingt ans tout poëte réclame,
Julie au long regard, Julie au long baiser,

Entourez son chevet, douces ombres qu'elle aime ;
Dites-lui d'être faible.....

Quelquefois cependant Hippolyte Lucas soulève le voile qui entourait le nom de celle qui avait inspiré ces poésies et les circonstances de sa vie. C'est ainsi que, dans *son journal*, il fait allusion à ce mode ingénieux de correspondance que nous avons raconté, et que, dans la *Robe de la Marquise*, il est sur le point de la nommer. Cette dernière poésie est d'un sentiment très fin.

Mets la robe de marquise,
Du passé riche trésor ;
De ton sein la grâce exquise
Sied à son corsage d'or.

Poudre-toi, place une mouche,
Rends tes yeux plus éclatants,
Pose en cœur ta fine bouche.
Voilà, voilà le vieux temps !

Hosted by Google

Jeune portrait de famille,
Ayant la vie et la voix,
Viens : dans ta démarche brille
Tout le charme d'autrefois.

Je suis Louis le quinzième
Et dans ma brillante cour
J'ai choisi pour belle et j'aime
Madame de Pompadour !

Quelle aimable évocation du passé ! Quelle heureuse antithèse latente avec le présent ! Le passé, d'ailleurs, vit dans ces vers, il devient, aussi lui, présent. L'aimée est un *jeune portrait de famille ayant la vie et la voix*. Ce charme des souvenirs et celui du bonheur actuellement vecu sont réunis.

Enfin le poète, dans sa sincérité, ne peut plus taire son roman, et il nous le raconte tout en s'adressant André Chénier :

André Chénier, mon doux poète,
Relu toujours,
C'est toi qui servais d'interprète
A nos amours.

Chacun de nous marquait la page
Selon son cœur ;
Nous comprenions bien ce langage
Tendre ou moqueur

La seconde partie des *Heures d'amour* : *Ivresse*, forme l'*histoire ascendante* de l'amour. Les gradations sont bien ménagées, et nous avions raison de dire que le livre forme un tout, que c'est un poème, non un recueil ; la passion est triomphante et le : *da mi basia mille* de Catulle sert d'epigramme. *L'Invocation à la Nuit* placée en tête est très heureuse.

O nuit, je te connais, j'ai contemplé ta face,
Quand ta robe d'azur étale dans l'espace
Ses diamants avec orgueil,
Ou, lorsque ta beauté s'entourant de mystère,
Tu la caches aux yeux comme une veuve austère
Sous de longs vêtements de deuil.

Hosted by Google

Je t'ai toujours aimée et je fus ton poète,. ....

N'éclaire qu'à demi la solitaire allée
Où celle que j'attends sous la voûte étoilée
Sur ce banc va venir s'asseoir.
Je te veux tout ensemble et lumineuse et sombre ;
Pour tromper les jaloux j'ai besoin de ton ombre,
Et de ta clarté pour la voir

Ce clair-obscur que désire le poète n'est pas seulement celui que donne Phébé, mais aussi celui qui résulte, dans un cœur comme le sien et comme celui de ses maîtres, Dante et Pétrarque, du mélange et de l'alternance de la réalité et de l'idéalité, laquelle chez lui ne perd jamais ses droits ni sa part.

Dans cette pièce, il raille finement *la Lune* d'Alfred de Musset, et avec lui un peu toute l'école romantique.

Je ne suis pas de ceux qui t'ont scandalisée,
Qui de ta lune ont fait une amère risée.

Malgré une note plus ardente, le fin sentiment se retrouve partout dans *Ivresse*, et nos poètes et romanciers contemporains, habitués entrer tout de suite *in medias res*, et même quelquefois à commencer par la fin, trouveraient sans doute cette ivresse bien discrète.

Cependant il rend bien, dans la pièce intitulée *Silence*, d'un seul trait, le *réalisme* de l'amour.

L'amour met sur la bouche
Des baisers non des mots !

Et ailleurs :

Mais le son de la cloche et le chant des oiseaux
Et l'ombrage embaumé qui flottait sur les eaux,
L'horizon de pourpre et de flamme.
Dans ce beau soir d'été ne pouvaient rien sur moi.
C'étaient tes yeux, ton souffle et ta voix, c'était toi,
Toi seule qui charmais mon âme.

Ailleurs encore :

Hosted by Google

Lampe, dont les rayons sortent d'une blanche urne
Préside aux doux secrets de la fête nocturne,
Mais, discrète, au grand jour ne les raconte pas.

Cet éclat de la passion qui traverse le sentiment plus doux, mais plus naturel au poète, dominant et revenant toujours, et qui n'en a que plus de charmes lorsqu'il apparaît, a trouvé une délicieuse expression dans une pièce intitulée : *la Neige*.

LA NEIGE

Le jardin qui nous protège
N'abritait plus notre amour,
Hier, par ce jour de neige :
Pourtant c'était un beau jour.

Mon bras passé sous ta mante,
Le temps était des plus froids,
Je te conduisis tremblante
Sur le blanc tapis du bois.

Soudain ton regard s'enflamme ;
Tu dis, bravant les frissons :
« L'amour est le feu de l'âme !
Le cœur n'a pas de glaçons ! »

Cet *effet de neige* n'est-il pas charmant, et ne rend-il pas, d'une façon concrète et saisissante, la passion qui se dégage au milieu des froideurs de l'âme !

Quelquefois le poète va plus loin, et il tire d'un contraste plus énergique des effets plus violents ; ainsi dans l'*Oratoire :*

C'était un pieux oratoire,
Le jour à peine y pénétrait,
Le mur était tendu de moire,
On y voyait un saint portrait.

Vous aviez une robe grise,
Un rosaire à votre côté ;
L'encens brûlait comme à l'église
Dans ce séjour de volupté.

Hosted by Google

Notre amour, que Dieu nous pardonne,
Variait ainsi son roman !...
Vous étiez une jeune nonne
Et moi, — moi, j'étais — Don Juan !

Singulier excitant, l'excitation mystique, mais de la plus haute puissance, qui manque à nos romanciers et poètes modernes, et qu'ils sont obligés de remplacer par d'autres d'un ordre beaucoup moins élevé, plus pimentés, cependant beaucoup moins toniques peut-être aussi, en somme, moins dangereux.

Ajoutons bien vite que ce n'est pas là la note habituelle du poète ; un sentiment très délicat l'emporte et forme le fond de son poème.

Dans cet ordre d'émotions, citons deux pièces, toutes les deux d'une douceur incomparable, et où l'artiste égale le poète.

LE MYSTÈRE.

Mon amour, mon amour, dérobons à l'envie
Le mystère adoré de notre douce vie,
Sachons avec l'avare enfouir le trésor,
Respectons le duvet de notre beau fruit d'or,

Ah ! il n'est pas de miel que ne veuille corrompre
Le monde, et de liens qu'il ne tâche de rompre ;
Pour être heureux longtemps, pour être heureux toujours,
D'une ombre protectrice enveloppons nos jours.

Comme une faible source au fond des bois perdue
Quand, sous un dais de fleurs, l'onde, à peine entendue,
Sur un tapis de mousse en silence s'enfuit,

Le bonheur ne dit mot, il ne fait aucun bruit,
La voix du clair ruisseau ne s'élève et ne gronde
Que lorsqu'un lourd gravier s'oppose au cours de l'onde.

Nous avons souligné les vers contenant une pensée remarquable, celle-ci surtout, qui résume si bien le bonheur et en donne la caractéristique « *le bonheur ne dit mot, il ne fait aucun bruit.* Mais au point de vue rythmique et musical, qui n'admirera la mélodie des deux tercets et surtout du premier ? L'image de la source, très belle,

Hosted by Google

mais tant de fois redite et devenue banale, est, de par cette mélodie, ici toute nouvelle. D'habiles assonances produisent cet effet et le prolongent jusqu'au tercet suivant. Cette assonance consiste dans la répétition des voyelles labiales formant onomatopée. L'amorce de cette assonance se trouve déjà dans les quatrains : elle imite le bruit du ruisseau, et son renforcement lorsque l'obstacle vient le rendre sensible.

La seconde de ces pièces, dont le sentiment est exquis, est intitulée : *Elégie*.

Accoudé sur son lit, les yeux noyés de pleurs,
Epier de son teint les changeantes couleurs
Quand la toux a cessé, présenter à sa levre
Le breuvage attiédi qui sait vaincre la fièvre ;
Sous sa tete penchée étendre l'oreiller,
Contenir ses sanglots pour ne pas l'éveiller ;
Tremblant que de la nuit le froid ne la saisisse
Ramener sur son sein un coin de drap qui glisse ;
La comprendre à mi-voix, n'etre jamais distrait,
Et puis, dès que survient le délire indiscret,
Ecarter les voisins, de peur que sa mémoire
De nos amours voilés ne redise l'histoire,
Réchauffer en ses mains les pieds presque glacés,
Soulever avec soin les membres trop lassés.
Comme l'ange de marbre au fond des cathédrales,
Pres d'une noble dame, incliné sur les dalles,
Qui soutient humblement en ployant le genou,
De la blanche statue et la tete et le cou
Jusqu'à l'aube, immobile, ecouter fuir chaque heure,
Sans que le doux repos de l'aile vous effleure,
Si bien qu'elle revoie à l'instant du réveil,
Vos yeux toujours ouverts protégeant son sommeil.
Voilà ce que j'ai fait ; j'aurais donné ma vie,
De crainte que la sienne, hélas ! me fut ravie . .

Il est difficile de peindre plus exactement et d'être plus près de la nature. « *N'être jamais distrait* » cela résume bien la tendre sollicitude qui entoure la convalescente ou la malade. Et les images qui suivent, tour à tour sensuelles et chastes et tendres, font admira-

Hosted by Google

blement ressortir l'ondoiement des impressions successives de la mort et de la vie.

Le livre troisième : *Regrets* renferme plusieurs pièces qui présentent de très gracieuses coupes rythmiques, à une époque où, il faut l'ajouter, la recherche de ces effets était presque inconnue. Dans cette direction nous avons remarqué deux poésies : *Oh ! comme tu savais aimer*, et *O mon amour*, qui sont et qui étaient surtout alors d'un rythme très nouveau, et ce qui est un mérite spécial, répondant bien au sentiment qu'il s'agissait d'exprimer.

Te souvient-il du laurier rose ?
Oh ! comme tu savais aimer !
Ma lèvre était près d'exprimer
Le suc de la fleur fraîche éclose.
Oh ! comme tu savais aimer !
« C'est la mort que ta lèvre touche. »
Oh ! comme tu savais aimer !
« L'amour est prompt à s'alarmer,
Tu ravis la fleur sur ma bouche.
Oh ! comme tu savais aimer !
J'entends encore ta voix qui tremble :
Oh ! comme tu savais aimer !
« Même tombe doit enfermer,
Disais-tu, nos deux cœurs ensemble : »
Oh ! comme tu savais aimer.

Je ne veux retenir de cette pièce que l'effet qui résulte de la répétition de ce vers : *Oh ! comme tu savais aimer*, savante répétition qui ramène à chaque instant la note dominante, comme dans le chant un motif sans cesse revenu.

La même impression est éprouvée à la lecture de la seconde pièce.

Nous étions assis au rivage,
O mon amour !
Vers l'instant où la mer sauvage
Gronde alentour.
Vous écrivîtes sur la grève,
O mon amour !

Hosted by Google

« A toi ma vie ! à toi mon rêve,
La nuit, le jour ».
Je suivis un plus sûr emblème,
O mon amour !
J'écrivis sur le rocher même
Au dur contour.
Et les lettres par vous tracées,
O mon amour !
Furent par la mer effacées
A son retour ;
Mais le rocher garde l'empreinte,
O mon amour !
Du serment que j'ai fait sans crainte
Et sans détour.

Cette poésie est, en outre, extrêmement *suggestive*. Elle fait penser et sentir au delà de ce qu'elle exprime. Ce n'est pas là une des moindres qualités des poésies d'Hippolyte Lucas. D'une courte étendue, enfermées dans quelques stances, dans quelques quatrains d'octosyllabes, elles n'ont pas l'espace de tout dire ; ce sont des croquis ; le sentiment, la réflexion du lecteur doit les *compléter*, et une telle occupation ne manque pas de charmes. Les traits principaux, les dessins, sont tracés d'une main ferme, le trait final surtout, le lecteur sait où il doit aller, il suit la main du poète, puis cette main l'abandonne tout à coup, mais le lecteur continue, il dépasse la dernière stance par l'élan donné.

J'aime moins les pièces anacréontiques, comme l'*Enterrement de l'amour*, qui cependant a été souvent loué par les critiques ; je retourne volontiers aux poésies plus personnelles.

Celles-ci d'ailleurs remplissent le livre, et, comme par une gradation insensible, nous arrivons aux pensées plus sévères. C'est d'abord *la Luciole* qui inspire à notre poète une pensée philosophique, fière et profonde.

Un jour, regardant les étoiles,
Dieu dit : « O mortels, à vos yeux
Trop souvent de ténébreux voiles
Cachent les astres de mes cieux ! »

Hosted by Google

Alors naquit la luciole
Pour illuminer nos chemins.
Mais hélas ! sa vive auréole
Se ternit sous les doigts humains.

Petite étoile de la terre,
Si tes sœurs n'étaient près de Dieu,
Dans ce monde où l'amour s'altère,
On éteindrait aussi leur feu.

Combien cela est vrai ! Oui, combien, si l'étoile était parmi nous, on aurait vite fait de l'éteindre ! La boutade est vive, et malheureusement ce n'en est pas une, c'est bien plutôt un axiome moral.

Ailleurs le poète prend conseil du chêne, pour avoir courage, mais nous préférons l'*Œillet de la Falaise*.

Il n'est rien qui tant me plaise
Au bord désolé des flots
Que l'œillet de la falaise,
Fleur si chère aux matelots.....
Les pleurs d'un amoureux martyre
Sont comme les gouttes de cire
Pleines d'un ambre précieux ;
Tout autour d'elles se parfume,
Elles perdent leur amertume
Sous le feu brûlant qui les fond ;
Et pour toujours la poésie
Y met son empreinte choisie,
Son cachet divin et profond.

Finissons, comme le fait le poète des *Heures d'amour*, par les *Pleurs d'amour*, ce dénouement triste, mais non inutile, comme l'exprime si bien Hippolyte Lucas.

Là s'est arrêté le poète ; il avait composé beaucoup d'autres vers, mais qui ne rentraient plus dans le cadre et en auraient rompu l'unité. Ajoutons qu'il avait surtout composé sa poésie pour lui-même, qu'il n'en avait laissé émerger que la partie la moins intime, la plus conforme à ce que voulait le public, et que ses sentiments les plus intenses, les plus *vécus*, étaient restés enfermés non dans

Hosted by Google

son âme, mais dans le tiroir où il jetait pêle-mêle ses inspirations écrites ; il a fallu tout le zèle pieux de son fils pour les exhumer, et ce faisant, il nous a révélé un Hippolyte Lucas que nous ne connaissions point, plus penseur, plus rêveur, quelque peu pessimiste, tel qu'il ne s'était point montré dans les luttes de la critique, ni dans les patientes productions du littérateur. Si dans les *Heures d'amour* il y a plus de l'*artiste*, dans les *poésies posthumes* il y a plus du *poète*.

L'espace nous manque pour en faire une étude approfondie, et d'ailleurs, dès l'apparition de ces vers, la critique s'en est emparée pour mettre en relief les plus belles pièces, déjà si souvent citées, que les citations que nous allons en faire vont ressembler à une redite. Mais il nous reste à en bien faire comprendre le caractère.

Laissant de côté toute gradation, commençons par une poésie, un sonnet à rythme irrégulier, qu'au point de vue du sentiment et de l'expression nous pouvons qualifier de *parfait*. Il est intitulé *Un remords*, et il paraît qu'il eut pour inspirateur un fait réel. Un jour, le poète lisait, un de ses enfants, mort depuis, vient le déranger dans son travail ; le poète s'impatiente et le rudoie. Plus tard, lorsque l'enfant est mort, cette scène repasse dans l'esprit du poète.

Un jour, j'étais couché sur mon lit de repos,
Je lisais au hasard, et, jetant là l'ouvrage,
J'aurais pu, comme Hamlet, dire : « des mots, des mots ! »
L'enfant vint, sur le mien il posa son visage.

Il voulut, c'était là gentillesse de l'âge,
Faire semblant de lire, et moi d'un dur propos
Je rudoyai l'enfant et, lui tournant le dos,
De l'éloigner de moi j'eus le triste courage.

Pauvre enfant que m'a pris le destin inconnu,
Cet amer souvenir depuis m'est revenu,
Je vois ta grosse larme et ta petite moue ;

Et j'éprouve un remords. Comme je donnerais
Mon futile savoir, et mes livres après,
Pour sentir de nouveau ton souffle sur ma joue !

Hosted by Google

Il y a bien des sentiments dans ces vers, et, à côté de la tendresse paternelle, le dégoût de l'étude et la vanité de la science et de l'art sont vivement exprimés, mais je ne veux voir ici que l'expression touchante : celle de l'amour et du regret. Il y a dans cette pièce qui devrait figurer dans toutes les anthologies un trait inimitable, celui de la fin :

Pour sentir de nouveau ton souffle sur ma joue.

C'est qu'ici le poète a résumé et rendu d'une manière absolument *concrète*, et par cela même saisissante, la petite scène décrite. Le baiser de l'enfant, son regard, sa moue même, sont choses charmantes et, au point de vue de la nature, jamais vieillies, mais au point de vue de l'art, hélas ! banales. Toutes les descriptions de l'enfance y reviennent et il le faut bien, et alors nous charment encore, mais bien plutôt par un tumulte de sentiments qu'elles éveillent en nous que par le point précis qu'elles nous peignent. Mais ce qui n'est pas banal, c'est le *souffle de l'enfant senti sur la joue*. L'enfant est tout près, l'impatience manifestée a arrêté son rire, ses baisers, ses caresses, presque son regard, mais il est encore près et l'on sent son souffle, et le souffle est le symbole de la vie, et c'est comme tel qu'il hante l'esprit du père après la mort de l'enfant.

De ce sentiment si pur, l'amour paternel, passons à une autre note toute différente, et nous verrons combien le talent du poète est varié.

Je m'en allais longeant la grève
De Saint-Briac à Saint-Jagu,

Le poète rencontre une pêcheuse. La mer monte et monte au galop, comme elle le fait sur quelques-unes de nos côtes bretonnes. La pêcheuse d'avertir, et le poète de s'attarder, sans souci du danger, à regarder la pêcheuse. Petite scène digne des idylles virgiliennes.

Elle dit, m'entraîne en sa course,
Sa main avait saisi ma main...
Un gué se rencontre en chemin,

Hosted by Google

La fille, relevant sa jupe,
Avec des rires ingénus,
Passe le gué ; ce qui m'occupe,
C'est de regarder ses pieds nus.

« Passez, passez, s'écria-t-elle
En tournant les yeux effrayés,
Le flot nous suit ». Moi de la belle
Je regardais toujours les pieds,

Est-il bien nécessaire de continuer ; le lecteur a maintenant tout le tableau sous les yeux.

Mais voici la conclusion où l'esprit fin et humoristique de notre poète se fait jour.

Sa joue était comme une pêche ;
Elle s'enfuit, et bien souvent,
J'allai la chercher à la pêche :
Je n'y rencontrai que le vent !

La vision était disparue, ne devait pas revenir, et cela est dit d'une manière charmante.

Mais le plus souvent, dans ces vers posthumes, la poésie d'Hippolyte Lucas est grave, fortement empreinte de philosophie ; cependant elle reste toujours subjective ; car cette poésie est essentiellement *subjective* ; ce sont ses émotions personnelles, non déguisées sous un personnage, ni prises dans le fil d'une narration que notre poète nous exprime ; c'est lui que nous voyons, il ne le dissimule pas, et c'est pour cela que ses pièces sont courtes, ne durent que le temps de l'émotion réellement subie. Son livre de vers est son miroir.

On a placé en tête des poésies posthumes une très belle pièce, *objective* celle là, intitulée : *le Cimetière des Marins*. Elle a déjà été souvent citée en entier. Je n'en répéterai que la dernière stance dont les deux derniers vers forment sentence.

Pour vous, plus de lame perfide,
Ni de vent toujours agité ;
La croix est le mât qui vous guide
Vers le port de l'éternité.

Hosted by Google

Pensée chrétienne et profonde, courageuse comme la vie et comme la mort des matelots.

Dans la poésie intitulée : *les Abeilles* : c'est le rythme lui-même qui fait ressortir les pensées. Le poète a rajeuni le vieux thème : *sic vos non vobis.*

O vous qui sur les fleurs vermeilles
Au printemps bourdonnez si fort,
L'automne vous apporte, abeilles,
La mort...

Votre destinée est mauvaise,
Vous ne travaillez pas pour vous,
Souvent aussi cette loi pèse
Sur nous,

La chute du dernier vers exprime la lassitude et la chute de la pensée qui désespère. Aussi mélancolique est *la Tour*.

Ecoutez bien mon dernier rêve ;
Une tour montait jusqu'aux cieux :
Des hommes se pressaient sans trêve
Sur ses degrés audacieux

Mais à chaque pas de la foule,
O phénomène singulier !
Chaque degré soudain s'écroule :
Pour descendre plus d'escalier.

L'image est saisissante. *On aspire à descendre.* Impossible. Il faut monter toujours.

Le poète continue ; puis passant de l'objectif au subjectif, par un retour vers lui-même, il s'écrie :

Je te connais, ô sombre tour.

Ce qu'il a trouvé dans la tour qui s'élève aux cieux, le poète le retrouve dans la mine, au plus profond de la terre : le sentiment du pessimisme qui le rattache bien à notre siècle. Il aperçoit un

Hosted by Google

gouffre, il est sur le bord d'une mine. Il l'interroge ; la mine répond « Qui a pu te maltraiter avec tant de rage ? Un orage ? Quelque trombe ? » — « Ami, ce n'est pas la nature, c'est l'homme. » — « Ah ! pourquoi ? » — « Pour mes parcelles argentées que recouvrait mon frais gazon, mes entrailles furent jetées aux quatre coins de l'horizon. » Alors le poëte :

Je répondis, fixant l'abîme :
Que je te plains, pauvre victime,
Mais c'eût été bien pis encore,
Si ton cœur avait été d'or.

Trait final, malicieux, mais profond, ironie cette fois à l'adresse de l'homme.

Cependant il est plein de pitié pour tous ceux qui souffrent dans la nature, pour l'homme lui-même, malgré les autres sentiments que celui-ci mérite, il permet aux pauvres bêtes :

Sur mes fleurs bourdonnez, abeilles,
Merles, sifflez sur mes buissons.....
Moineaux, becquetez mes cerises
Rouges, noires, à votre gré.

Papillons, naissez sur mes roses,
Chrysalides, accomplissez
Vos brillantes métamorphoses,
Corbeaux, vous-mêmes croassez !

Je regrette jusqu'à la feuille
Qu'emporte le courroux du vent.

L'aimable et indulgent critique qu'était Hippolyte Lucas envers les auteurs, ses contemporains, nous voyons qu'il l'était aussi à l'égard des abeilles, merles et moineaux.

Pour moi, je plains la ruche aux vils frêlons livrée ;
Je gémis quand le bœuf tombe sous le fardeau,
Et quand par l'aquilon la terre est déchirée,
J'entends la voix du pauvre et celle de l'oiseau.

Hosted by Google

Comme tous les vrais poètes, il se tient et reste très près de la nature. Les plantes, les objets s'animent à sa voix, se personnifient, il leur parle et ils répondent, il les traite même sur un pied d'égalité. Ecoutez-le causant avec ses vieux arbres :

Il les avait abattus, les arbres lui font reproche.

O compagnons de mon jeune âge,
J'aurais dû vous garder toujours,
Quelque hiver, alors que tout tremble,
La vieillesse m'aurait vaincu,
Nous aurions dû mourir ensemble,
Ainsi que nous avions vécu.

Quelquefois le poète corrige lui-même ce pessimisme qui lui vient de notre temps. Dans la pièce intitulée *Vieillesse du monde*, il est d'abord *laudator temporis acti.*

La fleur est bien moins parfumée,
Le fruit est bien moins savoureux....
Le soleil s'éteint dans l'espace,
Le printemps n'a plus de chaleur.....
Le cœur aussi manque de flamme,
On n'aime plus comme on aimait.

Mais soudain le tableau change, la plainte injuste disparaît, c'est un charmant revirement.

Nous vîmes, le sourire aux lèvres,
Deux enfants couronnés de fleurs,
A qui l'amour donnait ses rêves
Comme à nous dans nos jours meilleurs.
Nous vîmes une tourterelle
Roucoulant sous le frais lilas :
Un ramier accourut près d'elle.....
C'est nous qui vieillissons, hélas !

Ailleurs, ce n'est plus l'éternelle jeunesse de la nature, mais le courage intérieur qui relève le poète et empêche sa pensée d'aller à la dérive.

Hosted by Google

Le temps reprit « Crains-tu de mourir, ô poète ?
Toi qui penches ton front sur ton bras affaibli ? »
— « Oh ! Temps ! lui répondis-je en relevant la tête.
Je ne crains pas la mort, je ne crains que l'oubli. »

Dans des poésies plus personnelles encore, Hippolyte Lucas nous transporte dans sa demeure même, au *Temple du Cerisier*, modeste maison sise à une lieue de Rennes, presque sur les bords de la Vilaine, où il venait se reposer de la vie parisienne, et où ses intimes poésies sont écloses ; c'est là qu'il les jetait au fond d'un tiroir, où il les gardait pour lui, ainsi que l'on garde quelque fleur, quelque lettre en souvenir, et où son fils pieux les a retrouvées. Trois poèmes : *Le Retour*, les *Songes égarés*, *Ma Retraite* nous introduisent jusque dans cet asile.

Dans *Ma Retraite*, il nous en trace la topographie.

Je sais une rivière,
La Vilaine est son nom.....
Au bord de la fenêtre
Le rouge cerisier...
A deux pas la châtaigne
Qu'Horace aussi cueillait,
Et que nul ne dédaigne
Mêlée avec le lait ;
Vers le soir taciturne
Le tic-tac du moulin,
Ou la chanson nocturne
Des fileuses de lin.
Aucun bruit de la ville,
Bruit stérile toujours.....
J'écoute solitaire,
Un bruit plus solennel,
Celui que fait la terre
Sur son axe éternel.

J'admire comment cette pièce, toute subjective, puisqu'elle nous raconte non seulement les impressions, mais la vie même du poète, se termine tout à coup par une pensée profonde, abstraite, générale,

Hosted by Google

une des pensées les plus hautes qui aient été exprimées, et qui, si elle était signée Hugo ou Lamartine, serait dans toutes les bouches et resterait dans toutes les mémoires.

Dans le *Retour*, Hippolyte Lucas continue de nous narrer ses impressions de retour.

Je revois tous les ans le toit héréditaire....
J'aime encore, vers la nuit, dans les sombres allées,
Les bèlements plaintifs des agneaux égarés,
De l'Angelus lointain les dernières volées,
Et tous les bruits du soir qui meurent par degrés.

Je promène longtemps mes vagues rêveries
Sous les cieux étoilés de leurs mondes de feu,
Je cherche à soulever ces riches draperies
Qui cachent au regard la majesté de Dieu....
Enfin je vais errer au fond du cimetière...

Le doute n'ose pas sur les os de nos pères
Descendre et s'acharner ainsi qu'un vil corbeau ;
Comme la fleur qui croît dans les champs funéraires,
La foi prend bien souvent racine en un tombeau.

Il y a dans *tous les bruits du soir qui meurent par degrés* une description frappante de la chute du jour à la campagne. Il n'appartient qu'à un vrai poète de dégager ainsi la caractéristique des choses, l'essence d'un sentiment, et à le concentrer dans une formule. Mais à la fin une pensée sublime domine tout, pensée nullement emphatique, quoiqu'elle serve de trait final, mais rigoureusement exacte ; *la foi est une fleur funéraire*. Quel philosophe, quel ascète pourra en donner une plus juste définition ?

Mais là le poète ne rêve pas seulement, il compose, il écrit, et le Temple du Cerisier a été son témoin, est resté jusqu'au dernier jour son confident et son ami. Il y a dans une pièce : les *Songes égarés*, une délicieuse *personnification de la nature* :

Anciens témoins de mon jeune âge,
Les arbres, qui m'ont reconnu,
Semblent dire dans leur feuillage :
« C'est lui, qu'il soit le bienvenu ! »

Hosted by Google

La nature, en ces lieux que j aime,
Prend une voix pour me charmer,
Et si j'ai quelque chagrin, même
Elle parvient à me calmer.

Les étoiles que je regarde,
Luisant toujours au même endroit,
Ont l'air d'avoir pris sous leur garde
Mon jardin et mon humble toit.

C'est alors que mon esprit rêve
Des poèmes délicieux
Que jamais ma plume n'achève.....

Oui, ce sont bien ces poèmes inspirés ainsi, qui figurent dans les poésies posthumes d'Hippolyte Lucas ; ce sont pour ainsi dire les points culminants de poésies restées en son âme, où elles affluaient et qu'il n'a pu exprimer toutes ; il les pensait, il en jouissait, et cela lui a souvent suffi.

Dans ce même poème l'idée de Dieu apparaît a son tour comme terminale ; notre poète le voit, comme il a entendu l'arbre et reçu le regard de l'étoile, et il exprime alors les plus hautes pensées que nous ayons lues, si ce n'est dans les textes bibliques.

Dieu l'a voulu, car il recueille
Ce qu'ici-bas on croit perdu ;
Le bruit qu'en tombant fait la feuille
Par son oreille est entendu.....

Voilà pourquoi sur cette terre
Tout refleurit en temps et lieu,
Pourquoi le penseur solitaire
Reçoit l'idée au gré de Dieu.

Voilà comment une pensée
Vague encore, léger dessin,
Sur les ailes des vents lancée,
Va féconder un autre sein

C'est la semence de la parole et de la pensée, celle bien plus pénétrante, bien plus féconde encore des vers et du sentiment qui vont

Hosted by Google

créer d'autres sentiments et d'autres pensées. C'est pourquoi nous devons être heureux qu'on ait recueilli ces poésies posthumes qui ne resteront pas stériles qui le seront d'autant moins, qu'elles sont au suprême degré *suggestives*.

La note énergique, celle héroïque et patriotique, a-t-elle manqué à Hippolyte Lucas ? Ce serait étonnant avec ce fier et intègre caractère ; cependant nous ne trouvons pas de pièces de ce genre dans ce recueil ; mais nous rencontrons ailleurs une poésie d'un ardent patriotisme qui prouve que toutes les inspirations étaient dans le talent de notre poète.

La gargousse d un canon vainqueur avait été offerte pendant le siège de Paris par le sergent Frédéric Masson à Victor Hugo, et à cette occasion notre poète écrivit les vers suivants :

Quel est donc ce canon qui tonne ?
C'est le châtiment, Dieu merci !
Prix de tes vers Nul ne s'étonne,
Tes vers étant de bronze aussi.
Ce canon-là, pendant la guerre,
Dans un rouge et large sillon,
Fit sauter une poudrière
Sur les hauteurs de Châtillon.
L'artilleur, après la secousse,
Enchanté du coup qu'il porta,
Serra sur son cœur la gargousse,
Et chez toi, maître, il la porta.
Ce patriotique trophée
Est un des succès éclatants
De ta Muse, une double fée,
Lumière et foudre en même temps,

Impossible de parler plus haut et plus juste !
Le grand patriote italien, Manin ne l'a pas moins bien inspiré.

Martyr d'un long martyrologe
C'était Manin . Manin chez moi,
Le dictateur, plus grand qu'un doge
Le citoyen, plus grand qu'un roi

Hosted by Google

Ces deux derniers vers appartiennent à la postérité et devraient être écrits au bas de la statue de Manin.

Et maintenant, à qui comparerons-nous, parmi les contemporains, Hippolyte Lucas, comme poète. Nous avons entendu faire quelques rapprochements qui ne manquent pas de justesse. Tel de nos poètes, par la délicatesse extrême du sentiment, la finesse de l'expression, le soin particulier de bien finir chaque petit poème, même par l'emploi presque constamment fait de l'octosyllabe ce rythme des sentiments très subtils, ressemble quelquefois tellement à Hippolyte Lucas, qu'on pourrait craindre que celui-ci ne s'en fût inspiré, si, au contraire, ses vers n'étaient de beaucoup antérieurs. J'ajouterai que ses vers sont plus francs, plus naturels, indiquent moins la recherche et la culture d'art que ceux auxquels je fais allusion et ne plongent jamais, comme ceux-là, dans une philosophie quelque peu abstruse, quand elle n'est pas fantaisiste. Mais à quoi bon ces rapprochements, Hippolyte Lucas est bien lui-même, lui seul, et, pourvu que le talent s'y joigne, c'est là selon nous, pour un poète, le principal mérite, celui sans lequel on peut lire une œuvre avec un certain plaisir parfois, mais jamais la relire ; or, ce mérite, Hippolyte Lucas le possède à un haut degré, et c'est pour cela que nous l'avons lu, que nous l'avons relu, et que nous pouvons le relire encore. C'est là la pierre de touche ; nous l'avons essayée ; que le lecteur l'essaie à son tour, et il sera du même avis que nous. Hippolyte Lucas prosateur et critique, a vécu pendant sa vie d'une vie littéraire intense, mais qui, par sa nature même, était liée à son milieu et subordonnée à son existence. Le même, poète, n'a vécu à proprement parler qu'après sa mort, mais cette vie d'outre-tombe est la plus solide et sera la plus durable.

RAOUL DE LA GRASSERIE.

Hosted by Google

SIÈGE DE CROZON

(1594)

ANGLAIS ET ESPAGNOLS EN BRETAGNE

(*Suite.*)

XI

D'Aumont arriva devant Quimper, dans la nuit du samedi au dimanche 9 octobre[1]. Descendant de Kerfeuntun, il avait devant lui la tour Bihan, qui était la principale défense. C'est là que les bourgeois l'attendaient ; mais prenant à gauche, et passant sur la contrescarpe, il descendit tout aussitôt au faubourg des Regaires, sur la rive droite de l'Odet ; et passant la rivière, il occupa, presque sans coup férir, le faubourg de la Rue-Neuve, sur la rive gauche. Un détachement anglais garda le faubourg des Regaires, un détachement français celui de la Rue-Neuve ; et le reste de l'armée passant l'Odet au pont de Locmaria au-dessous du port, remonta la rive droite jusqu'au faubourg de la Terre-au-Duc que les Français gardèrent. Quelques petites pièces furent établies sur le mont Frugy, pour battre le rempart le long du Parc Costy[2], et aussitôt le maréchal fit sommer la ville.

En réponse, quelques arquebusades furent tirées des remparts. Le maréchal, sans plus attendre, demanda en toute diligence le canon qui roulait sur la route de Crozon[3], et les petites pièces mon-

[1] L'éditeur de Moreau a imprimé (p. 209) : « Il arriva le *lundi au soir, ou plutôt le dimanche matin*, environ les trois ou quatre heures après minuit. Il faut de toute nécessité remplacer le mot *lundi* par le mot *samedi*. (Moreau. Chap. XXX p. 205 à 241).

[2] Moreau (p. 217) dit près des patibulaires du roi. Les patibulaires étaient au sommet du mont Frugy, au lieu même où la promenade actuelle entame le champ voisin, dans l'axe du perron montant du *champ de bataille*

[3] Moreau dit (p 221). « Il manda en diligence à Crozon de lui envoyer le canon. » Il est clair que le canon demandé le dimanche n'était pas à Crozon, puisqu'il arriva le lundi soir Il dut être arrêté au delà de Locronan.

Hosted by Google

tées sur le mont Frugy commencèrent à tirer. Le maréchal avait compris que Lezonnet et Endroit ne lui avaient pas dit toute la vérité

La vérité que n'avaient pas osé dire les royaux de Quimper, nous la savons par Moreau et le miseur, et la voici : C'est que la majorité des habitants est ligueuse, comme le chapitre de son église, et, depuis que la ville a su l'entrée en campagne de l'armée royale, elle se prépare à soutenir un siége. Pendant les trois mois qui viennent de passer, la ville a pris ses précautions[1] :

Elle a percé d'embrasures la tour Bihan, réparé, surélevé, *mantelé* une partie de ses remparts, *accoutré* les serrures et les herses des deux seules portes qu'elle n'ait pas murées[2], creusé près de leur confluent les deux rivières qui lui servent de fossés ; pour empêcher le logement de l'ennemi au voisinage de ses murs, elle a fait brûler le *Lazaron*, vieille maison hospitalière proche de son mur nord ; et, sur la rive droite du Steir, dans la Terre-au-Duc, elle a fait démolir plusieurs maisons et un vaste édifice qui n'avait pas cent ans d'âge et qui contenait l'auditoire, les prisons et la cohue du roi[3]. Enfin, le maréchal, quand il a passé le long des murs, a pu voir un rideau tendu au-dessus du rempart pour que l'ennemi ne sache pas où porter ses coups[4].

Pour que tant d'efforts et de sacrifices ne soient pas vains, que faut-il ? Que Mercœur et Juan d'Aquila viennent au secours ; mais depuis quelques semaines tout espoir n'est-il pas perdu de ce côté ? Est-ce avec ses cent hommes de garnison, quelque déterminés qu'ils soient[5], que Quimper soutiendra le choc de l'armée royale ? La ville, il est vrai, peut fournir quatorze cents arquebusiers bien équipés. Mais nombre d'entre eux sont favorables au parti du roi ; et les arquebuses qu'ils tireront des remparts ne feront de

[1] Sur ce qui suit : Moreau ch. XXIV et XXX. Comptes du miseur p 11, 13, 15, 16. V. aussi *Hôpitaux de Quimper* par M. le Commandant Faty. Bull. de la Société Arch. du Finistère. X, p. 308, et *Comptes du miseur de Quimper*.

[2] Moreau, p. 180.

[3] Construit « par la reine Anne et le roi Louis XII ». Rôle de la réformation du domaine royal à Quimper 1539. Arch. du Finistère, série A.

[4] 19 pieces et demie de toile d'Olonne formaient ce rideau (le miseur, p. 16).

[5] Moreau, p. 218

Hosted by Google

mal à personne : elles seront chargées de poudre, mais non de balles[1].

Enfin la majorité ligueuse n'a pas un chef résolu qui prenne en mains l'autorité et qui ait la confiance du parti.

L'évêque Charles du Liscouët avait juré l'Union ; il avait même présidé l'ordre de l'Eglise aux États ligueurs de Vannes en 1591[2], et siégé dans l'ordre de la noblesse aux mêmes États réunis en 1592 ; mais les ligueurs n'ont pas oublié ses premières hésitations[3] ; et d'ailleurs, il a pour frère François, sieur de Coëtnempren, président au présidial de Quimper, royaliste déterminé, qui fut beau-frère de Lézonnet[4]. C'est assez pour qu'il soit suspect aux ligueurs[5].

Le capitaine de la ville, Jean du Quélenec, sieur de Saint-Querec et du Hilguy, est si tiède, que Mercœur a songé à le remplacer[6]. Il ne l'a laissé en fonctions que contraint par les instances des Quimpérois[7]. Homme d'honneur, du Quélenec restera fidèle à son serment ; mais son expérience ne lui laisse aucun doute sur l'issue de la lutte.

Au contraire, la minorité royaliste a un chef auquel appartient une autorité incontestée. C'est le sénéchal Guillaume Le Baud. Créature de Mercœur qui a payé sa rançon[8], et qui, pour mieux se l'attacher, l'a gratifié de sa charge[9], Le Baud a été dévoué à Mercœur jusqu'aux derniers mois. Mais, quand il a vu Lezonnet garder Concarneau pour le roi, et l'armée royale marcher vers la Basse-Bretagne, il a changé de langage et d'attitude. Conserver la place qu'il tient de Mercœur est aujourd'hui sa seule politique : pour atteindre ce but, il usera de la double influence que lui donne

[1] Moreau, p. 223. La même comédie s'était jouée lors de l'attaque de Lézonnet sur Quimper, en septembre 1594. Moreau p. 189.

[2] Morice II, p. 404.

[3] Id II. p. 381.

[4] En ce sens, qu'ils avaient épousé les deux sœurs Glé de la Costardaye, Mme de Lezonnet était morte avant 1577

[5] Moreau p 52.

[6] « Ni chaud ni froid. » Moreau p. 219.

[7] Moreau p. 161.

[8] Moreau p. 164.

[9] Moreau p. 163. Avocat à Quimper, puis avocat du roi (26 septembre 1581). Le Baud devint sénéchal le 21 mai 1591

Hosted by Google

sa charge, au présidial qu'il essaie de convertir au roi et à l'assemblée de ville qu'il préside .

Le maréchal peut compter sur le sénéchal, mais il compte aussi sur la terreur que répandent en ville les pièces tirées sur le mont Frugy. Elles ne causeront qu'une seule blessure[2] ; mais la ville entend pour la première fois le bruit de l'artillerie tirée contre ses murs et que, heureusement pour elle, elle n'entendra plus. Le maréchal est si assuré de l'impression produite que, après quelques heures, et comme si la brèche était ouverte, il fait demander six députés désignés par lui, au nombre desquels le sénéchal, pour traiter de la capitulation.

Pendant ce temps, les Anglais, qui, comme les Espagnols à Morlaix, ont flairé le pillage, offrent de s'emparer de la ville en escaladant les remparts : mais quelque pressé qu'il soit d'en finir, le maréchal leur répond brusquement que « le roi n'a que faire de villes désertes. » Et ils se retirent mécontents[3].

Le lendemain (lundi) au matin, les bourgeois délibèrent en une sorte de conseil de guerre chez le capitaine Saint-Quérec, puis dans une assemblée générale tenue non sans quelque désordre à la cathédrale.

Pendant ces délibérations le feu continue : le maréchal lui-même manque d'être frappé d'une arquebusade ; il se tourne tout en colère vers Lezonnet, et oubliant qu'il parle à un gentilhomme : « Vous êtes un affronteur ! Vous m'aviez dit qu'il n'y avait dans cette ville que des habitants[4]. »

Il avait tort et la ville allait donner raison à Lezonnet. Malgré quelques protestations, les députés demandés et choisis par le maréchal sortirent bientôt pour aller le trouver au manoir de l'Isle[5], et le feu cessa à ce moment.

[1] Moreau p. 166.

[2] Celle du gardien des cordeliers qui travaillait aux retranchements dans le jardin de son couvent. Moreau p 217.

[3] Moreau, p. 220.

[4] Moreau p 213

[5] Ce manoir était à l'ouest du palais de justice actuel. C'est sur son emplacement que fut bâtie, au XVII siècle, l'abbaye de Kerlot Le maréchal logé au prieuré de Locmaria (Moreau p. 220) était venu au manoir de l'Isle (Moreau, p. 215 , plus près de la ville.

Hosted by Google

Peu après, les députés rentraient rapportant ces conditions : Les privilèges de la ville et l'état de chacun seront conservés. Rien ne sera emporté de la ville. Aucune imposition de deniers n'y sera faite. Aucune garnison n'y sera laissée.

Quelques esprits chagrins trouvent ces conditions trop belles. Sont-elles sincères ? C'est sur cette question que la discussion s'engage dans une assemblée tenue à la maison de ville.

Mais en ce moment le canon de Crozon arrive à la Terre-au-Duc par la route de Locronan. Du haut de leurs remparts, les bourgeois peuvent voir défiler les lourdes pièces. Le parti de la majorité est bientôt pris : on demande au maréchal un député pour rédiger les articles de la capitulation.

L'envoyé du maréchal est son ambassadeur ordinaire, Avril de Lagrée, le premier président des Comptes.

Pendant que celui-ci, enfermé seul avec le sénéchal Le Baud, rédige les articles, le feu cesse de part et d'autre ; mais le maréchal « avertit les habitants de faire bonne garde sur les murailles, surtout vers le canton des Anglais : Ce sont gens cupides, disait-il ; s'ils entraient par surprise, je ne pourrais les empêcher de piller, y eût-il vingt capitulations[1]. »

Le lendemain matin, 11 octobre, la capitulation fut signée par le maréchal au nom du roi, par le miseur au nom de la ville, et le maréchal entra pour recevoir le serment des habitants[2].

Tel fut le siége de Quimper, que des auteurs, réputés classiques[3], osent représenter comme ayant été « long et vigoureux, » et, cela va sans dire, très meurtrier.

[1] Moreau, p. 220.

[2] On lit dans Moreau, p. 224. « Les portes furent ouvertes au maréchal le mardi (11 octobre), la ville se rendit le douzième octobre, les articles de la capitulation préalablement signés. » Il donne ensuite le texte de la capitulation avec la date en tête « le onzième jour du mois d'octobre, » et on lit à la fin (p. 232) : « Fait et accordé le dit vingtième jour d'octobre. »

Toutes ces contradictions sont assurément du fait de l'imprimeur ; mais on vient de les réimprimer sans correction.

V. la capitulation dans D. Morice avec la date 11 octobre. Pr. III. Col. 1602.

[3] Mac. Carthy. (*Dict. de la conversation et de la lecture*). Il met le siége en 1595, comme Bouilliet et Dezobry, se copiant l'un l'autre.

Hosted by Google

XII

Une fois maître de la ville, d'Aumont donna raison à ceux qui avaient douté de sa sincérité. Pas une des promesses signées de lui ne fut tenue.

Le maréchal avait besoin d'argent pour le siége de Crozon : il contraignit la ville de signer (14 octobre) un emprunt de 11 000 écus[1], que les particuliers fournirent pour la plus grande part et qui fut exigé par les voies les plus rigoureuses. Huit jours après, il exigeait par les mêmes voies une contribution de cinq à six mille écus[2].

Le maréchal pouvait craindre un retour offensif des Espagnols quand il serait en route pour Crozon : afin de parer à ce danger, il établit en ville une garnison de quinze cents hommes aux ordres de Montbarrot.

Il avait promis que rien ne serait emporté de la ville ; mais il avisa « deux beaux canons de fonte verte comme il n'y en avait pas de tels dans tout le pays bas[3]. » Il les envia pour son château d'Aumont en Poitou, et les fit enlever comme dépouilles opimes.

Quant à l'engagement relatif à l'état de chacun, le maréchal le tint envers tous, sauf un seul. Il laissa en place tous les officiers de judicature, par exemple, le chanoine Moreau, déterminé ligueur ; mais le sénéchal Le Baud, auteur principal de la reddition de Quimper, fut destitué et se vit remplacé par son prédécesseur Jacques Laurens, sieur de la Motte[4].

Miseur p. 5 et 6, 38 et 39.

[2] Et Moreau p. 234.

[3] Moreau p, 240.

[4] Moreau. p. 237-238. Jacques Laurens avait quitté sa place, en septembre 1589, se croyant menacé par les ligueurs.

Je publierai quelque jour une étude sur les *deux Sénéchaux* de Quimper. Le Baud, fut le prototype de ces fonctionnaires que nous voyons uniquement préoccupés de garder leurs situations. Un journal républicain a pourtant décerné à Le Baud le titre d'*honnête Sénéchal*. (*Finistère* de Quimper *Histoire de Pont-l'Abbé*, 5e article (avril-juin 1884.)

Hosted by Google

Le maréchal employa quelques jours à peine à tout régler, se promettant de revenir après avoir pris Crozon ; et, avant le 18 octobre, il put écrire aux Etats : « Je partirai demain pour Crozon, où j'espère m'attacher de telle sorte que il sera bien difficile si je ne l'emporte ; et ne sera pas un petit coup d'importance[1], car de cela dépend un monde d'affaires[2]. »

Aussi le maréchal ne négligea-t-il aucun moyen de succès. Il partit avec tout son monde moins les 1500 hommes laissés à Montbarrot. Il avait reçu ou allait recevoir quelques renforts. Il suivait la route montueuse qui va de Quimper à Crozon par Locronan et Plonevez-Porzay, et qui, dans les paroisses de Plomodiern et de Saint-Nic, descend sur la grève de la mer, au fond de la baie de Douarnenez. Cette route, il aurait à la suivre de nouveau pour revenir à Quimper ; et il pouvait observer, non peut-être sans anxiété, les dangereux passages dans lesquels ses soldats, fatigués des travaux du siége, pourraient rencontrer les Espagnols reposés depuis un long mois et solidement assis dans des positions choisies par eux.

En arrivant à Crozon, le maréchal avait sous la main 2000 Anglais commandés par Norris, 3000 hommes d'infanterie française commandés par le baron de Molac, 300 arquebusiers à cheval et 400 gentilshommes ; en tout 5700 hommes[3].

C'était assez pour avoir raison de trois ou quatre cents hommes s'ils n'étaient pas secourus et de fortifications encore insuffisamment armées... Mais si le siége, en se prolongeant, donnait au duc de Mercœur et à don Juan le temps de venir, cette petite armée pourrait-elle résister avec avantage ? Le prudent maréchal pouvait en douter. En tout cas il ne voulait plus s'engager, comme à Mor-

[1] (*Sic*) Ne faut-il pas lire : ne sera pas un coup de petite importance.

[2] Morice III. Col. 1613. L'imprimeur a écrit *Redon* au lieu de *Crozon*. Cette lettre n'a pas sa date : elle est antérieure de quelques jours au 18 octobre puisque les Etats la prennent en délibération le 18, (Morice III. Col. 1614) La nouvelle de la capitulation de Quimper était arrivée à Rennes le 17 octobre. Pichart Col. 1743.

[3] Morice II, p. 428. Rosnyvinen de Piré, copiant d'Avila, donne les mêmes chiffres. II. p 87. — D'Aumont avait laissé quinze cents hommes à Quimper, mais il avait reçu quelques renforts.

Hosted by Google

laix, avec une poignée d'hommes, et il avait appelé à lui tous les serviteurs du roi.

Le 1er octobre, Le Meneust, sénéchal de Rennes, publiait une ordonnance enjoignant à tout gentilhomme d'aller trouver le maréchal sous peine de dégradation de la noblesse ; et, dès le 4 octobre, des compagnies traversaient Rennes se hâtant vers la Basse-Bretagne[1].

Un chef renommé, sur lequel le maréchal comptait, montra peu d'empressement à se rendre à l'appel. C'est Sourdéac, qui, à Brest, était à peine à une heure de Crozon. Il envoya des canons, des munitions, des vivres ; mais il ne sortit pas de Brest disant que sa présence y était nécessaire : or à ce moment la place n'était pas menacée. Ce prétexte ne pouvait tromper personne, et le maréchal moins qu'un autre.

La vérité est que Sourdéac avait eu quelques démêlés avec le maréchal ; il craignait que le vieux capitaine n'enviât et ne prît pour lui-même le gouvernement de Brest. Des amis maladroits ou trop zélés encourageaient ces craintes ; et Sourdéac, les écoutant trop, n'allait venir à Crozon que pour le dernier assaut[2].

XIII

Avant le 25 octobre, l'armée royale était devant le fort de Crozon[4]. Elle avait déjà pu juger des difficultés qu'allait lui créer la saison avancée, sur une pointe nue, élevée, battue des vents. Les soldats ne pourraient creuser une tranchée suffisante, le roc vif étant à peine recouvert de deux pieds de terre ; et ils ne trouveraient sur ce promontoire désolé l'abri d'un toit ni d'un arbre. Mais ce que le maréchal n'avait pas prévu, c'est que la tempête soufflerait et

[1] Pichart. Col 1743.

[2] Mathieu. p. 249.

[3] Le maréchal date, le 25 octobre, deux lettres aux Etats, du *camp devant le fort de Crozon* ; mais il n'écrit pas pour annoncer son arrivée ; on peut supposer qu'elle est de quelques jours antérieure. — Morice III. Col 1617 et 1618.

Hosted by Google

que la pluie allait tomber pendant les quatre semaines que durerait le siége[1]. Les difficultés allaient dépasser toutes les prévisions.

Avez-vous visité la presqu'île de Roscanvel quand souffle le vent d'ouest chargé de pluie ? Avez-vous vu les hautes vagues du large montant à l'assaut de la falaise, se brisant contre les rochers et couvrant l'étroite presqu'île de leur écume et de leurs embruns ? Vous comprendrez mieux que je ne pourrais dire ce qu'eurent à endurer les soldats travaillant en hâte chaque jour, sans abri contre l'ouragan, la pluie et la brume marine.

Le fort construit par les Espagnols était situé à l'extrémité nord de la presqu'île, au point le plus voisin de Brest, au lieu même où est aujourd'hui le fort dit encore des Espagnols[2]. La falaise sur laquelle il s'élevait, abrupte et haute de plus de soixante-dix mètres, était de trois côtés une défense suffisante, et le fort n'était abordable que du côté de la terre. De ce côté, don Praxède « avait fait de fortes et grandes levées de terre et deux bastions bien flanqués. » Ce rempart avait au plus cent vingt pas de longueur, et quatre cents hommes pouvaient le défendre. « L'assiette du fort était très belle, dit Montmartin ; mais les Espagnols n'eurent pas le temps d'approfondir leur fossé, ni de rendre les fortifications parfaites. » Montmartin ajoute qu'ils n'avaient pu « artiller le rempart de canons ni de couleuvrines, mais seulement de quelques moyennes pièces. » Ils étaient du reste abondamment pourvus de vivres et de munitions, qu'ils allaient épuiser.

Le maréchal commença par tracer en avant du rempart « deux bonnes tranchées en forme de croissant », séparant ainsi le fort de la terre. Les approches furent du reste assez mollement défendues.

Les soldats s'étaient mis résolument à l'œuvre : ils savaient qu'ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes ; des bâtiments français, anglais aux ordres de l'amiral Forbisher, et flamands[3]

[1] Moreau, p. 343 et 253, dit *six semaines*. Il les compte apparemment du jour de l'investissement du fort par Molac et du Liscouët ; encore ne s'écoula-t-il que cinq semaines de cette date au jour de la prise du fort.

[2] Sur tout ce qui suit, voir Montmartin p. CCCIII-CCCV., et Moreau chap. XXXI. p. 242-256

[3] C'est-à-dire hollandais.

Hosted by Google

bloquaient le port de Camaret pour empêcher tout débarquement d'Espagnols ; mais c'était tout ce qu'ils pouvaient ; contraints de se tenir à quelque distance de la côte, ils ne pouvaient faire grand mal aux assiégés, les armes du temps n'ayant ni la portée ni la précision de l'artillerie d'aujourd'hui. Enfin la violence du vent obligeait souvent les navires à chercher un refuge dans la rade.

Les travaux des assiégeants n'avançaient pas vite, car, pour se couvrir, ils devaient recourir aux gabions et aux tonneaux remplis de terre et de gazon qu'il fallait aller chercher au loin ; enfin, après une huitaine de jours, douze canons et quelques pièces étaient en batterie à cinquante pas du fossé.

Deux batteries distinctes furent dressées pour deux attaques que commandaient le maréchal et le général Norris. Désormais et jusqu'à la fin, ce fut à qui ferait mieux son devoir entre les soldats des deux nations combattant de concert, mais séparément.

Les ouvrages espagnols étaient revêtus de fascines et de gazon : le canon en eut bientôt raison et la terre, en s'éboulant, combla le fossé. Alors, dès le 2 novembre, les deux chefs résolurent un assaut, moins dans l'espoir d'entrer dans la forteresse que pour reconnaître le terrain.

Molac d'un côté, Norris de l'autre commandèrent l'attaque ; mais ils furent repoussés, et quelques Anglais entrèrent seuls dans l'enceinte.

Cette expérience avait coûté quarante-neuf morts et autant de blessés ; mais il fut reconnu que si le maréchal avait employé tout son monde, le fort était pris dès ce jour. L'occasion était perdue.

Le lendemain, les ouvrages espagnols étaient réparés[1] ; et l'effort de la veille était à recommencer.

La situation, en se prolongeant, devenait critique. Les pluies étaient continuelles, et les tranchées noyées ; les soldats, qui n'avaient pas d'autre abri, étaient dans l'eau jusqu'à la ceinture. Beaucoup tombaient de cette maladie qu'ils rapportèrent à Quimper, et qui, comme dit Moreau, « emportait son homme en vingt-quatre heures[2]. »

[1] Rosnyvinen de Piré (II p. 89.), d'après l'historien d'Avila.
[2] P. 253 et chap. XXXIII.

Hosted by Google

Ils n'avaient pas un moment de repos : les assiégés se montraient infatigables, et dans des sorties de nuit et de jour ils remplissaient les tranchées. Le 9 ou le 10 novembre, pendant une violente rafale, ils s'élancèrent si brusquement que du Liscouët, maréchal de camp, fut percé de coups avant d'avoir pu se mettre en garde. Sans le baron de Molac, qui survint, la tranchée eût été à refaire.

Le vieux maréchal ne tenait pas compte de son âge et ne prenait aucun repos. Lui-même fut pris de maladie et contraint de se mettre au lit où assurément il ne dormit guère.

Il avait en effet un grave sujet de préoccupation hors de la presqu'île de Roscanvel. Il n'avait rien à craindre du duc de Mercœur qu'il savait à Nantes ; mais don Juan d'Aquila n'allait-il pas venir de Blavet avec des troupes reposées depuis un long mois ?

La route, sinon la plus courte du moins la meilleure, était par Quimper. Montbarrot, avec sa garnison de 1500 hommes et 200 chevaux, ne pouvait se flatter d'arrêter les Espagnols ; mais il avait ordre de les harceler, de les prendre en queue, d'inquiéter et de retarder leur marche. Il avait pris ses précautions. A ses deux cents chevaux, il comptait joindre la noblesse du pays ; et il avait fait publier l'ordre à tout gentilhomme de se tenir prêt à monter à cheval au premier signal[1].

Mais si don Juan, évitant prudemment Quimper, prenait une autre route, que pouvait Montbarrot ? Rien, sinon éclairer sa marche et en informer le maréchal. C'est ce qui allait arriver.

A la première nouvelle du siége, Juan d'Aquila avait invoqué le secours de Mercœur. Mais le duc était mécontent de la construction du fort utile aux seuls Espagnols et qui contrariait ses vues personnelles : il pouvait secrètement en désirer la ruine. Il amusa don Juan ; puis, après plusieurs jours, il refusa de marcher. Il prenait ainsi sa revanche des refus que lui avait opposé l'Espagnol devant Morlaix.

Comment comprendre que don Juan ait attendu Mercœur ? Ne

[1] Compte du miseur, p. 32-33.

Hosted by Google

lui suffisait-il pas de ses Espagnols pour essayer de faire lever le siége[1] ?

Prenant enfin son parti, le colonel espagnol quitta Blavet « avec 4000 hommes d'infanterie, 120 chevaux français ou espagnols, deux pièces de canon et autres moyennes pièces[2]. » Une fois en marche, il fit diligence pour réparer le temps perdu.

A Quimperlé deux routes s'ouvraient devant lui, celle de Quimper et Locronan et celle de Scaër, Coray, Briec et Locronan, plus difficile mais plus courte et moins dangereuse, puisqu'elle l'écartait de Quimper. C'est cette route que choisit don Juan[3].

Après avoir passé Coray, et pour aller plus vite, il abandonna ses deux canons dans une rivière[4], et passant près de Briec, il par-

[1] Rosnyvinen de Piré (II p. 91), abrégeant d'Avila, dit que don Juan n'avait pas ce qu'il lui fallait de cavalerie etc. Il est clair, comme nous le verrons plus loin, que d'Avila a pris à tâche de défendre don Juan.

[2] Montmartin CCCIV.

[3] Moreau dit que don Juan vint à Locronan par Coray et Briec. C'est nous dire qu'il vint de Quimperlé par Scaër. Je m'en tiens au récit détaillé de Moreau qui était sur les lieux et mieux que personne sait ce qui s'est passé.

Montmartin dit que pour venir de Blavet à Crozon, les Espagnols « étaient obligés de passer auprès de Quimper » CCCIV. C'est une erreur, et que dom Taillandier a exagérée ; allant plus loin que Montmartin, il dit (II. p. 439) que « D. Juan *passa le long des murs de Quimper.* »

(D. Taillandier connaissait mal la Cornouaille. Ne dit-il pas (p. 445) que la Fontenelle, venant de Crémenec (près du Faouët) à Douarnenez, « passa à Locronan et presque sous les murs de Quimper. » Pas le moins du monde ! il y avait une route directe de Locronan à Douarnenez par le Ris, l'ancienne voie romaine de Carhaix à Douarnenez.)

Si don Juan prenait par Quimper pour aller droit à Locronan, ne pouvant entrer en ville, il lui fallait passer au-dessous du port, au pont de Locmaria, pour rejoindre la route de Locronan, très montueuse, et coupée deux fois par le Steir, rivière encaissée, rapide, difficilement guéable à cette époque de l'année. Don Juan connaissait cette route qu'il avait faite en avril précédent, et il ne pouvait se soucier d'avoir Montbarrot en queue sur un pareil chemin.

Dira-t-on que, venant jusqu'à une demi-lieue au-dessus de Quimper, don Juan pouvait passer la rivière de Jet au pont du Cleuyou et prendre la vieille voie romaine allant vers Briec et Carhaix ? C'était venir bien près de Quimper et attirer sur soi Montbarrot. — D'ailleurs si don Juan allait du Cleuyou à Briec, il ne pouvait passer à Coray sans allonger inutilement sa route, et Moreau affirme qu'il passa à Coray.

Tenons donc pour certain que les Espagnols suivirent la route la plus courte ainsi jalonnée par le chanoine Moreau : Quimperlé, Coray, Briec, Locronan.

[4] Sans doute l'Odet qu'il avait à passer entre Coray et Langolen.

Hosted by Google

vint à Locronan. Là, il était à quarante kilomètres à vol d'oiseau du fort de Crozon, et, du sommet de la Motte, qui domine tout l'arrondissement actuel de Quimper, il aurait pu, par un temps clair, voir par-dessus la baie de Douarnenez la presqu'île de Crozon, le clocher du bourg ; et, s'il ne pouvait pas voir la fumée du canon, du moins pouvait-il en entendre le bruit.

Le maréchal fut informé par Montbarrot de la marche forcée des Espagnols sur Locronan et de leur prochaine arrivée à Crozon. Il était dans une cruelle perplexité. Sa situation était plus dangereuse que celle dans laquelle il s'était trouvé deux mois auparavant devant le château de Morlaix. Différer d'un jour, c'était laisser arriver une troupe nombreuse et s'exposer à la chance d'être jeté à la mer « puisqu'il n'y avait pas plus de douze cents hommes en état de combattre, encore très fatigués ....[1] »

Songer à la retraite était impossible. Comment aller au-devant de don Juan sur cette étroite langue de terre qui forme la presqu'île de Crozon, et que coupe un ravin dans lequel monte la mer[2] ? Le maréchal savait bien que s'il tournait le dos au fort pour faire face à don Juan, don Praxède ne laisserait pas celui-ci combattre seul.

Il est permis de croire aussi que le maréchal « sentait qu'il y aurait honte avec une si puissante armée à se retirer devant une levée de terre tenue par si peu de gens[3] », et qu'il allait de son honneur d'emporter le fort. Mais il fallait l'emporter le lendemain ; le jour suivant, il pouvait avoir sur les bras don Juan d'Aquila avec ses quatre mille hommes.

Norris entra dans la pensée du maréchal, et l'assaut fut résolu.

(A suivre.) J. Trévédy.

Ancien président du tribunal de Quimper, vice-président de la Société archéologique du Finistère.

[1] « Tout le reste était blessé ou malade. » Montmartin, p. CCCIV.

[2] C'est sans doute ce ravin, au fond duquel coule un ruisseau dans lequel monte la mer, que Moreau nomme la *riviere* et dom Taillandier, les *rivières* : « Il pouvait se trouver engagé entre la rivière, la mer et l'ennemi. » Moreau, p. 250. — « Il se serait trouvé entre deux feux, entre les rivières d'un côté et la mer de l'autre. » Dom Taillandier II p. 439.

[3] Moreau, p. 250.

Hosted by Google

LÉGENDES CHRÉTIENNES

DE LA HAUTE-BRETAGNE

III. — LE DIABLE ET LES MORTS.

I. — Le fauteuil en enfer.

Il était une fois un homme qui avait une nombreuse famille, et comme il était pauvre, il avait bien du mal à la nourrir. Un jour qu'il n'y avait presque plus de pain à la maison, il rencontra un monsieur qui lui dit :

— D'où viens-tu ? tu as la mine affligée.

— Je viens du moulin chercher de la farine pour faire du pain à mes petits enfants ; il n'y en a guère, et pourtant voilà tout ce qui nous reste.

— Voudrais-tu bien, demanda le monsieur, avoir du pain pour ta famille et de l'argent ?

— Oui ; mais comment faire ?

— C'est facile ; promets-moi seulement que, s'il te vient un enfant, à l'âge de sept ans il m'appartiendra.

L'homme pensa que sa femme était déjà âgée, et que, comme depuis sept ans elle n'avait pas eu d'enfant, il était peu probable qu'elle en eût d'autres. Il accepta l'offre que lui faisait le monsieur — c'était le diable — et à partir de ce moment, il ne manqua ni de pain ni d'argent.

Cinq ou six ans après, sa femme eut un petit garçon qui était joli comme un cœur ; il ne pleurait jamais et il était plus fort et plus avancé que tous ceux de son âge. Mais son père se désolait en pensant qu'il serait obligé de le donner au diable quand il aurait sept ans, il se demandait comment il pourrait bien le tirer des griffes de Grippi[1].

Il alla trouver son recteur et lui raconta la promesse qu'il avait faite au diable.

— Ah ! mon ami, lui dit le recteur ; je n'y peux rien ; allez voir l'évêque et vous verrez ce qu'il vous dira.

Le bonhomme vint raconter à l'évêque qu'il avait promis au diable de lui donner son enfant quand il aurait l'âge de sept ans :

[1] Surnom du diable.

Hosted by Google

— Je n'y vois aucun remède, répondit l'évêque ; il n'y a qu'une seule personne qui puisse vous tirer de ce mauvais pas ; mais il n'est pas facile de la trouver, car elle demeure dans une forêt gardée par toutes sortes de bêtes, et c'est au milieu qu'est le château du monsieur qui peut arracher votre enfant au diable.

Le bonhomme revint à la maison, bien marri, et raconta ce que lui avaient répondu le recteur et l'évêque.

L'enfant qui avait sept ans moins quelques semaines, dit :

— C'est moi qui irai trouver le monsieur qui peut me délivrer.

Il se mit en route, traversa la forêt et arriva sans accident au château où demeurait le monsieur.

— Comment, lui dit le monsieur, tu n'as pas été mangé par les bêtes féroces ?

— Non, répondit l'enfant, je n'en ai seulement pas la queue d'une.

— C'est singulier, dit le monsieur ; que veux-tu ?

L'enfant lui raconta que son père l'avait vendu au diable, et que l'évêque disait que seul le monsieur pouvait le délivrer.

— Tu vas te cacher derrière moi, sous ma lévite[1], dit le monsieur, et quand le diable viendra, tu te tiendras tranquille, sans souffler mot.

Bientôt le diable arriva au château, et il demanda au monsieur :

— Qu'y a-t-il de nouveau ?

— Rien, compère ; mai j'ai une demande à vous faire, je pense que vous ne me la refuserez pas.

— Qu'est-ce ?

— Pas grand chose ; signez-moi un papier par lequel vous vous obligez à m'accorder ce que je vous demanderai.

Le diable signa le papier, et le petit garçon sortit de dessous la lévite où il s'était caché.

— Voilà, dit le monsieur, ce que je vous demande, c'est de renoncer à cet enfant.

— Ah ! s'écria le diable, c'est dommage, car dans quelques jours il allait être à moi ; mais gardez-le, puisque j'ai promis.

Le diable s'en alla, et le petit garçon resta au château. Un jour, le monsieur lui dit :

[1] Redingote.

Hosted by Google

— Je t'ai tiré des griffes du diable ; mais je suis dans les siennes ; il faudra que je sache s'il n'y a aucun moyen de me sauver ; tu m'aideras comme je t'ai aidé.

— Volontiers, répondit l'enfant.

Quand le diable revint au château, le monsieur lui dit :

— Voici un petit garçon qui a bonne envie de visiter l'enfer ; ne voudriez-vous pas le lui montrer ?

— C'est facile, répondit le diable ; s'il veut venir avec moi, il n'aura aucun mal, et je le ramènerai ici.

Le diable fit voir l'enfer au petit garçon ; il vit tous les brasiers, les diables avec leurs fourches, et quand il fut arrivé tout au fond, le diable lui montra un fauteuil.

— Tiens, lui dit-il, voilà le fauteuil de ton maître.

— Il est joli, répondit l'enfant.

— Approche un peu, mais pas trop près.

L'enfant vit que le fauteuil brûlait, et il dit :

— Il ne sera pas bien ici, et je pense qu'il voudrait bien ne pas y venir.

— Oui, dit le diable, mais il y viendra sûrement.

— N'y a-t-il aucun moyen pour lui d'y échapper ?

— Si, il y en a un ; mais je ne crois pas que jamais il veuille le faire.

— Quel est-il donc ?

— Je peux bien te le dire ; car il ne le fera pas, sûrement ; il faudrait qu'il se fasse écorcher tout vif avec un couteau de bois, mais sûrement il ne le voudra pas.

Le petit garçon revint au château et raconta au monsieur qu'il avait vu son fauteuil en enfer.

— N'y a-t-il aucun remède ?

— Si, il y en a un ; c'est de vous faire écorcher vif avec un couteau de bois ; mais vous ne le voudrez pas, cela vous ferait trop de mal.

— Si, je le veux bien, et c'est toi qui vas m'écorcher.

Le petit garçon l'écorcha avec un couteau de bois, et tous les deux furent sauvés.

(Conté en 1881, par Joseph Bagot, de Mézières (Ille-et-Vilaine), journalier, âgé de 45 ans.)

PAUL SÉBILLOT.

Hosted by Google

LA MORT DES SAINTS

Quand ils eurent appris que la Bête Infernale,
Franchissant les talus, les ruisseaux, les taillis,
S'avançait, les deux Saints, quittant la Cathédrale,
Se mirent à marcher à travers le pays.

« Bons Pères, hâtez-vous ; le Dragon Rouge approche,
Le monstre dont la tête énorme est à Paris
Et qui, jetant à bas l'arbre et brisant la roche,
Lance partout sa queue énorme qui s'accroche
Dans le sol dévasté qu'il couvre de débris. »

Ils allaient, tous les deux, le bon monsieur Saint Yves
Et Tugdual, l'Évêque-Pape, soucieux,
Ecoutant dans la nuit qui vient des voix plaintives
Et levant leurs regards attristés vers les cieux.

« Il avait respecté ta vieille ville, ô Père !
Et tu régnais, très saint ermite de Trécor,
Sur un peuple pieux, pacifique et prospère
Qui croit comme jadis, comme jadis espère,
Et que le mal français ne troublait pas encor. »

Tous les deux, ils allaient au-devant de la Bête
Dont on entend siffler les beuglements là-bas ;
A ce Dragon qui court dans un bruit de tempête,
Ils diraient, tous les deux : Tu ne passeras pas !

« Ta vieille cathédrale où chaque pierre grise
S'use très lentement sous les baisers dévots,

Hosted by Google

Saint Yves, défends-là ; bientôt ils l'auront prise,
Ceux qui ne veulent pas que montent dans la brise
Sur nos vieux airs Bretons des cantiques nouveaux. »

Et déjà les pieds saints sont posés sur la voie
Où s'avance le Monstre aux écailles de fer ;
Déjà dans la pénombre il semble qu'on le voie,
Vomissant la fumée et le feu de l'enfer.

« O Tugdual, défends la dernière des villes
Où survivait la vieille foi que nous chantons ;
Aussi toi, défends-la des invasions viles,
Yves de Kermartin, vers qui, par longues files,
Viennent en pèlerins les derniers des Bretons. »

Les deux Saints sont debout sur cette voie étroite,
Où le Dragon paraît dans le ciel obscurci ;
Vers l'ennemi qui vient ils lèvent la main droite
Et le plus vieux, saint Tugdual, lui parle ainsi :

« Dragon, qui t'a permis d'envahir notre terre
Pour apporter chez nous les œuvres de Satan ?
J'entends crier en toi des démons de Mystère ;
Mais ils m'obéiront et je les ferai taire,
Quand j'aurai dit à toi qui les portes : Va-t'en ! »

Et les deux Saints alors regardèrent la Bête ;
Elle avançait toujours et son souffle maudit
Rugissait à ses flancs et sifflait à sa tête.
Saint Yves fit un pas vers le Dragon et dit :

« Va-t'en, Dragon ! Voici la Terre du Silence,
Où nos fils dans la paix de l'âme sont heureux ;
Ton œil rouge fait peur. Le souffle chaud que lance
Cette gueule infernale est une pestilence,
Va-t'en ; ne jette pas le mauvais air sur eux. »

Hosted by Google

La Bête répondit avec un cri féroce ;
Et rapide, rampant sur le sol Trécorrois,
Elle avançait ! Saint Tugdual leva sa crosse ;
Yves de Kermartin fit un signe de croix :

« Va-t'en, Monstre ! Jadis, tous les deux, nous domptâmes
D'autres dragons pervers, ainsi qu'il est écrit.
Dieu nous donna pouvoir sur les corps et les âmes ;
Malgré tes cris va-t'en ; va-t'en malgré tes flammes,
Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ! »

Mais l'âme de Satan dans la Bête enfermée
Rugit ; obéissant à ses mauvais desseins,
Le Monstre qui vomit la flamme et la fumée
Fit un bond et passa, broyant les deux Corps Saints.

* * *

Je pleure sur toi, ma patrie,
Landreger, terre des Élus ;
Je pleure ta beauté flétrie,
Puisque tes vieux Saints ne sont plus.

La foi de Jésus qu'on exile,
Dans ce coin du pays Breton
Avait pu garder un asile ;
Et maintenant où priera-t-on ?

Que vas-tu devenir, ô terre
Secouée aux souffles malsains ?
Et vous, fils de la race austère,
Que deviendrez-vous sans vos Saints ?

C'était pour eux que par nos landes
Bruyères roses, ajoncs d'or,
Se laissaient tresser en guirlandes
Dont s'ornaient les murs en Trécor,

Hosted by Google

Lorsque le long des vieilles rues,
Douces fêtes que nous pleurons !
Parmi les foules accourues,
S'avançaient nos deux saints Patrons.

C'était pour eux dans les églises,
Dont les clochers montrent le ciel,
Que les cloches chantaient aux brises
De Coatreven à Plouguiel.

Pour eux que recteurs et vicaires
Composaient leurs plus beaux sermons,
Pour eux, qui dans les reliquaires
Loin de nous chassaient les démons !

Pour eux, qui pendant la tourmente
Répondaient au cri des marins,
Et leur faisaient la mer clémente
Et leur faisaient les cieux sereins !

Pour eux dont la vie est le livre
Où lisaient les petits enfants,
Apprenant par l'exemple à vivre
Bretons naïfs, chrétiens fervents.

C'était, suivant les us antiques,
Toujours aimés dans nos cantons,
Pour eux qu'on chantait des cantiques,
Pour eux qu'on venait aux Pardons.

Mais ils sont morts, les chers Apôtres;
Désormais tout espoir est vain :
Notre pays, semblable aux autres,
A perdu son charme divin.

Le Mystère et la Poésie
En Bretagne n'ont plus de voix ;

Hosted by Google

Ce n'est plus la terre choisie
Des fidélités d'autrefois.

Voici que s'éteignent les cierges
Sur les autels silencieux ;
Et j'entends se plaindre les Vierges
Dont le Rêve étoilait les yeux.

La race des Kloer est morte,
Des bons Kloer plaintifs et doux...
O Bretons, fermez votre porte ;
Les méchants vont entrer chez vous !

Ecoutez : dans la nuit qui tombe,
Voici qu'on marche pas à pas ;
Regardez : on creuse une tombe ;
Un cortège noir vient là-bas.

Un chant latin de proche en proche
Fait pleurer les échos d'Arvor,
Et j'entends tinter une cloche,
Une dernière cloche encor !

Celle qu'on enterre à cette heure,
C'est la Bretagne ! O vous, ses fils,
Pleurez la Mère que je pleure !
Elle est morte ! *De profundis* !

Nous, rêveurs pieux, las de vivre
Sur la terre où nous lamentons,
Demandons à Dieu de la suivre
Dans le ciel des vieux Saints Bretons !

LOUIS TIERCELIN.

(Extrait d'un volume en préparation chez Lemerre, sous le titre : *Le Livre Blanc*).

Hosted by Google

NÉCROLOGIE

M. ANTOINE DUPUY.

La Bretagne et l'histoire de Bretagne viennent de faire une perte des plus sensibles en la personne de M. Antoine Dupuy, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, mort en cette ville le 4 de ce mois (4 juillet 1891) à l'âge de cinquante-cinq ans. — M. Dupuy est l'auteur de nombreux travaux sur notre province, notamment de l'*Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, qui a obtenu le grand prix Gobert à l'Académie des Inscriptions ; de nombreuses et excellentes études sur *la Bretagne et son administration au XVIIIe siècle*, où l'auteur a habilement exprimé tout le suc des vastes et curieuses archives de l'Intendance de Bretagne ; études semées par lui en divers recueils, mais dont il comptait faire un grand tableau et un grand ouvrage du plus vif intérêt.

M. Dupuy n'était pas seulement un éloquent professeur et un savant éminent ; c'était avec cela un homme excellent, aussi haut de cœur que d'intelligence. Pour mieux le faire connaître, nous tenons à citer ici quelques passages de la touchante allocution prononcée sur sa tombe par M. Robert, professeur de philosophie et doyen honoraire à la Faculté des Lettres de Rennes :

« Sa première éducation dit M. Robert, fut dirigée par un vénérable ecclésiastique, son oncle, M. le curé de Grenelle, qui avait deviné ce que promettait cette heureuse nature d'enfant. Aussi le portrait du digne prêtre a-t-il été conservé religieusement dans la famille, souvenir doublement cher au cœur reconnaissant de notre collègue et à son âme profondément chrétienne.

« Entré à l'Ecole Normale en 1855, Dupuy fit partie d'une brillante génération d'élèves, qui a donné des membres de l'Institut, des recteurs

Hosted by Google

d'Académie, des directeurs de nos grandes Ecoles, des doyens et des professeurs de Facultés, dont il resta toujours l'ami et dont il fut le rival de gloire très apprécié et très sympathique.

« Sa carrière universitaire s'est passée à peu près toute en Bretagne, à Brest ou à Rennes. Bien qu'il fût originaire du Forez, la Bretagne fut pour lui une seconde patrie. Rappellerai-je les travaux par lesquels il s'est identifié avec ce pays d'adoption : recherches dans les dépôts d'archives, dans les papiers de famille, dans les registres des paroisses, correspondances, démarches, voyages, qui absorbaient le temps des vacances et jusqu'aux plus courts moments de loisirs? De là étaient sortis de nombreux opuscules et un livre magistral honoré d'une distinction des plus flatteuses. Aux œuvres personnelles s'ajoutaient les œuvres suscitées, aux travaux du maître ceux des disciples, en sorte qu'une véritable école historique s'était groupée autour du savant professeur. Avec quel zèle il collaborait à ce recueil des *Annales de Bretagne* dont nous sommes justement fiers ! Ses articles accumulés devaient former un grand ouvrage destiné peut-être à lui ouvrir les portes de l'Institut. Hélas ! le monument reste inachevé, et celui qui l'avait si bien commencé ne pourra y mettre la dernière main ! »

Nous nous unissons du fond du cœur aux regrets si vifs et si mérités qu'excite cette perte chez les amis, les collègues, les nombreux élèves de M. Dupuy, en un mot chez tous ceux qui ont connu le savant et excellent doyen.

A. DE LA B.

Hosted by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS. — RECUEIL DE PEINTURES ET SCULPTURES HÉRALDIQUES, par M. Paul Chardin ; Paris 1885, 1886 et 1887, tirages à part du *Bulletin monumental*.

M. Yves Guyot, ministre des Travaux Publics, vient d'adresser au service des ponts et chaussées la circulaire suivante :

« L'administration des Beaux-Arts a signalé, à différentes reprises, à l'attention des autorités, les actes regrettables commis au préjudice des ruines antiques, des monuments mégalithiques, dolmens, menhirs, alignements de pierres, etc., qui existent dans les diverses régions de la France ou de l'Algérie.

« Un trop grand nombre de ces monuments ont été ainsi perdus pour l'histoire et pour l'art. Vous penserez avec moi que le Gouvernement de la République ne saurait, par son silence, paraître approuver de semblables actes ou même se désintéresser de la question.

« Je vous prie donc de vouloir bien appeler l'attention particulière des ingénieurs, conducteurs, etc., en un mot tout le personnel placé sous vos ordres, sur la nécessité d'assurer le respect de monuments qui intéressent à un si haut degré l'histoire ou la préhistoire de la France et de ses possessions Et il ne s'agit pas seulement des monuments qui, classés par les soins de la Commission des monuments historiques et celle des monuments mégalitiques, se trouvent déjà légalement protégés ; il s'agit aussi, dans ma pensée, des monuments auxquels cette protection ne s'étend pas, et de ceux qui, par hasard ou par suite de fouilles faites par des particuliers ou entreprises pour des travaux d'intérêt général, viendraient à être découverts.

« Dans cet ordre d'idées, votre action de surveillance et celle de votre personnel devra s'étendre aux entrepreneurs de travaux publics à qui, d'ailleurs, il pourrait être interdit formellement d'employer des matériaux de cette provenance. Il ne faudrait pas, en effet, que des monuments non encore reconnus et classés puissent être détruits et leurs débris servir, par exemple, à approvisionner un chantier.

« Je ne vois pas, Monsieur l'Ingénieur en chef, quelles instructions absolument précises pourraient vous êtes données en cette matière. Vous

Hosted by Google

voudrez bien prendre, suivant les cas, les mesures que vous jugerez les meilleures pour éviter la disparition de richesses qui seraient exposées, sans ces précautions, à être perdues pour l'art et l'archéologie Je vous serai obligé, d'ailleurs, de me tenir au courant, le cas échéant, des faits qui se produiraient, afin que je puisse faire procéder, au besoin, à une enquête spéciale. »

Tous les amis des monuments approuvent la sage prévoyance du ministre, et en remercieront .. M. Paul Sébillot, qui, devenu directeur du personnel et chef du cabinet aux Travaux Publics, se rappelle qu'il est aussi secrétaire général de la *Société des Traditions populaires* et tient à marquer sa présence par des faits auxquels il est impossible de ne pas applaudir. C'est ainsi que, sous la rubrique : *Traditions et Superstitions des Ponts et Chaussées*, la *Revue des Traditions populaires* a inauguré, à son instigation et d'après des documents recueillis sous ses auspices, une série d'études des plus savoureuses pour ses confrères en ma mère l'Oye. La circulaire officielle qu'il a si visiblement inspirée porte déjà des fruits : on s'inquiète des moyens pratiques de garantir par des rémunérations aux ouvriers la représentation des objets trouvés dans les fouilles ; on examine s'il n'y aurait pas lieu de déposer dans les musées locaux, dans les mairies, les grosses pièces difficiles à transporter et intéressantes à conserver ; on se préoccupe d'établir entre les Beaux-Arts et les Travaux Publics des rapports permanents destinés à assurer l'action commune, à rendre efficace la lutte contre le vandalisme.

Car le vandalisme, voilà l'ennemi ! Et ce n'est pas trop de toutes les bonnes volontés pour le combattre. Faisons l'union sur ce terrain-là, s'il nous est interdit de la réaliser sur d'autres. Ne nous décourageons point en constatant que Cambry, que Pol de Courcy ont été impuissants à empêcher les profanations, les mutilations, les dévastations. Joignons nos cris d'alarmes à ceux de MM. Robert Oheix et Arthur de la Borderie, agissons comme M. Paul Sébillot, travaillons comme M. Paul Chardin.

« En m'appelant ami de la Bretagne, vous ne vous trompez pas, « m'écrivait l'autre jour ce dernier. Malheureusement, je n'ai connu « que trop tard votre pays ; mais, en revanche, quand je m'y suis trouvé « transporté, je me suis de suite trouvé chez moi, et j'ai cru y être né. « Pourquoi pas après tout, puisque Théophile Gautier se disait bien « Turc ! Ce qu'il y a de certain, c'est que moi, Parisien pour mon mal- « heur, je me sens dépaysé dans ma ville natale, et que chaque année, « au mois de juillet, quand j'aperçois par la fenêtre de mon wagon un « genêt ou un ajonc, mon cœur bat : j'ai le sentiment que je retourne

Hosted by Google

« dans mon pays. Et ici, dans les longs jours de l'hiver, ma seule con-
« solation est de fouiller mes cartons de croquis, de passer en revue
« toutes mes chapelles, tous mes *bragou-braz*, tous ces coins bretons,
« ces landes, ces falaises, ces chemins creux qui me font vivre dans
« mon long exil. Jamais je ne m'endors sans penser à la Bretagne, à
« ses vieux saints naïfs et aux horizons bleus des montagnes d'Arez. Ah !
« je vous assure que je suis plus Breton mille fois que beaucoup de
« vrais Bretons, que ceux surtout qui remplacent leurs vieilles églises
« moussues par des bâtisses neuves aux murs blancs, au clocher niais
« qui ressemble à une oreille d'âne, et leurs vieux saints gothiques par
« des bonshommes dorés et peinturlurés que l'on fabrique à la douzaine
« rue Saint-Sulpice. Parfois je me demande mélancoliquement, en
« voyant disparaître un à un tous ces vieux monuments témoins du
« passé, si, moi Parisien, je ne suis pas le dernier Breton ! »

On voit que M. Chardin manie la plume aussi finement que le crayon ou le pinceau. J'espère qu'il ne m'en voudra pas d'avoir reproduit cette correspondance si alerte et si colorée, lui qui, dans le *Bulletin monumental* de la Société française d'archéologie, a encadré d'aperçus plus graves, mais non moins documentés, quantité de reproductions dessinées, d'après d'anciennes murailles ou d'antiques tombes, avec l'élégance et le goût que l'on connaît. Je citerai notamment la porte du château de Tonquédec, le calvaire de Kerfons, la tour d'Hasting et l'hôtel des chapelains du Minihy à Tréguier, l'église de Lanloup, la chapelle de Kermaria-an-Isquit, l'ancienne église de Plouha.

Et, puisque Plouha il y a, je suis sûr d'être agréable à M. Chardin en poussant un cri d'alarme à propos du presbytère de cette paroisse, — petit édifice bien modeste, mais qui forme néanmoins un type assez rare de l'architecture provinciale au XVIIe siècle. Bien que bâti seulement en 1707, pour Ian-Lechat *recteur*, comme en fait foi la fenêtre médiane, le presbytère de Plouha conserve, en effet, le caractère très pur des constructions du temps de Louis XIII. Rien n'est changé, pas plus à l'intérieur qu'à l'extérieur, et l'escalier de bois à balustres ferait envie à plus d'un château. Or il parait qu'on voudrait démolir le tout pour mettre à la place une grande bâtisse à la mode du jour, afin de loger dans le même local vicaires et curé. Il serait beaucoup plus simple et moins dispendieux de faire une annexe pour ceux-ci, et de conserver intact le presbytère qui est en bon état, sauf quelques poutres que l'on renforcerait avec des colliers ou des poutrelles en fer. — Ceci à l'adresse de qui de droit, c'est-à-dire de M. le maire de Plouha, de M. le conseiller

Hosted by Google

général du canton, de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, — qui n'a qu'à s'inspirer des exemples de MMgrs David et Bouché, ses prédécesseurs, s'il veut être l'ami des monuments de son diocèse, — de M. le Préfet des Côtes-du-Nord enfin, qui doit être celui de M. Sébillot.

ADRIEN OUDIN.

* * *

VICTOR HUGO APRÈS 1830 (Tomes I et II). Paris, Librairie académique. Didier Perrin et Cie, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, Paris.

Si M. Edmond Biré avait nié la haute valeur littéraire de Victor Hugo, oh ! soyez-en certain, je ne me gènerais pas pour lui dire ma façon de penser et pour trouver parfait que les amis du grand poète l'aient traité de Zoïle. Un Zoïle est, en effet, un critique partial qui nie les œuvres de génie, qui essaie de les discréditer dans l'opinion et de les tourner en ridicule. Mais est-ce ce qu'a fait M. Edmond Biré ? Ouvrez son livre, vous verrez ce Zoïle d'une nouvelle espèce s'extasier devant les œuvres de Victor Hugo et leur rendre pleine justice, même si elles froissent, comme *le Roi s'amuse* ou *Notre-Dame de Paris*, ses opinions politiques et religieuses. Là s'arrête son admiration. L'homme ne lui paraît pas à la hauteur de l'écrivain. Il refuse ses hommages au personnage que des amis maladroits ont représenté comme un saint et même comme un Dieu[1]. Il le trouve gonflé de vices comme Mirabeau, le grand orateur auquel Victor Hugo, le grand écrivain, aimait à se comparer et dont il a fait le portrait d'après le sien propre. Il détruit la légende de vertu que les disciples du maître avaient essayé de créer à grands coups de réclame. Lamartine disait que le bon Dieu lui-même a besoin qu'on sonne les cloches pour lui. Victor Hugo, ce nouveau dieu, non seulement a fait sonner pendant toute son existence les cloches pour lui par ses amis, mais lorsque ceux-ci avaient les poignets fatigués, on le voyait descendre de son autel et mettre lui-même la main... à la corde. Alors quel vacarme, mes amis, c'étaient tous les carillons réunis, depuis la cloche d'argent jusqu'à la cloche de bois, pour célébrer la haute naissance du maître, sa fidélité conjugale, son civisme, son patriotisme, la profondeur de ses idées politiques et diplomatiques, sa sérénité inébranlable dans

[1] *Demi-teintes*, d'Auguste Vacquerie, passage cité par M. Biré, p. 207, tome II.

Hosted by Google

l'adversité ; mais si des hommes distingués par leur talent et par leur vertu refusaient de venir l'adorer dans son temple, si, connaissant sa vanité, sa ladrerie, ses débauches, sa versatilité, la bizarrerie de ses idées, ils se contentaient de hocher la tête et de sourire, alors le nouveau dieu se fâchait après ces mécréants, il faisait gronder le tonnerre, car, dit-il,

> ... Le tonnerre est dans les nuages,
> Soit, le poète aussi !

Et le poète lançait à ceux qui lui refusaient le culte de leur admiration les épithètes de *Judas*, de *Vipères*, de *Hiboux*, d'*Anes*, d'*Espions*, de *Voleurs*, de *Bandits*, de *Triples gueux*, d'*Assassins*, de *Crapules*, etc., etc. Il reprochaît à l'un son humble naissance, il priait Molière de lui passer l'autre, il collait au nom d'un prêtre de Jésus celui d'Iscariote. Et pourtant Victor Hugo, bien qu'il ait essayé de se créer une fausse généalogie et de s'affubler du titre de vicomte, avait-il bien le droit de reprocher sa basse extraction à un littérateur de grand talent comme Louis Veuillot ; lui qui a tour à tour chanté et insulté tous les régimes, avait il bien le droit de traiter de tartufe un chrétien inébranlable comme le grand orateur Montalembert, et d'appeler Mgr Sibour, archevêque de Paris, Sibour-Iscariote ? lui qui a manifesté de si drôles d'idées sur la situation de la Prusse, qu'il désirait plus grande et mieux faite, avait-il bien le droit de vilipender nos hommes d'Etat français ; avait-il bien le droit d'outrager le vainqueur de l'Alma, lui qui pour tout exploit militaire s'est coiffé d'un képi de garde national ? M. Biré ne l'a pas cru, il a fouillé la vie de l'insulteur, qu'il a montré vaniteux, ladre, débauché et homme d'Etat à la vue courte ; il a fait connaître les mobiles de ses colères, de ses haines et de ses insultes, et réhabilité dans la mémoire des hommes les victimes du grand poète, car encore une fois, M. Biré a nettement séparé la bassesse de l'homme de la grandeur de l'écrivain. Aussi, lorsque les amis de Victor Hugo se sont fâchés de ces divulgations, à leur avis inopportunes, M. Biré leur a répondu ironiquement : « Pourriez-vous m'en vouloir d'avoir montré dans la vie de ce grand faiseur d'antithèses, cette antithèse énorme : le poète un géant ; l'homme un nain ? Comment pourriez-vous me reprocher d'avoir, suivant le précepte de votre Maître, mêlé l'ombre à la lumière et le grotesque au sublime, et de l'avoir peint tel qu'il fut, sublime comme Corneille et menteur comme Dorante, admirable comme Molière et ridicule comme Trissotin[1] ? »

[1] *Gazette de France*, mardi 16 juin 1891.

Hosted by Google

M. Biré a accompli en effet sa besogne sans injures, sans gros mots, rendant justice au génie littéraire du grand poète et se gardant bien de parler comme celui-ci et de s'écrier, à propos de Victor Hugo et de ses adulateurs :

O cosaques, voleurs, chauffeurs, routiers, bulgares,...
Routiers, condottieri, vendus, prostitués...
O valets solennels, ô majestueux fourbes!

Non, il s'est contenté d'enlever à Victor Hugo sa peau de lion de vertu et de lui dire, comme le belluaire des *Châtiments* :

« Tu n'es qu'un singe[1] »

Un « *Singe de génie*[2] » si vous voulez, comme Victor Hugo appelait, dans une pièce admirable des *Rayons et des Ombres*, Voltaire qui fut par son esprit, au dix-huitième siècle, ce que Victor Hugo fut, par son imagination, au dix-neuvième.

DOMINIQUE CAILLÉ.

*
* *

LES EGLANTINES, Rimes de mai, avec une lettre de Leconte de Lisle de l'Académie française, et un dessin d'Henry Picou, reproduit par E. Gallenon, par Aymerillot, Marcel Béliard, Emile Blandel, Emile Métaireau, André de Vertais. — Paris, Léon Vanier, éditeur, 19, quai Saint-Michel, 1891.

L'habile peintre Henry Picou, dont Théophile Gautier a vanté l'habileté dans les allégories et les fantaisies mythologiques, où il fait revivre l'art néo-grec tout entier et tel qu'il rayonnait jadis sur les murailles de Pompéi, a décoré le frontispice du petit volume de nos jeunes poètes nantais Aymerillot, Marcel Béliard, Emile Blandel, Emile Métaireau, André de Vertais, d'un amour aux ailes déployées sur une branche d'églantine en fleurs, où les oiseaux ont fait leur nid. Cet amour, le sourire aux lèvres, et tenant dans ses doigts une banderolle où on lit *Rimes de Mai*, chante joyeusement un hymne au printemps. Ce charmant dessin symbolise à merveille la poésie juvénile et charmante de ce joli

[1] LES CHATIMENTS. *Fable ou Histoire.*
[2] LES RAYONS ET LES OMBRES. *Regard jeté dans une mansarde.*

Hosted by Google

volume où l'amour, sur tous les tons et sur tous les modes, fredonne ses gais refrains dans : *Sextine des Vierges, Ritournelle d'Amour, La Procession, Incitations à l'Amour, Un cri de Blasé, Nocturne, Tristesse, Aubade, Vieil Air, Les Yeux et les Lèvres*, et cela avec un sentiment et une habileté remarquables. Le vieux maître Leconte de Lisle, auquel nos jeunes poètes demandaient un mot d'introduction près du grand public, ne leur a-t-il pas répondu, le 9 mai dernier : « Vous me demandez une préface pour vos *Eglantines*, que je viens de lire avec beaucoup de plaisir et d'intérêt, mais je n'ai jamais écrit de préface et e n'en écrirai jamais. Vos vers, qui sont charmants et d'un art déjà fort habile, se recommanderont mieux d'eux-mêmes à l'attention de vos lecteurs. Mon éloge sincère n'ajouterait rien à leur mérite. »

Après cette magistrale appréciation, je n'ai plus qu'à vivement engager nos bibliophiles à acheter cette gentille plaquette, sortie des presses de M. Paul Plédran, imprimeur à Nantes, et tirée à un petit nombre d'exemplaires sur papier légèrement teinté.

DOMINIQUE CAILLÉ.

*
* *

LE DIXIÈME LIVRET « *Pour Fuir.* » — Rennes, à l'*Hermine*.

Depuis les souhaits de bienvenue que nous lui adressions, la place nous a toujours manqué pour reparler de l'*Hermine*. Mais nous avons de tout cœur applaudi aux progrès, aux succès incessants de la vaillante *Revue*, qui est devenue, en moins de deux ans, un des meilleurs périodiques littéraires et a donné le plus large essor au mouvement poétique de Bretagne. Plusieurs des poètes de l'*Hermine* sont nos collaborateurs, nous ne pouvons dire ici tout le bien que nous pensons d'eux. Aussi bien n'est-ce pas tout à fait de l'*Hermine* qu'il s'agit, mais d'une publication qui est sortie d'elle, comme elle-même était sortie du *Parnasse breton*. Sous un titre un peu énigmatique, mais qui livre vite son secret aux initiés cherchant le chemin des étoiles

Loin du monde banal où l'ennui tend ses voiles,

sous le titre de « *Pour fuir*, » une quinzaine de jeunes écrivains ont publié, depuis le mois de janvier 1890, d'élégants livrets de vers où la forme la plus savante, la plus raffinée, la plus moderne, enveloppe souvent des idées et des sentiments bretons.

Hosted by Google

C'est comme un rajeunissement de la vieille Armorique que nous offrent là MM. Edouard Beaufils, Marcel Béliard, Charles Bernard, Frédéric Blin, A Le Braz, Sullian Collin, Louis Daligaut, Frédéric Fontenelle, Théophile d'Haucour, Lud. Jan, Louis Le Lasseur de Ranzay, Thomas Maisonneuve, Stanislas Millet, Jos. Parker, J.-Guy Ropartz, Victor Thomas. Ils marchent sous la bannière semée d'hermines de M. Louis Tiercelin, et ils ont inscrit sur cette bannière la devise... retournée d'André Chénier, car, de préférence, ils font *des vers nouveaux sur des pensers antiques*.

Nous ne trouvons la signature de Louis Tiercelin au bas d'aucune des pièces qui composent le dixième et dernier livret du *Pour fair*. M. Edouard Beaufils, qui tient ici le délicat emploi du *meneur du jeu* dans *Griselidis*, nous affirme que les XIX poèmes de ce livret ont été colligés à l'insu de son maître et ami. Mais le nom de Tiercelin rayonne à toutes les pages Sur leurs lyres, sur leurs luths, même sur leurs binious. les poètes, ses disciples, célèbrent *les Cloches*, son dernier et beau livre. C'est comme un carillon qui s'élève de toutes parts et qui fête, en la personne d'un maître aimé, la renaissance de la poésie bretonne.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

L'HÔTEL DROUOT ET LA CURIOSITÉ. — Table des noms cités dans les huit volumes par Paul Eudel — Paris, G. Charpentier et E. Fasquelle, éditeurs, 1891.

Un vieux savant comparait les livres sans index à des magasins sans clefs et à des boîtes d'apothicaires sans étiquettes.

M. Paul Eudel a dû connaître la première de ces comparaisons, car il a tenu à nous donner la clef de cet *Hôtel Drouot* où nous avons fait, grâce à lui, de si intéressantes stations.

Pour former ce catalogue qui comprend plusieurs milliers de noms, l'auteur a passé en revue et minutieusement épluché chacune des pages des huit volumes dont s'est composée, de 1881 à 1888, sa chronique au jour le jour de l'Hôtel Drouot. La tâche était ardue et ne demandait pas moins de ténacité bretonne que de dextérité parisienne. Je n'apprendra à personne que notre confrère possède l'une et l'autre.

On met aujourd'hui des préfaces aux catalogues de ventes ; ce livre

Hosted by Google

qui est le résumé de vastes connaissances et une sorte de guide à travers la curiosité contemporaine, méritait bien la sienne : M. Jules Troubat la lui a donnée Quelques-uns des précédents préfaciers de M. Eudel (je nomme Monselet et Burty, parce qu'ils sont morts) auraient évité de l'appeler « le Tite-Live de l'Hôtel des Ventes » et surtout de lui marquer une place dans la galerie de La Bruyère, où il n'entrait que des originaux. Qu'eût dit Sainte-Beuve de ces défauts de mesure ? Il y a, d'ailleurs, de l'utile et de l'agréable dans la préface de M Troubat, et tout le monde l'approuvera d'avoir cité cette phrase de M. Eudel sur lui-même : « J'ai « la conviction d'avoir fait une œuvre plus utile que si j'avais écrit des « romans et l'espérance qu'elle servira à étudier dans l'avenir le mou- « vement de l'art et de la curiosité à la fin du XIXe siècle. » On ne saurait dire plus juste.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LA CONFRÉRIE DES PRÊTRES A ANGERS (1645-1613), par M. l'abbé Ch. Urseau, secrétaire à l'Évêché. — Angers, Librairie Germain et Grassin, 40, rue du Cornet et rue Saint-Laud, 1891. — Prix 0 fr. 50.

M. l'abbé Urseau, connu par son beau livre de l'*Instruction primaire avant 1789 dans les paroisses du diocèse d'Angers*, a eu la bonne fortune de retrouver aux archives de l'Evêché, dont il est secrétaire, le règlement de la *Confrérie des Prêtres à Angers* de 1545 à 1713. Cette confrérie avait été fondée par l'archidiacre Guy Lanier, sur le modèle de celle établie à Paris par saint Vincent de Paul. C'était une sorte d'association qui avait son directeur, son préfet, ses assistants et ses secrétaires, et dont les membres se réunissaient chaque semaine dans la soirée du vendredi.

Nous recommandons le nouveau travail de M. l'abbé Urseau aux érudits qui s'intéressent à l'histoire religieuse de l'Anjou ; il est digne d'attirer toute leur attention.

D. C.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Hosted by Google

GUERRES D'INDÉPENDANCE

DE LA BRETAGNE

SOUS NOMINOÉ ET ÉRISPOÉ (841-851)

III

La mort subite de Nominoé avait sauvé Charles le Chauve d'un grand danger. Lambert et son armée ayant évacué le territoire franc, le royaume tout entier semble avoir joui durant quelques mois d'une tranquillité relative. Charles retourna dans ses villas orientales, tandis qu'Eudes rentrait en possession de son comté d'Anjou.

Mais la paix ne fut pas de longue durée. Vers le mois de juin 851, le roi convoquait à Roucy une assemblée où fut décidée une quatrième expédition en Bretagne[1]. Charles voulait prendre sa revanche et croyait le moment favorable. Les Bretons avaient alors pour roi Erispoé, fils de Nominoé ; Charles espérait contraindre aisément ce nouveau chef à abandonner les pays que Nominoé, dans sa dernière campagne, avait conquis sur les Francs.

Le commandement des troupes d'entre Seine et Loire fut confié au comte de Tours, Vivien[2]. Charles lui-même se dirigea vers Tours et de là en Anjou où il séjourna quelque temps. Le 3 juillet, il confirmait un acte passé entre Eudes, comte d'Angers, et Doon,

[1] DCCCLI. *Karolus quarta vice Britanniam repetens (Chron. Aquit.*, dom Bouquet, VII, 223). — Cf. *Chron. Font.*, ad ann. 851, *ibid.* 42, 43.

[2] Le titre de *dux* est donné à Vivien par la Chronique d'Aquitaine à propos de cette expédition de 851 (dom Bouquet, VII, 223).

Hosted by Google

évêque de la même ville : c'était un échange aux termes duquel Eudes abandonnait à Doon l'emplacement sur lequel était bâti le palais des comtes ses prédécesseurs, et recevait en retour une terre située à l'intérieur des murs d'Angers pour y construire sa nouvelle résidence[1]. Le 16 août, le roi, se trouvant à Juvardeil[2], confirma, à la requête du comte Eudes, mentionné comme abbé de Saint-Aubin d'Angers, tous les bénéfices que le diacre Anschaire tenait de l'abbaye[3]. Six jours plus tard, le 22 août, et par suite non loin de Juvardeil, eut lieu la rencontre des armées franque et bretonne. — Erispoé remporta une victoire complète ; le duc Vivien et plusieurs autres grands personnages périrent dans le combat[4].

Après cette défaite, Charles ne songea plus qu'à traiter avec son vainqueur. Revenu à Angers, il fit faire à Erispoé des propositions de paix avantageuses. Erispoé arriva aussitôt en cette ville : il fut reconnu par Charles comme roi des Bretons ; les pays de Rennes, de Nantes et de Retz, dont Nominoé s'était emparé l'année précédente et que Charles n'avait pu recouvrer, furent définitivement réunis à la Bretagne[5]. — De son côté, Erispoé promit au roi des Francs de forcer son allié Lambert à abandonner le pays de Nantes (fin de l'année 851).

En apprenant cette nouvelle, Lambert n'attendit pas qu'on lui signifiât sa disgrâce ; il quitta précipitamment son comté et s'enfuit à Craon[6], où Doda, sa sœur, dirigeait une abbaye de femmes. Lambert était un guerrier de grand talent ; avec les quelques hommes qui l'avaient suivi dans sa fuite, il parvint à se créer dans les environs de Craon un petit État indépendant. Il battit à plate

[1] Voir *pièces justificatives*, n° III.

[2] Juvardeil, Maine-et-Loire, arrondissement Segré, canton Châteauneuf-sur-Sarthe.

[3] Cf. dom Bouquet, VIII, 518. *Data XVII Kalendas septembris, indictione XIV, in anno XII regni Karoli, gloriosi regis. Actum in villa Gaverdolio.*

[4] *Karolus... cum Erispoio... certamen iniit, XI Kalendas septembris, partemque exercitus cum Viviano duce amisit* (*Chronic. Aquitanic.*, ad ann. 851, dom Bouquet, VII, 223). Cf. *Chronic. Fontanel., ibid.* 43.

[5] *Ann. Bert.*, ad ann. 851, dom Bouquet, VII, 68.

[6] Craon, Mayenne, arrondissement Château-Gontier, ch.-l. canton,

Hosted by Google

couture le comte du Maine, Gui, qui voulait le chasser de ce territoire : il se construisit un château-fort sur l'une des rives de l'Oudon et s'empara en quelques mois de toute la partie de l'Anjou située à l'ouest de la Mayenne. Il ne domina du reste que peu de temps sur cette contrée ; car il fut tué le 1er mai 852 par Gauzbert, comte du Maine[1]. Il fut enterré au village de Savennières, non loin d'Angers[2].

Aussitôt que Lambert fut mort, la partie occidentale de l'Anjou, dont il s'était emparé, fut cédée à Erispoé. Lambert avait été tué le 1er mai 852 ; dès le 25 août suivant, une charte d'Erispoé porte ces mots : *Dominante Erispoe in totam Britanniam et usque ad Medanam fluvium*[3].

C'est ainsi que se terminèrent ces guerres d'indépendance de la Bretagne. En moins de dix années, grâce à leur énergie persévérante, Nominoé et son fils Erispoé étaient parvenus à émanciper leur nation et à conquérir, sur un ennemi qui leur était supérieur en force, une fraction importante du territoire franc.

APPENDICE.

NOTE A.

Dom Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne* (t. I, p. 37), a commis une assez grave erreur à propos des événements qui amenèrent la défection de Lambert en 842. Il suppose que ce fut à la prière de Nominoé que Charles le Chauve refusa le comté de Nantes à Lambert. Mais, lorsque Charles le Chauve s'occupait d'élire un comte de Nantes, il était en hostilités ouvertes avec Nominoé qui venait de dévaster le Nan-

[1] *Lambertus comes a Gauzberto, Cenomannensium comite, Kalendis maii, occiditur (Chron. Aquit.*, ad an. 852, dom Bouquet, VII, 223).

[2] *In territorio Andegavensi apud Saponarias sepultus fuit* (*Chron. Namn.*, dom Bouquet, VII, 219). — Savennières, Maine-et-Loire, arrondissement d'Angers, canton Saint-Georges-sur-Loire. Sur cet épisode placé à tort sous le règne de Nominoé par la Chronique de Nantes, voir note E à l'Appendice,

[3] Cf. de Courson, *Cartulaire de Redon*, p. 367.

Hosted by Google

tais, et il est invraisemblable que le chef breton ait, en ces circonstances, influé sur le choix du comte qu'on lui donnait comme antagoniste. D'un autre côté, le premier acte de Lambert, après son échec, fut de se rendre à la cour de Nominoé qui l'accueillit avec faveur. Pour expliquer cette conduite de Lambert, dom Lobineau est contraint de supposer que Lambert ignorait apparemment que c'était à la prière de Nominoé que Charles le Chauve lui avait refusé le gouvernement du Nantais. Tout cela est inadmissible. L'erreur de dom Lobineau a pour cause la fausse interprétation d'un passage de la lettre que les évêques de Gaule écrivirent en 850 à Nominoé. Dans cette lettre, les évêques font allusion à une clause du traité conclu en 846 entre Nominoé et Charles le Chauve. A cette date, en effet, Nominoé, fatigué du voisinage d'un allié trop turbulent, avait demandé à Charles le Chauve d'éloigner Lambert des frontières de Bretagne, et le roi des Francs avait consenti à enlever à Lambert le comté de Nantes pour lui donner en échange le comté d'Anjou.

NOTE B.

Un mois après la bataille de Blain, le 24 juin 843, les pirates normands s'emparaient de la ville de Nantes qu'ils mettaient à feu et à sang. La Chronique de Nantes, qui a été rédigée par un auteur hostile au comte Lambert, prétend que les Normands furent appelés à Nantes par Lambert lui-même, qui, après le combat de Blain, n'avait pu s'emparer, comme il l'espérait, de tout le comté nantais (dom Bouquet, VII, 218). Dom Lobineau (*Histoire de Bretagne*, I, 38) n'aurait pas dû admettre cette fable, qui est réfutée par un document d'une autorité plus grande que celle de la Chronique de Nantes, je veux parler du *Fragment d'histoire de Bretagne,* publié par dom Bouquet (VII, p. 46-52). On y lit qu'après le combat de Blain, Lambert s'empara de tout le comté de Nantes (*ibid.*, p. 46). On voit en outre dans ce récit que Lambert, loin d'avoir attiré les Normands sur la ville de Nantes, combattit alors contre eux. En effet, certains prisonniers des Normands s'étant échappés, ceux-ci n'osèrent les poursuivre, tant était grande la crainte que leur causait le comte Lambert. *Captivos vero, qui fugerant, timore Lamberti minime ausi fuerunt persequi* (*ibid.*, p. 47).

Hosted by Google

NOTE C.

Dom Lobineau a eu tort, suivant nous, de rapporter la mort de Bégon comme contemporaine de celle des comtes Hervé et Bernard, qui furent tués dans l'été de 844 (*Histoire de Bretagne*, I, 40). D'après le *Fragment d'Histoire de Bretagne* (dom Bouquet, VII, 48), vers le mois de juillet 843, lorsque les Normands eurent abandonné le Nantais, le comte Lambert s'empara des pays de Mauge, d'Herbauge et de Tiffauge qu'il distribua à ses lieutenants. C'est alors que Bégon, voulant chasser de ces régions les partisans de Lambert, fut tué dans un combat par l'un d'eux. Or on sait qu'après le traité de Verdun, conclu au mois d'août 843, Charles le Chauve fit une expédition en Bretagne. Il y a tout lieu de croire que le roi avait ordonné à Bégon d'attaquer Lambert, tandis que lui-même marchait contre Nominoé. Par suite Bégon serait mort vers le mois de novembre 843, alors que Charles le Chauve était sur le point d'entrer en Bretagne (diplôme du 13 novembre 843). Les chroniques bretonnes ont donc raison de présenter la mort de Bégon comme peu postérieure au sac de Nantes du 24 juin 843 ; et cette mort n'est pas contemporaine de celle des comtes Hervé et Bernard, qui ne furent tués que l'année suivante, vers juin 844.

NOTE D.

La campagne, au cours de laquelle fut brûlé le monastère de Saint-Florent-le-Vieil, et qui, au dire de la *Chronique de Nantes*, se termina par la défaite de Charles le Chauve, est certainement celle de 845. Car, durant les quatre expéditions qu'il fit en Bretagne, Charles le Chauve n'en vint qu'une seule fois aux prises avec Nominoé : ce fut le 22 novembre 845, à Ballon, où son armée, ainsi que le rapporte la Chronique de Nantes, fut taillée en pièces par les troupes de Nominoé. La destruction de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, « *monasterium Glonnæ* », eut donc lieu en 845. Cependant les historiens modernes ont généralement attribué à l'année 849 la ruine de ce monastère. Mais leur opinion est fondée sur un document apocryphe, c'est à savoir un diplôme de Charles le Chauve en faveur de Saint-Florent, daté du 8 juin 849, où le roi raconte dans un préambule insolite que Nominoé vient de brûler le mo-

Hosted by Google

nastère (dom Bouquet, VIII, 504). Le style de cet acte tout entier est contraire aux formules usitées par la chancellerie carolingienne. On y trouve d'ailleurs des preuves certaines de falsification. Raoul, signalé comme abbé de Saint-Florent, ne pouvait être à la tête de ce monastère le 8 juin 849 ; car Didon, abbé depuis 845, l'était encore le 15 janvier 850, d'après un diplôme conservé en copie à la Bibliothèque Nationale (collection dom Housseau, tome I, n° 66). Amauri apparaît de même dans ce faux diplôme du 8 juin 849 comme archevêque de Tours ; or Landran, archevêque de Tours depuis 846, l'était encore en 850, époque où il souscrivit la lettre adressée par les évêques de Gaule à Nominoé (sur cette lettre, voir ce que nous en avons dit plus haut). Pour déterminer à quelle époque fut incendié le monastère de Saint-Florent, il ne reste donc que le texte de la Chronique de Nantes, que nous avons cité précédemment, et les vers sur la destruction de cette abbaye, publiés par dom Bouquet (VII, p. 306-307). Ces deux documents s'accordent à dire que Saint-Florent fut brûlé par Nominoé dans une expédition que ce duc breton fit dans les contrées situées au sud de la Loire. Or, au cours de ses nombreuses guerres, Nominoé ne dépassa la Loire qu'une seule fois, ce fut en l'année 845 où il s'avança jusqu'en Poitou. Ajoutons que le poème sur la destruction de Saint-Florent raconte que l'abbé Didon, après l'incendie de l'abbaye, se rendit à la cour de Charles le Chauve :

Abbas erat Dido bonus,
Regi Carolo proximus,
Qui, convocatis fratribus,
Regem adit quantocius.

Cette présence de l'abbé Didon près de Charles le Chauve, dans le courant de l'été 845, est prouvée par un diplôme du 13 juin 845 (Cf. *pièces justificatives*, n° I).

NOTE E.

On est fort embarrassé pour dire quel fut le motif de la brouille qui survint en 846 entre Nominoé et Lambert. Suivant nous, il est probable que le chef breton était offusqué de la puissance que Lambert s'était acquise sur les confins mêmes de la Bretagne. Nominoé avait espéré

Hosted by Google

sans doute que Lambert ne serait que comme son lieutenant à Nantes. Mais Lambert, grâce aux nombreuses victoires qu'il avait remportées sur les Francs, s'était rendu complètement indépendant et avait établi très fortement sa domination tant sur le Nantais que sur les pays de Mauge, d'Herbauge et de Tiffauge. En un mot, vis-à-vis de Nominoé, il était devenu d'auxiliaire soumis un rival dangereux.

La *Chronique de Nantes*, en racontant les événements qui causèrent l'expulsion de Lambert du pays nantais en 846, a commis une assez grave erreur. Suivant cette chronique, ce serait Nominoé, qui, à la prière de Charles le Chauve, aurait chassé Lambert du comté de Nantes. Lambert aurait été alors forcé de se réfugier en Anjou et il s'y serait maintenu indépendant jusqu'à l'époque de sa mort (dom Bouquet, VII, 219). Ces faits sont en contradiction absolue avec ce que les chartes et les chroniques contemporaines nous font connaître des derniers temps de la vie de Lambert. Mais on peut s'expliquer la cause de l'erreur commise par l'annaliste breton. — Après le traité de 846, ce ne fut point Nominoé qui expulsa Lambert de Nantes à la prière de Charles le Chauve ; ce fut Charles le Chauve, qui, à la prière de Nominoé, retira à Lambert le gouvernement du Nantais. La lettre des évêques de Gaule en fait foi Mais cinq ans plus tard, lors du traité conclu à Angers en 851 entre Charles le Chauve et Erispoé, fils de Nominoé, les choses se passèrent différemment. A cette date, en effet, Lambert était en bonne intelligence avec le chef des Bretons, et ce fut Charles le Chauve qui posa comme l'une des conditions du traité qu'Erispoé chasserait Lambert du comté de Nantes. C'est alors que Lambert se réfugia en Anjou où il fut tué l'année suivante par Gauzbert, comte du Maine. Le chroniqueur nantais, dans son récit, a confondu entre elles les deux disgrâces de Lambert qui furent provoquées l'une par le traité de 846, l'autre par le traité de 851. — Quant au rôle qu'aurait joué, suivant cette même chronique, l'évêque de Nantes Actard, à propos de l'une ou de l'autre des disgrâces de Lambert, il est difficile de l'établir exactement.

NOTE F.

Les Annales de Saint-Bertin, généralement si précises, contiennent relativement aux évènements de l'année 849, une erreur que l'on peut rectifier grâce à la Chronique de Fontenelle et aux diplômes de Charles le

Hosted by Google

Chauve. L'expédition du roi dans l'Aquitaine et l'invasion de Nominoé en Anjou y sont mentionnées chacune à deux reprises différentes. Or il est certain qu'en 849 Charles ne fit qu'une expédition dans le midi, de même que Nominoé ne fit qu'une invasion en Anjou. — Voici en effet quel fut l'itinéraire de Charles le Chauve pendant cette année 849. Au mois de janvier, Charles a une entrevue à Péronne avec Lothaire (*Chron. Fontanel.*) ; au mois de février, revenu de cette entrevue, il est à Quierzy (diplôme du 23 février 849, dom Bouquet, VIII, 499) ; il reste à Quierzy ou dans les environs jusqu'au commencement de mai (diplômes donnés à Quierzy le 13 mars et le 1er mai 849, dom Bouquet, VIII, 500, 501). Pendant ce temps, il présida à Quierzy un concile d'évêques où fut condamné Gothescalc. Au mois de mai, Charles a une entrevue avec Louis le Germanique (*Ann. Bert.*) ; enfin au mois de juin, il assemble un plaid à Chartres, de là part pour l'Aquitaine et y reste jusqu'au mois de décembre (*Chron. Fontanel.*). Depuis janvier jusqu'à juin 849, Charles ne quitta donc pas le nord de son royaume, et les Annales de Saint-Bertin, en mentionnant, dans le cours de cette année, deux fois l'expédition d'Aquitaine et deux fois l'invasion de Nominoé, n'ont fait que se répéter. Cf. *Ann. Bertin.*, ad ann. 849, dom Bouquet, VIII, 66.

NOTE G.

Les érudits ne sont pas d'accord sur la date exacte de la mort de Nominoé. Toutefois l'année et le lieu de cet événement sont certains. Le roi breton mourut en 851, à Vendôme, au cours d'une campagne qu'il fit en Neustrie. Voici quel avait été l'itinéraire de Nominoé pendant cette expédition. Parti de Nantes en 850 (*Chron. Fontanel.* et *Chron. Aquitan.*), il se dirigea sur l'Anjou qu'il ravagea, remonta le cours du Loir et parcourut le comté du Maine ; puis, tandis que ses troupes dévastaient la Beauce, il s'arrêta à Vendôme, où il tomba malade et mourut. Tous ces événements se sont succédés sans interruption. La Chronique contemporaine de Fontenelle et la chronique inconnue, dont Pierre Le Baud nous a conservé le récit, s'accordent sur ce point. Malheureusement Pierre Le Baud n'a pas assigné de date aux diverses phases de cette campagne ; la chronique qu'il compulsait n'en assignait peut-être pas elle-même. Mais, d'après la Chronique de Fontenelle,

Hosted by Google

nous savons que, lorsque Nominoé et ses troupes dévastaient la province du Maine, l'année 850 n'était pas encore achevée. D'autre part cette même Chronique de Fontenelle et les Annales Bertiniennes rapportent toutes deux la mort de Nominoé comme le premier évènement important de l'année 851. Une note annalistique d'origine contemporaine est encore plus précise et place cette mort à la date du 7 mars 851[1]. D'où il y a lieu de conclure que la campagne de Nominoé s'effectua pendant l'hiver 850-851[2].

D'après la Charte n° 26 du *Cartulaire de Redon*, M. de la Borderie a cru devoir reculer la mort de Nominoé jusqu'en juillet 851 (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, année 1864, p. 279-280). Voici comment cette charte est datée : *Factum est hoc feria V, VIII idus julii, luna XII, indictio V, anno... regnante Karolo rege, VI anno principatus Erispoe in Britannia.* Cette date correspond au 8 juillet 857. Le rédacteur de cette charte faisait donc partir le règne d'Erispoé, fils et successeur de Nominoé, d'une époque postérieure au 8 juillet 851. Mais, d'après la teneur même de la date, on voit que ce rédacteur, qui était un moine de Redon, a considéré l'autorité d'Erispoé comme dépendante jusqu'à un certain point de celle du roi des Francs. C'est ce que semble prouver la mention du règne de Charles le Chauve mise avant celle du principat d'Erispoé. Le rédacteur de cette charte ne devait pas être de ceux

[1] Cette note est empruntée à la Chronique d'Angoulême (dom Bouquet, VII, 222). On ne peut dire que la Chronique d'Angoulême soit une copie de la Chronique d'Aquitaine, laquelle ne rapporte pas cette date. Car la Chronique d'Angoulême donne d'autres dates précises que la Chronique d'Aquitaine n'a pas reproduites. Ainsi, à l'année 841, la Chronique d'Angoulême donne le 25 juin pour date du combat de Fontenoy ; cette date est exacte, et la Chronique d'Aquitaine ne la rapporte pas. De même, aux années 863 et 866, la Chronique d'Angoulême donne les dates de jour où moururent les comtes d'Angoulême Turpion et Emenou. La Chronique d'Aquitaine, en signalant ces deux événements, a passé les dates de jour sous silence. Il nous semble en un mot qu'il y aurait plutôt lieu de conclure que c'est la Chronique d'Aquitaine qui a été copiée sur celle d'Angoulême, ou bien qu'elles dérivent toutes deux d'une même chronique aujourd'hui perdue.

[2] C'est ce que confirme pleinement le récit de la Chronique de Fontenelle *Anno DCCCL,... Ipsis diebus Amalricus comes et alii plures a Nomenoio, duce Brittonum, et Lantberto, tyranno, in Nannetis urbe capiuntur. Indeque ad Cinomannis cum indicibili furia pervenerunt, Lantberto tyranno, proditore.... hæc cooperante. Seniores vero capti in Britanniam directi sunt, reliquis populis inermibus reversis. — Anno DCCCLI, indictione XIV, Nomenoius, dux Brittonum, divino judicio malæ intentioni finem dedit : sicque in finibus Francorum mortuus est* (dom Bouquet, VII, 42).

Hosted by Google

qui admettaient qu'Erispoé était devenu roi des Bretons du fait même de la mort de son père : il est probable qu'il prenait pour point de départ des années de règne du chef breton le traité d'Angers, postérieur au 8 juillet 851 C'est lors de ce traité en effet que Charles le Chauve donna à Erispoé les insignes royaux, *tam regalibus indumentis quam paternæ potestatis ditione donatur (Ann. Bert.*, ad ann. 851). Quoi qu'il en soit, la charte du cartulaire de Redon ne peut, suivant nous, infirmer la date du 7 mars 851, assignée par la chronique d'Angoulême à la mort de Nominoé ; car tous les récits d'auteurs contemporains concordent à faire placer cet évènement dans les premiers mois de l'année 851.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

845, 13 juin. — Saint-Benoît-sur-Loire[1].

Charles le Chauve, à la prière de Didon, abbé du monastère de Saint-Florent-le-Vieil, concède à ce monastère la villa de Pocé en Anjou.

In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Karolus, gratia Dei rex. Si precibus sacerdotum, quas pro suis vel ecclesiarum sibi commissarum necessitatibus aliquando nobis intimare voluerunt, aurem libenter accommodamus, eorumque justas et rationabiles petitiones ac postulationes ad optatum pervenire facimus effectum, non solum regiam in hoc exercemus consuetudinem, sed etiam eosdem sacerdotes ad Dei misericordiam pro nobis exorandam promptiores atque devotiores facimus. Quapropter noverit omnium sanctae Dei ecclesiae nostrorumque fidelium, praesentium atque futurorum, solertia, qualiter Dido[2], venerabilis abba monasterii Sancti Florentii, quod est constructum

[1] Saint-Benoît-sur-Loire, Loiret, arrondissement Gien, canton Ouzouer-sur-Loire.

[2] Didon est cité dans les actes comme abbé de Saint-Florent depuis 845 jusqu'à 850.

Hosted by Google

super alveum Ligeris, in pago videlicet Medalgico, nostram deprecatus est magnificentiam ut sibi, ob Dei amorem et animae nostrae emolumentum, ad partem sui monasterii, ad adminiculandam necessitatem Deo famulantium, quamdam villam nomine Pociacum[1], sitam in pago Andegavensi, de ratione Sancti Mauricii, quam semper vassi dominici in beneficio habere visi sunt, per nostrae auctoritatis conscriptum in jus beneficii concedere dignaremur, quatenus et eorum necessitas, Deo annuente, in nostra eleemosyna exinde suppleretur, et annis singulis census, qui temporibus antecessorum nostrorum partibus Sancti Mauricii exinde datus est, absque dilatione redderetur. Cujus, inquam, petitionem. divino ferventes amore, libenter annuimus, et praenominatam villam, sub ea conditione qua nostram supplicatus est excellentiam, per hanc nostrae auctoritatis roborationem partibus monasterii Sancti Florentii concedimus atque confirmamus, ita ut perpetuis temporibus absque alicujus contradictione aut diminoratione praefatam villam rectores ipsius monasterii per hanc nostram largitionem in jus beneficii teneant et faciant quicquid legitime ordinaverint, ac partibus Sancti Mauricii, Andegavensis ecclesiae, annis singulis censum ab antiquo statutum solvere non differant. Et ut haec auctoritas misericordiae nostrae perpetuis temporibus firmior valeat permanere, manu nostra subterfirmavimus, et anulo nostro sigillari jussimus.

Signum Karoli, gloriosissimi regis.

Jonas, diaconus, ad vicem Hludowici, recognovit et subscripsit.

Data idibus junii, anno V, indictione VI[2], regnante Karolo, gloriosissimo rege. Actum in monasterio Sancti Benedicti, in Dei nomine feliciter. Amen.

A. Original aux Archives de Maine-et-Loire, mutilé.

B. Copie du XIIe siècle, à Cheltenham en Angleterre, dans le *Livre noir* de Saint-Florent de Saumur, f° 3 r° et v°.

C. Copie du XIIe siècle, aux archives de Maine-et-Loire, dans le *Livre d'argent* de Saint-Florent, f° 24 v°.

[1] Pocé, hameau de la commune de Saumur (Maine-et-Loire).

[2] L'indiction VI correspond à l'année 843 et non à 845. On a ici une preuve qu'à la chancellerie de Charles le Chauve on se trompait souvent dans le compte des indictions ; car il est certain que ce diplôme date de 845. Les *Annales Bertiniennes* signalent en effet le séjour du roi à Saint-Benoit-sur-Loire dans le courant de l'été 845 ; et, d'autre part, en 843, pendant les mois de mai et de juin, Charles le Chauve ne pouvait être à Saint-Benoît, car il était à Toulouse, Cf. dom Bouquet, VIII, 441-443, et VII, 598.

Hosted by Google

D. Copie du XIIIe siècle dans le *Livre rouge* de Saint-Florent, aux archives de Maine-et-Loire, f° 20 v°.

E. Copie du XVIIIe siècle, à la Bibliothèque Nationale de Paris, collection Baluze, tome XLI, f° 107° v°.

F. Copie du XVIIIe siècle, à la Bibliothèque Nationale, collection dom Housseau, tome I, n° 44.

II

846, entre juillet et décembre[1].

Le comte d'Angers, Lambert, après avoir fait, comme abbé de Saint-Aubin, confirmer les privilèges de son monastère par le roi Charles le Chauve, accorde audit monastère la villa de Lierru, près d'Angers.

In nomine sanctae Trinitatis, ego Lambertus, divina annuente clementia, congregationis Sancti Albini rector, notum siquidem fieri exopto fidelibus sanctae Dei ecclesiae, praesentibus scilicet et futuris, quod adierint clementiam pietatis nostrae fratres praedictae congregationis, poscendo supplici voce quatenus eorum petitionibus praeberem assensum, videlicet ut innotescerem domno regi Carolo, qualiter pater ejus piae recordationis, domnus Hludowicus, hortante Ebroino episcopo, qui tunc eorum existebat pastor, eis per praeceptum concesserit quasdam villas ad usus ipsorum, quarum haec habentur vocabula : Mairomnus[2], Clementiniacus[3], Sabiacus[4], Papirius, Multonacus[5], Monasteriolus, et

[1] La date de cette charte résulte de ce que Lambert ne devint comte d'Angers que postérieurement au mois de juin 846 et d'autre part de ce que l'archevêque de Tours, Ursmar, qui souscrivit cette charte, était mort avant la fin de décembre 846, époque où son successeur, Landran, siégeait avec les autres évêques de Gaule au concile qui se tenait alors à Paris (Cf. Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, dom Bouqnet, VII, 213, et Héfélé, *Histoire des conciles*, traduction de l'abbé Delarc, tome V, 321-325). Le comte Lambert fit sans doute rédiger cette charte peu de temps avant la mort d'Ursmar ; car, à la fin, aussitôt après la signature d'Ursmar, se lit celle de Landran, son successeur.

[2] Méron, Maine-et-Loire, arrondissement Saumur, canton de Montreuil-Bellay.

[3] Trèves, commune Trèves-Cunaud, Maine-et-Loire. Cf Port *Dictionnaire de Maine-et-Loire*.

[4] Sazé, commune Chemellier, arrondissement Saumur, canton Gennes.

[5] Monnet, commune Beaufort-en-Vallée, Maine-et-Loire, arrondissement Baugé.

Hosted by Google

vineam quae infra monasterium consistit, necnon piscationem a porta Canciacensi[1] usque ad insulam, quae nuncupatur Jurelista[2], et ex villa Justiniaco de sale annuatim modia C, seu, ob amorem et reverentiam ejusdem sancti Albini, veluti tranquillis mentibus possent Creatori omnium, Domino, militari, certum fratrum numerum in eorum instituerit ordine, scilicet quadragenarium quintum, ut sub hoc numero victum et vestitum habere possent, ne forte si major adforet numerus, scandalum generaret fratribus, et ut mansiones, necnon diversa aedificia quae unusquisque pro modulo suo infra claustrum construeret, post eorum discessum, suis propinquis vel clientibus relinquendi potestatem haberent, eis siquidem qui in eodem ordine vitam degerent; imo etiam ut suggererem eidem piissimo regi paternum hujus facti renovare praeceptum, veluti quod factum erat per futura tempora firmius haberetur atque diligentius ab omnibus conservaretur. Sed quoniam in praedictis rebus non eis sufficientia erat stipendii, deprecati sunt largitatem pietatis nostrae, ut concederemus eis, assensu regali, quandam villam, nomine Ladriacum[3], cum omnibus suis appendentiis, id est Prisciniaco[4] villa, caeterisque. Quorum petitionibus, pro amore Dei eorumque assidua fidelitate, assensum praebens, adii praesentiam domni regis Caroli, totis viribus postulans, ut petitiones praefatas clementer perageret; quod misericordissima ejus pietas agere non est dedignata, sed quod a patre piissimo actum fuerat, sua mitissima confirmavit authoritate, addens insuper, ob nostram deprecationem, postulatam a praedictis fratribus villam Ladriacum cum omni integritate, ne in aliis hujusmodi saeculi turbinibus, aliqua stipendii praedictos fratres molestaret defectio. Quamobrem necesse fuit praedictis fratribus a nobis accipere hanc scripturae authoritatem, ut certius nostra patesceret voluntas, qua concedimus atque in perpetuum concessum fore volumus eis praefatas res omnes, ita ut nec nobis, nec ullis successorum nostrorum aliquod obsequium exinde impendatur; sed quicquid ex eisdem exigi jure potest ab aliquo ex eorum numero dispensatore fidelissimo, ipsi ad suos usus habeant atque firmissime possideant sub praefato fratrum numero atque aedificiorum concessa potestate, veluti regali continetur authoritate. Unde obsecro successores meos, qui diversa venturi sunt per tempora,

1 La porte de Chanzé. Chanzé, commune Saint-Gemmes-sur-Loire.

2 Gilettes, hameau, commune Angers.

3 Lierru, commune Angers.

4 Bressigny, faubourg d'Angers.

Hosted by Google

ut, veluti sua voluerint acta fore stabilia, ita hoc meum factum sinant manere inviolatum ; et, ut haec ipsa authoritas a me certius facta credatur, manu propria sub signo sanctae crucis eam confirmavi, et caeteros fideles sanctae Dei ecclesiae episcopos atque abbates confirmare ratum decrevi.

Lambertus comes a me factum [subscripsi].

In Christi nomine, Ursmarus[1], indignus Turonicae matris ecclesiae archiepiscopus, [subscripsi].

Landrannus[2], gratia Dei Turonicae ecclesiae archiepiscopus, huic decreto relegi et subscripsi.

Actardus[3], episcoporum Dei servus, sedis Nanneticae indignus episcopus, huic decreto [susbcripsi].

Dodo[4], Andecavensium praesul, huic decreto assensum praebui.

Frotmundus[5], Sanctonicæ urbis episcopus, [subscripsi].

In Dei nomine[6], Erimannus, episcopus Nivernensis ecclesiae, huic testamenti decreto assensum praebui.

Sirmundus, presbiter. Guarnerius, presbiter. Ranulfus. Ebroinus.

A. Copie du XIIe siècle, à la Bibliothèque communale d'Angers, dans le cartulaire de Saint-Aubin, f' 5.

B. Copie du XVIIIe siècle, à la Bibliothèque Nationale de Paris, collection dom Housseau, tome I, n° 57.

C. Imprimée par dom Martène dans le *Thesaurus Anecdotorum*, tome I, col. 36.

D. Imprimée par dom Morice dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, Tome I, col 279.

1 Ursmar, archevêque de Tours de 836 à 846.
2 Landran, archevêqne de Tours de 846 à 850.
3 Actard, évêque de Nantes de 843 à 848.
4 Doon, évêque d'Angers de 836 à 880.
5 Fromond, évêque de Saintes.
6 Armand, évêque de Nevers de 840 environ à 860.

Hosted by Google

III.

851, 3 juillet[1].

Charles le Chauve confirme un échange conclu entre Doon, évêque d'Angers, et Eudes, comte de la même ville.

In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Karolus, gratia Dei rex. Notum esse volumus cunctis fidelibus sanctae Dei aecclesiae et nostris, praesentibus atque futuris, quia Dodo, venerabilis Andecavorum episcopus, et Odo, illustris comes, ad nostram accedentes sublimitatem, innotuerunt qualiter inter se quasdam terras pro communis utilitatis compendio commutassent vel concambiassent. Dedit itaque praefatus Dodo, episcopus, antedicto Odoni, comiti, ex rebus aecclesiae suae, tam ex cella Calonense quam matris aecclesiae Sancti Mauricii, aequis mensuris funibusque determinatam, paginam terrae, intra murum civitatis Andecavis. in qua opportunitas jamdicti comitis mansurae sedis suorumque successorum esse cognoscitur ; et econtra, in compensatione hujus rei, dedit idem Odo, comes, ex comitatu suo, terram Sancto Mauricio, aequis mensuris similiter funibusque determinatam, praenominato Dodoni, episcopo, successoribusque suis habendam, in qua praedecessorum suorum comitum sedes fuisse memoratur : unde et duas commutationes, inter se aequo tenore conscriptas et legaliter roboratas, ad relegendum nobis ostendentes, petierunt ut eas auctoritatis nostrae praecepto confirmare dignaremur ; quorum petitionibus libenter assensum praebentes, hoc altitudinis nostrae scriptum fieri jussimus, per quod praecipimus atque firmanus ut quicquid pars juste et rationabiliter alteri contulit parti, sicut in memoratis commutationibus contine-

[1] La date de cette charte, telle qu'elle est publiée dans le *Gallia Christiana*, devrait être attribuée au 3 juillet 850. Les éditeurs du Gallia se sont en effet servi pour établir le texte de ce document d'une assez mauvaise copie de Duchesne (E), qui porte à la date : *Data, V nonas julii, anno XI regnant Karolo.., indictione XIV*. Mais l'original de ce diplôme existait encore au siècle dernier. La Bibliothèque Nationale possède dans la collection dom Housseau une copie qui a été collationnée sur cet original et qui fournit la date, *V. non. julii, anno XII regn. Karolo, ... ind XIV*. L'indiction et l'année du règne concordent à fixer la date de ce document au 3 juillet 851.

Hosted by Google

tur, jure firmissimo teneat atque possideat, et quicquid exinde facere voluerit, libero in omnibus ponatur arbitrio ; et ut haec nostrae confirmationis auctoritas inviolabilis perseveret, de anulo nostro subter eam jussimus sigillari.

Signum Karoli, gloriosissimi regis.

Bartholomeus, notarius, ad vicem Hludowici, recognovit et subscripsit.

Data V nonas julii, anno XII[1] regnante Karolo, glorioso rege, indictione XIV. Actum in loco qui dicitur Litnus[2], in Dei nomine feliciter. Amen.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIe siècle dans le Cartul. de Saint-Maurice, perdue.

C. Copie du XVIIIe siècle à la Bibl. Nat. Coll. dom Housseau, T. I, n° 73, d'après A et B.

D. Copie du XVIIIe siècle à la Bibl. Nat. Coll. Moreau, T. I, f° 199, d'après C.

E. Copie du XVIIe siècle à la Bib. Nat. Coll. Duchesne, T. XXII, f° 104, d'après B.

F. Imprimé dans le *Gallia Christiana*, T, XIV. *Instr.*, col. 145, d'après E.

René Merlet,

Archiviste paléographe.

[1] Var. *XI* (E).

[2] Var. *Lirinus* (E).

Hosted by Google

LEPERDIT, MAIRE DE RENNES

(Suite[1].)

LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE

La très curieuse collection du *Journal des départements, districts et municipalités de la ci-devant province de Bretagne,* conservée à la Bibliothèque municipale de Rennes, nous fournit quelques renseignements complémentaires. Dans le numéro du 2 germinal — 22 mars 1794, nous trouvons une adresse de la Société populaire et républicaine de Rennes aux canonniers de Paris cantonnés à Port-Malo (Saint-Malo). Leperdit est au nombre des signataires. Le lendemain (n° 469), le Conseil général de la commune rédige une adresse à la Convention : « Continuez, Montagnards, écrit-il, à vous rendre dignes de la confiance populaire et restez constamment au poste que l'intérêt général vous assigne ; vos vertus républicaines, manifestées par des actes récents d'une sévère justice envers des représentants infidèles, enflamment et agrandissent notre amour pour la République.... Point de paix, nulle trêve avec nos ennemis ; que les volcans de la Montagne les pulvérisent. Ils sont inconciliables par sistème ; ainsi, plus de clémence, plus de pitié ; que l'humanité se taise pour l'amour de l'humanité même. »

Les certificats de civisme n'étaient délivrés que sur attestation de douze sans-culottes. Pour éviter des abus, le Conseil général

[1] Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de lettres.

Hosted by Google

décida, le 3 germinal, (n° 472), que ceux qui signeraient les attestations seraient responsables de la conduite politique des citoyens qui demanderaient des certificats de civisme jusqu'à l'époque de cette demande, que leurs noms seraient inscrits sur le registre des délibérations et que les deux tiers des signataires seraient pris dans la Société populaire réépurée.

Le 20 germinal — 9 avril 1794, une grande fête civique, à laquelle assistèrent toutes les autorités, eut lieu en l'honneur de la mémoire de Marat. Le buste de Marat fut porté processionnellement du temple de la Loi au temple de la Raison. Dubois-Crancé prononça un discours, accueilli par les cris de « vive la Montagne, vive la mémoire de Marat, l'ami du peuple, » et la journée se termina par un souper « simple et républicain. »

Un acteur du théâtre de Rennes, le citoyen Boquet, prononça, le 12 prairial — 31 mai 1794, un discours sur le divorce, au temple de la Raison.

« Oh ! s'écriait-il, qu'elle est auguste, qu'elle est grande, qu'elle est nécessaire la loi du divorce qui vient de l'arracher (la femme) des mains de son tyran ! Combien, tranquille et retranchée sous le sort des loix, elle bénit la salutaire prévoyance de nos législateurs !

« Puisse cette loi bienfaisante, plus justement appréciée, servant de frein au libertinage loin de le favoriser, rendre au bonheur des époux infortunés, protéger le faible contre le fort, restreindre les droits des époux, assurer les égards respectifs, établir la juste balance des devoirs et faire, par les mœurs, la félicité des vrais républicains. »

Après avoir reproduit *in extenso* ce discours dans lequel Boquet a accumulé les plus foudroyantes invectives sur la tête des célibataires, (n° 540), le rédacteur du *Journal des Départements, districts*, etc., publie la note suivante :

« La commune de Rennes ayant trouvé le discours du citoyen Boquet propre à propager l'esprit public et l'amour des loix, a arrêté, le 17 prairial, de le faire imprimer, à ses frais, au nombre de mille exemplaires.

Signé : Le Perdit, maire.

Hosted by Google

Dès le 11 thermidor-29 juillet, le courrier porteur de la note du Comité de salut public et de la proclamation de la Convention nationale sur l'arrestation, le jugement et l'exécution de Robespierre, Couthon, Saint-Just, Le Bas, Henriot, etc., était arrivé à Rennes. Le Conseil général se réunit sur-le-champ. « Vous avez « connaissance, dit Leperdit, des nouvelles arrivées ce matin de « Paris, concernant une nouvelle conspiration contre la liberté qui « a été découverte et aussitôt détruite par la Convention. » Puis il donna lecture d'un projet d'adresse à la Convention nationale pour la féliciter d'avoir « encore une fois terrassé les partisans du royalisme. » Le projet fut adopté.

La distribution des prix du lycée eut lieu le 29 thermidor-16 août, sous la présidence de Leperdit. Au nom du Conseil général et de tous les citoyens de Rennes, il témoigna, dit le procès-verbal, aux instituteurs et aux élèves « toute la satisfaction qu'on « éprouve de voir l'instruction publique dégagée des énormes « abus du fanatisme et de l'aristocratie dont elle fut souillée pen- « dant plusieurs siècles », et il félicita également les instituteurs et leurs élèves de répondre aux vœux de leurs concitoyens.

Le Conseil général s'occupait aussi du théâtre et de la quantité de chandelles nécessaire pour éclairer la scène. « Considérant, disait- « il dans la séance du 25 fructidor — 11 septembre, que le spectacle « sert d'instruction publique pour le régime actuel, qu'en cette « considération il doit être protégé, en conséquence arrête que les « comédiens seront invités à consommer le moins qu'ils pourront « de chandelles, sans cependant les gêner dans leurs exercices. »

Boursault fut, si nous ne nous trompons, le premier représentant du peuple qui vint à Rennes après le 9 thermidor. Il institua, dit M. du Châtellier, sous le titre de *Commission philanthropique*, un bureau qui devait recueillir les plaintes et les réclamations que les habitants pourraient avoir à formuler. Ce bureau s'empressa de réclamer la mise en liberté de l'évêque constitutionnel Le Coz, que Carrier avait fait incarcérer au Mont Saint-Michel en septembre 1793 et qui y était détenu depuis quatorze mois. Le 29 brumaire, an III — 19 novembre 1794, Leperdit et ses collègues, qui avaient été maintenus en fonctions par un arrêté de Boursault en date du 20

Hosted by Google

vendémiaire — 11 octobre, adhérèrent en ces termes à l'adresse de la *Commission philanthropique* :

« Considérant que le citoyen Claude Le Coz n'a cessé depuis le com-
« mencement de la Révolution de la servir avec un zèle, un dévoue-
« ment et des succès qui ne peuvent être méconnus et que tous les
« citoyens se feront toujours un devoir de proclamer ; que ses vertus,
« ses talents ont également contribué à faire chérir les principes qui
« ont assuré le triomphe de la liberté et de l'égalité ; que si la plus
« cruelle persécution a malheureusement été pour lui la funeste ré-
« compense des services distingués qu'il a rendus à la chose publique,
« du moins a-t-il eu la consolation d'emporter l'estime, l'attachement
« et les regrets de tous les patriotes et vrais républicains ; qu'en lui
« rendant un pareil hommage, le Conseil général s'honore d'être l'or-
« gane non-seulement de tous les bons citoyens de Rennes et des
« départements de l'Ille-et-Vilaine et du Finistère témoins de sa vie
« publique et de ses mœurs privées, mais encore de la plupart des
« autres départements où la publication et réimpression de ses écrits a
« répandu le respect et l'amour pour ses principes, l'estime et l'atta-
« chement pour sa personne[1]. »

Il y a lieu de regretter que le Conseil général, qui protestait si hautement en faveur de l'évêque constitutionnel, n'ait pas songé à élever la voix pour défendre ces humbles prêtres dont le seul crime était la fidélité aux enseignements du Saint-Siège, ces laboureurs, ces journaliers, ces artisans, ces petits marchands, condamnés à mort par le tribunal criminel ou les commissions militaires, et dont le sang ruisselait de la guillotine jusque sur les pavés de la rue Bourbon.

Leperdit avait été chargé par Boursault d'installer les membres du district de Rennes. L'installation fut faite le 23 vendémiaire — 14 octobre 1794. Dans son arrêté, le représentant du peuple constate que ses choix, soumis au peuple dans le temple de l'Etre suprême, ont été accueillis par des acclamations et applaudissements « surtout à l'appel du citoyen Leperdit pour maire confirmé et L.

[1] *Archives municipales de Rennes*, D 2/5.

Hosted by Google

M. des F. pour accusateur public au tribunal criminel du département.

Depuis un an, Leperdit avait dû consacrer à la gestion des affaires de la ville la plus grande partie de son temps. Boursault lui accorda une indemnité que le maire de Rennes signala par la lettre suivante, publiée le 17 frimaire an III – 7 décembre 1794, dans le n° 701 du *Journal des Départements :*

« Leperdit, maire, au rédacteur du Journal de Rennes, 17 frimaire, l'an III de la République française une et indivisible.

« Le représentant du peuple Boursault vient, par un arrêté motivé sur ce que j'ai été obligé d'abandonner mon état pour ne suivre que la chose publique, depuis environ un an, de m'accorder sur les fonds extraordinaires du département, à titre d'indemnité, une somme de 2000 livres.

« Je t'invite à vouloir bien insérer dans ton journal ma lettre, afin de faire voir à nos concitoyens que la nation, toujours juste et bienfaisante, sait venir au secours de ceux qui se sacrifient pour elle.

« Salut et fraternité.

« Signé : LEPERDIT. »

Tous les biographes de Leperdit racontent que pendant son séjour à la mairie, il se présenta seul, sans armes et sans escorte, devant une foule furieuse qui cernait l'Hôtel de Ville et voulait lapider les officiers municipaux.

« Leperdit, écrit M. G. Le Jean[1], veut descendre pour haranguer la foule. On l'avertit inutilement du danger qu'il court ; un officier veut l'accompagner avec ses soldats ! Leperdit remercie l'officier, mais refuse son concours. « Je ne veux d'autre arme que mon écharpe, répond-il. J'ai été nommé maire pour mourir pour mes concitoyens, et non pour les égorger. »

Suivant M. Adolphe Orain[2], l'officier de garde à la mairie veut faire sortir le poste : « Non, non, dit Leperdit, je ne viens pas pour les faire reculer devant les baïonnettes, mais devant la raison.

[1] *Biographie bretonne*, t. II, p. 306, col. 2.

[2] *Notice sur Leperdit*, p. 21.

Hosted by Google

Reste ici, citoyen ; je sortirai seul. On ne tue pas si vite que tu le crois un honnête homme. Je ne veux d'autre arme que mon écharpe. »

Et Michelet, dont le merveilleux talent a donné la force et la vie à tant de légendes que le simple examen des faits et des dates réduit à néant, poursuit en ces termes le récit[1] :

« Il descend, intrépide, de l'Hôtel de Ville, au milieu d'une grêle de pierres. Blessé au front, il essuie son sang en souriant et dit : « Je ne puis pas changer les pierres en pain ; mais si mon sang peut vous nourrir, il est à vous jusqu'à la dernière goutte. » Ils tombèrent à genoux... ils voyaient quelque chose par-delà l'Evangile. »

Les registres municipaux ne nous signalent, pendant la durée de l'administration de Leperdit, qu'une seule émeute causée par le renchérissement des subsistances. C'est celle qui eut lieu le 11 et le 12 pluviôse an III — 30 et 31 janvier 1795, à l'annonerie[2], et qui se termina le 13 pluviôse-1er février, devant l'Hôtel de Ville. La relation complète de ces mouvements populaires a été consignée par Leperdit lui-même dans le volume des délibérations et c'est son propre récit que nous reproduisons[3] :

« L'an trois de la République française, une et indivisible, l'onze pluviôse, huit heures du matin, nous maire et officiers municipaux de Rennes, savoir faisons qu'on est venu prévenir à la maison commune qu'il régnait un désordre affreux à la distribution du pain à la nonerie. Le maire s'y est sur-le-champ rendu, le commandant temporaire y a fait venir une force armée, trois femmes séditieuses ont été arrêtées. Le maire a donné ordre de les faire conduire au corps de garde

[1] *Histoire de la Révolution française*, livre VIII, chap. I.

[2] L'annonerie, ou entrepôt des grains, était situé sur le Pré-Botté, dans l'emplacement actuellement occupé par la Halle-aux-Toiles (*Dictionnaire* d'Ogée, édition Marteville, t. II, p. 553). Suivant le règlement adopté le 2 nivôse (22 décembre 1794), il y avait des cartes de deux couleurs : l'une pour le jour, l'autre pour le lendemain. Les porteurs de cartes entraient par une porte spéciale. Quand ils étaient entrés, on fermait la porte de l'annonerie. Puis les commissaires distribuaient pour le lendemain des cartes à ceux qui n'en avaient pas et qui se trouvaient réunis devant une autre porte de l'entrepôt.

[3] *Arch. municip. de Rennes*, D. 2/4, Fos 23 et 24.

Hosted by Google

et de prendre des renseignements sur leur compte. Cet ordre a été mal exécuté ; la force armée a conduit ces trois femmes vers la prison de la Tour-la-Montagne. Le général Hoche a rencontré la patrouille et a fait relâcher ces trois séditieuses. Le bruit public nous a appris que ce général a dû promettre au peuple que le pain de six livres, dont le prix est fixé par la pancarte à 50 sols serait réduit à 30 sols, et que demain le pain serait distribué sur ce pied. La distribution du pain faite, le calme s'est rétabli ; nous avons donné des ordres pour qu'il y ait du pain cuit pour demain ; nous avons fait part et rendu compte de tout ce que dessus au représentant du peuple Boursault. Nous avons été injuriés par le peuple en chemin pendant notre retour à la maison commune où nous avons rédigé le présent.

« Ce jour, 12 pluviôse, an III, sept heures et demie du matin, nous maire et officiers municipaux de Rennes soussignés, rassemblés à la maison commune, savoir faisons qu'avertis par ce qui était arrivé hier lors de la distribution du pain, nous avons requis le commandant temporaire de faire doubler les patrouilles et de faire marcher une force imposante sur l'annonerie ; d'après ces mesures nous nous y sommes rendus, y avons trouvé le peuple dans un mouvement de fermentation extraordinaire, criant de toutes ses forces qu'on fixe le pain de six livres à 30 sols quoique porté à 50 sols dans la pancarte. Il y a eu beaucoup de pierres jetées dans les portes, les menaces les plus violentes et les propos les plus grossiers ont été lancés contre nous, on a toujours insisté sur la réduction du prix du pain à 30 sols. Les portes de l'annonerie étant forcées, nous voyant investis de toutes parts, assurés que presque tous les individus qui demandaient du pain n'avaient apporté que 30 sols pour avoir un pain de six livres, d'après le bruit public et le cri général d'hier qu'il avait été fixé et réduit à ce prix. Crainte de plus grands malheurs, nous avons été forcés de céder au torrent, le pain de six livres a été délivré à raison de 30 sols et nous avons prévenu le public qu'il était impossible de le donner à ce prix dorénavant et qu'il n'a été distribué sur ce pied aujourd'huy que par la raison que le peuple avait été induit en erreur hier, et nous nous sommes retirés à la maison commune où nous avons rédigé le présent et une proclamation qui va être imprimée et sera publiée demain matin[1].

[1] Nous n'avons pas trouvé le texte de cette proclamation. Suivant le rapport présenté le 18 pluviôse par le citoyen Lenoir, la journée du 12 pluviôse causa à l'annonerie un déficit de 1153 l. 15 s. dont 1021 l. résultant de la réduction à 30 s. au lieu de 50 s. du prix du pain de six livres, et 132 l. 15 s., montant « du gaspillage occasionné par la presse »

Hosted by Google

« A six heures du soir, il a été amené à la maison commune une particulière nommée Farcy, prévenue d'avoir voulu faire assassiner le commissaire de police Chevet. Elle s'est plaint en entrant qu'elle n'avait pas de pain, ce que voulant vérifier, deux de nous se sont rendus en sa demeure, rue Vasselot ; on y a trouvé un pain de six livres et un chanteau, tant pour elle que pour une camarade, fait dont elle est convenue ; preuve évidente que les menaces sanguinaires de cette particulière avaient tout autre objet que le manque de subsistances ; procès-verbal séparé du présent a été rapporté et envoyé au juge de paix Guezon et ladite Farcy à la maison d'arrêt par mesure de sûreté.

« Le treize pluviôse, 3e année républicaine, nous maire et officiers municipaux de Rennes soussignés, assemblés à la maison commune, savoir faisons qu'environ les 7 heures du matin, une troupe considérable de femmes, parmi lesquelles se trouvaient confondus quelques hommes, s'est présentée aux portes de la maison commune et en ont franchi l'entrée ; nous sommes, avec le secours de bons citoyens qui se sont rendus à notre invitation, parvenus à faire évacuer l'intérieur de la maison commune ; mais, par toutes nos observations, n'ayant pu parvenir à en débarrasser le contour et voyant que le désordre loin de disparaître semblait aller à son comble, nous avons requis le commandant temporaire de déployer l'appareil d'une force armée importante, quelques compagnies ont été mises sous les armes ; cependant l'attroupement ne cessait d'investir la maison commune et de prendre un accroissement progressif en raison de la tolérance, nous avons à 9 heures réitéré notre réquisitoire au commandant temporaire ; il s'est présenté au lieu de nos séances et nous a annoncé que le peuple semblait exiger l'élargissement d'un appelé Desilles détenu à la maison et tour la Montagne par ordre du représentant du peuple Boursault et d'un nommé Sevin que nous avons fait arrêter comme prévenu d'être un des chefs du rassembement.

« Considérant qu'il ne nous appartenait pas de préjuger les motifs qui avaient porté le représentant du peuple à faire arrêter Desilles.

« Considérant que Sevin est un homme repris de justice et connu pour avoir une opinion contraire aux principes de la Révolution.

« Considérant qu'il y avait des inconvénients à céder à une pétition faite de vive force, nous avons cru ne pouvoir accéder à un vœu qui ne nous semblait émis que pour marquer la malveillance. Le commandant temporaire s'est retiré sur notre invitation et à fait monter des chasseurs à cheval. Une agitation plus vive s'est manifestée dans le groupe, le commandant temporaire a tiré le sabre, les chasseurs ont pris le

Hosted by Google

galop et le groupe s'est divisé; mais l'effervescence n'ayant rien perdu de sa force, la générale a été battue, les officiers supérieurs de la garnison se sont présentés à l'assemblée de la commune, les administrateurs qui la composent leur ont fait connaître l'impossibilité où ils se trouvent de déférer à la demande qu'ils ont renouvelée de la sortie de Desilles et Sevin et les ont instruits des mesures qu'ils ont adoptées pour procurer au peuple une distribution de pain plus égale. Cette distribution se tient en ce moment au prix de 50 sols sous la surveillance de quelques-uns de nos membres et l'état actuel du peuple semble annoncer le retour du calme[1] ».

(Suivent les signatures).

Le même jour, un courrier extraordinaire, nommé Daniel, fut chargé de porter au représentant du peuple Boursault, qui se trouvait à Saint-Malo, les procès-verbaux des 11, 12 et 13 pluviôse. Une somme de 250 liv. fut versée au courrier.

Le lendemain, un membre déclara au Conseil « que ce n'est pas sans raison qu'on impute à un esprit de malveillance et de désorganisation les mouvements d'agitation qui se sont manifestés dans le peuple, que le bruit public apprend que dans les désordres des cris de vive le roi, ou Charette, se sont fait entendre. »

Le conseil municipal prit aussitôt la délibération suivante[2] :

« Justement indigné en voyant à quel excès d'audace la malveillance a osé s'élever, fortement attaché aux principes qui ont fait de la France un gouvernement républicain, et convaincu que la surveillance la plus active est le seul moyen de conserver la liberté,

« Arrête qu'une expédition de la présente délibération sera envoyée au comité révolutionnaire pour lui servir de dénonciation. »

Il est possible que quelques mécontents aient essayé de provoquer un soulèvement contre un gouvernement qui les réduisait à la famine ; mais ce qui est certain, c'est qu'à cette époque, il y avait une disette absolue à Rennes. La commission du commerce

[1] Le rapport de Lenoir, cité plus haut, évalue à 208 liv. le gaspillage effectué pendant l'insurrection du 13.

[2] *Archiv. munic. de Rennes*. D. 2/4 F° 25. V°

Hosted by Google

et des approvisionnements de la République avait en vain réservé pour la ville de Rennes 10.000 quintaux de grains sur les 20 000 qu'elle réquisitionnait, par ses arrêtés des 11 thermidor et 20 fructidor an II, – 29 juillet et 6 septembre 1794, sur Fougères, Dol, Montfort, Redon, Bain et la Guerche. En vain les représentants du peuple Bollet, Guermeur et Guezno, par leur arrêté du 27 frimaire an III — 17 décembre 1794, avaient ordonné que la réquisition de grains à fournir à Rennes serait complétée dans les dix jours de leur arrêté, les districts ajournaient leurs livraisons et au moment de l'émeute de pluviôse, Dol n'avait fourni à Rennes que 229 quintaux, 76 livres de froment et 270 quintaux, 37 livres de seigle, et devait encore 479 quintaux, 63 livres de seigle et 2020 quintaux, 24 livres de froment. Le département d'Ille-et-Vilaine connais sait cette situation et constatait, le 16 pluviôse an III – 4 février 1795, « que la tranquillité de la ville de Rennes était non seulement compromise mais troublée depuis plusieurs jours par le mécontentement de la majeure partie de ses habitants qui manquaient de de subsistances. »

Le 11 prairial an III — 30 mai 1795, le département autorisait le Conseil général de la commune de Rennes, en conformité de la loi du 30 germinal, à faire un emprunt volontaire et sans intérêts de 150,000 liv, remboursable le 1er vendémiaire suivant, « seul moyen qui puisse garantir les habitants de Rennes de la famine dont ils sont menacés. » Un mois plus tard, il reconnaissait que les boulangers de la ville étaient dans l'impossibilité de fournir le pain aux prisonniers. Pour « soustraire les habitants aux taxes arbitraires des boulangers auxquels ils sont contraints de donner du pain à cuire, » il permettait à la municipalité, le 10 thermidor — 28 juillet 1795, de se mettre en possession de quatre fours nationaux et sept fours privés, et il chargeait (délibération du 17 thermidor) le receveur des droits d'enregistrement d'avancer, le primidi de chaque décade, une somme de 40,000 livres à la commune de Rennes pour le pain des prisonniers. En même temps, il appuyait la pétition de la même commune sollicitant un secours pour pouvoir continuer la distribution du pain dans les sections, « distribution dont la cessation aurait inévitablement les suites les plus fâcheuses. »

Hosted by Google

La situation des hospices n'était pas moins effrayante. A la date du 28 fructidor an III — 14 septembre 1795, ils devaient 400,000 livres : on refusait de leur faire des fournitures sans paiement préalable et cependant le département avait autorisé le payeur Barbot à leur faire des avances considérables, remboursables sur les premiers fonds qui devaient leur être remis par le gouvernement. Du 30 mai 1795 au 7 novembre, les avances autorisées s'élevaient à la somme de 2.100,000 livres.

L'érudit bibliothécaire de la ville de Rennes, M. Vétault a trouvé dans les archives municipales une liasse de levées d'écrou faites par ordre de la municipalité et signées par Leperdit. Toutes ces pièces, sauf les deux premières, sont postérieures à la chute de Robespierre. Comme le catalogue de l'Exposition Leperdit n'a fait que les mentionner sans les décrire, nous résumerons les renseignements qu'elles contiennent, d'après l'analyse très complète qui nous a été gracieusement communiquée par notre confrère de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne M. Plihon, l'éditeur rennais.

La première pièce, en date du 15 messidor an II — 3 juillet 1794, concerne trois prêtres constitutionnels Paulin-Marie Trebaud, ex-curé[2] de Saint-Didier, Paul Clairay[3], ci-devant curé de Saint-Georges-de-Chesné, et Jean-François Buron[4], ex-curé de Mecé. Le dernier était gravement malade et son interrogatoire ne donne aucuns détails sur son arrestation et la durée de sa détention. Mais les deux autres auraient dû, depuis longtemps, être mis en liberté. Trebaud avait cessé ses fonctions depuis le 23 mars précédent, et déclarait

[1] Délibérations du 11 prairial (30 mai) — 9 fructidor (26 août) — 28 fructidor (14 septembre) — 2 vendémiaire (24 septembre) — 10 vendémiaire (2 octobre) — 22 vendémiaire (14 octobre) — 12 brumaire (3 novembre) — 16 brumaire (7 novembre)

[2] Curé constitutionnel de Saint-Didier. Nous ne savons si c'est le même que Paulin Trébault, recteur de Romazy, 1811-1828. (*Pouillé historique de Rennes*, t. v, p. 701.)

[3] Paul-Guillaume Clairay, prêtre du diocèse, pourvu le 9 octobre 1755. (*Pouillé*, etc., t. vi, p. 29.)

[4] Jean-François Buron, prêtre de diocèse, pourvu le 19 mai 1780. (*Ibid.* t. v, p. 176.)

Hosted by Google

qu'il ne s'était abstenu de déposer ses lettres de prêtrise que parce qu'on ne les lui avait pas demandées. Clairay avait été un des premiers à prêter le serment : « Je puis dire, ajoutait-il, que mon exemple a grandement contribué à le faire prêter à beaucoup d'autres prêtres... puisque j'ai été, après Le Coz, celui qui a réuni le plus de voix pour être évêque du département. » Il avait acquis des biens nationaux, prêté son câble pour descendre les cloches de son église, et avait abandonné ses fonctions curiales. A ces titres, l'un et l'autre pouvaient réclamer le bénéfice du décret du 22 novembre 1793 accordant des pensions aux ecclésiastiques renonçant à leurs fonctions et de la lettre du Comité de salut public[1] recommandant aux administrateurs du district de Rennes d'avoir « des égards » pour les prêtres réunissant ces conditions. Il en était de même pour Bertrand Guichard[2], ex-curé d'Orgères, écroué depuis quatre mois, qui avait remis ses lettres de prêtrise au moment de son arrestation; pour Joseph Le Ray[3], ex-curé de Bourgbarré qui avait abdiqué ses fonctions; pour Jean-Baptiste-Prudent La Croix[4], ex-curé de Quédillac, que la présence d'un grand nombre de soldats dans sa maison avait seule empêché d'aller déposer ses lettres de prêtrise au district de Montfort. (Pièce n° 2, 18 messidor an II — 6 juillet 1794).

Un décret du 21 messidor an II — 9 juillet 1794, avait ordonné la mise en liberté provisoire des « laboureurs, manouvriers, brassins et artisans de profession des campagnes, bourgs ou communes dont la population est au-dessous de 1200 habitants, qui se trouvaient détenus comme suspects. » Les individus prévenus d'avoir porté les armes contre la République, d'avoir favorisé l'entrée des ennemis sur son territoire ou d'avoir participé à tout autre crime de haute trahison, devaient seuls être maintenus en détention. A la suite de la promulgation de ce décret, et surtout en vertu des

[1] Lettre citée par le District de Rennes. Séance du 21 ventôse, an II — 11 mars 1794.

[2] Curé constitutionnel d'Orgères.

[3] Curé constitutionnel de Bourgbarré.

[4] Curé constitutionnel de Quédillac.

Hosted by Google

dispositions votées au lendemain de la mort de Robespierre, (décrets des 10 et 18 thermidor, 7 et 9 fructidor an II), un grand nombre de mises en liberté furent ordonnées et on s'occupa avec activité du jugement ou du renvoi des détenus qui encombraient les prisons, et qui, pour la plupart, y étaient restés de longs mois, sans connaître les motifs de leur arrestation. Le 4 août 1794, — 17 thermidor an II, les officiers municipaux de Rennes ordonnèrent l'élargissement de Julien Collet, âgé de 64 ans, cultivateur à la Bouëtardière, commune de Saint-Gondran, arrêté par les gendarmes de Hédé sous l'inculpation d'avoir servi de guide aux chouans. L'enquête établit, au contraire, qu'il avait conduit un détachement républicain. Le 8 août, ce sont deux cultivateurs de Baye, les frères Chouan ou Le Chouan, incarcérés depuis seize mois pour n'avoir pas assisté régulièrement à la messe des prêtres constitutionnels. Le 18, ce sont deux femmes, Marie Bernard-Dutreil, née Fermont, et sa fille Marie-Anne, conduites à Rennes comme mère et fille d'émigré, sur l'ordre du comité révolutionnaire de Redon. Le 22, on élargit un ancien alloué de Châteaubriant détenu depuis le mois de décembre précédent, par erreur, Bernard Durantais, dont le civisme est attesté par le conseil général de sa commune. Le 31, c'est un tapissier de la rue Rallier, Jean Morvan, « écroué sans motif suffisant. » Le 6 septembre, c'est une femme de Janzé, Marie Tardif, arrêtée comme « fille inconséquente et bavarde. » Elle aurait déclaré qu'elle était « aristocrate », et elle n'avait pu donner la définition de ce terme. La municipalité de Janzé, qui la réclame, est chargée de la surveiller. Le lendemain, c'est le métayer Poirier, de Villeneuve, en Plélan-le-Grand, arrêté sans motif depuis le 19 mars et réclamé par les officiers municipaux de sa commune. Puis viennent, le 30 septembre, deux cultivateurs de la Chapelle-Chaussée, François et Mathurin Bouin, détenus comme suspects depuis six mois; le 2 octobre, Jean Despart, cultivateur de Saint-Georges de Reintembault, arrêté depuis six mois, pour défaut de passeport, par un individu sans mandat; le même jour, Pierre Geffray, laboureur à la Hédrouyère en Betton, incarcéré depuis seize mois, réclamé par la municipalité de sa commune et détenu sans interrogatoire; le 6, un cultivateur de Romillé, Jean Huet, sa fille Julie, Perrine

Hosted by Google

et Geneviève Lhuissier, Marie-Anne et Julienne Chaillou, tous gens de labour, arrêtés sans motifs; Julien Nicoul, des Landelières en Melesse, laboureur, détenu depuis dix-neuf mois sans interrogatoire; Robert Georges, laboureur, à l'Hôpital en Quédillac, incarcéré depuis le 5 mai; René Bréger, et Louis Dutertre, homme de confiance de feu M. du Halgouet. On met en liberté provisoire, le 21, sur certificat du médecin, la « citoyenne » Gonidec; le 9 novembre, un laboureur de Romillé, Julien Rastel, qui ignore les motifs de son arrestation; le 22, un cultivateur d'Irodouer, Jean Demay, qui attribue sa détention à la rancune d'un habitant de Romillé; Julien Brindejonc, laboureur à Pern-le-Rocher (Saint-Pern), détenu depuis le mois de mars 1793, bien qu'il eût été déclaré non coupable par le tribunal révolutionnaire et réclamé par sa commune; Julien Rossignol, du Chemin-Métairie en Montreuil-sous-Pérouse, détenu depuis trois mois à cause de l'absence de son fils, disparu depuis vingt ans. Le 6 janvier 1795, on met en liberté comme « manouvrier » un portefaix, Jean-Baptiste Collet, arrêté depuis le mois d'avril 1794 sous l'inculpation d'ivrognerie et de tapage. Le 17, c'est un cultivateur d'Irodouer, Guillaume Le Marchand, et sa femme Julienne Saget, arrêtés depuis le mois de juillet, parce qu'on a trouvé dans leur écurie un cheval chargé d'ornements d'église que l'on a pris pour le leur qui avait disparu quelques jours plus tôt. Or le cheval arrêté était hongre, et le cheval perdu par Le Marchand, était entier. Ils sont élargis « provisoirement, eu égard à leur état de maladie qui est, une gale invétérée dont ils ne peuvent être traités en prison, et à l'obligation du citoyen Ferré de les représenter, s'il est requis. » Le même citoyen Ferré se porte caution, le 25 janvier, pour Marie Clouet, d'Irodouer, dont l'élargissement est demandé par la Commission philanthropique, « vu sa mauvaise santé, son utilité pour l'agriculture. » Enfin, à la même date, sur caution du citoyen Roullé, marchand et cultivateur à Romillé, deux femmes d'Irodouer, Anne Angot et Marie Hiard, sont mises en liberté provisoire, « vu les réclamations de la municipalité d'Irodouer, les maladies dangereuses dont elles sont attaquées, l'impossibilité de leur procurer les secours dont elles ont besoin, et la demande d'élargissement

Hosted by Google

adressée pour elles par la Commission philanthropique au représentant du peuple Boursault et accueillie favorablement par ce dernier. »

Les catholiques de Rennes, voulant profiter de la minime dose de liberté que semblait leur assurer la loi du 3 ventôse, s'adressèrent au Conseil municipal et demandèrent que l'église Saint-Sauveur, qui avait été successivement transformée en temple de la Raison et en temple décadaire, leur fût rendue pour l'exercice de leur culte. Le Conseil repoussa cette demande, prétendant qu'il avait besoin de l'église « pour réunir ses concitoyens afin de les instruire de leur droits et devoirs en leur donnant, toutes les décades, la lecture des lois de la République Française[1]. » L'évêque constitutionnel Le Coz obtint, quelque temps après, le 7 germinal an III — 27 mars 1795, des représentants du peuple Guezno et Guermeur, la concession de l'église : mais ces derniers exigèrent qu'elle fût « laissée libre aux jours et heures de décade, pour la réunion ordinaire des autorités constituées. »

Il fallut attendre la conclusion du traité de la Mabilais pour pouvoir célébrer des obsèques dans l'église Saint-Sauveur. Le 18 floréal — 7 mai 1795, Le Coz prévint la municipalité que, le dimanche suivant, il ferait annoncer au prône de la grand'messe que « les corps de nos concitoyens décédés pourraient être présentés au lieu où se font les cérémonies du culte avant d'être transférés à la sépulture, sauf à se conformer aux mesures que pourraient commander des évènements imprévus », et il sollicita l'autorisation préalable du Conseil général de la commune.

Celui-ci, réuni le lendemain, arrêta, après avoir entendu le substitut de l'agent national, « de passer à l'ordre du jour motivé « sur ce que la loi ne s'oppose pas aux cérémonies renfermées dans « le lieu désigné pour l'exercice des cultes. »

ALBERT MACÉ.

(A Suivre.)

Délibération du 19 ventôse an III — 9 mars 1795.

Hosted by Google

SIEGE DE CROZON

(1594)

ANGLAIS ET ESPAGNOLS EN BRETAGNE

(*Suite*)

XIV.

L'assaut résolu, le maréchalprit ses dispositions. Il appela Sourdéac. Celui-ci n'hésita plus, « la considération du service du roi le pressant plus que la crainte de perdre sa place[1]. » Laissant dire son entourage, il rassembla les officiers auxquels il commandait et ordonna le départ. Le maréchal lui destinait, semble-t-il, les fonctions de maréchal de camp ; mais Sourdéac ne pouvait arriver que le lendemain, et le maréchal ne l'attendit pas.

Bien que Bastenay eût le grade de maréchal de camp, c'est à la Roche-Giffart, qu'il estimait fort[2], et très justement, que d'Aumont confia le soin de distribuer les troupes pour l'assaut[3].

La Roche-Giffart et Bastenay, qui lui était adjoint, reçurent

[1] Mathieu, p. 249.

[2] Montmartin, p. CCCIV.

Il semble que le maréchal n'avait pas pardonné à Bastenay la folle équipée du Huelgoat. (Ci-dessus, p 459, note 1).

René de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart (Saint-Sulpice-des-Landes) et de Fougeray, descendant d'Olivier de la Chapelle, maréchal de Bretagne (1318). Il fut tué en 1595, au siége de son château de Fougeray tombé au pouvoir de Mercœur et qu'il assiégeait avec Saint-Luc.

[3] Montmartin, p. CCCIV.

Hosted by Google

l'ordre de mettre toute l'infanterie « en petites batailles » ou pelotons. Ces pelotons devaient donner l'un après l'autre, et fatiguer la garnison du fort par des attaques successives qui dureraient au besoin toute la journée. Le mestre de camp Romégoux était réservé pour le dernier assaut avec son régiment de Gascons et de Poitevins.

Norris prit, de son côté, des dispositions analogues.

Pendant que les ordres du maréchal et de Norris s'exécutaient, le feu du canon avait commencé il allait durer toute la nuit ; et le lendemain jusqu'à midi. A cette heure seulement, la brèche fut reconnue praticable du côté des Anglais et de notre côté, et deux colonnes d'attaque, française et anglaise, s'élancèrent en même temps.

La colonne française était conduite par le baron de Molac. Celui-ci montait le premier, ayant, comme d'ordinaire, « plus affaire de bride pour le retenir que d'éperons pour l'avancer[1]. » Mais il fut repoussé, et, blessé à la tête, il dut faire retraite, et une seconde troupe qui remplaça la première fut à son tour repoussée.

A ce moment, Sourdéac débarquait avec le chevalier de Potonville[2], La Tremblaye[3] et Terchant[4]. Aussitôt le maréchal expédia

[1] Montmartin, p. CCCIX, à l'occasion du combat de Quimerc'h.

[2] Le chevalier de Potonville, Jean de Rivery, seigneur dudit lieu en Picardie, et de Potonville, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant du roi au gouvernemen de Brouage, avait épousé Jeanne du Lion, veuve de César de Saint-Lary, sr de Bellegarde, gouverneur de Saintonge, tué à Coutras en 1587, — compatriote de Romégoux.

[3] La Tremblaye. René de la Grézille, sieur de la Tremblaye, gentilhomme poitevin, colonel de cavalerie. Il fut capitaine de Paimpol et Bréhat en 1591, puis capitaine de Moncontour. C'est de là qu'il partit sans ordre, s'imaginant qu'il allait surprendre Concarneau ; pendant sa courte absence, Saint-Laurent entra dans la ville de Moncontour.

La Tremblaye n'était pas plus scrupuleux que du Liscoët, et fut, avec Bastenay, le digne compagnon de celui-ci au sac de Carhaix.

Il fut tué à l'attaque du château du Plessix-Bertrand, le 8 septembre 1597.

[4] Philippe du Matz, sieur de Terchant, fils de Montmartin, l'auteur des *Mémoires*, et de Catherine Chauvin, fille de Pierre, baron de la Musse et Ponthus. Il épousa Marguerite de Beaumanoir, héritière de Gazon, près Vitré. Elle était fille de Samuel de Beaumanoir, petit-fils de Jacques, vicomte du Besso, et cousin-germain de Toussaint, devenu, à la mort de son oncle Charles du Quélénec, baron de Pont et Rostrenen.

Hosted by Google

La Tremblaye avec cinquante chevau-légers pour prendre des nouvelles de Don Juan, et donna l'ordre à Sourdéac de commander l'assaut.

Le brillant gentilhomme alla au feu n'ayant de son armure que le hausse-col, sans casque ni cuirasse[1]. Les deux assauts qu'il commanda, suivi des officiers venus avec lui de Brest, furent repoussés ; mais au dernier Praxède fut tué : un boulet l'emporta comme il combattait au premier rang, « la pique en main, sur la brèche[2]. »

La perte de ce vaillant chef était de nature à déconcerter les assiégés : mais ils savaient le secours proche, ils comptaient sur l'arrivée de Don Juan pour le lendemain matin ; la journée s'avançait ; encore un assaut, la nuit serait venue et l'attaque cesserait ; qu'ils pussent résister jusqu'au soir, et les assiégeants lèveraient le siége. C'est ainsi que les Espagnols s'encourageaient à venger la mort de Praxède ; et ils attendaient de pied ferme un nouvel et dernier assaut.

Le tour de Romégoux était enfin venu[3]. Impatient de combattre, s'indignant d'être réservé si longtemps, l'intrépide mestre de camp disait à Soudéac : « Vous êtes mon général[4]. Lancez-moi contre le fort. Mon corps servira de pont pour y rendre mon roi. » Et à ses soldats : « J'y entrerai en vie ou mort. Suivez-moi ; si je suis tué avant d'y arriver, jetez mon corps dedans. C'est le dernier

[1] Mathieu p. 24·. Sourdéac avait alors quarante-six ans, puisqu'à sa mort, le 4 décembre 1628, il avait quatre-vingts ans.

[2] Moreau, p. 249.

[3] Romégoux est le nom d'une paroisse de Saintonge (canton actuel de Saint-Porchaire). C'était autrefois une seigneurie dont le nom a été porté successivement par les familles Goumard, Acarie, Gombaud et Courbon... Quel était le nom patronymique du héros de Crozon ?

Montmartin l'appelle en un endroit *Tamblau de Rommegons* (p. CCCII) ; un peu plus loin *M. de Rommegouz, frère de M. Bordet du Sainte-Onge.* »

Sur cette question, on peut lire deux curieux mémoires insérés au *Bulletin de la Société archéologique du Finistere*. T. IV, p. 11, et V. p. 152. Dans le premier, M. de Brémond d'Ars conclut que Romégoux était Jean Acarie, sieur du Bourdet puis de Romégoux, du chef de sa mère. — Dans le second, le regretté Pol de Courcy attribue à Romégoux le nom de Jacques Courbon, sieur de Saint-Léger et de Romégoux par sa femme Jeanne Gombaud, commandant pour le roi en la ville de Saintes en 1685. Il aurait été beau-frère et non frère de M. du Bourdet.

[4] Mathieu, p. 249. Ce mot semble indiquer que Romégoux était de la garnison de Brest.

Hosted by Google

devoir d'obéissance que je vous demande. Je ne veux pas de plus honorable sépulture » Cela dit, il s'élance avec ses Gascons, « d'une telle résolution, que malgré la grande résistance il monte jusqu'au haut de la brèche et se précipite dedans à corps perdu ; mais n'étant suivi de nombre des siens, il fut tué à l'instant[1]. Les autres cependant se jettent à la foule dedans ; et l'armée, voyant les Français entrés, se débanda de toutes parts et se jeta furieusement sur la brèche[2]. »

Au même moment, les Anglais entraient de leur côté.

Un affreux carnage commença. Les soldats firent main basse sur tout ce qu'ils rencontrèrent, même sur les femmes, qui étaient dans le fort en nombre presque égal à celui des soldats. Enfin, leur première fureur apaisée, les Français reçurent quelques Espagnols prisonniers ; mais les Anglais, se ruant sur eux, les leur arrachaient et les perçaient de coups, en représailles du massacre que les Espagnols avaient fait à Craon de soldats Anglais.

D'après Montmartin, les colonnes française et anglaise entrèrent en même temps dans le fort « tellement qu'il fut difficile de juger ceux qui entrèrent les premiers[3]. » Sourdéac était d'un autre avis : suivant son dire, que l'historien Mathieu a recueilli, « les Espagnols ne résistaient plus quand les Anglais entrèrent.[4] » Moreau semble aussi indiquer que les Français entrèrent les premiers[5].

Quoiqu'il en soit, les drapeaux qui sont les trophées de la victoire ne furent pas pour les Français. Les Espagnols, se voyant perdus, les avaient cachés ; les Anglais se mirent à les chercher et Norris s'empressa de faire partir un navire pour les porter en Angleterre, et « se donner la gloire de la prise du fort[6].

[1] Moreau, Montmartin. p. CCCV. Romégoux « fut tué sur le haut de la brèche. Son corps tombant mort de plusieurs coups dans la place. »

[2] Moreau, id. id. veut dire que les soldats ayant pris part aux assauts précédents et témoins du dernier s'élancèrent d'eux-mêmes sans attendre d'ordres.

[3] Montmartin, p. CCCV.

[4] Mathieu, p. 249 : « Sourdéac m'a dit que les Anglais..., etc. »

[5] C'est ce qui semble résulter de la phrase citée plus haut : « L'armée voyant les Français entrés... »

[6] Mathieu, p. 249.

Hosted by Google

On ne trouva pas de munitions. Les assiégés les avaient épuisées ; et les balles de plomb avaient été remplacées par des carreaux ou quartiers de verges de fer, des cailloux, des pièces d'argent[1].

Il était environ quatre heures quand le fort fut emporté. Nos deux chroniqueurs (je veux dire Montmartin et Moreau) sont d'accord sur les heures, mais non sur le jour de l'assaut — Montmartin dit *18 novembre*. L'éditeur de Moreau imprime (p 250) *dix-sept novembre* en toutes lettres, et deux pages plus loin, il imprime *15 novembre* en chiffres[2]. Dom Taillandier adopte, un peu au hasard, cette dernière date... Quelle est la date vraie et où la trouver ?

Le maréchal d'Aumont lui-même nous l'a donnée. Il écrit, le 20 novembre, du camp devant le bourg de Crozon, qu'il a emporté le fort le *jeudi précédent*. Le jeudi était le 17 novembre : c'est la date que donne aussi Mathieu, qui sans doute tenait ce renseignement de Sourdéac. La date *17 novembre* est certaine.

XV

La victoire avait été chèrement payée : « Il mourut, dit Moreau, un grand nombre de soldats en ce siége, non tant par la main de l'ennemi que des froidures, malaises et pauvreté : car pendant les semaines que dura le siége, à peine y eut-il trois jours de beau temps... » Et un peu plus loin : « plus de trois mille hommes périrent sur les lieux, sans y comprendre ceux qui y moururent puis après de fatigue au nombre de plus d'autant[3]. »

Ainsi, d'après Moreau, trois mille Anglais ou Français périrent

1 Moreau, p. 255.

2 Chose à peine croyable : l'éditeur imprime ces deux dates à deux pages de distance, sans rechercher laquelle des deux est la vraie, sans rapprocher ces dates de celle donnée par Montmartin, et sans vérifier la date indiquée par le maréchal lui-même.

Il est clair que D. Taillandier, lui-même, n'a pas pris garde à la lettre du maréchal.

3 Moreau, pp. 253 et 255.

Hosted by Google

au siége : c'est plus de la moitié de l'armée du maréchal à son arrivée devant le fort. Montmartin confirme ce renseignement quand il nous dit que, le jour du dernier assaut, moins d'un mois après l'arrivée de l'armée à Roscanvel, il n'y avait plus que douze cents hommes en état de combattre, le reste étant malade ou blessé[1].

De ces douze cents valides plus de quatre cents allaient périr dans les assauts de la dernière journée[2] ; en sorte que, des cinq mille sept cents hommes que le maréchal avait amenés devant le fort, il ne lui restait au départ que huit cents valides.

Les Anglais n'avaient pas été plus épargnés que les Français par la maladie, et plusieurs de leurs officiers avaient été tués au feu.

Un historien compte même parmi ces derniers l'amiral Martin Forbisher[3] ; mais Mathieu, sans aucun doute mieux informé, nous apprend que l'amiral reprit aussitôt la mer et ramena la flotte en Angleterre[4].

Un auteur écrivait récemment : « Le baron de Molac, Bertrand de Rosmadec, La Tremblaye, Kerjean, Romégoux, de Kerallain et plusieurs autres seigneurs bretons de grande renommée périrent dans le combat[5]. » C'est heureusement beaucoup trop dire. Le premier auteur de cette liste nécrologique, dont je n'ai pu savoir le nom, aurait eu quelque peine à nommer un des *autres* seigneurs bretons de grande renommée morts à Crozon. La vérité est que, des cinq officiers dont on vient de lire les noms, un seul périt, Romégoux, qui n'était pas Breton.

Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, fut blessé, comme nous l'avons dit, mais il survécut ; quelques mois plus tard, il engageait

[1] Montmartin, p. CCCIV.

[2] Montmartin, p. CCCV. — Rosnyvinen de Piré, copiant d'Avila, dit « six cents. »

[3] Rosnyvinen de Piré, d'après d'Avila. II, p. 94.

[4] Mathieu, p. 249.

[5] Littoral de la France, II. p 511. Molac et Rosmadec ne font qu'un seul personnage, Sébastien (et non Bertrand) de Rosmadec ; — Moreau le nomme une fois, mais par erreur, Bertrand (p. 253). Nous allons en parler. — La Tremblaye, employé à une reconnaissance, ne combattit pas à Crozon : — Romégoux n'était pas Breton, Kerjean est inconnu. Il sera tout à l'heure question du sieur de Kerollain, et non Kerallain.

Hosted by Google

un furieux combat à Quimerc'h « se fourrant aux plus grands dangers, faisant devoir de capitaine et de soldat[1]. »

Moreau nous signale un autre blessé. C'est Jean de Jégado, sieur de Kerollain. Très jeune encore « il fit merveille[2]... Il fut plusieurs fois renversé à coups de pique du haut de la brèche dans le fossé, dont se relevant et remontant faisait plus que son âge ne portait; et, pour témoignage de sa valeur, y reçut un coup de pique dans la face qui le défigura beaucoup, donnant le long de la joue jusqu'à l'oreille[3]. »

Enfin Montmartin nomme un troisième officier blessé : c'est du Plessix-Vallon, qui, l'épaule brisée d'une balle, se tint ferme sur la brèche et ne consentit à se retirer que lorsqu'il vit la place prise[4].

On peut s'étonner du petit nombre d'officiers tués, ou même blessés, car ils ne s'étaient pas ménagés aux assauts successifs donnés au fort. Montmartin cite, parmi ceux qui méritèrent les

[1] Moreau, p. 327. Montmartin, p. CCCIX.

Il mourut nommé maréchal de France, en 1613. Vulson de la Colombière rapporte sa mort au 14 septembre ; (Généal. des Rosmadec) ; mais son cœur fut déposé, le 25 avril 1613, dans l'église des frères mineurs de Dinan dont il était gouverneur (Rég. de Saint-Sauveur de Dinan) L'éditeur de Moreau (p. 252, note) le fait mourir en 1629.

[2] Moreau, p. 253.

[3] Moreau, p. 317. Il se corrige. Il avait dit (p. 254) que Kerollain reçut une arquebusade dans la joue qui lui brisa toutes les dents de ce côté.

Jean de Jegado était fils de Jean, gouverneur de Port-Louis, et de Suzanne Le Prestre, sœur de Louis, sieur de Lezonnet, gouverneur de Concarneau. Après la mort de celui-ci, il remplit les fonctions de gouverneur pendant la minorité de son cousin François de Lezonnet, auquel le roi avait accordé la survivance.

Jégado était, par sa femme Anne de Trémillec, seigneur de Kerlot et du manoir de l'Isle. Moreau lui donne ce titre (p. 253-254-312-317). Or Moreau a écrit vers 1615 et est mort en 1623. C'est donc par erreur que d'Hozier indique le mariage de Jean de Jégado, le 5 juillet 1623 (Chev. de Saint-Michel).

V. notamment, p. 317, l'éloge que Moreau fait de ce « brave et vaillant cavalier autant qu'autre de son temps, » qui sauva Quimper de l'attaque de la Fontenelle. Chap. XXXIX.

[4] Montmartin, p. CCCV.

Il faut sans doute lire : du Plessis-Valleron : un capitaine de ce nom commandait à Brest une compagnie de 33 hommes de chevau-légers. Vers le même temps, le même ou un homonyme commandait cinquante arquebusiers à pied faisant la garnison de Tonquédec. (Documents sur la Ligue, pp. 185 et 196).

Hosted by Google

éloges du maréchal, le marquis de Coëtquen, Kergommar, gouverneur de Guingamp, les mestres de camp chevalier de Potonville et Terchant, le chevalier de Carantoy et les capitaines Sarrouette[1], Hardy et de Monpiou, ce dernier menant à l'assaut la compagnie du maréchal.

Mais Montmartin ne nomme pas tous les officiers qui suivirent le maréchal d'Aumont à Crozon. Il y a peu d'apparence que Le Prestre de Lezonnet ait été du nombre. Sa présence pouvait être utile dans Concarneau que Don Juan aurait pu menacer ; il se peut aussi qu'il fût retenu par la blessure reçue en septembre devant Quimper et dont il allait mourir quelques mois plus tard[2]. Mais comment d'Aumont n'aurait-il pas emmené le sieur de Courbouzon, qui l'avait rejoint à Morlaix avec un beau régiment de quinze compagnies ? Ce mestre de camp, Montgomery de son nom, était le frère puîné de Gabriel, comte de Lorges, qui frappa mortellement Henri II dans un tournoi, et il était brave comme son aîné[3].

Des trois ou quatre cents hommes ayant fait la garnison du fort, treize seulement survivaient, au nombre desquels neuf blessés[4]. Le lendemain, ils furent trouvés cachés dans les rochers du rivage. « Les soldats les menèrent au maréchal qui, prenant pitié d'eux, les

[1] Sarrouette (ou Sorrouette) eut un rôle marqué dans nos guerres de la Ligue. En 1589, avec une faible compagnie, il essaya de défendre Tréguier contre quinze mille paysans. En 1591, il était gouverneur de Montfort. La même année, il commandait l'arrière-garde avec La Tremblaye à la croix de Marhalla. En 1593, il défendit vigoureusement le château de Moncontour contre Saint-Laurent qui avait surpris la ville en l'absence de la Tremblaye (V. ci-dessus p. 121). En 1595, on le retrouve, au gouvernement de Montfort, qualifié marquis de Sarrouette. (Documents sur la Ligue, 90, 171, 174, 188.)

[2] Henri IV écrivait une lettre de condoléance à sa veuve, le 23 mai 1595. — Levot, au mot *Lezonnet*.

[3] Gabriel fut décapité en 1574. Moréri signale « Courbouzon, si célèbre dans les guerres de religion du XVIe siècle » comme frère de Gabriel. Il ajoute que Gabriel « avait des frères et neuf fils, braves comme Courbouzon. »

Les seigneuries de Lorges et de Courbouzon (au Blaisois) furent longtemps dans cette maison. La première passa ensuite par alliance aux Durfort qui obtinrent (1691) l'érection du comté de Quintin en duché pairie, et la continuation sous le nom de Lorges (1706).

[4] Montmartin, p. CCCV.

Hosted by Google

renvoya sans rançon. Il écrivit même à don Juan pour rendre témoignage de leur valeur. Don Juan leur demanda tout en colère : « D'où venez-vous misérables ? » Ils répondirent par la bouche de l'un d'eux : « Nous venons de parmi les morts. — Or, dit-il, vous ne deviez pas survivre ; je ne vous avais mis là que pour mourir. » Et peu s'en fallut qu'il ne les fît pendre[1].

J'ai copié cette page du vieux chroniqueur parce qu'elle peint au vif l'âme farouche du colonel Espagnol. Par sa dureté envers des soldats que lui-même avait choisis dans l'élite de son armée et qui venaient de combattre héroïquement, jugez de sa cruauté envers les paysans bretons essayant de soustraire leurs blés et leur bétail à ses incessantes réquisitions !

Don Juan réclama le corps de Praxède que le maréchal ne put lui remettre : il l'avait fait partir pour Brest où il le fit inhumer en grande pompe dans le même tombeau que Romégoux.

Il y a quelques années, en creusant les fondations d'une batterie un peu en avant de l'ancienne enceinte, les soldats du génie trouvèrent une grande quantité d'ossements humains. Ces ossements sont sans doute ceux des Espagnols et des assiégeants confondus dans une fosse commune : ils reposent aujourd'hui dans le cimetière de Roscanvel.

(A suivre.)

J. Trévédy.

Ancien président du tribunal de Quimper.

[1] Moreau, p. 255.

Hosted by Google

LES RECTEURS DE PLOUÉZEC

(COTES-DU-NORD)

M. Aurélien de Courson, dans les *Pouillés de Bretagne* » qu'il donne à la suite du *Cartulaire de l'abbaye de Redon* (p. 556), fait présentateur de la cure de Plouézec[1] l'évêque de Saint-Brieuc : ceci est inexact.

Plouëzec, avant la Révolution, était un bénéfice dépendant de l'abbaye voisine, Notre-Dame de Beauport. Les recteurs titulaires de la paroisse étaient des chanoines réguliers de l'ordre Prémontré, délégués et présentés à cet effet par l'abbé de Beauport. Ils prenaient le nom de recteurs-prieurs, et le peuple les appelait « recteurs blancs » *ar person gwenn*. Les recteurs auxiliaires, dits par le peuple « recteurs noirs » *ar person du*, s'appelaient « sous-curés » ou « prêtres de Plouëzec. » Il est facile d'établir ce fait.

En 1206, le comte Alain de Penthièvre donne à l'abbé de Beauport le droit de patronage et de présentation à l'église de Plouëzec en Goëllo : *jus patronatûs et presentacionis ecclesiæ de Ploozoc in Goilou*. Il donne à l'église elle-même, avec toutes ses redevances et dépendances, et cela pour toujours : *et ecclesiam ipsam cum omnibus pertinenciis suis, liberè et quietè perpetuis temporibus possidendam*. Dès cette même année 1206, cette donation et ce droit de présentation reçoivent l'approbation de l'archidiacre et du doyen de Goëllo. *Ego, Oliverius, archidiaconus de Goilou, misi in plenariam possessionem ecclesie sancti Petri de Ploozoc cum pertinenciis suis, abbatem et canonicos Sancti Marie de Pulchro Portu. — Ego canonicus Briocensis et decanus de Goilou concessi et in eternam*

[1] Plouëzec, paroisse actuellement de 4925 habitants, arrt de Saint-Brieuc, canton de Paimpol. L'abbaye de Beauport, aujourd'hui sur Kériti, était sur le territoire paroissial de Plouëzec. Kériti était enclave de Dol.

Hosted by Google

habui composicionem et pacem quam bone memorie Joscelinus, Briocensis episcopus, iniit cum abbate et fratribus Sancte Marie de Bello Portu, prem. ord. *Videlicet dictus episcopus, assensu et voluntate sanioris partis Briocensis capituli, pro bono pacis donavit eis ecclesiam Sancti Petri de Plooc cum omnibus pertinenciis suis (juxta)*[1] *mandatum predicti episcopi et O. archidiaconi dictos abbatem et fratres in prefata ecclesia canonicè institui ; ipsique omninô dimiserunt querelam que aliquandiù agitata fuerat inter episcopos et ipsos coram iudicibus a summo Pontifice delegatis super quibusdam pertinenciis, videlicet capellis ecclesiarum suarum de Goilou.* De ces textes de 1206 il ressort que le saint patron primitif de Plouëzec, ou du moins le titulaire de l'église était saint Pierre. Aujourd'hui la fête patronale de Plouëzec est Notre-Dame du Gavel ou du Berceau, la Nativité de la sainte Vierge. C'était, avant la Révolution, le vocable d'une chapelle dont l'emplacement se trouve aujourd'hui sur le territoire de Kériti.

En 1208, Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, n'admet pas comme chapelain de Plouëzec un nommé Alain, présenté par Raoul, abbé de Beauport, vu que ce clerc Alain était trop jeune. Mais les droits de l'abbaye sont réservés par l'évêque, *ipsi abbati capellaniam commisimus ut in ea per ydoneam personam et discretam faceret ministrari*, l'abbé devant gérer la chapellenie par lui-même ou par un autre sujet capable et digne, en lieu, place et nom d'Alain, en attendant que celui-ci ait atteint l'âge canonique. En 1212, Jean, archevêque de Tours, approuve la donation de Saint-Pierre de Plouëzec, faite par le comte Alain et ratifiée par l'évêque diocésain.

Ce droit de présentation, contesté et retiré aux moines en 1247 par l'évêque Philippe, premier successeur de saint Guillaume Pinchon, est encore restitué en 1256 par l'évêque André, successeur immédiat de Philippe. Ce dernier accord est confirmé deux ans plus tard (1258) par l'évêque Raoul qui tint le siège après André. Un Bref du pape Alexandre IV, daté d'Agnani en 1260, confirme à Beauport la cure de Plouëzec L'année suivante un légat du pape

[1] Ici il y a un blanc. Je supplée par *juxta* le mot passé.

Hosted by Google

consacre les droits curiaux de Beauport sur Plouëzec, et, cette même année, Simon, évêque de Saint-Brieuc, reconnait à l'abbaye le droit de présentation aux bénéfices de Plouëzec, Etables, Pordic, Plélo, Plouvara, Yvias et Plouha.

Voilà les sept paroisses du Goëllo dont le titre curial relevait de Beauport. Dans le principe, à la fondation de l'abbaye en 1202, il n'y en avait que six : Plouëzec leur fut adjoint, comme nous l'avons vu, en 1206.

En 1262, l'évêque Simon permet aux moines de gouverner la paroisse de Plouëzec soit par eux-mêmes, soit par des prêtres séculiers d'une aptitude reconnue. Ici s'arrête, pour ce fait du patronage de Plouëzec, le cartulaire de Beauport, ou du moins ce qu'en ont publié MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthelémy. La liste des recteurs titulaires et des prêtres auxiliaires de la paroisse, affichée à la sacristie, prouve qu'il n'y a pas eu, jusqu'à la Révolution, interruption de ce droit de présentation. Le tableau contient deux colonnes ou catégories distinctes. La première colonne porte les noms des pasteurs titulaires, la seconde colonne, ceux des prêtres auxiliaires. Le prénom de chaque titulaire est toujours précédé de la lettre F qui veut dire Frère, car les prêtres, les pères eux-mêmes d'un ordre religieux signent Frère..... Le Prémontré garde son nom de baptême, à moins qu'il y ait dans la même obédience un autre religieux de ce nom. Le nom de baptême devient ainsi le nom de religion à la suite duquel les chanoines réguliers mettent leur nom de famille. A Plouëzec, tous les titulaires s'intitulent « prieurs » ou bien « recteurs », mais font précéder toujours leur nom de religion ou de baptême de la lettre F. Voici les différentes dates de changements jusqu'à la Révolution ; 1622, 1645, 1662, 1664, 1670, 1684, 1692, 1706, 1724, 1752. Une remarque très importante : Deux transferts de titulaires seront relatés sur notre tableau. En 1676 Frère Etienne Chiron est transféré à Plouha ; en 1706, Frère Philippe Le Gallo remplace Frère François Le Dall transféré à Yvias. Or Plouha et Yvias étaient, comme Plouëzec, prieurés cures de Beauport. Il ne peut être plus évident que Beauport a toujours possédé le droit de présentation au poste curial de Plouëzec.

Hosted by Google

Sur le dé d'une vieille croix de granit, placée depuis peu sur la place du bourg, au chevet de l'église, on lit, en lettres onciales, gravées en bosse, cette inscription :

F. F. LE DALL RECTEVR.[1]
RO : EVEN. BARBV. FAB.
F. L'AN 1698.
IESVS MARIA. F. P. D. MAHÉ.

En 1710, Fre PHILIPPE LE GALLO RECTEVR a gravé son nom, en capitales romaines et en creux, sur l'autel de la chapelle Saint-Rion, à Plouëzec. Tous les actes de l'état-civil d'avant la Révolution sont signés du Frère recteur. En face du titulaire, notre tableau, bien dressé et calligraphié par un enfant de la paroisse[2], met les prêtres auxiliaires ou séculiers qui prennent la dénomination de curé, sous-curé, sous-recteur ou prêtre de Plouëzec. C'est le recteur noir — *ar person du* — ayant au-dessous de lui hiérarchiquement d'autres prêtres plus jeunes de sacerdoce ou d'exercice dans la paroisse. Ces prêtres sont presque tous originaires du Goëllo, des paroisses bretonnes desservies par les Prémontrés de Beauport. Le « recteur blanc » pouvait lui-même se faire remplacer, au gré de l'abbé ou prieur, par un confrère en religion. Ce délégué signait alors aux registres : « Fr. N... religieux prémontré de Beauport. » Nous avons, parmi les « recteurs noirs », la signature : « J.-M. Jacob, prêtre de Plouëzec. » Ce n'est pas un honneur. J. M. Jacob, vicaire à Plouëzec de 1765 à 1785, devint le premier évêque constitutionnel des Côtes-du-Nord. Le dernier « recteur blanc » est Frère Pierre Le Ny, nommé en 1752, recteur schismatique à la Constitution civile du clergé, mort dans ses erreurs en 1799. Il fut pendant vingt ans, de 1765 à 1785, le recteur de Jacob. Celui-ci fut remplacé comme vicaire par Y. M. Gouarin qui devint, pendant la Révolution, vicaire assermenté de Pierre Le Ny.

[1] Frère François Le Dall, recteur. — Roland Even — Alain Barbu, fabriques ou fabriciens — Fait l'an 1698. Jésus-Maria — Fait par D. Mahé. — Chaque ligne indique ici ce qui est écrit sur chaque face du dé de la croix.

[2] M. Y. M. Le Solleuz, actuellement recteur de Lanrodec

Hosted by Google

Les lecteurs de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* ne me sauront pas mauvais gré de publier la liste des recteurs et prêtres de Plouëzec, à partir de 1593 jusqu'à la Révolution. Cette liste aurait pu remonter plus haut. Nous avons, au presbytère de Plouëzec, un blason avec supports, martelé par le vandalisme, rendu fruste par le temps. Au-dessous on peut lire en lettres gothiques ; « J. du Quélenec. » Nous avons ici un village et une ferme du nom de « Vélenec. » J'ai inutilement cherché ce J. du Quélenec dans les moines ou bienfaiteurs de Beauport[1]. Ce blason du Quélenec — s^r de Kerjolly et de Kersalic, par. de Plouha — se lit ainsi :

D'hermines au chef de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'or. (Sceau 1356) devise : *En Dieu m'attends.*

(V. Nobiliaire de Courcy, édit. Plihon, Rennes, 189, toome III, p. 5).

Sur une auge de pierre on remarque encore un blason portant 7 macles martelées, posées 3, 3, 1. Un rameau du Quélenec portait : *D'argent à sept macles de gueules posées 3. 3 et 1.*

D'après notre tableau, les recteurs-noirs ou prêtres auxiliaires accusent tous, par leurs noms, par la dénomination de leurs villages ou de leurs terres, une origine bretonne. Ils étaient tenus de savoir la langue bretonne, d'après un bref du pape Innocent III en date du 4 décembre 1208. Les recteurs noirs devaient-ils une redevance annuelle à l'abbaye ? Une charte de 1262 permet à Beauport d'affermer ses paroisses. Plouëzec, tout proche de Beauport, semble avoir toujours été pourvu de titulaires prémontrés. Les prêtres auxiliaires, loin de devoir à l'abbaye une redevance annuelle, en recevaient donc une part déterminée du casuel, dite portion congrue.

Abbé Y.-M. Lucas.

[1] Un sénéchal du Goëllo, Philippe du Kélennec intervient dans les affaires de Beauport en 1268 et 1269. (V. *Anc. Evêchés*, t. IV, pp. 181, 182).

Hosted by Google

PAROISSE DE PLOUÉZEC

LISTE DES RECTEURS DE LA PAROISSE DE PLOUEZEC QUI ONT SIGNÉ AUX REGISTRES EXISTANT DANS LES ARCHIVES DE LA PAROISSE DEPUIS 1593.

Recteurs Blancs, ou prémontrés de Beauport (Person Gwenn,)

1593. 2 février. F. Y. Guillaume[1], prieur de Plouëzec.
1601. F. Joseph Allain, prieur.
1604. F. Y Le Bitter, recteur.

1622. F. Le Coniat recteur, bénit une cloche dont fut parrain Claude Kerraoul[2], sieur de Keriblan, Kernarhan, Launay, etc.
1645. F. Etienne Labbé, recteur.
1662. F. Paul Dénommais, recteur.
1664. F. Etienne Chiron, recteur.

[1] Le nom Guillaume ou Guillou, Le Bitter, Le Coniat sont encore portés.

[2] Kerraoul, sr dudit lieu, par. de Paimpol, sr de Kernarhant, de Keriblan et de Kerbernès, par de Plouëzec. Armes : de gueules au chef endenché d'argent. — *Aliàs*, d'argent au chef endenché d'azur.

NOMS DES VICAIRES ET PRÊTRES DE PLOUEZEC. (*Person du.*)

Auxiliaires des Prémontrés.

1601 G. Le Loc, curé décédé le 9 septembre 1647.
1604. J. Audren, curé. — Nicolas Maignou, prêtre. — D. Y. Guillaume, prêtre. — Le Bozec, prêtre.
1610. Robert Le Lay, sous-curé.
1612. M. Philippe Kerancoat, prêtre — M. de la Lande, sieur de Coatsaliou[1].
1615. François Le Roux, curé.
1634 Y. Le Bellec, curé, décédé le 3 octobre 1679.
1654. J. Le Pulluart, prêtre, décédé le 16 septemb 1662
1662. Gilles Le Questel, décédé le 8 avril 1694 recommandable par ses prédications et exhortations, est-il dit dans la relation de sa sépulture.
1669. M. Philippe Le Floc'h, prêtre. — P. Adam, curé — D. Y. Bizeul.
1671 Charles de Vieux-Châtel, prêtre[2].

[1] Coatsaliou, ancienne terre noble et village actuel de Plouézec. — Le Questel, est un village important, nom porté par plusieurs familles à Plouézec. Les noms Maignou, Le Roux, Le Bellec, Le Floc'h, Fichou, Friec, Le Trocquer, Trébouta, Nédellec, Salomon, Allainmat, Le Grand, Gérard, Derrien, Le Payen Mahé, Isaac, Gouarin sont encore communément portés ici et aux environs.

[2] Du Vieux-Châtel, sr dudit lieu et sr de Kergrist, par. de Plounez

Armes : D'azur au château d'argent, girouetté d'or. J'ai vu un acte signé : du Vieux-Châtel, recteur de Plounez-Paimpol.

Hosted by Google

PAROISSE DE PLOUÉZEC *(Suite.)*

1676. F. Gilles Lesné, recteur, en remplacement de F. Etienne Chiron, transféré à Plouha.
1684. F Guérin, recteur.
1692. F. François Le Dall, recteur.

1706. F. Philippe Le Gallo, remplaça F. Le Dall, transféré à Yvias.

1724. F. François Chenedé, recteur.

1752. F Pierre Le Ny, recteur. — En novembre 1793, il fait partie du Conseil municipal de la commune. Il en a été officier municipal pendant environ deux ans, et il a rédigé comme tel les actes de l'état civil Il a occupé le presbytère jusqu'à sa mort arrivée en janvier 1799.

1674. Jacques Le Friec, prêtre.
1680. A. Fichou, prêtre — Y. Le Trocquer, prêtre — Gilles Gérard, prêtre. — Guillaume Evenou, prêtre.
1690. J. Le Trocquer, prêtre, décédé en 1724. — Gme Trébouta, prêtre — Jacques Nédellec, prêtre, mort en 1718 à l'âge de 47 ans.
1704. Y. Le Trocquer, prêtre, mort en 1730.
1707. Gilles Le Nabat, prêtre.
1711. Tugdual Salomon, prêtre.
1714. Philippe Allainmat, prêtre. — D. Y. Le Grand. — D. J. Derrien.
1722. D. Claude-Gilles Gérard, prêtre.
1733. D. Mathieu Le Diholen, prêtre. — M. Guillou, prêtre.
1742 N. Gilles Le Payen, de Coatsaliou, prêtre.
1744. D François Mahé, prêtre.
1752. D. Y. Isaac, prêtre, mort en 1773.
1755. D J Baptiste Le Ny, prêtre
1766. 6 octobre. — J.-M. Jacob, prêtre, devenu en 1785 recteur de Lannebert et de là évêque constitutionnel des Côtes-du-Nord
1776. V. Rault, prêtre.
1785. Alain Jacob, prêtre — Claude Le Guen, prêtre.
1786. Y.-M. Gouarin, devenu en 1793 officier public et rédigea comme tel les actes de la mairie.

Pour copie conforme :

Abbé Y.-M Lucas.

Hosted by Google

LES POÈTES SINCÈRES

CHARLES LE GOFFIC

Jolis rayons d'aube, entrez dans mon âme ;
Elle a tant besoin de revoir le jour !
— Sait-on ce qui dort dans des yeux de femme,
Si c'est la colère ou si c'est l'amour ?

O rayons jolis, sous votre caresse,
Mon âme autrefois s'emplissait de chants.
— Hélas ! qu'avez-vous, ma chère maîtresse,
Pour me regarder de ces yeux méchants ?

O rayons jolis, dissipez mes craintes ;
Apaisez mon mal, tant qu'il n'est pas sûr.
— Les yeux de ma mie ont toujours ces teintes,
Ces teintes d'or sombre et de sombre azur.

Ces vers, vous les connaissez. Vous connaissez Charles Le Goffic, le plus délicat peut-être des quelques poètes sincères que le mal contemporain n'a pas troublés et qui, dans leurs vers exquis, ont su mettre une âme artistement simple.

Vous appréciez déjà la mélancolie discrète et la mystérieuse douceur de sa chanson : quelques détails sur le chanteur ne vous déplairont point, sans doute.

Mais comment vous dire la jeunesse de Charles Le Goffic ?

M. Anatole France l'a trop bien racontée, dans sa *Vie littéraire* du *Temps*, pour qu'il ne soit pas indispensable de citer ici quelques phrases au moins de son article :

Hosted by Google

« M. Charles Le Goffic n'a pas encore vingt-huit ans révolus, et « pourtant il touche par son origine au temps jadis ; il naquit « contemporain des vieux âges, car il vit le jour et fut nourri dans « la petite ville de Lannion, qui était encore, il y a un quart de « siècle, une ville du moyen âge. Il coula de longues heures à « voir, sur les quais, les eaux paresseuses du Léguer caresser mol- « lement les coques noires des côtres et des chasse-marée. Il mena « ses premiers jeux dans les rues montueuses, à l'ombre de ces « vieilles maisons aux poutres sculptées et peintes en rouge, aux « murs que les ardoises revêtent comme d'une cotte d'armes, azu- « rée et sombre. Il courut sur le pont à dos d'âne et à éperons qui, « près du moulin, ouvre la route de Plouaret..... Par la suite, il « étudia, il alla faire ses classes à Rennes et devint un monsieur. « En bon Breton qu'il était, il eut un duel à dix-huit ans. Destiné « au professorat, il vint achever ses études à Paris.... »

C'est à Paris, vers 1885, que M. Maurice Barrès, à présent député de Nancy, et M. Raymond de la Tailhède, le merveilleux poète des *Triomphes*, lui firent connaître ce grand écrivain mort si jeune et qui s'appelait Jules Tellier. L'année suivante, à eux quatre, ils fondaient la revue *Les Chroniques* où se révélèrent plusieurs littérateurs de talent, et où l'on pouvait lire, entre des poèmes de La Tailhède et des contes philosophiques de Tellier, le récit joyeux des pérégrinations de Le Goffic de Paris à Morlaix et de Morlaix à Gap, ce qui n'empêchait point le jeune étudiant d'alimenter d'articles critiques, de contes, de chroniques, de poésies, l'*Instruction publique*, la *Revue d'enseignement secondaire et supérieur*, l'*Université*, les *Annales*, le *Passant*, la *Tradition*, la *Revue d'art dramatique* et le *Monde illustré*.

Je vous parlerai tout de suite du poète : qu'il me suffise d'ajouter à cette sèche énumération qu'en 1889 notre Lannionnais publiait chez Lemerre son premier poème *Amour breton* ; qu'en 1890, sa collaboration effective à l'*Eclair*, au *Courrier du Soir*, au *Télégraphe*, lui permettait néanmoins de faire imprimer à la fois un volume de critique sur les *Romanciers d'aujourd'hui* et ce *Nouveau traité de versification française* où M. Thieullin eut sa part ; que cette année enfin, son roman breton *Le Crucifié de Keraliès*, inséré

Hosted by Google

d'abord en feuilleton dans un journal de Paris[1], a été acheté par Lemerre qui l'éditera prochainement, et que l'apparition de cet ouvrage sera immédiatement suivie de celle du *Bois Dormant*, le second livre de vers de Charles Le Goffic.

*
* *

Elevé jusqu'à dix-sept ans en cette vieille terre de Bretagne où demeure le Rêve, Charles Le Goffic a pu comprendre de bonne heure que la poésie, afin de conserver sa souveraineté divine, allait devenir de plus en plus l'expression de l'indicible, le sentiment de l'ineffable.

Il ne s'agissait point, sous prétexte de régénération esthétique, d'évoquer, dans une langue ridicule, des images bizarres dont l'obscurité égale seule l'insignifiance ; il fallait d'abord faire œuvre de poète et, s'il importe, pour séduire à la fois le cœur sensible des foules et l'âme dilettante de l'élite, d'exprimer avec art des émotions humaines, il fallait justement savoir, en face de la Sésame éternelle, n'envelopper d'harmonie que des mots très simples.

Ce premier soir, pourquoi, pourquoi
M'avais-tu dit, tout abattue[1]
Qu'avant de te donner à moi
Un autre que moi t'avait eue ?

Et comment, comment, ce soir-là,
Faut-il que seul je me souvienne
Comment ma pitié te parla,
Te parla de la faute ancienne ?

. . . . . .

C'était en Bretagne, voici
Trois ans passés depuis septembre,
Un soir pareil à celui-ci,
Dans les genêts aux gousses d'ambre.

[1] *Le Petit Moniteur.*

Hosted by Google

A-t-on coupé les genêts verts ?
Les amants suivent-ils encore
Le sentier qui mène au travers,
De Kériel à Roudarore ?

....

Moi, je n'évoque qu'en tremblant
Ce coin de la terre bretonne,
Et ce beau soir, languide et blanc,
Où mourait le soleil d'automne.

Ah ! ce soir, ce soir adoré,
Ce soir qu'emplissaient nos deux âmes,
Ah ! pauvres enfants, c'est donc vrai,
C'est vrai que nous nous abusâmes !

Tous ceux que j'aimais sont partis.
Je ne sais pas si j'en suis cause ;
Mais sur mes yeux appesantis
Je sens qu'un nouveau deuil se pose.

J'ai peur... Rassure-moi. . Ce bruit,
Ces pas furtifs près de la porte,
Quelqu'un s'est levé dans la nuit,
Si ce n'est pas toi, que m'importe[1] !

....

Cette part de mystère qui nous est échue et qui constitue pour beaucoup notre sensibilité artistique, est doublée chez Charles Le Goffic de la tristesse imprécise naturelle aux esprits bretons.

Il a mis son âme dans ses vers, et cette âme, ainsi condensée, nous est la représentation du ciel sauvage de son pays, des grèves interminables où la mer sanglote éternellement comme pour traduire l'angoisse infinie qu'elle a lue dans les yeux des Celtes. Si le poète d'*Amour Breton* a vraiment cette âme douloureuse, on peut dire qu'il porte sa Bretagne en lui-même.

[1] Cf. *Amour Breton*.

Hosted by Google

« C'est qu'aussi bien Charles Le Goffic sort directement de ces « campagnes bretonnes. L'empreinte de ce ciel brumeux ne s'efface « pas après vingt générations ; lui, Le Goffic, l'a fait voir dans « toute sa fraîcheur. J'ai vu à Paris des filles avec les beaux yeux « des marins qui ont longtemps regardé la mer. Elles habitaient « simplement Montmartre, mais ce regard, qu'elles avaient hérité « d'une longue suite d'ancêtres ballottés par les flots, me parut « admirable dans les villes. Je vois que Le Goffic est tout fait de « traits charmants qui lui viennent des vieux laboureurs et pê- « cheurs bretons. »

*
* *

C'est M. Maurice Barrès qui parle ainsi.

Le propre des vrais poètes, c'est de plaire à peu près également aux intelligences les plus diverses, et Charles Le Goffic entre tous pourrait s'enorgueillir de cette faculté.

Il est permis de discuter sa façon d'écrire ; certains lui reprocheront, avec une apparence de justesse, l'abus des répétitions lyriques, le tour parfois trop classique de la phrase ; on incriminera peut-être la trop grande simplicité des sujets qu'il choisit.

Mais ce n'est là qu'une question de détails, et j'ai vu les moins transigeants symbolistes s'unir aux parnassiens les plus avérés, dans leur admiration sans contrôle pour des strophes pareilles à celles-ci :

Quand tu m'es apparue au seuil de mon enfance
Avec tes cheveux d'or et ton geste ingénu,
Déesse, il m'eût semblé que c'était une offense
D'effleurer du regard le bout de ton pied nu.

Mais ta voix m'appelait et ta voix est si douce
Qu'elle apaisa ma crainte et que je te suivis.
O les âpres sentiers qui couraient dans la brousse !
O les longs plateaux noirs que nous avons gravis
....

Hosted by Google

Un grand lac noir dormait au milieu des tourbières,
Et dans l'ombre, partout où j'enfonçais mes doigts,
C'étaient de lourds granits semblables à des bières
Et des troncs d'arbres morts taillés comme des croix.

.....

Alors, comme en pleurant je te cherchais dans l'ombre,
Une voix grave et tendre et pareille à ta voix,
Avec des mots soumis aux volontés du nombre,
Agita les rochers, les marais et les bois.

Elle disait : Pourquoi ces pleurs ? Pourquoi ces transes ?
Doux ami, j'étais là, je n'avais pas bougé.
Ne laisse plus tes yeux se prendre aux apparences ;
C'est mon front seulement dont la forme a changé.

J'étais là. Cette eau noire et ces tristes ravines,
Et les bois et les monts et le ciel inclément,
Et les pâles regards des étoiles divines,
C'est moi toujours, c'est moi quand même, ô mon amant !

Tes yeux ne sont pas faits à ma nouvelle image,
Tu ne vois que les deuils dont est chargé mon front.
Mais un temps doit venir où tu rendras hommage
A la pure beauté qu'ils te révèleront.

Est-ce vrai ? m'écriai-je. O Déesse ! Déesse !
Mais quel philtre secret aurait changé soudain
Le cristal de tes yeux en un lac de tristesse
Et les lys de ta joue en un morne jardin ?

.....

Hélas ! j'ai trop dormi sous ces tristes étoiles ;
J'ai trop aimé ce ciel traversé de longs glas :
Depuis que ton beau front m'est apparu sans voiles,
Toujours le même rêve habite mes yeux las.

.....

Souviens-toi ! La campagne était pleine de brousses...
Ah ! si c'est toi vraiment dont les mains m'ont guidé,
Donne-moi de mourir en touchant tes mains douces,
Les douces mains par qui mon cœur est possédé.

Hosted by Google

Et si j'ai pris pour toi quelque forme éphémère,
Je ne sais quel vain songe élevé sous mes pas,
Donne-moi de mourir en gardant ma chimère
Et de t'aimer encor, quand tu ne serais pas[1] !

*
* *

Je vous le disais bien. Les vers : de Le Goffic sont trop connus ; on en a trop parlé, dans les revues et dans les anthologies, pour qu'il soit possible aujourd'hui d'émettre à leur égard des considérations personnelles, et ils sont aussi trop parfaits pour qu'au lieu de chercher à les commenter on ne se sente pas obligé de les citer dans leur intégralité adorable.

J'aurais voulu pourtant vous entretenir un peu du nouveau volume de vers que prépare l'auteur de la *Prière à Viviane*, cette belle pièce dont vous venez de lire des fragments et qui, justement, servira d'épilogue au prochain livre : *Le Bois dormant*.

L'espace, malheureusement, m'est restreint, mais je ne terminerai pas cet article sans vous signaler d'une façon spéciale le ton particulier et la forme originale du poème héroï-populaire intitulé *Hervé Riel*, qui fera partie du recueil, et où Charles Le Goffic prouve merveilleusement que, s'il excelle à exprimer des sentiments délicats, il lui est donné d'écrire avec le même bonheur les choses les plus viriles et les plus nobles.

DANIEL DE VENANCOURT.

[1] Cette pièce a paru ici-même, il y a quelques mois

Hosted by Google

SOUVENIRS

D'UN

VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE

Publiés par son Fils

(SUITE[1])

---

22 octobre. — *Fin de la campagne de la Sirène.* — Pendant la nuit du 21 au 22, nous fûmes encore obligés de nous tenir sur le qui vive ; les vents, variables dans la journée, s'étaient fixés au sud-est grand frais, et nous pouvions craindre une attaque de brûlots, car quelques chaloupes et une goëlette autrichienne étaient mouillées sous la ville, d'où, chargées de combustible, il eût été facile aux Turcs de les diriger sur nous. Aussi des embarcations croisèrent-elles toute la nuit au vent de la division, pour détourner ou arrêter toute attaque de ce genre. Je dus pour ma part y passer quatre heures par une très forte brise qui, venant des montagnes, nous gelait de froid. Les précautions se trouvèrent inutiles, car la nuit fut très tranquille, à trois ou quatre explosions près.

Toute la journée du 22, le vent ne diminua pas de violence, et une mer houleuse, entrant dans la rade, nous fit éprouver beaucoup de difficultés à remplacer notre mât d'artimon et à changer nos vergues.

L'amiral Codrington vint dans la journée rendre sa visite et complimenter M. de Rigny. La mauvaise passe où nous nous serions trouvés, si les vents avaient tourné au nord, lui faisait presser les travaux de réparation, qu'il aurait même ajournés si les avaries que la plupart des bâtiments avaient éprouvées ne les eussent mis presque

1 Voir la livraison de novembre 1890.

Hosted by Google

hors d'état de tenir la mer sans danger. Il est vrai que les Turcs paraissaient tellement démoralisés qu'il était difficile de leur supposer l'idée de rien entreprendre contre nous. L'arrivée seule d'Ibrahim-Pacha pouvait remonter leur moral, mais rien n'annonçait son prochain retour de Tripolitza; tout au plus avait-il déjà pu recevoir la nouvelle de l'anéantissement de sa flotte. Du reste, il eût toujours été temps, à la moindre tentative de la part des Turcs, possible seulement par des vents du nord, d'appareiller et de gagner le large ou un autre port, dans lequel nous eussions pu tranquillement achever nos réparations.

L'accord parfait qui régnait entre les commandants des différentes nations garantissait d'ailleurs à chacun les plus prompts secours en cas d'une attaque quelconque, car, pendant le combat, on vit les Français et les Anglais se soutenir dans toutes les circonstances en rivalisant d'ardeur, et se prodiguer ensuite réciproquement les plus grands éloges. J'avoue que je voyais avec grand plaisir deux marines, si longtemps rivales et ennemies acharnées, dépouiller toute leur morgue pour rechercher, dans la journée du 20, les moindres particularités relatives à chacune d'elles et en complimenter l'autre.

Dans la nuit du 22 au 23, nous éprouvâmes un très mauvais temps, le vent soufflait avec une violence extrême et des grains de pluie accompagnés de fortes bourasques nous assaillirent presque continuellement. Au jour, la brise mollit par degré, les nuages se dissipèrent, et nous pûmes tranquillement continuer nos travaux. On les avait constamment menés avec activité, de sorte que l'escadre, à la fin du troisième jour, fut à peu près en état de prendre la mer.

Nous sûmes alors que les bâtiments les plus avariés retournaient se réparer complètement en France, et que le *Trident* et l'*Armide* seuls restaient dans le Levant. A cette nouvelle, nous délibérâmes, dans le poste, si nous devions suivre la *Sirène* ou rester à la station; mais malgré les honneurs et les fêtes qui devaient nous attendre à notre retour à Toulon, il ne sembla pas prudent à plusieurs d'entre nous de céder à d'aussi attrayantes séductions, car si nous voulions être nommés enseignes au bout de nos deux ans, nous

Hosted by Google

n'avions pas un jour de navigation à perdre ; aussi nous déterminâmes-nous, Subra, Villemain et moi, à demander à suivre l'amiral sur le *Trident*, où il devait mettre son pavillon. Cette démarche ne souffrit aucune difficulté et nous reçûmes, le 24, l'ordre de passer sur ce vaisseau.

Nous quittions la *Sirène* sans beaucoup de regrets, car nous y avions été menés, sinon durement, au moins sévèrement ; je dois dire cependant que nous n'avions jamais eu à nous plaindre du commandant Robert, dont l'honnêteté et les formes, qu'il mettait même dans ses reproches, contrastaient singulièrement avec les brusqueries et les grossièretés de certains autres chefs connus dans la station ; nous n'avions qu'à nous louer, sous ce rapport, d'avoir passé trois mois sous ses ordres, mais notre service avait été si pénible à son bord que nous ne pouvions pas trouver pis. Nous étions d'ailleurs bien aises de nous faire une idée de la manière dont se faisait le service d'un vaisseau, et l'espoir du grade futur relevait singulièrement nos courages.

28 octobre 1827. — *Le vaisseau le Trident.* — Le poste de la *Sirène* était parfaitement aménagé et toutes les commodités s'y trouvaient réunies. Le commandant, croyant sans doute nous avoir éternellement à son bord, nous avait donné l'ordre de laisser nos malles au magasin, à Smyrne ; aussi nous trouvâmes-nous complètement au dépourvu, quand il fallut transporter nos effets sur le *Trident*. Fort heureusement, on avait consommé, quelques jours auparavant, plusieurs barils de farine qui n'avaient pas encore été démolis. Ce furent les malles d'une nouvelle espèce dont nous nous servîmes pour transporter notre bagage, et que nous devions conserver longtemps, car notre nouveau poste, à bord du vaisseau, servait de soute et par conséquent était extrêmement sombre ; au premier abord, nous ne parûmes donc pas beaucoup gagner à changer de logement ; mais ces inconvénients n'étaient pas de nature à nous donner du souci ; la philosophie des élèves de la marine triomphe facilement de toutes ces petites difficultés.

Vers 10 heures du matin, le 24, nous aperçûmes l'*Echo* à l'ouverture de la baie, dans laquelle elle entra bientôt ; son commandant, le bon et brave Châteauville, paraissait, en montant à bord, accablé

Hosted by Google

de la plus profonde tristesse ; il ne s'était pas trouvé au combat du 20, et presque par sa faute. Le 16, de retour d'Alexandrie, et cherchant l'amiral pour lui rendre compte de sa mission, il avait aperçu notre escadre dans les eaux de Navarin, mais ne s'étant pas assez rapproché pour la reconnaître, se fondant d'ailleurs sur les rapports qu'il avait recueillis en route, il nous prit pour la division turque et nous chercha jusqu'à Zante ; là il apprit que depuis près de huit jours nous en étions partis pour la croisière. Pressé de rejoindre l'amiral, il était revenu immédiatement sur ses pas, et le 20, à huit heures du soir, il entendit une forte explosion, après avoir aperçu quelque temps auparavant la grande clarté qu'elle répandit. Plusieurs détonations du même genre se firent entendre pendant la nuit, sans qu'il imaginât d'où elles pouvaient provenir. Le lendemain, des débris de bâtiments que le vent de sud-est avait poussés bien au large, et qu'il rencontra sur sa route, l'étonnèrent encore, sans qu'il soupçonnât qu'ils fussent le résultat d'un combat lorsqu'un brick anglais, sortant de Navarin, l'instruisit de de tout ce qui s'était passé. Ce fut un coup de foudre pour lui, et sa tristesse montrait assez combien il était désespéré d'avoir manqué une aussi belle occasion de se distinguer. La bourrasque des jours suivants le retint encore en mer, et ce ne fut que le 24 qu'il put arriver sur le champ de bataille. Il causa quelques instants avec l'amiral et, de retour à son bord, il croisa pendant plusieurs heures au milieu des débris de la flotte ottomane, jusqu'à qu'il reçut enfin l'ordre de prendre le large.

Dans l'après-midi, tous les bâtiments alliés appareillèrent pour sortir de la baie. Il faisait presque calme ; nous étions tous les uns sur les autres, dans le goulet, et nous fûmes cependant assez heureux pour n'éprouver aucun abordage. Si, pendant cette sortie, les Turcs, après avoir réparé leurs batteries, nous avaient attaqués, quoique nous nous fussions mis en mesure de leur répondre vigoureusement, ils nous auraient fait beaucoup de mal, mais il paraît que chez eux la démoralisation était à son comble ; ils ne bougèrent pas. La mer, ce jour-là, présentait le plus hideux aspect de destruction et de mort. Elle était couverte de débris et de cadavres, au point que les embarcations, dans plusieurs endroits,

Hosted by Google

ne se frayaient un passage qu'avec beaucoup de peine. Les vents variables du 24 au matin avaient poussé en rade tout ce qui s'était détaché des bâtiments détruits, tout ce que les fortes brises des jours précédents avaient jeté à la côte. Une grande partie des mâts revenaient à la surface de l'eau, et le calme, qui régnait presque complet, encombrait la rade d'une immense quantité de débris.

Plusieurs bâtiments, dans ce départ presque sans ordre, poussés par de légères brises variables et ensuite retenus par le calme, se trouvèrent très près de la côte. Rien n'était alors touchant comme le concours des canots des diverses nations, rivalisant de zèle pour se porter réciproquement de prompts secours.

C'était à qui, des Français, des Anglais ou des Russes, arriveraient les premiers vers l'endroit où ils étaient appelés : on semblait se disputer les toulines, et, lorsqu'un bâtiment était dégagé, on oubliait ses fatigues pour se porter rapidement sur un autre point. Cet accord entre les marins de puissances amies pour la première fois depuis longtemps était admirable et faisait battre le cœur de plaisir, au moins parmi nous, les jeunes, plus impressionnables et plus enthousiastes.

Cependant nous prîmes bientôt le large, on mit à bord les embarcations, et le *Scipion*, le *Breslau*, la *Sirène*, l'*Alcion* et la *Daphné* reçurent l'ordre de retourner en France, sous le commandement de M. Miline. Avant de nous séparer nous nous devions des adieux ; aussi longeâmes-nous la ligne aux cris mille fois répétés de : *Vive le Roi !* — La *Sirène* avec ses mâts de fortune, et son pavillon de combat dont il ne restait que des lambeaux criblés par les balles et les biscaïens, était magnifique. Puis nous saluâmes l'amiral anglais, qui nous accueillit par des hourras à faire trembler. Ces diables d'Anglais ont des voix à hourras telles, que les meilleurs gosiers français n'y peuvent tenir. Ils prirent, ainsi que les Russes, la route de Malte, où ils allaient se séparer. Pour nous, qui ne devions pas revoir la France de sitôt, nous nous dirigeâmes sur Milo avec l'*Echo* et l'*Armide*.

Pendant la traversée, je m'informai des pertes en hommes qu'avaient éprouvées les diverses divisions de l'escadre combinée.

Hosted by Google

D'après un relevé qui se trouvait au bureau major, le nombre total des hommes mis hors de combat s'élevait à 654. Les Français avaient eu 43 tués et 141 blessés, presque tous à bord de la *Sirène* et de l'*Armide* ; les Anglais 74 tués et 196 blessés, enfin les Russes 59 tués et 139 blessés.

J'ajouterai quelques notes au sujet de mes observations personnelles. Pendant la journée du 20, je crus remarquer que, lorsque l'on veut s'emparer d'un bâtiment que l'on soupçonne être un brûlot, il faut toujours l'attaquer du côté où se trouve son embarcation, car les hommes qui le défendent, n'apercevant plus aucun moyen de salut, se gardent bien d'y mettre le feu. Je crois aussi que la vue d'un vaisseau en feu et prêt à sauter, même à petite distance, ne doit jamais faire à un autre vaisseau abandonner son poste sur la ligne, car pendant et après le combat, les explosions de plus de 40 bâtiments, qui ont eu lieu très près du nôtre ou des navires turcs, n'ont causé presque aucun dommage à leurs voisins ; souvent même les plus proches étaient ceux qui recevaient le moins de débris à leur bord. Lorsque l'*Itania* sauta, la *Sirène* et le *Trident* n'en étaient pas à plus d'une encablure ; ce dernier avait alors tout son monde sur les vergues, pour serrer les voiles, et personne ne fut blessé.

A bord de la *Sirène*, on a reconnu encore assez facilement que le feu de l'*Itania*, quoique très vif, allait bientôt cesser, parce qu'on remarquait qu'elle envoyait des pinces de canon, des garde-corps d'écoutilles, des canons de fusil, etc... d'où on pouvait conclure qu'il n'y avait plus à bord aucun ordre, et que les canonniers n'étaient plus servis. En effet, un instant après, son feu était presque entièrement éteint.

D'après la force et le nombre des bâtiments qui se trouvaient à Navarin, nous avons calculé que 1500 pièces de canon ont dû faire feu pendant le combat, sans compter les bricks turcs qui, se trouvant en troisième ligne, n'ont pu y prendre une part bien active. Or, d'après les consommations de projectiles à bord des bâtiments français et anglais, pendant le fort de l'action, qui a duré à peu près trois heures, il a dû se tirer au moins 81 000 coups de canon, ce qui fait 450 par minute, plus de 7 coups par seconde (le *Breslau* et

Hosted by Google

le *Trident* ont envoyé à l'ennemi chacun près de 3000 boulets, la *Sirène* 1800). Cette énorme quantité de projectiles parcourant dans tous les sens un espace tout au plus d'une demi-lieue carrée, on peut juger de la sécurité qu'il y avait à promener alors sur la rade dans une embarcation.

Le 26, à 8 heures du soir, nous mouillâmes à Milo avec l'*Armide* ; l'*Echo*, que nous avions perdue la nuit précédente dans un fort grain, nous rejoignit le lendemain. Le *Palimure* se trouvait sur rade avec le *Dromadaire*, où je vis Chabannes, que nous avions laissé très malade à Smyrne et qui retournait en France prendre quelques mois de repos. Il se montra très contrarié de ne pas s'être trouvé avec nous à Navarin, mais il n'était pas le seul, dans le Levant, à regretter une occasion de se signaler qui ne se rencontre pas tous les jours, et il dut s'en consoler[1].

Notre service à bord du vaisseau le *Trident* paraît devoir être à peu près le même que sur la *Sirène*, à l'exception toutefois des corvées désagréables de cambuse dont nous sommes dispensés. Les officiers du vaisseau sont tous de charmantes gens, de sorte que ma nouvelle campagne se présente sous un aspect très agréable. Notre poste, quoique très obscur, est grand et nous permet de tenir debout sous barrot, avantage que je n'ai pas encore rencontré ; en un mot tout nous fait espérer que nous serons bien ici. Fasse le ciel que cela dure !

Le 28, le brick-goëlette la *Flèche* entra en rade, arrivant de France ; il venait de relâcher à Navarin, et la manière dont Ibrahim Pacha avait reçu le capitaine nous le fit juger comme un homme plein de sentiments d'honneur et de délicatesse, et comme l'être le plus original qu'on puisse rencontrer.

Le 26, le capitaine de la *Flèche*, cherchant l'amiral et ne soupçonnant pas ce qui s'était passé quelques jours auparavant, entra dans la baie de Navarin ; il croyait y pouvoir prendre des renseignements sur les parages où se trouvait la division ; mais quelle fut

[1] Voici le renseignement authentique que j'avais annoncé et qui devra faire rectifier, sur ce point, les biographies de l'amiral de Chabannes, qu'on représente toujours comme ayant fait ses premières armes au combat de Navarin.

Hosted by Google

sa surprise lorsqu'après avoir doublé la pointe de Sphacterie, il se trouva au milieu des débris de la flotte turque. Toutefois, ne sachant ni quand ni comment le combat, dont il avait sous les yeux des traces évidentes, avait eu lieu, et craignant de faire une manœuvre suspecte s'il cherchait à reprendre immédiatement le large sous le feu des forts dont il s'était beaucoup approché, il se décida à aller prendre franchement le mouillage en se tenant néanmoins tout prêt à appareiller.

Ibrahim, arrivé de Trépolitza, voyant un bâtiment français mouillé sur la rade, expédia un canot pour demander le capitaine qui, se doutant bien que les désastres qu'il voyait dans la baie étaient dus à la flotte combinée, refusa formellement de déférer à l'invitation du Pacha avant d'avoir reçu des otages. Un second canot lui fut bientôt expédié avec deux chefs turcs qui devaient rester à bord pendant son absence, et l'assurance qu'il n'avait rien à craindre. Il se rendit alors au camp d'Ibrahim qui le reçut fort bien et qui, le voyant dans une ignorance complète de ce qui s'était passé, lui raconta l'affaire du 20 dans tous ses détails. Il ajouta que s'il s'était trouvé à Navarin l'action eût été beaucoup plus chaude pour les flottes combinées, et que, s'étant mis en route dès qu'il eut reçu la nouvelle de la défaite des siens, il était résolu à attaquer les vaisseaux alliés avec 6000 Arabes, à la tête desquels il eût vaincu ou péri ; malheureusement il était arrivé trop tard. Il termina en disant très philosophiquement que les vaisseaux étaient faits pour être coulés ou brûlés et que les siens avaient subi leur sort ; mais il se plaignait amèrement de ce qu'un vieux soldat comme lui eût manqué à sa parole. Il congédia ensuite le capitaine de la *Flèche* en le comblant de politesses, et lui confiant quelques dépêches pour l'amiral.

En arrivant à bord, le capitaine appareilla immédiatement, car, malgré la loyauté qu'Ibrahim venait de montrer à son égard, il crut ne devoir pas pendant trop longtemps le tenir à l'épreuve ; et se félicitant d'en être quitte avec les Turcs à aussi bon marché, il se dépêcha de prendre le large.

12 décembre 1827. — *Retour à Smyrne.* — Le 29 octobre, dans l'après-midi, nous quittâmes Milo, nous dirigeant vers le nord,

Hosted by Google

accompagnés de l'*Armide* et d'une frégate russe ; et le lendemain, entre Times et Miconi, nous rencontrâmes la *Junon* qui nous dit que, pendant la croisière et l'affaire de Navarin, les Grecs avaient fait un débarquement à Chio dont ils assiégeaient la citadelle. Or, comme dans le traité que les trois puissances voulaient conclure avec la Porte, Chio devait rester aux Turcs, nous devions, si nous étions réellement neutres, empêcher les Grecs de s'emparer de cette île ; car il n'était point juste que, lorsque nous privions les premiers de leurs moyens de défense en détruisant leur flotte, nous souffrissions que les seconds s'emparassent de ce qui plus tard ne devait pas leur appartenir. En conséquence, comme on soupçonnait la flotte grecque à Ipsara, nous fîmes route de manière à y arriver le lendemain matin. La *Junon* reçut l'ordre de passer dans le canal de Chio.

Le 31 octobre, au point du jour, nous étions devant le port d'*Ipsara* dans lequel nous ne rencontrâmes aucun bâtiment ; mais, entre les îles, nous aperçûmes une vingtaine de voiles à l'horizon ; leur ayant donné la chasse, nous reconnûmes un convoi autrichien qui se rendait aux Dardanelles. Cependant nous étions impatients de rencontrer les Grecs, car c'était à eux cette fois que nous devions avoir affaire, et il eût été assez piquant de nous voir les écraser à leur tour. Cela d'ailleurs n'eut présenté rien d'extraordinaire ; dans le Levant nous jouons absolument le rôle de Don Quichotte, défendant l'opprimé sous quelque pavillon qu'il se présente.

Dans la journée, nous longeâmes la côte ouest de *Chio* sans rien rencontrer. Il paraît que l'amiral fut alors pressé de s'assurer de l'effet qu'avait produit à Smyrne la nouvelle du combat de Navarin, car il abandonna cette île et les Grecs, pour se mettre plus tôt à même de défendre les Français, si les Turcs se portaient contre eux à de fâcheuses extrémités. Nous doublâmes donc au plus tôt le cap de Carabournoux, mais le vent et des accidents à la vergue du grand hunier nous forcèrent de mouiller aux Salines avec la division.

Nous reçûmes là des nouvelles de Smyrne ; elles nous apprirent que la plus grande tranquillité y régnait, mais que, par mesure de précaution, les bâtiments marchands sur lesquels s'étaient em-

Hosted by Google

barqués une partie des négociants, avaient pris mouillage du côté de la pointe du Combat, et que tous les bâtiments de guerre s'étaient embossés devant le palais du Pacha et la nouvelle caserne. Nous sûmes aussi, pour ce qui concernait Chio, que, quoique les Turcs eussent été surpris, la citadelle était pourvue de vivres pour deux ou trois ans. La bourrasque qui nous avait forcés de relâcher aux Salines, nous obligea le lendemain à caler nos mâts de perroquet. Le vent nous y retint jusqu'au 2 novembre, puis de là l'amiral passa sur l'*Armide* pour se rendre à Smyrne et nous allâmes avec notre vaisseau mouiller aux îles d'Ourlac.

Le 3 au soir, veille de la saint Charles, nous reçûmes l'ordre de ne faire aucune salve pour la fête du lendemain, de peur d'effrayer les habitants des campagnes, qui, après ce qui s'était passé en octobre, auraient pu croire à une attaque : car on attendait en ville, avec la plus grande inquiétude, la décision de la Porte relativement à l'affaire de Navarin. Du reste, si les Smyrniotes se fussent portés à des excès contre les Français, la vengeance eût été terrible, et le feu des bâtiments de guerre qui se trouvaient alors sur la rade eût fait en quelques heures un monceau de ruines d'une ville bâtie en amphithéâtre et absolument sans défense. Le 4 au matin, le vaisseau fut pavoisé. Le soir, il y eut chez le commandant un grand dîner, où tous les officiers assistèrent ; comme on ne fit pas aux élèves l'honneur de les inviter, nous nous réunîmes aux chirurgiens, avec lesquels, libres de toute contrainte, nous festoyâmes à notre guise ; vers neuf heures, nous montâmes à un thé que nous donna l'état-major ; là on rit, on chanta, et les souvenirs de Navarin se réveillant bientôt, nous bûmes à la santé des braves de la journée du 20 octobre, puis nous complétâmes la soirée par toutes sortes de folies.

Le 5, la cigale de notre ancre s'étant cassée, nous chassâmes quelque temps jusqu'à ce que l'on en eût mouillé une autre ; mais au lieu d'aller tout de suite la relever par l'orin avec le vaisseau, ce qui était très facile par le calme qui régnait, on crut mieux faire d'éreinter pendant près de deux jours la chaloupe et une trentaine d'hommes pour revenir après cela à la première idée. Les moyens les plus pratiques ne sont trop souvent mis en usage que les der-

Hosted by Google

niers. Notre séjour à Ourlac fut monotone comme tout séjour dans une rade dont les environs sont presque déserts ; quelques promenades dans les villages et des parties de chasse dans lesquelles on n'osait guère perdre de vue le vaisseau furent nos seuls divertissements ; nous attendions à chaque instant l'ordre d'appareiller, mais l'incertitude des affaires faisait de jour en jour différer notre départ

Le 9, je reçus l'ordre de me rendre à Smyrne avec le canot-major, pour y porter des dépêches à l'amiral et y conduire des officiers russes attachés à l'ambassade. J'allai prendre ces messieurs à bord de la frégate la *Constantine*, où, avant de partir, il me fallut fumer et prendre le thé avec l'état-major. Cette frégate me parut assez mal tenue et très grossièrement construite et ne me donne pas une très haute idée des bâtiments russes. Nous partîmes vers midi par un vent très frais qui, en peu d'heures, nous fit arriver à notre destination. Je montai à bord remettre les plis dont j'étais chargé, et après le dîner, vers six heures du soir, par une pluie battante et un vent extrêmement frais, je reçus l'ordre de partir pour Ourlac.

La brise me fut d'abord favorable, mais à l'entrée de la nuit, accueilli par un grain violent qui me laissa dans une obscurité complète, et privé de compas, gouvernant dans l'hypothèse que le vent se maintiendrait dans la même direction, je fus me jeter à la côte avec beaucoup de violence. Heureusement que je n'échouai que sur du sable et que mes hommes, en se mettant à l'eau, parvinrent à mettre le canot à flot, car nous eussions passé là une fort vilaine nuit ; je fis route ensuite à peu près à l'aventure, me dirigeant sur un feu que j'aperçus bientôt dans la direction présumée du château. Cette fois je ne me trompai que de peu de chose, et vers 10 heures seulement je parvins à le doubler ; cependant la mer commençait à devenir grosse et des rafales pesantes qui tombaient des montagnes sans que l'obscurité me permît de les apercevoir à quelque distance, faillirent me faire chavirer plusieurs fois.

Désespérant alors de pouvoir gagner avant le jour la rade d'Ourlac, je me décidai à relâcher à bord de la frégate autrichienne l'*Hébé* que je rencontrai mouillée sur la barre, et à y demander l'hospitalité ; j'y fus accueilli avec toute la cordialité imaginable, on logea

Hosted by Google

mes hommes comme ne l'auraient pas fait des Français ; un aspirant me força d'accepter son cadre et j'y reposai jusqu'au lendemain à cinq heures. Le mauvais temps s'était tout à fait calmé ; on donna à mes hommes une ration de rhum, j'acceptai une tasse de café, et je me mis en route enchanté de la réception qui m'avait été faite à bord de ce bâtiment. Le calme qui régnait alors me força de faire quatre grandes lieues à l'aviron, de sorte que je n'arrivai à mon vaisseau que vers 10 heures.

Je tremblais qu'en rendant compte de ma relâche au capitaine de frégate, il ne me réprimandât vertement, mais je n'avais plus affaire au commandant Robert ; on goûta fort bien mes raisons et on me félicita même de l'heureuse rencontre que j'avais faite de la frégate autrichienne.

Les nouvelles arrivées enfin de Constantinople avaient rassuré es plus timides. La Porte avait appris la destruction de ses vaisseaux avec beaucoup de philosophie, et la tranquillité était parfaite à Smyrne Le 16 novembre, nous appareillâmes enfin pour le fond du golfe, mais nous fûmes, pendant deux jours, contrariés par le vent, et le 18 au soir seulement, après avoir mouillé trois fois en route, nous laissâmes tomber l'ancre en rade de Smyrne. Pendant cette traversée, nous rencontrâmes la frégate la *Junon* qui en sortant nous échangea l'élève de seconde classe, Pelletreau, contre deux volontaires que nous avions depuis Navarin. Notre service sur cette rade ne ressemble en rien, sous le rapport de l'activité, à celui que quelques mois auparavant on nous faisait faire sur la *Sirène*. Nous avions abandonné les quarts pour prendre la garde avec nos officiers, et quoique ous ne fussions que quatre sur le vaisseau comme sur la frégate, nous étions libres de deux jours l'un, tandis qu'avec M. Robert nous n'avions pas bougé du bord une seule fois, pendant tout le temps de notre séjour sur son bâtiment.

Dans une tout autre circonstance nous n'eussions pas manqué d'avoir beaucoup de plaisir à Smyrne ; car, pendant l'hiver, les bals et les fêtes y sont fréquents, mais les indécisions de la Porte tenaient constamment les Français en alerte, de sorte que cette ville n'offrait plus qu'un séjour fort ennuyeux pour des gens qui, comme moi, n'y connaissant personne, n'avaient d'autre pied à terre que les cafés.

Hosted by Google

Quoique les Turcs se fussent jusqu'alors comportés envers nous avec beaucoup d'égards et de bienveillance, il n'était guère prudent de pousser trop loin ses promenades à la campagne ; car malgré la sévérité du Pacha envers les auteurs d'attaques à main armée, quelques bons musulmans, dans une juste indignation du traitement que nous avions fait subir à leurs compatriotes de Navarin, auraient très bien pu satisfaire un mouvement de vengeance en nous envoyant les rejoindre. Je me contentais donc de flâner durant la journée dans les rues et les jardins, pour aller le soir prendre du punch à bord de l'*Armide*.

Le 27, elle partit pour les Dardanelles avec la frégate anglaise la *Driade*. Elles allaient, disait-on, chercher les ambassadeurs qui abandonnaient Constantinople. Nous apprîmes, quelques jours après, que le brick le *Marsouin* avait été attaqué pendant la nuit par trois mistics qui, le prenant pour un navire du commerce, se disposaient à le dépouiller. Mais quand ils furent à belle portée, il les salua de quelques volées qui en coulèrent deux ; le troisième ne trouva son salut que dans une fuite précipitée. On devrait bien ainsi expédier dans l'autre monde les bandits qui souillent de cette manière la cause des Grecs. Malheureusement, la Morée n'aurait bientôt plus de défenseurs.

Le 4 décembre, nous eûmes connaissance, au Château, du bric *le Volage*, qui eut la maladresse de s'y échouer et de nous laisser dans l'attente des nouvelles qu'il apportait de France. La patience de l'amiral ne put tenir longtemps contre une telle épreuve ; il envoya un officier pour réprimander le capitaine de ce qu'après son échouage il ne lui avait pas envoyé à l'instant même un canot, et pour lui demander les dépêches avec ordre de revenir en toute hâte les lui rapporter. Ce fut un coup de foudre pour le commandant du bric qui, comme il en avait l'ordre, se promettait le plaisir de passer à la poupe du vaisseau et de saluer M. de Rigny vice-amiral, avant de lui remettre ses paquets. Mais son étoile lui refusa cette faveur et le punit de la fausse manœuvre qui détermina son échouage.

(*A suivre*) J.-M.-V. Kerviler.

Hosted by Google

KERBOURBAN

A Madame Riom.

La maison est posée au bord d'une saline,
Derrière, un bois de pins embaumé de résine,
Et du large, le vent vient, dans les arbres verts,
Chanter, suivant le temps, ou gémir à travers.
Sa voix répond aux flots frappant les grèves blondes ;
Car la mer est voisine et l'on entend les ondes,
Dans ce coin solitaire et beau du Morbihan,
Paisiblement rouler autour de Kerbourban.
Le logis a l'aspect triste des vieilles choses.
On est en juin pourtant, les églantines roses
Ouvrent sur les talus leurs boutons printaniers ;
Les chênes font de l'ombre au-dessus des sentiers ,
Sur les murs d'un verger, que laissent voir les brèches,
Les lierres ont jeté leurs pousses toutes fraiches :
Kerbourban seul est morne . . On croirait, alentour,
Qu'un ange de malheur plane sur ce séjour.

Au-devant de la ferme, une courte avenue,
Qu'une route pierreuse allonge et continue,
Va couper la saline. En face, c'est Larmor,
Des champs ; près de la mer, des landes jaune d'or.

A cette heure paisible où le soleil décline
Et de rayons perdus éclaire la colline,
On voit monter au loin de grands nuages gris,
D'où sort étrangement le cri sourd des courlis.

Hosted by Google

Le silence du soir semble endormir la terre
Où de vagues rumeurs passent avec mystère.
Une humble paysanne emmène son troupeau,
Qui paissait dans les joncs, jusqu'à mi-corps dans l'eau.
A regret elle prend le chemin de la ferme :

Dirai-je les pensées que son esprit renferme... ?

Elle chante, en breton, l'un de ces airs naïfs
Que les modes mineurs parfois rendent plaintifs.
Charmeur comme l'écho de quelque rapsodie,
Cet antique idiome, aux tons de psalmodie.
Trahit-il le repos d'un cœur qui paraît mort,
Ou l'angoisse d'une âme aimante, où rien ne dort ?

Termes ambitieux pour cette paysanne !
En de rudes travaux sa jeunesse se fane.
Ainsi que ces grands bœufs, piqués par l'aiguillon,
Qui, sous un ciel de feu, terminent le sillon ;
Elle vit sans penser, peut-être, pauvre fille !

Le long des verts talus son troupeau s'éparpille.

Un jeune homme, vêtu comme les matelots,
Là-bas, franchit la pointe et marche au bord des flots.
Il semble tout joyeux. En poursuivant un rêve,
Caressant du regard la saline, la grève,
Les landes, la mer calme et les bois obscurcis
Il pense : Après cinq ans, que c'est bon le pays... !

Son service fini, le cœur plein de tendresse,
Jean revient vers le but choisi dès sa jeunesse.

Avec quel fier dédain il dépasse Larmor
Dont le fermier lui garde et sa fille, et son or !

Hosted by Google

La mère du marin rêvait ce mariage :
« Refuser ce parti, mon enfant, quel dommage,
Disait-elle à son fils, quand tu n'as, sans mentir,
Qu'un mot à prononcer ! »

Plus tard, Jean dut partir.

S'il voulait maintenant !... il n'aurait qu'à paraître
Sur le seuil de Larmor pour y parler en maître.
Douce est la minoresse[1] .. elle l'attend toujours ;
Mais Jean reste fidèle à ses seules amours.

Il retrouve avec joie un souvenir d'enfance :
Celle dont il a pris mainte fois la défense,
Quand les gens de la ferme osaient la rudoyer,
Peut-être aime quelqu'un ?... Alors, à son foyer,
Jean ne verra jamais cette sauvage fille
Dont l'œil noir, tout d'un coup, s'alanguit et pétille...

Ses songes l'ont conduit jusques à Kerbourban.
Soudain, il entendit : — Vous voilà, Monsieur Jean !
Le hardi matelot devient rouge et tressaille ;
Une femme est debout devant une broussaille ;
Celle vers qui son cœur va naturellement.
Les yeux dans ses grands yeux, il s'oublie un moment
Puis, trahi par sa voix : — Enfin, c'est vous Marie !
Jean allait dire encore : entre toutes chérie ;
Mais elle est si tranquille. . Auprès d'elle il eut peur
Et retint, malgré lui, son secret dans son cœur.

Le troupeau connaît bien la route de la crèche !
Il beugle satisfait sur sa litière fraîche ;

[1] Fille unique.

Hosted by Google

Les pigeons sont posés en boules sur les toits ;
Le chien du voyageur vint lui lécher les doigts :
Et Jean, dans la maison qu'un ciel douteux éclaire,
Du regard cherche en vain ; il ne voit point sa mère :

— Votre mère à Larmor a passé tout le jour,
Monsieur Jean ; nous aurons des noces alentour...

— Des noces alentour..? Ecoutez-moi, Marie.

Il a posé la main sur la tête assombrie
De la pauvre servante, il veut enfin parler ;
Mais elle, commençant alors à se troubler,
Sentit des pleurs brûlants inonder son visage.
Honteuse, elle reprit avec effort, courage :
— Mon maître, laissez-moi toujours auprès de vous !
Oh ! je voudrais bercer vos fils sur mes genoux...

— Oui, toujours près de moi, ma femme bien-aimée !..

Point de frais d'éloquence. Elle écoute, charmée ;
De tout ce qu'il raconte, elle se réjouit :
Ils s'aimaient dès l'enfance, ah ! ce fut vite dit !

Jean devait à l'Etat ses cinq ans de service.
Embarqué sur le Hoche, à titre de novice,
Il souffrit tout d'abord, puis maugréa longtemps.

Sa mère, il la prévint : « Quand, j'aurai mes cinq ans,
Si vous ne voulez pas que j'épouse qui j'aime,
Je fais à Kerbourban, vrai, mon adieu suprême
Et je reste marin.

La fermière espérait
Que ce « maudit amour » en son temps passerait.
Laissons vieillir mon fils ; il est fou, pensait-elle.

Hosted by Google

« On te garde à Larmor, tu sais, la demoiselle ? »
Ecrivait-elle à Jean.

Ah ! ces Bretons têtus !

Jean répétait toujours : je ne reviendrai plus.

La nuit d'été, sur eux, met sa clarté sereine.
Au loin un rossignol que l'on entend à peine...
Leur chien dort à leurs pieds...

Emus, silencieux,
Ils se donnent la main et regardent les cieux !

SYLVANE.

Hosted by Google

NÉCROLOGIE

ANDRÉ JOUBERT (Extrait d'une notice)

C'est toujours vers l'histoire locale, vers les documents inédits qui sommeillent dans les archives des collections publiques, des vieux manoirs ou des presbytères, que notre ami retourne comme à ce qui lui est le plus cher. Quelle joie quand il découvre quelque parchemin ignoré qui va jeter un jour nouveau sur tel fait ou tel personnage de l'Anjou ! Infatigable chercheur, il fouille lui-même et fait fouiller par d'autres les riches collections où il suppose que l'on peut trouver de nouveaux documents.

La Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, la Revue historique et archéologique du Maine, la Commission archéologique de la Mayenne, la Revue historique de l'Ouest, la Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou lui demandent sa précieuse collaboration. Sa remarquable activité intellectuelle et une rare aptitude au travail lui permettent de remplir ses engagements et de publier dans ces revues, à des intervalles très rapprochés, de nombreux articles d'érudition historique. Pour en arriver là, il s'est imposé une tâche régulière. L'hiver, à Angers, dans son cabinet de travail, décoré d'objets d'arts du meilleur goût, il est assis à sa table dès avant le jour ; l'été il habite, non loin des rives de la Mayenne, cette jolie résidence des Lùtz de Daon, et là, dans e calme et la solitude des champs, il s'adonne, sans être distrait, à ses études favorites. Nulle part il ne se trouve le droit de rester inoccupé.

Hosted by Google

La liste des travaux qu'André Joûbert a publiés, dans les *Revues* auxquelles il collaborait, serait longue. Citons-en quelques-uns spécialement relatifs à nos provinces : *Le puits de l'Ecoublère* (1879) ; *Recherches historiques sur Daon et ses environs* (1879) ; *René de la Rouvraye, sieur de Bressault* (1881); *La Peste de Château-Gontier en 1626 et 1627* (1881) ; trois articles sur *la Restauration et l'Inauguration de l'hôtel de Pincé* ; *Recherches épigraphiques, le Mausolée de Catherine de Chivré et l'enfeu des Gaultier de Brullon* (1883) ; *Notice historique sur le château du Port-Joulain et ses seigneurs* (1883).

A ces plaquettes succédèrent bientôt des ouvrages de plus d'importance, et par le sujet choisi et aussi par les développements que leur donne l'auteur.

Une *Etude sur la vie privée au XVe siècle en Anjou* inaugure cette série nouvelle... Cet ouvrage fut remarqué par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui lui décerna une mention honorable en 1885, au concours des Antiquités de France.

Viennent ensuite : *Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou. — Etudes sur les misères de l'Anjou aux XVe et XVIe siècles. — Une famille de seigneurs calvinistes du Haut-Anjou. Les Chivré, marquis de la Barre de Bierné (XVIe-XVIIIe siècles). — Histoire de Menil et de ses seigneurs, d'après des documents inédits (1040-1886). — L'histoire de la baronnie de Craon de 1382 à 1826, d'après les archives inédites du Chartrier de Thouars. — Les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Lorie, d'après les archives inédites du château de la Lorie.*

. . . . . .

L'art encore le séduisait dans ses diverses manifestations : peinture, sculpture, architecture. Ce goût, il l'avait perfectionné par l'étude et par les voyages. Aussi avait-il été désigné, à plusieurs reprises, par la municipalité d'Angers, pour faire partie des principales commissions des Musées de la ville. Il était président de la Commission du Musée des Beaux-Arts, membre de la Commission du Musée archéologique Saint-Jean et, plus récemment, de celle du Musée Turpin de Crissé, installé dans le vieux logis de la Renaissance de l'échevin Jean de Pincé.

Hosted by Google

Par deux fois, en 1885 et en 1888, André Joûbert avait été appelé, par l'estime et la confiance de ses concitoyens, à l'honneur de les représenter au Conseil municipal d'Angers. En entrant à l'Hôtel de Ville, il marchait sur les traces de ses ancêtres qui, « se succédant de génération en génération, ont légué à leurs fils, comme une tradition de famille, le culte de l'honneur et l'amour de la cité. » Trois maires d'Angers ont, en effet, porté haut le nom des Joûbert, dans le livre d'or de notre ville : Joseph-François Joûbert, maire en 1802 ; Alexandre Joûbert, en 1830 ; Achille Joûbert, en 1874. Tous ont laissé dans le cœur de leurs concitoyens le souvenir d'administrateurs vigilants et dévoués, d'hommes charitables et bons. C'est précédé d'un tel cortège de services rendus, qu'André Joûbert, par l'élévation de ses sentiments personnels et la droiture de son caractère, devait conquérir promptement la confiance et le respect de tous. Il a eu des adversaires politiques, il n'a pas eu d'ennemis.

GUILLAUME BODINIER.

Ces lignes sont extraites d'une intéressante notice qui parut, au lendemain de la mort d'André Joûbert, d'abord dans la *Revue de l'Anjou*, puis sous forme de brochure. Son auteur a fait suivre cette biographie émue d'une excellente bibliographie que le défaut de place nous empêche seul de reproduire. Rappelons que M. G. Bodinier, président de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, conseiller général de Maine-et-Loire, vient d'être nommé délégué de la Société des Bibliophiles Bretons en Anjou, pour remplacer son ami André Joûbert.

N. D. L. R.

Hosted by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Le Sage, romancier, d'après de nouveaux documents, par Léo Claretie. — Paris, Armand Colin et Cie, éditeurs, 1890.

Il y a eu des phases dans la renommée littéraire de Le Sage. Applaudi de son vivant, puis un peu confondu dans la foule des écrivains de talent, ses contemporains, il trouve dans le débat qui s'élève, à la fin du siècle dernier, autour de l'originalité de *Gil Blas*, un regain de célébrité tapageuse. Le débat se ravive dans l'ardeur du mouvement romantique et Victor Hugo lui-même y prend part. Le Sage bénéficie alors et de l'intérêt passionné qui s'attache aux sujets espagnols, et des sympathies critiques d'un Charles Nodier, d'un Sainte-Beuve, d'un Jules Janin, et des charmants dessins que Jean Gigoux et Tony Johannot multiplient dans de nouvelles éditions de *Gil Blas* et du *Diable boiteux*. Notre époque consacre plus posément sa réputation ; on le fête, on le lit même, et on l'étudie; de temps en temps, dans une préface, un article de revue, quelque maître écrivain comme M. Francisque Sarcey, M. Anatole France, M. Brunetière, saisit l'occasion de lui rendre un précieux hommage ; mais à travers tant de notices et de brochures, de monographies où les érudits français et bretons ont soigneusement relevé des détails ignorés, tant de pages éparses enfin, Le Sage et Gil Blas attendaient le livre qui donnât leur portrait en pied. Ils reçoivent aujourd'hui ce livre complet et définitif des mains de M. Léo Claretie, et dans quelques mois, pour que rien ne manque à l'apothéose, la Bretagne érigera un monument à l'un de ses plus illustres enfants.

Cette coïncidence n'est pas fortuite. Il y a des affinités étroites entre le monument projeté et le livre achevé. Quoique son auteur n'appartienne pas à notre province, quoique son héros ne se soit guère souvenu de ses origines celtiques, ce livre est breton par plus d'un côté et jamais Le Sage n'a été aussi ingénieusement, aussi fortement rattaché à la Bretagne.

Hosted by Google

M. Léo Claretie, le très digne neveu de l'académicien, administrateur général de la Comédie-Française, a déjà composé un agréable volume sur Florian. Mais son *Le Sage* est une œuvre de bien plus haute portée; il l'a mûri pendant ses années d'Ecole normale, il en a fait le sujet, traité avec autant de goût que de science, de sa thèse de doctorat ès-lettres, et la thèse a pris les proportions du gros livre que nous avons sous les yeux.

Les premiers chapitres, qui comprennent la biographiede Le Sage, sont les plus intéressants pour la Bretagne. Ils abondent en minutieux détails, puisés aux sources locales, sur la famille, l'enfance du romancier, la mort de ses parents, les spoliations de ses tuteurs, son entrée au collège de Vannes. Incidemment, on nous découvre un coin des misères et des agitations de la Bretagne à la fin du XVIIe siècle; une allusion à la *révolte du papier timbré* amène sous la plume du critique les noms de M. de la Borderie, du regretté M. A Dupuy, et comment, à ce propos, ne pas remercier M. Léo Claretie de ses façons courtoises à l'égard des lettrés de Bretagne, l'abbé Luco, le Dr Mauricet, d'autres encore ?

Voilà notre jeune Breton qui s'en va chercher fortune à Paris, il débarque dans la cour de l'auberge *A la Rose rouge*, rue de la Harpe, et c'est un bien joli tableau de genre que cette arrivée : « Lui qui ne con-
« naissait encore que les rochers de son pays, les beaux paysages du
« Morbihan, les pierres noires d'Encsy, d'Arz et de Dreuec, entrevues au
« coucher du soleil dans la brume de la mer, la silhouette massive de
« Sucinio découpée dans le ciel embrasé, les landes et les profils loin-
« tains des menhirs de Locmariaquer : quels yeux il dut ouvrir quand,
« aux claquements répétés du fouet du postillon, le coche franchit la
« porte de Chartres et déboucha au galop de ses lourdes bêtes dans les
« faubourgs de Paris ! Comme il dut se retourner sur sa banquette et
« dévorer du regard, à travers les petites fenêtres de la voiture, les rues de
« cette grande ville dont on parlait là-bas comme d'un pays enchanté ! »

Ce Paris attrayant et vicieux desdernières années de Louis XIV et de la Régence va devenir familier à Le Sage ; et pourtant — son biographe le dit et nous avons plaisir à le croire, — il ne sera jamais qu'un « demi Parisien, » un « Breton expatrié. » De son pays natal, il a gardé la franchise qui va jusqu'à l'entière indépendance du caractère, la superstition qui se traduira par l'amour du merveilleux légendaire,et l'humeur frondeuse qui ne désarmera ni devant la fortune, ni devant la puissance.

Passons rapidement sur la vie d'étudiant de Lesage au quartier latin, sur une intrigue d'amour demeurée mystérieuse,sur son mariage même avec Marie-Elisabeth Huyard, quoique le nom de sa belle-mère, Marie

Hosted by Google

Carlos, mérite de nous arrêter un instant par sa physionomie espagnole et qu'il ait pu trouver à son foyer le souvenir et l'écho de ces *Cosas de España* qui allaient hanter souverainement son esprit.

M. Léo Claretie donne la liste chronologique très complète des ouvrages de Le Sage. Il n'étudie pas l'auteur dramatique, aussi n'a-t-il qu'un regard pour le répertoire inépuisablement varié et plein d'une verve intarissable du *Théâtre de la Foire*, pour la grande comédie de *Turcaret* et les deux fins levers de rideau du Théâtre Français, *Crispin rival* et *la Tontine*; il reviendra sur les romans proprement dits, et les effleure d'un trait léger, en passant. Le livre de début, la paraphrase des *Lettres d'Aristénète* (1695), dont il ne cite pas toutes les éditions, l'arrête peu ; en revanche, il examine à loisir les *Aventures du flibustier Beauchêne*, et trois produits bizarres de la vieillesse conteuse et besoigneuse de son auteur, *Une Journée des Parques* (1735), la *Valise trouvée* (1740), le *Mélange amusant de saillies d'esprit et de traits historiques des plus frappants* (1743).

Retenons les pages expressives et colorées sur les *Aventures de Beauchêne*, un livre bien oublié et qu'on nous présente comme l'ancêtre des romans de Fenimore Cooper, de Gustave Aimard, de Gabriel de la Landelle, de Jules Verne, voire de Pierre Loti et de Jean Richepin (le Richepin du *Flibustier*, sans doute). Beauchêne n'est pourtant pas un héros de roman, mais un explorateur aventureux qui a écrit des *Mémoires* dont Le Sage s'est fait le teinturier littéraire. M Léo Claretie, qui trouve, en recherchant son identité, une nouvelle occasion de parler Bretagne, aurait pu le rattacher aux Gouin de Beauchesne, les hardis corsaires de Saint-Malo.

Le savant biographe, qui ne se sépare jamais du critique, ne manque pas de nous entretenir de la part que dut avoir Le Sage à la révision des traductions laissées manuscrites par l'orientaliste Galland, et du récit qu'on lui demanda en haut lieu de l'histoire extraordinaire de Marie Petit, « cette nouvelle fiancée du roi de Garbe. » Un roman qui lui fut faussement attribué, *la Promenade de Saint-Cloud ou la Confidence réciproque*, lui est retiré pour être rendu à Fromaget; de même on ne charge pas sa conscience d'une suite apocryphe de *Gil Blas*, l'*Histoire de don Rodriguez Vexillario*, qu'un faux juge de paix breton prétendit avoir retrouvée à Boulogne-sur-Mer et publia à Cambrai, en 1843. Il y a là un cas assez curieux de supercherie littéraire, le rapin Vexillario est parent éloigné de Clotilde de Surville.

La vie de Le Sage se poursuit, honnête et laborieuse. Devenu vieux il se retire à Boulogne, chez le second de ses trois fils, le chanoine (les deux

Hosted by Google

autres ne s'étaient-ils pas faits comédiens, contre la volonté paternelle !) Il meurt le 17 novembre 1747, et le comte de Tressay, commandant en Boulonnois, le loue dignement.

Cette excellente biographie n'est pour ainsi dire qu'une entrée en matière. Le titre du livre — *Le Sage romancier* — va se justifier par deux chapitres. Dans le premier, *Le roman en France à la fin du XVIIe siècle*, nous voyons défiler les représentants du roman historico-métaphysique à la suite de d'Urfé, de Mlle de Scudéry, de La Calprenède et de Gomberville, du roman familier et bourgeois, tombant vite, avec Scarron et Sorel dans le trivial et le grotesque, du roman vrai, qui touche à l'histoire avec les *Mémoires de Grammont* et la *Princesse de Clèves*, qui recueille les observations de Mme de Villedieu, de Le Noble, de Dufresny, de Challes (déjà remarqué par Champfleury dans son *Réalisme*), de vingt autres, et qui attend Le Sage précurseur lui-même de Balzac.

La liste est longue des écrivains français qui ont demandé à l'Espagne des sujets et des héros. Le Sage a pris au pays de Gil Blas et de Ruy Blas quelque chose de plus que des noms et des costumes. Mais il importait de montrer que ces emprunts n'ont jamais été des plagiats et que, pour quelques broderies castillanes cousues à la veste française de Gil Blas, il n'y a vraiment pas de quoi crier : au voleur ! C'est là le point important que traite M. Léo Claretie dans son chapitre *Lesage et l'Espagne*, mais il y met bien d'autres choses. Sur l'Espagne politique et littéraire d'alors, sur l'appui mutuel que se sont prêté les deux littératures, il disserte comme le mieux averti des historiens. Il aborde le premier roman espagnol, si parisien, de Le Sage, ce délicieux *Diable boiteux* qui fut *le génie bienfaisant* de l'écrivain ; l'*Histoire de Guzman d'Alfarache*, presque une traduction de Mateo Aleman ; *les Aventures d'Estebanille Gonzalez*, une imitation fort peu servile et qu'on eût trouvée charmante si ce n'avait pas été toujours un peu la même chose ; *le Bachelier de Salamanque*, plus personnel encore, où il note, parmi des répétitions qui sentent l'âge et la fatigue, une pointe d'exotisme, de petits croquis mexicains ou indiens. Ces récits où le réalisme espagnol est constamment accommodé aux délicatesses françaises, ont souffert de leur voisinage et de leurs ressemblances avec *Gil Blas*.

Venant à cet immortel roman, M. Léo Claretie pose très nettement la question attendue : « *Gil Blas* est-il un roman français ? La probité littéraire ne nous contraint-elle pas d'en faire honneur à l'Espagne à qui Le Sage l'a peut-être dérobé ? »

Hosted by Google

Le critique accumule les faits et les preuves, ne négligeant, pour piètres qu'ils soient, aucun des arguments espagnols. Il raconte par le menu, dans tous ses détails de littérature et de langage, d'histoire même et de géographie, le débat que souleva en 1787 la prétendue restitution à l'Espagne du P. Isla, et que le comte François de Neufchâteau (ou son jeune secrétaire Victor Hugo), Llorente, Tieck, Ad. de Castro, tout près de nous, M. Franceson, M. Brunetière, ont repris pour leur compte. Eh bien ! il nous paraît que Le Sage sort définitivement vengé de la discussion très serrée et très sincère de M. Claretie : l'édition de *Gil Blas* que souhaite celui-ci, où l'on rapporterait tous les passages espagnols imités de l'*Obregon* d'Espinel ou d'autres auteurs, mettrait en pleine lumière l'originalité de l'écrivain français.

Rassuré sur ce point capital, M. Léo Claretie étudie tout à loisir la forme et le fond de *Gil Blas*. Il ne trouve presque qu'à y admirer. Si la composition lui semble, à bon droit, défectueuse, avec des longueurs, des négligences, des artifices naïfs ou démodés, il loue sans réserve, à grand renfort de citations parfaitement choisies, un style qui unit le naturel à la clarté et à la vivacité, l'art merveilleux de la narration, de la description, du portrait, l'esprit enfin et la gaieté qui a fait dire à Jules Janin : « *Gil Blas* est le seul livre véritablement gai. »

Entre les sévérités de Paul de Saint-Victor et les indulgences de Sainte-Beuve, M. Léo Claretie se compose une opinion très juste sur Gil Blas : « Caractère faible, oscillant entre l'honnêteté et l'intérêt, pour leur céder « tour à tour. Sa conscience morale éclaire toujours ses délibérations. « Toujours il voit, il sait où est le bien, et il l'approuve ; mais il lui tourne « quelquefois le dos, en gémissant de sa faiblesse. Il n'est ni foncière- « ment bon, ni foncièrement mauvais. Il est d'une vérité saisissante. « Ce n'est ni un héros de tragédie, ni un gredin de mélodrame, c'est « un homme. »

Voilà le vrai Gil Blas. L'aventurier Rafaël, le valet Scipion, l'intrigante Laure et sa fille Lucrèce, le docteur Sangrado et l'actrice Arsénie, tous les grands rôles et tous les comparses de cette *comédie humaine* avant Balzac, sont marqués d'un trait aussi sûr, aussi vif. Notons cette particularité très curieuse sur le capitaine de brigands Rolando, qu'il y avait une famille de procureurs de ce nom au barreau de Rhuys et qu'elle était en rivalité avec les Le Sage. M. Claretie a relevé cette petite vengeance locale dans la *Biographie bretonne* de Levot.

Nous voudrions rester sur cette allusion bretonne. Mais il faut dire encore que M. Léo Claretie suit la postérité de Gil Blas dans les œuvres

Hosted by Google

françaises et étrangères et jusque dans le roman le plus moderne : celui de M. Daudet, de M. de Maupassant. Il identifie aussi les personnages du livre avec des originaux contemporains, poètes, médecins, comédiens, ce qui est une nouvelle preuve de l'originalité de Lesage. Il ne néglige rien enfin pour la gloire de son auteur, et dans sa conclusion il dit encore : « Il y a du Celte chez lui. » C'est le mot que nous répétons en fermant son beau livre.

OLIVIER DE GOURCUFF.

BIBLIOTHÈQUE GILON : *Don Quichotte*, poème héroï-comique de Lazare Carnot, précédé d'une étude littéraire et historique, par Georges Barral, 1891. — *Claude Bernard*, par Georges Barral, 1889.

La Bibliothèque Gilon, fondée il y a quelques années en Belgique et comprenant déjà plus deux cents volumes des genres les plus variés, s'est enrichie de deux ouvrages, remarquables à divers titres, d'un savant français très lettré, M. Georges Barral.

Le plus ancien est une excellente biographie du grand physiologiste Claude Bernard, que M G. Barral s'honore d'avoir eu pour maître et dont il publia, en 1886, le drame de jeunesse si intéressant pour notre histoire locale, et plein d'une mâle éloquence : *Arthur de Bretagne*.

Le plus récent est la réédition, agrémentée d'une très érudite préface, d'un poème héroï-comique de Lazare Carnot. L'*organisateur de la victoire*, émule de Gresset, donne un exemple assez rare d'aptitudes variées, et nous aimons à reconnaître, avec son bienveillant critique, « qu'il ne fut médiocre en rien[1]. »

Ne quittons pas M. Georges Barral sans rappeler le pieux hommage qu'il veut rendre à la mémoire de son frère Léon Barral, massacré le 24 février 1885 au Choâ (Afrique Orientale), pendant une mission agricole et scientifique. M. G. Barral et quelques amis ont le projet de consacrer un médaillon au courageux explorateur et de publier la relation, écrite par lui, de ses voyages ; ils méritent d'être soutenus dans cette généreuse entreprise.

O. DE GOURCUFF.

[1] M. G. Barral est aussi l'auteur d'un petit livre plein de faits et d'érudition sur l'œuvre scientifique et la vie de Lazare Carnot (Bibliothèque Gilon, 1891).

Hosted by Google

***

Une famille d'artistes Bretons au XVIIIe siècle, LES OZANNE, par M. le Dr Charles Auffret, médecin en chef de la marine à Brest, officier de la Légion d'honneur. Un volume grand in-4°, avec 32 planches hors texte, un cul-de-lampe et une tête de chapitre. Rennes, Hyacinthe Caillière, éditeur. Edition sur vélin (tirage à 500 exemplaires). Prix : 30 francs. — Numéros 1 à 15 sur japon impérial. Prix : 100 francs. — Numéros 16 à 25, sur Wathmann. Prix : 80 francs.

M le docteur Charles Auffret, médecin en chef de la marine, vient de publier chez M. Hyacinthe Caillière, l'éditeur Rennais bien connu, dans des conditions de luxe et d'élégance qui en font une œuvre toute désignée à la sollicitude des bibliophiles, un intéressant chapitre de l'histoire de l'art au XVIIIe siècle. C'est la biographie et la description de l'œuvre des quatre Ozanne, Nicolas, Pierre, Françoise et Marie-Jeanne, enfants du maître d'hôtel de la *Tête Noire* à Brest, qui, comme dessinateurs, constructeurs et graveurs, ont su conquérir par leur travail, leur talent et leur mérite, une situation et une réputation malheureusement trop vite oubliées. M. le docteur Auffret a tenu à honneur de faire revivre ces physionomies vraiment originales, de rappeler leurs luttes et leurs efforts, de remettre, en un mot, à la place qu'ils doivent occuper dans l'histoire de l'art ces artistes méconnus ou ignorés par le plus grand nombre des amateurs. Dès l'âge de dix ans et demi, Nicolas Ozanne qui charbonnait sans pitié les murs de l'hôtellerie paternelle, suit les cours de Roblin, maître à dessiner des gardes du pavillon-amiral et de la marine. A quatorze ans, il est nommé élève dessinateur et devient l'auxiliaire de son professeur qu'il remplace en 1750. Tout en s'acquittant de ses fonctions, il devient le professeur et le guide de son frère Pierre et de ses sœurs, réduites à une situation précaire par la mort de leur père. Après un an de séjour à Paris pour dessiner les vaisseaux des planches représentant les vues du Hâvre, à l'occasion du voyage de Louis XV dans ce port en 1749, il est autorisé à suivre Joseph Vernet pendant son voyage dans les ports. A Toulon, il exécute les dessins relatifs à l'expédition du marquis de la Galissonnière sur Minorque. Attaché définitivement à Paris en 1757, il suit les leçons de Boucher, de Natoire, est chargé de la construction des chaloupes et

Hosted by Google

gondoles du canal de Versailles ; on lui confie l'instruction maritime du duc de Bourgogne, puis du Dauphin et de ses frères, après une expédition sur la corvette l'*Aurore*, construite sur ses propre plans. Mis à la retraite par suite du décret du 27 septembre 1791 qui supprimait son emploi, il continua ses travaux de dessinateur et de graveur jusqu'à l'heure où la mort vint le ravir à l'affection de sa famille.

Son frère Pierre, qui l'avait remplacé à Brest comme professeur de dessin à l'école des gardes de la marine, devint en 1780 sous-ingénieur constructeur et fit partie de l'expédition scientifique du marquis Verdun de la Crenne, à bord de la *Flore*, de celle de Borda sur la *Boussole*, de la campagne d'Amérique dans l'escadre du comte d'Estaing. Comme ingénieur, il a fait construire plusieurs vaisseaux dont un, la *Diligente*, est resté longtemps le type légendaire des bons marcheurs, et dont les plans ont été suivis pour les constructions navales, longtemps après la mort de Pierre Ozanne.

Jeanne-Françoise Ozanne, élève de ses frères et du graveur Alliamet, et Marie-Jeanne Ozanne, élève de Nicolas, puis d'Aliamet, mariée à un habile graveur de Brest, Yves Le Gouaz, ont gravé ensemble ou séparément une partie de l'œuvre de leurs frères.

Les travaux des frères Ozanne sont excessivement nombreux et il a fallu une véritable patience de bénédictin pour dresser le catalogue que M. le docteur Auffret a joint à la biographie de ces artistes. Si le Louvre a acquis et conservé une grande partie de leurs dessins, il y en a eu plusieurs ventes[1], à la suite desquelles bon nombre de numéros ont disparu dans des collections particulières où il est à peu près impossible de les retrouver aujourd'hui. Le catalogue de M. le docteur Auffret énumère successivement, en y joignant le plus souvent des descriptions et des appréciations qui révèlent la sûreté de son goût, les planches isolées et les recueils dessinés et gravés par Nicolas Ozanne, les œuvres collectives dessinées par Nicolas et gravées par la famille, les planches isolées et les recueils dessinés par Nicolas et gravés par divers artistes, les ouvrages divers illustrés par Nicolas Ozanne, les dessins isolés ou recueils dessinés par lui et non gravés, les lavis à l'encre de Chine, les sanguines, les dessins et gravures de Pierre Ozanne, ses planches gravées d'après divers artistes, ses planches et recueils gravés par d'autres artistes, ses dessins non gravés au lavis, à la pierre d'Italie, à la mine de plomb, à la

[1] Le 20 février 1891, on a vendu à Rennes, à l'Hôtel des Ventes, 80 pièces des frères et sœurs Ozanne, marines, bateaux, paysages, ports des Antilles, etc.

Hosted by Google

sanguine, les tableaux à l'huile qu'on lui attribue, et les œuvres de Jeanne-Françoise et de Marie-Jeanne Ozanne. Avec ce précieux guide, dont les longues recherches ont été si fructueuses, le nom et l'œuvre des Ozanne reçoivent la réhabilitation à laquelle ils ont droit.

Le volume sort des presses de MM. Lemercier et Alliot, de Niort, et les héliogravures, de la maison Lemercier et Cie de Paris, rendent merveilleusement les sanguines, les crayons, les lavis, les dessins à la plume, les sépias. Parmi les plus remarquables, nous citerons les portraits à la sanguine des deux sœurs Ozanne, les portraits des deux frères (dessins à la mine de plomb de Pierre Ozanne) ; *Fin de combat,* dessin inachevé (plume et lavis) ; *Le port vieux de Toulon,* sépia de Nicolas Ozanne; la rarissime gravure du combat de Saint-Cast où figure, sans respect pour l'histoire, la colonne de droite qui ne prit aucune part à l'action ; les ravissantes vues de l'*Entrée du jardin des Tuileries, du Cours-la-Reine, et du Louvre sous une arche de Pont-Neuf;* et les croquis à la plume, les scènes de genre de Pierre Ozanne.

Il y a lieu de regretter que M. le docteur Auffret qui a, sans compter, prodigué son temps et ses recherches pour former le catalogue si détaillé de l'œuvre des Ozanne, se soit contenté, pour leur biographie, de joindre quelques dates et quelques pièces aux notices publiées par Levot. S'il croit qu'un lien de famille existait entre le maître d'hôtel de la *Tête Noire*, le sculpteur du calvaire de Pleyben et le constructeur de la première enceinte de Brest, pourquoi n'a-t-il pas cherché à vérifier la valeur de cette croyance ? Pourquoi a-t-il omis de se rendre compte de la situation exacte de la famille Ozanne au moment de la mort du père ? Les registres paroissiaux et les archives de la sénéchaussée de Brest auraient pu, croyons-nous, lui fournir de précieuses indications. Cette précision de renseignements, ce luxe de détails, auraient pu donner un surcroît d'intérêt à un travail qui, à tant d'autres égards, mérite tous les éloges et vient enrichir, en arrachant les Ozanne à un oubli immérité, la liste des gloires de la Bretagne.

*
* *

DOCUMENTS AUTHENTIQUES, *pour servir à l'histoire de la Constitution civile du clergé dans le département de la Mayenne,* accompagnés de notices biographiques sommaires et de tables, par M. Frédéric Le Coq, licencié en droit. — District de Laval, in-8°, 2 fr. 50. —

Hosted by Google

District de Craon, in-8°, 1 fr. 50. — District de Châteaugontier, in-8°, 2 fr. 50. — District d'Ernée, in-8°, 3 fr. (*En préparation* : Districts d'Evron, de Mayenne et de Villaine). Laval, Chailland, 1890-1891.

M. Frédéric Le Coq déclare dans l'*Introduction* de son premier fascicule qu'il ne s'est proposé, ni de refaire l'histoire du clergé de France pendant la Révolution, ni de réviser les travaux précédemment publiés sur la persécution religieuse dans le département de la Mayenne au siècle dernier. « Mon but, dit-il, a été de fournir la note exacte de la conduite du clergé en notre pays, relativement à l'un des actes les plus graves de l'autorité civile pendant la Révolution : je veux parler de la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale le 12 juillet 1790, et connue sous le nom de *Constitution civile du clergé*. » Mais tout en restreignant, avec une modestie que nous nous permettons de trouver exagérée, les limites de son programme, M. Frédéric Le Coq a fait plus et mieux qu'il ne promettait. A côté de l'indication des paroisses, des présentateurs et collateurs, des patrons anciens et actuels, des anciennes circonscriptinos ecclésiastiques auxquelles elles appartenaient, du nom de leurs curés et desservants, et des actes authentiques relatant leur réponse à la demande de serment, il nous fait connaître dans de courtes notices, fortement documentées, les origines et la vie de ces prêtres qui, pour la plupart, ont bravé la misère, la prison, l'exil, l'echafaud pour rester fidèles aux enseignements de l'Eglise et à la voix de leur conscience. De même, il étudie les actes des intrus et du clergé concordataire.

Pour mener à bonne fin une pareille œuvre, il fallait de longues et patientes recherches, tant dans les archives communales que dans le précieux dépôt des archives départementales. Ce travail n'a point effrayé M. Frédéric Le Coq, et les quatre premiers fascicules, actuellement parus, doivent être, non seulement recommandés chaleureusement à tous ceux qui s'intéressent aux études historiques et religieuses, mais signalés comme modèles de clarté et de précision à ceux qui voudraient, dans d'autres diocèses, entreprendre les mêmes études. Pour notre part, nous ne saurions trop louer de pareilles investigations : il est juste, il est bon d'évoquer le souvenir des persécutions religieuses qui ont ensanglanté la fin du dernier siècle, de flétrir les rénégats et de rendre un pieux hommage à ceux qui sont restés fidèles, fût-ce au prix de leur vie. Le glorieux exemple de nos martyrs est, à toute époque, et plus encore peut-être à celle où nous sommes arrivés qu'à toute autre, un enseignement précieux et fécond :

Hosted by Google

« Ceux qui vous liront, écrivait le 31 juillet 1890, Mgr Cléret, évêque « de Laval, à l'auteur, constateront, en rapprochant le présent du passé, « l'influence qu'exerce le prêtre sur les destinées religieuses d'un pays. « Les grandes vertus, comme les défaillances, laissent dans l'esprit du « peuple une empreinte profonde.

« Si le diocèse est encore si plein de foi, nous le devons pour une « grande part à l'admirable constance que montrèrent aux jours de « l'épreuve nos aînés dans le sacerdoce. »

Mgr Meignan, archevêque de Tours, et les évêques du Mans, d'Angoulême et de Tarentaise ont aussi transmis à M. Frédéric Le Coq leurs encouragements et leurs félicitations.

Tout éloge serait banal en présence de ces témoignages flatteurs émanant de juges si autorisés. Toutefois, comme la tradition exige qu'un compte rendu renferme toujours une légère critique, nous formulerons un *desideratum*. Bien que l'auteur ait pris soin de dire aux lecteurs que le texte de la Constitution civile est publié dans de nombreux recueils, il ferait bien, croyons-nous, de donner ce texte *in extenso* et surtout d'y joindre la formule des divers serments exigés au cours de la Révolution. L'avertissement de Mgr de Jouffroy-Gonssans et le commentaire de M. de Verdelin, malgré le grand intérêt qu'ils présentent, ne mettent pas en lumière tous les côtés odieux ou grotesques de la Constitution civile, notamment en ce qui concerne la formation du corps électoral chargé d'élire les évêques et les curés, et l'attribution, en dernier ressort, à un tribunal civil qui pouvait être composé de juifs, de libres-penseurs, de francs-maçons ou de protestants, du jugement sur la discipline et les mœurs de l'élu.

De ci, de la, *poésies*, par M. Jean Philippe. Un vol. in-12, Rennes Hyacinthe Caillière, éditeur, 1891. — Prix 2 fr. 50.

L'espace m'a fait défaut pour signaler, le mois dernier, le charmant recueil de poésies de M. Jean Philippe, coquettement édité par M. Caillière. *Brises d'amour, Pro patriâ, Echos du cœur, Larmes et sourires*, telles sont les quatre divisions qui justifient le titre un peu familier de ce petit livre, couronné lors du premier concours poétique de l'Association artistique et litttéraire de Bretagne

Toutes les pièces du volume n'ont point une égale valeur, et si dans toutes l'on remarque une très grande facilité pour enchâsser la pensée

Hosted by Google

dans des strophes élégantes et bien rythmées, on remarque trop souvent que cette facilité vraiment excessive a dissuadé l'auteur de suivre, autant qu'il l'eût dû, le judicieux conseil du vieux poète :

> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage
> Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Il y a, çà et là, des accumulations d'épithètes, des exclamations placée entre deux tirets, qui n'ajoutent rien à la force de la pensée.

Mais à côté de ces imperfections inhérentes aux œuvres de jeunesse, écrites au courant de la plume, à peine relues et raturées, il y a, je me hâte de le déclarer, de charmants petits poèmes pour lesquels il me paraît inutile d'évoquer le grand nom de Musset, mais qui, comme fond et comme forme, méritent de chaleureux éloges. De ce nombre sont : *La Jeannette, Croquis, Noël breton, En garde, Que vous dire, Le banc des amoureux, Les trois roses, Les huîtres, Les fiancés, Calvitie précoce*, et surtout *La chanson des petons*, qui montre, sous une de ses formes les plus séduisantes le talent poétique de M Jean Philippe :

> « Les petons blancs, les petons roses,
> « Petits petons veinés de bleu,
> « Se trémoussent devant le feu,
> « Quand soufflent les hivers moroses.
> « Les voilà, les petons tout nus,
> « Ecrans roses devant la flamme ;
> « Tous deux dans une main de femme
> « Seraient à l'aise contenus,
> « Les ravissants petons tout nus.
>
> « Bébé, sérieux, les caresse
> « Bien doucement et leur adresse
> « Un discours en mots inconnus
>
> . . . . . .
>
> « Mais vienne la saison fleurie,
> « Viennent les fleurs à nos bois
> « Les petons blancs, les petons roses,
> « Qui dansent là, devant le feu,
> « Trottineront sous le ciel bleu,
> « Dans le jardin semé de roses. »

ALBERT MACÉ.

Hosted by Google

*
* *

Un grand nombre de personnes, habitant Paris ou la campagne, nous demandent de leur indiquer un ouvrage pratique renfermant les meilleurs soins à donner dans les maladies ainsi que les ordonnances les mieux choisies. Cet ouvrage, qui vient de paraître à la Société d'éditions scientifiques, s'appelle : *Formulaire de médecine pratique ;* il est dû à un médecin littérateur et érudit, notre confrère le docteur Monin, et conçu d'après un plan alphabétique essentiellement commode à consulter.

Pour les châteaux, les cultivateurs, les personnes charitables qui s'occupent de soigner les malades, etc., il est indispensable. En quelques minutes on saura quels sont les premiers soins éclairés à donner à toute souffrance.

Adresser cinq francs en un mandat-poste à M. le directeur de la Société d'éditions scientifiques, 4, rue Antoine Dubois à Paris, pour le recevoir franco.

Hosted by Google

CONGRÈS DE SAINT-SERVAN

ASSOCIATION BRETONNE

Classe d'Archéologie et d'Histoire, Programme des questions proposées au Congrès qui s'ouvrira à Saint-Servan le 7 septembre 1891

I.

Histoire générale de la Bretagne.

1. — Décrire les mouvements du sol et la formation du littoral de la Bretagne depuis les temps les plus anciens, principalement dans la région comprise entre le cap Fréhel et le Mont Saint-Michel.

2. — Etudier les monuments mégalithiques et les antiquités préhistoriques de la péninsule armoricaine.

3. — Dresser la liste complète des saints de Bretagne ; étudier spécialement les moins connus.

4. — Histoire de l'agriculture en Bretagne ; documents sur la culture de la vigne, au moyen âge, dans les diverses parties de notre province.

5 — Documents sur les haras et sur l'élève des chevaux en Bretagne, antérieurement au XIXe siècle.

6. — Histoire de la milice garde-côtes et de la milice provinciale en Bretagne, aux XVIIe et XVIIIe siècles.

7 — Signaler les principaux monuments existant hors en Bretagne, — et aussi les principaux documents écrits, recueillis en dehors de notre province, — qui peuvent, les uns et les autres, éclairer son histoire.

8. — Principales publications récentes relatives à l'histoire de Bretagne : Baie de Saint-Michel. — Listes épiscopales de la province de Tours. — Olivier Maillard. — Institutions municipales en Bretagne sous la Ligue.

II.

Histoire locale.

9. — Aleth à l'époque ancienne, d'après les documents historiques et les antiquitéss gallo-romaines de cette ville.

10 — Aleth aux époques mérovingienne et carolingienne ; origine et formation de l'évêché d'Aleth.

Hosted by Google

11. — La Bretagne dans les chansons de geste, et, en particulier, la ville et le pays d'Aleth dans la *Chanson d'Aquin*.

12. — L'ancienne cathédrale d'Aleth ; translation de l'évêché à Saint-Malo.

12. — Origine, développement, histoire de la ville de Saint-Servan.

14 — L'architecture militaire en Bretagne au moyen âge ; histoire et description de la tour Solidor

15. — La Rance : histoire de ce fleuve et des seigneuries, paroisses, églises, châteaux, monuments divers situés sur ses deux rives, de Saint-Servan à Dinan.

16. — Les Anglais à Saint-Servan, en 1758.

III.

Philologie, Histoire littéraire et artistique.

17. — Langue, chansons, contes et usages populaires de la Haute-Bretagne, spécialement dans le pays de Saint-Servan, Dol et Saint-Malo.

18. — Histoire littéraire de la Bretagne — et Biographie bretonne (études sur les hommes illustres remarquables de cette province) — spécialement en ce qui touche le même pays.

19. — Présenter au Congrès le plan d'une *Iconographie bretonne*, c'est-à-dire d'un Catalogue méthodique et raisonné de tous les dessins, gravures, peintures, sculptures, statues et images quelconques, relatives à l'histoire de la Bretagne ou à celle des Bretons. — Signaler les monuments et documents de toute nature propres à prendre place dans ce Catalogue, notamment en ce qui touche les saints de Bretagne.

Hosted by Google

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU LUNDI 27 JUILLET 1891

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LE MEIGNEN, VICE-PRÉSIDENT.

La *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne* a tenu une séance, le lundi 27 juillet 1891, à huit heures du soir, dans un des salons du Cercle des Beaux-Arts, rue Voltaire, n° 4, à Nantes, sous la présidence de M. Henri Le Meignen, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ADMISSION

Madame DE HARCOET, présentée par MM. Hémery et de Brehier, est admise à l'unanimité.

M. le secrétaire transmet à la Société les regrets exprimés par M. le général Mellinet, son vénéré vice-président d'honneur, M. Arthur de la Borderie, président, et M. le vicomte du Bois de la Villerabel, délégué, de ne pouvoir assister à la présente séance. M. le Président y joint ceux de M. Hippolyte de la Grimaudière, délégué, puis, suivant l'ordre du jour, il fait procéder aux élections pour le renouvellement triennal du Bureau.

Hosted by Google

ÉLECTION DU BUREAU

Les présidents et vice-présidents d'honneur étant inamovibles conservent de droit leurs titres.

Tous les membres du Bureau sont réélus au scrutin secret.

Sont élus en outre :

1° *Trésorier-adjoint :* M. Eugène Boubée, en remplacement de M. Josse, démissionnaire.

2° *Conseillers :* MM. Lallié, le comte de Bréchard et Anthime Menard, en remplacement de MM. Le Quen d'Entremeuse, du Champrenou et Anthime Ménard, père, décédés.

3° *Délégués en Anjou :* MM. l'abbé Urseau et Bodinier, en remplacement de M. le marquis de Villoutreys, nommé vice-président d'honneur, et de M. André Joûbert, décédé.

Le Bureau est donc, aujourd'hui, composé ainsi :

Présidents d'honneur : Monseigneur le duc d'Aumale, général Emile Mellinet.

Vice-Présidents d'honneur : MM. le duc Louis de la Trémoïlle, vicomte H. de la Villemarqué, de l'Institut, marquis de Villoutreys, René Kerviler.

Président : M. Arthur de la Borderie.

Vice-Présidents : MM. Henri Le Meignen ; baron des Jamonières.

Secrétaire : M. Dominique Caillé.

Secrétaires-Adjoints : Comte Régis de l'Estourbeillon, M. Emile Oger.

Trésorier : M. Alexandre Perthuis.

Trésorier-Adjoint : M. Eugène Boubée.

Bibliothécaire archiviste : M. René Blanchard.

Hosted by Google

Conseil de la Société.

MM. Camille Dupuy,
Claude de Monti,
Joseph Rousse,
Alfred Lallié,
Comte de Bréchard,
Anthime Ménard.

Délégués en Bretagne.

MM. Arthur du Bois de la Villerabel, à Saint-Brieuc,
Robert Oheix, à Savenay,
Marquis A. de Bremond d'Ars, à Pont-Aven,
H. de la Grimaudière, à Châteaubourg,
Ludovic Cormerais, à Nantes,
V. de Kerdrel, à Saint-Uhel.

Délégué à Paris.

M. Olivier de Gourcuff.

Délégués en Anjou.

MM. l'abbé Ch. Urseau, à Angers.
Guillaume Bodinier, à Angers.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

M. le Président annonce que le livre illustré des *Contes et Légendes de la Basse-Bretagne* est en bon train. Les clichés des nombreux dessins de M. Busnel, exécutés par M. Fernique, sont aux mains de M. Leroy, imprimeur. Quant au dessin frontispice de M. Chardin, il va être prochainement remis à M. Dujardin, qui en fera le cliché.

Hosted by Google

M. le Président fait savoir, en terminant, que le travail de Mme Riom sur les *Femmes poètes de Bretagne*, examiné par M. le secrétaire chargé de ce soin par la Société, n'est pas tout à fait au point; il espère cependant que cet ouvrage pourra sous peu être livré à l'imprimeur de la Société. Ce livre sera du format des *Lunettes des Princes* et fera partie de notre *Petite Bibliothèque Bretonne*.

EXHIBITION

Par M. Alexandre Perthuis.

Méditations de S. Bernard, manuscrit du XIVe siècle, avec lettres ornées. Reliure de l'époque avec ais en bois recouverts de basane rouge.

Sur les feuilles de garde on lit l'*introït* du dimanche *Lætare* noté en plain-chant avec initiales vertes.

La dernière page du volume porte l'ex-libris suivant : *Hunc librum pure et liberaliter dedit magister Stephanus de Moducana(?).. . officialis ecclesiæ Rothomagensis magistro Nicolas de Bardigalo, lune III abrilis, anno Dni 1421.*

OUVRAGES OFFERTS

Par M. Joseph Rousse.

Poètes et critiques, par M. Joseph Rousse, Vannes, imprimerie Lafolye, 1891.

Par Mme Leborgne.

1° Sônes et Visions, *poésies*, par Sylvane, Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, Passage Choiseul, 27-31. MDCCCLXXXVI.

2° Dominique. *Deuxième édition*. Paris, librairie des Bibliophiles. (Jouaust), rue Saint-Honoré, 338. MDCCCLXXXVI.

3° Deux Monologues, par Sylvane. Paris, librairie des Bibliophiles (Jouaust), rue Saint-Honoré, 338. MDCCCLXXXVI

4° Jours d'Hiver, par Sylvane. Rennes. Hyacinthe Caillière, libraire-éditeur, 2, Place du Palais. MDCCCXCI.

Hosted by Google

Par les AUTEURS.

LES EGLANTINES. *Rimes de Mai*, (avec une lettre de Leconte de Lisle, de l'Académie Française, et un dessin d'Henry Picou reproduit par E. Gallenon), par Aymerillot, Marcel Béliard, Emile Blandel, Emile Métaireau, André de Vertais. Paris, Léon Vanier, éditeur, 19, Quai Saint-Michel, 1891.

Par M. DOMINIQUE CAILLÉ.

LE GRILLON, *1886-1889*, par Dominique Caillé.

Par M. LÉO CLARETIE.

LE SAGE *romancier, d'après de nouveaux documents*, par Léo Claretie, Armand Colin et Cie, éditeurs. Paris, 5, rue de Mezières.

Par M. l'abbé CH. URSEAU.

1° *L'Instruction avant 1789 dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers.* — Angers, Briant. — Paris, Picard, 1890, vol. in-18, VIII-345 p.

2° LA CONFRÉRIE DES PRÊTRES A ANGERS *(1645-1713)*, plaquette in-8°, Angers, Germain et Grassin, 1891.

Par Mgr FREPPEL, *évêque d'Angers*.

REVUE DES FACULTÉS CATHOLIQUES D'ANGERS *(première année, N° 1)* Angers. Ce numéro contient l'histoire de la fondation de l'Université catholique de l'Ouest.

Par M. Emile GRIMAUD.

CORRESPONDANCE DU MARQUIS DE CROIX, *capitaine général des armées de S. M. C., vice-roi du Mexique - 1737-1786* - 1 vol. in-4°, XI -- 337 p. Nantes, Emile Grimaud, imprimeur-éditeur, MDCCCXCI.

Par M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES PUBLIÉS PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA FRANCE, *dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par Robert Lasteyrie*

Hosted by Google

et Eugène Lefèvre-Pontalis. Tome II, 2e livraison. Paris, imprimerie nationale. M. DCCCXCI.

Par Ulrico Hoepli.

Bibliographia. *Sciencia delle Biblioteche. Arte typographia.* Ulrico Hoepli, editore-libraio della real casa. Milano, 1891.

Catalogue remarquable par sa forme artistique.

Par la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

Cartulaire de l'abbaye de Lérins, *publié par Henri Moris et Edmond Blanc. Première partie.* Saint-Honorat de Lérins, imprimerie du Monastère. Paris, chez Champion, 15, quai Malaquais, 1883.

Ce livre a été offert à la Société en échange de l'*Anthologie des Poètes Bretons du XVIIe siècle* (V. Procès-verbal de la séance du 20 décembre 1890).

La séance est levée à dix heures.

Le secrétaire,
Dominique Caillé.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

Hosted by Google

ÉTUDES HISTORIQUES

L'OPPOSITION AUX ÉTATS DE BRETAGNE

LA TENUE DE 1760

I.

La popularité du duc d'Aiguillon.

Pendant les premières années de son gouvernement en Bretagne, le duc d'Aiguillon sut se rendre réellement populaire. Il était actif, laborieux, bienveillant ; il aimait à parcourir la province, à visiter ses principales villes ; il encourageait les embellissements, et portait surtout son attention sur le développement des « grands chemins. »

La bataille de Saint-Cast, livrée le 11 septembre 1758, et dans laquelle les Anglais furent si bravement jetés à la mer par les troupes françaises et bretonnes, contribua singulièrement à accroître sa renommée. Désormais une auréole glorieuse entourait son nom. Le commandant méritait les félicitations qui lui furent prodiguées. Il avait rempli avec courage, avec sang-froid et avec décision les devoirs d'un général en chef. Posté sur les hauteurs qui dominent la grève, sans souci des bombes qui pouvaient l'atteindre, il distribuait ses ordres et dirigeait l'action engagée à ses pieds.

Hosted by Google

Plus tard, ses ennemis incriminèrent sa conduite pendant cette journée. On raconta qu'il s'était caché dans un moulin et qu'il avait passé le temps de la bataille à lutiner la meunière. Cette légende continue à embellir les manuels d'histoire, et la postérité répète encore le mot spirituel et méchant attribué faussement à La Chalotais : Nos Bretons se sont couverts de gloire... et le petit duc de farine.

Ce sont là de pures calomnies propagées par la passion politique. Les récits des témoins oculaires ne laissent aucun doute à cet égard. Mais les partis ne reculent pas toujours devant ces procédés coupables. Le duc d'Aiguillon devait, quelques années plus tard, par ses attentats contre les libertés de la Bretagne, soulever des haines violentes, ameuter contre lui la province tout entière, et succomber enfin sous le poids d'une effroyable impopularité.

Les événements qui se déroulèrent de 1758 à 1765, les incidents même qui marquèrent la tenue de 1760 expliquent et justifient ce changement d'attitude.

L'année qui suivit la victoire de Saint-Cast fut pour ainsi dire l'apogée de la carrière du commandant.

Dans la France entière on célébra l'heureux vainqueur, il devint le héros du jour.

C'est en Bretagne surtout que la joie publique se manifesta, les communautés de ville firent au commandant des réceptions enthousiastes ; Nantes et Rennes, Saint-Malo et Saint-Brieuc se montrèrent particulièrement empressées à fêter le libérateur de la Bretagne. La poésie célébra ses hauts faits sous toutes les formes : odes, épîtres, chansons populaires traduisirent l'allégresse générale.

La *Revue de Bretagne* a déjà publié une série de pièces de vers composées à cette occasion[1].

Une fête en l'honneur de Mme la duchesse d'Aiguillon fut donnée « au bal de la Comédie, » à Saint-Brieuc, le 4 février 1759. On y joua une espèce de ballet allégorique dans lequel les personnages

[1] *Revue de Bretagne*, 1883, 2e série, p. 581. Chansons populaires relatives aux deux descentes des Anglais en Bretagne, par Arthur de la Borderie.

Hosted by Google

étaient *le duc d'Aiguillon*, la *France*, la *Bretagne*, la *Victoire*, la *Renommée* et *trois Anglais*. Ceux-ci paraissaient sur la scène chargés de chaînes, la *Victoire* couronnait le duc et la *Bretagne* chantait :

D'Aiguillon à la tête
De nos fiers combattants
Assure la défaite
De ces cruels forbans.

Cet échantillon poétique suffit. Si l'on veut les noms des acteurs, les voici : *le duc d'Aiguillon*, M. du Sel des Monts ; la *France*, M. de Vauferrier ; la *Bretagne*, M. Guillard ; la *Victoire*, M. de Villeneuve-Geslin ; la *Renommée*, M. de Beauvallon ; les *trois Anglais*, MM. Thomelin, de Veaucouleurs, de Villenen.

On dansa ensuite la *Saint-Cast*, contredanse nouvelle, « dont la première figure représente un exercice militaire[1]. »

A Saint-Servan, ce fut une fête d'un autre genre. Les officiers du régiment de Boulonnois reçurent en grande pompe le général au fort de la Cité, nouvellement construit. Il y eut un grand souper sous une tente. « La table, de 120 couverts, avait un *surtout* ou *dormant*. C'était un long bosquet dont les arbres, bien alignés, réunissaient en arcades leurs rameaux dociles. Ces arcades formaient plusieurs allées en sable et des compartiments en dessins. Au milieu de la table était un parterre carré avec un bassin d'où jaillissait une gerbe... Des statues imitant le marbre blanc, mêlées avec des flambeaux et des vases chargés de fleurs, ornaient les parterres et les arcades... La salle, subitement éclairée par plus de deux cents bougies, annonça le souper qui se prolongea fort tard. »

« Au souper succéda le feu d'artifice, mais à ce moment un brouillard épais investit le fort dont tous les parapets étaient illu-

[1] *Fête en l'honneur de Mme la duchesse d'Aiguillon*. Broch. in-12 de 12 p. suivie de : *A Messieurs les Armateurs de Saint-Malo*. L'amour du bien public. Ode. In-12 de 8 p.

Cette brochure ainsi que la suivante, aujourd'hui à peu près introuvables, m'ont été très obligeamment communiquées par M. le comte de Palys, président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Hosted by Google

minés avec beaucoup d'art, les fusées ne purent donner qu'une lueur faible et languissante. En rentrant dans la salle, nouveau spectacle : la table avait disparu, un nombreux orchestre préludait ; on dansa jusqu'à six heures du matin, sous la présidence du duc d'Aiguillon et de la marquise de la Chastre[1]. »

Ces témoignages de l'allégresse publique se prolongèrent pendant plusieurs mois. Quand la session des Etats s'ouvrit à Saint-Brieuc, le 18 décembre 1758, l'enthousiasme provoqué par la victoire de Saint-Cast n'était pas encore éteint.

Les esprits étaient disposés à la bienveillance, la session fut assez calme, les demandes du roi votées sans trop de difficulté ; cependant les Etats protestaient toujours contre ces subsides de plus en plus lourds qui écrasaient les contribuables.

Pour se procurer des ressources, le roi aliéna même certains droits, domaniaux dits de franc-fief, contrôle, petit-scel, centième denier etc. qui furent rachetés par la province moyennant une somme de quarante millions. Pour se procurer ce capital, les Etats firent un emprunt dont ils payèrent les intérêts avec le produit de ces droits désormais perçus à leur profit et régis par une commission nommée par eux.

Deux ans après, la situation générale s'était encore aggravée, la guerre de Sept ans se prolongeait, nous apportant défaites sur défaites. Le duc de Choiseul, qui venait d'entrer au ministère (3 décembre 1758), avait pris le pouvoir avec l'intention de resserrer l'alliance avec la maison d'Autriche et de pousser activement la guerre contre l'Allemagne. Il songea même à opérer une descente en Angleterre et réunit dans ce but trois flottes qui, étant sorties de Brest, furent attaquées et détruites par les Anglais près de Belle-Isle.

Ces armements entraînaient de grands frais et les besoins d'argent augmentaient toujours.

[1] *Précis d'une fête* donnée à M. le duc d'Aiguillon par MM. les officiers de Boulonnois, (19 juillet 1760). Broch. in-12 de 13 p. A Saint-Malo, chez Louis Hovius, libraire, 1760. (Communiqué par M. le comte de Palys).

Hosted by Google

II.

L'opposition dans les Etats.

Quand revint en 1760 l'époque à laquelle devait avoir lieu la réunion périodique des Etats, les dispositions des esprits n'étaient plus les mêmes. Le duc d'Aiguillon trouva en face de lui une opposition qui ne s'était jamais manifestée encore d'une façon aussi nette et aussi résolue. Un parti se forma dans l'assemblée, parti nombreux, ardent, énergique, décidé à défendre, en toute occasion, les droits de la province et les intérêts du peuple surchargé d'impôts.

Ce parti comprenait presque toute la noblesse et un certain nombre de membres de l'Église et du tiers.

Dans l'Église, les évêques, en rapports continuels avec la Cour, les abbés et les chanoines, soumis à la hiérarchie ecclésiastique; dans le tiers-état les députés des villes, presque tous maires de leurs communautés, nommés par le roi et tenus à une grande déférence à l'égard de l'intendant, étaient plus disposés à s'incliner devant les désirs du Pouvoir.

Les gentilshommes, au contraire, jouissant d'une indépendance complète, défendaient avec un zèle farouche, parfois mal entendu, mais généreux et désintéressé, les priviléges de leur pays. Ils n'hésitaient pas à se mettre en travers des exigences ministérielles quand ils trouvaient celles-ci excessives ou illégales.

Malgré la faveur que s'était acquise le duc d'Aiguillon, leur défiance instinctive à l'égard du représentant du roi reprit vite le dessus, et le commandant était encore acclamé et choyé par les classes populaires qu'il était déjà devenu pour les gentilshommes un adversaire et presque un ennemi.

Il ne les ménage pas du reste dans ses appréciations. « Les États se composent en Bretagne de trois éléments, écrit-il dans son journal, dont un peut être considéré comme en opposition à peu près permanente aux ordres de la Cour.

« La noblesse de ce pays est trop nombreuse et le personnel

Hosted by Google

varie trop d'une tenue à l'autre pour que le gouvernement puisse exercer sur elle une influence efficace. On peut bien gagner quelques gentilshommes par l'attente des faveurs dont le pouvoir dispose, mais la masse de cette noblesse, sans ambition et sans besoins, accepte aveuglément l'influence de cinq ou six *tuteurs* qu'elle s'est donnés et qui flattent ses sentiments d'économie et de bien public. Cette masse est travaillée par des « idées républicaines », tout en demeurant sincèrement dévouée à la personne du roi. Elle s'imagine que le souverain n'a pas en Bretagne les mêmes droits que dans le reste de son royaume, et lui suscite des résistances qu'elle combattrait ailleurs sans hésiter, au prix de son sang.

« Elle est gouvernée par le parti du *bastion*, formé surtout de la petite noblesse, qui n'accorde jamais les impôts qu'avec une sorte de serrement de cœur et d'où partent les cris, les interruptions, les propositions insidieuses, soufflées par les tuteurs à des hommes incapables d'en mesurer la portée. Tout serait donc perdu si les deux autres ordres, beaucoup plus faibles par le nombre de leurs membres et par le besoin qu'ils ont sans cesse du pouvoir, ne venaient rétablir la balance par la faculté de délibérer à deux contre un[1]. »

Le duc d'Aiguillon expose d'une façon quelque peu cynique, dans ces lignes, la théorie du pouvoir sans contrôle. Pour lui comme pour les ministres, la *cabale* est ce que nous nommerions aujourd'hui l'*opposition*, elle était dirigée par une dizaine de gentilshommes qu'on désignait sous le nom de *tuteurs*, ils agissaient surtout sur une fraction de leur ordre qu'on appelait le *bastion*.

Le mot *bastion* avait servi d'abord à désigner ceux qui restaient au siège des États pour suivre la discussion des affaires. Les membres de la noblesse avaient l'habitude en effet de venir très nombreux à l'ouverture, puis pendant les tenues, qui souvent se prolongeaient deux et trois mois, ils retournaient chez eux et ne revenaient qu'à la fin pour les dîners, ou à la veille d'un vote important.

[1] *Journal du duc d'Aiguillon*, t. II. Cité par M. de Carné, *Etats de Bretagne*, II, p. 119-120.

Hosted by Google

Naturellement, les gentilshommes qui restaient étaient plus au courant des affaires, souvent même ils étaient désignés pour faire partie de la commission intermédiaire, ils étaient plus à même de présenter des critiques et ainsi le mot *bastion* finit par désigner l'opposition aux commissaires du roi. Le *bastion* était en quelque sorte la citadelle de la résistance, et les *bastionnaires* étaient les opposants intraitables qu'on ne pouvait ni gagner ni tromper.

C'est aux Etats de 1760 que l'opposition prit un caractère de résolution et de force, d'entente concertée et d'organisation régulière qu'elle n'avait pas encore eu jusque-là. « Dans les assemblées de 1754, 1756, 1758, dit le duc, la hardiesse, l'esprit d'indépendance, la témérité et l'indécence ont été en augmentant; autorisées par l'impunité, elle ont été portées dans l'assemblée de 1760 à un point extrême[1]. »

Malheureusement, pour retracer aujourd'hui ces débats souvent tumultueux et ces scènes mouvementées, nous n'avons que les impressions d'un des partis. Les documents officiels recueillis dans nos dépôts d'archives nous restent seuls, notamment les lettres et rapports du commandant, de l'intendant et des ministres. Nous ne connaissons presque rien des impressions, des motifs, des idées des membres de l'opposition ; les rares écrits, les souvenirs, les lettres qu'ils ont pu laisser restent ensevelis au milieu de papiers de famille[2].

Aussi convient-il de faire des réserves à propos des appréciations fort dures et presque outrageantes du duc d'Aiguillon, mais il faut bien les rappeler puisque nous n'avons que celles-là et sommes réduits trop souvent aux conjectures en ce qui concerne les sentiments de l'opposition.

[1] *Dictionnaire d'administration de la Bretagne* rédigé sous la direction du duc d'Aiguillon, Man. T. I. V° *Cabales*.

[2] J'ai retrouvé aux Archives nationales la copie des lettres que le duc d'Aiguillon adressait aux ministres pendant la session de 1760 et aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine les minutes de celles de l'intendant avec les réponses des ministres.

Si les descendants des gentilshommes bretons qui composaient alors l'ordre de la noblesse et qui possèdent quelques documents sur cette époque voulaient bien me les communiquer, ils rendraient à l'histoire un signalé service et ajouteraient un nouveau fleuron à l'illustration de leur nom.

Hosted by Google

III.

Les chefs de l'opposition.

Elle avait à sa tête quelques hommes résolus qui firent aux commissaires du roi une guerre acharnée. Les principaux étaient : MM. de Kerguézec, de Tréguier ; de Kersauzon de Coëtanscours, de Léon ; de Begasson de la Lardais, de Saint-Malo ; de Pontual, de Saint-Malo ; des Nétumières, de Rennes ; de Rançonnet de Noyan, de Rennes ; Huchet de la Bédoyère, de Rennes ; de Kerivon, de Léon ; de Saint-Pern du Lattay, de Saint-Malo; Chatton de Ranléon, de Saint-Brieuc.

« Trois personnes, dit le duc, conduisent despotiquement l'assemblée : MM. de Coëtanscours, de Kerguézec et de Begasson La Lardais. Eux seuls ont le droit de parler et de se faire écouter. Quelques esprits inquiets et turbulents, mais en petit nombre, appuient leur avis par des cris indécents, tout le reste gémit de cette tyrannie, en est affecté et impatienté, mais ne dit mot[1]. »

Les deux véritables chefs de l'opposition, ce furent MM. de Kerguézec et de Coëtanscours. Ils se complétaient et se fortifiaient l'un l'autre. Kerguézec était la tête et Coëtanscours le bras ; Kerguézec était l'âme et Coëtanscours la parole ; Kerguézec parlait mal, mais il pensait bien. Coëtanscours, lui, était toujours prêt ; sur toute question, fidèle à la devise de sa famille : *Ha galon vat*, « De bon cœur », il était disposé à élever la voix et savait se faire écouter, qualité précieuse, car parmi les gentilshommes le don de la parole publique était fort rare. C'était lui que redoutait le plus le commandant et c'est contre lui qu'il appelle à mainte reprise les sévérités du Pouvoir.

Le duc a tracé lui-même un curieux portrait de Kerguézec[2] :

[1] *Archives nationales* H. 440. Lettre du duc d'Aiguillon au contrôleur général Bertin, du 30 septembre 1760.

[2] Je suis obligé d'emprunter ce portrait à M. de Carné. Il dit l'avoir copié dans le journal manuscrit du duc d'Aiguillon dont je n'ai pas eu communication : *Les Etats de Bretagne*, t. II, p. 113-114.

Hosted by Google

« L'éloquence naturelle, la grâce de la figure, et les autres avantages extérieurs qui font naître pour l'ordinaire l'ascendant que certains hommes prennent sur la multitude ne contribuèrent en rien à celui que ce gentilhomme avait acquis dans les Etats. Né sans fortune, sans politesse et sans usage du monde, simple dans sa parure jusqu'à la malpropreté, avec un abord froid, des traits rudes, un visage sans physionomie, un caractère peu liant, parlant mal et écrivant plus mal encore, Kerguézec ne paraissait pas fait pour donner l'impulsion à une grande assemblée, et cependant on peut dire qu'il régnait dans celle de Bretagne.

« C'est qu'au défaut de qualités brillantes, il en possédait d'autres qui, sans le rendre propre à tous les genres de séduction, lui assurèrent la confiance de ses compatriotes. Contraint de se retirer de bonne heure du service, il ne put supporter l'idée d'être nul dans sa patrie : pour s'y distinguer, il étudia la constitution des Etats, où sa naissance lui donnait entrée, et par génie étant porté aux affaires, il eut bientôt acquis des connaissances qui lui assurèrent une grande supériorité sur tous les membres de son ordre.

« Cet empire, fruit de ses lumières, augmenta considérablement lorsque les circonstances l'eurent mis à portée d'imposer encore plus à la multitude par une trompeuse apparence d'impartialité et de bonne foi ; et lorsqu'enfin un exil mérité lui eut donné la réputation d'un bon citoyen opprimé pour la cause commune, son pouvoir n'eut plus de bornes.

« Peu fait pour un travail opiniâtre, mais pensif et réfléchi, n'ayant d'autre ambition que celle de conserver son crédit, sur lequel il avait l'art de paraître indifférent ; maître absolu de son ordre, soit qu'il voulût le déterminer à l'obéissance ou qu'il cherchât à le rendre contraire aux volontés de la cour, on l'a vu faire naître subitement des orages et les dissiper à son gré, tromper les commissaires du roi en leur persuadant que pour seconder leurs vues il fallait qu'il y parût opposé, ou les servir en devenant suspect à ses compatriotes qu'il finissait toujours par ramener à lui, tantôt par une présence d'esprit admirable, tantôt par une affectation de désintéressement qui lui faisait en un moment reprendre auprès des siens tout son crédit ébranlé. Cet homme singulier ne désirait

Hosted by Google

pas le malheur de sa patrie, il ne voulait que s'y assurer une existence distinguée, et s'il avait pu se maintenir en faisant toujours le bien, il aurait épargné à la Bretagne une partie des maux qui l'ont affligée. »

A travers les critiques et les imputations mal fondées de l'adversaire politique il est facile de démêler les qualités et la valeur de ce modeste gentilhomme qui devait deux ans plus tard, — fait unique dans les annales de la province, — être élu par ses pairs président de la Noblesse.

Kerguézec avait alors cinquante ans[1], accouru l'un des premiers parmi les volontaires bretons, il s'était bravement battu à Saint-Cast, une des chansons composées à cette occasion célèbre sa vaillance et nous révèle en même temps... sa myopie.

Kerguézec, dit-on, ne voit goutte,
Sans tâtonner pourtant en route,
Partout il frappe comme un sourd.
Un Breton se bat sans lunettes ;
Quand c'est au feu qu'on lui dit : cours,
Ses visières sont toujours nettes[2].

(A suivre)

BARTHÉLEMY POCQUET.

[1] Le comte Guillaume de Kerguézec était né en septembre 1710 au château de Kericuff, dans la paroisse de Ploëzal (Côtes-du-Nord). Il épousa Mlle du Han et mourut sans postérité.

Mme la comtesse de Kerguézec, arrière-petite fille d'un frère du membre des Etats, a bien voulu, sur ma demande, faire des recherches dans les archives de sa famille, mais les papiers du comte Guillaume ne sont pas dans les archives de Kerguézec, ils doivent être restés dans celles de la famille du Han.

[2] Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord sur Saint-Cast, 1858. Chansons. p. 257.

Hosted by Google

LEPERDIT, MAIRE DE RENNES

(Suite[1].)

LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE

Les deux représentants qui, par décision du 5 germinal (25 mars), avaient maintenu en fonctions le maire, les officiers municipaux, l'agent national et les membres du conseil général de la commune de Rennes, prirent, le 25 germinal (14 avril), d'accord avec leur collègue Grenot, l'arrêté suivant : [2]

« Les Représentants du peuple, envoyés près les armées des côtes de « Brest et de Cherbourg, arrêtent que les Administrateurs du district « de Rennes se concerteront, sans délai, avec le commandant tem- « poraire de cette place, pour faire exécuter, conformément à la loi « du 21 de ce mois, par les troupes de ligne accompagnées d'un officier « municipal, le désarmement des individus dénommés d'autre part, « connus dans leurs sections pour avoir participé aux horreurs com- « mises sous le règne de la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor.

« Rennes, le 25 germinal, l'an III de la République Française, une « et indivisible.

« Signé : GUEZNO ; J. T. M. GUERMEUR ; GRENOT. »

[1] Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de lettres.

[2] *Le maire Leperdit*, par A. du Châtellier. *Revue de Bretagne et de Vendée.* Décembre 1884, p. 423.

Hosted by Google

L'administration municipale de Rennes se prêta de fort mauvaise grâce à l'exécution de cet arrêté, et c'est par voie de tirage au sort qu'elle désigna les officiers municipaux Morel, Auffray, Dubourg, Legendre et Reculou, destinés à accompagner les troupes[1].

Le lendemain, elle adressait aux représentants du peuple la lettre suivante[2] :

Rennes, le 27 germinal, 3e année républicaine.

« *La municipalité de Rennes aux citoyens représentans du peuple près les armées des côtes de Brest et de Cherbourg.*

Citoyens Représentans,

« Lorsque nous fûmes saisis de votre arrêté, qui, conformément à « la loi du 21 de ce mois, ordonne de procéder au désarmement des « concitoyens dénommés dans ledit arrêté, nous crûmes qu'il était de « notre devoir de vous soumettre quelques réflexions sur son exé- « cution. Déjà, vous avez bien voulu les accueillir favorablement, en « permettant que les membres du comité révolutionnaire fussent « les seuls préalablement désignés, et que nous vous présentassions « nos observations sur ceux qui composent le surplus de la liste — « Nous vous rendons compte de l'exécution de cette première partie « de votre arrêté, et nous attendons avec confiance que vous prononciez « sur le reste, après que vous aurez examiné les motifs qui nous ont « engagé à différer le désarmement des autres.

« Protecteurs unis de nos concitoyens, nous devons faire tous nos « efforts pour leur ménager la honte d'une mesure que plusieurs ont « méritée, il est vrai, mais que des circonstances peuvent faire changer. « L'esprit de division, qui n'a malheureusement que trop régné dans « notre commune, sera-t-il affaibli par des menaces qui, peut-être, ne « feront qu'aigrir certains esprits ? Ne nous le dissimulons pas, on voit « les chouans se promener tranquillement avec leurs armes dans l'in- « térieur de cette commune, et beaucoup de citoyens, qui n'ont été

[1] *Arch. munic. de Rennes*. D 114. Séance du 26 germinal, an III.
[2] *Le maire Leperdit*. (l. c., p. 42).

Hosted by Google

« qu'égarés, qui, par un zèle mal entendu, ont contribué indirectement « à la tyrannie, ne jouiraient pas des mêmes avantages ?

« Nous avons examiné, avec la plus scrupuleuse impartialité, la « conduite des indi vidus dénommés dans votre arrêté ; plusieurs de nos « collègues ont eu à souffrir de leurs opérations, et eependant ils ont été « les premiers à plaider en leur faveur, parce qu'ils désirent, comme « nous, que la plus grande union règne parmi les citoyens, parce « qu'ils savent que ce n'est qu'en se serrant les uns contre les autres « que l'on réussira à sauver la patrie ; parce qu'ils sont convaincus « que les haines particulières doivent se briser contre le grand intérêt « général. Nous avons donc envisagé, nous avons senti qu'à moins « d'être du nombre des grands coupables qui ont noirci la terre de leurs « forfaits, ceux de nos concitoyens qui ont eu la faiblesse de se laisser « entraîner à la suite d'un parti qui a fait le malheur de la société, « seraient plus promptement ramenés à leur devoir par la douceur et « la conciliation que par des mesures qui, en les couvrant de honte, « sans aucun profit pour la chose publique, pourraient les porter à « quelques excès. — Quels reproches n'aurions-nous pas à nous faire, « si, en nous refusant le doux plaisir de solliciter en leur faveur, nous « voyions se former quelques insurrections fomentées par des mé- « contents que nous aurions réduits au désespoir, et qui cependant « étaient autrefois les premiers à combattre les ennemis de la patrie... »

Par lettre du 28 germinal — 17 avril, les représentants du peuple autorisèrent la municipalité à borner « quant à présent » à onze personnes l'exécution de leur arrêté du 25, relatif au désarmement. Les officiers municipaux, qui n'avaient pas eu à s'occuper du désarmement du 26, « sentant le désagrément d'une telle « opération, se sont partagés, par la voix du sort, le désarmement « des sus-dénommés pour que tous aient eu part à cette pénible « mission et s'en sont occupés de suite[1] ».

Il y a lieu de croire que la mansuétude de Leperdit et de ses collègues à l'égard des terroristes fut hautement désapprouvée par les habitants de Rennes. Le 16 floréal, an III — 5 mai 1795, quinze jours après la signature du traité de La Mabilais, cent-

[1] *Archiv. munic. de Rennes*, D 1/4 — F° 52, V° — Séance du 28 germinal an III.

Hosted by Google

cinquante jeunes gens de Rennes adressaient aux représentants du peuple la pétition suivante[1] :

« Citoyens Représentants,

« Les jeunes gens ont commencé la Révolution. Il est temps qu'ils « se montrent encore, qu'ils anéantissent cette horde de malfaiteurs qui « a ensanglanté leur ouvrage.

« Cette Montagne ou plutôt ce volcan qui avait vomi ensemble tous « les crimes et tous les malheurs sur notre patrie est renversé ; mais « les débris n'en sont pas encore assez dispersés. Nous ne voulons point « leur rendre, aux vils scélérats qui nous ont opprimés, les maux qu'il « nous ont faits ; les honnêtes gens, même pour se venger, ne deviennent « pas des bourreaux. Ils sont vaincus, les lâches, si l'œil de la surveillance « les éclaire sans cesse ; ils sont vaincus, s'ils voient toujours le bras de « la justice prêt à réprimer leurs complots.

« Nous demandons, Représentants, que pour le maintien de l'ordre, « pour la sûreté de nos concitoyens, pour rendre nuls tous les efforts « que les terroristes font encore dans leurs assemblées nocturnes, pour « éteindre l'espérance cruelle qu'ils conservent de rétablir leur tyrannie « en la cimentant de notre sang, en l'élevant sur nos cadavres, nous « vous demandons qu'ils nous soit permis de nous réunir pour sur- « veiller sans cesse les ennemis de l'humanité, du repos public, et « porter la confiance dans l'âme de nos concitoyens en leur disant : « Nous sommes entre vous et les méchants ; nous sommes pour eux « une barrière insurmontable qu'ils ne franchiront jamais pour aller « jusqu'à vous. »

« Soumis aux autorités constituées que nous respectons, nous ne « voulons qu'être les premiers à les avertir des dangers qui nous « menaceraient au besoin.

« Nos bras seront désarmés ; seulement, nous nous réservons le droit « que donne la nature de repousser la violence par la force, d'opposer « le courage à la fureur.

[1] L'*Association des étudiants en droit de Rennes avant 1790*, par L. de La Sicotière, in-8°, Nantes, V. Forest et Émile Grimaud, 1883, pp. 72 et 73. M. de La Sicotière donne à cette pièce la date du 10 floréal : mais la réponse des représentants, écrite le 18 et publiée par M. Du Châtellier, *l.*, *c.*, p. 426, confirme la date du 16 floréal.

Hosted by Google

« Pour nous servir de leurs expressions, nous mettrons aussi la Terreur « à l'ordre de chaque jour, mais seulement contre le crime, et ceux-là « même qui nous ont tant fait souffrir, dont les forfaits, inouïs jusqu'à « nos jours, seront encore invraisemblables pour les siècles qui nous « suivront, ceux-là mêmes, s'ils se repentent, n'auront rien à craindre « de nous. »

Parmi les signataires, M. de la Sicotière cite les noms de d'Herbouville, Hervé, Desfeux, Leguay, Allix, Berthelot-Bunelaye, capitaine de la 3e compagnie, Boullet, inspecteur des vivres, Ballais, Crozet, L.-H.-D. Le Pan, Bongérard, Berthois, etc.

Les représentants du peuple approuvèrent cette pétition, la firent imprimer à 1,500 exemplaires, engagèrent les signataires « à « persévérer dans leurs dispositions généreuses et à s'unir, pour, « de concert avec tous les bons citoyens, surveiller et déjouer les « complots de ceux qui conspirent contre la tranquilité publique ; » mais ils leur recommandèrent expressément « de s'abstenir de « toute voie de fait et de toute provocation, par actes, signes, « écrits ou propos. »

La Constitution du 5 fructidor an III — 22 août 1795 substitua les municipalités élues aux municipalités directement nommées par les représentants du peuple. Les sections de Rennes choisirent trente-deux électeurs qui désignèrent les membres de la nouvelle municipalité. Leperdit, qui n'avait pas été élu, installa son successeur le 14 brumaire an IV — 5 novembre 1795.

Nous ne savons quel fut le rôle joué par Leperdit, depuis ce moment, jusqu'au Consulat : une lettre trouvée dans ses papiers et publiée par M. Adolphe Orain[1], nous apprend qu'en 1799, il était capitaine des grenadiers de la Garde nationale, et, qu'à ce titre, l'administration centrale du département lui écrivit, le 22 août, pour le nommer membre du jury établi par la loi pour l'assiette de l'emprunt forcé de 100 millions.

La loi du 28 pluviôse an VIII — 17 février 1800 modifia profondément l'organisation municipale et remplaça les élus, par ce que Rœderer, dans son exposé des motifs, appela, peut-être un peu

Notice sur Leperdit, *l. c.*, p. 24.

Hosted by Google

ironiquement, une « sorte de représentation de famille. » Les conseillers municipaux furent nommés par les préfets (art. 20); ils n'eurent plus qu'une session annuelle, commençant le 15 pluviôse et pouvant durer quinze jours. Seul, le préfet pouvait les convoquer extraordinairement. La nomination des maires et adjoints pour les villes de plus cinq mille habitants était réservée au premier consul. M. Borie[1], premier préfet d'Ille-et-Vilaine, nommé par arrêté des consuls, en date du 21 ventôse an VIII — 12 mars 1800, connaissait depuis de longues années la ville et le département qu'il allait administrer. Ancien procureur au présidial de Rennes, sénéchal au même présidial du 26 juillet 1783 jusqu'à la suppression de cette fonction, président de l'ordre du Tiers aux États provinciaux de 1788 et 1789, président de l'assemblée électorale du Tiers-État de la sénéchaussée de Rennes au mois d'avril 1789, il était, plus que tout autre, capable de désigner, en parfaite connaissance de cause, les membres qui devaient composer cette nouvelle chambre d'enregistrement. Par arrêté du 9 pluviôse an IX — 29 janvier 1807, Leperdit fut nommé membre du conseil municipal; il fut installé le 15 — 4 février, et fit partie de la commission des octrois.

Le 9 floréal an X — 29 avril 1802, au moment de la nomination du nouvel évêque, le Conseil municipal décida qu'une députation de six de ses membres se rendrait près de lui. La députation fut élue au scrutin et Leperdit en fit partie.

A la fin de la séance extraordinaire du 6 fructidor an X — 24 août 1802, à laquelle assistait Leperdit, l Maire proposa et le Conseil arrêta[2] à l'unanimité qu'il serait fait au premier Consul une adresse « pour lui témoigner l'allégresse générale qu'avait excité dans cette commune le sénatus-consulte qui déclarait Napoléon Bonaparte premier consul à vie. »

La même année, le Conseil municipal prit, au sujet de Leperdit, la délibération suivante qui, si nous ne trompons, a toujours été incomplètement publiée[3].

[1] *Bibliographie bretonne*, de René Kerviler, t. IV, p. 401, v° Borie.

[2] *Archiv. munic. de Rennes*, D. 1/9.

[3] *Arch. mun. de Rennes*, D 1/9, F° 50, 1er complémentaire an X — 18 septembre 1802.

Hosted by Google

« Considérant qu'au moment où le Gouvernement s'occupe de la « formation d'une Légion d'honneur, il est de son devoir de lui faire « connaître ceux de ses concitoyens qui ont des droits à la reconnais- « sance publique pour les services qu'ils ont rendus à la commune « pendant la Révolution ; considérant qu'un des moyens les plus sûrs « pour multiplier les belles actions, donner lieu à de nouveaux actes de « courage et de dévouement, et ranimer le patriotisme, est de mettre « au grand jour la conduite de ceux qui se sont généreusement dévoués « pour l'intérêt général, pendant les jours désastreux du Gouvernement « révolutionnaire, et de leur prouver de la reconnaissance, en réclamant « pour eux le témoignage de la gratitude nationale ; considérant que le « citoyen Leperdit, maire de Rennes sous le régime de la Terreur, et « dans l'an III, a, pendant ce temps, totalement négligé les intérêts de « sa famille pour s'occuper de ceux de ses concitoyens ; qu'il s'est « opposé de tout son pouvoir aux actes du comité et de la commission « révolutionnaire, et que les effets de son zèle n'ont pu être arrêtés, ni « par les dénonciations de ces autorités, ni par les menaces et les « arrêtés des Représentants du peuple, et que son courage et sa fermeté « ont sauvé la vie à plusieurs citoyens ; — considérant que la Légion « d'honneur n'étant établie que pour récompenser les citoyens qui ont « bien mérité de la patrie par leurs services, ce particulier y a des droits « que le Conseil municipal doit se faire un devoir de faire valoir même « avant qu'il les réclame :

« Arrête d'inviter le Gouvernement et le Sénat conservateur de com- « prendre le citoyen Leperdit dans la formation de la Légion d'honneur « et d'adresser copie du présent arrêté au Sénat conservateur et au « Ministre de l'intérieur (par l'entremise de ses députés), ainsi qu'au « préfet du département, avec prière de joindre leurs bons offices pour « lui faire obtenir la justice que le Conseil réclame en sa faveur. »

Nous avons en vain cherché les motifs qui firent écarter cette pétition à laquelle aucune suite ne fut donnée.

Les registres du Conseil municipal ne contiennent aucun fait intéressant depuis cette époque jusqu'à 1808, date du voyage de l'Empereur et de l'Impératrice à Nantes. Le 30 juillet, sur autorisation du préfet, le Conseil se réunit sous la présidence de M. de la Bourdonnaye-Blossac, maire ; Leperdit assistait à la séance. Ici, nous copions le procès-verbal officiel :

Hosted by Google

« Monsieur le Maire observe que Sa Majesté l'Empereur et Roi est attendu à Nantes le huit août prochain mois ; que son arrivée y est certaine à cette époque ; qu'au très grand regret de la ville de Rennes, après un séjour à Nantes de deux jours, il se rendra directement à Paris, par Angers ; qu'il parait convenable de former une députation et solliciter l'autorisation nécessaire pour être admis à ses audiences à Nantes, lui exprimer le vif amour des Rennais pour sa personne sacrée, les regrets qu'ils ont témoigné lorsqu'ils ont été assurés qu'ils seraient, dans le moment actuel, privés du bonheur de le posséder à Rennes, qu'ils ont l'espoir et le plus vif désir de le voir à une époque la plus rapprochée possible.

« Le Conseil accepte unanimement la députation proposée et arrête qu'elle sera composée de M. le Maire et de quatre membres pris dans son sein ; mais qu'elle aura lieu aux frais des membres du Conseil général. Les quatre membres désignés par les voix du scrutin pour former la députation sont Rapatel, Leperdit, Darmaillé et Petit. »

Le 14 août, le Conseil municipal réuni extraordinairement entendit la lecture du rapport suivant présenté par M. de la Bourdonnaye-Blossac.

« Le jeudi 11 août, le maire de Rennes ayant obtenu l'autorisation nécessaire pour être admis à l'audience de Sa Majesté I. et R. à Nantes, s'est rendu au palais qu'elle occupait, à huit heures et demie du matin, avec les quatre membres de la députation du Conseil municipal, MM. Petit, Darmaillé, Rapatel et Perdit *(sic)*.

« L'Empereur ayant, avec bienveillance, remarqué plusieurs fois sur son passage dans la ville un certain nombre de gardes d'honneur de Rennes, leur avait fait dire par son Exc. le Ministre secrétaire d'Etat, qu'il leur permettait d'accompagner la députation de la ville ; en conséquence ils se trouvèrent réunis sur la place du Cours. La députation en les rencontrant, descendit de voiture, traversa la place avec eux et entra dans les appartements.

« Un moment après, l'Empereur fit dire, par son chambellan, à M. le Maire d'entrer seul dans son cabinet.

« Dans cette audience de quelques minutes, le maire vit avec plaisir que S. M. rendait justice au bon esprit qui anime les habitants de Rennes ; il saisit avec une grande satisfaction l'occasion de confirmer

Hosted by Google

une opinion si flatteuse et si méritée pour la ville ; il revint ensuite rejoindre la députation avec laquelle il fut introduit, accompagné de tous les gardes d'honneur de cavalerie et d'infanterie qui s'étaient rendus à Nantes, au nombre d'environ 25 à 30.

« Le Maire adressa à S. M. le discours suivant :

« Sire,

« Député vers Votre Majesté par votre bonne ville de Rennes ; organe de ses habitans et du conseil municipal, je viens déposer aux pieds de votre personne sacrée l'expression de leur amour et de leurs regrets ; ils sont d'autant mieux sentis que nous avions osé nous flatter que votre Majesté aurait bientôt honoré nos murs de sa présence. Cet espoir avait électrisé les têtes et les cœurs de vos fidèles Rennais ; dès le premier moment que nous avions cru pouvoir nous y livrer, il s'était spontanément levé et organisé des compagnies de gardes d'honneur, cavalerie et infanterie ; elles s'étaient journellement exercées avec un zèle que le dévouement le plus absolu peut seul inspirer, pour être plus dignes de s'offrir aux regards de votre Majesté ; elles attendent instament avec bien de l'impatience que le jour qui devait mettre le comble à leurs enthousiasme vienne luire à leurs yeux.

« Sire, il est digne de votre cœur paternel de consoler vos fidèles sujets.

« Le Maire de votre bonne ville de Rennes et ses co-députés seraient bien heureux, s'ils pourraient reporter à leurs concitoyens l'espérance de posséder bientôt votre Majesté ; il ose, Sire, vous supplier de la faire renaître dans leurs âmes ; alors, seulement alors, la joie la plus vive succèderait à la tristesse bien naturelle, dans laquelle nous avons laissé une ville si dévouée, si pénétrée d'amour et d'admiration pour le plus grand des Souverains. »

« L'Empereur répondit avec bonté et affabilité qu'il était fâché de ne pas pouvoir en ce moment visiter la bonne ville de Rennes. Il donna l'assurance positive qu'il se rendrait le plus tôt possible aux vœux qui lui étaient exprimés à ce sujet. Il daigna adresser individuellement quelques questions aux membres de la députation et des gardes d'honneur. »

Deux ans plus tard, Napoléon I, ayant répudié l'impératrice Joséphine, épousait l'archiduchesse Marie-Louise. Le Conseil mu-

Hosted by Google

nicipal de Rennes, convoqué sur autorisation du préfet, le 19 mars 1810, chargea trois de ses membres de rédiger une adresse de félicitations à l'Empereur « sur l'heureux événement de son mariage qui donnait aux Français l'assurance de la prospérité de l'Empire, l'espérance d'un héritier direct du trône, et l'espoir d'une paix générale désirée par Sa Majesté et ses peuples. »

Voici le texte de cette adresse qui fut souscrite par Leperdit et ses collègues :

« *A. Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin.*

« Sire,

« Organe de ses concitoyens, le Conseil municipal de votre bonne ville de Rennes vient déposer aux pieds de votre trône ses vœux et ses félicitations. Il partage l'allégresse que tous les Français ont ressentie en apprenant l'événement mémorable qui doit affermir le repos de vos sujets et garantir la paix du continent.

« L'auguste princesse qui va s'asseoir auprès de vous, sur le premier trône du monde, y sera toujours environnée de nos respects, de nos hommages et de notre amour.

« Puisse t'elle bientôt combler nos désirs et notre reconnaissance, en donnant au plus grand des monarques un héritier de vos vertus héroïques : tels sont les vœux sincères que nous osons vous adresser en notre nom et celui de tous nos concitoyens.

« Nous sommes avec le plus profond respect,

« Sire,

« De votre Majesté

« Les très-soumis et très-fidèles sujets.

Les membres du Conseil municipal de la ville de Rennes.

M. de la Bourdonnaye-Blossac, maire de Rennes, invité à assister au mariage, fut chargé de remettre cette adresse, et le Conseil vota un crédit de 6.000 fr. à prélever sur la somme de 15.000 fr., mise en réserve pour le passage de l'Empereur à Rennes.

La naissance du roi de Rome donna lieu à l'envoi d'une

Hosted by Google

nouvelle adresse signée, comme la précédente, par tous les membres du Conseil municipal.

« Sire, écrivaient les conseillers, le 22 mars 1811, le conseil municipal de votre bonne ville de Rennes s'empresse d'offrir à Votre Majesté l'hommage de ses félicitations sur la naissance du Prince impérial, que la Providence vient d'accorder à nos désirs, comme le gage assuré du repos et du bonheur qu'elle assure à nos neveux.

« La ville de Rennes partage l'allégresse, etc. »

Dans la séance du 25 avril, le Conseil considérant que tous ses membres voudraient faire partie de la députation qui se rendait à Paris pour le baptême du roi de Rome, vota 2.400 fr. pour l'envoi des deux délégués qui devaient accompagner le maire, 1.200 fr. pour deux filles pauvres et orphelines épousant d'anciens militaires, et 3.400 fr. pour la fête locale fixée au 2 juin.

C'est avant cette dernière date que MM. Ducrest de Villeneuve et Maillet, dans leur *Histoire de Rennes*, p. 511, placent la réception par l'Empereur, à Dol, d'une députation dont Leperdit ne fit pas partie et la remise d'une adresse du Conseil municipal. Cette adresse est, suivant toutes probabilités, celle que Marteville a publiée dans la réédition du *Dictionnaire d'Ogée*, (t. II, p. 651, notes des colonnes 1 et 2), et qu'il attribue, par erreur, aux députés de Rennes reçus par l'Empereur à Nantes au mois d'août 1808. Voici les passages cités par Marteville :

« Vous nous voyez, Sire, pénétrés de respect et d'admiration pour « les hautes vertus de Votre Majesté. Daignez agréer l'hommage de « notre amour et de notre fidélité. — Et vous, auguste compagne du « plus grand des monarques..., régnez à jamais sur le cœur de votre « auguste époux comme vous régnez sur les nôtres. — Le Roi de Rome, « élevé sous les yeux de Votre Majesté, aura la valeur, la sagesse et la « prudence du grand Napoléon, il aura encore les vertus qui brillent « si éminemment dans la fille des Césars. — Puissent nos arrière-« neveux voir régner éternellement sur l'heureuse France une dynastie « qui présage tant de bonheur, et qui commence par la réunion de « toutes les vertus. »

Hosted by Google

Le 20 janvier 1813, le Conseil municipal décida, à l'unanimité, qu'il offrirait à Sa Majesté d'armer et équiper, aux frais de la ville de Rennes, 25 cavaliers ou chasseurs.

« Daignez, Sire, écrivait-il, agréer avec bonté, l'offre de monter et équiper 25 cavaliers, que vous fait, par notre organe, votre bonne ville de Rennes, comme un témoignage de sa fidélité et de son inviolable attachement à votre personne sacrée. »

Quelques mois plus tard, pendant la campagne de 1813, le gouvernement impérial éprouva le besoin de surexciter l'enthousiasme des populations et provoqua l'envoi d'adresses à l'Impératrice reine et régente.

« Les Français, écrivait le 12 octobre 1813, M. de Montalivet, ministre « de l'Intérieur, au général comte Jullien, préfet du Morbihan, ont « maintenant entendu le vœu de S. M. l'Impératrice, et comme je le disais « dans une lettre du 7 de ce mois, ils vont sans doute y répondre ; « déjà ils éprouvent le besoin d'exprimer hautement qu'aucun sacrifice « ne saurait leur coûter pour la gloire du prince, pour l'honneur du « nom français et pour assurer la victoire à leurs frères, à leurs enfants « qui combattent pour la sûreté de tous.

« Dans cette lettre du 7, je vous disais que les villes principales « peuvent espérer d'être admises à faire parvenir l'expression de leurs « sentiments par des députations au pied du Trône. Ces sentiments « sont sans doute unanimes ; et ils se trouveront consignés dans les « adresses de ces villes principales ; mais il convient de laisser aux « *Bonnes villes* la faculté de demander que des députations soient « admises.

« Je suppose que les sentiments que contiendront les adresses ex- « primeront particulièrement :

« 1° L'élan généreux qui animerait tous les Français, s'il en était besoin, « pour conserver à la France la gloire acquise par vingt ans de travaux « du prince qui la gouverne.

« 2° L'assurance qu'aucun sacrifice pécuniaire ne saurait coûter à des Français animés de tels sentiments. »

« Vous pouvez autoriser les conseils municipaux des villes à se réunir « et à exprimer leurs sentiments dans des adresses que vous me ferez

Hosted by Google

« parvenir et que je m'empresserai de mettre sous les yeux de « S. M. l'Impératrice.

« *Je compte sur le bon esprit qui vous anime, qui dirigerait, s'il en était « besoin, le zèle de vos administrés et qui veillera à ce que leur langage soit « digne et des Français dont il exprimera les sentiments et des augustes « Souverains auxquels il s'adressera.* »

MONTALIVET.

Cette lettre, qui porte en tête la mention *confidentielle*, était évidemment une circulaire dont un exemplaire fut adressé à chacun des préfets. Le 22 octobre 1813, le conseil municipal de Rennes se réunit et signa l'adresse suivante :

« A S. M. l'Impératrice Reine et Régente.

« Madame,

« La bonne ville de Rennes s'empresse de faire parvenir à votre « Majesté l'expression des sentiments d'amour et de respect dont elle est « pénétrée pour elle et qui, s'il était possible, augmenteraient encore dans « ce moment où, lorsque notre magnanime Souverain sacrifie dans « l'éloignement son repos et son bonheur à la défense de l'Empire « français, nous voyons son auguste Compagne se consacrer aussi toute « entière aux soins et aux peines qu'entraine l'administration intérieure.

« Il est impossible à des cœurs français de ne pas se sentir émus « d'admiration pour ce double et touchant spectacle ! Ils avaient besoin « de se reposer et de se soulager des sentiments pénibles que leur « faisait éprouver la conduite de ceux que toutes les circonstances de « leur vie politique auraient dû lier indissolublement à l'État[1] de la « France.

« Votre Majesté connaît le zèle et l'empressement avec lesquels la « bonne ville que nous représentons se porte toujours aux sacrifices que « demandent les circonstances.

« Quand la voix du patriotisme parle, les fidèles Bretons sont toujours « les premiers à l'entendre.

« Nous sommes, etc... »

[1] Dans le texte publié par le *Moniteur Universel* du 9 novembre 1813, page 1253, col. 2, les mots « à l'État » ont été remplacés par les mots « au Salut ».

Hosted by Google

Quelques mois se passent, l'Empire s'écroule et le conseil municipal, qui compte toujours Leperdit au nombre de ses membres assidus, se réunit le 10 avril 1814 pour s'occuper de la proclamation relative au retour des Bourbons. D'abord on se tient sur la réserve ; mais au bout de quarante-huit heures, toute hésitation disparaît et l'adresse suivante est transmise au gouvernement provisoire[1] :

« Nosseigneurs,

« Privés de toutes relations avec la ville de Paris, depuis le 30 mars « dernier, nous ignorions les actes du dévouement généreux du Sénat, « et les suites d'une révolution qui replace sur le trône de France « l'illustre maison qui depuis dix-huit siècles l'a gouvernée d'une « manière si paternelle ; autrement nous eussions été des premiers à « manifester notre joie par les actions de grâces que nous en avons hier « rendues solennellement au Souverain des Souverains et de vous faire « connaître, Nosseigneurs, notre adhésion libre, pleine et entière aux « actes du Sénat et à la nouvelle constitution que vous avez proposée.

« Puissions-nous bientôt adresser à la personne sacrée de Sa Majesté « Louis XVIII, les expressions de notre amour, de notre respect et de « notre fidélité..... »

Le conseil municipal, qui rappela les Frères des Écoles chrétiennes à Rennes, par délibération du 30 juin, ne fut reconstitué qu'à la fin de 1814. Le 30 décembre, une ordonnance royale nomma, en tête de la liste qui comprenait quinze noms « Jean Leperdit, ancien maire de Rennes, membre du conseil municipal. » A ce titre, il prêta, dans la séance du 6 mars 1815, le serment dans les termes suivants[2] :

« Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au Roi, « de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'en- « tretenir aucune ligue qui soit contraire à son autorité ; et si dans le « ressort de mes fonctions ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque « chose à son préjudice, je le ferai savoir au Roi. »

[1] *Archiv. munic. de Rennes.* — Séance du 12 avril 1814.
[2] *Archiv. munic. de Rennes.* Reg. des délibérations.

Hosted by Google

Le retour de Napoléon à Paris provoqua une nouvelle évolution du conseil municipal. Le 10 avril 1815, il rédigeait et signait cette adresse[1] :

« Sire,

« Réunis en vertu d'autorisation du préfet de notre département, nous « nous empressons d'offrir à Votre Majesté l'hommage du dévouement « le plus sincère. Déjà vous avez bien voulu déclarer que vous étiez « content des habitants de votre bonne ville de Rennes Ils ont mérité, « Sire, et ils mériteront toujours un suffrage aussi précieux Eh ! qui « pourrait n'être pas pénétré de reconnaissance et d'amour pour un « monarque qui professe solennellement les principes tutélaires de la « liberté ? *Tout à la Nation et tout pour la France : voilà ma devise*. Ces « paroles mémorables contiennent le germe de tout ce qui peut assurer « le bonheur d'un grand peuple, au sein de la paix, et sous l'égide « d'une constitution libérale.

« Nous sommes avec le plus profond respect,

« Sire,

« De Votre Majesté

« Les très humbles, etc....

A la séance suivante, le 24 avril, Leperdit et ses collègues prêtèrent le serment en ces termes[2] :

« Je jure et promets obéissance aux Constitutions de l'Empire et « fidélité à l'Empereur. »

La plupart des écrivains qui se sont occupés de Leperdit ont ignoré sa nomination comme conseiller municipal, lors de la première Restauration et son maintien dans cette assemblée pendant les Cent-Jours ; ils ont seulement fait allusion à une nomination qui aurait été signée par Louis XVIII à son retour en France, et que Leperdit aurait refusé d'accepter, à cause de l'obligation de prêter serment au Roi.

[1] *Archiv. munic. de Rennes*. Reg. des délibérations.

[2] *Arch. munic. de Rennes*. Reg. des délibérations.

Hosted by Google

« En 1814, écrivait M.-G. Le Jean[1], il (Leperdit) n'était rien. Aux Cent-Jours, il partit comme fédéré contre les Vendéens[2] dans la Loire-Inférieure, et fut nommé conseiller municipal. A la seconde Restauration, il refusa le serment. Le préfet de l'époque le manda chez lui, et essaya la persuasion ; n'ayant aucune prise sur cette âme romaine : « Prenez garde, Monsieur, je vous apprendrai qu'on ne se joue pas impunément de Sa Majesté. — Vous êtes bien jeune, Monsieur, pour me donner des leçons, répondit l'ouvrier. — Vous prêterez le serment. — Jamais. — Vous levez la tête bien haut ! — Je n'ai rien dans ma vie qui puisse me la faire baisser. » Le préfet, il est superflu de le dire, en fut pour ses frais. »

La fédération bretonne de 1815 n'a aucun rapport avec les deux fédérations de Pontivy, ni avec le fédéralisme de 1793. Les « jeunes citoyens de Bretagne et d'Anjou » réunis à Pontivy, le 15 janvier 1790 et les jours suivants, juraient « sur l'autel de la Patrie, en présence du Dieu des Armées, amour au Père des Français[3] », l'infortuné Louis XVI ; les députés des municipalités de Bretagne et d'Anjou, assemblés le 15 février de la même année, déclaraient « que dans tous les tems, ils n'auraient d'autre but que d'agir « suivant le cœur d'un Roy dont il ne fut jamais de modèle et « digne d'être celui de tous les Souverains, d'un Roy qui ne fait « qu'un avec son peuple, le premier de l'Univers[4]. »

En 1793, il s'agissait de soulever les départements contre Paris pour briser, selon l'expression de Buzot[5], « les fers de la Convention, emprisonnée dans ses murs. » Le mouvement de 1815 fut fut surtout un soulèvement bonapartiste. « Bretons, écrivaient les

[1] *Biographie bretonne*, t. II, p. 307, col 1 et 3.

[2] Dans sa *Notice*, M. Adolphe Orain a écrit : « Napoléon, qui aurait dû, en raison des services rendus par Leperdit, le rappeler à ses anciennes fonctions, le laissa dans l'oubli. » (p. 29).

[3] *Procès-verbal des séances tenues par les Jeunes Citoyens de Bretagne et d'Anjou, extraordinairement assemblés en la ville de Pontivy, le 15 janvier 1790.* — Lorient, veuve Beaudoin, imprimeur du Roi et de la marine.

[4] *Archives mnnicipales de Pontivy.* Procès-verbal original. La phrase que nous citons a été omise dans le procès-verbal imprimé, publié à Paris chez Desenne.

[5] *Mémoires de Buzot*, p. 58.

Hosted by Google

fédérés nantais à leurs amis de Rennes[1], pressons-nous autour du grand homme qui fut si longtemps la gloire de la France et qui nous promet son bonheur. » Les auteurs du pacte fédératif du 24 avril 1815 s'écrient[2] : « Napoléon paraît, la nation est affranchie, l'armée reprend son attitude, et la gloire plane avec l'aigle impériale sur la France dans l'ivresse..... »

Le maintien de Leperdit dans le Conseil municipal de Rennes pendant les Cent-Jours n'est, en aucune façon, inconciliable avec son départ pour Nantes comme fédéré. Les fédérés de Rennes arrivèrent en effet à Nantes dans les premiers jours du mois de mai. Le *Moniteur Universel* du 1er juin 1815 reproduit à la page 615, 3e colonne, les lignes suivantes extraites du *Journal de Nantes* !

— « *A* l'instant, nous venons d'être informés que les confédérés de Rennes, ayant prévu la possibilité que leurs frères de Nantes eussent besoin de leur secours, avaient résolu de leur envoyer provisoirement un détachement de 300 hommes, avec offre d'accourir en masse, s'il y avait du danger.

« En effet, 300 confédérés rennois arrivent aujourd'hui dans nos murs. Si des lettres n'eussent été expédiées pour arrêter les départs, chaque ville de la Bretagne eût fourni son contingent, et plusieurs milliers de confédérés bretons se trouveraient sous peu de jours réunis dans nos murs. »

Nous n'avons pas trouvé dans le *Moniteur Universel* l'indication de la durée du séjour des fédérés rennais à Nantes. Il y a lieu de croire qu'il fut très court, puisque la ville de Nantes n'était pas menacée et que les fédérés nantais qui se préparaient à partir pour secourir Ancenis, renoncèrent à leur dessein en apprenant l'arrivée des troupes régulières. Quelques jours plus tard, la défaite de Waterloo amenait pour la deuxième fois l'effrondement de l'Empire, et les journaux officiels ne contiennent plus que des adresses à Louis XVIII.

Le 12 août 1815, le *Moniteur Universel* publiait les lignes suivantes :

[1] *Moniteur Universel*, n° du 29 avril 1815.
[2] *Moniteur Universel*, n° du 30 avril 1815.

Hosted by Google

« Sire, dit le Conseil municipal de la ville de Rennes, la charte que Votre Majesté avait accordée aux vœux de ses peuples donnait la garantie la plus solennelle à nos institutions et à nos lois ; la voix des députés de la nation se faisait entendre pour la première fois depuis longtems avec une entière liberté ; et tel est l'empire de la raison, que ceux-là même qui se sont élevés avec tant de perfidie contre cet auguste mouvement de votre sagesse, ont été forcés d'en adopter presque toutes les bases dans les deux essais qu'ils ont tentés vainement de lui substituer.

« Les premières paroles de Votre Majesté sont encore pour nous annoncer *qu'elle veut tout ce qui sauvera la France,* et pour appeler ses peuples à la seconder dans cette noble entreprise, Sire, votre confiance généreuse ne sera pas trompée. Il n'est aucun Français qui puisse méconnaître vos intentions paternelles, ne pas y répondre par un dévouement sans réserves. »

N'ayant pu retrouver le texte de cette adresse dans le registre des délibérations, nous ne savons si elle portait la signature de Leperdit qui, à cette époque, faisait encore partie du Conseil municipal. Il ne fut pourvu à son remplacement et à celui de la plupart de ses collègues que par une ordonnance royale du 26 février 1816.

A partir de cette date, Leperdit disparut de la vie publique.

Suivant MM. Ducrest de Villeneuve et Maillet, au cours de l'incendie qui, au mois de décembre 1821, consuma le magasin des fourrages militaires établi dans l'ancienne église des Jacobins, il reçut une blessure dont il ne guérit pas et qui hâta peut-être sa fin. Sylvain Codet, dont nous avons plusieurs fois cité les *Souvenirs*, raconte en ces termes la mort de Leperdit :

« Ensuite, pendant quelques années, j'ai joui de sa société ; mais il est tombé dangereusement malade ; il a souffert pendant longtemps des maux inouïs qu'il a supportés avec le courage d'un philosophe chrétien. A la fin, il a succombé, regretté du public, de sa famille, de ses amis, au nombre desquels je tenais un des premiers rangs. »

M. Adolphe Orain a retrouvé et publié dans son intéressante notice l'acte de décès de Leperdit. L'ancien maire de Rennes

Hosted by Google

mourut le 3 août 1823. Il refusa les secours de la religion et fut inhumé civilement ; l'année suivante, sa veuve acquit, au prix de 65 fr. 33, le terrain sur lequel fut érigé l'obélisque de granit que l'on voit encore dans le cimetière de Rennes.

Avant de clore ce travail que nous aurions voulu donner plus complet, il nous reste à signaler une erreur commise par presque tous les biographes de Leperdit. Suivant la plupart, un de ses fils, — suivant M. Orain, un de ses gendres, — Férail, impliqué dans la conspiration du général Berton, aurait été condamné à mort et exécuté On aurait essayé de cacher à Leperdit la vérité ; mais il l'aurait devinée. « Que Dieu leur pardonne », aurait-il dit avant d'expirer.

Notre éminent confrère, M. G. de la Bigne-Villeneuve, qui a bien voulu nous communiquer, en nous autorisant à en faire usage, une remarquable étude inédite sur l'ancien maire de Rennes, dit que Leperdit eut deux filles, dont l'une fut Mme Ferail, l'autre Mme Brevelet, et n'eut jamais de fils. Son gendre, Joachim-Pierre-Marie Ferail, âgé de 40 ans, entrepreneur de charronnage à Rennes, fut compris dans les poursuites auxquelles donna lieu la conspiration de Thouars et de Saumur. Suivant l'arrêt de renvoi rendu le 3 juillet 1822 par la chambre d'accusation de la cour de Poitiers, il était accusé de complots, d'attentats et de non-révélation des mêmes complots, crimes et délits prévus par les articles 87, 88, 89, 91, 39, 60 et 103 du Code pénal. Mais, dans son réquisitoire devant la Cour d'assises, le 5 septembre 1822, le procureur-général Mangin, après avoir rappelé les présomptions réunies contre Férail, ajouta :

« Cela suffit-il pour prouver que Férail ait pris la résolution d'agir ? Nous vous devons, messieurs, notre pensée tout entière ; nous ne devons rien vous proposer que nous ne fussions prêts à faire à votre place. Eh bien ! c'est en obéissant à ce sentiment que je dirai qu'il n'est pas suffisamment prouvé dans mon opinion que Férail ait arrêté la résolution d'agir pour détruire le gouvernement du Roi. Mais que cet homme ait connu le complot, à cet égard, nous dirons qu'il ne reste pas le moindre doute et que Férail est un non-révélateur[1]. »

[1] Audience du 5 septembre 1822. *Moniteur Universel*, année 1822, p. 1713, col. 1.

Hosted by Google

Me Brunet présenta la défense de Férail : « Etant illettré, dit-il, il ne pouvait espérer aucun emploi d'un gouvernement quelconque ; il n'a donc pu être ambitieux. L'espoir du pillage ne l'a pas séduit ; il jouit d'une honnête aisance[1]. »

Avant la clôture des débats, Férail fit la déclaration suivante : « Je ne suis ni carbonari, ni chevalier de la liberté ; je n'ai jamais entendu prononcer ces mots qu'à l'audience. Je prie MM. les Jurés de prendre en considération que je suis un père de famille qui n'a pris aucune part dans cette affaire[2]. »

Reconnu coupable de non-révélation, Férail fut condamné, le 11 septembre 1822, à cinq ans d'emprisonnement et 2000 francs d'amende. M. G. de la Bigne-Villeneuve nous apprend qu'il sortit de prison au bout de quelques mois et reprit la direction de son atelier de charronnage, établi rue Nantaise. Férail mourut à Rennes en 1846.

ALBERT MACÉ.

[1] Audience du 6 septembre 1822, *Moniteur Universel*, p. 1317, col. 3
[2] id. du 11 septembre 1822. ibid. p. 1335, col. 2.

Hosted by Google

DEUX VOYAGES IMAGINAIRES

ÉCRITS PAR DES BRETONS

Les Bretons ont toujours été d'intrépides voyageurs, et ce n'est pas seulement aux terres australes, aux rivages lointains du Canada et de l'Océanie que les a portés leur humeur aventureuse ; ils ont exploré les pays du rêve et de la fantaisie, reculant jusqu'aux frontières d'Utopie leurs conceptions d'une monarchie parfaite ou d'une idéale république... des lettres. Ces relations de voyages imaginaires n'ont pas eu l'heureuse fortune de Swift ou même de Cyrano de Bergerac ; elles sont enfouies dans de poudreux bouquins, au fond de quelques bibliothèques. Elles ne manquent pourtant point de raison ni même d'agrément. Le lecteur en jugera s'il veut suivre avec moi Pierre Lesconvel dans l'île de Naudely et le Père Bougeant au pays de Romancie.

I.

Pierre Lesconvel ou de Lesconvel dort dans l'oubli le plus profond, après avoir, au dire de Prosper Marchand, le seul de ses contemporains qui ait parlé de lui, *langui dans l'oisiveté*. Oisiveté ici n'est pas synonyme de paresse, car ce petit gentilhomme du Léon, né probablement au manoir de Lesconvel, paroisse de Plouzané, en 1650, occupa ses loisirs parisiens à écrire une vingtaine d'ouvrages, qui prouvent au moins des aptitudes très variées.

On trouvera la liste de ses ouvrages dans les *Notices chronologiques* de M. de Kerdanet et la *Biographie bretonne* de Levot. Il

Hosted by Google

y a de tout : un *Abrégé de l'Histoire de Bretagne*, de Bertrand d'Argentré, que dom Lobineau a consulté, des *Observations critiques sur l'Histoire de France*, de Mézeray, et même une *Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à présent*, qu'un arrêt du Parlement, au dire de cette mauvaise langue de Lenglet-Dufresnoy, rendit à l'auteur le service de supprimer.

Lesconvel a aussi composé beaucoup de petits romans ou plutôt des nouvelles historiques. Ce sont des récits de guerre et d'amour, dans le genre du *Don Carlos* de Saint-Réal. Trois d'entre eux, ayant pour cadre le pays de l'auteur, gardent un certain prix aux yeux des curieux bretons : *La comtesse de Châteaubriant ou les effets de la jalousie* (1695), *Le prince de Longueville et Anne de Bretagne* (1697), *Les actions héroïques de la comtesse de Montfort, duchesse de Bretagne* (1697).

Celui des ouvrages de Pierre Lesconvel dont il me tarde de parler parut en 1763. Il n'eut, sous trois titres différents, que deux éditions. La seconde — et la meilleure d'après une note de M. de Guerle qui a possédé mon exemplaire — est ainsi intitulée : *Nouvelle| relation| du| voyage| du| prince| de| Montberaud| dans l'isle| de Naudely| où sont rapportées toutes les maximes| qui forment l'harmonie d'un parfait| gouvernement| Enrichi de figures||. A Merinde|, chez Innocent Democrite, à| l'enseigne de la Devise|. Imprimé cette année présente|.*

M. de Guerle a mis entre parenthèses la date de publication, 1706, que donne aussi M. Levot. Mais celui-ci n'a certainement pas vu l'édition, car il indique comme lieu d'impression *Melinde* et non *Merinde* et pour imprimeur *Fortuné* (?)

Il y a onze gravures sur cuivre non signées, et un portrait-frontispice du jeune duc de Bourgogne, le petit-fils de Louis XIV, avec ces quatre vers comme légende :

Lecteur sur ce héros que la gloire environne,
Satisfais à loisir tes avides regards ;
Par un nouveau prodige il joint en sa personne
Le sçavoir des neuf Sœurs et la valeur de Mars.

Le livre de Lesconvel est dédié à ce prince de grandes espérances.

Hosted by Google

Dégagée des flatteries dont les plus fiers n'ont pu s'affranchir, cette dédicace offre un véritable intérêt historique.

Le duc de Bourgogne, l'élève de Boulainvilliers et de Fénelon, dont la mort prématurée devait jeter un voile de crêpe sur la prose altière de Saint-Simon, méritait toutes les louanges et annonçait toutes les vertus. Fénelon venait d'écrire pour lui *Télémaque*, Lesconvel lui montrait une autre Bétique, une nouvelle Salente, ou simplement une France heureuse et pacifiée promise à sa bonté souveraine et à ses rêves d'idéale sagesse.

La dédicace commençait par l'éloge du glorieux aïeul en termes qui n'avaient rien de banal.

« Si le ciel eût accordé à la France une paix aussi longue et « aussi profonde qu'à l'isle de Naudely, à quel comble de bonheur « *Louis le Grand* ne l'eût-il point élevée ? Quelles réformes n'eût-il « pas faites dans les finances, dans la justice et dans le clergé ? « Mais les guerres presque continuelles que ce grand roi a été « obligé de soutenir, tantôt pour défendre les intérêts de la reli- « gion qui se voyait attaquée de tous côtés, tantôt pour avoir « donné une glorieuse retraite auprès de sa personne à un roi « juste et pieux que la méchanceté de ses sujets avait ignominieuse- « ment chassé de ses propres Etats, et tantôt pour consacrer une « couronne éclatatante à un de ses petits-fils, à qui elle appar- « tient si légitimement, par tant de différents endroits, les troubles, « dis-je, où la France se voit exposée depuis tant d'années n'ont « pas permis à cet invincible monarque d'exécuter tous les glo- « rieux desseins qu'il forma dans son cœur presque aussitôt qu'il « se vit le sceptre à la main. »

« Oserai-je ici prophétiser, Monseigneur, que semblable à Salomon, « rempli de lumières et de sagesse comme lui, le Ciel vous réserve « la gloire d'élever un jour au milieu de la France, où vous « règnerez paisiblement, ce temple mystique dont votre illustre « aïeul vous aura laissé le plan ? »

Certes, le père du duc de Bourgogne, le grand dauphin, ne pouvait être omis par Lesconvel. En une courte phrase où l'excès de la louange nuit à la sincérité, l'écrivain se met en règle vis à vis de ce prince indolent : « S'il manque quelque chose à ce grand ouvrage,

Hosted by Google

« dit-il avec une déférence énigmatique, votre auguste père qui fait « par ses vertus l'amour et les délices de l'univers, saura bien y « mettre une dernière main, et l'élever à sa plus haute perfection. »

Il n'y a rien là que de très banal. Dès que les louanges de Lesconvel s'adressent au jeune prince, elles deviennent précises, on sent qu'un souffle de vérité les anime.

« Ce ne fut pas en vain que tout le royaume s'abandonna à tous « les transports de la plus douce joie au moment de votre heureuse « naissance : toutes les réjouissances qui se firent pour lors se jus- « tifient aujourd'hui par toutes les marques de sagesse, de géné- « rosité et de grandeur d'âme qui éclatent si paisiblement dans « toutes vos actions. Continuez, Monseigneur, à remplir toutes les « grandes espérances que les peuples ont conçues de vous. Charmés « de toutes vos excellentes qualités, ils ne forment des vœux que « pour votre conservation, à laquelle ils ont si grand intérêt. »

Voilà des paroles de bon Français et qui durent trouver de l'écho chez les contemporains. Sa relation de voyage, qui fourmille d'allusions à son époque, était bien faite pour plaire à ceux-ci. J'espère en y jetant les yeux la relever de l'arrêt sommaire de M. Levot, qui la déclare « plate et ennuyeuse, sans invention ni style. »

Nous n'avons d'ailleurs ici que la première partie d'un ouvrage qui devait être de très longue haleine. L'accueil du public découragea-t-il Lesconvel ? Je ne le crois guère, puisque son volume qui devait, d'après la préface, être suivi de plusieurs autres, eut deux éditions. Il est plus probable que d'autres soucis le détournèrent de son projet.

Toute peinture d'une société idéale tourne à la satire de la société réelle. Nous verrons notre auteur, qui n'est rien moins qu'un Juvénal, exercer surtout son humeur satirique contre les prélats fastueux de son époque et les mettre en opposition avec les modestes évêques de Naudely. Mais d'abord qu'est-ce Naudely ?

C'est une île aussi vaguement située que l'île des plaisirs de Fénelon ; si elle n'est pas toute en sucre comme celle-ci, elle est du moins confite en vertus. Le prince de Montberaud brûle d'y aller faire son apprentissage de bon souverain ; il met, la brise aidant, trois mois à s'y rendre, d'Amsterdam. Le secrétaire du prince se

Hosted by Google

charge de faire les relations du voyage ; il sera le porte-paroles de Lesconvel.

Malgré des montagnes escarpées qui la défendent des invasions, cette terre privilégiée séduit tout de suite. On aperçoit bientôt la capitale, Merinde, une ville charmante, remarquable par le grand nombre de ses tours et de ses clochers couverts d'or comme le dôme des Invalides, remarquable aussi par ses maisons de briques à deux étages symétriquement tirées au cordeau, et par ses rues très propres et très bien pavées. (Deux choses qui ne faisaient pas le plus bel ornement du Paris de Louis XIV.)

Vous plaît-il que nous entrions avec nos voyageurs dans une des églises de cette ville modèle ? Ils sont frappés d'abord de l'attitude pieuse et modeste des assistants ; le secrétaire du prince ne peut s'empêcher de dire à l'officier du gouverneur : « Il faut que je vous « avoue que nos adorations et nos hommages sont bien éloignés « de la pureté des vôtres. A peine la plupart de nos libertins « daignent-ils mettre un *genouil* à terre, lorsque le prêtre lève la « sainte hostie, ils demeurent plantés sur leurs jambes comme des « *cicognes*, pendant le reste de la messe. Tantôt ils regardent « quelque belle, tantôt ils font des parties de chasse et de plaisir « avec d'autres libertins. » Et comme le brave officier s'indigne que des ordonnances royales ne répriment pas de tels désordres, le secrétaire réplique : « Ses avertissements n'oseraient approcher « d'une perruque blonde, et moins encore d'une écharpe à dentelle « d'or. » De part et d'autre, d'ailleurs, on n'est pas à bout d'étonnements. Pendant que madame la gouvernante se fait raconter l'immodestie des femmes de... France, qui se placent jusque sur les marches de l'autel et gênent fort le pauvre prêtre par l'exhibition de « leurs seins à demi découverts, » le prince apprend avec stupeur que dans les églises de Naudely, les carreaux ne sont point tolérés.

Ce ne sont là, pourrait-on dire, que détails de dévotion extérieure. L'auteur ne tarde pas à s'insinuer plus avant dans la satire des abus. Et après les *libertins*, c'est aux princes de l'Eglise, aux évêques eux-mêmes qu'il s'en prend.

Le gouverneur étant dans son carrosse avec ses hôtes, met la tête

Hosted by Google

à la portière et salue un prêtre qui passe, « Quel est ce prêtre que vous saluez si bas ? » lui dit le prince de Montberaud, — C'est notre « évêque, un vrai saint, — Comment ? est-ce que les évêques vont à « pied chez vous ? — Mais ils ne vont jamais qu'à pied. Vous ne « verrez jamais un évêque aller en carosse ; leur voiture la plus « considérable, c'est celle d'un petit cheval qu'ils entretiennent « chez eux, et qui leur sert pour aller visiter les paroisses de leur « diocèse. Ils ne demeurent dans la ville épiscopale, qu'autant de « temps que leur présence y est nécessaire ; on les trouve dans les « villages bien plus souvent que dans les villes ; ce serait une « espèce de miracle que de les trouver autre part que dans leur « diocèse. »

J'ai cité textuellement ces dernières lignes parce qu'elles résument très clairement l'esprit des critiques de Lesconvel contre les prélats riches et fastueux qui abandonnaient leur diocèse pour venir s'installer à la cour, y mener grand train avec une table splendide, des chevaux et des chiens ; — « Permettez moi, ajoute le prince, de passer le reste sous silence. » Le contraste est saisissant avec les bons pasteurs de Naudely qui méprisent les grandeurs, portent des habits usés, et ont, en tout, mille écus de revenu dont ils ne dépensent pas le quart. Ceux-ci sont de vrais descendants des apôtres : évêque d'or, croix de bois.

Lesconvel abuse un peu de ces antithèses ; on l'a accusé de n'avoir écrit son livre que pour blâmer ou ridiculiser les prélats de son temps. Il s'en défend dans sa préface et se retranche derrière l'autorité de l'assemblée du clergé qui se tint à Saint-Germain, en 1700. « Cette illustre assemblée trouve bon, non seulement qu'il y « ait des gens qui s'élèvent contre le vice, mais même elle appelle « ceux qui veulent bien entreprendre une guerre si juste et si légi- « time, des gens de bien, des personnes remplies de zèle pour tout « ce qui regarde les intérêts de l'Eglise. »

Les nobles n'ont presque pas moins de part que les prêtres à l'observation satirique de notre auteur. Mais, au lieu de le voir user sur la noblesse de contrebande les traits de Boileau et de La Bruyère, demandons lui ce qu'est la vraie noblesse, la noblesse de l'île de Naudely. Elle est uniquement fondée sur le mérite et sur les

Hosted by Google

vertus, elle n'est point héréditaire, elle est ouverte à tous et peut être conférée, après un examen d'admission, aux prêtres et aux guerriers, à ceux qui exercent la justice et à ceux qui font profession des sciences et des arts ; elle ne peut s'acheter et le roi lui-même ne saurait la donner à qui n'en est pas digne.

Ces nobles, par droit de conquête, sont comblés d'honneurs et de distinctions, on les couronne de fleurs, on les revêt d'un manteau de pourpre, ils reçoivent de leurs juges le baiser de paix, et on les fait monter sur un char de triomphe pour les conduire dans tous les quartiers de la ville ; ils peuvent prétendre ensuite aux plus hautes dignités de l'Etat, les familles riches recherchent leur alliance, le Trésor royal les indemnise de toutes les pertes qu'ils peuvent subir. — Cette conception de la noblesse élective est assurément très originale et très hardie ; elle devient le but le plus élevé de l'ambition, et son généreux inventeur peut s'écrier, d'un accent convaincu : « Tous les trésors du monde sont d'un moindre prix que le moindre degré de noblesse. »

Après le clergé et la noblesse, l'armée de Naudely mérite de fixer notre attention. Cette armée se compose de troupes régulières et d'une milice nombreuse, beaucoup plus défensive qu'offensive, formée de bons bourgeois qui font l'exercice en uniforme un jour par semaine. Tous les ans, les miliciens — ces *territoriaux* de Naudely, accomplissent une période de service continu, couchent sous la tente, manœuvrent en plein soleil et prouvent « qu'ils seraient en état de résister aux incommodités d'une longue guerre dans la revue générale qui se fait d'eux. » En cas de guerre, ils seraient incorporés dans l'armée active ; en temps de paix, ils forment une troupe distincte, et, par leur air martial, qui fait l'admiration du public, ressemblent aussi peu que possible aux honnêtes artisans qu'ils sont.

Les artisans, d'ailleurs, ne sont pas là-bas ce qu'un vain peuple pense : on les tient en haute considération, on les admet au rang des nobles quand ils se sont distingués par leur habileté et leur vertu. Il ne peut en être autrement dans un pays où le commerce florissant enrichit tout le monde, où les marchands sont des modèles de droiture et de bonne foi. Si les artisans sont estimés, les

Hosted by Google

partisans (voyez ce que dit La Bruyère de ces parvenus de la finance), sont inconnus, ou ne sont plus connus, car on les a chassés autrefois de l'île. Lesconvel, qui avait dû, à Paris, être éclaboussé de leur faste, se donne le malin plaisir de les comparer successivement à la grenouille de la fable et à la fièvre quarte.

Une grosse question d'économie sociale, très digne d'occuper encore les libre-échangistes et les protectionnistes d'aujourd'hui, surgit à propos du commerce de Naudely, dans le livre de Lesconvel : c'est celle des greniers publics, où l'on emmagasine les blés. Ces greniers, solidement construits et préservés de l'humidité, renferment toujours du grain pour deux années, ce qui met le pays à l'abri de la disette. Laissons parler un instant notre auteur.

« Tous les habitants sont obligés de venir prendre dans les « greniers publics les grains qui leur sont nécessaires ; et ils « y doivent apporter ceux qu'ils ont à vendre dont on leur paie aus- « sitôt le prix, sans qu'il soit permis à personne de vendre ni « d'acheter ses grains autre part. »

Je dois me borner à ce court exposé et ne plus entrer dans les détails d'une organisation qui supprime les différences de tarif et coupe court à cet agiotage effréné sur les céréales auquel l'Etat français lui-même fut accusé de se livrer, avant que M. E. Biré eût fait bonne justice de la légende du *pacte de famine*.

Sur ce point capital de l'alimentation publique, les intérêts de la classe misérable sont, à Naudely, l'objet de la sollicitude la plus éclairée. Il y a, malgré la prospérité générale, des familles qui n'ont pas de quoi acheter leur blé dans les greniers publics ; aussi a-t-on fondé des greniers *de pauvres honteux*, qui s'entretiennent des largesses des personnes pieuses. Tout cela est très bien combiné dans un esprit de saine philanthropie et l'on comprend que le prince de Montberaud, qui a fait d'abord des objections, déclare enfin : « Je ne vois rien qui soit mieux ordonné, ni plus sagement établi, ni rien en même temps qui puisse être plus avantageux à l'Etat. »

La satire de Lesconvel ayant surtout une portée sociale et même politique, s'attaque peu aux personnes et n'a rien de commun avec les *Caractères* ou les *Réflexions* de ses illustres contemporains. Je relève pourtant un assez piquant parallèle entre les dames de Nau-

Hosted by Google

dely, vertueuses matrones, et les coquettes de Paris qui se font honneur de leur galanterie, « établissant leur mérite sur le nombre « et sur la réputation de leurs amants. »

Quant aux adultères, très peu nombreux dans l'île, ils y sont l'objet de la réprobation universelle. Non-seulement on les blâme, mais on les couvre de ridicule, en les coiffant d'un immense chapeau pointu, qui fait aboyer les chiens. Là encore, trouve place une comparaison instructive avec ce qui se passe en Europe. L'écrivain prescrit la censure, l'espionnage, la suppression des mauvais livres et des spectacles galants pour couper dans sa racine un mal dont son époque lui paraissait déjà infestée.

Je crois avoir abstrait la quintessence de l'ouvrage de Pierre Lesconvel. Son île de Naudely n'est pas divertissante comme une des îles de l'archipel d'Utopie, visité par les compagnons de *Pantagruel*; elle a de plus sérieux mérites. La langue de l'auteur est du grand siècle, son observation saine et fine, mordante parfois. Fénelon n'a pas dû désavouer ce disciple de *Télémaque*.

(A suivre).

O. DE GOURCUFF.

Hosted by Google

DOCUMENTS INÉDITS

DESCENTE DES ANGLAIS EN BRETAGNE[1]

EN 1758.

I

Procès-verbaux constatant ce qui s'est passé, tant à l'étude de Me René Robinot, demeurant à la Pichardais, qu'à l'église de Trégon.

13 septembre 1758. — Procès-verbal de l'étude de Me René Robinot, après la descente des Anglais.

L'an 1758, le 13 septembre, nous Me Guillaume-Jean Mesnage, sieur de la Morandais, sénéchal de la juridiction et baronnie du Guildo, supérieure de la juridiction de la Vieuxville au Sénéchal dont la charge de juge est vacante, demeurant à Saint-Servan, sçavoir faisons que, sur la réquisition à nous faite par M. René Robinot, sr de la Pichardais, demeurant paroisse de Créhen, l'un des notaires et procureurs de notredite juridiction du Guildo et de plusieurs autres, de nous transporter dans sa demeure pour voir et examiner les dégâts lui causés en ses meubles, titres, minutes, pièces et procédures, auquel réquisitoire ayant déféré, sommes arrivés audit lieu de la Pichardais, et ayant entré dans la demeure domicile dudit Robinot, il nous a fait remarquer ses meubles,

[1] Les documents publiés ci-dessous ont été transcrits, annotés, transmis à la *Revue de Bretagne*, avec autorisation de les publier, par M. Gaston de la Vieuxville ; nous le remercions de cette intéressante communication. (*Note de la Direction*).

Hosted by Google

linges et hardes du peu que les Anglais lui ont laissé après le pillage qu'ils y firent le samedi 9 de ce mois, tout renversé, les caissons des armoires et buffets tirés et jetés dans la place, et le tout pillé sous les pieds et en très mauvais état. De là il nous a conduits dans son étude, et y allant nous a fait remarquer une prodigieuse quantité de papiers jetés par les chemins, sortis de ladite étude, et y étant entrés, nous avons vu la porte ouverte, également que la fenêtre dont le vitrage a été cassé ; le lit jeté dans la place parmi un tas de papiers, les rideaux du même lit cassés, le dedans du lit vidé, dont la plume est en quantité parmi lesdits papiers remplis de boue et arrosés d'une bouteille d'encre que ledit Robinot a dit qu'il avait, laquelle encre nous avons vue sur lesdits papiers, tous les tiroirs de son bureau jetés parmi yceux papiers, excepté un qui fut enlevé par les Anglais. Et vu le désordre et le dérangement causé sur lesdits papiers, ledit Robinot nous a déclaré qu'il est impossible de savoir le nombre et la quantité des titres, minutes et papiers qu'il a perdus.

De tout quoi etc.

(Signé) MÉNAGE, HERVÉ sieur DE LANGERAIS, de Ploubalay[1].

1er octobre 1758. — Procès-verbal rapporté à l'église de Trégon après la descente des Anglais.

L'an 1758, le 1er juin du mois d'octobre, nous maître René Robinot, notaire et procureur de la juridiction supérieure de la Vieuxville au Sénéchal, sçavoir faisons qu'attendu la vacance du sénéchal de la dite juridiction, nous nous sommes, de notre demeurance que nous faisons au lieu de Pichardais, paroisse de Créhen, transporté au bourg et paroisse de Trégon, sur le réquisitoire de Joseph Rolland, trésorier actuellement en charge de ladite paroisse,

[1] Les originaux de ce procès-verbal et du suivant se trouvent dans les minutes de l'étude de M. Dubois, notaire à Plancoët, minutes mises gracieusement par lui à notre disposition. Qu'il nous permette de lui adresser ici l'expression de toute notre gratitude.

Hosted by Google

distant d'une demie-lieue, où étant arrivé environ les deux heures de l'après-midi de ce jour, nous y ayant trouvé messire Etienne, Frère recteur de la dite paroisse, le R. P. dom J. Baptiste Cornille, procureur de l'abbaye de Saint-Jacut, représentant M. l'abbé d'icelle gros décimateur de cettedite paroisse et maître Gabriel Hervé, procureur fiscal de ladite seigneurie de la Vieuxville au Sénéchal, en présence desquels et sur le même, réquisitoire nous avons, par l'avis de Thomas Chas, menuisier demeurant à la Villeglé, paroisse de Ploubalay, rapporté procès-verbal de l'état où est la dite église paroissiale de Trégon, par le dégât et pillage qui y a été fait par l'armée anglaise, la nuit d'entre le vendredi et samedi, huit septembre dernier et le samedi neuf du même mois, ainsi que nous l'a déclaré ledit sieur recteur, François Ménard, et autres habitants. Y procédant et commençant par la sacristie, où nous sommes tous de compagnie entrés, le même recteur et Chas nous ont fait remarquer et avons vu une croix de cuivre qui est cassée, pliée et de nulle valeur, et le crucifix qui y était, enlevé sans qu'il soit resté qu'un bras et une jambe; un étallage de papiers dans ladite sacristie, qui sont des rôles tant de fouages que de capitations, et mandements qui étaient dans la tirette d'une petite table carrée placée dans ladite sacristie, lesquels papiers ont été présentement ramassés dans un coffre pour en faire un triage et les remettre en leur place. En attendant, le même recteur nous a déclaré que dans l'armoire de ladite sacristie il a été pris deux boîtes de plomb, l'une servant à mettre le Saint Crême et l'autre les saintes huiles des infirmes, une ancienne chappe verte, une vieille chazuble cramoisie; qu'il a été également enlevé quatre nappes d'autel, deux vieux surplis, une tasse de cuivre servant à ramasser les oblations de l'église, une croix et un crucifix d'os cassé; une petite lanterne de fer blanc qui servait quant on portait le Saint Sacrement qui a été également cassée. Passant de ladite sacristie dans l'église, ledit Chas nous a fait remarquer et nous avons vu que le tabernacle du grand autel a été abattu, que la porte a été forcée et ouverte et un morceau cassé, qu'un caisson au-dessous du même tabernable a aussi été cassé; que plusieurs morceaux du même tabernacle, au piédestal, ont été décollés et la croix qui était dessus cassée, également que trois

Hosted by Google

pommettes dorées qui y servaient d'ornement ; que le crucifix du même autel a été cassé, que le devant de l'autel qui était de soie à fleurs, sur lequel était un galon d'argent, a été déchiré ; qu'il a été enlevé deux candélabres de cuivre au même autel, et l'encensoir du même métal.

Le même Chas nous a fait voir et avons vu que le devant de l'autel de la Vierge, qui est du côté de l'épître du précédent autel, a été renversé par terre et la boisure cassée à un bout, même un panneau du devant levé ; que l'image de la Vierge, qui était en grande statue de terre sur le même autel, a été jetée par terre et la tête cassée, même celle du petit enfant Jésus qu'elle avait dans les bras ; qu'une planche du dessus du coffre des archives de ladite paroisse a été cassée et le coffre ouvert, dans lequel étaient les comptes des trésoriers de la même paroisse, même celui dudit sieur recteur, ainsi qu'il nous l'a déclaré, lesquels ont été enlevés, à l'exception de deux qui s'y sont trouvés, l'un rendu par Pierre Cervin en 1716 et l'autre par François Beaulieu, vérifié le 28 décembre 1723, lesquels nous avons remis audit sieur recteur. Passant ensuite dans la chapelle de la Vieuxville, qui forme l'aile vers midi de ladite église et dans laquelle le susdit coffre des archives est placé, le même Chas nous a fait voir et remarquer que le tabernacle de l'autel de ladite chapelle est abattu sur l'autel même et enfoncé par un des bouts, que les gradins sont entièrement dérangés de leur place, que la croix du même autel est cassée ; que le crucifix a été enlevé, vu qu'il ne se trouve point ; que le devant du même autel, qui était de soie à fleurs rouges, ainsi qu'il paraît par un petit lambeau, a été pris et volé ; que les bouquets et pots à fleurs dudit autel ont tous été renversés et jetés par terre et un des chandeliers de bois cassé ; que la serrure de l'armoire qui est à gauche du même autel a été forcée et l'armoire ouverte ; que la niche qui serait à exposer le Saint Sacrement, et qui étoit dans la dite armoire, a été cassée et dégarnie des fleurs et ornements qui y étoient ; que les faux cierges de fer blanc qui étoient dans la même armoire ont été enlevés, à l'exception d'un qui s'est trouvé cassé par moitié ; et nous a dit le sieur recteur qu'il y avait quatre plateaux dorés et quatre bouquets d'hyver au grand autel qui ont été

Hosted by Google

enlevés. Etant descendus aux fonts baptismaux de ladite paroisse, le même recteur et ledit Chas nous ont fait voir et avons vu que la couverture desdits fonts a été forcée et, pour l'ouvrir, qu'on a fait sauter un crampon de fer qui étoit dans la pierre qui tenoit la couverture des mêmes fonts, et l'eau qui étoit dans le bassin a été en partie renversée dans iceux ; que la corniche du dessus du confessionnal a été dérangée et le voile enlevé.

De tout quoi nous avons fait et rapporté le présent en ladite sacristie, pour valoir et servir où il appartiendra, sous notre signe et ceux des parties cy-dessus dénommés ledit jour et an.

(Signé) J.-B. Cornille — François Ménard
Hervé — Joseph Rolland
Thomas Chas
Robinot.

II

Lettre de Rioust des Villaudrains à l'Intendant de Bretagne, relative à l'affaire du Guildo en 1758[1].

Quintin, 11 may 1778.

Monseigneur,

Permettez-moi, je vous supplie, de vous représenter très humblement, que ne demeurant plus habituellement dans mon pays ; la cabale[2] qui s'y est formée contre moi, n'a sa source que dans la

[1] L'original, qui se trouve aux Archives du département d'Ille-et-Vilaine (*Intendance*, C 950), est placé au milieu des dossiers relatifs aux demandes d'admission aux Ecoles militaires.

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, Intendance, C 2255. Lettre du subdélégué de Lamballe à l'Intendant. Nous la donnons tout entière ici, à cause des renseignements intéressants qu'elle renferme : « Lamballe, 23 mai 1758. — Au mémoire « du sieur Rioust des Villaudrains sont jointes cinq pièces que le sieur Bou- « laire m'a remises en conséquence de votre ordre du 10 de ce mois. Je ne « connais point le sieur Rioust en particulier, je vois seulement qu'il est allié « à quelques maisons respectables, qu'il a 5000 ou 6000 livres de rente et qu'il « jouit de la réputation d'homme brave et de bon citoyen ; mais il n'est pas le « seul qui se prétende le héros de l'affaire du Guildo ; bien d'autres comme lui

Hosted by Google

persuasion où l'on est que je veux détourner à mon profit une grosse somme destinée au canton de Matignon. C'est ce qui fait dire aux habitants que j'ai touché le dédommagement de la province ; les registres des Etats prouvent le contraire ; mon nom n'y est porté que parmi les volontaires de Saint-Cast.

L'aveu, que l'on me refuse d'avoir été le premier à proposer aux habitants de Martignon d'aller empêcher les ennemis de passer le Guildo, est aussi injuste. Lonchans Le Goff, boucher, qui étoit mon plus proche voisin, peut-il disconvenir que je lui dis d'aller avertir les camarades que j'avais coutume de mener dans les hues que je faisais aux loups ; que lorsqu'ils furent rassemblés à ma porte, je leur proposai d'aller au Guildo ?

Desfontaines-Compère, beau-frère de Lefort, peut-il s'empêcher d'avouer que dans ce moment il me dit qu'il n'avoit point de fusil et que je lui en prêtai un ? Peuvent-ils disconvenir qu'étant arrivés au Guildo, je passai de l'autre côté et m'avançai pour reconnaître l'ennemi, et que je leur annonçai son arrivée ?

Blivet, tisserand à Matignon, n'avoua-t-il pas que le vendredi soir je l'envoyai porter une lettre à M. de Balleroi au château de la Latte ; lorsqu'un métayer de la Villesalon (dont je ne me remets pas le nom dans l'instant), que j'avois placé sur une hauteur pour découvrir si les ennemis ne faisoient pas quelques tentatives pour passer au-dessus ou au-dessous du Guildo, vint m'avertir que la cavalerie paraissoit à Quatrevaux ? Les habitants de Matignon peuvent-ils nier que je passay devant les jardins, que j'appelai vingt et quelques hommes que je menai repousser les dragons ? M'étant même arrêté un moment sur la grève, près d'un canot qui était à sec, un tailleur nommé Ruffet, très brave homme, sauta par dessus le mur où il étoit, vint à moi ; lui ayant demandé pourquoi il quittoit son poste, il me répondit qu'il venoit se mettre à mon côté, que si je voulois il alloit se placer dans cette chaloupe : je lui dis qu'il serait trop exposé, je le remerciai et le menai avec moi.

« s'en attribuent la gloire et le certificat même du sieur Galliot en est la preuve. « Je suis etc BELLANGER. » — Galiot était brigadier de maréchaussée, il fut fait exempt en récompense de sa conduite. V. Bulletin de l'Association Bretonne, Session du Croisic, pages 246-247.

Hosted by Google

Lorsque nous fûmes rendus vis-à vis des dragons, Lonchans Le Goff avouera-t-il que je fis avancer dans la grève et le fis tirer sur un guide qui demandoit que je le laisse passer ? Peuvent-ils nier que les ennemis envoyèrent par deux fois différentes des Carmes qui s'avançèrent jusques sur le bord du gué en me priant de les laisser passer, disant vouloir me parler de la part du général anglois, et que, les ayant avertis que s'ils avançaient je tirerais sur eux, je fus obligé de le faire.

Il paroît donc, Monseigneur, que je n'étois pas sous les ordres de qui que ce soit, moins encore sous ceux de Rebillard. Sans orgueil, permettez-moi de vous représenter, Monseigneur, que Rebillard est le plus pauvre homme de Matignon ; sa misère est si grande, que je lui laisse tous les ans une rente de 18 livres qu'il me doit sur sa maison. Il n'en est pas moins vrai qu'il se présenta en brave homme, ainsi que tous. Il est également vrai que nous fîmes battre la caisse à Matignon, que Rebillard étoit capitaine de la paroisse (non de garde-côtes). Quoiqu'il en soit, avec son lieutenant Lonchans, boucher à Matignon, commandait-il à messieurs de la Ville-ès-Comtes, au chevalier de Prémorvant, qui, étant à la chasse et entendant le bruit de la mousqueterie, vinrent nous joindre ?

Le général anglois connaissoit bien celui qui avoit paru le plus au Guildo ; entrant dans ma maison, sa première parole fut de demander : « Où est le jeune homme qui est au fait des armées ? » Le domestique lui ayant répondu que j'étois décampé, le général dit : « Il a bien fait, car tu l'aurais vu pendre à la poutre. » Si les ennemis avoient ainsi connu Rebillard, qui ne sortit point de Matignon, il ne seroit plus mention de lui. — Enfin, Monseigneur, il est incontestable que je me suis trouvé partout, que ma maison fut ruinée, et que je n'ai pas eu la moindre récompense. Je n'en suis pas moins disposé à en faire autant ; j'ose espérer que votre équité me rendra justice.

Je suis, etc.

RIOUST DES VILLAUDRAINS[1].

[1] La famille Rioust paraît pour la première fois dans le pays de Matignon en 1712, nous trouvons en effet, sur les registres de Saint-Germain-de-la-Mer, l'acte de mariage suivant : « 1712 21 janvier. — Mariage de noble homme

Hosted by Google

Dominique Rioust, sieur du dit nom, âgé d'environ 27 ans, de Saint-Sauveur de Rennes, avec demoiselle Françoise-Anne-Nicolas dame de la Motte-Colas, âgée de 24 ans. » — Cet acte porte les signatures 1° de Claude Jacques Morin, sieur de la Villeartois (sénéchal de Matignon et époux de Guillemette Nicolas. Registre de Saint-Germain en 1681); 2° de Christophe Nicolas, sieur des Portes (père de la mariée) ; 3° du R P. Arsène de Matignon, capucin, oncle paternel ; 4° du R. P. Nicolas, docteur en Sorbonne, professeur général en théologie à Paris, oncle paternel. — De ce mariage naquit, à Rennes, celui qui devait illustrer la famille Rioust. (Renseignement fourni par le P. Lucas).

Une de ses sœurs se maria à Matignon en 1758 : « Du 10 janvier 1758. — Mariage de noble Me Toussaint Joseph le Restif, sieur de Tresselin, avocat en Parlement, âgé de 30 ans, fils de Me Mathurin Le Restif, sieur de la Fauvelais, procureur fiscal de Matignon, et de demoiselle Claude Boulloux, avec demoiselle Anne-Marie Rioust. »

Tels sont les seuls actes relatifs à cette famille que l'on trouve sur les registres de Matignon (autrefois Saint-Germain-de-la-Mer). Dès le milieu du XVIIIe siècle, les Rioust signent habituellement *Rioust des Villaudrains*. Quant au héros du Guildo, il mourut à Quintin vers 1783 ; cette indication m'a été fournie par le R. P. Lucas, Eudiste, qui s'est livré à des recherches approfondies sur Rioust. Espérons qu'il les publiera.

GASTON DE LA VIEUXVILLE.

Hosted by Google

CHANSONS POPULAIRES BRETONNES

(Dialecte de Vannes)

ER PLAH IOUANK TROMPERÉZ

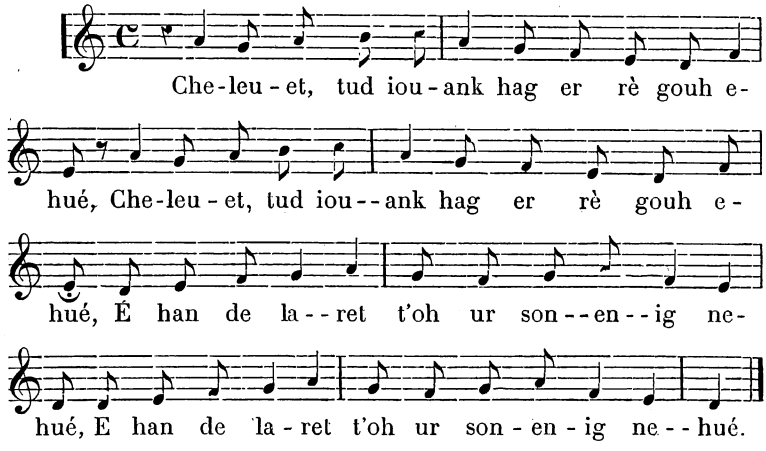

1. — Cheleuet tud iouank hag er ré gouh ehué, (*bis*)
É han de laret t'oh ur sonenig nehué (*bis*).

2. — A zeu zénig iouank é ma bet composet,
A p'hum garent guèlan mant bet dispartiet.

3. — Er brud oé ér hartér é oent bet é guéleu
Ha quent pêl ou dehé groeit alians ou deu.

4. — En dé ag ou èrèd ou deoé memb choéjet,
P'en das en ord dehou de dennein d'er billet.

Hosted by Google

5. — Tennent'n dès d'er billet soudard é ma kouéhet
Ha de chervij er Roué ma ret tehou monet·

6. — Ha de chervij er Roué ma ret tehou monet,
Hag er plah Janetton ér guér e zou lausket.

7. — Janetton e ouilé, ha rœzon hi deoé,
É huélet hé galand é honet t'en armé.

8. — « Tawet, me Janetton, tawet ne ouilet quet,
« Aben seih vlai achiw é t'ein hoah d'hou kuélet.

9. — Arriw é er seih vlai en eived komanset,
Hag er soudard iouank ér guér ne arriw quet,

10. — Hag er soudard iouank ér guér ne arriw quet,
Er plahig Janetton, hi oueit ha diméet,

11. — Er plahih Janetton hi oueit ha diméet,
Noz ketan en èrèd ean oueit hag arriwet.

12. — — « Saw té bean Janetton, dès de zigor en nor,
« Rac ha vrasan karet e houlen hi digor.

13. — — « Ne zigoran men dor d'er hours men ag en noz
« Sonet'é uneg ér, é ha de vout kreiz-noz.

14. — « Sonet é uneg ér, é ha de vout kreiz-noz
« Ol en dud a fœçon e zou én ou repoz.

15. — — « Janettig, Janettig, hui e huès me zrompet :
« Én drespet t'hou promess m'en gorteit ne huès chet.

16. — « Én drespet t'hou promess m'en gorteit ne huès chet
« Ha gued un al hiniw é oh bet èrèdet.

Hosted by Google

17. — « Hui hon pé deliet gouarn hou fidélité
« D'en hani e garoh, d'en hani hou karé.

18. — « Reit t'ein mé er bizeu, er holen aleuret
« E zou gued-n-oh é houarn seih vlé zou trémenet.

19. — — « N'hou pou quet er bizeu nag ehué er holen
« Hou poé reit t'ein de houarn chetui seih vlai open.

20. — « A huersou én davarn, aveid hum zivertis,
« E mès ind dispignet é roular iouankiz.

21. — — « Mé hou suppli enta, hui ol pautred iouank
« N'hum fiet quet jaméz ar gonz ur verh iouank.

22. — « Naren n'hum fiet quet rac trompet e vehèt
« Rac ma mès hum fiet é on bet mé trompet.

Une variante de cette chanson la termine autrement, et donne au petit drame un dénouement singulier.

D'après cette variante, le jeune soldat arrive en plein jour, au milieu du repas de noce. Il s'informe avec étonnement de ce qui se passe, et il apprend qu'on célèbre les noces de Jeannette. Le repas terminé, il provoque en duel le jeune marié, son rival. Celui-ci déclare qu'il ne veut pas se battre et qu'il abandonnera plutôt sa jeune épouse. L'autre alors se montre généreux et lui dit que, puisque le mariage est fait, il peut garder Jeannette qu'il vient d'épouser.

Ha Janettig er vraw hi oueit ha dimée t,
Dé ketan hé érèd ean oueit hag arriwet.

— « Ha d'oh bonjour tud vad, tud a gondition,
« Petra zou anehué, pe son er sonerion ?

Hosted by Google

— « Ne houiet hui enta douérieu er hanton ?
Hiniw é ma gued-n-emb érèdet Janetton.

Pe oé daibret mérén, distalet doh en daul :
— « Arsa, dénig iouank, damb de hoari en taul.

« Nepas d'er hetau goêd, mœz d'en deuhan[1] buhé,
« Mar gouniet Janett, hui hou pou hi nezé.

— « Ne pas soudard iouank, n'en d'ein quet mé doh-oh
Quentoh quittat Janett hag é lezel gued-n-oh.

Salw ô Croéz, dén iouank, kement-sé ne jauj quet ;
É han bremen d'em hént, dalhet gued-n-oh Janett.

LA JEUNE FILLE PARJURE

(Traduction).

1. — Ecoutez, jeunes gens, et vous aussi vieillards, et je vais vous dire une nouvelle chanson.

2. — Elle a été composée au sujet de deux fiancés qui ont été séparés au moment où ils s'aimaient le plus.

3. — On disait dans le quartier qu'ils avaient eu une entrevue et qu'ils allaient se marier.

4. — Le jour de leur mariage était même fixé, quand arrive au jeune homme l'ordre d'aller tirer au sort.

[1] Contraction de *dehuéhan*.

Hosted by Google

5. — Il a tiré au sort et il est tombé soldat ; il est obligé d'aller servir le roi.

6. — Il est forcé d'aller servir le roi et la jeune fille Jeannette reste à la maison.

7. — Jeannette pleurait, et elle avait raison, en voyant son fiancé partir pour l'armée.

8. — « Cessez de pleurer, ma petite Jeannette, cessez de pleurer : dans sept ans révolus, je reviendrai vous voir.

9. — Les sept années sont écoulées, la huitième est commencée et le jeune soldat ne revient pas de l'armée.

10. — Le jeune soldat ne revient pas de l'armée, et voilà que la jeune fille Jeannette se marie à un autre.

11. — La jeune fille Jeannette se marie à un autre ; mais voilà que le jeune soldat arrive la première nuit de son mariage.

12. — — « Lève-toi vite ma bonne Jeannette, viens m'ouvrir la porte ; c'est celui que tu aimes le plus qui te prie de l'ouvrir.

13. — — « Je n'ouvre pas ma porte à cette heure de la nuit, onze heures sont sonnées, il est près de minuit.

14. — « Onze heures sont sonnées, il est près de minuit, tous les hommes de bien sont à prendre leur repos.

15. — — « Jeannette, Jeannette, vous m'avez trompé : vous ne m'avez pas attendu malgré votre promesse.

16. — « Vous ne m'avez pas attendu malgré votre promesse, et aujourd'hui même vous avez épousé un autre.

17. — « Vous auriez dû rester fidèle à celui que vous aimiez et et qui vous aimait.

Hosted by Google

18. — « Rendez-moi les gages et la bague dorée que vous gardez depuis sept ans.

19. — — « Vous n'aurez ni les gages ni la bague que vous m'avez donnés, il y a plus de sept ans.

20. — « Il y a longtemps que je les ai dépensés à l'auberge pour divertir ma jeunesse.

21. — — « Je vous en conjure donc, ô jeunes gens, ne vous fiez jamais sur la parole d'une jeune fille.

22. — « Non, ne vous y fiez pas, car vous seriez trompés ; c'est pour m'y être fié que j'ai été trompé moi-même.

Variante.

La belle Jeannette se marie à un autre, mais voilà que le soldat arrive le premier jour du mariage.

— Bonjour à vous, bonnes gens, gens de noble condition, qu' y a-t-il donc de nouveau que les *sonneurs* sont à jouer ?

— Ne savez-vous donc pas les nouvelles du canton ? C'est aujourd'hui que nous célébrons le mariage de Jeanneton.

Quand le repas fut terminé et la table desservie : Allons, jeune homme, dit le soldat, il faut que nous allions nous battre.

— Nous nous battrons non pas jusqu'au premier sang, mais jusqu'à la mort.

— Non, non, ô jeune homme, je ne me battrai pas avec vous, je vous laisserai plutôt ma jeune épouse.

— Par la croix sainte, ô jeune homme cela ne me convient pas : Je m'en vais à l'instant, et gardez Jeannette.

Hosted by Google

POÉSIE FRANÇAISE

MAGDALENA

Jetée aux pieds du Christ, la femme repentante
Déroule sur son flanc l'or de ses longs cheveux ;
Son sein gonflé se lève en sa chair palpitante,
Et parmi les sanglots s'échappent ses aveux.

— « O Jésus ! ta parole et sa douceur suprême
Apporte à tout mon être un plus poignant remords ;
Homme divin, ton cœur, formé par l'amour même,
Me fait, par sa bonté, souffrir de mille morts.

Pour de l'or, des parfums, j'ai vendu la tendresse,
La tendresse, ce bien le plus grand de nos biens ;
De mes honteux amours le souvenir se dresse,
Et rougit vos fronts purs, anges aériens.

Le monde a-t-il assez de tourments pour mon crime ?
Parle, ordonne, Jésus, je suis prête à mourir. »
Et la Magdalena, qui s'offre pour victime,
Ne sait pas que son Dieu vient pour la secourir.

Le front ceint de clarté, sur les marches du temple,
Le Christ est là, debout dans la splendeur du jour.
Madeleine ardemment l'écoute et le contemple,
Sentant son cœur se fondre en un divin amour.

— « Dieu voit le repentir dans ton âme brisée,
Dit Jésus, et lui seul peut épurer ton cœur ;
Lève les yeux là-haut, vers la voûte irisée ;
Pleure, prie et combats : le Ciel est au vainqueur ! »

B^nne^ ANTONINE L. DE ROCHEMONT.

Aix-les-Bains, le 26 juin 1891.

Hosted by Google

LÉGENDES CHRÉTIENNES

DE LA HAUTE-BRETAGNE[1]

II

L'ENFANT VENDU AU DIABLE

Il y avait une fois un homme qui voulait se marier ; il allait voir les filles, et il leur plaisait assez parce qu'il était joli garçon. Mais quand il s'avisait d'en demander quelqu'une à ses parents, ceux-ci le refusaient parce qu'il était pauvre comme Job.

Un jour qu'il se promenait en pensant à son malheureux sort, il vit tout à coup devant lui un monsieur tout noir qui lui dit :

— Qu'avez-vous, brave homme, pour cheminer d'un air si triste ?

— Ah ! monsieur, c'est que je voudrais bien me marier, mais on me refuse partout parce que je n'ai pas d'argent.

— Si vous voulez me donner votre fils aîné quand il aura quatre ans, dit le monsieur tout noir, je vous donnerai assez d'argent pour épouser la plus riche fermière de ce pays.

— Je veux bien, répondit l'homme ; car je pense que vous ne lui ferez aucun mal.

Le monsieur, qui était le diable, lui remit une bourse bien garnie, et le garçon loua une ferme, acheta un mobilier et se maria à la fille qui lui plaisait.

Son premier enfant était un garçon joli comme le jour ; tant qu'il fut petit son père ne pensa pas à la promesse qu'il avait faite, mais quand le petit garçon approcha de ses quatre ans, il se

[1] Voir la livraison de juillet 1891.

Hosted by Google

rappela sa promesse, et il ne faisait que pleurer et se lamenter. Sa femme lui demanda pourquoi il ne faisait que pleurer.

— Hélas ! lui dit-il, j'ai promis notre fils au diable. Il doit venir le chercher quand il aura accompli ses quatre ans, et voilà que le terme approche.

La femme se mit aussi à pleurer, plus fort que son mari, et le petit garçon vint lui demander à son tour pourquoi elle avait du chagrin.

— Ah ! mon fils, c'est que ton père t'a promis au diable, et quand tu auras quatre ans, il doit venir te chercher.

Le petit garçon ne répondit rien ; mais le lendemain, pendant que sa mère était à boulanger, il lui dit :

— Maman, tu me feras une fériole pour moi tout seul.

— Oui, oui, mon petit gars, lui répondit la mère.

Quand il eut la fériole, il quitta la maison, et se mit à marcher le plus vite qu'il pouvait. Sur son chemin, il rencontra une petite bonne femme qui lui demanda où il allait.

— Je m'échappe, dit-il ; papa m'a vendu au diable, et je veux aller loin, bien loin, pour qu'il ne puisse me trouver.

— Veux-tu me donner un peu de ta fériole !

— Elle n'est pas grosse, dit-il en la regardant, mais prenez tout de même ce qu'il vous plaira.

La petite bonne femme en prit un morceau gros comme le doigt, puis elle rendit la fériole au petit gars, et lui dit :

— Tiens, mon petit gars, voici une petite bouteille d'eau ; quand le diable te tiendra sur son dos, tu lui en jetteras des gouttes avec cette petite plume ; mais il faudra l'épargner, et jeter le reste sur le chef des diables.

Le petit gars remercia la femme, qui était la Bonne Vierge, et le jour où il eut ses quatre ans, un des diables lui cria :

— Un tel, es-tu prêt ?

— Oui, répondit l'enfant.

— Hé bien ! monte sur mon dos.

L'enfant grimpa sur le dos du diable, et se mit à jeter avec sa plume des gouttes de l'eau que lui avait donnée la Bonne Vierge. Le diable ne cessait de crier.

Hosted by Google

— Ah ! que tu pèses, petit gars, ah ! que tu pèses !

Enfin ils arrivèrent à la porte de l'enfer où le chef des diables était à l'attendre ; quand l'enfant le vit, il lui jeta à la figure presque tout le reste de son eau, et le grand diable ordonna à l'autre de rapporter l'enfant où il l'avait pris

Le diable ne se le fit pas redire deux fois, et il partit pour aller le reporter ; mais comme l'enfant ne cessait de l'arroser avec l'eau, il criait encore : Oh ! que tu pèses ! Oh ! que tu pèses ! Et il fut bien aise de le déposer devant la maison de ses parents.

(Conté en 1882 par J. M. Comault, du Gouray.)

III

Barbe-Verte.

Il y avait une fois une demoiselle très riche, que ses parents voulaient marier ; mais elle refusait toujours, parce qu'elle voulait un mari très distingué, un homme qui aurait eu la barbe verte, et tous les jours elle sortait pour aller au bal. Un soir, elle rencontra un beau monsieur qui avait la barbe verte et qui lui demanda si elle voulait accepter son bras. Comme elle le trouva tout à fait gentil et aimable, elle lui dit que oui. Puis il lui parla de mariage. — Le bal finit, il la conduisit chez ses parents qui voulurent bien la lui donner. Mais comme il avait peur de faire connaître qu'il était le diable, il voulut se marier la nuit. Ils se marièrent et dès le soir même, il l'emmena toute seule dans son château, et le lendemain matin au point du jour il disparut. Elle l'attendit toute la journée et le soir jusqu'à minuit ; comme il n'arrivait pas, elle se coucha. Aussitôt qu'elle fut couchée, il arriva sans lui parler. Il se coucha et se mit à pelotonner quatre couleurs de laine et avant le jour il la quitta encore. Ne sachant que faire, elle s'en fut à l'église trouver son confesseur qui lui dit : « Ma pauvre femme, vous êtes peut-être bien malheureuse, vous êtes mariée avec le diable. Il vous faut ce soir vous coucher de bonne heure ; aussitôt

Hosted by Google

que vous serez au lit, il arrivera. Tâchez de lui prendre sa pelotte de laine et de l'avaler ; elle vous brûlera bien dûr, mais c'est votre âme qu'il pelotonne, et vous êtes perdue si vous ne faites ce que je vous dit. Aussitôt que vous lui aurez pris la laine, il disparaîtra et demain matin vous viendrez me trouver pour me dire si vous êtes parvenue à la lui prendre. »

Voilà que le soir, elle se coucha dès sept heures, aussitôt son mari arriva et se mit toujours à pelotonner la laine. Faisant semblant de dormir, elle lui prit la laine et l'avala. Aussitôt il disparut.

Le lendemain matin elle retourna à l'église trouver son confesseur qui lui dit : « Il faut que vous restiez toute la journée à l'église et que vous y couchiez ce soir. Il viendra premièrement votre père et votre mère qui voudront vous faire partir d'ici, mais ne les écoutez pas, ils n'ont pas le droit de vous faire sortir de force. Ensuite vos parrain et marraine, plusieurs gens d'état ; tout ça ce sera des démons, il ne faut pas les écouter. Ainsi, faites votre possible pour les vaincre. Je vais passer la nuit dans ma chambre à prier pour vous, et demain matin, je viendrai vous ouvrir les portes.

Vers dix heures du soir, voilà son père et sa mère qui entrent dans l'église et qui lui disent : — « Qu'est-ce que tu fais là ? Tu ne veux donc pas t'en aller avec ton mari ? »

Mais ils eurent beau faire et beau dire, elle ne voulut pas s'en aller. Ils s'en furent et son parrain et sa marraine arrivèrent aussitôt qui lui firent les mêmes reproches. Mais elle ne voulut pas s'en aller non plus. Quelque temps après, il arriva sept charpentiers et sept couvreurs qui lui dirent : « Tu vas t'en aller, ou tu vas nous servir de chevalet pour scier notre bois. » Après lui avoir fait plusieurs misères, ils furent obligés de la laisser.

Elle ne voulut pas s'en aller. Ils partirent et sept diables traînant leurs chaînes arrivèrent quelque temps après qui lui dirent : « Tu ne veux croire ni père, ni mère, ni parrain, ni marraine, mais nous, nous allons te vaincre ou tu vas mourir. » Elle ne voulut pas s'en aller et ne leur répondit pas une parole. Quand ils virent qu'elle refusait de les écouter, ils firent un grand feu au milieu de l'église et la brûlèrent toute vivante.

Hosted by Google

Le lendemain matin, son confesseur vint ouvrir les portes de l'église et la chercha partout sans pouvoir la trouver. Il se dit : Oh ! pauvre malheureuse, tu es perdue, croyant que les démons l'avaient emmenée ! Il s'en fut au milieu de l'église et il vit qu'on avait allumé du feu. En regardant, il remarqua un petit endroit où la cendre était si blanche qu'on aurait dit de la neige. Il la remua avec sa canne, et il s'envola un beau petit pigeon blanc qui lui dit : Viens avec moi, ta place est gardée auprès de la mienne dans le ciel.

(Conté par Marguerite Thopart, de Plélan, âgée de 24 ans.)

IV

Le Suaire volé

Il y avait une fois un mari et une femme pieuse qui avaient une petite fille qui mourut. Un homme qui n'avait peur de rien, pas même des morts, passait une nuit par le cimetière, et il alla prendre le suaire de la morte.

Quand il fut rentré chez lui, il entendit une voix qui lui cria par trois fois à travers la porte :

— Rends-moi mon suaire !

Rends-moi mon suaire !

Rends-moi mon suaire !

Le lendemain, en passant par le cimetière, il prit une croix sur la tombe, et il entendit encore une voix irritée que la nuit lui criait :

— Rends-moi ma croix !

Rends-moi ma croix !

Rends-moi ma croix !

La troisième fois, il prit les bijoux de la morte, et il ouït encore à travers la porte une voix qui criait :

— Rends-moi mes bijoux !

Rends-moi mes bijoux !

Rends-moi mes bijoux !

Hosted by Google

Il finit par avoir peur, et par se décider à restituer ce qu'il avait pris. Il alla en parler au recteur qui lui dit qu'il fallait retourner au cimetière sur la tombe de la jeune fille, et y remettre le suaire. Mais, quand il y alla, comme le suaire avait été déchiré, la voix lui cria :

— Recouds mon suaire !

Recouds mon suaire !

Recouds mon suaire !

Il revint la nuit suivante, et essaya de recoudre le suaire ; mais aussitôt le diable parut qui l'empêchait de recoudre ; le recteur qui était à sa fenêtre jetait de l'eau bénite, et tant qu'il en aspergeait l'homme, le diable le laissait tranquille et ne pouvait approcher. Mais le recteur finit par s'endormir et le diable emporta l'homme.

(Conté en 1880 par Mlle Bathilde Delasalle, qui tient ce conte de Marguerite Sagory, originaire de Merdrignac.)

V

Le Mort a l'auberge.

Il y avait une fois au Gouray un homme qui faisait le fanfaron ; il disait qu'il avait voyagé à minuit et à toutes les heures de la nuit, depuis le coucher du soleil jusqu'au chant du coq, et qu'il n'avait jamais vu de revenant. Il assurait qu'il irait bien tout seul la nuit au cimetière sans avoir la moindre peur.

Un soir qu'il se vantait ainsi à l'auberge, un de ses camarades le défia d'y aller ; mais le fanfaron sortit aussitôt, et dit qu'il irait tout de suite, et que s'il rencontrait un mort, il l'amènerait boire une chopine.

Il se rendit au cimetière et là il vit un homme debout auprès d'une croix ; il alla droit à lui, et lui dit :

— Camarade, que tu sois homme ou revenant, je t'invite à venir avec moi à l'auberge boire une chopine ou une goutte, à ton choix.

Hosted by Google

Le revenant — car c'en était un — ne répondit pas ; mais il suivit l'homme qui le mena à l'auberge. Là on lui servit une chopine ; il n'y toucha pas. L'homme croyant que son compagnon n'aimait peut-être pas le cidre, lui fit servir une goutte d'eau-de-vie. Le revenant n'y toucha pas davantage, et il ne disait rien.

Le fanfaron commençait à avoir peur ; il sortit de l'auberge et alla se promener par le bourg, mais le revenant était parti en même temps que lui, et il était toujours à ses côtés. L'homme se décida alors à aller au presbytère, où tout le monde était couché, car il faisait nuit close depuis longtemps. Il frappa à la porte, et le recteur, croyant qu'on venait l'appeler pour confesser un malade, se hâta de se lever ; mais quand il vit au bas de l'escalier l'homme blanc comme un linge et chancelant comme un homme ivre, il crut avoir affaire à un ivrogne, et il lui dit :

— Que venez-vous faire à pareille heure et dans un tel état ?

L'homme fut quelque temps sans pouvoir parler, à la fin il dit :

— Ah ! monsieur le Recteur, je ne suis point ivre comme vous le croyez, mais j'ai commis une faute. J'ai parié d'aller au cimetière ; là j'ai vu un homme au pied d'une croix, je l'ai invité à venir boire un verre avec moi à l'auberge, et depuis ce temps, il me suit comme mon ombre.

— Mon ami, cela doit vous apprendre à respecter les morts ; mais il faut vous débarrasser de ce revenant, et voici comment vous y parviendrez. Vous avez pris cet homme au cimetière, il faut que vous l'y reconduisiez. Quand vous serez arrivés à l'échalier, vous lui direz :

— Passez devant et je vais vous suivre, et dès qu'il aura franchi l'échalier, vous reculerez d'un pas en arrière.

L'homme reconduisit le revenant au cimetière, et depuis il ne lui prit plus envie de payer des chopines aux morts.

(Conté en 1882 par J.-M. Comault, du Gouray.)

(A suivre.) PAUL SÉBILLOT.

Hosted by Google

LES VEILLÉES DE KERVIGNAC

ARMEL ET FÉLIX.

(*Suite*[1]).

III

Ces vacances commencèrent de la façon la plus délicieuse pour les deux cousins qui, par leur affection profonde et vraie, méritaient toujours d'être appelés *les deux tourtereaux*.

Armel n'avait rien perdu de son exquise sensibilité ; c'était le même cœur d'or, tendre et aimant à l'excès ; on aurait pu lui appliquer ce mot de l'Ecriture : « Il portait dans un cœur d'homme le sentiment d'une femme. » Oui, c'était une femme par la délicatesse des sentiments, mais c'était un jeune homme accompli doublé d'un lévite, par la force du caractère, l'énergie et la vertu qui, quand les circonstances le demandaient, brillaient en lui du plus vif éclat.

Outre un amour fraternel enraciné au plus profond de son cœur, Félix avait, à l'endroit de son cousin, une sorte de respect dont il ne se rendait pas parfaitement compte, mais qui l'aidait puissamment à agir avec le séminariste comme avec l'ancien condisciple : en toute affection, fraternité et franchise.

Sorti de Saint-Cyr avec le n° 2, il s'était vu à même de choisir

[1] Voir la livraison de mai 1891.

Hosted by Google

sa garnison. Tout d'abord il avait pensé à Vannes ou à Lorient, afin de se trouver le plus près possible d'Armel ; mais celui-ci devant se former encore durant de longues années à la vie sacerdotale avant d'être élevé à la redoutable dignité de la prêtrise, Félix demanda Tours, garnison qui, alors comme aujourd'hui, était recherchée entre toutes par les premiers sortants de l'École spéciale militaire. Avant de rejoindre son régiment, il jouissait avec Armel de quelques semaines d'un repos fort bien mérité. Quelles charmantes promenades ils faisaient tous deux à travers les bois, le long des rives enchantées du Blavet, où l'âme ardente et artiste d'Armel trouvait chaque jour matière à de nouvelles admirations ! Mais rien ne valait à leurs yeux les parties de bateau ; chaque jour, dans un joli yacht qui avait remplacé la petite barque d'autrefois, ils descendaient le cours du Blavet qu'ils remontaient ensuite avec le courant, après avoir fait visite aux bons châtelains de Locunolé ou du Plessis, leurs amis, ou bien encore après s'être livrés à la pêche. Mais ce dernier passe-temps fort goûté de Félix, ne l'était nullement d'Armel ; il s'y prêtait par condescendance pour son cousin et par abnégation personnelle, mais avec un ennui qu'il ne parvenait pas toujours à dissimuler complètement Lorsque Félix qui, lui aussi, avait bon cœur, s'en apercevait, il demandait à son cousin de hisser la voile et *d'aller en mer*. Armel ne désirait rien tant; aussi était-ce vite fait! Alors le jeune sous-diacre, rayonnant, se transformait en pilote et gouvernait si bien que rien plus. Lorsque souvent, même par les gros temps, le petit yacht de Loc-Koïern doublait la citadelle de Port-Louis et poussait au large jusque dans les *Courreaux de Groix*, les vieux matelots ne pouvaient taire leur admiration en voyant l'habileté du « petit curé » à diriger son bateau, son intrépidité et son sang-froid à la manœuvre.

Le soir, avant de rentrer à la maison, ils allaient ensemble s'agenouiller et prier dans la grotte de saint Gunthiern. Là, il arrivait parfois à Félix de s'attendrir à la vue de la ferveur d'Armel redevenu, de marin, humble et pieux élève du sanctuaire. — C'était une délicieuse vie d'union et d'amour fraternel.

Cependant Kerihuel, si rempli pour Félix de si attendrissants et amers souvenirs, Kerihuel, après être resté inhabité durant plusieurs

Hosted by Google

années, venait de recevoir ses nouveaux hôtes, ses nouveaux propriétaires. Le colonel d'Asnel s'était rendu acquéreur de ce charmant cottage, après la catastrophe qui avait couché dans la tombe le père et la mère du pauvre Félix ; il y venait jouir des douceurs de la retraite. Mais les graves sollicitudes que lui inspirait l'état de santé de sa fille Lucie l'avaient surtout décidé à acheter, puis à habiter Kerihuel, propriété dans une situation charmante, et toute embaumée par les grands bois de sapins des alentours.

Lucie d'Asnel avait vingt ans ; elle avait été gracieuse plutôt que régulièrement belle; mais depuis deux ans, elle était minée par une maladie de poitrine qui semblait devoir, à bref délai, la ravir à l'amour de son pauvre père dont elle était l'unique joie. On aurait dit qu'elle se rendait compte, contrairement à bien d'autres, qu'elle était vouée à une mort prématurée. Un penseur a dit : « On voit des jeunes gens dont la figure est empreinte de cette tristesse prophétique, ombre avant-courrière qui s'étend presque toujours sur les fronts auxquels sera refusée la couron e des cheveux blancs. » Lucie était de ce nombre, et, au premier abord, on était frappé de la tristesse résignée qui se réflétait dans son regard et sur toute sa physionomie. Ces indices n'échappaient pas au pauvre père dont l'âme en était navrée. Pour procurer des distractions à sa fille, il chercha à se créer des relations de voisinage, et c'est ce qui l'amena tout d'abord à Loc-Koïern. Il y reçut l'accueil le plus correct et le plus engageant, du moins de la part d'Armel, car Félix n'avait pu voir sans une secrète irritation l'heureux possesseur de la maison où il était né et où s'étaient écoulées les années heureuses de son enfance, bercées au souffle embaumé de l'amour maternel le plus tendre.

M. d'Asnel sut comprendre ces sentiments ; mais par ses procédés délicats et sa rondeur toute militaire, il parvint à les effacer du cœur de Félix, et usa de l'ascendant que lui donnait son ancien grade élevé pour gagner la confiance du jeune sous-lieutenant. Sur ses instances, celui-ci accompagna son cousin à Kerihuel, puis, peu à peu, il s'y rendit seul avec un plaisir et un empressement si visibles, qu'Armel en fut étonné ; mais il en était surtout heureux, car il voyait avant tout les sérieux avantages que son cher Félix pouvait retirer du commerce de l'ancien officier supérieur.

Hosted by Google

Force lui fut bientôt de constater un changement aussi notable qu'étrange dans les manières d'agir de son cousin à son endroit : Félix prenait fréquemment un air distrait et ennuyé ; il devenait moins communicatif et affectueux ; à son tour, il se montrait rêveur, mais non à la manière du doux Armel dont il évitait la compagnie comme importune. Il disparaissait durant des journées entières, et ces journées, il les passait sur l'autre rive du Blavet, du côté de Kerihuel. Armel souffrait en silence, gémissant de voir son cousin subir, pensait-il, l'influence mauvaise de M. d'Asnel dont il regrettait d'avoir fait la connaissance. Le colonel pourtant se montrait non seulement poli, mais encore plein de prévenances et d'amabililés pour le « cher abbé » dont il semblait apprécier la noblesse de sentiments, la belle intelligence et les fortes vertus. Armel n'y comprenait rien.

Un soir, il surprit Félix, comme il débarquait, venant de Kerihuel où il avait cru le voir causer fort intimement avec Mlle Lucie.

— D'où viens-tu donc, Félix, lui dit-il ; pourquoi es tu constamment là-bas ?

— Bon ! si je ne puis plus faire un mouvement sans t'en rendre compte, ce sera joli, vraiment ; te crois-tu donc mon pion par hasard ?

— Félix, qu'as-tu ? jamais tu ne m'as parlé de la sorte. Au reste, depuis quelque temps, je remarque...

— Remarque ce que tu voudras, et laisse-moi tranquille.

— Allons, ne te fâche pas ; viens à la grotte avec moi.

— Qui t'empêche d'y aller dire tes *oremus* ? moi, je vais me coucher.

Et, rapidement, il s'éloigna sans rien dire de plus.

Armel se rendit seul à sa chère grotte et y pria longuement. Ses larmes coulèrent en abondance : son cœur si aimant et si sensible était brisé par les premières rudesses de ce Félix qu'il aimait si véritablement et qui, jusque-là, lui avait rendu amour pour amour. Il interrogea anxieusement sa conscience et ses souvenirs, se demandant quelle pouvait être la cause d'un changement aussi brusque que pénible ; et sa conscience lui disait qu'en tout et constamment il avait été un parfait ami. Et pourtant, de plus en plus,

Hosted by Google

il vit Félix s'éloigner de lui. Son esprit cherchait sans cesse l'explication de cet état de choses et se mettait à la torture, non moins que son bon cœur froissé et ulcéré. Un hasard lui apprit tout.

Un soir, il suivait, triste, le bord du Blavet ; il tenait à la main un volume que M. Dufihol venait de publier, *Guionvac'h*, charmant récit dont il eût si bien savouré en d'autres temps toutes les grâces bretonnes, mais qui, en ce moment, ne parvenait même pas à le distraire de ses douloureuses préoccupations. Une volumineuse enveloppe que son pied vient de heurter et qu'il repousse tout d'abord, attire son attention ; il revient sur ses pas, la ramasse. Elle contient plusieurs lettres ; quelques unes viennent d'Armel, l'écriture l'indique au premier coup d'œil ; les autres ont été écrites par une main féminine. Intrigué, il les parcourt des yeux, et de grosses larmes glissent sur ses joues pâlies par l'émotion. Il sait tout maintenant : il a entre les mains la correspondance significative de Félix et de Mlle d'Asnel ! Que va-t-il en faire ? Remettre ces lettres à son cousin qui doit déjà s'être aperçu de leur perte ? Impossible : celui-ci, se voyant découvert, deviendra furieux et capable de tout. Il les déchirera et les jettera dans le Blavet.

Soulagé par cette résolution qui lui paraît la meilleure et la plus sage en cette occurence, il s'asseoit près d'un arbre, et il pleure silencieusement, les coudes appuyés sur les genoux, la tête entre les mains qui tiennent convulsivement la terrible enveloppe. Elle lui est arrachée brusquement. Il lève la tête : Félix est là devant lui, furieux, rouge de colère et de honte ; il ne tarde pas à éclater.

— Ah ! tu m'espionnais donc, l'abbé ! Déjà, sans doute, tu te promettais merveille de ces lettres que le diable m'avait fait perdre. Il n'en sera rien : je te préviens que si tu as le malheur de trahir mon secret, tu me le paieras cher.

Armel n'avait jamais tremblé devant une menace ; il sentit le rouge lui monter au front, et peu s'en fallut qu'il ne ripostât sur le même ton ; mais il se souvint à quel homme emporté il avait affaire, il se souvint surtout de son caractère sacré et de l'habit qu'il avait l'honneur de porter ; et il sut se maîtriser assez pour dire simplement :

— Félix, il y a, ce me semble, assez longtemps que tu me

Hosted by Google

connais pour savoir que tu peux compter en tout et toujours sur ma discrétion, non moins que sur mon amitié.

— Non, non ! ce n'est que d'aujourd'hui que j'ai appris à te connaître ; aussi, je n'en veux plus de ta fameuse amitié.

— Soit ; mais, pour ta tranquillité et ton bonheur, renonce à cet amour insensé dont je viens d'apprendre l'existence par le plus grand des hasards. Ne vois-tu pas qu'avant une année cette enfant sera morte ?

— Ah ! toujours charmants, ces abbés ! tu veux que je renonce à la main de Mlle d'Asnel ? C'est pour te laisser le champ libre, sans doute. Tu es si bien avec son père !

C'en était trop pour la patience d'Armel.

— Malheureux, s'écria-t-il en s'avançant vers son cousin, ne redis pas ce blasphème ! tu sais bien que j'appartiens à Dieu et que je lui ai juré fidélité. Le jour béni de mon sous-diaconat n'est pas si éloigné...

— Connu, connu, ce refrain-là. Mais en voilà assez. Apprends qu'à partir de ce soir, il n'y a plus rien de commun entre nous, et, pour ne te rien devoir, je vais à Lorient de ce pas ; j'y trouverai un crédit suffisant pour te rembourser les quelques mille francs — tu me diras le chiffre exact — que tes parents ont dépensés pour la fin de mon éducation et l'enterrement de mon père et de ma mère. — J'ai l'honneur de vous saluer, M. l'abbé....

IV.

Cela dit, Félix s'éloigna rapidement, laissant le pauvre Armel en proie à une douleur poignante. Il marcha longtemps sans but, l'esprit absorbé uniquement par le dénouement si inattendu qui avait mis fin à l'affection qui à elle seule avait jusque-là rempli son cœur aimant. Il se retrouva dans sa chère grotte, sans trop savoir comment. Là son cœur fut un peu soulagé par les larmes qu'il répandit en abondance, pendant qu'une prière douloureuse, mais résignée, s'exhalait de ses lèvres : « Mon Dieu, dit-il, vous m'avez frappé à coups redoublés et terribles ; vous m'avez pris tous les miens ; seul *il* me restait, et je l'aimais plus

Hosted by Google

que moi-même. O vous qui êtes si bon, ramenez-le vers moi, rendez-moi le cœur de mon petit frère tant aimé ! Ou bien, si vous avez voulu me détacher de tout et de tous afin que je sois plus complètement à vous, parlez : que voulez-vous que je fasse ? J'accomplirai en tout, ô mon Dieu, votre sainte et adorable volonté. »

Le calme et la paix étaient revenus dans son esprit, avec la résignation ; il rentra tristement. Le lendemain, il trouva la maison bien grande, bien vide, et, malgré le beau soleil, bien sombre : la présence de l'ami si cher ne l'égayait plus ! Puis Félix tint sa promesse, ou plutôt sa menace : il envoya à son cousin « les quelques mille francs, » (dix mille francs) qui n'arrivèrent pas seuls ; ils étaient accompagnés d'une lettre dure, impitoyable et haineuse. La blessure du cœur d'Armel se rouvrit large et profonde ; mais il sut encore courber la tête et tout accepter de la main de Dieu. Il mit de côté les dix mille francs et se promit de n'y point toucher.

Cependant, de Lorient Félix était revenu à Kerihuel et avait demandé à M d'Asnel la main de sa fille. Sans l'éconduire précisément, celui-ci, qui ne connaissait encore rien de l'éclat survenu à Loc-Koïern, prétexta la jeunesse de Lucie, son éducation inachevée et surtout le mauvais état de sa santé. Félix partit pour Tours, emportant la foi de la jeune fille et les vagues promesses de son père ; il était satisfait. Il avait bien un peu conscience de l'indignité de sa conduite vis-à-vis d'Armel ; mais il voulut faire taire au plus vite ce sentiment importun. La vie de garnison allait lui en fournir de trop belles occasions.

Tours, la molle et voluptueuse cité des bords de la Loire, a fait sombrer la vertu de bien d'autres jeunes gens infiniment mieux trempés et plus foncièrement chrétiens que ne l'était notre jeune officier. Aussi, dès les premiers jours, il suivit d'emblée le courant général ; il se lança même bientôt dans tous les désordres avec un cynisme qui étonna ses compagnons de débauches eux-mêmes. — Hélas ! nous connaissons de longue date Félix Hervégan : il allait toujours aux extrêmes. Bientôt il se mit à escompter la dot de Lucie pour payer des dettes qu'il contractait chaque jour plus nombreuses. Sa vie était une fête continuelle, — triste et misérable fête ! Sa nature

Hosted by Google

ardente s'était lancée sur une pente glissante et couverte de fleurs aux couleurs éblouissantes, aux parfums enivrants ; et Félix suivait, ébloui, enfiévré, cette pente rapide, irrésistible ; au bas se trouvait un ignoble et affreux précipice, mais il ne le voyait pas, il ne voulait pas le voir. Il allait toujours, presque inconscient, emporté par l'enivrante fièvre des plaisirs. Dieu lui réservait, dans sa miséricorde, un solennel et funèbre avertissement capable d'arrêter une âme moins aveugle et même de lui faire rebrousser chemin : il apprit coup sur coup la mort de Lucie enlevée par la maladie de poitrine qui la minait sourdement, et la mort de M. d'Asnel, qui suivait de près au tombeau celle qui avait été « son trésor et sa joie. » Félix, au milieu de ses désordres avait oublié — ou peut s'en faut – l'innocente et naïve enfant de Kerihuel et les solennelles promesses qu'il lui avait tant de fois réitérées ; aussi cette nouvelle, qui aurait brisé son cœur s'il était demeuré loyal et pur, ne lui causa qu'une pénible surprise. Ce qu'il regrettait surtout, c'était la riche dot qui lui échappait, et il eut le cynisme de le déclarer bien haut. Puis, détail cruel pour lui, M. d'Asnel qui n'avait pas de proches héritiers, avait institué son légataire universel Armel qu'il aimait et dont il admirait les sentiments nobles et élevés, l'âme pure et délicate. Une seule condition était exprimée : au moins cinquante mille francs devaient être consacrés à des œuvres de charité. Point n'était besoin d'une pareille clause pour Armel.

A cette nouvelle, Félix adressa à son cousin une de ces lettres grossières, haineuses, outrageantes au premier chef dont il était devenu coutumier ; il prodiguait au pauvre Armel les termes les plus injurieux et les plus sanglants, l'accusant d'avoir capté l'amitié et la fortune du colonel pour se venger d'avoir échoué près de sa fille.

Au moment où cette lettre parvint à Armel, il venait d'être nommé vicaire à Lorient. Elle lui fit verser des larmes bien amères. Sa réponse fut admirable de sentiments chrétiens, généreux, tendres et délicats ; il rappelait à son cousin leur longue et douce intimité, le suppliait de lui permettre de redevenir son ami, son frère. « Pensons, cher Félix, disait-il, que l'un et l'autre nous avons fait un mauvais rêve, que les mauvais sentiments se sont

Hosted by Google

évanouis, comme disparaissent et s'évanouissent au réveil les songes de la nuit ; pensons que nous sommes toujours, que nous n'avons jamais cessé d'être les deux frères, les deux intimes, les *deux tourtereaux* des beaux jours, entre qui tout continue d'être commun. »

Hélas ! sa lettre lui fut renvoyée sans même avoir été ouverte par l'indigne destinataire !

Cependant le temps s'écoulait, et si Félix s'en servait pour le mal, Armel en usait pour le bien. Il était devenu la providence des pauvres de Lorient ; la fortune relativement considérable qui lui venait de son père, il la considérait à peine comme sienne ; il se regardait plutôt comme le dispensateur, le trésorier de Dieu, et il donnait largement. Il ne faisait d'ailleurs pour lui-même aucune dépense qui ne fût strictement nécessaire et vivait avec la plus sévère économie. En un mot, il était pour lui-même aussi austère qu'il était large et charitable pour les autres.

Il ne brillait pas moins par son intelligence que par ses vertus. Travailleur acharné, il consacrait des nuits entières à l'étude, et ses efforts ne tendaient pas uniquement — comme chez trop de jeunes prêtres — à une connaissance sérieuse et approfondie de la théologie, cette reine de sciences ; il voulait être à *hauteur* pour les autres connaissances humaines : les belles lettres, les arts, les sciences historiques, toutes les questions d'actualité se disputaient les rares instants libres que lui laissaient l'exercice de ses devoirs d'état et les œuvres multiples que la charité lui inspirait. De la sorte il se mettait plus à même de faire l'œuvre de Dieu auprès des esprits cultivés aussi bien qu'auprès des humbles et des ignorants. Car, prêtre avant tout, il rapportait tout à Dieu, sa fin suprême. Au reste, après avoir exploré le vaste champ des connaissances humaines, il avait reconnu que c'était une énigme sans mot, et s'était réfugié avec un abandon encore plus complet dans les bras maternels de cette religion sublime qui explique par ses mystères les mystères de la science, qui établit les âmes les plus avides de lumières dans cette lumière sans ombre et sans déclin qui est un rayon de la divinité même. Les méditations de son âme ardente et contemplative n'avaient surtout pour objet que les choses divines,

Hosted by Google

et la poésie qui remplissait son âme avait trouvé son sublime idéal dans la poésie incomparablement belle, suave et pure du christianisme.

Une certaine tristesse résignée, une certaine mélancolie empreinte sur son front large et pur — il avait tant souffert! — n'empêchait pas ses manières d'être pleines d'affabilité et de douceur. Aussi se faisait-il aimer de tous. Puis, quand il était au milieu des pauvres, ses discours étaient d'une telle simplicité qu'on le prenait pour un homme simple, et il étouffait toujours avec tant de soin les étincelles de son esprit, qu'on soupçonnait difficilement quel éclatant foyer de lumière et d'érudition il portait en lui. C'était un bon prêtre, dans toute l'acception du terme et un de ceux qui avaient lu le plus avant dans son cœur, disait de lui : c'est une âme angélique et pure, tourmentée d'idéal, de justice et de bonté.

Un jour qu'il était cloué sur son lit par une cruelle maladie, suite de son zèle exagéré, disait-on, aux reproches paternels de M. le curé, il répondit avec une charmante simplicité par ces mots de saint Basile : « Athlète, ouvrier de Jésus-Christ, je me suis engagé à lui pour combattre tout le jour, pour en supporter la chaleur. Je ne veux pas chercher de repos avant la fin du jour, c'est-à-dire la fin de la vie, l'heure à laquelle le Père de famille viendra compter avec moi et me payer le salaire. »

En résumé, tel Armel se montra à Lorient pendant huit années : pieux, intelligent, actif, dévoué sans mesure aux misères du corps et à celles de l'âme, soulageant les unes en cherchant par-dessus tout la guérison des autres.

V.

Un soir, il se rendait dans un des faubourgs de la ville, à Keryado, si je ne me trompe ; il y avait là une pauvre famille en proie à la plus horrible misère, que ses aumônes seules faisaient vivre après l'avoir arrachée au désespoir. Sous la porte de Plœmeur, il croise un groupe d'officiers dont un lui lance, en passant, une grossière

Hosted by Google

insulte. Il a reconnu Félix ! Ah ! s'il n'écoutait que son cœur, il se jetterait dans les bras de son malheureux insulteur pour le gagner. Mais il craint une scène. Il continue donc son chemin, affectant de n'avoir pas pris garde à ces outrages, et murmurant une prière en faveur de celui qu'il avait si tendrement aimé.

Après avoir prolongé sa visite charitable et avoir vidé sa bourse dans le sein de la pauvreté, il continue sa promenade. Le souvenir des braves gens qu'il vient, une fois de plus, de rendre heureux, lui fait oublier la rencontre qui l'a naguère navré. Il suit, en méditant la côte de Plœmeur. Des insultes analogues aux précédentes le tirent bientôt de sa rêverie : c'est encore Félix ! Il prend avec ses amis un bain qu'il agrémente de toutes sortes de grossièretés à l'adresse du « curé. »

Comme la première fois, celui-ci passe sans répondre.

A peine s'est-il éloigné d'une centaine de mètres, que des cris bien différents des premiers attirent son attention : ils sont inspirés par la détresse et la terreur. D'un coup d'œil rapide, Armel a vu ce qui se passe : Félix et un de ses compagnons, voulant se montrer plus habiles que les autres, se sont engagés trop loin ; nageurs plus que médiocres, en somme, ils ne peuvent résister au courant qui les entraîne. Encore une minute, et leur perte est certaine !

Armel n'hésite pas : déjà il a quitté sa soutane, sa chaussure, et a sauté à l'eau. Il nage vigoureusement, malgré les habits qui lui restent, et ne tarde pas à atteindre les deux malheureux. Félix, furieux de devoir la vie à l'homme qu'il déteste le plus au monde, l'accueille encore par des injures et veut même refuser son secours. Le brave sauveteur ne l'en saisit pas moins par l'épaule, et, rapidement, le ramène vers le rivage. A peine a-t-il trouvé pied, qu'il laisse là son cousin hors de danger désormais ; il se hâte vers l'autre qui, nageur passable, lutte avec une force décuplée par le désespoir. Il arrive à lui.

Mais alors a lieu une de ces scènes épouvantables qu'on a peine à décrire dans toute leur horreur : l'inconnu se cramponne à son sauveur avec une énergie terrible et inconsciente, et avec d'autant plus de facilité que celui-ci, nous l'avons vu, n'avait pas

Hosted by Google

pris le temps de se débarrasser de ses vêtements de dessous. Les observations, les supplications n'y font rien ; l'officier affolé, ne lâche pas prise et paralyse presque complètement les mouvements d'Armel dont les forces d'ailleurs commencent à s'épuiser dans cette double lutte contre les flots et celui qu'il veut leur arracher.

Sur le rivage, Félix revenu à de meilleurs sentiments, Félix et ses amis éperdus et impuissants s'arrachent les cheveux de désespoir en voyant le courant emporter les deux infortunés.

Armel ne nage plus que faiblement; la main crispée de son compagnon évanoui le tient toujours; ses forces sont épuisées! De sa main libre, il envoie un dernier signe d'adieu à Félix fou de douleur; sur la tête de celui qui cause sa perte, il semble murmurer les paroles du pardon, en traçant le signe de la croix ; il trace le même signe sur lui-même, et, après une lutte qui dure encore quelques secondes, il disparaît emporté par le courant avec le malheureux pour qui il vient de donner sa vie.

. . . . . .

La nouvelle de la mort de l'abbé Rogerieu éclata à Lorient comme un coup de foudre, causant un deuil général qui indiquait en quelle singulière estime le tenaient toutes les classes de la société. Les pauvres gens, « ses chers pauvres, » tout en larmes comme s'ils pleuraient un des leurs, affluèrent au presbytère afin de savoir si vraiment ils avaient perdu leur meilleur ami. Toute la population donna des témoignages admirables de sa vénération pour ce jeune prêtre qui, ainsi que son divin Maître, mourait à 33 ans, après avoir, comme Jésus, « passé en faisant le bien et avoir donné sa vie pour ses frères. »

Peu à peu, on avait connu toutes les péripéties du drame terrible et émouvant qui plongeait toute une ville dans le deuil, et les officiers repentants ne firent pas faute d'avouer les torts si graves qu'ils avaient eu envers celui que tous pleuraient aujourd'hui. La douleur de Félix fut sombre, et on craignit longtemps qu'il ne prît une résolution désespérée et fatale. Mais Armel, son bon ange d'autrefois, veillait sans doute du haut du ciel sur l'âme de celui qu'il avait arraché à la mort, et fit rentrer dans le cœur du malheureux la résignation avec le repentir.

Hosted by Google

Cependant les recherches faites pour retrouver les cadavres furent couronnées de succès : les deux noyés étaient demeurés comme collés l'un à l'autre, et la main droite d'Armel tenait encore comme dans une dernière étreinte d'amour le grand crucifix attaché par un cordon sur sa poitrine.

Le jour de l'enterrement qui fut un jour de triomphe pour l'humble vicaire, Félix se souvint de la promesse faite à son cousin au jour béni de son sous-diaconat ; il retrouva le billet que nous connaissons et que par un hasard extraordinaire il avait toujours conservé. Après avoir donné connaissance à plusieurs de ces lignes touchantes qui peignaient l'âme et le cœur de celui qui n'était plus, il les plaça sur la poitrine d'Armel, comme il en avait autrefois fait la promesse. Si le texte de ce billet excita l'admiration, ce sentiment grandit encore singulièrement lorsque fut ouvert le testament du défunt.

Après avoir partagé les deux tiers de sa fortune entre les pauvres de Lorient, ceux de Kervignac et certaines œuvres de charité, il continuait ainsi :

« Je lègue à mon cousin et bien-aimé Félix Hervégan Loc-Koïern et toutes ses dépendances, ainsi que Kerihuel où il est né, plus 80,000 francs et les 10,000 francs qu'il m'imposa le jour où le démon l'éloigna de moi. Cette dernière somme, il la trouvera dans mon secrétaire, sous un petit crucifix d'argent ; je lui demande de porter toujours sur lui ce crucifix en mémoire de moi et en souvenir de l'amour qui n'a cessé de remplir mon cœur pour celui que j'ai aimé comme un frère et que je pleure chaque jour.

Ma vie, j'en ai le pressentiment, ne sera pas longue ; faites du moins, ô mon Dieu, que tous mes instants vous soient consacrés, et que je meure en vous servant et en sauvant mes frères. Et puis, ô Dieu de mon cœur, je vous demande une seule consolation avant de mourir : que Félix sache bien et comprenne que je l'ai toujours et véritablement aimé, comme aux beaux jours de notre adolescence, et que je suis prêt à donner ma vie comme preuve de mon amour fraternel. »

Cette prière avait été pleinement exaucée.

P. Giquello.

Hosted by Google

NÉCROLOGIE

MONSEIGNEUR DU MARC'HALLAC'H.

La presse a énuméré les mérites de l'homme éminent qui eût voulu rester inconnu et être compté pour rien. On a dit sa naissance dans une famille de croisés authentiques ; ses études de droit et de médecine entreprises pour servir les pauvres de son pays ; son entrée au grand séminaire de Quimper, après la mort d'une jeune femme et de trois enfants chéris ; son départ, à l'âge de soixante-deux ans, pour la guerre de 1870, comme aumônier des mobiles du Finistère ; sa décoration sur le champ de bataille, sa nomination comme député, puis comme curé d'une île sauvage sans église et sans pasteur, puis comme grand vicaire du diocèse, enfin comme proto-notaire apostolique, par le Saint-Père ; il reste à parler de l'archéologue.

Bien avant 1873, époque où sous la présidence du savant et modeste Aymar de Blois, il partagea dans la Société archéologique du Finistère les fonctions de son beau-frère, M. le comte de Carné, de l'Académie française, il avait fait ses preuves, en découvrant les ruines romaines si célèbres du Pérennou. L'éloge du jeune antiquaire est partout ; depuis le *Bulletin monumental* de M. de Caumont jusqu'au *Guide Joanne*, de M. Pol de Courcy, tous les maîtres en archéologie ont loué sa méthode et sa perspicacité. Dernièrement encore, dans le Bulletin de 1890 de la Société archéologique du Finistère, t. XVII, p. 258, M. l'abbé Abgrall publiait le plan et la description de la villa et des thermes du Pérennou d'après des fouilles nouvelles de Mgr du Marc'hallac'h. On peut voir une partie des résultats dans la salle du musée de Quimper, auquel Mgr du Marc'hallac'h a fait don de plusieurs tuiles de couverture recueillies dans les déblais mêlées à des

Hosted by Google

fragments de vases en terre de Samos. La cour du même musée a été ornée par sa générosité d'un fac-simile de l'hypocauste des bains romains, construit avec des piles et des carreaux en briques apportés du Pérennou.

Les ruines romaines ou gallo-romaines fouillées à l'aide des journaliers de son père à qui la Révolution de juillet venait de faire des loisirs, amenèrent le jeune antiquaire à étudier d'autres ruines où son esprit critique fit preuve d'aptitudes expérimentales tout à fait rares dans ce temps-là.

Il trouva le moyen de rattacher scientifiquement la plus ancienne poésie des Armoricains à celle des Gaulois. De là des études solides qui ont donné une base sérieuse à des imaginations patriotiques ; plus d'une, attribuée à M Louis de Carné, a reçu l'hospitalité dans le *Dictionnaire de la Conversation*, et le journal des *Débats* a fini par leur donner sa consécration littéraire. On en jugera par ces extraits d'un rapport vraiment magistral :

« Un mouvement remarquable se produit dans les études historiques, écrit-il le 19 octobre 1838, date importante à noter. Les provinces de France, qui jouirent d'une existence propre, ne la voient pas s'éteindre sans jeter un coup d'œil de regret sur un passé sans avenir. Des bardes chantaient à leur berceau ; des antiquaires s'efforcent, à leur déclin, d'arracher au néant les souvenirs d'une vie qui s'échappe. On se plaît au récit minutieux des gloires domestiques ; on s'attache avec amour à ces ruines croulantes qu'un flot niveleur envahit, et, prêt à s'effacer dans l'océan de l'oubli, on veut au moins laisser à la surface l'inventaire de ces monuments et les actes authentiques de son histoire. »

Parmi les diverses nationalités absorbées par la centralisation française, la Bretagne lui semble avoir conservé le plus de force vitale, le plus d'individualité. « Son isolement, sa langue, ses anciens privilèges, son immobilité dans ses vieilles croyances, comme des ancres mouillées dans le courant des siècles, dit-il avec autant de sagesse que d'éloquence, sont autant de points d'appui contre l'invincible force qui l'entraîne. »

De l'autre côté de la Manche, il trouve une race de même origine que les Bretons du continent, qui a lutté contre les envahissements de l'Angleterre avec la même tenacité. Il distingue quelques

Hosted by Google

caractères communs chez les gens du pays de Galles et chez nous ; ce n'est pas sans un certain charme qu'il reconnaît ici et là des traits à demi effacés ; « nulle part, depuis cinquante ans, remarque-t-il, on ne fouille avec plus d'ardeur la poussière du passé ; les parchemins vermoulus sortent des archives, on publie les vieux manuscrits, on recueille les chants populaires, et l'on se prend à vénérer les débris des temps antiques. Livrés à des études analogues, puisant souvent aux mêmes sources, les Bretons et les Gallois se trouvent naturellement rapprochés par les mêmes sympathies. » Le critique ajoutait avec une pointe de poésie pleine de sens : « si l'on ne retrouve plus l'aliment nécessaire à la flamme sacrée qui répand la chaleur et la vie dans le corps social, on peut encore faire jaillir le feu d'artifice dont l'éclat rapide et pénétrant illumine un instant la nuit. »

Cette nuit, il lui fut donné d'y assister le 12 octobre 1838, et il l'a décrite. Frappé de cet étrange mouvement national, Lamartine lui-même ne dédaigna pas de célébrer la fraternité renaissante des Bretons et des Gallois dans la ville d'Abergavenny. Si dans les *Recueillements poétiques*, il place, par distraction, la scène en Ecosse ; ses vers n'en sont pas moins vibrants ; voici le toast où le grand poète prête sa voix aux Bretons d'Armorique :

« Quand ils se rencontraient sur la vague ou la grève,
En souvenir vivant d'un antique départ,
Nos pères se montraient les deux moitiés d'un glaive
Dont chacun d'eux gardait sa symbolique part.
Frère, se disaient ils, reconnais-tu la lame ?
Est-ce bien là l'éclair, l'eau, la trempe et le fil ?
Et l'acier qu'a fondu le même jet de flamme
Fibre à fibre se rejoint-il ?

Et nous, nous vous disons : ô fils des mêmes plages,
Nous sommes un tronçon du vieux glaive vainqueur ;
Regardez-nous aux yeux, aux cheveux, au visage ;
Nous reconnaissez-vous à la trempe du cœur ? »

Mais ce ne fut pas uniquement « à la trempe du cœur », que les Bretons et les Gallois se reconnurent : un chant armoricain, en

Hosted by Google

l'honneur des Gallois fut chanté à la fête ; l'auteur s'était servi, autant que possible, de termes encore usités dans le pays de Galles : « Nous ne soupçonnions pas dans le peuple qui nous entourait, dit Mgr du Marc'hallac'h, assez de foi dans la religion du passé pour prévoir l'effet magique produit par cette démonstration vivante d'une origine commune. Etonné de comprendre la voix de l'auteur, il se dressait sur les bancs, les chapeaux s'élevaient dans l'air, et les trépignements qui ébranlaient la salle n'étaient pas un simple témoignage de satisfaction, ils trahissaient une émotion réelle. » (*Débats*, 22 octobre 1838).

Quelque cinquante ans après, le 23 décembre 1890, Mgr du Marc'hallac'h écrivait : « Désormais, hélas ! je suis le seul témoin de la fête. »

A son retour, on lui demanda pour le *Dictionnaire de la Conversation* de nouveaux articles, et il répondit par un tableau des monuments et paysages du Finistère où son pays natal était peint de manière à faire envie à celui qu'il venait de visiter.

L'âme de nos monuments religieux, le culte conservé des patrons de la race le frappaient surtout en Basse-Bretagne. Aussi, quand il fut devenu grand-vicaire de Quimper, l'évêque fit appel à la science exacte du vice-président d'une compagnie dont il faisait lui-même partie. Mgr Nouvel le pria d'examiner sévèrement l'authenticité des reliques du patron du diocèse, saint Corentin.

La conclusion de ses recherches parut si importante à la Société archéologique du Finistère, qu'elle sollicita du critique la communication des pièces ; la réponse ne se fit pas attendre : « En lisant votre lettre, répliquait l'auteur (1er juillet 1885), j'ai regretté de me voir devancé par notre Président auquel je devais, à plus d'un titre, le résultat de mes recherches sur une relique qui a eu ses jours de gloire. Je mets à la poste un exemplaire de mon rapport. Non seulement j'en offrirai un à la Société d'archéologie, mais si elle le désirait, je lui communiquerais des documents qui serviront de preuves à mes conclusions.

Le rapport en question a été analysé par M. Serret, et il est inutile de refaire ce qui a été si bien fait.

Le procès-verbal de la séance du 27 août 1885 est d'ailleurs dans les mains de beaucoup de lecteurs, et chacun voudra le relire.

Hosted by Google

Mais ce qu'on n'y trouvera pas ce sont les photographies jointes à l'original. Mgr du Marc'hallac'h a en effet poussé le scrupule jusqu'à demander à la photographie le témoignage sensible des indications répandues dans son Mémoire.

Un dernier hommage devait être fait par lui à l'archéologie. Dans le but de compléter l'Armorial breton de M. Pol de Courcy, il s'amusait à la fin de sa vie à étudier historiquement le blason.

Son ouvrage va même être publié par les soins de son neveu M. le comte Edmond de Carné. Touchante abnégation ! Il eût voulu qu'on le publiât sans nommer l'auteur. Pourtant il céda, moyennant je ne sais quel compromis délicat : le seigneur de céans, écrivait-il de son manoir du Pérennou, pourrait dire avec le poète :

> J'ai mis sur le cimier doré du gentilhomme
> *Une plume de fer* qui n'est pas sans beauté.

Cette *plume de fer*, il l'ajoutait volontiers aux armes d'une famille éteinte avec lui, qui portait d'*or*, c'est-à-dire « la constance dans les périls et la fermeté dans la Foy, » avec trois burettes de gueules ou de sang et la devise : *usque ad aras* (jusqu'aux autels). En les regardant, de son lit de mort, le prêtre ne pouvait s'empêcher de rêver : d'autres y voyaient une prophétie.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ
Membre de l'Institut.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

PORTRAITS RÉVOLUTIONNAIRES. — *L'abbé Jumel*, par C. de la Chanonie. — Compiègne, imprimerie *Henry Lefebvre*, 1891.

Le Révolution a été une terrible école de caractères, mettant à nu les replis de l'âme, montrant parfois ce qu'il y a de meilleur chez l'homme, plus souvent ce qu'il y a de plus mauvais et de plus bas.

Prototype des sinistres girouettes qui ont tourné à tous les vents de cette formidable époque, Talleyrand trouve quelque excuse dans les service rendus au pays, mais les sous-Talleyrands, dont la bouche a soufflé le chaud et le froid dans les bas-fonds des marais révolutionnaires, sont odieux. L'un d'eux, l'abbé Jumel, allant du royalisme le plus pieux aux pires excès jacobins, puis retournant sa carmagnole pour adorer le soleil Napoléonien et finissant, sous la Restauration, dans la peau d'un vertueux professeur de morale, vient d'être blasonné de main de maître par M. C. de la Chanonie, le jeune et vaillant publiciste à qui nous devons la récente édition des *Mémoires* de Tercier.

Le sujet offrait un rare exemple des plus cyniques palinodies. M. de la Chanonie l'a traité avec une vivacité de style et une ironie vengeresse qui rappellent Suleau, un journaliste de bonne race aussi. Il faut espérer qu'il continuera la série si bien commencée de ses *Portraits révolutionnaires* : il aime et cite Montaigne, et ses modèles, aux prises avec la tourmente révolutionnaire, lui fourniront plus d'une fois le vivant commentaire de cette maxime du philosophe gascon : « Il n'est rien de si « beau et légitime, que de faire bien l'homme et deuement, ny science « si arduë que de savoir bien vivre cette vie. »

O. DE GOURCUFF.

« Le Congrès de l'Asssociation Bretonne s'est tenu à Saint-Servan, du 7 au 12 septembre, comme nous l'avions annoncé, et au cours de ce Congrès, la Société des Bibliophiles Bretons a eu, le 11 septembre, une séance à Saint-Servan.

« Nous publierons, dans notre prochaine livraison, le procès-verbal de cette séance et le compte rendu du Congrès de l'Association Bretonne. »

Le Gérant : R. LAFOLYE

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Hosted by Google

ÉTUDES HISTORIQUES

L'OPPOSITION AUX ÉTATS DE BRETAGNE

LA TENUE DE 1760

(Suite).

IV

Commissaires du roi et présidents des ordres.

Les Etats de 1760 s'ouvrirent à Nantes le 8 septembre dans une des salles du couvent des PP. Jacobins (Dominicains). L'ordre de l'Église était présidé par Mgr de la Musanchère, évêque de Nantes, la noblesse par le duc de Rohan, le tiers par M. de Bellabre, sénéchal de Nantes. Les commissaires du roi étaient le duc d'Aiguillon et l'intendant Le Bret, MM. du Parc Porée, Le Prestre de Châteaugiron, avocats généraux, de Trevenegat, conseiller au Parlement, et de la Tullaye, procureur général de la Chambre des comptes. M. de la Chalotais, qui avait été également désigné, n'assistait pas à la tenue.

Il y avait 427 gentilshommes inscrits dont 217 de l'évêché de Nantes et 210 des huit autres évêchés, six évêques, 28 abbés et chanoines, 68 députés du tiers.

Hosted by Google

Les esprits paraissaient agités. Habitués comme nous le sommes au fonctionnement du régime parlementaire, nous avons peine à nous expliquer l'attitude et la situation de ces parlements provinciaux. D'un côté un monarque absolu qui ne devait rencontrer en face de lui, pour ses volontés et même pour ses caprices, aucune résistence légale, constitutionnelle ; de l'autre une assemblée qui, tout en étant profondément attachée à la Monarchie et au roi, était très résolue à défendre les droits et les intérêts de la province. Et cette assemblée avait en mains la prérogative qui est le palladium et la garantie de l'autorité des corps délibérants : elle tenait les cordons de la bourse, aucun impôt ne pouvait être levé en Bretagne sans son consentement.

De là, une situation délicate, des luttes continuelles entre le pouvoir royal et ce Parlement au petit pied, qui avait la prétention, — comme tous les Parlements, — en donnant son argent de donner aussi son avis. Quand les demandes du roi, — qui étaient toujours des demandes de fonds,— soulevaient quelque opposition, les représentants du prince ne voyaient dans cette résistance incroyable que « désobéissance, sédition, révolte, mutinerie », les gentilshommes au contraire invoquaient « le devoir, l'indépendance, la liberté. »

Ils le faisaient avec d'autant plus de force que parfois les commissaires du roi eux-mêmes pactisaient avec l'opposition ! Chose étrange, les représentants du prince, désignés à chaque session par un arrêté spécial et nominatif pour présenter ses demandes et soutenir ses prétentions, — sinon tous, au moins une partie d'entre eux, — faisaient en secret cause commune avec les Etats !

Le duc d'Aiguillon le dit formellement, il se plaint au contrôleur général de ce que « la difficulté des affaires qu'il a eu à traiter ait été encore augmentée par le peu de considération que les présidents ont dans l'assemblée, et par la façon de penser des principaux commissaires du roi dont il a été obligé de se méfier continuellement, car ils étaient eux-mêmes les espions et les soutiens de la cabale[1]. »

[1] *Archives nationales*, H. 440. Lettre du duc d'Aiguillon au contrôleur général Bertin, du 16 décembre 1760.

Hosted by Google

Et le ministre répond « qu'il est instruit de particularités qui lui feraient aisément conjecturer que c'est surtout l'un des commissaires qui a joué ce double rôle ; il ajoute que ces excès, de la part de personnes qui, par leur état et par la confiance dont le roi les honorait, devaient être les premiers à assurer le bien de son service, prouvaient de plus en plus la nécessité d'avoir recours aux voies de sévérité les plus propres à rétablir l'autorité du roi dans la province[1]. »

Les commissaires du roi étaient en général, outre le commandant et l'intendant, des magistrats du Parlement ou de la Cour des comptes. Celui que veut désigner le ministre ne serait-il point le conseiller Trévenegat ?

Le duc se plaint également du peu d'autorité des présidents. Comment en eût-il été autrement? Ils étaient dans une situation fausse, placés entre les commissaires du roi dont ils recevaient des injonctions et subissaient l'autorité pour la direction des débats, et leurs ordres qu'ils auraient dû soutenir, appuyer et défendre.

Ils devaient se rendre chaque soir *à la conférence*, réunion des commissaires, des présidents et des partisans notoires du ministère, qui se tenait chez le commandant et dans laquelle on préparait, on étudiait les délibérations et les décisions du lendemain.

Le duc, pendant toute la session, tenait du reste table ouverte, les gentilshommes se pressaient dans ses salons, aux dîners et au jeu qui se prolongeait fort tard, les réceptions devaient être plantureuses et brillantes, car le duc nous apprend que la session de Nantes lui coûta la jolie somme de 274,647 livres[2].

Les trois présidents se trouvaient désignés d'avance par leurs fonctions mêmes ; il était d'usage en effet de choisir, pour l'église, l'évêque et, pour le tiers, le sénéchal de la ville où se réunissait l'assemblée ; la noblesse devait être présidée par l'un des neuf hauts barons de la province[3].

[1] *Dictionnaire manuscrit d'administration de la Bretagne*, v° d'*Aiguillon*.

[2] *Archives nationales*, H 440. Lettre du contrôleur général du 26 décembre 1760.

[3] Deux de ces hautes baronnies (Vitré qui appartenait aux La Trémoille et Léon, aux Rohan) étaient regardées comme égales entre elles, mais comme les premières des neuf, en sorte que quand leurs possesseurs assistaient aux Etats,

Hosted by Google

L'évêque de Nantes était en 1760 Mgr Mauclerc de la Musanchère. Caractère faible, intelligence médiocre; les mauvaises langues de l'opposition prétendaient qu'il n'était pas insensible aux dîners fins du commandant et qu'il flattait celui-ci afin d'obtenir une place pour son neveu[1].

Le duc de Rohan, qui devait à sa baronnie et non à ses capacités de présider la noblesse, subissait l'influence des commissaires du roi et n'avait aucune autorité sur son ordre.

Le sénéchal de Nantes M. de Bellabre était très considéré. Un incident le prouva au début de la session. Les États ayant accordé, selon l'usage, des gratifications de 15.000 livres à la duchesse d'Aiguillon et à la duchesse de Rohan, des membres du tiers réclamèrent la même munificence en faveur de Mme de Bellabre. Cela ne s'était jamais fait. « On fut choqué de l'espèce de parallèle que l'on semblait vouloir mettre entre la présidente de la noblesse et celle du tiers, en voulant faire dépendre la gratification de l'une de celle que l'on accorderait à l'autre. »

L'amour-propre s'en mêla, la discussion s'aigrit, on s'échauffa beaucoup, il fallut se retirer aux Chambres et l'on se débattit de 9 heures du matin à 4 heures du soir. A la fin, les ordres étant revenus sur le théâtre, on décida de surseoir à statuer pour le présent de madame de Bellabre jusqu'après l'examen de l'état de fonds.

ils présidaient de droit la noblesse. Pour éviter les conflits on avait établi une alternative : quand Léon (c'est-à-dire Rohan) avait présidé pendant une session ou, comme on disait, une tenue d'États, Vitré (la Trémoille) devait présider à la tenue suivante s'il s'y trouvait, — et ainsi de suite. Si bien que la plupart du temps la noblesse était présidée soit par la Trémoille, soit par Rohan. — Dans l'assemblée générale des trois ordres, c'est le président de l'Église qui présidait et qui était par conséquent le président des États de Bretagne.

[1] On ajoutait tout bas — mais ce sont là sans doute des calomnies, — « que ce neveu, *dit* le marquis de la Musanchère, n'avait de marquisat que par les titres que sa femme avait pu lui procurer. Il avait l'avantage d'avoir une jolie femme qui savait tirer parti de sa figure Elle aurait partagé ses bontés entre le commandant et plusieurs autres. Le duc aurait procuré en 1766 au mari une charge de maréchal des logis de la maison du roi, que l'évêque aurait payée avec les 120.000 livres de gratification que le duc lui fit avoir pour la tenue de 1764 ». *Essai sur la situation de la Bretagne*, pamphlet manuscrit du XVIIIe siècle.

Hosted by Google

M. de Bellabre avait eu dans ce débat l'attitude la plus correcte, il avait aussitôt cédé la présidence à M. de Coniac, sénéchal de Rennes, et engagé lui-même ses amis à renoncer à une demande qui divisait les ordres.

Deux mois après, les Etats accordaient une gratification extraordinaire de 10.000 livres à M. de Bellabre avec l'intention expresse de remplacer celle qu'on avait proposé d'accorder à sa femme[1] (Séances des 26 septembre et 18 novembre).

V

L'affaire du scrutin secret.

La session durait depuis trois semaines, le don gratuit de trois millions avait été voté, les demandes du roi, fort élevées et fort lourdes, étaient en discussion, les têtes commençaient à s'échauffer, « grâce aux propos indécents et séditieux, dit le duc, de MM. de Coëtanscours, de Kerguézec, des Nétumières et de Bégasson, qui profitaient de toutes les occasions pour exciter l'assemblée », lorsqu'une bombe éclata. Et elle partit de l'ordre de l'Église sous forme d'une modification très simple et au premier abord fort anodine au règlement.

A la séance du 1er octobre, M. de Villeneuve, abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys, se plaignit que la veille on lui eût refusé de délibérer *par scrutin*, il proposa formellement d'ajouter au règlement un article portant « *que les trois ordres fussent obligés de se rendre aux Chambres et de délibérer par scrutin* (c'est-à-dire au scrutin secret), *toutes les fois qu'un ordre le demanderait sur un objet quelconque, sans qu'on pût s'en dispenser sous aucun prétexte.* »

Son but était, disait-il, d'assurer la liberté des suffrages.

[1] *Archives départ. d'Ille-et-Vilaine.* C. 2689 et C. 1767. — Procès-verbal officiel et Lettres de l'intendant du 27 septembre et du 20 novembre 1760.

Hosted by Google

Cette innovation, en apparence toute naturelle, était extrêmement grave, elle donnait une force énorme à l'opposition. Jusque-là, on avait voté par mains levées ou au scrutin public. Dès qu'une question délicate serait en jeu, on demanderait le vote aux Chambres par scrutin secret ; les suffrages étant anonymes et les votes impossibles à contrôler, on ne saurait plus dans quel sens chacun voterait ; dès lors, plus de responsabilité, et par suite plus d'action possible sur les membres de l'assemblée.

Le duc et l'intendant ne s'y trompèrent pas. « Il y a beaucoup de feu dans l'assemblée, écrit celui-ci, et les esprits ne sont pas disposés à la tranquillité. La délibération faite pour autoriser le scrutin sur la demande d'un seul ordre ouvre la porte aux plus grands abus, ôte tout crédit et toute considération aux présidents, et peut rendre l'assemblée interminable par les retours que cette voie ouvre à ceux qui voudraient cabaler et retarder les affaires. Il sera nécessaire que le Conseil prenne des mesures[1]. »

Et le commandant écrivait de son côté en termes encore plus francs : « La noblesse sera désormais le maître absolu dans l'assemblée, et il n'y aura plus moyen de la faire acquiescer aux volontés du roi. Les membres du tiers et ceux du second ordre de l'Église ne sont pas pour la plupart mieux intentionnés que la noblesse, mais les premiers, qui dépendent beaucoup du commandant et de l'intendant, et les derniers, qui ont tout à craindre ou à espérer de leurs évêques, n'osent pas manifester hautement leur mauvaise volonté ni être d'un avis contraire à leur président, *lorsqu'il faut le dire publiquement*[2]. »

« Il n'y aurait plus guère à compter ni sur l'Église ni sur le tiers, disait plus crûment encore le duc dans son journal, si, par l'effet du scrutin secret que la noblesse ne manquerait jamais d'exiger, les chanoines cessaient d'être placés sous l'œil toujours ouvert de leur évêque et si l'on pouvait obtenir des bénéfices et des évêchés, en dissimulant ses votes dans les circonstances difficiles. Il en serait également ainsi pour l'ordre du tiers si les maires pouvaient

[1] *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, C. 1766. Lettre de l'intendant du 3 octobre 1760.

[2] *Archives nationales*, H. 440.

Hosted by Google

tromper la confiance du roi qui leur y donne accès en les investissant de leur titre et leur procure ainsi l'occasion de mériter de nouveau ses bontés. C'est déjà trop d'avoir à compter dans cet ordre avec les magistrats des présidiaux, propriétaires de leurs charges. Laisser établir le scrutin au gré de la noblesse, ce serait donc forcer le roi à cesser à peu près de régner en Bretagne où il a déjà le Parlement contre lui[1]. »

C'était au moment où M. de Coëtanscours venait de prononcer un discours enflammé contre les nouvelles charges qu'on voulait imposer à la province : « Il est indécent qu'une assemblée aussi respectable que celle des Etats de Bretagne n'ait pas le droit de se faire écouter de son souverain pendant que tous les corps du royaume en jouissent; la tyrannie qu'on exerce envers eux à ce sujet est intolérable, il est temps d'y mettre des bornes et de rentrer dans la possession de leurs droits légitimes ; jamais ils n'en trouveront une aussi belle occasion[2]. »

La proposition de l'abbé de Villeneuve fut renvoyée aux Chambres. La noblesse et le tiers l'adoptèrent à l'unanimité. Dans la réunion de l'Église, vive discussion. L'abbé de Villeneuve et aussi l'abbé des Fontaines et l'abbé du Laurent soutinrent la motion. Mais l'ordre se prononça contre, par 19 voix contre 11.

« Dès qu'on sut sur le théâtre l'avis de l'Église, il y eut de grandes clameurs contre cet ordre, on traita ses membres de traitres à la patrie, la noblesse furieuse fit le serment de ne plus aller chez l'évêque de Nantes ni chez les autres évêques, prétendant qu'ils avaient capté et menacé les députés du second ordre (abbés et chanoines), lorsqu'ils s'étaient retirés dans leur Chambre pour les ramener à leur avis.

« Les abbés de Villeneuve, des Fontaines et du Laurent, auteurs de cette discussion, fortifièrent leurs accusations par les propos

[1] *Journal du duc d'Aiguillon*, t. II, p. 60. Cité par M. de Carné. *Etats de Bretagne*, t. II, p. 120.

[2] *Archives nationales*, H. 440. Lettre du duc d'Aiguillon au contrôleur général du 30 septembre 1760.

Archives départ. d'Ille-et-Vilaine, C. 1766. Lettre de l'intendant à M. de Saint-Florentin du 3 octobre 1760.

Hosted by Google

les plus indécents, dit le duc, et effectivement aucun des membres de la noblesse ne voulut aller chez M. l'évêque de Nantes, quelques instances que je fisse à plusieurs gentilshommes que je connaissais plus particulièrement[1]. »

Les trois avis furent inscrits sur le registre, mais il n'y avait pas de délibération en règle.

Le lendemain, l'abbé de Villeneuve remet la matière sur le tapis à l'ouverture de la séance.

M. des Nétumières prend la parole, il lit un discours « très séditieux » sur ce sujet. « Il s'agit de notre liberté, dit-il, trésor précieux à toutes les nations. Si nous prenons pour guides les sentiments naturels, que nous dictent-ils, si ce n'est la liberté? — Pouvons-nous imaginer qu'un règlement fait par nous-mêmes soit si contraire à notre façon de penser? Nous avons trop réfléchi pour nous laisser imposer des chaînes, la liberté nous est plus chère que jamais! »

L'abbé de Saint-Gildas développe de nouveau sa proposition, il montre qu'elle est nécessaire pour assurer la liberté des suffrages; dans un mouvement pathétique, il se tourne vers l'évêque de Nantes qui présidait et le supplie de ne pas s'y opposer, il s'écrie qu'il est prêt à aller lui demander cette grâce à genoux, et en même temps il se jette à ses pieds.

A ce spectacle, grand mouvement dans l'assemblée[2]. Mgr de la Musanchère fort ému et ne voulant pas d'ailleurs se brouiller complétement avec la noblesse consent à mettre de nouveau l'affaire en délibération, aucun vote n'étant acquis.

En conséquence l'Église dont seule l'opinion faisait doute sort du théâtre et reprend l'examen de la motion. On passe au scrutin, et cette fois la proposition est adoptée à une voix de majorité : 16 contre 15.

Aussitôt on efface sur le registre les trois avis de la veille et on

[1] *Archives nationales*, H. 440. Lettre du duc d'Aiguillon au contrôleur général Bertin du 1er octobre 1760.

[2] Le duc prétend que cette scène avait été concertée pendant la nuit entre les trois abbés et les chefs de la *cabale*. *Archives nationales*, H. 440. Lettre du 4 octobre.

Hosted by Google

proclame cette délibération comme décision des Etats. Elle rétablit la bonne intelligence, au moins extérieurement, entre l'évêque de Nantes et la noblesse, et dès le soir celle-ci retourna chez lui.

En rendant compte de ce grave incident au contrôleur général, le duc lui disait : « Cette affaire est de la plus grande importance, car les trois ordres se réuniront pour refuser les demandes du roi et les suites en paraissent d'autant plus dangereuses qu'elle a causé le plus grand feu.

« Les membres de l'Eglise, qui ont élevé cette question, mériteraient bien une punition exemplaire. Il est inouï qu'un ordre aussi peu nombreux et aussi bien composé, soit divisé comme il l'est, et que des gens qui devraient donner l'exemple de la sagesse et de la soumission s'emportent à de pareils excès vis-à-vis de leurs supérieurs. Les membres du tiers sont dans le même cas, et il me paraît indispensable de sévir contre ceux qui se sont montrés aussi hautement et aussi indécemment dans cette occasion. »

Dans une autre lettre, le duc d'Aiguillon désigne nominativement ceux qu'il faut punir : « Pour le clergé, ce sont les abbés de Villeneuve, des Fontaines et du Laurent ; pour le tiers, les sieurs Gery et Terrien.

« L'abbé de Villeneuve est décrié et méprisé dans la province, ne vivant qu'avec des procureurs ou gens de cette classe subalterne. Il ne sera pas très puni d'être relégué dans son abbaye où il réside habituellement, mais il sera hors de portée de tracasser et de donner de mauvais conseils.

« L'abbé des Fontaines est fils d'un petit bourgeois de Morlaix, il ne manque pas d'esprit et a la prétention d'en avoir beaucoup. Il s'est intimement lié avec MM. de Kerguézec, Coëtanscours et consorts, parce qu'il fait partie avec eux de la Commission des Domaines et contrôles. Et comme il a la tête fort légère et très peu de sens, il a cru acquérir de la réputation en jouant dans l'Église le même rôle qu'ils jouent dans la noblesse. L'indécence de sa conduite mérite une punition exemplaire, mais je crois que c'en sera une très sévère pour lui que d'être relégué dans son abbaye sans avoir permission d'en sortir[1].

[1] L'abbaye de Geneston.

Hosted by Google

« L'abbé du Laurent s'est très mal conduit, mais il ne me paraît pas si coupable que les deux autres, il est beaucoup moins dangereux que l'abbé des Fontaines, n'ayant point d'esprit et ne se mêlant point d'affaires de la province. Il sera assez puni en le privant de la petite députation que le duc de Penthièvre lui avait fait espérer[1].

« Le sieur Gery, procureur fiscal du duché de Lorges et député de Quintin, est un sujet taré sur tous les points et qui a mérité d'être pendu.

« Le sieur Terrien, procureur et échevin de Nantes, est l'homme le plus emporté et le plus violent que je connaisse. Ils se sont montrés indécemment l'un et l'autre à la tête des séditieux du tiers, et il est nécessaire de sévir sur eux et d'en faire un exemple. Je crois qu'il faut les exiler hors de la province, en différant jusqu'à la fin de la session.

« Les esprits me paraissent plus échauffés et plus déterminés à la résistance que je ne les ai encore vus. On parle hautement de secouer le joug et de se remettre en liberté. Je vous avoue que je commence d'être extrêmement inquiet et fort embarrassé de la conduite que je dois tenir[2]. »

Les ministres Saint-Florentin et Bertin approuvent les mesures proposées. Celui-ci écrit à l'intendant : « Le scrutin (secret) mettra à l'abri tous les mauvais sujets. On ne les connaîtra plus. A qui parler ? Qui exhorter ? Qui approuver ? Qui blâmer ? Qui punir ? Qui récompenser ? Avec le scrutin on manquera au roi et à tout le monde, on n'observera plus aucune bienséance[3]..... »

Ce n'est pas tout. Le Conseil décide de casser la délibération des Etats du 2 octobre. M. de Saint-Florentin envoie l'arrêté du Roi au duc d'Aiguillon, mais en lui recommandant « de n'en faire usage que sur la fin des Etats, à moins que les circonstances n'exigent qu'il le produise plus tôt. »

[1] L'abbé du Laurent n'est pas inscrit au registre parmi les membres de l'Eglise présents aux Etats.

[2] *Archives nationales*, H. 440. Lettre du duc d'Aiguillon au contrôleur général du 4 octobre 1760.

[3] *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, C. 1766. Lettre du 12 octobre 1760.

Hosted by Google

Et de fait les Etats votèrent au scrutin secret pendant toute la session. Ce ne fut qu'à la séance du 12 décembre, deux mois et demi après, que le duc fit transmettre aux Etats par le procureur-général-syndic l'arrêt du Conseil cassant la délibération du 2 octobre, et en demanda l'inscription au registre.

Cette déclaration causa une fermentation d'autant plus violente qu'on ne s'y attendait pas. Les *tuteurs* et leurs adhérents crièrent qu'on ne l'enregistrerait jamais : « Le roi, disaient-ils, n'avait point la police de leur assemblée, elle appartenait aux Etats seuls, ils étaient les maîtres de faire tous les règlements qu'ils jugeraient convenables[1]... »

Les affaires étaient terminées, les Etats allaient se séparer, les demandes de fonds étaient acceptées, il ne restait plus qu'à procéder à l'adjudication des fermes ; alors trois membres de la commission des finances : MM. du Lattay, de Kerivon et de Ranléon, qui s'étaient distingués pendant la tenue par la vigueur et l'âpreté de leur opposition, déclarent qu'ils refusent de signer, parce qu'on ne leur a pas donné tous les éclaircissements nécessaires. En vain les dix-huit autres commissaires leur représentent qu'on n'en donnait jamais de plus étendus. Ils persistent obstinément dans leur refus.

Dès lors, impossible de voter l'état de fonds, c'est-à-dire le budget, de procéder à l'adjudication des fermes et de prononcer la clôture de l'assemblée, qui était annoncée pour le jour même.

M. de Coëtanscours se lève, il déclare que le refus des trois opposants est parfaitement motivé et qu'il est nécessaire de renvoyer la délibération au lendemain. Comme toujours, la noblesse l'appuie avec chaleur. Le président du tiers est hué quand il énonce que l'avis de son ordre est d'approuver l'état de fonds, l'Église n'osa pas prendre d'avis en forme.

Toute cette scène était en réalité ce que nous appelons aujourd'hui une manœuvre parlementaire. On voulait à tout prix gagner le lendemain, non pas pour les finances, mais pour la question du scrutin.

[1] *Archives Nationales*, H. 440. Lettre du duc au contrôleur général du 13 décembre 1760.

Hosted by Google

M. de Kerguézec, avec sa vive intelligence et son habitude des débats, avait vite compris le coup mortel que l'interdiction du vote portait à l'opposition et aussi à l'indépendance des États. Mais que faire? Impossible de désobéir à l'ordre formel du roi. Il eut alors une pensée hardie.

Il émet l'idée devant quelques membres influents, devant ses fidèles *bastionnaires*, que l'on pourrait peut-être maintenir la délibération en l'insérant au registre comme un simple avis, une convention officieuse, sans lui donner le caractère d'une décision officielle, et surtout sans l'ajouter au règlement comme article obligatoire.

Cette idée se répand dans les esprits. Lui-même alors se rend en secret pendant la nuit auprès du duc d'Aiguillon. Il l'aborde en lui disant qu'il s'adresse à lui non comme commissaire du roi, mais en son nom personnel.

— La noblesse est décidée à maintenir, à titre de convention tacite, la résolution du scrutin secret, je vous demande de ne pas vous y opposer ou plutôt de consentir à l'ignorer.

Le commandant, comprenant qu'il ne pouvait décemment donner tout haut les raisons qui le faisaient tenir au scrutin secret, craignant d'ailleurs de provoquer un éclat ou, comme il le disait, « de nouvelles incartades, » et surtout désireux de clore une session qui durait depuis plus de trois mois, finit par se rendre aux raisons de M. de Kerguézec.

« Aussi bien, pensa-t-il, cet article n'est qu'une simple convention entre les ordres, je n'ai pas le moyen de l'empêcher et elle pourra être cassée encore plus aisément qu'un règlement. »

Le lendemain le duc se fit apporter le registre des procès-verbaux, il ratura la décision annulée, à la séance du 1er octobre, sur la minute du greffier, en présence de la députation qui avait apporté le registre[1].

[1] Ces quelques lignes sont en effet effacées avec soin à l'encre, ainsi que j'ai pu m'en convaincre en vérifiant le procès-verbal du greffier qui existe encore. Mais le feuillet ne fut pas *déchiré* parce qu'il contenait d'autres décisions. (*Archives départ. d'Il.-et-Vil.*, C. 2828).

Hosted by Google

On attendait avec anxiété l'ouverture de la séance. On prévoyait un orage. Déjà les Etats avaient formulé leur protestation contre l'arrêt du Conseil. Alors M. de Kerguézec prend la parole, il expose son système, l'assemblée se range aussitôt à son avis, l'adopte sans débat, la protestation est effacée sur le registre et l'on y inscrit la motion suivante qui resta insérée au procès-verbal officiel :

« *Sur quelques représentations faites plus d'une fois, les trois ordres, sans s'en faire néanmoins une loi par forme de règlement, sont convenus de ne point refuser de délibérer aux chambres et par scrutin, dès qu'un des ordres le désirera pour la liberté des suffrages*[1]. »

On voit quelle importante concession était faite aux Etats. Ils sacrifiaient la forme, mais ils gardaient le fond. Cette habile manœuvre est une des preuves les plus frappantes de l'intelligence politique de M. de Kerguézec et de l'influence dominante qu'il exerçait sur l'assemblée.

Le ministère eut quelque peine à accepter la transaction du commandant. On lui fit observer « qu'il serait peut-être jugé nécessaire de casser l'article que les Etats avaient substitué à cette délibération et qui avait été censé l'avoir été à son insu, parce qu'en le laissant subsister, ce serait en quelque sorte reconnaître la proposition absurde qui paraît avoir été adoptée par les Etats ; que la police de leur assemblée leur appartient à eux seuls, qu'ils sont

[1] *Archives départ. d'Ille-et-Vil.*, C. 2689. Procès-verbal officiel. Séance du 13 décembre 1760.

M. de Carné a dramatisé cette scène en racontant l'entrée solennelle du commandant aux Etats. (*Etats de Bretagne*, II, p. 228). Tous ces détails sont inexacts. Le duc dit positivement dans sa lettre du 16 décembre 1760 au contrôleur général « qu'il *se fit apporter* le registre pour déchirer le feuillet qui contenait ladite délibération et qu'il l'avait fait en présence de la députation qui lui avait apporté ledit registre. » (*Archives nationales*, H. 440). D'ailleurs, le procès-verbal mentionne formellement que le duc entra aux Etats à la fin de la séance pour prononcer la clôture. Il n'y parut pas auparavant. M. de Carné dit encore : « C'était substituer un engagement moral à *une obligation écrite*. Il n'a pas lu le procès-verbal qui porte écrit en toutes lettres cet « engagement moral. »

Hosted by Google

les maîtres de faire tous les règlements qu'ils jugent convenables[1]. »

Mais le malheureux duc s'excusait en « retraçant ce qu'il avait à souffrir de l'indisposition générale des esprits, de la composition intolérable de l'assemblée et du despotisme outré qu'y exercent deux chefs de parti qu'on n'ose pas contredire. » Et c'est alors qu'il ajoutait que, « pour comble de disgrâce, il avait à se méfier même des commissaires du roi qui se faisaient les espions et les soutiens de la *cabale !* »

BARTHÉLEMY POCQUET.

[1] *Archives nationales*, H. 440. Lettre du contrôleur général du 26 décembre 1760. Lettre du duc du 16 décembre.

Hosted by Google

SIÈGE DE CROZON

(1594)

ANGLAIS ET ESPAGNOLS EN BRETAGNE

(Suite.)

XVI

La lettre du 20 novembre est le premier bulletin de victoire que le maréchal adressa aux Etats. Ne s'étonnera-t-on pas qu'il ait laissé passer la soirée du 17 novembre et deux jours pleins avant d'annoncer sa victoire ? Le maréchal lui-même indique la raison de ce retard. C'était prudence de sa part : « il avait gagné la partie le 17, mais il pouvait en perdre une seconde le lendemain. »

Au moment où les Espagnols succombaient, La Tremblaye rentrait au camp. Il avait vu l'armée de don Juan en marche[1] à trois lieues[2], soit à quinze kilomètres, c'est-à-dire un peu au delà du bourg de Crozon. Le lendemain, avant midi, elle pouvait être devant le fort[3].

[1] Montmartin, p. CCCV.

[2] Le maréchal aux Etats. Morice III. Col. 1624.

[3] Dom Morice dit (II, 439) que don Juan s'avança jusqu'à Locronan. Moreau dit (p. 250) à quatre *petites* lieues dans la paroisse de Plomodiern. Son éditeur pense que D. Juan vint jusqu'à Argol (p. 250, Note).

Ces indications sont-elles bien exactes ? Je ne le pense pas.

Si D. Juan est venu à trois lieues ou à quatre *petites* lieues du fort (15 ou 18 kilom.), il s'est avancé jusqu'auprès du bourg de Crozon.

Hosted by Google

Le maréchal, en disant que don Juan vint à trois lieues ou quinze kilomètres, le fait venir jusqu'à un kilomètre de Crozon[1].

La preuve que (bien que dise dom Taillandier) don Juan a marché bien au delà de Locronan, c'est que, tournant bride, le 18 novembre au matin, il a mis deux jours pour revenir à Locronan.

Je m'en tiens à l'indication de Moreau (4 petites lieues) et à celle du maréchal (3 lieues). Don Juan était, le 17, très près de Crozon, et pouvait le lendemain être devant le fort. Or le maréchal n'avait à opposer à quatre mille hommes de troupes fraîches que quelques centaines d'hommes harassés des combats de la veille.

Il s'attendait à une rencontre; et, levant le camp, il marcha résolûment au devant de l'ennemi. Ce qui importait surtout, c'était de n'avoir pas à combattre comme en champ clos dans la presqu'île de Roscanvel. Il fallait, et au plus vite, franchir les défilés que suit la route entre les hauteurs et la rade de Brest. C'est pourquoi marcher au devant des Espagnols était un trait d'heureuse audace.

Mais, le soir du 17 novembre, don Juan fut informé de la prise du fort par les coureurs du maréchal, les messagers de quelques officiers[2], ou les paysans du voisinage. Le lendemain matin, il put

[1] Voici le tableau des distances du canton de Crozon et de la route de Locronan.

De Crozon à la pointe	14 k.
Au bourg de Roscanvel	12
A Telgruc	12
A Argol	15
A Plomodiern	19
A Locronan	32

Comme on le voit, à Locronan (D. Morice) Don Juan eût été à 46 kil. ou neuf lieues et demie anciennes.

A Plomodiern, il eût été à 33 kil. ou 6 lieues et demie anciennes;

A Argol, il eût été à 29 kil ou près de 6 lieues anciennes;

A Telgruc, il eût été à 26 kil. ou 5 lieues anciennes.

Quand Moreau dit que Don Juan vint à quatre *petites* lieues ou moins de 20 kil. du fort, il le fait venir entre Telgruc et Crozon, à moitié chemin environ, à moins de 6 kil du bourg de Crozon.

[2] Le baron de Molac adressa, le soir même, un messager à sa mère au château de Rosmadec (en Telgruc); et la dame de Rosmadec en adressa un autre à Quimper, où il arriva à minuit, moins de huit heures après la prise du fort. (Moreau p. 252.)

Hosted by Google

apprendre que le maréchal hâtait ses préparatifs de départ. Son devoir militaire était indiqué : marcher au devant de l'armée royale ou l'attendre à cheval sur l'unique route qu'elle pût suivre.... Don Juan tournant bride reprit sa route de la veille.

Toutefois le départ des Espagnols ne rassurait pas le maréchal. Placé dans la situation de don Juan, d'Aumont ne se serait pas retiré sans combattre ; jugeant de son adversaire par lui-même, il se disait que le chef espagnol allait attendre l'armée royale dans quelque poste choisi, par exemple au passage de la *lieue de grève* et lui barrer la route, établi dans une position inexpugnable.

Don Juan franchit ce passage sans s'y arrêter ; et, après deux journées, le 19 novembre au soir, il arrivait à Locronan d'où se détache la route menant à Briec, Coray, Scaër et Quimperlé.

C'est seulement dans la nuit du 19 au 20 que les coureurs du maréchal purent lui rapporter cette nouvelle ; et libre enfin d'inquiétude, il put écrire aux Etats[1] :

« Messieurs, Dieu nous a fait la grâce d'estre venus à chef de nostre entreprise jeudi dernier par un assaut, qui dura cinq heures entières, et fut la place emportée, et tout ce qui estoit dedans mis au fil de l'épée. Ce n'est pas sans y avoir perdu d'honnestes gens de nostre costé, comme il ne pouvoit autrement : car je puis dire n'avoir jamais ouy parlé qu'il ait esté si bien assailli ni défendu et si longtemps. Je n'eusse pas manqué de vous en donner avis aussitost ; mais j'espérois vous écrire par même moyen, ce que demanderoit don Juan, qui s'estoit approché de nous avec son armée jusqu'à trois lieues près pour nous faire lever le siège. Depuis ayant sceu la prise du fort, et comme je m'avançois pour le combattre, il s'est retiré et est à l'heure que je parle à sept lieues d'ici. Voilà comme tout s'est passé, vous suppliant, Messieurs, d'en faire rendre grâces à Dieu et démonstration publique, et me tenir, s'il vous plaist, Messieurs, pour vostre entièrement et plus affectionné à vous faire service. D'AUMONT.

« Au camp du bourg de Crozon, le 20 novembre 1594. »

[1] Morice, Pr. III, col. 1624.

Hosted by Google

Remarquez cette indication : sept lieues du bourg de Crozon. Nous dirions aujourd'hui trente-cinq kilomètres, huit lieues et demie. Cette indication nous conduit au delà de Locronan qui est à trente-deux kilomètres du bourg de Crozon.

Don Juan avait repris la route suivie par lui quelques jours auparavant ; il retrouvait ses canons près de Coray ; et il rentrait à Blavet ne ramenant de la garnison de Crozon que les treize survivants qu'il n'avait pas su défendre et dont il n'avait pas voulu venger la glorieuse défaite !

Le lendemain, le maréchal arrivait à Locronan ; il y laissait son armée prendre un repos de quelques semaines ; et de sa personne il se rendait à Quimper, trop heureux d'avoir eu affaire à un capitaine aussi hésitant que le colonel espagnol.

Montmartin n'est pas un juge trop sévère quand il dit que si Don Juan « avait fait office de bon capitaine, il aurait forcé le maréchal à combattre avec grand désavantage ou à faire une difficile retraite par la mer[1]. »

Tous les militaires diront avec Montmartin que si don Juan parti trop tard était arrivé trop tard pour faire lever le siège, il devait se porter au devant du maréchal, l'assaillir dans la presqu'île de Roscanvel, sur la route dangereuse qu'il suivait avec une poignée d'hommes, ou se poster sur la route de Quimper pour lui barrer le passage.

Montmartin a raison, au point de vue militaire, mais don Juan n'était pas seulement chef de guerre, mais aussi agent politique.

Toutefois il semble inexcusable de n'avoir pas secouru efficacement la garnison de Crozon. Il plaisantait assurément quand il disait que « sa marche sur Crozon avait été retardée par un canon embourbé[2]. » Que fallait-il pour sauver Crozon ? Se tenir à portée de le secourir. N'aller pas à Blavet en quittant le siège de Morlaix[3] et se porter sur la route de Crozon avant l'arrivée du maréchal.

[1] Montmartin, p. CCCV.

[2] Montmartin p. CCCV.

[3] M. de Courcy a écrit (*Itinéraire de Rennes à Brest*, p. 228) qu'en abandonnant le siège de Morlaix, « les Espagnols se retirèrent à Crozon. » C'est assurément une inadvertance.

Hosted by Google

Mais, la faute une fois commise et le fort pris, don Juan pouvait se dispenser d'agir puisque les Espagnols n'avaient plus là un intérêt *personnel*. Pourquoi pousser à bout des braves gens qui vendraient chèrement leurs vies et lui tueraient beaucoup de monde ? Et, quand il pourrait se promettre une victoire facile, pourquoi jeter l'armée royale à la mer ? Allait-il donc combattre et vaincre seul pour l'unique profit de Mercœur ? Après la bataille de Craon, devant le château de Morlaix, le colonel avait refusé de combattre avec le duc ; le fort de Crozon pris, il avait les mêmes raisons de s'abstenir. Voilà pourquoi, tournant le dos à une victoire qui pouvait sembler certaine, il se retira précipitamment, comme si, après une première défaite, il eût redouté la poursuite du vainqueur[1].

Il faut reconnaître que le maréchal fut très utilement servi par don Juan. C'est au colonel espagnol que d'Aumont avait dû de sortir vainqueur de Morlaix ; peut-être lui dut-il de sortir vivant de la presqu'île de Roscanvel ?

Tel fut le siège de Crozon, très glorieux pour les assiégeants et pour les assiégés ; mais très meurtrier pour les uns et les autres. Le maréchal a pu écrire avec un légitime orgueil : « Je puis dire n'avoir jamais ouy parler qu'il ait été si bien assailli ni défendu,

[1] Il semblerait que la tactique de Juan d'Aquila eût besoin d'être défendue en Espagne. L'historien d'Avila a entrepris cette tâche ingrate ; et voici la fable qu'il conte et que Piré répète après lui, sans en prendre pourtant la responsabilité. (II p. 91 et suiv.) :

Don Juan n'avait pas une cavalerie suffisante. Il partit à temps vers Quimper pour essayer de déterminer les Français à abandonner Crozon pour venir au secours de Quimper. Il avait 4 000 hommes et deux canons ; mais il rencontra Montbarot avec 200 cuirassiers et 50 carabiniers et ne put essayer d'entrer à Quimper. Il rasa les murailles et prit le chemin de Locronan ; mais il fut chargé en queue par Montbarot et ensuite par la Tremblaye, parti depuis peu du camp (de Crozon) avec 500 chevaux. Potonville et Bastenay l'ayant joint en même temps avec ce qui restait de chevaux dans le camp le réduisirent à un tel point que pour se rendre par terre à la presqu'île il lui fallait faire un grand circuit. « D. Juan, par l'appréhension de la cavalerie, avait pris un poste fort proche des ennemis, d'où il entendit toujours le bruit des arquebusades. »

Voilà un récit démenti de point en point par Moreau, Montmartin et Matthieu écrivant sous la dictée de Sourdéac. D'Avila a préparé en faveur de don Juan une réponse à cette question embarrassante : — Pourquoi avec vos quatre mille hommes n'êtes-vous pas parti à temps pour secourir Crozon ?

Hosted by Google

et si longtemps. » « Ce siège, dit Moreau, est le plus beau qui ait été en Bretagne pendant les présentes guerres, où il n'y avait à gagner que des coups. » « Ce siège, dit-il encore, fut honorable au maréchal d'Aumont, et comme le chef-d'œuvre de tous ses exploits de guerre, non seulement en Bretagne, mais en toute la France, faute aux assiégés de pouvoir tenir une demi-heure davantage, car la nuit s'obscurcissait lorsque Romégoux se jeta dedans[1]. »

A quoi tient une victoire ! — Que les Espagnols se défendent une demi-heure de plus, il faudra le lendemain tourner le dos au fort, pour faire face à don Juan, essuyer peut-être une défaite .. et des historiens viendront, stratégistes éminents, juges sévères, qui blâmeront d'Aumont d'avoir entrepris le siège dans la saison rigoureuse, et couru à un échec, qui, diront-ils de leur science certaine, était d'avance assuré !

XVII.

En quittant Roscanvel, le maréchal avait laissé à Sourdéac l'ordre de raser les fortifications espagnoles[2]. Les paysans de Roscanvel rentrèrent en hâte dans leurs maisons. Le capitaine de Brest n'eut qu'à les laisser faire ; ils se vengèrent sur le fort des terreurs que les Espagnols leur avaient causées et quelques semaines après il ne restait plus sur la pointe aucun vestige de forteresse[3].

Aux premiers jours de décembre, d'Aumont avait ramené toute l'armée à Quimper[4] et en même temps cette maladie jusque-là inconnue : « Mal de tête et de cœur qui avait raison de son homme en un jour. »

Le mal se répandit en ville et, au compte du chanoine Moreau, en trois mois d'hiver, 2400 personnes périrent. Les Anglais furent les plus maltraités. Ces malheureux, logés aux fauxbourgs de

[1] Moreau, p. 252.

[2] Montmartin, p. CCCV.

[3] Moreau, p. 257.

[4] Le 10 décembre, il écrit de Quimper aux Etats. Morice Pr. III, Col. 1627.

Hosted by Google

la rue Neuve et des Regaires, mouraient en si grand nombre que « leurs gens les enterraient à monceaux dans les jardins[1]. »

La mortalité avait réduit le maréchal à l'impuissance. Le roi s'empressa de lui envoyer quelques renforts qui entrèrent en Bretagne sous le commandement de Montmartin ; averti de leur approche, le maréchal, enlevant à la contagion ce qui lui restait d'hommes, alla rejoindre Montmartin au siège du château de Corlay que tenait La Fontenelle[2].

Le 23 janvier, il était encore retenu devant Corlay.

Que n'était-il ce jour à Rennes pour ouvrir les Etats[3] ! Il aurait vu les royaux et les ligueurs confondus dans les mêmes sentiments de reconnaissante allégresse et applaudissant à l'envi le vainqueur de Crozon !

XVIII

Ce qu'il faut remarquer en effet, c'est la joie unanime des Bretons, ligueurs comme les autres, à la nouvelle de la prise de Crozon. Pas un qui, comme Mercœur, n'eût vu avec peine sinon avec colère l'établissement des Espagnols au proche voisinage de Brest ! Sur ce point, le ligueur Moreau est démonstratif.

[1] Moreau p. 263. La maladie avait commencé dès le 11 octobre pendant le siège de Quimper. Moreau dit : « En trois mois depuis le 11 octobre jusqu'au mois en suivant. » Un mot manque à ce texte. Il faut lire sans doute mois de *Janvier* en suivant, puisque la maladie dura trois mois après le 11 octobre.

Rosnyvinen de Piré dit de son côté : « La maladie dura du 11 octobre aux Rois de l'année suivante ; 1700 habitants périrent sans parler des gens de guerre. » La fête des Rois ou Epiphanie tombe le 6 janvier.

[2] Corlay, aujourd'hui chef-lieu de canton des Côtes-du-Nord, entre Guingamp et Pontivy.

[3] Reg. des Etats. Morice Pr. III. Col. 1631.

La Fontenelle trompé par le plus grossier stratagème (Montmartin, p. CCCVI) rendit Corlay sans doute les premiers jours de février. Le maréchal a écrit du *camp de Bourbriac*, le 19 février (Rens. fourni par M. du Bois de la Villerabel). Il existe un état des garnisons royales en Bretagne dressé au conseil à Quimper, les 16 février 1595, commençant par ces mots : Estat par nous Jean d'Aumont, etc., mais la signature du maréchal n'est pas relatée dans la copie signée du trésorier Myron. *Documents sur la Ligue*, XIX p. 179.

Hosted by Google

Avec quel enthousiasme il conte les assauts donnés dans la dernière journée : « S'ils eussent pu soutenir le quatrième assaut[1], le maréchal et son armée étaient défaits et le fort serait encore en main étrangère. Mais Dieu assista le pays ; il permit que le vaillant capitaine Praxède... fût au troisième assaut emporté d'un coup de canon la pique en main sur la brèche...

« Il y avait encore quelques compagnies que le sieur maréchal gardait pour la bonne bouche et contre leur gré, car il n'était pas fils de bonne mère qui ne sautillât de marcher des premiers, et qui ne réputât à un grand affront d'être retardé. Entre ces derniers était le capitaine Romégoux[2]... »

Et quelle joie à l'annonce de la victoire ! « Nous étions nombre qui nous promenions sur la montagne de Frugy d'où nous entendions les canonnades. Environ la volée de la bécasse, les canonnades cessèrent tout à coup, dont je dis aux autres : « Le fort est pris par les nôtres ou la retraite sonne. » Chacun le jugea de même. Environ la minuit, la dame de Tyvarlen, qui était au château de Rosmadec en Telgruc[3], nous envoya un messager exprès portant nouvelle de la prise.

« L'avantage fut grand pour le pays d'être délivré de ces étrangers, qui en peu de temps, si Dieu n'y eût pourvu, eussent rendu leur place imprenable, outre le danger qu'ils eussent de plus en plus empiété pour leur servir d'une plus assurée retraite entre l'Espagne et la Flandre, joint que ce leur était comme un échelon ou pont pour passer en Angleterre[4]. »

[1] Moreau, p. 249. — Il compte quatre assauts. D'après Montmartin et Mathieu, il y eut d'abord deux assauts, puis deux commandés par Sourdéac, enfin un dernier où tomba Romégoux.

[2] Une obligeante communication de M. le Mis de Brémond d'Ars indiquera au lecteur, et cette fois d'une manière certaine, le prénom et le nom patronymique du héros de Crozon. Voir la note et la généalogie à la fin de ce paragraphe.

[3] Il y avait très anciennement deux manoirs de Rosmadec qui furent les berceaux des deux branches de cette famille La dame de Tyvarlen et Rosmadec dont parle ici Moreau, était mère de Sébastien, baron de Molac, et veuve de Tanguy de Rosmadec. Elle se nommait Marguerite de Beaumanoir et était demi-sœur de Toussaint, vicomte du Besso, baron de Pont, etc., qui, commandant l'infanterie royale, fut mortellement blessé à Ancenis, en mars 1590.

[4] Moreau, p. 252-253.

Hosted by Google

C'est un ligueur qui signe ces phrases. Il nomme les *nôtres*, les royaux, contre lesquels, un mois auparavant, il encourageait et organisait la résistance[1] ; et la dame de Rosmadec, pour annoncer la défaite des Espagnols, dépêche un messager à une ville ligueuse quelques semaines auparavant. Elle sait d'avance avec quelle joie la nouvelle y sera reçue.

La joie fut la même par toute la Bretagne. A Rennes, elle fut d'autant plus vive peut-être qu'on avait passé par de cruelles anxiétés. A peine avait-on su, le 16 octobre, la prise de Quimper, que la nouvelle vint, le 26 octobre, que Crozon avait été emporté de vive force[2]. La vérité était que, à ce moment, le maréchal venait d'arriver devant le fort[3]. Les jours suivants, la nouvelle fut démentie ; puis les jours et les semaines passèrent, et l'inquiétude augmentait d'heure en heure. On savait la détresse de l'armée royale et la marche de don Juan d'Aquila. Le 23 novembre, six jours après la victoire, les Etats attendaient encore l'heureuse nouvelle ; et dans leur patriotique anxiété suppliaient Saint-Luc de rentrer au plus vite en Bretagne[4].

Enfin, le 24 ou le 25 novembre, les Etats reçurent la lettre du maréchal, écrite le 20 du bourg de Crozon ; et Rennes apprit en même temps et la prise du fort et la retraite des Espagnols !

Il faut lire les lettres écrites, le 25 novembre, par les Etats, au roi et au maréchal. Les Etats se réjouissent de la soumission de Morlaix et de Quimper ; mais qu'est-ce que la reddition de ces deux villes auprès de la prise de Crozon ? Ce qui excite la reconnaissance des Etats, c'est « la défaite des mortels ennemis de la province. »

[1] « Je fis avertir en diligence tous les corps de garde, envoyai faire sonner le tocsin et réveiller le sieur de Saint-Querec, capitaine, et fis tirer un coup de mousquet pour mettre l'alarme partout, etc. » Moreau, p. 210-211.

[2] Pichart. Col. 1743 « Le 26 octobre sur le soir sont arrivées nouvelles certaines de la prise de Crozon. On dit que ça été par force » !

[3] Lettre du 25 octobre. Morice, Pr. III. Col. 1618.

[4] .... « Votre venue en ce pays est aussi nécessaire que désirée, à cause que l'armée de Mgr le Mareschal devant Crozon est fort fatiguée ; et court un bruit que l'Espaignol, assisté de grande partie des troupes du duc de Mercœur, s'achemine pour secourir la place, etc... » Morice, III, col. 1624-25.

Hosted by Google

C'est le vainqueur de Crozon que les Etats, dans leur enthousiasme, proclament « le vray père et seul restaurateur de la Bretagne[1]. »

Le maréchal avait demandé des actions de grâces pour la victoire : « Le 30 novembre, fut fait processions générales à Saint-François avec tout le clergé, Messieurs de la cour en corps, le siège et les échevins aussi en corps, et M. de la Maignane, connétable, avec eux. Le *Te Deum* fut chanté, furent faits feux de joie, où fut tiré le canon[2]. »

Et ce ne sont pas seulement les magistrats et les bourgeois royaux de Rennes qui se réjouissent de la prise de Crozon : ce sont les paysans des campagnes voisines dont beaucoup pourtant sont ligueurs. Mais ils ont vu les Espagnols brûler des villages voisins de Rennes et pendre des paysans leurs proches[3]; ils ont entendu le récit des sauvages dévastations exercées par Juan d'Aquila en Basse Bretagne[4]. C'est par troupes qu'ils descendent en ville ; et, comme les royaux, ils applaudissent à la défaite des Espagnols. Ce jour-là tous les cœurs en Bretagne battent à l'unisson.

Mais si la joie était unanime, elle n'était pas entière. La victoire avait coûté cher ; et la Bretagne pleurant ses morts ne pouvait pas se consoler, comme on imagine aujourd'hui, par la pensée que « le sol de la patrie n'était plus souillé par l'occupation étrangère[5]. »

La vérité est que cet heureux résultat ne fut atteint d'une manière définitive que trois ans et demi plus tard, après la signature de la paix générale.

(A suivre.)

J. Trévédy,

Ancien président du tribunal de Quimper, vice-président de la Société archéologique du Finistère.

[1] Morice III. Col. 1625.
[2] Pichard. Col. 1743.
[3] Ci-dessus, v, p. 355.
[4] Ci-dessus, v, p. 207.
[5] *Littoral de la France*, II, p. 551.

Hosted by Google

— NOTE DE LA PAGE 278. —

M. le marquis de Brémond d'Ars ayant lu la note 2 p. 122 ci-dessus m'a communiqué un savant travail de M Denis d'Aussy, président de la Société archéologique de Saintonge, intitulé *Crazannes, 1312-1789*. (Saintes, imp. Noël Texier 188.) Mon savant confrère a extrait de ce travail la généalogie suivante dressée sur actes authentiques, et qui nous donne d'*une maniere certaine* le nom et le prénom du héros de Crozon. Le lecteur reconnaitra que M de Brémond était, avant la publication de M. d'Aussy, plus près de la vérité que M de Courcy ; il avait indiqué le *vrai nom patronymique* de Romegoux. M. de Brémond m'apprend aussi que ce nom doit s'écrire comme il se prononce : *Romegoux* sans accent sur l'*e*.

I. — JEAN ACARIE, Sr du Bourdet,
épouse Catherine Goumard, dame de Romegoux,
fille de Guy et de Catherine de la Tour.

II. — JEAN ACARIE du Bourdet, sr de Crazanne, épouse vers 1560 Marie de la Rochelandry, fille de Louis et de Renée de Montbéron, remariée à François Gombaud, sr de Champfleury, veuf de sa belle-sœur Charlotte, dont elle a un fils : JOSUÉ.	GUY, baron de Romegoux, tué au siège de Harlem sans hoirs (1572.)	CHARLOTTE, femme de François Gombaud, sr de Champfleury, morte sans hoirs.

III. — JEAN épouse, en mai 1581, Catherine de Belcier, fille d'un baron de Cozer.	ZACHARIE prend le nom de Romegoux après la mort de son oncle Guy, — tué à Crozon, 17 nov. 1594.	JEAN	JOSIAS

Ainsi Romégoux, le héros de Crozon, se nommait ZACHARIE ACARIE.

La terre de Romegoux passa à Jeanne Gombaud de Champfleury, sa cousine-germaine, mariée à Jacques de Courbon, (que M. de Courcy croyait femme du héros de Crozon.)

C'est JOSUÉ GOMBAUD, sr de Champfleury frère utérin de ZACHARIE, que le maréchal d'Aumont pourvut du régiment de son héroïque frère et qui épousa Jeanne, sœur de Jean de Jégado (1595)

Hosted by Google

VI

MES TROIS PARENTS

EUGÈNE LAMBERT, EVARISTE BOULAY-PATY, STÉPHANE HALGAN.

La source du génie est souvent dans la race ;
et la famille est la prophétie de la destinée.

LAMARTINE. *Girondins*, tome I.

I

Si un homme qui tient l'épée peut à bon droit se vanter d'appartenir à une famille de s oldats, il m'est bien permis, à moi qui tiens la plume, d'être fier

De trois de mes parents, trois poètes de race :
Lambert, Halgan, Boulay-Paty[1].

Eugène Lambert, Evariste Boulay-Paty et mon aïeul, M. Adelson Nogues, étaient cousins-germains et arrière-cousins de Stéphane Halgan. Par la ligne maternelle, ils se rattachaient à la vieille famille des Halgan[2] de Donges (Loire-Inférieure). Cette famille a

[1] *Autobiographie poétique*, par Dominique Caillé.

[2] CYPRIEN HALGAN
Avocat et sénéchal de Donges.

Émilie HALGAN dame NOGUES	Marie HALGAN dame LAMBERT	Rose HALGAN dame BOULAY-PATY	Emmanuel HALGAN amiral.
Adelson NOGUES	Eugène LAMBERT	Evariste BOULAY-PATY	Emmanuel HALGAN
Louisa NOGUES dame Gustave CAILLÉ	Eugène LAMBERT fils	Pas de descendants.	Stéphane HALGAN sénateur.
Dominique CAILLÉ			

Hosted by Google

produit de nombreux hommes distingués qui, sous la robe d'avocat ou de conseiller de cour, sous le costume de député ou de sénateur, de pair de France ou d'amiral, ont toujours gardé dans leur cœur l'amour des belles-lettres. Pour le démontrer et pour m'en tenir au XIXe siècle seulement, je vais essayer, tout en suivant l'ordre chronologique et tout en me montrant très sobre d'éloges, qui de ma part pourraient paraître intéressés, d'esquisser la physionomie des trois poètes que je viens de nommer et dont les meilleurs critiques et les plus grands écrivains de notre époque, Sainte-Beuve et Théophile Gautier, Lamartine et Victor Hugo, ont apprécié hautement le talent.

II

Eugène-Charles-Maurice Lambert, fils de Charles Lambert et de Marie-Généreuse-Aimée Halgan, est né à Donges, le 30 avril 1803. Il se maria jeune avec sa cousine, Mlle Sophie Cottineau, dont la grand'mère était une Halgan, et vécut toujours de la vie de famille. De loin, dit-il dans ses *Fleurs du bien*,

De loin, en souriant, j'ai regardé le monde ;
Nul bruit ne vint troubler ma retraite profonde :
Un bonheur ignoré, qui de tout me défend,
Régna seul sous mon toit, ne laissant à mon âme
Arriver d'autre bruit que la voix d'une femme
Et les cris joyeux d'un enfant.

Il fut avocat à Savenay pendant quelques années, puis devint successivement juge d'instruction à Savenay, juge et juge d'instruction à Nantes, conseiller, puis président de Chambre à la Cour de Rennes. Il fut aussi conseiller général de la Loire-Inférieure pendant quarante ans et deux fois président de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, en 1849 et en 1874-1875. Il mourut à Menton, le 6 février 1879.

Ses goûts littéraires se manifestèrent de bonne heure. Dans sa chambre d'étudiant à Rennes, on jouait la comédie et même la tragédie. Les rideaux du lit ou de la fenêtre fournissaient les cos-

Hosted by Google

tumes. Son ami Charles Joyau, qui depuis est devenu grave percepteur à Paimbœuf, remplissait à volonté les rôles de princesses, de grandes coquettes ou de soubrettes[1].

Entre temps, il écrivait des poésies et des articles de critique littéraire qui le mirent en relations avec Lamartine, Victor Hugo, de Vigny et d'autres hommes remarquables de cette brillante pléiade de poètes et d'écrivains de la fin de la Restauration et du règne de Louis-Philippe. Victor Hugo lui écrivait, le 4 avril 1837 : « Vous êtes un de ces hommes de haut style et de haute intelligence », et le 12 juin 1840 : « Vous êtes, Monsieur, un des esprits les plus distingués de cette province que j'appelle la France... J'ai lu avec plaisir votre article, qui est d'un noble esprit, et votre belle lettre, qui est d'un noble cœur. » Lamartine, de son côté, Lamartine dont il a dit « qu'il avait donné des ailes à l'éloquence comme il en avait donné à la poésie[2] », lui écrivait le 28 avril 1836 : « J'ai lu et relu, avec la reconnaissance d'un père dont on caresse l'enfant, l'admirable article que vous avez bien voulu me consacrer. » Plus tard, Eugène Lambert lui ayant transmis les compliments de Mme Lambert, au sujet des *Girondins*, Lamartine le remercia, dans une lettre très belle et très éloquente, où il lui disait, à la fin, en parlant des femmes : « Tous les livres qui ont dû vivre ont commencé par être couvés dans leur cœur. »

A propos de lettres, Eugène Lambert aimait à étudier les écrivains célèbres d'après leur correspondance. C'est ainsi qu'il nous a donné une *Etude sur Béranger et sa correspondance* et une autre sur *Charles Nodier et sa correspondance*[3]. Dans la première, il trouve dans Béranger « le prosateur plus charmant que le poète dans les épanchements de sa longue existence » et « l'âme de l'homme plus poétiquement élevée que la muse du chansonnier au moment de ses meilleures inspirations. » Pour le prouver, il cite

[1] Ces renseignements m'ont été fournis par mon cousin et ami M. Eugène Lambert, fils, qui a mis aussi à ma disposition des lettres adressées à son père par Lamartine, Victor Hugo, Boulay-Paty, etc., etc...

[2] M. de Lamartine. *Ses poésies Les Girondins. Raphaël*, par Eugène Lambert.

[3] *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 1877.

Hosted by Google

ce passage d'une lettre à Lamennais où Béranger semble par avance faire la critique du dernier volume des œuvres posthumes de Victor Hugo[1]. « Je me suis, dit-il, toujours élevé vers Dieu, autant que mes faibles ailes me l'ont permis, en me contentant de dire : Oh ! oh ! comme la bonne femme de Fénelon. Je frémis, quand je vous vois analyser la substance créatrice. Je tremble, quand je vous vois disséquer Dieu ; c'est que moi je crois comme les petits enfants. » Il est de fait que le prosateur qui a écrit ces lignes est bien supérieur comme philosophe au poète du *Dieu des bonnes gens*. Je trouve dans ce passage, détaché d'une lettre à un jeune poète, ce sage conseil que l'on ne saurait trop répéter et qui me révèle tout le secret de l'habileté de versificateur de Béranger : « Méfiez-vous de l'improvisation sous prétexte d'inspiration, car il faut aux ouvrages le soin nécessaire à leur durée. »

Dans son travail sur *Charles Nodier et sa correspondance*, Eugène Lambert s'exprime ainsi : « Sans m'astreindre à suivre pas à pas cette correspondance, je tâcherai de la compléter avec l'œuvre de Charles Nodier, car il mettait beaucoup de ses sentiments intimes dans toutes ses fictions romanesques et ses études bibliographiques. » Je regrette qu'Eugène Lambert n'ait pas rempli une tâche semblable pour son cousin Boulay-Paty, dont il possédait une importante correspondance encore inédite, et qu'il ne l'ait pas rapprochée de son romanesque *Elie Mariaker*, sorte de *Werther* et de *Joseph Delorme*. Ç'aurait été, je crois, un travail intéressant qui aurait montré sous un jour meilleur la vie de Boulay-Paty après son arrivée à Paris. Il s'est contenté de consacrer aux sonnets de son ami d'enfance une intéressante étude publiée, le 12 septembre 1851, dans le *Moniteur universel*, où il exalte en termes lyriques ce petit poème, qu'il a lui-même cultivé avec succès dans une plaquette et dans un livre. Dans la plaquette intitulée : *Sonnets sur l'Italie*, il résume en quelque sorte les impressions que lui a données son *Voyage en Italie*, publié sous forme de lettres en 1876 ; dans son livre : *Essaim de sonnets*, il a recueilli tous ceux qu'il avait publiés çà et là. En voici un où le poète exalte les vertus simples, la bravoure et le désintéressement des fils de la Bretagne, de cette

[1] *Dieu*.

Hosted by Google

vieille terre qui lui avait donné le bonheur, le calme et les joies de la famille et qu'il aurait dû chanter plus souvent.

LE PRIX MONTHYON EN BRETAGNE

De trois pêcheurs du bourg la valeur surhumaine
A sauvé de deux bricks l'équipage en lambeaux,
Puis ils l'ont recueilli dans leur pauvre domaine,
Le préfet de Quimper les mande en ses bureaux.

— Mes enfants, leur dit-il, quel bon vent vous amène ?
Que voulez-vous pour prix de dévoûments si beaux ?
— Si j'avais seulement, dit l'un, chaque semaine,
De bonne paille fraîche à mettre en mes sabots !...

— Et vous, Jack, que faut-il pour votre récompense ?
— Moi, je voudrais avoir des carreaux de lard rance,
Pour donner plus de goût à notre soupe aux choux.
— Et vous, Jannic, le plus valeureux de la bande ?
— Que diable voulez-vous qu'à présent je demande ?
Ils ont pris le meilleur des choses de chez nous !

Ses études sur les écrivains célèbres et ses travaux poétiques ne le faisaient pas se dérober à ses fonctions judiciaires qu'il a, jusqu'à sa retraite, remplies avec zèle et distinction. Le beau livre publié en 1861 sous ce beau titre : *Philosophie de la cour d'assises*, en est la preuve. Dans cette étude magistrale sur le fonctionnement de la plus redoutable des juridictions humaines, l'auteur s'élève à de hautes pensées, à de hautes considérations. Lorsqu'il parle des devoirs des magistrats et des avocats, on croirait lire tantôt une mercuriale du chancelier d'Aguesseau, tantôt les conseils du bâtonnier Dupin aîné aux jeunes stagiaires de son temps. On trouve dans ce volume des axiomes comme celui-ci, qui aurait pu lui servir d'épigraphe : « La science des lois serait souvent incomplète sans la science de la nature humaine. » La décoration de la Légion d'honneur vint peu après, en 1864, récompenser le talent de l'auteur, magistrat doublé d'un écrivain de mérite.

Hosted by Google

Eugène Lambert n'oubliait pas non plus la *Société académique de Nantes et du Département de la Loire-Inférieure,* dont il a été deux fois président. La première fois qu'il occupa le fauteuil de la présidence, le 5 décembre 1849, ce fut pour prononcer un discours d'installation et d'adieu : il venait d'être nommé conseiller à la Cour de Rennes. Dans ce discours, écrit le lendemain d'une révolution, il conviait ses collègues « à se réfugier sur cet admirable terrain neutre de la science et de l'art, sur lequel les partis peuvent s'entendre et opérer leur réconciliation. » Il partit, mais il ne cessa de collaborer de loin, en prose et en vers, aux *Annales de la société académique* de 1850 à 1875. Aussi, à peine eut-il pris sa retraite et fut-il revenu à Nantes, que cette Société s'empressa de le réélire président pour 1874 et 1875. Dans la séance publique du 21 novembre 1875, il prononça, à titre de président, un discours où il expose des idées fort sages sur la critique et le poète. C'est, en effet, toujours de poésie et d'art qu'il parle dans ses discours. L'art et la poésie avaient été les divinités de sa jeunesse et devaient être les consolatrices de sa vieillesse. C'est à cette époque qu'il publia ses *Fleurs du Bien*, dont le titre semble lui avoir été inspiré par les *Fleurs du Mal* de Beaudelaire. C'est là peut-être son volume le plus remarquable. Voici comment l'appréciait alors M. Joseph Rousse, ce critique d'un goût si sûr et si délicat : « M. Lambert est une âme vibrante qui a peu souffert... Ses poésies sont bien celles d'un homme heureux. Elles reflètent des sentiments nobles, calmes, tendres, dans un style semé d'images et de traits spirituels... M. Lambert ne manque ni de souffle ni de vigueur. » — Il lui reproche cependant de n'avoir pas retranché quelques-unes des pièces de son volume, et il ajoute : « Aujourd'hui que les lecteurs de vers sont si rares, on ne doit leur offrir que les morceaux les plus achevés. » La réflexion de M. Rousse ne manque pas de justesse ; mais, il faut bien le reconnaître, les poètes sont parfois mauvais juges de leurs propres œuvres, ce sont celles sur lesquelles ils comptent le moins qui obtiennent le plus vif succès. Aussi, je

[1] *Annales de la Société académique de Nantes et du Département de la Loire-Inférieure.*

[2] *Revue de Bretagne et de Vendée.* Tome I, 1876, pp. 78 et 79.

Hosted by Google

ne saurais trop en vouloir à un poète de mettre dans son volume tout ce qu'il ne juge pas mauvais. D'ailleurs les pièces inférieures font ressortir les bonnes. Puis, c'est au critique vraiment digne de ce nom, de séparer l'ivraie du bon grain, c'est à lui de cueillir une fleur ou deux, les plus belles du jardin du poète, pour les offrir aux personnes qui viennent l'admirer et c'est ce que je vais faire en vous citant la poésie suivante :

LA VIEILLE CHAPELLE.

Un vieux pauvre a l'instinct de son isolement ;
Sans parents, sans amis, il s'éteint tristement,
Et le monde l'oublie.
L'édifice en ruine et par le temps noirci,
Sentant son abandon, comme le pauvre aussi
A sa mélancolie !

Allant à travers champs, après avoir marché
Dans le pré qui l'entoure, hier, je m'approchai
De la vieille chapelle :
Plus d'autel pour prier, plus de banc pour s'asseoir,
De femmes à genoux, de cloche qui, le soir,
A la prière appelle.

Le sentier d'autrefois même s'est effacé ;
On sent que de longtemps personne n'a passé
Dans cette herbe autour d'elle ;
Les fraîches fleurs des champs n'ornent plus les lambris
Ni du chœur, ni des murs ; — et seul à ses débris
Le lierre est fidèle !

L'homme, portant ailleurs son adoration,
A laissé la chapelle à la destruction ;
Et la seule nature,
Qui n'a pu retarder l'heure de l'abandon,
Veut lui sourire encore et lui laisser le don
De sa verte ceinture.

Hosted by Google

Tous feux ont disparu, laissant un froid mortel,
Et lampes du parvis, et cierges de l'autel,
Vitraux de la fenètre ;
Par cette brèche ouverte il lui restait encor
Le soleil du parvis qui, de ses rayons d'or,
L'éclaire et la pénètre.

Voix fraîches des enfants, hymnes purs, chants sacrés,
Cantiques du vieux temps, au culte consacrés,
Plus rien qui vous rappelle ;
Les murs croulants aux nids comme au vent sont ouverts ;
Seuls, les oiseaux des bois, les brises des hivers
Chantent pour la chapelle !

Les vieux murs aux troupeaux n'offrent plus un rempart ;
Les pierres lentement tombent de toute part,
Et l'herbe les réclame.
Le seuil n'est plus franchi par aucun pas humain,
Les ronces de la porte, encor plus que la main,
Ont déchiré mon âme !

Un pauvre, un étranger, marche triste et bien las ;
Il sent, au seul aspect d'un clocheton, là-bas,
Son âme ranimée.
Mais s'il approche, on voit redoubler sa pâleur ;
Car la chapelle, hélas ! n'a plus pour sa douleur
Qu'une porte fermée !

Tes murs restés debout, humides et moisis,
Ont le froid de la mort dont nous sommes saisis,
Chapelle désolée ;
Ton image ressemble à ce cadavre humain
Et glacé, qui nous dit, en repoussant la main :
L'âme s'est envolée.

Par cette pièce, on peut juger des qualités de penseur et de poète d'Eugène Lambert, de ses sentiments larges, élevés et profondément spiritualistes, de son inspiration haute et soutenue, de sa

Hosted by Google

forme élégante t correcte. L'ode, l'élégie et le sonnet sont les trois genres qu'il a cultivés avec le plus de succès : son ode des *Libres Penseurs* peut être mise à côté de celle des *Naufragés* de Stéphane Halgan, et son élégie sur la *Mort d'une mère*, près de celle : *A ma mère dans le Ciel* de Boulay-Paty, dont il a publié, en 1865, un recueil posthume, sous le titre : *Poésies de l'arrière-saison*, titre si heureux, que François Coppée l'a pris plus tard en l'abrégeant, pour un de ses volumes de vers. Ce recueil est précédé d'une préface d'Eugène Lambert sur son cousin, au talent duquel il rend hommage, dans un style élevé et avec une émotion communicative.

(*A suivre.*) DOMINIQUE CAILLÉ.

Hosted by Google

FRAGMENTS D'UN LIVRE DE RAISON

AU XVIIe SIÈCLE

Beaucoup de nos ancêtres avaient la bonne habitude de tenir ce qu'on appelle des livres de raison, où ils inscrivaient les évènements de famille les plus importants : naissances, mariages, morts et aussi les faits particuliers qui pouvaient intéresser leurs descendants.

Grâce à ces livres, dont un certain nombre nous a été conservé, nous pénétrons si bien dans la vie de ceux qui nous ont précédés, que nous sommes arrivés à nous représenter de la façon la plus exacte leur vie intime et leurs habitudes de tous les jours.

Nous avons trouvé, dans nos papiers de famille, une sorte de livre de raison, dont nous publions ici les premières pages; nous disons une sorte de livre, car, exception faite des feuilles consacrées à chaque enfant, il ne contient que des comptes de fermages, comptes très bien tenus, du reste, établis année par année, mais n'offrant qu'un intérêt tout spécial. Nous y voyons cependant qu'au milieu du XVIIe siècle, nos ancêtres bretons recevaient de leurs métayers des redevances semblables en tout point à celles qui existent aujourd'hui et presqu'à chaque page figure soit une redevance de poulets, soit une potée (*sic*) de beurre, etc.

Le livre dont nous présentons ici des fragments a été commencé en 1613 par Marguerite Le Bigot, femme de Pierre Gouëon, seigneur de la Bouétardaye, en Bourseul, évêché de Saint-Malo. Dans une autre étude, nous avons eu occasion de parler de ce manoir. Pierre Gouëon appartenait à une branche de l'antique maison de Gouyon ; les Le Bigot, originaires des environs de Saint-Brieuc, étaient de bonne noblesse.

Hosted by Google

Tout en étant fervente chrétienne, Marguerite avait grande foi, paraît-il, dans la vertu des constellations ; pour la nativité des enfants elle ne manque pas, à la naissance de chacun d'eux, d'inscrire sous quelle constellation il est né : preuve des profondes racines que l'astrologie avait jetées dans les classes même les plus éclairées.

Si la science astrologique de la dame de Gouëon était perfectionnée, sa science, au point de vue de la grammaire, se ressentait de son époque ; le lecteur verra jusqu'à quel point elle poussait l'indépendance en fait d'orthographe : nous transcrivons, sans en changer une lettre, les notices que l'on va lire.

Mémoyre de Laage des enfans de Pierre Gouëon et de Marguerite le Ligot, sieur et dame de la Bouëstardaye qui firent décréter leur mariage par avis de parens à Saint-Brieu devant les juges de régaires, le deuxiesme de may 1612.

Françoise Gouëon, ma fille aisnée, nasquit et vint sur terre au lieu de la Bouëstardaye, le samedy sixiesme jour de juillet, à quatre heures demy cart de après-midy, de l'an mil six cans traize et fut le lendamain baptisée en l'église de Bourseult par le sieur de la Ferté, recteur et tenu sur les sains fons baptismaus par escuier Fransois de la Villéon sieur du Boisfeillet et demoyselle Marguerite Budes, dame de Brangolot. 1613[1].

Renée Gouëon, ma segonde fille nasquit, à la Bouëstardaye, le lundy vingt et troisième jour de mars, à six heures du soir environ, soleil couché, mil six cans quinze, fut baptisée en l'église de Bourseul, le dimanche ensuivant par don Bertran Cassin subcuré et tenu sur les sains fons baptismaux par escuier Gilles de Lesquen, sieur de la Villemeneuc et demoyselle Renée de la Vallée, dame de la Caunelaye. Ladite Renée mourut et ne vescut quanviron six semenes : le décès de ladite Renée arriva le 7° de may 1615. Elle fut enterrée en l'église de Bourseults aux enfeux scéans, dans le cœur sous la prochaine tombe du maistre autel, le vandredy huictième jour de may mil six cans quinze.

Jan Gouéon, mon fils aisné, nasquit à la Bouétardaye à onze

[1] Ici se trouvent sur le manuscrit des signes astronomiques impossibles à représenter.

Hosted by Google

heures et demie du soir, dantre le lundy et mardy du mois de juin, six et septième jour dudy mois l'an mil six cans seize, fut baptisé le mardy 7e par don Bertran Cassin, curé de l'église de Bourseult et tenu sur les sains fons par escuier Jan Labé, sieur de la Villedelès, mon beaufrère et maraine damoyselle Elizabet Talguern, dame de la Porte Gouëon, ma mère /1616/ plan Jupiter[1] 1641 (ledit Jan Gouëon mourut... de malladie,... au siège d'Aire, de Bapaume ou de la Bassée, fut enterré à Aras, environ la Toussaint de l'an 1641).

Charles Gouéon, mon segond fils fut nay aussi à la Bouéstardaye, le jeudy douziesme jour d'octobre, à trois heures et demie daprais midy, fut baptisé à Bourseult par missire Lorant Caré, recteur de laditte paroisse, et tenu sur les sains fons baptismaux par Charles Toulant, sieur dudit lieu et de la Robelinaye et demoyselle Janne Gouéon, ma tante, dame de la Villemeneuc, le lundy ensuivant jour de la petite Sainct Michel, saiziesme dudit mois d'octobre audit an mil six cans dix-sept (1617)[2] (Ledit Charles fut plus dun an mallade et décéda le vingt huitiesme septembre 1628, aagé d'environ onze ans et fut inhumé aux enfeus de la Villenéant en léglise parochialle de Langueux.)

Guy Gouéon, mon troisiesme fils, nasquit aussi à la Bouéstardaye le jeudy vingt et septiesme jour de may mil six cans dix neuf, fut baptisé par dom Bertrand Cassin, curé de Bourseult et tenu sur les sains fons de batesme par Guion Gouret, sieur Desnos et damoyselle Elizabet Gouéon, dame de la Villeoris, ma sœur, le septiesme iour de juin audit an 1619. Son aage est au livre et papier batismal de ladite église, au feillet de défuncte Renée Gouéon, sa sœur, dautant que ledit livre se trouva remply et ny en avait point d'autre[3] sur le point que Jupiter a commancé à régner ou sur la fin de Saturne.

Gillette Gouéon, ma troisiesme fille, naquit à la Villenéant le dimanche vingt et cinquiesme jour du mois doctobre, à deux heures du matin, de lan mil six cans vingt, fut baptisée au bour de Langueux par dom Enthoine Riou, recteur de ladite paroisse, le mer-

[1] [2] [3] Signes astronomiques impossibles à représenter.

Hosted by Google

credy ensuivant jour de sainct Simon et sainct Judes et tenu sur les sains fons de batesme par escuier Allain Le Forestier, sieur de la Hassaye et demoyselle Gillette Bertelot, fille de sainct Ilan, dame de Callouet, 1620.

Suzanne Gouéon, quatriesme fille, nasquit à la Bouéstardaye le dimanche de la Sexagésime, trantiesme jour de janvier, environ six heures, que ce soit au point du jour ou queque peu devant, lan mil six cans vingt et deux, fut baptisée en l'église de Bourseult, le mercredy, ensuivant jour et faiste de la Chandeleur, dudy an 1622, par messire Fransois Gautier sub-curé de ladite église et tenu sur les sains fons baptismaux par escuier Fransois Le Fruglais, sieur de la Guiommaraye et maraine, damoyselle Suzanne de la Villéon, dame de..... 1622[1]. (Ladite Susanne décéda le 15e jour de may 1622. Laditte Susanne Gouéon déséda le jour et faiste de la Pentecoste, heures de vespres, audit an mil six cans vingt et deux, feut enterrée le lundy matin, 16e jour de may, en l'église de Bourseul en nos enfeus du cœur, sous la prochaine tombe de la muraille devant le sacraire.)

René Gouéon, mon quatriesme fils, naquit à la Bouestardaye, le samedi premier jour d'apuril, environ les sept heures du matin, l'an six cans vingt et trois, fut baptisé par messire Fransois Gautier, curé de Bourseult et tenu sur les sains fons baptismaux par Jan de Lesquen, sieur de la Fierté, recteur... et demoyselle Renée de la Villéon, dame de Gardisseul pour commère, le samedy ensuivant, 8e dudy mois dapuril 1623 / plan Jupiter 8.....

Pierre Gouéon, mon cinquiesme fils, nasquit à la Villenéant, le samedy 15e jour de féburier 1625, ung peu devent soleil couché, fut baptisé le dimanche 28e dudit mois et an par messire Anthoinne Riou, recteur de Langueux, et tenu sur les saincts fons par noble homme Guillaume Guyto, sieur de la Brosse et dame Rennée Heder, damme de Leslovart.

Ledit Pierre décéda chez sa nourrisse, femme de... Lorens de Langueux, aagé de huict mois. Il fut inhumé en léglise parochialle de Langueux aux enfeux de la Villenéant le 27e octobre, audy an 1625.

[1] Signes astronomiques impossibles à représenter.

Hosted by Google

Mathurin Gouéon, mon 6e fils, nasquit et vint sur terre à la Villenéant, le jeudy, entre huit et neuf heures du soir, 22e jour d'octobre 1626 ; fut baptisé le dimenche ensuivant en l'église parochialle de Langueux, par dom Ollivier Rouxin, curé de laditte dudy lieu et tenu sur les saincts fons baptismaux par noble homme Allain Bedel sieur de... et damoyselle Claude Poullain, fille aisnée du Tertre Pontlà.

Philippes Gouéon, mon 7e fils, nasquit à Saint-Brieuc, en nostre logis de la grand Rue à cinq heures trois cars du matin, le dimanche trantiesme de janvier mil six cans vingt-huit environ le point du jour, et fut baptisé en la grand église dudy Sainct-Brieuc, par don Jullien Vallon, curé de Sainct-Michel, le 1er febvrier audy an 1628, tenu, sur les saincts fons baptismaux par escuier Philippes de la Motte, sieur du Sainct Esprit et damoyselle Marie du Jardin, femme espouse du sieur de la Brosse Guyto.

Jacques Gouéon, mon 8e fils, naquit à la Villenéant, environ le point du jour, ung mardy trantièsme juillet mil six cans trante, fut baptisé au bourg de Langueux, par dom Jacques Verde, recteur dudit lieu, aubout de huictjours et tenu sur les saincts fons baptismaux par escuier Jan Gelin, sieur de Bienassis, alloué royal de Saint-Brieu et pour commère damoyselle Renée Cormier, dame de la Lende Ruffiet et veuve du deffunct alloué Royals (ledit Jacques décéda aagé d'un an et demy et quinze jours en la maison de la Bouestardaye, environ minuit entre le dimenche et le lundy, 16e janvier 1632. Il fut inhumé à Bourseulf en nos enfeux du Chanseau, sous la prochaine tombe du maistre autel, au dessous de l'escabeau de la Motte au Morais.)

Claude Goueon nasquit et vint sur terre en la maison de la Bouestardaye, le jeudy trantiesme jour doctobre, environ ung cart dheure après midy de lan mil six cants trante-ung, qui est nostre cinquiesme fille, fut baptisée en léglise parochialle de Bourseult, le traiziesme de novembre ensuivant, par missire Jan Labbé, recteur dicelle, et tenue sur les saincts fons baptismaux par messire Allain de Lesquen, sieur de la Villemeneuc et damoyselle Claude Ferron, dame de Lachat et de la Robelinays.

Hiérosme Gouëon, mon neuviesme fils, nasquit à Sainct-Brieu en

Hosted by Google

nostre logis de la grand rue, à dix heures et demie avent midy, le vandredy premier jour du mois d'apuril mil six cans trante et trois et fut baptisé en la grand église dudy Sainct-Brieu par dom Jullien Guilloux, curé de Saint-Michel, le jeudy ensuivent 7° dudy mois et an, tenu sur les saincts fons baptismaux par messire Hiérosme Bernard, seigneur de Lislavart et pour commère dame Ysabeau de Querquesangor (Kerguezancor) dame de Saint-Lautes, Laubé (?), Quergarentel, la Villeaudren, etc.

Le vingt-uniesme jour de may 1630, ledit Hiérosme Gouéon décéda au point du jour, au lieu et maison de la Bouestardaye, et fut ensépulturé ledy jour dans le chanseau de léglise de Bourseult, en lanfeu de nos antécesseurs... le sacraire dépendant du lieu de la Bouestardaye, présant le recteur, le curé dom Relland Berret, dom Jan Lohier et autres.

En tesmoing de ce que dessous et de lage des enfens insérés, aux deux feillets et demy de papier cy dessus, nous Pierre Gouéon, et et Margueritte Le Bigot, leur père et mère, avons signé le présant à la Bouestardaye, le premier jour de juin mil six cants trante-sept.

Pierre Gouéon. Marguerite Le Bigot.

Ici se termine la nomenclature de cette nombreuse famille dont, à la génération suivante, il ne devait pas rester de descendants mâles. René Gouéon, le seul marié, étant mort sans postérité, Gilette Gouéon avait épousé en 1640 Pierre de Bédée, sieur de la Mettrie-Martin. A la naissance de leurs enfants, l'aïeul reprend la plume et ajoute de nouveaux articles à son livre de raison.

Marq Bedée, fils Piere, sieur de la Métrie Martin et de Gillette Gouéon, ma fille, naquit et vint sur terre à la Bouestardaye, le jour et fayte de l'Assomption de la Vierge, quinziesme jour doust audit anmil six cants quarente-et-ungt et fut baptisé en la chapelle de céans, le landemain 16e dudy mois par M. Jan Labbé, recteur de Bourseult, et nommé par damoiselle Hellaine de Quélen, dame de Champ-Ferron et de la Villevaret et de moy Pierre Gouéon, sieur de la Bouestardaye, compère et commère. Pierre Gouéon ledit Marq vint au monde environ les quatre heures et demie de l'après-midy, sous le signe de la Vierge, sur la fin de la planette de mars ou au

Hosted by Google

commencement de celle de qui est une bonne constellation pour la nativité de l'enfant selon mon opinion.

Ledit Marq Bedée mourut âgé de sinq mois environ, chès sa nourice Margueritte Merdrignac, femme de Jullien Gautier, au village de la Louvelai, la nuict d'antre le sept et le huict de janvier mil six cants quarente-deux et fut ensépulturé en léglise de Pluduno aux enfeux de la Mettrie-Martin, ledit jour de jeudy par le curé et autres praistres de Pluduno.

Nicollas Bédée naquit à la Bouestardaye le jour faiste de M. saint Nicollas, sixièsme de désambre 1642 environ l'heure de midy, fut baptisé le mercredy ensuivent, 9e dudy mois, en léglise de Bourseult par messire Jan Labbé, recteur de laditte paroisse, tenu sur les fons baptismaux par René Gouéon sieur de la Motte, et pour marraine Hellaine de la Chapelle, dame du Vaugouëllon et de Froide-Fontaine en présance de plusieurs de nos parens et amis qui ont signé au livre de léglise, ledit Nicollas fils aisné à présant de escuier Pierre Bedée et de damoyselle Gillette Gouëon, ma segonde fille, en tesmoing de quoy j'ai signé Pierre Gouëon.

Et .. Bedée nasquit à la Bouestardaye, le mardy douziesme jour d'avril 1644, à sinq heures du soir ; il estait encore plus de deux heures de soleil et fut baptisé en léglise de Bourseul par messire Jan Labbé recteur, le cinquiesme jour de may audit an et tenu sur les saincts fons baptismaux par escuier Guy Goueon, sieur de la Villenéant et maraine damoyselle Charlotte Goueon, dame de la Villedelès, en présance de plusieurs personnes de callité (sic) audy jour le parain..... (plusieurs lignes illisibles).

Le dimanche 3e jour de septembre nasquit à la Métrie-Martin quatriesme fils descuier Pierre Bedée et de damoyselle Gilette Goueon..... fut porté à Pluduno le lendemain dudy jour et fut baptisé sans lui avoir donné de nom attendant la commoditté des compère et commère.

Du Boishamon.

Hosted by Google

DEUX VOYAGES IMAGINAIRES

ÉCRITS PAR DES BRETONS

(*Suite*).

II

L'autre écrivain dont je veux parler n'est pas un inconnu ou un méconnu comme Lesconvel. La biographie du P. Bougeant a figuré un peu partout, avant d'être comprise dans l'encyclopédie bretonne de M. René Kerviler ; ses ouvrages sont encore estimés, si on ne les lit plus guère. Il était Quimpérois et jésuite comme le P. Hardouin, mais fut, malgré leur commune érudition, la vivante antithèse du digne scoliaste d'Homère, ce lourd rêveur aux allures pédantesques.

Il y a en effet beaucoup d'esprit français et même de sel gaulois dans tous les livres du P. Bougeant. Sans parler de son *Histoire du traité de Westphalie* qui lui donne place parmi les écrivains sérieux, il a touché à tout, à la philosophie cartésienne, avec l'*Amusement philosophique du langage des bestes,* au théâtre avec ses comédies caustiques, *la Femme-Docteur, les Saints dénichés*, dont les jansénistes font les frais, à la poésie même, avec la piquante relation de son voyage de Berry en Poitou, publiée seulement en 1837 par M. Pierquin de Gembloux sous le titre : *Le Poète versé et le poëme échoué.*

Mais à pareille distance, les sujets littéraires nous intéressent plus que les déclamations philosophiques ou religieuses, et la verve du P. Bougeant ne s'est nulle part mieux conservée que dans le *Voyage merveilleux du prince Fan-Férédin dans la Romancie.*

Hosted by Google

Ce titre digne des *Mille et une Nuits* sert tout simplement d'enseigne à une critique de la littérature romanesque de la première partie du XVIIIe siècle (le livre est de 1735). L'auteur, dans sa spirituelle épître dédicatoire à madame C*** B***, feint de se désoler d'avoir fait un roman sur les romans.

« Il faut donner à mes raisons un tour agréable, les envelopper « sous quelque idée riante, sous quelque fiction qui amuse : et « pour cela j'imagine le *Voyage merveilleux du prince Fan-Férédin*. « Le voilà fait! c'est un roman et c'est moi qui l'ai fait. O Ciel! « c'est-à-dire que vous avez trouvé le moyen de me faire faire « un roman, à moi l'ennemi déclaré des romans... » Ce romancier malgré lui nous a tout l'air ici d'un bon apôtre.

La manière dont le malin jésuite, affublé de la défroque orientale du prince Fan-Férédin, pénètre dans la Romancie, est assez originale. Il se met en route par une belle nuit, au clair de la lune, mais il tombe dans un affreux précipice où la vue d'un charnier plein d'ossements singuliers lui rappelle les noires péripéties des histoires prodigieuses qu'il a lues ; il rencontre un Centaure, le questionne, mais n'en pouvant rien obtenir, se décide tout simplement à sauter sur sa croupe et finit par remonter à l'air libre, sous le ciel d'un pays merveilleux qui n'est autre que la Romancie.

C'est vraiment une terre privilégiée ; tout y séduit les yeux et y enchante les oreilles. Les rochers ont perdu leur dureté naturelle, attendris par la douleur d'un amant; les échos sont si complaisants, qu'ils n'attendent pas, pour répondre, que l'on ait achevé de parler. Pour montrer que la fantaisie du P. Bougeant est le reflet de ses lectures romanesques, je veux citer un passage où le prince Fan-Férédin exalte, avec une grâce enjouée, le climat incomparable de la Romancie : « Je n'avais jamais compris, dans la lecture des « romans, comment les princes et les princesses, les héros et leurs « héroïnes, leurs domestiques même, et toute leur suite, passaient « toute leur vie sans jamais parler de boire ni de manger. Car enfin, « disais-je, on a beau être amoureux passionné, avide de gloire et « héros depuis les pieds jusqu'à la tête, encore faut-il quelquefois « subvenir à un besoin aussi pressant que celui de la faim. Mais il « est vrai que j'ai bien changé d'idée depuis que j'ai respiré l'air de

Hosted by Google

« la Romancie. » Et le prince-auteur explique qu'il ne pleut, ne neige ou ne vente jamais dans cet heureux pays, que l'on peut se plaindre à la lune de ses amoureux tourments sans risquer un rhume de cerveau, que l'air est invariablement sain et pur et qu'il tient même lieu de nourriture à ceux qui le respirent.

Le tableau est digne d'un tel cadre. Les végétaux et les animaux de la Romancie ont des propriétés merveilleuses. Chaque arbre est habité par un faune ou une dryade, comme dans la mythologie grecque. Les vaches donnent des torrents de lait, les abeilles des ruisseaux de miel.

Pégase, sur notre terre, n'a guère été qu'un produit isolé de l'imagination des poètes ; les Pégases, là-bas, ne sont pas rares et il y a des parcs de licornes blanches, de griffons et de chimères. Mais au lieu de nous égarer dans les parages que hantent la *Jument sonnante* ou le *Chat botté* du bon Perrault, arrêtons-nous un instant devant une scène rustique :

« Rien n'est si galant ni si aimable que les bergers de la Ro-
« mancie... Toutes leurs houlettes sont ornées de rubans, dont
« la couleur n'est jamais choisie au hasard, car elle doit marquer
« toujours les sentiments et les dispositions de leur cœur, et je n'en
« ai vu aucune qui ne fût en même temps chargée de chiffres in-
« génieux et tout à fait galants. » Et les bergères sont candides, et
« les bergers sont discrets, « ils mettent toute leur satisfaction à re-
« cevoir quelques tendres marques d'amitié de leurs vertueuses
« et chastes bergères, et jusques à la mort ils préfèrent constam-
« ment l'espérance de posséder aux fades douceurs de la possession
« même. » Ah! je comprends que le prince Fan-Férédin ait été tenté de prendre sur le champ une pannetière et une houlette et d'aller vivre pour jamais dans une société aussi polie. Mais ces bergers, qui annoncent Florian et Gessner, ils ont au moins, croyez-vous, passé par l'Hôtel de Rambouillet? Non pas, ils arrivent de l'*Astrée* en droite ligne ; le P. Bougeant nous le dit dans une note et atteste ainsi la vogue plus que séculaire du roman d'Honoré d'Urfé.

Le prince Fan-Férédin se complaît à admirer ces habitants de la Romancie, éternellement beaux et jeunes ; « mais vous n'avez

Hosted by Google

« rien vu », lui dit quelqu'un, « si vous ne connaissez pas *la forêt des Aventures*.» Il s'y rend donc, et délivre d'un charme un chevalier qui dormait sous un arbre, le prince Zazaraph. Pour le remercier, son nouvel ami consent à lui servir de guide et lui fait parcourir un petit livret « proprement relié et gros comme un almanach de « poche, dans lequel il prétendait avoir rassemblé toutes les « phrases et tous les mots de la langue romancienne avec les « règles qu'il faut observer pour la bien parler. » Elle est d'ailleurs assez facile à retenir, cette langue, pourvu qu'on applique ces deux règles : ne jamais s'exprimer simplement, toujours par métaphores, figures ou allégories ; accompagner tous les mots qu'on emploie d'une ou de plusieurs épithètes. Ces petites ficelles — qu'on me passe l'expression — ont été de tout temps familières aux romanciers ; au XVIIe siècle, ils n'avaient pas inventé l'épithète *rare*, ils se contentaient de renchérir sur celle qui avait précédé.

Une question géographique sollicite ensuite l'attention du voyageur : c'est la division du pays en haute et basse Romancie. Dans la première, tout se transfigure et s'idéalise ; daus la seconde, tout est ramené aux proportions de la réalité vulgaire. « Dans la basse « Romancie, une prairie est une prairie, et un ruisseau n'est qu'un « ruisseau ; mais dans la haute Romancie, une prairie est essen- « tiellement émaillée de fleurs, ou du moins couverte d'un beau « gazon, et un ruisseau ne manque jamais de rouler des eaux d'ar- « gent ou de cristal sur de petits cailloux pour leur faire faire un « doux murmure qui endorme les amans, ou qui réveille les « oiseaux. » Il paraît qu'anciennement la Romancie n'était peuplée que d'Amadis, de Rolands, de chevaliers de la Table Ronde, auxquels s'étaient joints, dans la suite des temps, les Cyrus, les Cléopâtre, les Pharamond de Mlle de Scudéry et de la Calprenède. Mais peu à peu, malgré les fées et les génies qui protégeaient ces êtres d'essence supérieure, leurs rangs s'ouvrirent et laissèrent pénétrer des aventuriers, des valets, des gueux, des femmes de mauvaise vie. Il devint bientôt nécessaire de reléguer ces sujets de second ordre dans la Basse-Romancie ou ils pullulèrent ; les hautes régions, réservées aux héros et aux princes, ne tardèrent pas, par contre, à devenir presque désertes. Nous avons vu quelque chose d'analogue

Hosted by Google

dans le ruisseau du roman naturaliste débordant de la rue, son domaine, grossissant jusqu'à la mare, jusqu'au flot, et venant battre le pied des manoirs, des villas où s'étaient réfugiés les derniers champions du roman aristocratique et idéaliste.

Les chapitres qui suivent, dans la piquante satire du P. Bougeant, sont pleins d'inventions ingénieuses. Cette maladie des bâillements, à laquelle n'échappe aucun visiteur de la Romancie, ne sévit plus au même degré de nos jours, quoique les fictions *symbolistes* possèdent souvent la vertu soporifique. Mais le vocabulaire des amants ne s'est pas indéfiniment enrichi depuis que quatre tableaux d'écriture, affichés à la porte de chaque bosquet du bois d'amour, renfermaient les quatre modèles connus de déclarations, avec les demandes et les réponses ; les habitués du salon des précieuses, les géographes de la carte de Tendre cherchaient, sans la trouver, une cinquième façon de peindre leur flamme, comme les pédants de Molière retournant un sonnet. Nous apprenons incidemment l'origine de la locution *Attendez-moi sous l'orme*, car les voyageurs rencontrent cet orme fameux qui couvre de son ombre les galants naïfs, pipés par la promesse d'un rendez-vous.

Voulez-vous savoir comment on voyage en Romancie ? On ne dévore plus l'espace sur un bateau enchanté ou à dos de griffon, comme au bon vieux temps. Mais le voyageur, qui s'est muni au départ de lettres romanciennes, est assuré de rencontrer, d'avoir tout le long de la route autant d'aventures qu'un héros d'Honoré d'Urfé ou d'Alexandre Dumas, et, pour peu que sa chaise de poste lui fasse la grâce de se rompre quelque part, il aura tout le loisir de faire des études de mœurs en ébauchant une intrigue.

Jusqu'ici la galanterie a tenu peu de place dans le récit fantaisiste du P. Bougeant, mais le prince Fan-Férédin démasque soudain ses intentions, fort honnêtes d'ailleurs : il est venu dans la Romancie pour y prendre femme. Aussitôt on lui expose les trente-six formalités préliminaires qui gardent, pour ainsi parler, les abords du mariage et on lui donne l'idée des grandes épreuves qu'il aura à subir. De charmants épisodes, que l'auteur a brodés sur des canevas empruntés aux romanciers de son temps, ôtent toute aridité à cette métaphysique amoureuse.

Hosted by Google

En voici un d'une *turquerie tout à fait réjouissante*, aurait dit Molière, mais où je trouve aussi l'écho de ce chapitre de ses aventures romanesques que Regnard a intitulé *la Provençale*.

Une jeune fille prend le frais sur le bord de la mer avec sa parente, quand survient une tartane d'Alger qui les enlève toutes deux. On les mène vendre au dey, qui s'éprend de la dolente Isabelle et veut brusquer le dénouement. Mais le galant d'Isabelle se lance à sa poursuite, il entre dans le jardin du sérail sous des habits de garçon jardinier, il arrive juste à temps et pratique un enlèvement en règle avec une échelle de soie, ou des draps attachés à la fenêtre, ou encore une corde et un panier. Le réveil du dey est terrible, quelques têtes d'eunuques tombent sous son cimeterre irrité, mais les deux amants ont trouvé le salut et un petit port où ils s'embarquent.

Un romancier d'aujourd'hui — M. Pierre Loti, le nouvel académicien, par exemple — aurait donné à un récit de ce genre, s'il avait daigné le recueillir, une saveur très accentuée d'exotisme. Au temps où le P. Bougeant pastichait les romanciers, ses contemporains, on voulait qu'une draperie légère permît de reconnaître, sous les Orientaux coiffés du fez ou du turban, les seigneurs de la cour et les gens de la ville, et on aurait (tant les mots perdent de leur sens !) appliqué à un peintre trop exact les vers de Molière :

> Ce style figuré, dont on fait vanité,
> Sort du bon caractère et de la vérité.

Le *Voyage merveilleux du prince Fan-Férédin* est une ingénieuse critique des romans, mais c'est un roman aussi, et, pour que ses lecteurs n'en ignorent, le P. Bougeant raconte une histoire de portrait perdu et retrouvé qui amène la reconnaissance obligée. Laissons le prince préparer le dénouement de ses aventures, comme une héroïne de Dennery reconnaissant *la croix de sa mère*, et parlons un peu des ouvriers, métiers et manufactures de la Romancie.

On pense bien que ces ouvriers ne s'amusent pas à faire des meubles ou du pain dans un pays qui produit tout spontanément. Leur occupation est plus douce et les noms dont ils s'affublent

Hosted by Google

disent assez leurs aimables emplois. Ce sont les *Enfileurs*, qui assemblent des petits riens ; les *Souffleurs*, qui prennent un de ces petits riens et l'enflent, soufflent dessus comme des enfants sur des bulles de savon ; les *Brodeurs*, les *Ravaudeurs*, les *Enlumineurs*, qui parent, raccommodent ou colorent la marchandise littéraire ; enfin les *Lanterniers* et *Montreurs de curiosités*, qui jettent surtout de la poudre aux yeux du public.

De petites boutiques bien proprettes, ornées d'enseignes, logent ces ouvriers aux si délicats métiers. Combien parlantes, les enseignes: *A la Barbe bleue* ! *Aux Bottes de sept lieues ! Au Serpentin vert !* (Mme d'Aulnoy près de Perrault). La boutique la plus achalandée a pour enseigne : *Aux mille et une Nuits* ! et l'imitation — je crois que le malicieux auteur a voulu écrire « la contrefaçon » — a suggéré aux voisins les *Mille et un Jours*, les *Mille et une Heures*, les *Mille et un Quart d'heure*[1]. C'est une série.

Nous étions là chez les *Enfileurs*, race nombreuse et prospère. Quant au quartier des *Souffleurs*, il est presque désert, car les ouvriers n'ont plus l'haleine assez forte pour soutenir ce travail. Qui aurait refait, au commencement du XVIIIe siècle, *le Grand Cyrus* de Mlle de Scudéry ? Qui referait, à la fin du XIXe, *les Mousquetaires* ou *les Mystères de Paris* ? En cette décadence du roman de longue haleine, le P. Bougeant s'arrête pourtant devant certaine boutique dont l'enseigne est : *Au prince d'Ithaque !* L'auteur de *Télémaque* reçoit de lui ce bel éloge : « Il fit un chef-d'œuvre qu'on ne pouvait « se lasser de voir et où il trouva l'art de mêler ensemble tout ce « qu'il y a de plus riant et de plus gracieux avec tout ce que la « sagesse et la religion ont de plus parfait et de plus sublime. »

Je ne sais trop pourquoi le *cicerone* du prince Fan-Férédin a placé dans la rue des *Brodeurs*, « qui, n'ayant point assez de talent « pour créer eux-mêmes quelque chose de neuf, gagnent leur vie « à enjoliver des choses déjà connues, » la boutique à l'enseigne de la *Princesse de Clèves ;* au moins, dit-il justement que l'ouvrier (Mme de La Fayette) « jouit d'une grande réputation, pour n'avoir

[1] Est-il utile de rappeler que ce sont les titres de recueils de Pétis de la Croix, Gueulette et autres imitateurs de Galland ?

Hosted by Google

« jamais perdu de vue, dans un travail extrêmement délicat, les « règles du devoir et de la plus austère bienséance. »

On sait que la *princesse* est — comme on a dit de la Pauline de Corneille — la plus honnête femme du monde qui n'aime pas son mari.

Les *Ravaudeurs* sont peu estimés : Molière ne les nommait-il pas *fripiers d'écrits*, dans les *Femmes savantes* ? Les *Enlumineurs* sont aussi décriés. Quant aux « *Faiseurs de lanternes magiques* », ils amusent avec des colifichets, bons tout au plus pour des enfants, des oisifs qui n'ont pas la force de s'occuper eux-mêmes de leurs propres pensées.

Le prince et son guide vont terminer leur visite par un regard jeté sur les boutiques des *Montreurs de curiosités*, quand leur attention est détournée par une troupe de bouffons et de baladins qui viennent jouer la comédie. D'abord, Ragotin et La Rancune les divertissent avec de plaisantes réminiscences du *Roman comique* de Scarron. Le *Diable boiteux* surgit ensuite, il a du succès, mais l'esprit de Lesage n'était pas fort apprécié par son compatriote Bougeant, si j'en juge par cette réflexion aigre-douce : « On promit « pour le lendemain une autre pièce du même auteur, qui a pour « titre : *Gil Blas de Santillane*, mais j'entendis dire à ceux qui « étaient auprès de moi que, quoiqu'il y ait d'assez bonnes choses « dans cette pièce, elle ne valait pas la première. » Ce ton dédaigneux étonne, si l'on se rappelle qu'en 1735, la plus grande et la meilleure partie de *Gil Blas* avait paru et avait eu la vogue.

Une mascarade de gueux et d'aventuriers, les *Lazarille de Tormes*, les *Guzman d'Alfarache* et tutti quanti, met en fuite le prince qui a grand peine à se frayer un passage à travers *la Bande bleue*, ayant à sa tête un *Gargantua*, un *Robert le Diable*, un *Pierre de Provence* et « d'autres héros de même étoffe ». Son hôte et son guide, le prince Zazaraph, lui montre en passant un bâtiment d'architecture composite où l'on garde les archives de la Romancie *(la Bibliothèque des romans)* et l'engage à éviter les vapeurs malsaines qui s'exhalent du laboratoire d'un jeune lanternier magique, « fils d'un père célèbre par de beaux ouvrages » ; quel est ce *Tancrebsaï?* Crébillon fils, sans doute, qui a la pre-

Hosted by Google

mière syllabe de son nom noyée dans le titre de son *Tanzaï*.

Quelques vaisseaux, chargés de héros de romans, abordent, sur ces entrefaites, au rivage de la Romancie, les uns munis de *passeports* (en tout semblables aux *privilèges* accordés aux écrivains), les autres de contrebande. Les armateurs — ou les auteurs — ont à rendre un compte sévère des pérégrinations dangereuses ou indécentes qu'ils ont fait subir à leurs passagers ; c'est une matrone affectant des airs de magistrat, qui préside le tribunal chargé de les juger. Le mieux traité des amateurs n'est pas le pauvre abbé Prévost ; un *homme de qualité* le charge d'abord d'une foule de griefs, puis, — mais donnons ici la parole au porte-voix du P. Bougeant. -- « Ce fut une femme qui se présenta ensuite. On la nom-« mait *Manon Lescot* (sic). Quelle femme ! Je n'ai jamais rien vu de « si éveillé. Je ne me souviens pas bien du détail de ses plaintes, « mais elles se réduisaient en général à accuser son armateur de « l'avoir tirée de l'obscurité où elle vivait, et à laquelle elle s'était « justement condamnée elle-même, afin de cacher le dérangement « de sa conduite, pour la produire sur la scène au grand jour, et « lui faire courir le monde comme une effrontée qui brave toutes « les lois de la pudeur et de la bienséance. »

Ah ! si le critique avait connu la Romancie d'à-présent, qu'aurait-il dit de cette postérité de Manon qui descend de la Dame aux camélias à Nana et plus bas encore ? Il se contente, après ce que nous appellerions un *éreintement* de *Cleveland*, de bannir pour jamais Dom Prévost des terres de la Romancie et il ajoute : « On « dit que le pauvre exilé veut se réfugier dans le pays d'Historie, « où il a quelques connaissances et où il espère faire plus de for-« tune. » Quelle méchanceté !

Le livre s'arrête là, ou à peu près. Il ne nous importe guère de connaitre l'heureuse issue des amours du prince Zazaraph et de la princesse Anémone, du prince Fan Férédin et de la princesse Rosebelle. Mais la conclusion est aussi imprévue qu'amusante. Il se trouve qu'un gentilhomme du fond du Languedoc, nommé M. de la Brosse, farci, comme don Quichotte, de la lecture des romans, a rêvé qu'il était le prince Fan Férédin et qu'il lui arrivait toutes ces aventures. Au réveil, il n'a plus près de lui qu'un autre gentilhomme, M. des Mottes, deux fois son beau-frère, -- car les deux

Hosted by Google

voisins se sont donné leurs sœurs en mariage. Comme il redemande les personnages de son rêve, on craint d'abord pour sa raison ; mais il se met à rire, et tout le monde l'imite.

Ainsi se termine cette ingénieuse satire des fictions, que couvre elle-même le voile léger d'une fiction. De Chapelain à M. Jules Lemaître, on a écrit bien des articles et des volumes sur les romans, sans parler des bibliographies romancières de Lenglet Dufresnoy à la fin du XVIIe siècle, du libraire Pigoreau au commencement de celui-ci Tout récemment, un spirituel et érudit compatriote, M. Charles Le Goffic, nous conviait encore à voyager avec lui dans la Romancie nouvelle ; l'allégorie ne lui était plus d'aucun secours pour critiquer à visage découvert *les Romanciers d'aujourd'hui,* mais ses jugements retenaient, en leur sûreté brève, quelque chose de la verve moqueuse du P. Bougeant.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Hosted by Google

L'HIRONDELLE

Du manoir à mon village
Il est un petit sentier,
Où l'aubépine sauvage
S'ouvre au soleil printanier.

Le fils du manoir vous aime,
Fleurs odorantes de mai.
Que ne suis-je fleur moi-même,
Fleur de ce buisson aimé !

Ses beaux yeux, sans me connaître,
Me verraient avec plaisir ;
En son cœur je ferais naître
Quelque vague et doux désir,

Et sa main, dont l'aubépine
N'efface pas la blancheur,
Pour mourir sur sa poitrine
Me prendrait dans ma fraîcheur...

Quand nos terres sont livrées
Aux ravages des hivers,
Il fuit vers d'autres contrées
Où les bois sont toujours verts ;

Mais, pareil à l'hirondelle
Que ramène le beau temps,
Au vieux nid toujours fidèle,
Il nous revient au printemps ;

Hosted by Google

Alors qu'en nos champs foisonnent
Bluets et coquelicots,
Que des voix d'oiseaux résonnent
Eveillant tous les échos ;

Quand, tournant les jeunes têtes,
Arrivent les gais pardons...
Je voudrais que fleurs et fêtes
Fussent de toutes saisons ;

Je voudrais, toute l'année,
Voir d'un vol vif et léger
Là-haut, sur ma cheminée,
L'hirondelle voltiger.

EMILE ERNAULT.

(Traduit du *Barzaz-Breiz*).

Hosted by Google

LES POMMES DE MA TANTE CORNÉLIE!

I

C'est aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de la mort de tante Cornélie et j'en ai rêvé cette nuit : voilà ce qui m'amène à vous parler de ma vieille parente, Mademoiselle de C . .

Oh ! ce 18 février 1866 !. . . une date inoubliable celle-là ! Je peux dire qu'elle fut un événement dans ma vie !. . La curiosité et aussi une pointe d'orgueil aidant, comme mon cœur battit ce jour-là !

D'abord c'était le premier enterrement auquel j'allais assister. — Songez donc !.. Je me voyais déjà tenant ma place dans les rangs... comme un homme !. . Et ce beau costume tout neuf, si impatiemment attendu que j'allais étrenner pour la circonstance ! . .

Quelle fête !.. Aussi, de regrets peu, bien peu, naturellement ; que voulez-vous ? . J'étais bien jeune au fait et la défunte si sévère !..

On rit des calculs des petits comme si les grands, eux aussi, n'avaient pas les leurs bien autrement compliqués . . Allons ! donc, c'est-à-dire qu'ils sont. plus diplomates et savent mieux les dissimuler : voilà tout.

Pour en revenir à Mademoiselle de C. . ., je vous disais tout à l'heure qu'elle était sévère, c'est vrai ; très sévère même, et je vous certifie que nous ne regardions nullement comme un régal, mon frère et moi, d'aller festoyer à son hôtel. . . — Pour aimer quelqu'un il faut avant tout ne pas le craindre et se plaire en sa compagnie. Cette vieille parente raide, guindée, nous causait un réel effroi ; nous l'appelions « la sèche » : excellente personne au fond cependant, cette pauvre tante (nous l'avons compris plus tard), mais quelle rude écorce !. .

Hosted by Google

Vous me croirez si vous voulez : j'ai eu beau grandir, voir du pays, devenir homme... elle me fait toujours froid dans le dos, cette bonne femme, quand je me la rappelle avec sa voix brève, son ton impératif et ses deux yeux noirs brillant sous ses lunettes !.. C'est niais, absurde, j'en conviens, mais enfin c'est comme ça ! « Les souvenirs d'enfance ne s'effacent jamais ! » a dit un poète ; celui-là connaissait bien l'humanité. Rien n'est plus exact ! Pour moi, quand même je vivrais cent ans, je n'oublierai jamais (j'en suis bien sûr) le bon coup qu'elle m'appliqua un jour à table sur le bout des doigts avec le manche de son couteau.... — Et pourquoi ?... Mon Dieu !.. tout simplement parce que j'avais poussé l'inconvenance jusqu'à désigner de la main je ne sais quelle friandise où le diable s'était blotti pour me tenter sans doute.

La gourmandise n'a jamais guère été mon fait; aussi je ne comprends pas du tout comment je fis mon compte ce jour-là... Il est vrai que la moindre chose, chez les autres, paraît toujours supérieure à ce qu'on voit chez soi.

« A table on ne montre jamais rien du doigt, mon ami, souviens-toi de ça ! » m'avait dit sèchement la tante, et moi de rougir... mais de rougir... J'aurais voulu me cacher sous la table.... disparaître à tous les yeux !. . Très timide, à cette époque, j'en aurais bien pleuré, je vous le jure !

Comme vous le voyez, tante Cornélie n'était point tendre quand elle s'y mettait, et le pire c'est qu'elle ne demandait pas mieux que de s'y mettre.. La jeunesse n'avait donc qu'à se bien tenir avec elle ! Il faut tout dire, tante Cornélie se ressentait de son éducation première qui avait été rude : « Née en prison, sous la Terreur, son enfance se passa fort tristement, son adolescence de même !... L'idée du mariage ne l'ayant jamais séduite, elle était demeurée toute seule, à la mort de ses parents, dans son grand hôtel, une fort belle demeure à coup sûr, mais froide, presque lugubre, avec ses vieilles boiseries noires et son ameublement d'autrefois. »

Le cadre et le portrait étaient parfaitement en rapport.

Ah ! savez-vous bien que les enfants de son temps ne ressemblaient guère à ceux d'aujourd'hui : précieuses poupées s'arrogeant tous les droits, jabotant sur toute chose comme des grands

Hosted by Google

et à qui les bons parents ne diraient point : « Taisez-vous ! » pour un coup de canon !...

Ils sont si gentils... si mignons !. . Pauvres chéris !...

Ah ! bien oui... Il eût fait bon que nous allions, nous autres, poser pour le torse devant tante Cornélie, lui débiter des gaudrioles sous le nez... Plus souvent ! . .

Sitôt rendus, chacun s'asseyait sur la chaise... qu'elle avait pris la peine de nous désigner, car n'allez pas croire que la bonne femme eût trouvé plaisant de nous voir nous prélasser dans ses fauteuils de tapisserie... Non certes !... Et une fois installés, permission générale de clore son bec et de rester tranquilles, les pieds par terre de crainte d'abîmer les barreaux !

Voilà ! Alors la conversation s'établissait entre elle et notre mère pour durer longtemps quelquefois. Les gens qui ont de l'esprit trouvent toujours quelque chose à dire, et comme elles n'en manquaient ni l'une ni l'autre... Leurs goûts, leurs manières s'accordaient à merveille d'ailleurs ; elles avaient d'anciennes connaissances communes dont elles aimaient à se rappeler les faits et gestes ; bref, je crois qu'elles se faisaient l'une à l'autre une société très agréable.

Quant à nous, tout ce que l'on nous demandait, c'était .. d'écouter pour apprendre.

Mon frère pouvait avoir alors treize ans, et moi dix à peu près ; jugez un peu comme on s'amusait tous les deux piqués comme des cierges au milieu de ce grand salon où l'on ne pouvait jouer que des yeux... et encore !...

Il est vrai que quand le temps était beau, on nous envoyait quelquefois au jardin, afin de se débarrasser de nous, et alors maman nous répétait sur tous les tons : « Faites attention, mes enfants, ne cassez rien !... Gare aux fleurs ! .. Pas de fruits surtout, on vous en a servi au dessert, cela doit vous suffire !... Très mauvais de manger entre les repas, ça perd l'estomac !... C'est bon pour les gens mal élevés ! »

Et cependant les jardins de l'hôtel regorgeaient de fruits magnifiques : on ne voyait de tous côtés que treilles, quenouilles, espaliers chargés à rompre, et quand le milieu de l'après-midi arrivait, que

Hosted by Google

nous avions bien couru par les allées, sous les charmilles, nous n'aurions pas été fâchés d'en escamoter quelques-uns de ces bons fruits, quittes à nous perdre un peu l'estomac ! Dieu ! quelles belles prunes ! ! ! les superbes pêches veloutées ! . Mais l'enclos était malheureusement dominé par une quantité de fenêtres et tante Cornélie avait avec elle deux servantes aussi graves, aussi rigides que leur maîtresse ; cela faisait donc en tout six yeux, six yeux perçants, six yeux de lynx que nous croyions toujours braqués les uns ou les autres à quelque ouverture.. et nous ne touchions à rien, c'est moi qui vous le dis... Pas si bêtes !. .

Ce que c'est que les enfants !...

Il y avait surtout dans un bout du jardin un pommier qui avait le don d'exciter notre envie . un petit pommier d'amour, si je me souviens bien, généralement chargé de petites pommes pas plus grosses que des noisettes... toutes rondes... et rouges !... Jolies à croquer (c'est le cas de le dire) !

— Regarde-donc ! me disait mon frère, quelles amours de petites pommes !

— Oh ! oui.

— C'est ça qui doit être bon, n'est-ce pas ?

— Je t'écoute !

— Cueilles-en donc une... rien qu'une... pour goûter seulement !

— Vas-y toi-même...

Mais toujours ces maudites fenêtres et les six yeux derrière ! Inutile... C'était plus fort que nous ; il fallait y renoncer, d'où chaque fois une tentation terrible... un nouveau supplice !..

II

Un beau jour, tante Cornélie nous pria de dîner avec une parente commune, s'appelant madame de Ker... de Ker... attendez donc... madame de Ker... — Ma foi, tant pis !.. son nom m'échappe... Peu importe, au fait... Je crois du reste qu'elle est est morte depuis ; songez qu'il y a du temps de ça !

Hosted by Google

Bref, cette cousine, à quel degré ? je l'ignore... (En Bretagne les parentés n'ont plus de fin), avait avec elle sa fille, toute jeune, une pensionnaire quelconque, mais mignonne au possible... un vrai bouton de rose... (à ce qu'il me sembla du moins), car la beauté est idéale.

Bientôt l'on passa à table, où la charmante Marie (toutes les filles s'appellent Marie dans notre pays) se trouva placée entre mon frère et moi avec la réjouissante perspective de tante Cornélie qui nous surveillait d'un bon œil, je vous en réponds !...

Je vous jure que nous n'en menions pas large tous les deux ; notre voisine, elle, au contraire, était dégagée, pleine d'entrain, n'ayant pas plus l'air de se soucier de la bonne femme que du grand Turc ! Pas davantage... Inouï ! ma parole. — « En voilà une dégourdie !.. Quelle trempe ! » pensais-je, pénétré d'admiration... Grâce à elle le repas fut très gai, et nous n'y fîmes point de gaucheries (chose étonnante !)... Peut-être est-ce parce que nous songeâmes moins à les éviter ? Ce serait possible.

Quand je dis « nous », je n'entends parler que de mon frère et de moi, car Marie, elle, me semblait bien au-dessus de ces faiblesses-là... Quel aplomb !.. quel caquet !.. Si vous saviez avec quelle aisance elle recevait tantôt la cour de mon frère, tantôt la mienne ! Je l'aurais mieux aimée un peu plus tranchée dans ses opinions ; ça, je l'avoue .. (La jalousie serait-elle le premier défaut qui nous monte en croupe ?) Peut-être ? C'est un des pires dans tous les cas. Enfin, voici le dîner fini ; le temps est beau, on nous lâche dans le jardin... Quelle veine !

— Eh bien ! jouons-nous, cousine ?

— Mais oui !

— A quoi ?

— Ça m'est indifférent : au chat, au marchand, au ménage ?.. il y a le choix.

(Jamais à court, cette Marie... Étonnante !...)

— Au ménage alors, voulez-vous ?

— Oui ! oui !

— Je serai votre mari, n'est-ce pas ?

— Bon. Et moi votre petite femme ?

Hosted by Google

— C'est cela !

— Et lui ? (Marie désignait mon frère).

— Il fera le marchand.

— Soit ! (répondit négligemment mon aîné, qui n'osa pas refuser, quoique assez peu enchanté de son rôle, me sembla-t-il).

Notre mariage s'était vite conclu, comme vous voyez . Heureux âge !. .

Tout allait de charme, et ce qu'on s'amusait ! . . .

Voilà-t-il pas qu'en faisant notre voyage de noces, comme les gens chics, suivis, bien entendu, du marchand et de sa boutique (on a toujours besoin de quelque chose en route), Marie s'arrête tout à coup, devant qui ? . . . devant quoi ?. .

Devant le fameux pommier d'amour ! !

Ah ! diable ! ça prenait une vilaine tournure . Jusque-là tout avait été charmant, mais voici les embarras du ménage qui commençaient à poindre ; je voulus l'entraîner prudemment, impossible !

— Oh ! les jolies petites pommes ! . .

(Je ne fis pas semblant d'entendre). . . Mais vois donc, mon ami, continuait la pimbèche, sont-elles assez mignonnes ! . .

— Viens donc, Marie. . .

Marie ne broncha point, elle semblait en extase. Fortement inquiet, j'essayai de prendre un biais, de parler d'autre chose, inutile !

— Comme j'en voudrais bien une, rien qu'une !

— Mais tu es folle !

— Ah ! je t'en prie, mon ami, va donc m'en cueillir une, ou je ne t'aimerai plus, vrai ! . . .

Mon frère, lui, qui entendait tout et commençait à s'ennuyer de faire le marchand par derrière, estima sans doute que le moment était venu de conquérir d'assaut une position sociale un peu plus intéressante ; il fit un mouvement quelconque . Je sentis qu'il allait s'exécuter . . Me supplanter. . . l'infâme ! . .

Un nuage me passa devant les yeux et d'un bond je m'élançai vers l'arbuste, cueillant, arrachant, pour mieux dire, tout un bout de branche dans ma folle précipitation.

Le coup fait, je jetai un coup d'œil instinctif et rapide sur les

Hosted by Google

fenêtres du vieil hôtel... Personne! Sauvé!... pensai-je, et de courir tous les trois vers la charmille savourer sur un banc de pierre le fruit de mon larcin.

Quelle charmante dînette! .. J'aime encore à m'en souvenir. . sans doute parce que j'en fus le héros! Tant qu'aux petites pommes, elles ne valaient absolument rien!... C'était bien la peine vraiment!... Enfin, l'envie de ma femme était satisfaite, voilà l'essentiel!... (Tous les nouveaux mariés en sont là!)

Notre goûté terminé, la promenade recommença.

Soudain, un bruit de pas retentit derrière nous, dans l'allée; c'était tante Cornélie qui s'amenait avec sa gravité ordinaire.

— Henry, me dit bientôt la bonne femme, ramasse-moi donc la poire que je vois-là sous cet arbre!

J'hésitai un moment, de peur d'écraser quelque chose, mais elle me rassura aussitôt en me disant que cet endroit du jardin n'était pas semé... Je mis donc le pied sur la plate-bande, me saisis vivement du fruit et le lui présentai.

— Merci, mon ami. Maintenant, tiens, prends ce bout de ficelle et donne-moi exactement les dimensions de cette trace que tu viens de laisser. Commençons d'abord par la longueur... (j'obéis). Bien!... Fais un nœud!... à la largeur!... C'est cela... un autre nœud, je te prie!... A présent, suivez-moi, enfants!

Que voulait dire tout ce manège?.. Rien de bon sans doute...

Je regardai Marie, qui regarda mon frère, et nous voilà de suivre la bonne femme absolument comme le troupeau suit le lion! Où jamais voulait-elle en venir?

Bientôt elle s'arrêta, et la main étendue vers le maudit pommier: « Approchez! dit tante Cornélie, et voyez ces feuilles arrachées, ce sol piétiné... Qui est-ce qui a fait cela? » ... (Auprès de l'arbuste se voyait, hélas! la marque toute fraîche d'un pied).

Naturellement ce fut un silence général.

— Personne ne dit mot, je m'en doutais... Henry, continua la vieille demoiselle en cessant de me tutoyer, prenez vos mesures de tout à l'heure et appliquez-les sur cette empreinte!

Je me sentis perdu .. Il n'y avait point à reculer cependant. Tout se rapportait exactement!... Etait-elle assez rouée la tante! ..

Hosted by Google

— Voilà le coupable ! dit magistralement tante Cornélie. — Et par le fait où trouver l'ombre même d'un doute ?...

En sa qualité d'aîné, mon frère était sur un plus grand pied que moi dans le monde ; tant qu'à Marie, son innocence s'imposait ; j'étais donc condamné sans retour.

— C'est très laid, monsieur, de m'avoir ainsi désobéi... Je m'en étonne, car telle n'est pas votre habitude. Pour commettre cette mauvaise action il a fallu que vous y soyez poussé !

J'aurais bien lancé un mot, mais c'eût été lâche, je préférai me taire, espérant que Marie prendrait la parole, elle qui avait du toupet .. C'était le cas ou jamais !...

Vaine attente, hélas !... Rien !... Pas un mot ! Pas fort de sa part décidément, car enfin c'était pour elle .

Je la regardai, surpris. Elle rougit.

— Je comprends ce qui s'est passé, reprit tante Cornélie. Henry ne veut pas vous dénoncer, mademoiselle. Ceci me prouve qu'il est encore meilleur que vous tout en ne valant pas grand chose... Quant à vous, mon cher, continua la bonne femme en se tournant vers mon aîné qui riait en-dessous, et ne soufflait mot, vous avez beau faire l'innocent, apprenez que je n'aime pas les gens qui triomphent du malheur des autres !... Maintenant, rentrez tous les trois au salon pour que je vous recommande à vos mères. Je déteste les enfants mal élevés !

Salomon lui-même n'eût point mieux dit... Soyez encore galant !

. . . . . .

Mon frère et moi, nous nous sommes bien souvent rappelé cette bonne histoire de notre enfance. Quant à Marie, je l'ai revue quelque chose comme vingt ans après.

Elle m'avait faussé compagnie, la scélérate... J'appris qu'elle était en ménage et assez malheureuse, bien qu'ayant fait un mariage brillant, paraît-il (ce ne sont pas toujours les meilleurs).

Moi, j'en ai vu aussi un peu de toutes les couleurs, le long de ma route... comme tout le monde au reste; ma foi ! tenez ! quand on avance dans la vie on devient forcément philosophe, car il faut bien le reconnaître, il ne manque point sur la terre de gens et de choses qui ont étonnamment de ressemblance avec les pommes de ma tante Cornélie.

Vte H. DE TOURNEMINE.

Hosted by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

AUTOUR DE L'HÉMISPHÈRE AUSTRAL *(Deuxième partie). Les Iles enchantées de la Polynésie.* Légendes inédites, par Jules Desfontaines. Nantes. L. Mellinet et Cie, imprimeurs, 1891.

Mon ami Jules Desfontaines, l'explorateur bien connu, suivant l'expression de Fernand Xau, chaque fois qu'il me rend visite, ne manque pas de railler mes goûts casaniers. « Comment peux-tu vivre au milieu de cette civilisation étouffante, me dit-il, où l'on est misérable avec de la fortune, tandis que dans les pays sauvages, le plus pauvre trouve le bien-être et la liberté ? » Et ce disciple de Jean-Jacques se met pour me séduire à me conter les légendes charmantes qu'il a recueillies en chemin, à me décrire des paysages dignes d'un paradis terrestre, à faire folâtrer devant moi ces filles étranges de la Polynésie, si bien peintes déjà par Loti, ces tahitiennes si vivantes dans la lumière et les parfums. « Regarde-les passer, s'écrie-t-il dans son enthousiasme, regarde les passer fièrement, pieds nus, majestueuses comme des déesses en leur peignoir à longue traine, coiffées de leur chapeau de paille aux bords légèrement relevés ou couronnées de fleurs et les cheveux flottants sur leurs épaules. Les unes ont la couleur ambrée des gitanas, les autres, une nuance plus foncée, mais toutes, de beaux yeux noirs, un nez légèrement épaté, une bouche qui s'ouvre sur des dents d'une éblouissante blancheur, bouche aux contours admirablement dessinés, aux lèvres gracieusement retroussées, toutes faites pour épanouir ce rire provoquant, fascinateur, particulier aux insulaires des îles océaniennes. » Puis il me narre mille aventures piquantes ; mais tout ce beau langage n'arrive pas à me convaincre, et mon ami a beau me promettre, si je consens à l'imiter :

Bon souper, bon gîte et le reste !

je me rappelle que le pigeon de la Fable s'étant risqué à entreprendre

Un voyage en lointain pays,

s'en est revenu

Tirant l'aile et trainant le pied,

et je me contente, pour visiter les régions étrangères, de tourner la ma

Hosted by Google

nivelle d'un stéréoscope, en méditant sur les récits merveilleux des voyageurs qui les ont explorés, récits qui sont parfois dignes, comme ceux de mon ami Desfontaines, de figurer dans l'*Histoire générale des voyages* d'un abbé Prévost de l'avenir !

DOMINIQUE CAILLÉ.

*
* *

POUR LIRE EN EXPRESS. par Maxime Juillet. Paris, Retaux et fils, libraires éditeurs, 82, rue Bonaparte. Tous droits réservés.

Aujourd'hui l'on veut aller à toute vapeur. On n'a guère le temps de s'attarder aux longs récits à la mode du temps de Mme de Scudéry. Voilà ce que s'est dit, sans nul doute, Maxime Juillet en écrivant son joli livre *Pour lire en Express*. Ce livre est, en effet, composé de petits dialogues lestement enlevés et d'historiettes très courtes, pleines d'humeur et de sentiment. L'auteur nous introduit tour à tour dans un ménage digne des *Femmes savantes* de Molière, dans un pensionnat où un élève malicieux fait des tours impayables au pauvre pion, à la Morgue, à l'Opéra-Comique un jour d'incendie, chez un coiffeur qui fait perdre la tête à ses clients par son bavardage, chez un parvenu, chez un monsieur pressé et un autre qui ne l'est pas et qui tous deux manquent également le train, chez un somnambule, chez un halluciné, chez un poète qui met en quatrains *fin de siècle*, suivant l'expression à la mode, les fables du bonhomme La Fontaine, que sais-je ! Vous n'avez pas le loisir de vous ennuyer, et pourvu que votre parcours comprenne une vingtaine de stations vous avez *en Express* dévoré l'espace et le volume qui vous a fait trouver le voyage agréable et le temps court, car suivant la maxime arabe : « Un livre est le meilleur compagnon pour passer le temps. »

DOMINIQUE CAILLÉ.

*
* *

L'AUBE D'UNE FEMME, *poésies* par Miss Ehrtone. Préface de M. L. Roger-Milès. Paris, J. Rouam et Cie, éditeurs, 14, rue du Helder, 1891.

Miss Ehrtone, qui est née en 1870, vient de réunir, sous le titre expressif l'*Aube d'une femme*, les vers qui lui ont été inspirés par les sentiments

Hosted by Google

et les impressions de ses vingt premières années. Ce livre, aurait-elle pu dire comme Musset :

Ce livre est toute ma jeunesse ;
Je l'ai fait sans presqu'y songer.

Les poésies qu'il renferme, classées en plusieurs groupes : *D'après nature, Fresques, Poèmes gaulois, Au fond du cœur, Au hasard, Dans les rêves,* décèlent une grande vigueur de pensée et une grâce toute féminine.

Miss Ehrtone dans plusieurs de ses poèmes se montre disciple habile de Victor Hugo et de Leconte de Lisle, de Théophile Gautier et de José Maria de Hérédia. Mais ce n'est peut-être pas dans les pièces où elle déploie le plus de virtuosité que je la préfère, non, c'est surtout dans celles où elle m'apparaît telle qu'elle est, c'est-à-dire une jeune fille pleine de sentiment et d'esprit. En voici une qui pourrait bien faire rougir tous les Chion-Ducollet de la littérature contemporaine, mais que je trouve d'une grâce charmante : elle porte le titre : *Robes Blanches.* Ces *Robes Blanches* marquent les différentes étapes de la vie de la jeune fille : *mens blanda in corpore blando.*

ROBES BLANCHES.

La mère, éloignant des sanglots
La nouvelle-née aux yeux clos,
Recommence l'éternel thème
Des tendres noms et des baisers,
Devant vos plis mal accusés,
Petite robe de baptême !

Douze ans. A son pur horizon,
L'enfant pressent l'autre saison ;
Sa voix frémit, son front se penche :
Elle hésite au seuil du chemin,
Le cœur troublé, le cierge en main,
Sous le voile et la robe blanche.

Seize ans. Les rêves du désir,
L'espoir, l'émoi : tout le plaisir
Effleure, en ses battements d'ailes,

Hosted by Google

De loin, le radieux minois
Qui vêt pour la première fois
La robe de bal aux flots frêles.

Elle ne connaît d'autres pleurs
Que les perles fraîches des fleurs
Qu'elle moissonne en sa journée ;
Son destin fuit heureux et doux...
Dites... que lui porterez-vous !
Neigeuse robe d'hyménée?...

Cette pièce résume, sinon tout le livre de Miss Ehrtone, du moins, j'en suis sûr, tous ses plus chers souvenirs d'enfance et de jeunesse ; et c'est pourquoi je me suis plu à la citer, en souhaitant à notre jeune poétesse de trouver sous la *Neigeuse robe d'hyménée*, expression aussi pittoresque que la *Neige plumeuse* de du Bartas, tout le bonheur dont elle est digne.

M. Roger-Milès, dans la remarquable préface qu'il a consacrée au volume si élégamment édité de Miss Ehrtone, ne craint pas de lui prédire le succès. Comment en serait-il autrement ? L'auteur des *Chants du Crépuscule* n'a-t-il pas dit :

. . . . . .
La femme qui chante est sacrée
Même aux jaloux, même aux pervers !
La femme qui chante est bénie !
Sa beauté défend son génie.
Les beaux yeux sauvent les beaux vers !

DOMINIQUE CAILLÉ.

***

L'Héritier de l'oncle Pierre, par Marie de Harcoët. Paris, librairie Blériot, Henri Gautier, successeur, 55, quai des Grands-Augustins, 1891.

Le nouveau roman de Mme de Harcoët est la morale de l'Évangile mise en action. Il est profondément édifiant et pourtant d'un vif intérêt. C'est l'histoire d'un gentilhomme, M. de Ponçay, qui, de pauvre, devenu riche par la mort d'un vieil égoïste, son oncle, passe sa vie à se sacri-

Hosted by Google

fier pour le bonheur des autres afin de racheter l'âme du défunt. Mais la vertu n'est pas toujours récompensée ici-bas, Mme de Harcoët nous le fait bien voir. M. de Ponçay qui, avant d'hériter, s'est vu refuser en mariage à cause de sa pauvreté est également refusé, étant riche, à cause de son dévouement pour sa nièce, jeune orpheline malade, confiée à ses soins ; enfin, comme à la suite de ces refus, il est arrivé célibataire à l'âge de 36 ans, il voit la fiancée qu'il a fini par trouver, lui préférer un jeune officier de marine. Notre héros sacrifie son bonheur pour faire celui de son rival. Tout cela c'est beau, c'est admirable. « Oui!... mais, c'est raide », comme dit Barantin, dans *Les Idées de Mme Aubray* d'Alexandre Dumas fils. Puis Mme de Harcoët, dans son roman du moins, ne semble pas favorable au mariage ; elle préfère laisser son héros vieux garçon et la jeune fille pour laquelle il s'est dévoué et qui, grâce à ses bons soins, a recouvré la santé, devenir « *petite bonne sœur blanche.* » Elle aurait pu cependant faire un si bon mariage ! Mais ç'aurait été peut-être un peu banal, un peu rococo, et Mme de Harcoët a peut-être eu raison d'éviter cet écueil dans son nouveau roman digne de ceux qui l'ont précédé par le style et la moralité.

DOMINIQUE CAILLÉ.

*
* *

ANCIENS REGISTRES PAROISSIAUX DE BRETAGNE[1] (BAPTÊMES. — MARIAGES. — SÉPULTURES), par l'abbé Paul Pâris-Jallobert, membre de plusieurs Sociétés savantes.

La publication que nous annonçons est appelée à rendre de bien grands services. Elle est le fruit d'un travail persévérant, qui a mis aux mains de l'abbé Pâris-Jallobert tout ce que contiennent plus de trente mille registres paroissiaux de Bretagne jusqu'en 1792.

A une époque où peu de personnes se préoccupaient des renseignements si précieux que renferment ces registres, l'auteur a deviné qu'il

[1] Cette publication paraît par fascicules in-8°. Les souscripteurs, moyennant 10 fr. par an, reçoivent environ 400 pages ; chaque paroisse se vend d'ailleurs séparément. S'adresser chez l'auteur, à Balazé (par Vitré), et à Rennes, chez MM. Plihon et Hervé, libraires-éditeurs.

Hosted by Google

y avait là une mine d'un prix inestimable et il a consacré ses loisirs à un vaste dépouillement dont il nous offre le très fructueux résultat.

Est-il nécessaire de démontrer — ce qui est évident — que ces extraits sont non-seulement utiles, mais, à vrai dire, indispensables au généalogiste, au biographe, à quiconque veut rechercher les origines de sa famille et retrouver les traces de ses ancètres. En y joignant la liste des membres du clergé et les annotations relatives aux faits religieux et civils dont les ecclésiastiques d'autrefois aimaient à fixer le souvenir, on possède réunis les plus sûrs éléments de l'histoire de chaque paroisse.

Pour répondre à tous ces besoins M Pâris-Jallobert a adopté une méthode que nous approuvons pleinement. Sans doute, il aurait pu, comme dans divers travaux du même genre — fort estimables, mais incomplets — reproduire textuellement les principaux actes en suivant l'ordre chronologique ; il a pensé justement qu'il abrégerait les recherches des travailleurs en leur offrant l'état complet, par ordre alphabétique, de tous les membres de toutes les familles nobles et bourgeoises mentionnés dans les registres de chaque paroisse. On voit d'un coup d'œil si le nom que l'on cherche y est porté ; d'autre part, on n'a pas la peine de dresser soi-même la généalogie : elle est toute faite avec les dates précises de naissance ou de baptême, de mariage, de décès ou de sépulture. Quant aux actes eux-mêmes, rien de plus facile, avec ces données exactes, d'en prendre ou d'en obtenir copie.

Chaque paroisse forme un ouvrage séparé, où l'auteur a réuni, en outre, l'inventaire des registres déposés tant à la mairie qu'au greffe ou conservés au presbytère, la liste des ecclésiastiques avec les notices qui les concernent, enfin les faits divers relatés au milieu des actes par les prêtres du lieu (baptêmes de cloches, érections de monuments, translations de reliques, événements locaux ou généraux).

Nous avons sous les yeux les premiers fascicules : *Erbrée* et sa trève, — *Mondevert*, — *Saint-Helen*, — *Saint-Aubin-du-Cormier*, — *Le Hinglé*. D'autres sont sous presse ; plus de soixante sont prêts à paraître et paraîtront successivement si le nombre des souscripteurs est suffisant. Il nous semble impossible que cet appel ne soit pas entendu et que le fruit de tant de labeurs reste enfoui dans les cartons de l'auteur, alors qu'un faible effort suffirait pour assurer, dans l'intérêt de la Bretagne, et principalement de notre région, le succès d'une œuvre qui mérite d'être sérieusement encouragée.

M. Pâris-Jallobert a publié comme spécimen, en dehors de la série offerte aux souscripteurs, les registres de deux églises protestantes : celle

Hosted by Google

de Vitré (1560–1685) et celle de Cleusné, près Rennes (1645–1685)[1]. Ces deux brochures ont, pour l'histoire religieuse de Bretagne, un intérêt particulier, car elles nous donnent dans le même ordre alphabétique et généalogique tous les actes inscrits tant à Cleusné qu'à Vitré, avant la révocation de l'Edit de Nantes, du moins tous ceux qu'on a conservés. On y voit de quels éléments sociaux se composaient, dans notre pays, ces communautés de réformés, et combien peu elles tenaient aux entrailles du peuple, de telle sorte qu'au moindre souffle elles ont disparu sans laisser de racines. Presque toutes les familles sont entrées, pour n'en plus sortir, dans le giron du catholicisme et ont fait souche de chrétiens parfaitement orthodoxes.

Le mouvement imprimé dans ce siècle aux études et aux recherches historiques ne se ralentit pas. De toutes parts, d'infatigables travailleurs s'efforcent de reconstituer les annales et les souvenirs du passé. C'est avec reconnaissance que, parmi les plus laborieux, parmi les plus érudits, nous saluons un prêtre de notre clergé diocésain, déjà connu par ses travaux. Nous souhaitons ardemment que la publication nouvelle de M l'abbé Pâris-Jallobert ait le succès qui est dû à toute œuvre utile et consciencieuse. L P. F.

Depuis la publication de cet article dans le *Journal de Rennes*, au mois de juin dernier, ont paru les second et troisième trimestres de 1891, qui comprennent les paroisses d'Aubigné, Balazé, Cornillé, Etrelles, Tremblay, Argentré, Messac et Parcé. Le quatrième trimestre, qui paraîtra en novembre, se composera de Lieuron, La Bazouge-du-Désert, Québriac et Montreuil-des-Landes.

*
* *

Poésies eucharistiques, par Jean Casier. — Gand, Siffler.

Depuis quelques années déjà la Belgique est entrée en plein dans le mouvement littéraire, où elle tient fort bien sa place aujourd'hui, avec toute une pléiade de vaillants écrivains, qui ont eu un peu de peine à se faire accepter chez nous, mais dont un bon nombre ont passé définitivement la frontière. M. Jean Casier est ou sera bientôt de ceux-là ;

[1] *L'Eglise protestante de Vitré* (164 pages), *l'Eglise protestante de Cleusné* (28 pages), deux brochures in-8° (chez l'auteur, à Balazé ; chez MM. Plihon et Hervé, libraires-éditeurs, à Rennes).

Hosted by Google

car sa jeune muse a l'avenir pour elle, et nous fait espérer encore d'abondantes rimes.

Ce n'est pourtant pas une œuvre de début que nous présentons aux lecteurs de la *Revue*. Les *Poésies Eucharistiques* suivent de près les *Harmonies Chrétiennes* parues en 1889, et procèdent d'ailleurs d'une inspiration analogue. Le christianisme, — on l'a répété bien des fois depuis Chateaubriand, et cette grande vérité n'a rien perdu à vieillir, — le christianisme, avec ses mystères, ses dogmes, ses cérémonies, son histoire même si merveilleuse et si simple, offrirait d'inappréciables ressources aux poètes attardés de notre XIXe siècle, qui s'ingénient de mille manières, — et si stérilement parfois ! — à renouveler les formules usées, à leur donner les apparences de la nouveauté et de la vie. Seulement il faut deux conditions pour exploiter efficacement ces richesses dont si peu soupçonnent la valeur : être chrétien, d'abord, ce qui est essentiel, mais tout seul ne suffirait pas ; être poète ensuite, — j'entends, qui sache son métier, — et non pas versificateur de cantiques. M. Casier réunit sans conteste les deux qualités requises.

Il y a dans son dernier ouvrage quelques pièces si délicatement, si exquisement senties, que certains esprits plus avancés dans la spiritualité pourront seuls en savourer tout le charme. Mais celles-là même demeureront accessibles à la masse par leur mérite littéraire. Ce livre, où respire d'un bout à l'autre une piété toute eucharistique, ne manque ni de forme, — une forme moderne et châtiée — ni de rythme, ni de souffle. Citons quelques strophes du *Sub tuum* :

Voici l'heure de la visite :
Mon cœur le sait et vous attend,
O Christ, et néanmoins hésite,
Et me trouble au dernier instant.

Seigneur, mon âme est trop indigne,
Elle ne peut vous recevoir...
Mais d'une parole, d'un signe,
Commandez-lui de le pouvoir !

Puisque le corps, façade et porte,
Mon Dieu, ne vous rebute pas,
Visitez cette maison morte
Aux murs pauvres, aux plafonds bas!

Hosted by Google

.....
Venez jusque-là, venez, Maître,
Mais arrêtez-vous sur le seuil,
Et qu'en moi tout d'abord pénètre
Le perçant regard de votre œil !

.....
Puis, entrez, entrez dans mon âme
Malgré la nudité du lieu ;
Embaumez-la du pur cinname
Qui sort de vos lèvres de Dieu !

Que vos pieds sur ces lourdes dalles
Résonnent avec un bruit fin ;
Que les traces de vos sandales
Y laissent un velours divin !
.....

Voilà de beaux et bons vers et dont peut justement s'honorer l'école belge, qui vous a déjà donné des maîtres tels que Mallarmé, Maeterlink et Rodenbach. Ayons l'œil ouvert sur nos voisins !

L. B.

Hosted by Google

LE

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION BRETONNE

A SAINT-SERVANT

L'Association Bretonne a tenu cette année, du 7 au 12 septembre, dans la ville de Saint-Servan, son trente-troisième Congrès. L'accueil qu'elle avait reçu à Dinan l'année dernière avait été si empressé qu'elle avait peine à s'éloigner des bords hospitaliers de la Rance. Aussi se borna-t-elle, pour ne pas violer ses statuts qui lui défendent de se réunir deux années de suite dans le même département, à faire juste le nombre de pas nécessaire, et à planter sa tente à Saint-Servan, au cœur de ce beau pays où tout nous révèle, dans sa merveilleuse variété, l'âme de notre province : et son passé, grandiose comme cette mer puissante qui vient se briser au pied de l'illustre cité malouine, — et son présent, coquet et souriant comme les maisons qui se pressent, comme les villes qui s'élèvent sur ce rivage ensoleillé, — et son avenir plein de promesses, en ce pays, surtout de sainteté héréditaire, où débarqua Malo et d'où sortit Jeanne Jugan.

Le Congrès de Saint-Servan a été surtout un Congrès d'histoire, et il n'y a pas lieu de s'en étonner. Les antiquaires du début de ce siècle avaient brodé sur l'histoire de nos origines de si étranges fantaisies que, lorsque fut fondée l'Association Bretonne, c'est contre eux qu'elle eut à diriger ses premiers coups. Les textes étaient rares, les monuments, parfois si étrangement interprétés, jouaient un rôle important, même les plus humbles ; et, de la multiplicité des débris romains que l'on se jetait à la tête, beau-

Hosted by Google

coup de gens ont conclu que les pots cassés étaient à la fois la nature et le symbole des discussions archéologiques.

Aujourd'hui, sur ce terrain, l'accord s'est fait avec la lumière. L'époque préhistorique nous promet sans doute, pour les mêmes raisons, le retour des mêmes querelles ; mais notre sol est loin d'avoir livré tous ses trésors, et nos savants sont trop consciencieux pour entreprendre déjà l'œuvre de vulgarisation, cependant si nécessaire.

Reste donc l'histoire, et au premier rang l'histoire locale. M. l'abbé Duchesne, l'éminent membre de l'Institut, chez lequel on ne sait trop ce qu'il faut louer davantage, de la sûreté des connaissances ou de la clarté de l'exposition, nous retrace à grands traits l'histoire d'Aleth, depuis ses premières fortifications gallo-romaines dont on voit encore quelques débris à la pointe de la Cité. Sur les ruines de la ville détruite par les pirates saxons, saint Malo fonde un centre religieux d'évangélisation morale et de défrichement agricole. Une fois encore, les pirates du Nord ravagent le pays ; pendant quelque temps ils y règnent en maîtres ; enfin, la Bretagne se ressaisit ; de beaux jours vont luire pour Aleth ; la foi des habitants élève une belle cathédrale, dont il ne subsiste aujourd'hui, sous forme de chapelle, qu'une des deux absides. Hélas ! le siège épiscopal est transféré au XIIe siècle à Saint-Malo, et pour de longs siècles la *cité* d'Aleth ne va plus être que le *bourg* de Saint-Servan.

A quoi donc pouvait bien servir, avant cette translation, l'église de Saint-Servan ? Etait-ce, comme le pense M. l'abbé Duchesne, la chapelle du cimetière placée, suivant les constitutions des empereurs romains, en dehors de l'enceinte de la cité ? Etait-ce, comme le propose M. de la Borderie, une chapelle de secours destinée aux habitants de la banlieue lorsqu'en temps de guerre les portes de la ville restaient fermées ? On ne peut rien affirmer : les deux hypothèses sont possibles, et d'ailleurs nullement contradictoires. Mais ce qui est curieux, c'est que, dès cette époque, l'église était placée sous le patronage d'un évêque liégeois du IVe siècle, saint Servais, qui, par suite d'une confusion de noms, avait détrôné saint Servan. Un saint, à ce point oublié de ses paroissiens, n'avait plus qu'une ressource : M. de la Borderie. Mais, une fois

Hosted by Google

connu du bénédictin laïque qui écrit avec autant de critique, et j'oserai dire avec plus de charme que dom Lobineau, la vie des saints de Bretagne, il pouvait être tranquille. Rien de ce qu'il a fait ne nous demeurera inconnu : ni ses missions sur les bords du golfe d'Edimbourg, ni l'examen que lui fit passer le diable et dont il se tira à son avantage, ni le zèle qu'il mit, au début du VIIIe siècle, à faire triompher en Ecosse les idées romaines sur la date de la célébration de la Pâque, la forme de la tonsure cléricale, l'organisation ecclésiastique, et qui lui mérita sans doute, lors du triomphe de ces idées en Armorique, au IXe siècle, l'honneur d'un culte, hélas! bien éphémère, dans notre pays.

Revenons à la ville qui porte encore son nom. Après lui avoir enlevé son siège épiscopal, la ville de Saint-Malo voulut faire quelque chose pour sa sœur; elle y mit ce qui ne pouvait tenir sur son étroit territoire, ses corderies, ses chantiers de construction, et lui attira de la sorte la visite des Anglais. Le 4 juin 1758, une forte armée débarquait à Cancale, occupait sans coup férir Saint-Servan, que le gouverneur de Saint-Malo, M. de la Châtre, surpris dans sa présomptueuse sécurité, ne sut pas défendre, brûlait dans le port 80 vaisseaux marchands et aurait certainement détruit la ville sans l'habile et énergique intervention du syndic Gilles Lécouffle dont M. de la Borderie, aussi expert à découvrir qu'à faire revivre nos gloires nationales, tant laïques qu'ecclésiastiques, a su reconstituer la sympathique physionomie. Obtenir sans bassesse un pareil résultat et faire patienter des Anglais affamés sont de fort belles choses : en songeant à Saint-Cast, on se prend cependant à regretter que nos soldats n'aient rien fait pour empêcher une descente dont l'effet militaire fut nul, mais qui causa de grands dommages matériels au pays. Dieu merci! lorsque, deux ans plus tard, les officiers de Boulonnois offraient au duc d'Aiguillon, à Saint-Servan, cette fête splendide dont M. Pocquet nous a communiqué une si piquante et si pittoresque description, ce n'était pas seulement l'habileté, mais la valeur des Bretons que l'on pouvait célébrer.

La victoire de Saint-Cast n'est pas d'ailleurs un fait isolé. Quatorze ans auparavant (en 1744), les Anglais, débarqués sur les

Hosted by Google

grèves de Cléder (Léon), avaient reçu une rude leçon, et si les patientes recherches de M. Robiou dans les archives communales des environs permettent de croire que l'on a exagéré l'importance de ce fait d'armes, il semble impossible d'en nier la réalité. Si fréquentes étaient les visites (beaucoup moins pacifiques que celles d'aujourd'hui) rendues en ce temps à nos côtes par les Anglais, que nos rois s'étaient vus dans la nécessité d'organiser, pour les défendre, un corps spécial de miliciens garde-côtes. M. l'abbé Pâris-Jallobert, qui nous avait déjà fourni, sur la situation des campagnes de Saint-Malo pendant les guerres de la Ligue, de curieux détails, tirés de ces registres paroissiaux qu'il dépouille et qu'il publie avec tant de zèle et de soin, a retracé au Congrès l'organisation de cette milice et la variété des services qu'on lui demandait : service de guet sur les côtes, transport des paquets et des lettres des commandants militaires, parfois même service de police, puisque nous la voyons employée à donner la chasse aux espions présumés, aux personnages suspects. On voulut même, quand éclata la guerre de Sept-Ans, en faire de véritables soldats ; et c'est l'esquisse des motifs de cette réforme et des appréciations diverses qu'elle rencontra que j'osai présenter au Congrès, téméraire entreprise d'un débutant !

Souvent aussi nous avons rendu à Messieurs les Anglais, simple échange de politesses, des visites du même genre : témoin, cette expédition d'un Pontbriand contre l'île de Jersey en 1406, qui nous fut, je puis le dire, révélée par l'historien de Jacques Cartier, M. Jouon des Longrais.

Lorsqu'une population de même race que la nôtre habitait ces iles que nous appelons aujourd'hui l'archipel anglo-normand, l'apparition de nos vaisseaux n'y répandait point la terreur. Non contents de faire reculer le paganisme et la barbarie sur notre sol, nos apôtres se répandaient en dehors des limites de notre péninsule, trop étroite pour leur zèle, trop enthousiaste aussi, au gré de leur modestie, de leurs héroïques vertus. Ils fuyaient les honneurs, ils cherchaient la solitude, mais ils ne pouvaient se dérober au travail. Tel fut saint Magloire, le pieux évêque de Dol, dont M. de la Borderie a analysé, avec tant d'esprit, la poétique légende. Il eut beau se

Hosted by Google

démettre des fonctions épiscopales et se réfugier dans l'île de Serk, les hommes, les animaux même se pressaient en foule autour de lui. Défendre du paganisme, de la famine et des pirates, les populations qui se confiaient à lui : tel fut, dans la seconde moitié du VIe siècle, le rôle du saint breton ; et lorsque ses restes précieux abordèrent, trois siècles après, par suite d'un pieux larcin, sur la côte d'Armorique, ce saint, éminemment pratique, fit un miracle dont nous ressentons encore les bienfaisants effets : il améliora nos pommiers.

Remontons la Rance sur les pas des pieux voleurs de Léhon : mais sans les suivre jusqu'au bout de leur course, arrêtons-nous à Châteauneuf. Avec un guide comme M. le chanoine Guillotin de Corson, nous sommes sûrs de faire une ample provision de renseignements historiques, dont l'érudition saura se dissimuler sous le pittoresque des détails. Voici que se déroule en effet devant nous le curieux tableau des redevances féodales et des nombreux usages de cette seigneurie. Messes que les vassaux doivent faire dire, cierges qu'ils doivent offrir pour le repos de l'âme du suzerain ; gants et sonnettes pour la chasse, éperons pour le cheval, épices pour la table, souvent même repas entiers, tout cela doit assurer aux seigneurs de Châteauneuf la félicité temporelle et éternelle. Aussi sont-ils joyeux et (comme ce chanoine trégorois qui tenait avant tout, de quelque grand personnage que le diocèse fût en deuil, à ouvrir la danse en personne le jour du pardon de Sainte-Anne de Plougoumelen), très préoccupés de faire partager cette joie à la population qui les entoure : de là toutes ces redevances d'apparence bizarre, les trois rosières de Saint-Jouan, de Saint-Ideuc et de l'aramé ; et le saut des Poissonniers, qui symbolise allègrement le trépas du carême, et la quintaine, effroi des cavaliers maladroits, et le *tirecoq*, où, tout en se jouant, la jeunesse s'exerce à défendre contre l'envahisseur le sol sacré du pays breton.

Encouragé par les rois de France qui voyaient dans ces hardis tireurs la réserve vraiment nationale de leur armée, ce jeu du tirecoq ou du papegaut a une histoire bien curieuse que M. Trévédy nous raconte fort en détail. Avec lui nous voyons les chevaliers du papegaut escorter dans les processions le Saint-Sacrement, arquebuse sur l'épaule, s'abstenir de jurer, éviter même de se mettre en

Hosted by Google

colère ; nous voyons la foule se gaudir de ces longs défilés, de ces marches solennelles auxquelles président les premiers magistrats de la cité, qui bientôt, noble leçon d'égalité, utile rapprochement des classes, iront s'asseoir à la table du vainqueur, souvent un pauvre artisan. Fréquemment menacé par les convoitises de certains ministres des finances à court d'argent, mais longtemps défendu par les villes bretonnes, le papegaut devait un jour succomber devant l'esprit novateur du XVIIIe siècle : on apprend aujourd'hui moins gaiement le métier de soldat.

Tout le monde alors était gai en Bretagne : et cela n'a rien d'étonnant, il y avait tant de vignes au Moyen-Age que le jus de la treille avait passé dans notre sang. Vignes au pays de Nantes, je comprends ; vignes au pays de Vannes, passe encore ; mais où sont les crus renommés de la Rance, où sont les vignes si nombreuses aux faubourgs de Rennes que deux paroisses en avaient gardé le nom ? Si M. de la Borderie n'en affirmait, preuves en mains, l'existence, on serait tenté de n'y pas croire, et je ne sais si, franchement, en bonne logique, on aurait tout à fait tort.

Que de communications il nous faudrait encore analyser, si nous voulions être complet. J'en passe, *et des meilleures* : et l'étude animée de cette ardeur juvénile qui est le propre de notre cher président de la section d'archéologie, M. de la Villemarqué, sur la *Chanson de Roland,* composée peut-être par un Breton ; et le travail de M. Jouon des Longrais sur la *Chanson d'Aquin,* cette autre chanson de geste, où, comme dans les romans de Jules Verne, tout est fantaisiste, excepté la géographie ; et la communication de M. l'abbé Robert sur les prétentions des évêques de Dol à présider les Etats de Bretagne, où nous voyons, chose curieuse, cette présidence, symbole de l'unité bretonne et réalisation du vœu de Nominoé, admise par le roi de France, combattue et définitivement écartée par les Etats. — Voici encore les curieux registres de la confrérie du Saint-Esprit de Machecoul, heureusement retrouvés et soigneusement analysés par M. de l'Estourbeillon ; l'abbaye de Saint-Yved, à Braine, en Soissonnais, où M. de Wolbock nous fait admirer le tombeau de Pierre Mauclerc. M. l'abbé France maintient l'originalité de notre vieille langue bretonne contre ceux qui

Hosted by Google

n'y veulent voir qu'un dérivé du latin. Passons vite, car en ce Congrès d'archéologie, nous avons hâte d'arriver à la communication purement archéologique, unique au propre comme au figuré, de M. de Keranflec'h.

Figurez-vous une construction qui n'est ni gauloise, ni romaine, ni féodale, un type d'architecture purement bretonne : telle est cette forteresse de *Castel-Cran*, probablement détruite au Xe siècle, dont les fouilles patientes de M. de Keranflec'h ont reconstitué le plan, en attendant qu'il nous en donne l'histoire, ou la légende, puisque, d'après la tradition, ce serait un des châteaux de Comorre le Maudit.

Ainsi travaillent nos savants, reconstituant patiemment le passé de notre Bretagne. Grâce à eux, si notre province n'est plus une expression géographique, elle est mieux que cela ; en attendant qu'elle le redevienne, elle vit toujours dans les cœurs et dans les intelligences ; et l'Association bretonne a grandement contribué à ce résultat. Aussi n'hésiterons-nous pas à dire, en terminant, en modifiant un peu les vers de Voltaire :

Nos savants ne sont pas ce qu'un sot peuple pense,
Et l'amour du pays est leur grande science.

CH. DE CALAN.

Hosted by Google

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 1891

La Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance le vendredi 11 septembre 1891, à deux heures et demie de l'après-midi, sous la présidence de M. *Arthur de la Borderie*, président, dans la grande salle de l'hôtel de ville de Saint-Servan, à l'occasion du Congrès de l'Association Bretonne séant en cette ville. M. de la Villemarqué, vice-président d'honneur de la Société, et M. de Kerdrel, délégué de la Société dans le département du Morbihan, étaient assis au bureau, ainsi que MM. Régis de l'Estourbeillon et Emile Ogcr, secrétaires-adjoints de la Société.

ADMISSIONS

Ont été admis à faire partie de la Société des Bibliophiles bretons :

M. l'abbé Le Roy, aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres à Dinan, présenté par M. l'abbé Daniel, curé-archiprêtre de Saint-Sauveur de Dinan, et par M. l'abbé Fouéré-Macé, recteur de Lehon;

Hosted by Google

M. Charles de Calan (15, rue Paul-Louis-Courrier, Paris), présenté par MM. l'abbé Robert et Arthur de la Borderie ;

M. Alexandre de la Bigne-Villeneuve, capitaine au 24e dragons, à Dinan, présenté par MM. Arthur de la Borderie et Plihon.

ETAT DES PUBLICATIONS

Le président annonce la prochaine apparition d'un volume de *Contes et légendes populaires de Basse-Bretagne*, composé de récits choisis dans les œuvres d'Emile Souvestre, de Du Laurens de la Barre et de M. Luzel, — avec une introduction fort intéressante de M. Adrien Oudin (qui a préparé et dirigé cette publication), — un frontispice dû au crayon habile et spirituel de M. Paul Chardin, — et de nombreuses illustrations de M. Busnel, qui excelle à rendre les types et les paysages bretons. — M. de la Borderie met sous les yeux de l'assistance une dizaine de feuilles déjà tirées de ce volume, qui sera distribué aux Sociétaires dans le cours du mois de novembre.

EXHIBITIONS

Par M. de la Villemarqué :

Un exemplaire de la *Coutume de Bretagne* imprimé en gothique en l'an 1542. — Le texte est celui de la première Réformation de la Coutume exécutée en 1539, et que l'on appelle d'habitude l'*Ancienne coutume*, par opposition à la *très ancienne*, d'une part, et de l'autre, à la *nouvelle Coutume*, réformée en 1580, et qui est restée en vigueur jusqu'en 1789. — Outre les feuillets liminaires, cette édition comprend : 1° le texte de la Coutume réformée (112 feuillets); 2° le procès-verbal de la Réformation de 1539 (72 ff.); 3° les *ordonnances royaulx* sur procédure au pays de Bretagne (75 ff.). Au recto du dernier feuillet du procès-verbal de la Réformation se trouve la souscription, ainsi conçue : « *Fin des coustumes*

Hosted by Google

et proces-verbal du pays || et duché de Bretaigne, nouuellement imprimées || a Paris, par Estienne Caueiller, imprimeur, || pour Philippe Bourguignon, marchant || libraire iuré de luniversité dAn || giers, le XIII iour dauril || mil cinq cens qua || rante deux. » — Cette édition est fort rare ; la Bibliothèque Nationale n'en possède que des fragments très incomplets.

Par M. Arthur de la Borderie :

1° *Missel de Vannes*, gothique, in-folio, de l'an 1535 dont voici le titre et la souscription :

Titre : « *Missale secundum usum insignis ecclesie Venetensis, accuratissima diligentia noviter emendatum, summoque studio cum multiplicibus divinis officiis superadditis elaboratum.* »

Souscription (au bas du 236e f. verso) : « *Impressum Parisiis per Yolandam Bonhomme, viduam spectabilis viri Thielmann Kerver, in vico divi Jacobi, ad signum Unicornis demorantem : pro Antonio et Michaele les Papolins, mercatoribus juratis insignis universitatis Nannetensis, et pro Guillermo Brunel etiam librario, demorante in diocesi Venetensi, et apud eosdem venundatur. — Anno M. D. XXXV, die X, mensis decembris.* »

Volume petit in-folio de 240 feuillets, haut de 31 centimètres, large de 22, d'un très beau caractère, rouge et noir, à deux colonnes. Pour plus de détails, voir la *Semaine religieuse du diocèse de Vannes* du 3 février 1887.

2° *Missel de Rennes*, gothique, rouge et noir, à deux colonnes, in-4° de 216 feuillets, hauteur 18 centimètres, largeur 13 ; imprimé en 1531, comme le prouve le titre : « *Missale ad usum insignis ecclesie Redonensis, nuper a qualicunque ilocalo sollerter, emendatum... — Ex caracteribus Parrhisiis M. D. XXXI.* » — La souscription, au dernier feuillet recto, porte : « *Finis missalis recentissime impressi, impensis Michaelis et Gerardi Anger, necnon Jacobi Berthelot, Cadomi commorantium.* » — Volume curieux et rare, reproduisant

Hosted by Google

fidèlement, avec de rares variantes, mais avec quelques additions assez importantes, le texte du *Missel de Rennes* réformé en 1493, dont la Bibliothèque nationale possède un admirable exemplaire vélin.

Par M. l'abbé Robert :

« *Lectionarium Dolense, seu Officia Sanctorum Dolensis diœcesis propria... D. Urbani-Renati de Hercé, episcopi et comitis Dolensis, jussu et de venerabilis Capituli consensu, nunc primum in lucem edita. — Doli, apud Arnaldum Caperan, Regis et D.D. Episcopi typographum et bibliopolam. M. DCC. LXIX.* » — Ce *Propre de Dol,* en deux volumes in-12, rare et recherché, est composé avec beaucoup de soin ; il passe pour être l'œuvre de l'abbé Déric, auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne,* qui était chanoine de Dol.

Par M. Plihon, éditeur à Rennes :

1° « *Chartres des marchands de draps, de soye, laine, mercerie, épicerie et quincaillerie de la ville et fauxbourgs de Dinan*, etc. » A Dinan, chez Jacques Aubin, imprimeur et marchand libraire, rue des Merciers (1669 ou 1670). In-folio de 30 pages, vignette en bois sur le titre, représentant le martyre de saint Etienne, patron de la Corporation.

2° « *Nomenclator communium rerum, propria nomina gallico idiomate indicans, auctore Hadriano Junio.* — En cette dernière étition a esté adioustée la langue bretonne, correspondante à la latine et françoise, par maistre Guillaume Quiquier de Roscoff. « *A Morlaix, chez George Allienne* (1633), petit vol. in-16 fort rare.

Par M. le Cte Régis de l'Estourbeillon :

1° *Réponse* | *en vers* | *du sieur Nicole,* | *au mémoire* | *des sieur Vinet et consorts* | *au sujet de l'interprétation de l'article 1er* | *de l'Usement de Nantes.* Rennes, de l'imprimerie de Nicolas-Paul Vatar, rue Royale, 1762, avec permission.

Hosted by Google

2° *Procès-verbal* | *des Séances tenues par les jeunes citoyens* | *de Bretagne et d'Anjou, extraor-* | *dinairement assemblés en la ville de Pontivy,* | *le 15 janvier 1790.* | De l'imprimerie de veuve Baudoin, imprimeur | du Roi et de la Marine.

3° *Des jurés* | *et* | *de la conviction intime.* | Par le citoyen Villenave. | A Nantes, | de l'imprimerie d'A.-J. Malassis, imprimeur | des administrations, Place du Pilori. | An IV de la République une et indivisible.

4° *Les Noyades* | ou | *Carrier au tribunal révolutionnaire,* | par l'auteur de *la Queue de Robespierre.* | A Paris, | chez les marchands de nouveautés.

5° *L'Amour* | *filial,* | comédie en un acte | et en vers, | par M. J.-J. Rolland, ingénieur et | ancien capitaine d'artillerie de Saint- | Domingue, pensionnaire du Roi, et | gouverneur pour Sa Majesté de la ville | de Château-Regnault. | Représentée pour la première fois à Nantes, par les comédiens de M. le duc d'Aiguillon, le 16 janvier | 1768. — A Nantes, de l'imprimerie de veuve Vatar et fils, imprimeur du Roi. M.DCC.LXVIII.

6° *Apologie* | *de maistre André* | *Maillart, conseil* | *ler du Roy et mai-* | *stre des Requestes* | *ordinaires de Sa* | *Maiesté.* 1588.

7° *Madame* | *de la Jaunaye,* | commune de Châteauthébaud, | le 19 septembre 1823. | A Nantes, | de l'imprimerie de Mellinet-Malassis

8° *Exercice* | *d'histoire naturelle,* | *à* | *l'Ecole centrale* | *du* | *département du Morbihan* | *à Vannes.* | De l'imprimerie des Enfans Galles.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. l'abbé *Pâris-Jallobert* communique à la Société des *Palmarès* en forme de placards, imprimés à Dinan pour la distribution des prix du collège épiscopal de cette ville, aux années 1784, 1786, 1787. Ces *Palmarès* donnent lieu, de la part de M. Pâris, aux

Hosted by Google

remarques suivantes : 1° Le total des prix pour les six classes ne dépasse pas quarante-cinq. 2° Les matières couronnées sont en très petit nombre : pour la rhétorique, il y a la *mémoire*, l'*amplification latine*, l'*amplification française*, la *version* et les *vers latins* ; pour la seconde et la troisième : la *mémoire*, la *version*, le *thème* et les *vers latins ;* pour la quatrième et la cinquième : les mêmes matières, sauf les vers ; pour la sixième : la *mémoire* et le *thème*. 3° Quelques noms parmi les lauréats sont encore honorablement portés dans le pays, par exemple ceux de Girodroux, Beslay, Ferron, Dupuy-Fromy, de la Ville-au-Comte, Bellier du Verger, Sévin, Tostivint, Dagorne, Moucet, Roquencour de Keravel, Le Saige de la Villebrune, etc.

M. l'abbé *Guillotin de Corson* communique à la Société un « Livre d'heures manuscrit, » qui lui appartient, et dont il fait connaître le contenu et l'intérêt dans la note suivante :

Note sur un livre d'heures de Notre-Dame, manuscrit nantais du XVe siècle.

« Ce Manuscrit des Heures latines de Notre-Dame, écrit en gothique du XVe siècle, se compose de cent dix-sept feuillets en vélin ; il a 150 mil. de hauteur sur 110 de largeur. Mais il est loin d'être complet, et d'une dizaine d'enluminures en pleine page, qui l'ornaient à l'origine, il n'en reste que deux : celles-ci représentent la Circoncision, au commencement de *None*, et la Fuite en Égypte, en tête des *Vêpres*. L'ornementation consiste par ailleurs en trois grandes lettres avec fleurons occupant toute la marge et en lettres initiales des versets peintes en couleurs diverses rehaussées d'or.

« Le livre commence par un calendrier complet, se poursuit par l'office de la Sainte Vierge *(Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres* et *Complies)*, par les sept Psaumes de la Pénitence et l'Office des morts (*Vêpres, Matines* et *Laudes*) ; il se termine par deux Oraisons latines assez longues en l'honneur de Marie : *Observo te, domina sancta Maria Mater Dei,* et : *Intemerata et in eternum benedicta*, et par de pieuses considérations ou prières

Hosted by Google

écrites en français sous le titre de : *Les XV joays de Nostre-Dame doulce dame de Miséricorde.*

« L'intérêt de ce petit volume consiste en ce qu'il semble avoir été écrit pour quelque habitant du diocèse de Nantes. On y trouve, en effet, mention faite dans le calendrier des deux fêtes de saint Félix, évêque de Nantes, l'une à la date de sa mort (8 janvier), *Felicis episcopi Nannetensis,* l'autre à celle de la translation de ses reliques (en juillet), *Translatio Beati Felicis episcopi,* — des saints Donatien et Rogatien, martyrs nantais, — de saint Similien, évêque de Nantes, *Similiani episc. Nannet.*, — de saint Pascaire, évêque de Nantes, *Pascharii episc. Nannet.*, — de saint Clair, évêque de Nantes, *Clari episc. Nannetensis,* — et de saint Martin de Vertou, *Martini Vertavensis.*

« Plusieurs autres saints, spécialement honorés dans le diocèse de Nantes ou appartenant soit à la Bretagne, soit à l'Anjou, figurent aussi dans ce Calendrier, savoir :

« Saint Yves (avec ses deux fêtes en mai et en octobre), saint Liphard, saint Lucien, saint Saturnin, saint Julien du Mans, saint Gildas, saint Lezin et saint Aubin d'Angers, saint Sulpice, saint Guénolé, saint Maurille et saint Loup, également évêques d'Angers, saint Modéran et saint Amand, évêques de Rennes, saint Malo, saint Corentin, saint Thuriau et saint Samson, évêques de Dol, saint Patern, évêque de Vannes, saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, saint Salomon, roi de Bretagne, martyr, saint Colomban et saint Gal, etc., etc.

« Les invocations des Litanies des Saints sont encore plus explicites. Ainsi immédiatement après saint Etienne, premier martyr, figurent saints Donatien et Rogatien, *sancte Donaciane*, *sancte Rogacione* ; à la suite des martyrs invoqués d'ordinaire, sont placés saint Denis, saint Maurice, saint Eustache et leurs compagnons. En tête même des confesseurs pontifes, on invoque les évêques de Nantes, saint Clair, saint Félix et saint Similien ; à la fin des confesseurs, se trouvent d'autres saints bretons : saint Guillaume, saint Patern, saint Corentin, saint Tugdual et saint Yves.

« Il semble donc hors de doute que ces Heures ont été écrites pour quelque fidèle de Bretagne appartenant au diocèse de Nantes ·

Hosted by Google

peut-être pourrait-on même conclure, par suite de l'honneur particulier rendu dans ce manuscrit aux saints angevins Aubin, Lezin, Maurille, Loup et Maurice, que ce fidèle habitait la partie du pays nantais avoisinant l'Anjou et aimait à invoquer tour à tour nos saints bretons et les bienheureux d'Angers.

« Quant à connaître les possesseurs successifs de ce *Livre d'Heures*, inutile de s'arrêter à en faire la recherche ; rien n'indique le nom de celui ou de celle pour lesquels il fut écrit ; des notes marginales modernes prouvent seulement qu'il se trouvait au XVIIIe siècle entre les mains de familles bourgeoises du pays de Redon, les Thoumin et les Le Gal ; il appartenait en dernier lieu à M. l'abbé Hoëo de la Vallière, directeur du petit collège de Carentoir (Morbihan), décédé vers 1860, et de qui je le tiens. »

M. *A. de laBorderie* communique « deux Notes relatives à l'Histoire de l'ancienne Liturgie bretonne», l'une concernant un évangéliaire du IXe ou Xe siècle, de provenance bretonne, existant à la collégiale de Tongres, — l'autre relative à un pontifical ayant appartenu à François Bohier, évêque de Saint-Malo, et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. — Nous publierons ces deux Notes ultérieurement, comme « Chronique des Bibliophiles ».

Avant la fin de la séance, M. *Robuchon*, de Fontenay-le-Comte, l'éditeur du splendide ouvrage : *Paysages et monuments du Poitou*, l'auteur de toutes les gravures et illustrations si remarquables et si nombreuses qui ornent ce beau livre, annonce à la Société qu'il a entrepris pour la Bretagne une œuvre semblable ; qu'il s'est assuré la collaboration d'un grand nombre d'écrivains et d'érudits bretons, que déjà même il a entamé ce grand travail, et en effet il fait circuler dans l'assemblée douze belles Héliogravures in-folio, paysages et monuments, qu'il vient de photographier dans le pays d'Auray.

Le président remercie M. Robuchon de sa communication ; il loue hautement son entreprise si intéressante pour la Bretagne, et il exhorte tous les Bretons, amis de leur pays, à concourir à cette œuvre par leur souscription.

Hosted by Google

OUVRAGES OFFERTS

Par M. Louis Tiercelin :

1° *Pour la Bretagne,* drame historique en quatre actes, par Louis Tiercelin. Rennes, Caillière éditeur, 1890.

2° *Les Cloches* (poésies), par Louis Tiercelin. Paris, Lemerre éditeur, 1890.

3° *Le Livre Blanc* (poésies), par Louis Tiercelin. Paris, Lemerre éditeur, 1891.

Par M. D. Caillé :

Le Salon de Madame Riom, par Dominique Caillé. Vannes, imprimerie Lafolye, 1891.

Par M. l'abbé Le Provost :

Discours d'inauguration du monument funèbre de Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc (27 août 1891), par M. l'abbé Le Provost. Saint-Brieuc, imprimerie René Prud'homme, 1891.

Par M. Régis de l'Estourbeillon :

1° *Les Cotisations de la noblesse du pays de Mauges pour la rançon du roi Jean II,* par le Cte R. de l'Estourbeillon. Vannes, imprimerie Lafolye, 1890.

2° *Procès-verbal de visite du marquisat du Bordage,* lors de son érection en 1666, et état actuel du château, — publié par le Cte R. de l'Estourbeillon. Vannes, Lafolye, 1891.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire-adjoint,

Cte Régis de l'Estourbeillon.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

Hosted by Google

SOUVENIRS DES CENT-JOURS

EN MAINE-ET-LOIRE

(Mars-Juin 1815)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

En classant diverses correspondances privées, nous avons trouvé une série de lettres renfermant des détails intéressants sur les événements qui s'accomplirent à Angers et dans le département de Maine-et-Loire pendant la période des Cent-Jours, sur les mesures prises pour la défense, sur le passage des troupes, sur les dispositions de l'esprit public à cette époque, et sur le mouvement royaliste dans la contrée.

Voici les extraits qui méritent d'être reproduits :

« Il passe beaucoup de troupes dans notre ville qui se dirigent du côté de la Vendée et de Poitiers. Il paraît qu'il se forme une armée dans les environs. Nous avons vu passer hier deux régiments d'infanterie et un régiment de dragons. Nous avons aussi ici six généraux et on en attend d'autres (6 avril). — La Vendée est un peu agitée[1]. On assure, et cela paraît certain, que quelques bandes de vingt à trente individus parcourent le pays et ont le drapeau blanc dans quelques campagnes. Les négociants de Cholet et de Chemillé envoient à Angers, par précaution, leurs marchandises. Le général Travot,

[1] Le duc de Bourbon avait lancé, de son quartier général de Beaupréau, le 27 mars 1815, une proclamation qui appelait aux armes tous les hommes de 18 à 50 ans. Toutefois, il était réduit le 25 à accepter les passeports que lui envoyait d'Angers le colonel de gendarmerie Noireau.

Hosted by Google

m'a-t-on assuré, est arrivé à Cholet[1]. Il est à Beaupréau depuis deux jours avec quatre mille hommes (22 avril).

« Notre ville est dans ce moment abandonnée à elle-même. Les deux régiments de la jeune garde, qui avaient pénétré jusqu'à Chemillé sans rien voir, sont revenus hier et partis de suite pour Nantes. Il y a eu plusieurs affaires très graves. On fait courir le bruit que le général Travot est battu après un combat de trois jours, qu'il y a eu quatre mille Vendéens de tués, qu'on s'est emparé de canons, de poudre, de brides, de selles. Ces bruits ont besoin de confirmation. Autour de nous il n'y a pas de jour qu'il n'y ait de petits engagements avec les Chouans. Deux compagnies de la garde nationale sont en ce moment de service au Pont-de-Cé. Notre ville, quoique livrée à elle-même, semble calme et bien décidée à ne jamais laisser entrer les royalistes, à moins que le nombre ne soit trop disproportionné à nos forces. Nous avons la nuit douze postes de garde. Le château sera bientôt en état de défense, et l'on s'occupe en ce moment d'un fossé qui règnera autour de la ville (8 mai)[2].

« Il y a eu samedi, entre les Herbiers et Cholet, une petite affaire. Trente soldats ont été assaillis par des paysans. L'officier, battu à coups de bâtons, n'ayant pu parvenir à force de douceur à les ramener à la raison et se voyant à la veille d'être désarmé, a fait tirer sur la foule. Six ou huit paysans ont été tués et plusieurs blessés (10 mai)[3].

« Le tocsin a été sonné avant-hier dans la Vendée. Il a produit des rassemblements, mais point de rixe et aucune affaire. Du côté

[1] Le général Travot contribua puissamment à la pacification de la Vendée. Une place de la ville de Cholet porte son nom ; son buste en bronze, par David d'Angers, y figura plus tard sur un fût en granit.

[2] Le 7 mai MM. de la Roche Saint-André, de Goulaine et de Charette avaient eu un petit engagement dans la forêt de Roche-Servière avec le détachement qui les poursuivait depuis le château de la Grange. Le même jour, une fédération nouvelle était jurée par tous les corps constitués, les fonctionnaires et les patriotes, sous la présidence de Mamers-Coullion.

[3] L'*Histoire de la Vendée*, par l'abbé Deniau, ne mentionne pas cette rencontre. L'auteur dit seulement que le 10 mai les chefs vendéens parcouraient le pays et renversaient partout les drapeaux tricolores.

Hosted by Google

de Saint-Lambert, 4 à 500 hommes se sont assemblés. Par mesure de prudence le général a fait mettre un poste au Pont-de-Cé, composé de gendarmes et troupes de la garde. La cohorte fait le service et des patrouilles la nuit. On dit qu'il y a eu une affaire à Ancenis, nous n'en connaissons pas les détails. Les habitants de la Vendée paraissent avoir grand'peur, car tout le monde déménage, (17 mai)[1].

« Nous sommes ici toujours fort inquiets sur la Vendée et sur la Chouannerie. Hier, tout le jour, on parlait d'un combat entre Bressuire et Châtillon. On disait que 600 hommes avaient été tués ou blessés. La version d'hier soir et ce matin est différente. Il n'est plus question maintenant que de 60 hommes tués de part et d'autre. Un bataillon du 26e, se rendant à sa destination, après s'être séparé d'un bataillon du même régment, a été traqué et cerné par 5 à 6,000 hommes. Il a fait bonne contenance et s'est replié en bon ordre. Les Vendéens étaient conduits par M. de la Rochejaquelein. Tout le monde est d'accord qu'il faut beaucoup de troupes, ce que nous en avons n'est pas suffisant. Dans un pays comme la Vendée, il faut beaucoup de monde pour combattre un ennemi qui paraît et disparaît à volonté. Sur la rive droite, il y a beaucoup de bandes. Le drapeau blanc a été arboré dans quelques communes. La Chouannerie parait fort étendue (20 mai).

« C'est mal à propos qu'on répandait hier le bruit que Cholet avait été évacué[2]. On assurait hier que le 26e et le 16e régiments y

[1] Le 15 mai, jour fixé pour la prise d'armes, le tocsin avait retenti dans tout le pays. On renversa les drapeaux tricolores des clochers au cri de : Vive le Roi ! et on les remplaça par des drapeaux blancs. (Ab. Deniau, *ib.* t. VI, p. 291). D'Autichamp lança du château du Lavouée, près de Neuvy, une proclamation vibrante datée de la Tourlandry (*ibid.*). Le même jour 17 mai, Auguste de la Rochejaquelein entrait aux Aubiers où deux mille quatre cents hommes s'étaient mis sous ses ordres. Puis les royalistes repoussent l'ennemi aux Echebrognes et l'obligent à se retirer sur les hauteurs qui entourent Châtillon. On lit dans le *Dict. hist. de M.-et-L.*, Introduction, p. XLI : « Le même jour un rassemblement commandé par Louis de la Rochejaquelein attaquait sous Maulévrier le 26e régiment de ligne en marche sur Châtillon. »

[2] Cholet ne fut évacué que le 23 par les troupes de ligne. Le lendemain 24 mai, d'Autichamp, la Rochejaquelein et les autres chefs vendéens y entraient. Les troupes de l'Empereur se portèrent en partie sur Saumur et en partie sur les coteaux de Pont-Barré afin de protéger Angers.

Hosted by Google

étaient encore. Les Chouans ont arrêté hier près de la Flèche deux diligences, celle qui venait de Paris et celle qui s'y rendait. Les roues ont été brisées et les chevaux emmenés. Les voyageurs ont été respectés et rien n'a été pris. Les gardes nationales des communes environnantes sont à la poursuite. Notre cohorte urbaine n'existe plus et s'est fondue dans la garde nationale. On a formé hier quatre compagnies d'élite composées d'hommes de 20 à 40 ans et tous célibataires. On leur a donné des fusils ce matin, qui ne valent pas grand'chose (22 mai).

« Nous étions dans la plus grande tranquillité. On dit que 12,000 ou 15,000 hommes se sont emparés de Chemillé, Beaupréau, Jallais[1]. Nous sommes sans aucune troupe ; et s'il ne nous en arrive pas, il n'y aura nul empêchement pour qu'ils viennent ici dans peu de jours. Il y a eu une affaire à Châtillon. Ils prennent tous les chevaux (23 mai). On a appris les progrès de l'armée vendéenne, que l'on faisait monter du côté de Cholet, Chemillé et Beaupréau, à 8 ou 10,000 hommes. Comme nous n'avons dans cette partie que les 26e et 15e régiments, il leur avait été facile de s'emparer de Chemillé et Beaupréau, les deux régiments se trouvant du côté de Cholet. A Châtillon, il y a eu une affaire avec le 26e régiment ; 50 à 60 hommes du 26e ont été tués ou blessés (24 mai).

« Les Chouans firent samedi une attaque du côté du Pont-Barré[2], mais ils ne tinrent pas longtemps. Ils ont perdu, dit-on, dix-huit hommes. Nous n'avons eu qu'un gendarme blessé à la cuisse. Il y a eu une affaire du côté d'Ancenis[3]. Nous avons perdu quelques gendarmes et quelques dragons. On dit que toutes les communes des environs de Segré, Craon, Château-Gontier, Laval, seraient soulevées[4].

[1] D'Autichamp resta trois jours à Jallais. Il arriva à Beaupréau le 19 mai, puis il se porta sur Mortagne et Clisson afin de se réunir à Suzannet et à Sapinaud. Il revint cependant à Cholet avec dix mille hommes. Le 14 mai Auguste et Louis de la Rochejaquelein y arrivaient.

[2] Plusieurs rencontres eurent lieu en cet endroit pendant les guerres de la Révolution, notamment le 19 septembre 1793 et le 30 mars 1795. En 1815, un camp y fut de nouveau installé pour maintenir les Vendéens.

[3] Le comte de Landemont et M. de Plouzin avaient soulevé l'arrondissement d'Ancenis.

[4] Voir dans l'*Histoire de la Vendée*, t. VI, p. 331, les noms des chefs royalistes de cette région.

Hosted by Google

Il nous est arrivé depuis vendredi deux régiments de la Garde, 7 à 800 hommes du 14e, 12 pièces de canon et tout ce qui s'en suit. L'aide-de-camp de l'Empereur, Corbineau, et le général Lamarque sont admis dans nos murs. Notre ville doit être palissadée, dit-on. Déjà, il y a des travaux de fortification. On parle de la mise en état de siège. Des dons patriotiques sont ouverts pour l'habillement des gardes nationales (29 mai)[1].

« Nous sommes ici un peu plus tranquilles. L'on nous donne souvent de fausses alertes, mais comme nous sommes bien gardés, nous n'avons pas peur. L'on ferme les issues de plusieurs rues. La rue qui donne sur le Champ-de-Mars près de nos maisons est condamnée (31 mai).

« Nous ne savons rien de ce qui se passe dans la Vendée même. Du côté du Pont-Barré, des bataillons partent pour le camp en deçà de ce pont et des bataillons rentrent en ville. Nous n'avons point vu d'autres troupes depuis l'arrivée des deux régiments de la Jeune-Garde. Nous ignorons aussi ce qui se passe du côté de Nantes. Les Chouans prennent de la consistance. Ils étaient toujours à Mozannes au nombre de 800. Ils ont mis cette petite commune à contribution de cinq mille francs. On parle d'affaires qui auraient eu lieu du côté de Belley, Contrien, Château-Gontier, Laval, mais rien d'officiel. Le général Corbineau nous a quittés hier. On parle toujours de la mise en état de siège de notre ville dont on barricade toutes les entrées à l'exception de plusieurs portes. On va nous donner des cartes de sûreté. On attend impatiemment le maire. Une députation de la fédération d'Angers est partie pour Saumur et Baugé (1er juin).

« Le général en chef est parti hier d'ici avec toutes ses forces et s'est dirigé sur la route de Nantes. Il en résulte que nous sommes abandonnés à nos propres forces et les Ponts-de-Cé laissés à la garde de deux compagnies des jeunes gens de la garde nationale. On parle des succès du général Travot et de la saisie de beaucoup

[1] Dès le 29 mai, dit M. C. Port, le général Lamarque avait pris à Angers le commandement de l'Ouest. Des proclamations aux habitants de la Vendée furent adressées par le général Lamarque et le général Corbineau, elles étaient datées d'Angers.

Hosted by Google

d'effets, mais le quartier général n'a rien fait connaître. 150 ou 200 voitures ont été requises hier matin pour transporter les troupes[1] à Ingrandes. Elles bivouaquent depuis 24 heures sur le Champ-de-Mars, sans qu'on sache positivement quand les troupes arriveront et par où elles viennent. On dit que c'est de Laval (4 juin).

« Le courrier, qui devait arriver ce matin à cinq heures, par la route du Mans, a été arrêté. Dans cet état de choses, je crois que vous ferez fort bien de nous écrire toujours par la levée. Ce sera la voie la plus sûre pour que vos lettres nous parviennent (5 juin).

« Toutes les troupes qui étaient dans nos maisons sont parties hier avec le général Lamarque, ainsi que l'artillerie, et tout a pris la route de Nantes. On présume qu'il y a eu un débarquement et que toutes ces forces marchent pour le détruire, si c'est possible. Un bataillon du 47e nous est arrivé, aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, et, une heure après, est parti sur les 60 charrettes qui l'attendaient. Il a pris aussi la route de Nantes. On nous annonce encore pour ce soir d'autres troupes fortes de 2 à 300 hommes, des charrettes les attendent. Au moyen du départ de ces troupes, nous n'en avons plus dans la Vendée. On assure que tous les Vendéens se sont portés sur les côtes. Aussi tout porte à croire qu'il va se passer de grands coups sur les bords de la mer. Nous sommes en ce moment abandonnés aux seules forces de la ville, c'est-à-dire aux gardes nationales. Cependant nous avons dans les environs, du côté des Chouans, une certaine quantité de gendarmerie qui les harcèle, de sorte que je crois qu'ils ne viendront pas nous inquiéter à Angers. Le général Noireau écrit par le courrier de ce jour au duc de Rovigo, son commandant supérieur, et lui fait sentir le besoin que nous aurions d'un bon préfet et qui connût bien notre département. Il désigne M. Hély comme réunissant ces qualités. Il faut, comme je l'ai marqué,

[1] On lit dans une curieuse note publiée dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 3 juin 1815 : « La plupart de ceux qui forment les assemblements ne sont « armés que d'instruments aratoires. Le général Travot a déjà rendu des ser- « vices importants en enlevant des convois précieux de fusils et de poudre et « en battant les attroupements nombreux qu'il a attaqués. »

Hosted by Google

beaucoup de troupes dans nos pays et les députés ne peuvent trop le répéter (8 juin).

« Il n'est arrivé dans nos pays que 2 à 3,000 hommes au plus, au lieu de 25 ou 30,000 qu'on avait annoncés. Aussi nous sommes loin d'être rassurés ici. Il faut en vérité que le gouvernement s'aveugle sur la situation de nos pays. Le mal grossit chaque jour. De grandes forces calmeraient promptement nos contrées, celles qui y sont, par leur faiblesse, ne font qu'augmenter le mal (9 juin).

« Les 3,000 hommes partis d'ici avec les généraux et l'artillerie sont arrivés à Nantes. Jeudi sont partis d'ici, le soir également, pour Nantes, deux bataillons, l'un du 14e et l'autre du 8e d'infanterie légère. Les voitures requise sont allées sans doute jusqu'à Nantes. On a affiché hier que le général Travot avait eu trois succès contre les Vendéens et que dans la dernière affaire on avait pris deux canons et que M. de la Rochejaquelein avait été tué (10 juin[1]).

« Il y a eu samedi dernier une affaire près de Champigné entre les Chouans et la gendarmerie. Les Chouans étaient au nombre de 8 à 900 hommes et nous n'avions que 250 gendarmes. Nous leur avons tué M. de Champagné, jeune homme de Château-Gontier, fort riche et très brave, et un de leurs chefs les plus marquants[2]. On varie beaucoup sur le nombre d'hommes que nous avons tués et blessés aux Chouans, mais il paraît qu'il est assez considérable. De notre côté, un brigadier de gendarmerie a été tué et 7 à 10 ont été blessés. Hier, il est parti de cette ville, pour aller à la poursuite de cette même bande de Chouans, de 6 à 700 hommes, tant de gendarmes que de troupes de ligne, et, s'ils les ont rencontrés, l'affaire

[1] Louis de la Rochejaquelein attaqua le général Estève, dans une plaine sablonneuse, entrecoupée de dunes et de fossés, en voulant diriger un convoi d'armes et de munitions sur Saint-Jean de Mont, le 4 juin 1815. Il était monté à cheval, après avoir combattu à pied et avait gravi une petite éminence, élevant son chapeau au-dessus de sa tête, à la pointe de son épée, en criant : « En avant ! Vive le Roi ! » A cette vue le chef des ennemis dit : « Ah ! c'est trop brave, ne le tuez pas. » Mais déjà le lieutenant Lupin, des gendarmes de Paris, fait ajuster la Rochejaquelein par un de ses soldats qui le renverse à terre. Une balle lui a traversé la poitrine (Ab. Deniau, *ibid.*, p. 371).

[2] Les autres chefs des Chouans étaient MM. de Bonchamps, de Terves, Dehaut, du Châtel et Marette alliés à Gaullier, Saint-Martin et Pimousse. (Voir nos *Recherches hist. sur Daon*).

Hosted by Google

sera chaude. Il paraît, au dire même des gendarmes, que, dans cette bande de Chouans, il se trouve un assez grand nombre d'anciens militaires et de gardes de chasse, car il paraît qu'ils se battent bien. Rien de nouveau dans la Vendée. On dit que les négociations sont rompues et aussi que beaucoup de Vendéens rentrent chez eux. On ignore ce que cela signifie et si cela se fait d'accord avec les chefs, qui veulent attendre encore, pour agir, de connaître les résultats des opérations qui vont avoir lieu sur les frontières. On fortifie toujours la ville pour la mettre à l'abri d'un coup de main. Jeudi dernier la ville avait requis 120 charrettes pour mener des troupes à Saint-Georges. Elles sont allées jusqu'à Nantes. Si la pénurie de la monnaie de cuivre continue à se faire sentir, il faudra payer en écus, si on peut toutefois s'en procurer (12 juin).

« Des lettres, du 13, de Chalain, disent que les Vendéens viennent en foule déposer les armes, que la mort de la Rochejaquelein a beaucoup démonté ce parti, qu'il existe peu d'intelligence entre les chefs, qu'ils manquent d'argent et de munitions. On continue toujours de fortifier Angers (15 juin).

« Nous n'avons pas ici 500 hommes de troupes, mais nous n'en avons pas besoin, car nous sommes fort tranquilles. Le service de la garde nationale est fort rude et nous montons tous les 6 ou 8 jours la garde pendant 24 heures et, tous les dimanches, grande parade. On travaille à force aux fortifications, ce que l'on y fait nous mettrait à l'abri d'un coup de main, mais ne nous servirait à rien si nous étions attaqués par une seule pièce de canon. L'affaire du Pont-Barré a été fort peu de chose. Le commandant en chef est parti de Nantes et n'a pas rencontré une seule bande. Tous les paysans se sont soumis et ont livré des fusils par charretées ; ils ont fait découvrir cinq pièces de canon au commandant en chef ; ces fusils et canons étaient de fabrique anglaise. On peut parcourir la Vendée et rentrer par les Ponts-de-Cé sans avoir besoin de se battre. On bloque dans le Marais une bande parmi laquelle il y a 28 ou 30 chefs à qui il serait bien difficile de rentrer dans le Bocage. Voici tout ce que l'on dit. Néanmoins dans la Chouannerie les chefs font des levées par toute espèce de menaces. Hier 300 gendarmes ont parcouru Tiercé, Briolay, Châteauneuf, Champigné,

Hosted by Google

Bécon, le Louroux, le Lion-d'Angers, et n'ont rien appris. Il paraît que les Chouans sont bien servis (15 juin).

« Il n'y pas eu d'affaires dans la Vendée depuis quelque temps. Les Chouans se réunissent, mais je ne crois pas qu'ils aient l'intention de venir à Angers. Ils ne sont point assez en force. On parle de négociations. Cependant, depuis 2 ou 3 jours, ils se sont rapprochés d'ici. Douze ou quinze chefs et un gros d'hommes ont couché hier à la campagne de M. des Bretèches. Ils disaient avoir l'intention de vouloir venir visiter Briolay. On continue à fortifier notre ville. Le général Schramm est remplacé par le général Brignol (19 juin).

« Notre ville est tranquille. On continue à la fortifier. Le courrier de Paris par le Mans n'arrive plus par cette route, depuis près de 15 jours (21 juin).

« Il paraît que les Vendéens ont éprouvé pendant 3 jours des défaites complètes qui leur ont coûté beaucoup de monde. On dit 4 à 6,000 hommes (26 juin)[1].

« La paix a été conclue avec la Vendée et affichée à Angers. On s'attendait à voir les mêmes résultats avec les Chouans, cependant il paraît qu'il n'en est encore rien. On dit que leurs forces s'augmentent chaque jour, mais il ne paraît pas qu'ils aient l'intention de venir à Angers (1er juillet)[2].

« Au moment de partir de Beaufort, nous fûmes arrêtés par l'arrivée imprévue de 600 cavaliers de l'armée de la Loire dont l'union de tous les bons habitants et la prudence de nos magistrats ont réussi à calmer l'esprit de désordre que cherchaient à fomenter les mauvais habitants qui depuis longtemps ne dissimulent pas l'envie

[1] Le 20 juin, les Vendéens étaient battus à la Roche-Servière, malgré le courage de MM. de la Bretesche, d'Autichamp, de Cambourg, de la Paumelière, de Villoutreys, de Scépeaux, de la Béraudière, de la Guesnerie, des Romans, etc. Précédemment Suzannet et Saint-Hubert avaient aussi été vaincus.

[2] Le général Lamarque avait conclu un traité de paix avec les chefs vendéens au nom de l'Empereur. Ce traité était assez avantageux pour des vaincus. Il donnait à tous les chefs une liberté entière et une assurance d'amnistie complète, mais il exigeait une adhésion au gouvernement de l'Empereur. La pacification avait été signée le 24 juin à la Renouale, et ratifiée à Cholet le 26 du même mois.

Hosted by Google

d'avoir l'occasion de piller les maisons aisées. La fermeté et la sagesse du commandant de la garde nationale ont contenu jusqu'ici la populace. Il est entré à Baugé 5 à 600 Chouans dont la moitié de cavalerie. Ils nous ont fait craindre leur visite pour demain. »

André Joubert.

Peu de jours avant sa mort, André Joûbert nous adressait cette étude ; il n'avait pas cessé de réserver à la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, une bonne part de ses érudites recherches. Malgré tous nos soins, quelques erreurs de noms propres ont pu se glisser dans la correction des épreuves de ce dernier travail de notre regretté collaborateur. N. D. L. R.

Hosted by Google

VI

MES TROIS PARENTS

EUGÈNE LAMBERT, ÉVARISTE BOULAY-PATY, STÉPHANE HALGAN.

(Suite.)

III

Félix-Cyprien-Evariste Boulay-Paty naquit à Donges le 19 octobre 1804. Son père, Sébastien Boulay-Paty, en préservant de la destruction, pendant la Révolution, le magnifique autel de l'abbaye de Buzay; en cachant dans sa maison le fameux Bailly, maire de Paris; en sauvant au péril de sa tête plusieurs nobles injustement poursuivis; en résistant à Carrier et en le dénonçant audacieusement au tribunal révolutionnaire de Paris; en prononçant, comme député aux Cinq-Cents, de remarquables discours sur les questions maritimes; en contribuant par ses projets à la confection du Code comme juge à Rennes, où il fut plus tard conseiller; en occupant gratuitement dans cette ville une chaire de droit commercial, et en écrivant de savants ouvrages de droit qui l'ont fait placer par Dupin aîné à côté de son compatriote Toullier, a mérité d'être appelé par Pitre Chevalier : « Un homme véritablement antique par la science, par le courage et par la vertu. » Sa mère, Rose Halgan, fille de Cyprien Halgan, sénéchal de Donges, et sœur de l'amiral Halgan, aïeul du poète Stéphane Halgan, en correspondance dès sa jeunesse avec M. de Boisgelin, président des Etats de Bretagne, chantée par le comte Blanchard de la Musse, admirée par le premier consul Bonaparte qui disait : « n'avoir en aucun pays vu une femme plus belle, » liée avec Mlle Morin, la Ninon Rennaise, unissait, suivant l'expression d'un de ses biographes, la plus haute raison et le caractère le plus ferme à une nature essentiellement poétique[1].

[1] Levot : *Biographie bretonne*, tome I.

Hosted by Google

Evariste ne répondit pas tout d'abord aux espérances de sa famille. Dégoûté de la procédure et de la chicane, dont il parle avec un souverain mépris dans sa préface d'*Elie Mariaker*, il faisait partie de la société tapageuse des jeunes mondains de Rennes qui avaient toujours l'épée à la main. Les duels étaient alors tout à fait à la mode. Il se battit un jour avec un maître d'armes qui, en le croisant dans la rue, avait paru se moquer de son habit vert à boutons d'or, et fut blessé assez grièvement à la cuisse.

Pour mettre un terme à ses fredaines et à sa liaison trop affichée avec une dame du monde, sa famille l'envoya à Paris. Un changement absolu se produisit dans sa conduite, qui fut dès lors aussi digne, aussi posée, qu'elle avait été auparavant bruyante et dissipée. Il se mit à fréquenter les hommes les plus distingués de l'époque, comme en témoignent de nombreuses lettres adressées à son cousin Eugène Lambert. Il allait passer ses soirées chez Hugo, qu'il considérait « comme le premier génie du siècle en poésie[1] ». Il trouvait là « Paul Foucher, beau-frère d'Hugo, Mme Tastu, Mme de Belloc, Sainte-Beuve, Alfred de Vigny, Charles Nodier, Emile Deschamps, Alexandre Dumas, Soulié, Mérimée, Delanoue, rédacteur de la *Psyché*, qui avait le malheur d'être borgne, Caré, l'auteur des *Soirées de Neuilly*, Fouinet, Devéria et son beau-frère Boulanger, Roqueplan, David, le sculpteur », etc. Hugo le priait de lire une pièce; « comme Sainte-Beuve[2] était là, il choisissait une ode à André Chénier » qui remportait un vif succès. Hugo lisait ensuite « son nouveau drame en cinq actes (*Hernani*) fait en 26 jours, pour vexer le ministère qui venait d'interdire *Marion Delorme* ». Boulay-Paty jugeait cette pièce inédite qui avait « été reçue par acclamations aux Français », « d'un style admirable » et d'une « poésie pleine d'énergie et de pittoresque » ; il disait que c'était « du Corneille ressuscité » ; il lui reprochait cependant quelques méchants vers comiques et quelques invraisemblances dans le plan. Ce drame, qui renfermait « des vers brisés suivant le nouveau système poétique », devait être « mis à l'étude sitôt après la re-

[1] Ce renseignement et les suivants me sont fournis par une très longue lettre inédite du 23 octobre 1829 adressée au poète Eugène Lambert, lettre dont je cite des extraits entre guillemets.

[2] On considérait alors Sainte-Beuve comme l'héritier du talent d'André Chénier.

Hosted by Google

présentation de l'*Othello* de Shakespeare, traduit littéralement presque par de Vigny », il devait être joué en décembre (1829) et excitait déjà des cabales pour et contre Hugo.

Mais si notre jeune poète aimait à fréquenter le camp des romantiques, cela ne l'empêchait pas de vivre en bonne amitié avec le chef des classiques, Casimir Delavigne, auquel « le succès immense de *Marino* avait donné de la santé ». Cette « pièce, qui, d'après lui, aurait fait la réputation d'un jeune poète, était au-dessous de celle de Lavigne », suivant son expression. Celui-ci l'entretenait de son *Louis XI* « qui devait avoir une couleur plus gothique et qui plairait mieux ». Mais cette intimité n'empêchait Boulay-Paty de trouver mauvais que Delavigne, « qui jusqu'alors n'avait attaqué personne, ait, dans un discours en vers, pour une représentation en l'honneur de Corneille, insulté Hugo et Sainte-Beuve avec violence, » il trouvait que le poète avait « tort, car les romantiques étaient très partisans de Corneille ». « Mon opinion, écrivait-il à Eugène Lambert, est que Lavigne (*sic*) a beaucoup d'esprit, de correction et de talent, mais peu d'invention et de chaleur, tandis qu'Hugo a beaucoup d'âme, de génie et de défauts. » Non seulement notre jeune Breton fréquentait les écrivains parisiens tels que Paul Foucher qui lui lisait *Samblançay*, drame en deux actes, « où il y a parmi des bizarreries des vers très beaux, » et Antony Deschamps qui faisait imprimer, lui disait-il, une traduction en vers de l'*Hamlet* de Shakespeare, mais il n'oubliait pas son ami de Rennes Turquety auquel Nodier « trouvait un mérite tout à fait remarquable et que, lui, considérait comme le digne émule de Sainte-Beuve pour ressusciter André Chénier ». Il allait dîner avec Elisa Mercœur, cette pure jeune vierge, qui lui récitait « la moitié du 4e acte de sa tragédie des *Abencerages*, tirée de Florian », dont elle lui « avait déjà lu les trois premiers » : il trouvait que « le troisième était très bien », mais que « dans les autres il y avait beaucoup à corriger ». Elle avait l'intention, « après l'avoir revue toute, de la lire aux Français » et elle espérait « faire jouer à Mars le rôle de Zoraïde ».

Lorsqu'il ne rendait pas visite le soir aux écrivains célèbres, Boulay-Paty passait ses soirées à visiter les théâtres de la capitale, et je trouve dans la lettre à Eugène Lambert, qui me donne tous les détails sur les premiers temps de son séjour à Paris, une appré-

Hosted by Google

ciation détaillée et fort curieuse des principaux acteurs et des principaux théâtres de Paris, depuis la *Comédie Française* « toujours la première pour la comédie », mais où l'on « joue horriblement mal la tragédie », jusqu'à l'*Ambigu* qui allait devenir « le meilleur théâtre de Paris », pour la tragédie avec Mlle Charton, Beauvallet, et Frédéric qui allait quitter la *Porte-Saint-Martin*. « La tragédie, disait-il alors, ne peut être jouée maintenant qu'aux théâtres des boulevards, à la *Porte-Saint-Martin* ou à l'*Ambigu*. Lavigne l'a bien senti et s'en est bien trouvé. Hugo eût fait jouer là sa pièce[1] s'il n'avait pas voulu chasser les classiques de chez eux. »

Dans les lettres qu'il adressait à cette époque à son cousin Lambert, je trouve de curieux détails sur les mœurs de l'époque. En voici une du 20 avril 1830 où il l'entretient de Méry et de Fontan qui venait de faire recevoir à l'Odéon *Jeanne la Folle* ou *la Bretagne au XIIIe siècle*. « Enfermés l'un et l'autre à Sainte-Pélagie, écrit-il, Méry se plaît en prison où il travaille, fume des pipes, débine Lamartine, vante Hugo et reçoit sa maîtresse. Fontan a aussi la sienne dans sa cellule ». Il parle aussi, dans cette même lettre, de Béranger, qu'il a été pour voir et chez lequel il n'a pas été reçu. Lebreton, qu'il a rencontré, lui dit avoir aperçu le chansonnier avec une petite femme. « Serait-ce Lisette ? » se demande Boulay-Paty piqué par la curiosité.

Dans les premiers mois de 1830, il fut, sur la recommandation de Casimir Delavigne et de Dupin aîné, nommé, en remplacement de Dumas, démissionnaire, bibliothécaire du Palais-Royal, résidence du duc d'Orléans, depuis roi sous le nom de Louis-Philippe. Il resta dans cette fonction jusqu'en 1848.

Il prit part à la Révolution de 1830. Il a été, raconte-t-il à son cousin dans une lettre du 5 août 1830, en députation avec Pierre Grand et Barthélemy Marrast chez Casimir Périer ; il a recueilli dans la cour de sa maison un marin blessé qui lui a dit avoir monté le premier à l'abordage à Navarin ; il déplore la mort de son ami Papu, dont il devait chanter plus tard la fin glorieuse dans ses *Odes nouvelles ;* il regrette que son père, ce vertueux patriote, soit mort avant l'avénement du drapeau tricolore ; il est heureux de l'arrivée au

[1] *Hernani*.

Hosted by Google

pouvoir du duc d'Orléans, « qui sera un chef populaire et un véritable président de république. » Ce qui ne l'empêche pas de déclarer dans une lettre du 4 novembre 1830 « ne pas partager l'opinion de ceux qui crient contre l'acquittement des ministres de Charles X ».

Dans son enthousiasme pour les idées de 1830, Boulay-Paty a peut-être alors exalté un peu trop facilement l'émeute et les barricades. Dans la candeur de sa jeunesse et dans son noble cœur de poète, il croyait encore à la vertu et au désintéressement des grands meneurs du peuple qui, lui, est presque toujours plein de générosité et de grandeur d'âme ; il leur attribuait le noble désintéressement de son père qui refusa 300,000 francs pour faire aux Cinq-Cents un rapport contraire à sa conscience et le legs de Baco, maire de Nantes, auquel il avait sauvé la vie[1]; il leur attribuait son désintéressement à lui-même, qui, peu riche, venant de publier son volume d'*Odes nationales* où il traitait les grandes époques de notre histoire contemporaine, le vendit au profit des victimes de la Révolution de juillet, écrivant le 4 novembre 1830 à Eugène Lambert : « Je t'en offre de cœur l'hommage, je ne t'en enverrai pas d'exemplaire, tu l'achèteras à Nantes, et tu me sauras gré de te faire participer à une bonne action. » Mais il ne devait pas tarder à revenir sur le compte des chefs de la Révolution, et alors avec quel mépris, quelle indignation il en parle dans une lettre du 4 janvier 1831 : « Je suis véritablement dégoûté, s'écrie-t-il, de tous ces hypocrites, ces égoïstes libéraux ; il y a quelque chose de désolant dans la vue de ces ambitieux qui loin des honneurs nous avaient paru si désintéressés, si brûlants pour le bien public ; les uns se taisent, ils ont la bouche pleine ; les autres tendent la main et plient le dos dans les antichambres ministériels ; c'est à devenir misanthrope ; avec ces plébéiens de boue, point de salut. »

Sa fréquentation des choses politiques ne le détournait pas cependant de ses relations et de ses études littéraires. Dans une lettre du 2 juin 1830 à son cousin on lit : « Lamartine va faire paraître, un de ces jours, ses *Harmonies*[2]. Il m'a lu une pièce, souvenir d'une

[1] Levot : *Biographie bretonne*.

[2] A propos des *Harmonies*, on lit ce curieux détail dans une lettre du 23 octobre 1829 : « Lamartine avait un volume d'Harmonies poétiques à publier, il a voulu le vendre 60 mille francs, pas par intérêt, mais pour que l'Europe le sache, il n'en a trouvé que trente. »

Hosted by Google

jeune fille morte à seize ans, c'est divin... Lamartine, ajoute-t-il, vit dans une autre sphère, il est plus haut que le monde et sa voix chante dans les cieux ; c'est un admirable génie et dont le talent ne peut être mis en comparaison avec un autre. Il me semble que dans quelques siècles on aurait pris pour des révélations célestes ses poésies, s'il n'y avait pas mis son nom. »

Il continuait ses visites à Victor Hugo qui dans une soirée en tête à tête lui lisait sa *Notre-Dame de Paris* qui devait paraître prochainement, et à Nodier qui allait faire paraître ses *Souvenirs* publiés dans la *Revue de Paris* et était en train de composer un *Conte de Fées* en deux volumes.

Mais cette vie studieuse à Paris ne l'empêchait pas de songer à son pays natal, et dans une lettre du 20 avril 1830, il écrit encore à son cousin : « Une saison à Paris et les autres dans l'isolement des champs, voilà la terrestre félicité, » et il ajoute : « malgré l'ivresse que j'éprouve continuellement à Paris, dans la société de nos écrivains, de nos orateurs fameux, malgré le contentement que j'ai d'être attaché à la maison d'Orléans où les idées restent libres et généreuses, malgré mes espérances d'un nom dans ces jours de renouveau, je rêve aux sables de Donges, au tilleul de notre jardin, à la grande allée de la Simonais, et je ne puis m'empêcher de les regretter, de regretter les paisibles heures qu'on y passe, et de te dire heureux, trois fois heureux. » C'est cette même idée qu'il a exprimée plus tard dans ce sonnet, après avoir senti la vanité de ses rêves de gloire :

AUX BORDS FRAIS DE LA LOIRE.

A MON ONCLE L'AMIRAL HALGAN.

Aux bords frais de la Loire il est un grand village
Où ma triste existence eut son riant matin,
Où je croissais joyeux, ignorant le destin,
Et sautant sur le sable, enfant vif et volage.

Quel plaisir, quand ma sœur, au soir de ce bel âge,
Me faisait écouter les sons du cor lointain,
Voir la lune traçant d'un rayon incertain
Un chemin argenté de l'une à l'autre plage !

Hosted by Google

Et maintenant, bien loin du fleuve où court le vent,
Dans ce Paris fatal je me dis bien souvent,
Regrettant ma patrie et maudissant la gloire :

« Sur les flots argentés la lune brille encor,
Dans les soirs on entend toujours le son du cor,
Devant le grand village, aux bords frais de la Loire. »

Mais la gloire et ses désenchantements n'étaient pas encore venus pour lui en 1830. Il avait bien alors composé, en 1825, *les Grecs*, dithyrambes sur les malheurs de la Grèce, que son oncle l'amiral Halgan devait contribuer à délivrer ; il avait bien pris part aux concours de la *Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure* dont il devint membre correspondant, et il y avait obtenu, en 1829, une mention honorable pour le *Combat des Trente*, et, en 1830, une médaille d'or pour une ode sur *La Chute des Empires* ; mais il n'avait pas encore percé et ne serait peut-être pas arrivé de longtemps à la célébrité, sans une de ces circonstances fortuites qui se rencontrent presque toujours pour les hommes de talent. L'Académie française avait donné pour sujet de son concours poétique de 1837 : *L'Arc de triomphe de l'Etoile* qui venait d'être élevé, et Boulay-Paty remporta le premier prix pour une ode que de fins connaisseurs n'ont pas craint de mettre au-dessus[1] de celle d'Hugo sur le même sujet, et, fait qui ne s'est reproduit que pour Jean Aicard en 1883 pour son éloge en vers de *Lamartine*, il obtint de la lire lui-même en séance publique. Il avait la voix un peu traînante, mais sonore, douce, vibrante, et lisait remarquablement les vers. Cette mémorable séance fut pour lui un triomphe. Villemain, Philarète Chasle, Rolle, Hippolyte Lucas, Nisard, Poujoulat, Avenel, Louis Huart, Pitre-Chevalier, Souvestre, etc., etc., dans le *Journal des Débats*, dans le *Constitutionnel*, dans le *Bon Sens*, dans le *Temps*, dans la *Quotidienne*, etc., etc., acclamèrent le poète. M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, mit le comble à son succès en lui écrivant une lettre dans laquelle il lui disait que « ses vers semblent sculptés en granit », et en doublant — fait unique dans les annales de l'Académie française — le prix qu'on devait lui décerner. Je

[1] Lire les *Poètes lauréats*, d'Edmond Biré et Émile Grimaud.

Hosted by Google

voudrais pouvoir citer cette pièce depuis le commencement jusqu'à la fin qui rappelle la *Revue nocturne* de Zedliz ou la *Revue des morts* de Raffet ; mais elle est trop longue et je dois me contenter de ce passage du début : l'Arc de Triomphe vient de sortir radieux des échafaudages qui en dérobaient aux yeux la grandeur et la beauté sublimes.

. . . . . .

L'invalide, étonné de sa démarche sûre,
Ne se ressentait plus de sa vieille blessure,
Il était jeune, et les conscrits,
Près de lui contemplant le magnifique ouvrage,
Héros soudain, sentaient en eux le vieux courage
Des soldats sur la pierre inscrits.

Tous sortaient pour ce jour prospère :
Le jeune homme menait son père,
Le père menait son enfant,
La France à son immense gloire,
Sous son monument de victoire,
Assistait peuple triomphant !

De vingt ans, en un jour, l'éclat semblait renaître.
On éprouvait alors ce que jamais peut-être
On n'avait encore éprouvé ;
Le pied marchait léger, l'âme était énergique,
On sentait dans son bras une vigueur magique,
On s'abordait le front levé ;

La fierté gonflait les narines,
Les cœurs battaient dans les poitrines,
Les yeux rayonnaient de bonheur,
Le sang bouillonnait dans les veines.
Oh ! non, elles ne sont pas vaines,
Les nobles fêtes de l'honneur !

. . . . . .

C'est alors que le poète entonne son hymne sublime et s'écrie, en s'adressant à l'Arc de Triomphe :

Hosted by Google

Si quelqu'un devant toi porte la tête basse,
On est bien sûr que c'est un étranger qui passe :
Pierre éloquente, il te comprend !

....

A partir de ce jour Boulay-Paty était lancé. Ce succès, qui marque le point culminant de sa carrière littéraire, fut suivi de plusieurs autres, moins éclatants sans doute, mais pourtant fort honorables. Ses *Odes nouvelles*, publiées en 1844, odes pleines d'admiration pour la grandeur de la Bretagne, odes où il célèbre le *Combat des Trente*, la *Prise de Saint-Malo*, l'*Héroïsme de Bisson*, lui valurent une médaille d'or à l'*Académie des Sciences et Arts* de Paris. L'Académie française lui décerna, en 1847, une première mention honorable pour une pièce sur le *Monument de Molière* et, en 1852, une médaille d'or de 2,000 francs pour ses *Sonnets de la vie humaine*. Ces sonnets, au nombre de 338, forment, avec les 77 d'*Elie Mariaker* et les 43 des *Poésies de l'arrière-saison*, le nombre respectable de 458. Ils firent appeler leur auteur par Cuvillier-Fleury le *Sonnet fait homme*; ce qui a sans doute inspiré à l'un des biographes de Boulay-Paty, Emile Grimaud, ce vers sur M. Arthur de la Borderie :

Vous êtes l'Histoire faite Homme.

Villemain jugea le recueil des *Sonnets de la vie humaine* trop peu varié de forme, mais d'une inspiration élevée, souvent inégale, mais où l'auteur a mis une précieuse empreinte de sentiment moral, d'amour de l'art, d'émotion naturelle et d'expression savante. Quant à l'éminent critique Sainte-Beuve, il écrivit dans ses *Lundis*, en parlant de ces *Sonnets*, que Boulay-Paty tenait la palme du genre.

Les concours de prédilection de notre poète, ceux où il remporta ses plus nombreux succès, furent ceux des *Jeux Floraux* de Toulouse. Il y obtint en 1827 un lys pour sa pièce le *Charme* qui est charmante, en 1853 un œillet d'argent pour le *Coursier et le Cavalier*, en 1855 un lys pour un *Sonnet à la Vierge*[1] ; en 1857, un souci pour

[1] Boulay-Paty se trouva, pour ce prix, en concurrence avec Henri Rochefort, dont le sonnet est magnifique.

Hosted by Google

son élégie la *Maison abandonnée*; en 1858, une violette d'or pour le *Câble transatlantique*. Enfin, en 1860, il remporta le prix de l'ode l'*Amarante* et devint Maître-ès-Jeux-Floraux. Il lut en cette qualité, à la fête des Fleurs du 3 mai 1884, l'*Eloge de Clémence Isaure*. Voici une des pièces couronnées ; le lecteur pourra la rapprocher de la *Vieille chapelle*, d'Eugène Lambert, et se demander s'il n'existe pas un air de famille entre le talent des deux cousins :

LA MAISON ABANDONNÉE.

Pauvre logis désert, que j'aime ton aspect !
Comme du fond du cœur je plains ta destinée !
Toujours je te salue avec un saint respect,
Maison abandonnée !

La jeunesse y chantait les doux printemps nouveaux,
Dès que l'oiseau folâtre animait la charmille,
Dans cette ruche heureuse avec ses gais travaux
Bourdonnait la famille.

Le seuil fêtait l'époux le soir à son retour ;
L'épouse l'attendait ; aux lèvres de leur père
Sautaient de beaux enfants, et puis avec amour
Ils embrassaient leur mère.

Après ces jours, finis dans la paix du bonheur,
On priait Dieu, la Vierge et les saintes phalanges ;
Et puis on s'endormait dans la paix du Seigneur,
Sous les ailes des Anges.

Rien n'avait dénoué le tendre et doux faisceau,
Au grand'père joyeux, à l'aïeule ravie,
L'enfant en souriant niait dans son berceau
Les peines de la vie.

La vigne aux rameaux verts, dorés de beaux grains mûrs,
Le jasmin argenté, les odorantes roses,
Le chèvrefeuille errant, faisaient rire ces murs,
A présent si moroses !

Hosted by Google

Cette triste maison n'a ni regard ni voix ;
Dans la lampe il n'est plus d'aliment pour la flamme ;
Les foyers qui brillaient sont tous éteints ou froids :
Le logis n'a plus d'âme.

Oublié dans un coin, un vieux bouquet séché
D'un tendre sentiment garde encor la mémoire ;
Ce bouquet, confident de ceux qui l'ont touché,
Dit quelque douce histoire.

La poudre du lambris, hélas ! rongé, sali
Par le ver, seul vivant dans la morne demeure,
Tombe et tombe toujours, sablier de l'oubli,
Qui ne marque pas d'heure...

A peine il reste encor quelques lambeaux ridés
Dans les chambres qu'ornaient des tableaux pleins de charmes ;
Et, sous l'humidité, les vieux murs lézardés
Semblent verser des larmes.

L'araignée au dehors étend ses longs filets ;
Sur la vitre, où du jour luisait la clarté douce,
Une main étrangère a fermé les volets ;
Sur le seuil l'herbe pousse.

On n'entend plus japper le fidèle gardien
Que dans ces lieux aimants le ciel avait fait naître :
De la niche attristée a disparu le chien,
Car le chien suit le maître.

Savez-vous le secret de cet aspect glacé ?
C'est qu'arrêtant les cœurs de sa main froide et lourde,
Dans ce séjour désert bien souvent a passé
La mort aveugle et sourde.

Ce logis, autrefois si bruyant et si beau,
Hélas ! vide et muet, voilé de lierres sombres,
Appartient au passé : ce n'est plus qu'un tombeau
Habité par des ombres !

Hosted by Google

Oh ! ne rajeunis point tes murs battus des vents,
Maison abandonnée, ainsi vieillis, et tombe ;
Ne te redonne pas à de nouveaux vivants,
Sois fidèle à la tombe !

Les souffles, les soupirs, tous les nocturnes bruits
Sont les âmes des morts qui toujours se souviennent,
Les doux gémissements qui remplissent les nuits
Sont tes morts qui reviennent.

Leurs périssables corps seuls ont pu te quitter ;
Mais leurs âmes toujours aiment ces murs paisibles ;
Tes morts chéris n'ont pas cessé de t'habiter,
Ils ne sont qu'invisibles !

Le poète qui écrivait ces vers pleins d'une aimable nonchalance et d'une mélancolie pénétrante, où l'on sent passer parfois le souffle de Thomas Gray, composait lui aussi « difficilement des vers faciles ». Le premier jet dans ses poésies était souvent défectueux. Il avait une très grande confiance dans le jugement de son cousin Lambert. Il lui soumettait, une à une, toutes ses poésies, surtout dans les derniers temps de sa vie. Il acceptait les critiques avec bonne grâce, et, s'il regimbait parfois d'une façon comique, c'était, un instant après, pour reconnaître que les retouches indiquées étaient dictées par un sentiment très sûr des exigences de la poésie vraiment digne de ce nom et pour se répandre en remerciements émus ; car le cœur était, chez lui, chaleureux, sincère, exubérant.

Nature généreuse, élevée, sensible à l'excès même, indulgent, aimable, serviable, et, comme l'écrivait à Eugène Lambert le 13 avril 1870 Mme la comtesse Valentine de Lamartine, « ami aussi dévoué que vivement regretté », il avait personnellement un très grand charme.

Comme presque tous les poètes, il avait de petits travers provenant du développement, toujours excessif chez eux, de l'impressionnabilité. Sa sœur Mme Leduc et lui s'adoraient, ce qui ne les empêchait pas de se quereller assez souvent, lorsqu'ils étaient ensemble ; mais c'était Evariste qui revenait toujours le premier. Pénétré toute sa vie de sentiments spiritualistes et profondément religieux, il

Hosted by Google

était en même temps superstitieux jusqu'à l'excès : une salière renversée ou deux couteaux en croix le bouleversaient.

Il avait une véritable terreur de la mort, et quand sa sœur, qu'il aimait tant, mourut, environ un an avant lui, il n'eut pas la force d'assister à ses derniers moments, quoi qu'il en dise dans ses *Poésies de l'arrière-saison*[1]. Ce fut son cousin, mon aïeul maternel, M. Adelson Nogues, qui reçut les derniers soupirs de Mme Leduc; quant à Evariste, il considéra sérieusement comme un acte presque héroïque d'aller prier sur sa tombe dans le cimetière de Donges. Pourtant, par un retour que sa nature élevée suffirait à expliquer, quand la mort vint il la vit « approcher sans frissonner[2]. » Il est mort résigné, courageusement, dignement, chrétiennement, le 7 juin 1864, à Paris où il était bibliothécaire du Ministère de l'intérieur. Il a été inhumé à côté de sa famille, dans le cimetière de Donges. Son talent lui avait valu les titres de chevalier du *Sauveur de la Grèce*, de la *Couronne de Hollande*, du *Lion de Bade* et de la *Légion d'honneur*. Sa sœur et lui, décédés tous deux sans enfants, ont légué tous leurs biens à la communauté de Donges pour fonder dans leur maison maternelle un hospice pour les vieillards indigents.

Boulay-Paty en mourant laissait derrière lui deux poètes dans sa famille : le plus âgé, Eugène Lambert, poète presque inédit, qui recueillit ses manuscrits et en publia les parties intéressantes, et qui fit paraître, seulement dix ou douze ans plus tard, les volumes de vers qui l'ont fait personnellement connaître et apprécier, et un autre, plus jeune, qui avait déjà publié depuis plusieurs années tout son bagage poétique : Stéphane Halgan.

IV

Stéphane Halgan est né à Nantes, le 8 avril 1828. Son père, Emmanuel Halgan, fut d'abord avocat, puis trésorier des Invalides de la marine, dont la caisse fut établie sur le rapport de Sébastien Boulay-Paty, député aux Cinq-Cents[3].

[1] *Ma sœur*, p. 71.
[2] *Eod. loc.*
[3] Levot : *Biographie bretonne.*

Hosted by Google

Son grand-père était l'amiral Halgan, frère de Mmes Lambert et Boulay-Paty, mères des poètes dont je viens de parler. L'amiral Halgan, comme ses deux neveux, était né à Donges, le 31 décembre 1771, d'un père avocat au parlement de Rennes et sénéchal de Donges. Il s'embarqua à treize ans, comme plus tard devait le faire à douze son neveu M. Adelson Nogues, mon aïeul. Il devint contre-amiral, puis vice-amiral et grand'croix de la Légion d'honneur, député du Morbihan et pair de France ; il mourut à Paris le 20 avril 1853. Tout en commandant des divisions navales dans les guerres du Levant et dans les eaux de la Hollande, l'amiral Halgan conservait toujours dans son cœur le goût des lettres, goût de famille, et portait constamment sur lui les *Odes d'Horace*, son poète favori ; aussi le chevalier de Merlhiac, en lui dédiant sa traduction du poème espagnol l'*Araucana*, de don Ercilla, traduit pour la première fois en français (1824), a-t-il pu lui dire avec raison : « Mon général... vous savez allier l'amour des beaux-arts et un goût éclairé des lettres aux importantes fonctions que la confiance du roi et l'estime de vos concitoyens vous ont déléguées. »

Stéphane Halgan sentit de bonne heure les influences de l'atavisme, il aima le droit comme son bisaïeul, il eut l'amour des voyages et des honneurs comme son aïeul, et se montra excellent administrateur comme son père, mais plus qu'eux tous il eut le goût héréditaire des beaux-arts et des belles-lettres. Il fit donc son droit, il visita l'Italie, la Suisse, la Belgique, la Hollande, les diverses provinces de France et surtout la Bretagne, notant, comme le fit plus tard Eugène Lambert pour son voyage en Italie, ses impressions de voyage dans des cahiers restés inédits ; il fut membre du Conseil municipal de Nantes, remplissant les fonctions de secrétaire et rédigeant des procès-verbaux où il parait de son talent littéraire les discours de ses collègues, président du cercle des Beaux-Arts où il se fit encore remarquer comme administrateur et comme rapporteur, président, pendant 25 ans, de l'excellente école des apprentis de la Société industrielle, étudiant les sciences pour pouvoir les enseigner à ses protégés, membre de la commission des hospices, conseiller général du canton de Palluau (Vendée) en 1875, sénateur de la Vendée, du 15 janvier 1879, jusqu'à sa mort qui

Hosted by Google

arriva le 19 janvier 1882, peu de jours après sa réélection (8 janvier 1882). Il avait remplacé au sénat M. Vandier, dont il donna dans cette *Revue* une excellente notice au mois de septembre 1878, et eut pour successeur son frère Emmanuel, qui représente aujourd'hui encore le département de la Vendée. C'était un royaliste ardent, mais plein de courtoisie avec ses adversaires, doublé d'un chrétien qui eut une fin des plus édifiantes. Mais ici ce n'est pas comme administrateur, ni comme homme politique que je veux envisager Stéphane Halgan, qui, dans les derniers temps de sa vie, donnait satisfaction à ses goûts littéraires en collaborant au livre des *Poètes bretons du XVIIe siècle* publié en 1884 par la *Société des Bibliophiles bretons*, c'est comme poète surtout que je veux le considérer. Il a composé, dans sa jeunesse, un livre de poésie, comme pour justifier ce mot de Lamartine dans son *Cours familier de littérature*[1] : « La poésie, cette fleur de l'âme, l'enivra la première. Elle est le songe du matin des grandes vies, elle contient en ombre toutes les réalités futures de l'existence, elle remue les fantômes de toutes choses avant de remuer les choses elles-mêmes, elle est le prélude des pensées et le pressentiment de l'action, elle est le luxe des sèves surabondantes dans les hommes d'état, les orateurs et les philosophes. Malheur à qui n'a pas été poète une fois dans sa vie. » Stéphane Halgan, avant d'être orateur et homme d'Etat, a été poète une fois, et cela suffit pour sa gloire, car dans ce beau livre des *Souvenirs bretons* qu'il dédaigna de livrer au grand public, estimant sans doute que :

La popularité, c'est la gloire en gros sous,

il a chanté la Bretagne avec un art fort habile et un sentiment profond. « C'est la Bretagne, dit à l'apparition du volume (1857) M. Edmond Biré[2], qui, poète à ses heures, devait devenir plus tard beau-frère de notre poète, c'est la Bretagne, c'est elle qui lui a inspiré ses plus beaux vers ; c'est elle qui est l'âme de ses chants et qui donne une unité réelle aux pièces détachées dont se compose

[1] *Entretien LXII. Cicéron.*
[2] *Revue de Bretagne et de Vendée.* Tome II, 1857, pp 570 à 593.

Hosted by Google

son volume. L'amour du sol natal, de cette vieille et noble terre qui a su rester fidèle à son antique idiome, à la religion de ses pères et à leur tradition de dévouement et d'héroïsme, respire à toutes les pages des *Souvenirs bretons*. — Il a compris quelle bonne fortune c'était pour un poète de naître dans un pays où la foi et la poésie, ces deux sœurs, se sont réfugiées au fond d'une province où tout est poétique, les mœurs et les coutumes, les légendes et les paysages » ; et il ajoute, après avoir cité deux pièces en l'honneur de la Bretagne : *Souvenirs* et *Sur les landes* : « Halgan a peint la nature bretonne, ses rochers et ses bruyères, ses fertiles vallons et ses sombres plaines avec un art exquis, qui peut soutenir la comparaison avec celui de Brizeux. » C'est la même appréciation que devait émettre dix ans plus tard (1867) Théophile Gautier dans son *Tableau de la poésie française, depuis 1830*, où il dit que Halgan a « chanté la nature bretonne avec le sentiment de Brizeux. »

M. Edmond Biré, dans ce même article, consacré au volume de Stéphane Halgan, tout en critiquant avec un goût très fin l'amour du poète pour les sujets philosophiques et en lui reprochant d'avoir montré parfois trop d'esprit — heureux défaut, dit-il, à l'abri duquel tant de braves gens font des vers ! — tout en l'engageant à renoncer à la lecture d'Aristote et de Condillac et à désapprendre les vers d'Alfred de Musset, a rendu pleine justice à son talent. Il a fait, dans les *Souvenirs bretons*, des extraits parfaitement choisis, il a cité des vers sur la mer, vers rappelant « par leur souffle et leur élévation les magnifiques strophes de lord Byron au IVe chant de *Child-Harold* », sur les crêpes, « où le poète a chanté un mets national, comme Robert Burns avait chanté *Jean Grain d'Orge*, le roi des grains, etc., etc. » Je pourrais, pour simplifier mon travail, faire les mêmes citations en m'excusant sur ce que M. Edmond Biré m'occasionne un embarras et que semblable aux deux premiers marins du sonnet d'Eugène Lambert, cité plus haut, il a « pris le meilleur des choses de chez nous », c'est-à-dire du volume ; je n'en ferai rien, car dans le livre de Stéphane Halgan

..... On ne peut tellement moissonner
Que les derniers venus ne trouvent à glaner,

Hosted by Google

et je vais éviter autant que possible de choisir les mêmes citations que M. Edmond Biré, et si j'en répète quelques-unes, très courtes, ce sera pour faire connaître le séjour de prédilection du poète et ses sentiments spiritualistes.

Voyez de quelle manière Stéphane Halgan, royaliste convaincu, qui, sous l'empire florissant, alla visiter le comte de Chambord en exil, savait afficher la grandeur du poète en face de la grandeur des rois. Il faut, dit-il, dans *Jeanne-Marie* :

Il faut avoir, ma foi, bien de l'encre de reste,
Pour aller encenser la sotte vanité :
On ne flatte jamais que ceux que l'on déteste ;
A ceux qu'on aime un peu l'on dit la vérité.
Aussi c'est une honte à nos anciens poètes
D'avoir fait précéder leurs ouvrages divins
De préfaces sans noms, de phrases toutes faites,
Pour flagorner les rois, d'un tel hommage vains.
Il est triste de voir le talent qui mendie
D'un œil noble et puissant le regard orgueilleux,
Et Molière écrivant devant sa comédie :
« *Si Votre Majesté daigne y jeter les yeux.* »
Oui, lorsque le grand roi sur l'œuvre de Molière
Promena ce regard qui causait tant d'effroi,
Je soutiens, — de Dangeau dût frémir l'âme altière, —
Que le plus honoré des deux c'était le Roi.
Pourtant, ne croyez pas que par ceci j'insulte
Aux Achilles vaincus par nos vains Mirmidons ;
S'il m'arrivait jamais de faillir à leur culte,
Je demanderais grâce et d'éternels pardons
A ces spectres pâlis, à ces ombres royales,
Devant qui maintenant croasse le vainqueur,
Aux princes dont la chute et ses suites fatales
Retentissent encor jusqu'au fond de mon cœur.
Paix aux lions vieillis ! honneur à leur mémoire !
Gloire à leurs souvenirs ! que leurs noms soient bénis !
Mes vers, renouvelant l'horreur de notre histoire,
N'iront pas réveiller les morts de Saint-Denis !

Hosted by Google

Ces beaux vers me remettent en mémoire ceux d'Eugène Lambert sur *Pétrarque* :

Cet homme qu'un laurier au beau feuillage d'or
Attend au Capitole est sans doute un monarque ?
Non, sa gloire à venir est plus vivante encor,
C'est plus qu'un empereur — un poète — Pétrarque !

et ceux-ci de Boulay-Paty *A un critique vrai*, qu'il compare à un archevêque sacrant un prince :

Au milieu de la foule à genoux, tu les sacres
Ces grands rois de l'esprit, ces monarques du cœur.

Mais ce n'est pas seulement par la fierté du caractère que Stéphane Halgan a ressemblé à ses parents, Eugène Lambert et Boulay-Paty; il a encore traité des sujets qui ont avec les leurs une analogie frappante : si l'un a médité par exemple sur une *Vieille Chapelle en ruines*, l'autre sur une *Maison abandonnée*, Halgan a médité, lui, sur un sujet qui évoque des idées de religion et de demeure, de ruine et d'abandon, lorsqu'il a chanté le *Monument de François II dans la cathédrale de Nantes*, poème consacré à la glorification de la Bretagne et dont voici le début :

Dans le transept fermé de Saint-Pierre de Nantes,
Du dernier duc breton le tombeau sculptural
S'élève, monument aux beautés surprenantes.

O Columb ! ton ciseau naïf et magistral
A fait jaillir avec bonheur, avec richesse,
Ce monde en marbre blanc splendide et sépulcral.

L'an quinze cents était venu. La grand'duchesse
Qui perdit la Bretagne et fut reine deux fois,
Cette fleur de beauté, cette fleur de sagesse,

Voulut revoir son père et sa mère. A sa voix
Tu vins, Michel Columb, et tu les fis renaître :
Voici François ! voici Marguerite de Foix !

Etendus, sous le jour de la haute fenêtre,
Ils reposent en paix, couple monumental,
Et tout cœur de Breton sait bien les reconnaître.

Hosted by Google

Sur l'entablement noir du vaste piédestal,
Non, ce n'est pas la mort qui ferme leur paupière,
C'est un repos vivant qui n'a rien de fatal.

Le duc n'a près de lui ni sceptre ni rapière ;
On le dirait vêtu comme un religieux,
Mais l'hermine apparaît sous son camail de pierre.

Il a croisé les mains. Calme prodigieux !
C'est la prière plus que la mort ! tout l'indique :
L'agonie aurait mis une ride à ses yeux.

Puis il est des grandeurs que jamais on n'abdique :
Son front, et pour toujours, demeure couronné.
Sous ses pieds est couché le lion héraldique ;

Celui-ci dans sa griffe a l'écu couronné,
L'écu d'hermine plein qu'orne le diadème,
Noble manteau ducal de perles fleuronné.

Adossée au lion, nouvel et pur emblème,
La levrette au long col, de la duchesse aussi
Soutient les pieds, restant fidèle à la mort même ;

Elle semble écouter si bien longtemps ainsi
Doit durer le sommeil de sa belle maîtresse.
Son œil intelligent paraît presque obscurci.

Ses pattes en avant portent avec adresse
L'écusson mi-parti de Bretagne et de Foix.
Elle veille, à tout bruit son oreille se dresse.

Oui, ta maîtresse est là ; tourne la tête et vois
Son corps enveloppé dans les plis d'une mante.
Qui sait ? bientôt peut-être entendras-tu sa voix.

Elle est là, face pâle, admirable et charmante,
Ce n'est point le trépas : elle rêve, elle dort ;
Un souffle gonfle encor cette poitrine aimante.

Quel calme dans ses traits ! Sans regrets, sans remord,
On voit que tout à coup le sommeil l'a ravie.
On la veille. — Attend-on le réveil ou la mort ?

Hosted by Google

D'un éclat éternel, la nuit sera suivie :
Couple saint, parmi nous reposez sans effroi,
Dormez ! car le sommeil c'est encore la vie...
O Bretagne, Bretagne — et je songeais à toi !

N'y a t-il pas dans ces vers superbes une réminiscence du quatrain composé par un poète inconnu sur le *Mausolée de Julien de Médicis*, quatrain auquel Michel-Ange fit une si énergique réponse?

La notte, che tu vedi in si dolci atti
Dormire, fu da un Angelo scolpita
In questo sasso, et perchè dorme ha vita.
Destala, si nol' credi, e parleratti[1].

Mais Stéphane Halgan n'a pas célébré seulement les personnages bretons connus dans l'histoire, il a chanté encore la race bretonne elle-même comme Boulay-Paty dans ses *Odes nouvelles* et Eugène Lambert dans son *Prix Montyon en Bretagne*, et il s'est écrié dans *Jeanne Marie* :

Je la connais aussi, la race blonde et pure
Dont peut s'enorgueillir la triomphante Arvor,
Nos vieux Celto-Bretons qui sous leur noble bure
Laissent battre en silence un cœur plus noble encor.

Si Boulay-Paty a composé des vers sur Donges, son lieu de naissance, Halgan en a composé sur son coin préféré de la Bretagne, le Pouliguen, où il a passé « le meilleur de sa vie » :

Ses plus paisibles jours, sinon les plus heureux ;

et il a peint ce joli paysage, dont voici quelques vers :

Derrière les rochers, la plaine sans colline
Etale ses œillets, ses tout petits viviers,
Ses fossés argileux, ses jaunâtres salines
Et ses mulons de sel surgissant par milliers ;...

[1] La nuit que tu vois en si douce attitude dormir, fut par un Ange sculptée dans ce marbre, et, puisqu'elle dort, elle a la vie. Eveille-la, si tu ne le crois pas, elle parlera.

Hosted by Google

Lorsque sur le marais la lune se reflète
Le soir, et que le vent chasse la nue au ciel,
On respire à plein cœur l'odeur de violette
Dont s'imprègne la brise en effleurant le sel.

Mais s'il aime la Bretagne et son histoire, cela ne l'empêche pas, comme Boulay-Paty dans son ode à l'*Arc de Triomphe de l'Etoile* et comme Eugène Lambert dans son sonnet *Lazare*, de faire éclater à l'occasion son amour pour la France. N'a-t-il pas dit en effet :

Si la Bretagne est sainte, ah ! la France est sacrée.

Un autre point de ressemblance avec ses deux parents, c'est qu'il a comme eux des aspirations spiritualistes et chrétiennes. Si Lambert a flagellé l'*Athée*, si Boulay-Paty a écrit son *Ode au Christ* et un *Sonnet à l'Immaculée-Conception*, Halgan a composé sa pièce des *Naufragés* auxquels il compare ceux qui, ayant perdu la foi de leur enfance, sont ballottés par l'océan des passions et finissent par s'y engloutir. Voici un sonnet où éclate son spiritualisme et où il rêve d'une vie meilleure au delà du tombeau :

RÊVE D'UNE NUIT D'ÉTÉ.

La lune se jouait aux branches des cyprès,
Et la lueur tombant de sa clarté nocturne
Eclairait vaguement le gazon taciturne
Et les tombeaux des morts que je considérais.

La lune palpitait en frémissements frais ;
On eût dit une voix s'exhalant de chaque urne,
Douce voix qu'effraieraient une clarté diurne
Et les tombeaux des morts que je considérais !

Chantez, âmes des morts, dans vos tombes de mousse ;
Vos concerts vers le ciel paraissent aspirer ;
Qu'ils s'élèvent en paix, et que le vent les pousse !

Vos chants touchent le cœur et le font soupirer ;
Chantez ! le ciel est pur ; chantez ! la nuit est douce ;
Chantez, âmes des morts, c'est à nous de pleurer !

Hosted by Google

Je termine par ce sonnet l'étude que je me suis proposé de consacrer aux trois poètes de ma famille. Par mes citations, je crois avoir montré les traits caractéristiques qui les font se ressembler et les genres qu'ils se sont plu à cultiver : l'ode, l'élégie et le sonnet. Si l'on trouve dans Stéphane Halgan plus de grâce, dans Boulay-Paty plus de profondeur, dans Eugène Lambert plus de gravité, il y a cependant un air de famille dans leur physionomie mélancolique et rêveuse, éclairée d'un spirituel sourire. Ce sont bien trois rameaux détachés de la même branche qui ont pris racine dans des sols différents ; suivant la nature du terrain et son exposition au soleil, l'un a poussé plus gracieux, l'autre plus vigoureux, l'autre plus droit; mais les fleurs qui ont décoré leur printemps et les fruits qui ont enrichi leur automne ont révélé leur communauté d'origine.

Je m'arrête, mais avant de déposer la plume, je me sens le besoin de m'excuser près de mes lecteurs. En publiant mes études littéraires, imprimées quand je finissais à peine de les écrire, j'ai laissé passer de nombreuses coquilles : la notice de M. Rousse, qu'oublieux de la fable de La Fontaine : *L'Hirondelle, ses petits et le Maître d'un champ*, j'avais prié des amis de corriger, en est pleine. On m'a reproché aussi une erreur dans la peinture du nez d'Emile Péhant : il était droit, paraît-il ; mes souvenirs d'enfance m'avaient trompé. Je demande pardon aux lecteurs de ces imperfections et de beaucoup d'autres, que j'aurai grand soin de corriger, si je réunis un jour ces études en livre ; mais je puis me rendre à moi-même cette justice, qu'en étudiant les œuvres des poètes de mon pays, j'ai toujours essayé de mettre en lumière leur talent et de glorifier Nantes et la Bretagne.

Procé, 23 septembre 1891.

DOMINIQUE CAILLÉ.

Hosted by Google

SIÈGE DE CROZON[1]

(1594)

ANGLAIS ET ESPAGNOLS EN BRETAGNE

(Suite).

XIX

Les Anglais entrés les premiers en Bretagne en sortirent les premiers, et dès le printemps de 1595.

Les Anglais n'étaient pas des alliés moins rapaces que les Espagnols : mais leur rapacité s'exerçait autrement. Ils n'avaient pas à prendre par la violence ; ils demandaient se sachant sûrs d'obtenir. Ils ne donnaient pas leurs services, ils les vendaient et très cher... et ils se vantaient de leur avidité ! Le comte d'Essex osait écrire à Antonio Perez, ministre disgracié de Philippe II, devenu agent de Henri IV : « Que d'autres donnent, nous, nous vendons ! Ils imitent Dieu, nous imitons les usuriers[2]. »

Le roi Henri IV se montra libéral envers eux comme un homme ayant un pressant besoin d'argent est libéral envers un avide prêteur. Toutefois, il refusa Brest à leur convoitise ; mais — ce n'est pas douteux — il avait ratifié la parole étourdiment donnée par le duc de Montpensier au sujet de Morlaix[3].

[1] Voir la livraison d'octobre 1891.

[2] M. Dareste : *Hist. de France*, IV, p. 537. Cit. de M. Mignet : *Philippe II et Antonio Perez*, p. 241.

[3] Lettre du roi, 10 novembre 1594. Morice, pr. III, col. 1621.

Hosted by Google

C'est pourquoi le maréchal inséra dans la capitulation l'engagement de ne donner pour gouverneur à Morlaix « qu'un catholique du pays ». Sans doute cette promesse n'était faite que sauf approbation du roi ; mais le maréchal espérait qu'elle serait un obstacle à la remise de Morlaix aux Anglais[1].

A cet égard, la correspondance du maréchal avec les Etats et des Etats avec le roi est instructive à lire. Dès le mois d'octobre 1594, au milieu des préparatifs de son expédition de Crozon, le maréchal avait envoyé un gentilhomme au roi pour le supplier de ne pas livrer Morlaix aux Anglais[2]. Mais cette précaution ne lui suffit pas.

Le 18 octobre, de Quimper, avant de partir pour Crozon avec le général Norris, dont il a tant besoin, le maréchal écrivait aux Etats pour les supplier d'intervenir près du roi : « Que l'on fasse diligence, car je vois que Sa Majesté s'incline à cela par la menée de quelques-uns. Je m'assure que, à l'instance que feront Messieurs des Etats, elle changera sa volonté[3]. »

Les Etats écrivent au roi, lui adressent une longue remontrance[4], députent un des leurs pour le supplier de ne donner « le comman-

[1] Art. III. Cet article fut modifié par le roi, et rédigé ainsi : « L'occasion s'offrant il sera pourvu au contentement des habitants. » Mais cette rédaction est du 21 août 1595, postérieure au départ des Anglais. Morice, *Pr.* III, col. 1601-1602.

J'aurais dû rappeler plus haut (§ IX) que, dès le début de la Ligue en Bretagne, la ville de Morlaix avait eu un *Conseil de l'Union* affilié au Conseil général établi à Paris. Les archives municipales de Morlaix conservent des procès-verbaux de la Chambre du Conseil, allant du 27 septembre 1589 au 31 juillet 1590. M. de Barthélemy a publié ces procès-verbaux dans la *Revue de l'Ouest*, 2e partie, 1re, 2e, 3e année. La Chambre de l'Union tint ses séances jusqu'à l'entrée du maréchal d'Aumont à Morlaix.

[2] Sismondi prend parti pour les Anglais. Il s'indigne de la mauvaise foi et du peu de gratitude de Henri IV envers la reine Elisabeth. Il s'indigne contre d'Aumont « qui s'était mis volontairement dans l'impossibilité d'admettre les Anglais à Morlaix, en laissant insérer dans la capitulation qu'on ne permettrait l'entrée de la ville à personne qui ne fût catholique. »

Et il cite Rapin Thoiras (Liv. XVII, p. 485) qui *traduit* ainsi l'article 3 cité plus haut Pourquoi Sismondi ne cite-t-il pas le texte même de la capitulation qu'il avait sous les yeux dans les *Preuves* de Dom Morice ? Et comment le grave historien ignore-t'il que les articles signés du maréchal ne devaient devenir définitifs que par l'approbation royale ?

[3] Morice : *Pr.* III. Col. 1613.

[4] Morice : *Pr.* III. Col. 1615.

Hosted by Google

dement de Morlaix et autres places qu'à ses naturels sujets[1] ». En même temps, ils prient Saint-Luc « qui est près du soleil de S. M. » d'appuyer leurs remontrances[2].

Nous n'avons pas la réponse du roi ; mais nous avons une lettre du maréchal écrite du camp de Crozon, le 25 octobre. Il rappelle aux Etats qu'il leur a écrit deux ou trois fois pour cet objet, et il revient encore à l'affaire de Morlaix pour solliciter une nouvelle intervention[3]. Le 4 novembre, les Etats écrivent encore au roi et à Saint-Luc, qui est toujours à Paris quand il devrait être en Bretagne[4].

Le 23 novembre, le député envoyé deux fois au roi revient aux Etats, et il annonce qu'il a obtenu « exemption de garnison des Anglais à Morlaix et que les lettres du roi le portent ». Mais quand la lettre royale du 10 novembre est ouverte, quel désappointement ! — « D'autant, dit le roi, que nous voulons, comme nous en avons toujours été en toutes choses soigneux, que nos paroles et promesses demeurent inviolables, notre intention est que ce qui a été convenu entre nous et la reine soit exactement observé[5]. »

Comme conclusion, le roi ajoute que le maréchal d'Aumont et Saint-Luc qui va partir pour la Bretagne feront connaître sa volonté. C'est dire très clairement que Morlaix sera donné à Norris.

Mais les jours passent, Saint-Luc ne hâte pas son retour ; il rentrera seulement le 5 décembre[6]. Le maréchal est encore à Quimper, il ne reviendra à Rennes qu'aux premiers jours d'août, 1595, pour y mourir[7]. Ni l'un ni l'autre ne se hâte d'exécuter les ordres du roi qui vraisemblablement n'insiste pas pour une prompte exécution.

La reine d'Angleterre a d'autres griefs contre le maréchal. Celui-ci s'indigne des déprédations commises par les Anglais auxquelles il s'oppose même par la force. De là de fréquents débats entre lui

[1] Morice : *Pr.* III. Col 1615.
[2] Morice : *Pr.* III. Col. 1615.
[3] Col. 1618.
[4] Col. 1618-1619.
[5] Col. 1621.
[6] Pichart. Col. 1743.
[7] Pichard. Col. 1746.

Hosted by Google

et Norris. Enfin le général anglais consent à suivre le maréchal avec les restes de son armée au siège de Corlay. Mais quand la place s'est rendue, il invoque un ordre de rappel de la reine[1]. Saint-Luc très lié avec Norris obtient qu'il reste encore un mois pour attendre des ordres définitifs ; et les Anglais se détachant de l'armée royale se retirent à Paimpol[2].

Pendant ce temps, le maréchal repartait pour Quimper afin de surveiller les travaux des fortifications qu'il avait ordonnées[3].

Saint-Luc prenant le commandement conduisit ses troupes à La Roche-Derrien à quelques lieues de Paimpol, afin de voir plus souvent Norris et d'essayer de le retenir. Mais l'ordre de rappel arriva. Des navires anglais entrèrent à Paimpol, Norris s'embarqua au mois de mai pour aller reprendre son gouvernement du Munster[4].

Le départ des Anglais affaiblissait l'armée royale dans un moment critique. Henri IV venait de déclarer la guerre à l'Espagne (17 janvier 1595) ; et on pouvait présumer que l'armée espagnole allait être renforcée en Bretagne.

D'Aumont et Saint-Luc avaient à se concerter : ils prirent rendez-vous en un point intermédiaire entre La Roche-Derrien et Quimper[5]. Là il fut reconnu que Saint-Luc ne pouvait, avec ce qui lui restait d'hommes, tenir tête aux Espagnols et à Mercœur ; et il fut résolu que Saint-Luc se rapprocherait de Rennes, et que « pour tenir ses troupes en action », il irait assiéger quelques petites places voisines, notamment Fougeray[6].

Pendant que Saint-Luc recevait la soumission de ces places qui se

[1] Morice II. p. 444.

[2] Montmartin. P. CCCVI.

[3] Moreau, chap XXXII. D'après Montmartin, d'Aumont fit deux séjours à Quimper : 1° au retour de Crozon, 2° au retour de Corlay. Moreau a omis de marquer le second séjour.

[4] On a imaginé et Levot répète sans preuve (*Norris*. Biographie Michaud) que Norris mourut peu après du chagrin de voir ses services en France si peu récompensés. Nous aurons la preuve du contraire.

[5] Montmartin appelle ce lieu *Lannocin*, nom inconnu (P. CCCVII). Le 27 et le 28 avril, le maréchal écrit de Guingamp, et on voit dans une de ces lettres qu'il a passé, quelques jours auparavant, à Quintin. (Morice III. Col. 1636.)

[6] C'est à ce siège que fut tué René de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart. Ci-dessus, § XIV.

Hosted by Google

rendirent à la vue du canon, le maréchal ayant à peu près terminé les travaux ordonnés à Quimper partit pour Rennes[1].

Par malheur le château de Comper dans la forêt de Paimpont n'était pas loin de sa route. Ce poste était à cheval sur le chemin de Mercœur entre Nantes et la côte nord de Bretagne, et à ce point de vue il importait de l'enlever[2]; mais un autre motif détermina Saint-Luc d'abord, et après lui le maréchal. Le château appartenait au jeune comte de Laval et la comtesse douairière en avait l'usufruit. Saint-Luc et d'Aumont voulurent plaire à la comtesse en remettant Comper en sa possession. Saint-Luc vint au devant du maréchal à Saint-Méen, et l'écartant de la route de Rennes le conduisit à Comper.

Le siège fut entrepris, contre l'avis de Montmartin, avec des moyens insuffisants. Le maréchal reconnaissant aussitôt l'imprudence commise voulait lever le siège; mais Saint-Luc s'obstina. Le 3 juillet le maréchal fut atteint d'une arquebusade au bras droit; et transporté à Montfort, il vit, quelques jours après, revenir Saint-Luc. Avant même d'avoir établi ses batteries, celui-ci, menacé par Mercœur et se croyant menacé par les Espagnols qui s'annonçaient sans venir, avait levé le siège.

Le maréchal transporté à Rennes succomba le 19 août. Les Bretons dit dom Taillandier, « le pleurèrent comme leur père, et comme le premier qui avait commencé à les affranchir du joug espagnol[3] ». Pour être tout à fait juste, il fallait ajouter : « Et comme celui qui les avait délivrés des Anglais. »

[1] Matthieu dit que le maréchal quitta Quimper au commencement du Carême. (P. 250). En 1595, Pâques tombait le 26 mars. Le Carême avait donc commencé le 9 février. A cette date, le maréchal n'était pas encore, d'après Montmartin, revenu de Corlay à Quimper. Il n'a quitté définitivement Quimper qu'après le départ des Anglais en mai, et après la prise de Fougeray, fin de mai ou commencement de juin. Ogée place ce dernier fait en juillet ; mais il se trompe assurément, puisque (Montmartin), dès le 3 juillet, le maréchal fut blessé à Comper. Or, depuis le commencement du siège, le maréchal avait eu le temps d'aller de Comper à Malestroit et d'en revenir ; le siège avait donc commencé une quinzaine auparavant ; et le maréchal avait mis une huitaine au moins à venir de Quimper à Saint-Méen, où Saint-Luc l'arrêta pour le mener à Comper.

[2] Morice II. p. 446.

[3] II, p. 447. La mort de d'Aumont laissait le commandement à Saint-Luc, qui, pour le malheur de la Basse-Bretagne, allait le garder jusqu'au commencement

Hosted by Google

Le maréchal avait jugé que la liberté du pillage et la possession de Morlaix étaient un trop haut prix de leur présence en Bretagne. Nul doute que ses exigences au point de vue de la discipline et son opposition à la remise de Morlaix n'aient été la cause déterminante du rappel de Norris. On peut croire que, malgré les embarras momentanés que lui causait leur départ, d'Aumont s'était consolé de leur absence.

Mais les Etats en jugèrent autrement. Ils firent partir en toute hâte un gentilhomme pour demander en leur nom un nouvel envoi de troupes. La reine répondit qu'elle venait d'envoyer des secours contre les Espagnols dont il lui importait surtout d'arrêter les progrès en Picardie, et pria les Etats de l'excuser, en protestant de son amitié[1]. Le refus était poli, mais net.

Le maréchal de Brissac, successeur du maréchal d'Aumont[2], paraît l'avoir entendu autrement. Deux ans plus tard, il écrira au roi :

« Si les ennemis ont des Espagnols, il faut que votre Majesté aye 2,000 Anglois en cette province, ensemble des poudres, balles et artillerie, à quoy elle pourvoira s'il lui plaist[3]. »

Le roi laissa dire Brissac. Il avait mieux à faire ; et, sans le secours des Anglais, il allait accomplir la seconde partie du programme que les Etats avaient tracé au maréchal d'Aumont et que celui-ci avait fait sien : « Expulser et chasser les mortels ennemis de la province », les Espagnols[4].

de 1596 Il suffit de rappeler ici que Saint-Luc recevant la Fontenelle à rançon, au lieu de le livrer à la justice, donna occasion aux brigandages exercés depuis par celui-ci (octobre ou commencement de novembre 1595). Moreau, p. 303.

On lit à la Table de l'*Histoire des Français*, de Sismondi (T. XXI, p. 351 : Revers du maréchal d'Aumont en Bretagne. — (T. XXI, p. 172.), l'historien mentionnant la nomination de d'Aumont comme lieutenant général, ajoute : « Il éprouva à son tour de constants revers attirés surtout sur lui par la jalousie des Bourbons » ; et il renvoie à dom Taillandier, Livre XIX, p. 415-423. Or, à la page 423, dom Taillandier en est encore au supplice du baron de Crapado (février 1593) qui précéda de six mois l'entrée du maréchal en Bretagne.

Voilà comme on appuie une imagination d'une citation inexacte. Moralité : vérifier toutes les citations.

[1] Morice II, p. 450.

[2] Charles de Cossé, comte de Brissac « réunit en sa personne les deux lieutenances générales de Saint-Luc et d'Aumont ». Il fit son entrée à Rennes, le 25 octobre 1596. Il devint duc de Brissac en 1611.

[3] Lettre de Rennes, 25 août 1597. Morice III, col.

[4] Lettre des États, 25 novembre 1594, Morice III, col. 1626.

Hosted by Google

XX

Trois ans après le départ des Anglais, les Espagnols étaient encore en Bretagne.

Le maréchal d'Aumont n'avait pas retenu les Anglais. Mercœur ne voulait pas et ne pouvait plus se séparer des Espagnols ; et ceux-ci mettaient tout en œuvre pour se l'attacher entièrement. Au moment où Henri IV déclara la guerre à l'Espagne, le roi Philippe fit offrir à Mercœur une pension de 100 000 écus avec de nouvelles troupes « s'il voulait se déclarer tout à fait pour les Espagnols[1] ».

Mercœur, au lieu d'accepter, envoya en Espagne son confident le florentin Tournabon. Ce départ que Mercœur ne tint pas secret était de nature à faire ombrage à la cour de France.

Les conférences pour la paix avaient été reprises à Ancenis (20 février 1595). Après quelques débats, les commissaires du roi proposèrent une trève « durant laquelle on travaillerait sérieusement à la paix » ; mais la condition de cette trève était le renvoi des Anglais et des Espagnols. Le roi ne risquait rien. Il savait (ce que personne ne savait encore) que le rappel de Norris était décidé, et il pressentait que Mercœur, en eût-il la volonté, n'était plus maître de renvoyer ses infidèles alliés. Mercœur rejeta la condition proposée. Les conférences furent rompues (15 avril) ; et les royaux ne manquèrent pas de reprocher à Mercœur son attachement aux Espagnols[2].

Ils ne calomniaient pas Mercœur. Si l'on en croit Matthieu, en ce moment même le roi d'Espagne promettait à Mercœur de nouvelles troupes, s'il s'engageait à reconnaître les prétendus droits de l'infante sur la Bretagne ; et le vieil historien ajoute : « Une lettre venant de ce côté (l'Espagne), laquelle je déchiffrai par commandement, en portait les persuasions et assurances[3]. »

Quoi qu'il en soit des assurances lointaines venues de l'Escurial, il

[1] Taillandier II, p. 443.
[2] Tallandier II, p. 444.
[3] Matthieu, p. 252.

Hosted by Google

semblait que Mercœur n'eût plus aucun service à attendre de l'armée espagnole en Bretagne. On ne peut même comprendre qu'après tout ce qu'il avait vu, Mercœur pût encore compter sur don Juan. La vérité est que, depuis leur arrivée, les Espagnols ne lui avaient pas rendu un seul service qui pût paraître désintéressé.

A peine débarqués, ils s'emparent d'Hennebont qui, occupé par les royaux, gêne les communications de Blavet avec la Basse-Bretagne ; — à la fin de 1591, ils assiégent avec Mercœur le château de Blain où ils trouveront un « immense butin » ; — en août 1592, sur l'appel de Mercœur, ils viennent par mer à Tréguier, où ils savent qu'ils pilleront à discrétion[1].

Mais, après la victoire de Craon, don Juan a empêché Mercœur de poursuivre ses avantages ; — plus tard il l'a empêché de sauver Morlaix ; — tout récemment. il n'a pas su secourir Corlay, arrêter d'Aumont marchant avec une poignée d'hommes de Quimper sur Rennes[2], ni faire lever le siège de Comper[3]. Don Juan allait persister dans cette inaction calculée ; il n'a qu'un pas à faire pour empêcher Saint-Luc de prendre avec un peu de monde quelques places autour de Rennes ; il les laisse prendre. Enfin, en septembre 1595, Mercœur va supplier don Juan de venir avec lui assiéger Clisson et don Juan répondra qu'il ne peut passer la Loire.

La vérité est que don Juan voyait, avec tout le monde, « les affaires de Mercœur se défiler et se découdre[4]. » Malgré le départ des Anglais (mai 1595), il jugeait la partie de Mercœur perdue, et il l'abandonnait.

Mercœur avait envoyé au roi d'Espagne pour se plaindre de

[1] Des historiens ont vu là un *arrivage* d'Espagne. (Daru III, p. 314). C'est une erreur, les Espagnols venus de Blavet obéissaient à Mercœur qui les conviait au pillage d'une ville épiscopale, mais royaliste, comme deux ans auparavant il y avait convié des bandes de paysans ligueurs commandées par le capitaine Kérousy (Voir *Documents sur la Ligue*, p. 156 et 170.)

[2] Après le départ des Anglais, Mercœur était aux environs de Pontivy (*Mandement de Mercœur, daté du camp de Bubry, 5 avril 1955*, Morice III. Col. 1634), et les Espagnols n'étaient pas loin.

[3] Les Espagnols annonçaient de jour en jour leur arrivée ; mais ils n'arrivaient pas, et c'est à l'approche de Mercœur lui-même que Saint-Luc abandonna le siège de Comper. — (Montmartin, p. CCCVII.)

[4] Montmartin p. CCCVIII.

Hosted by Google

don Juan et demander son rappel et son remplacement[1]. Il semble que ce rappel n'aurait été que le juste châtiment de la perte de Crozon. Le roi d'Espagne en jugea autrement, et maintint don Juan à la tête de ses troupes ; mais la démarche de Mercœur fut connue ; et, de ce jour, la rupture avec le colonel espagnol fut complète. C'était peut-être ce que voulait le roi d'Espagne.

La déclaration de guerre à l'Espagne (17 janvier 1595) avait changé la situation. Don Juan pouvait désormais faire en toute liberté les affaires de son maître.

Privé de Crozon et perdant le moyen de s'emparer de Brest, le chef espagnol ne se contentait pas de Blavet et cherchait d'autres postes ; mais ce n'est pas à Mercœur qu'il les demandait.

Ainsi la ville de Vannes dévouée à Mercœur avait alors pour capitaine René d'Arradon[2] ; don Juan obtint de lui ce qu'il n'aurait pas obtenu de Mercœur, l'entrée dans la ville de deux ou trois cents Espagnols[3]. Vers le même temps, en juin 1595, La Fontenelle s'empara de l'île Tristan à l'entrée de Douarnenez. Il allait la rendre presque imprenable, mais, comme toutes les places, elle aurait pu être réduite par la famine. La Fontenelle avait besoin des Espagnols pour se ravitailler par mer ; et don Juan comptait sur La Fontenelle pour lui livrer au besoin l'île Tristan. La meilleure intelligence régnait entre eux; et don Juan savait bien, et Mercœur aussi, que La Fontenelle était à sa dévotion bien plus qu'à celle de Mercœur [4].

Vers le même temps, le capitaine de Bréhat signalait le passage de quatre galères et de six navires espagnols semblant faire route sur Saint-Malo[5], et le capitaine anglais de Jersey écrivait que les Espagnols préparaient une descente de ce côté et comptaient sur l'assistance de La Fontenelle[6].

Quelque temps après, celui-ci rendit aux Espagnols un service plus complet qu'il ne comptait.

[1] Montmartin, p CCCVIII.
[2] Frère de Jérôme d'Arradon. seigneur de Quinipily, l'auteur des *Mémoires*.
[3] Montmartin, p. CCCVIII
[4] Montmartin p. CCCVIII.
[5] Lettre de Coëtquen. St-Malo, 6 août. 1595. Morice, III, col. 1637.
[6] Lettre du 19 août 1595. Morice. Id.

Hosted by Google

Il avait jeté ses vues sur le fort de Primel (par. de Plougasnou) vers l'entrée de la rade de Morlaix. Ce fort était commandé par François de Goesbriant que le maréchal d'Aumont venait de ramener au parti du roi[1]. Mais La Fontenelle ne pouvait se flatter d'emporter Primel avec ses seules forces. Que fait-il? Il signale ce poste aux Espagnols : il en exagère l'importance. Il leur représente qu'une fois maîtres de Primel, il leur sera facile de saisir le château du Taureau qui commande la rade de Morlaix : ils inquiéteront ainsi le commerce de la ville; et, plus tard, bâtissant un fort dans l'Ile-Verte qui ferme le port de Roscoff, ils auront là un abri sûr pour leur flotte et commanderont la Manche. — C'est ainsi qu'il persuada aux Espagnols de se joindre à lui pour prendre Primel, comptant bien le garder pour lui seul.

La perspective d'un établissement sur la Manche flattait les Espagnols : et ils goûtèrent si bien les raisons de La Fontenelle qu'une fois maîtres de Primel avec lui, ils chassèrent tous les Français, pendant son absence, et y demeurèrent seuls maîtres. Ainsi avaient-ils fait six ans auparavant à Blavet. Cela se passait le 4 mai 1596. Une trève signée à la fin de 1595 pour les quatre premiers mois de l'année suivante venait d'être prolongée, l'occupation de Primel fut considérée comme une violation de la trève. Mercœur, qui voyait avec peine ce nouvel établissement de ses prétendus alliés, s'employa activement pour faire rendre la place et pour obtenir la liberté de Goesbriant ; mais ses démarches furent inutiles : Goesbriant resta prisonnier à Primel, puis à Blavet pendant une année. L'année suivante La Fontenelle essaya en vain de reprendre Primel[2], et, en mars 1598, la place était encore aux mains des Espagnols[3].

[1] Le Men. : *Etudes historiques sur le Finistère.* La *Prise de Primel,* p. 124.

[2] Taillandier II, p. 461.

[3] Le souvenir du séjour des Espagnols à Primel est resté dans la poésie populaire. Il semble que des voleurs de grands chemins gênaient les communications des Espagnols. On lit dans un *gwerz*, recueilli par M. Luzel : — « Quand le roi d'Espagne entendit (les exploits des voleurs), — il leva une armée — et envoya une troupe de cinq cents hommes pour purger le bois de Coadandrezen ». V. Marguerite Charlès et les Rannou, dans *Guerziou Breiz-Izel,* II, 74 et suiv.

Ce bois est en la commune de Tréduder, au voisinage de la *lieue de grève.*

Hosted by Google

La Fontenelle et don Juan ayant besoin l'un de l'autre se pardonnèrent mutuellement leurs trahisons réciproques ; et, lors de la paix de 1598, si le roi confirma La Fontenelle dans la capitainerie de l'île Tristan (20 mars)[1], le créa capitaine de 50 hommes d'armes[2], et lui accorda des lettres d'abolition (avril)[3], c'est de crainte qu'il ne livrât l'île Tristan aux Espagnols[4].

Enfin Mercœur avait établi deux mille Espagnols au Pellerin sur la rive gauche de la Loire, poste qui avait son importance entre Nantes et la mer. Mais don Juan aurait donné tous ces postes pour Brest, auquel le roi d'Espagne ne renonçait pas et pour Nantes qu'il osa demander à Mercœur.

Pendant ces événements, les conférences pour la paix interrompues, puis reprises, étaient rendues interminables par l'attitude de Mercœur. Après deux années elles n'avaient eu d'autres résultats que quelques trèves, celle notamment conclue en décembre 1595.

En ce mois même, le Pape avait enfin accordé l'absolution à Henri IV. Cet acte détermina Mayenne à poser les armes. Mercœur au contraire protesta contre l'absolution et contre le Pape et les cardinaux, « qui, disait-il, s'étaient laissés tromper. » Mais bientôt Tournabon lui écrivit d'Espagne qu'il était perdu, et qu'il n'avait plus qu'à gagner du temps. Mercœur en effet n'avait plus d'espoir qu'en la mort du roi, qui combattait sans cesse, et qui, en chaque rencontre, s'exposait au péril comme un simple soldat.

Le conseil du Florentin était suivi et Mercœur gagnait du temps, en jouant un double jeu. Il négociait avec Henri IV, qui n'osait trop le presser, de peur qu'il ne remît aux Espagnols les places de Bretagne qu'il détenait encore. Il négociait avec le roi d'Espagne ; celui-ci, qui venait de prendre Doullens, Cambray, Calais, revenait sur les promesses faites autrefois à Mercœur, essayait de lui persuader de reconnaître l'infante, comme héritière du duché, et lui demandait de combattre pour elle[5] ; à quoi

[1] Morice. Pr. III. Col. 1656

[2] Taillandier, p. 478.

[3] Enregistrées au Parlement le 28 mai. Morice. Pr. III. Col. 1682 83.

[4] Taillandier, p. 478 Rosnyvinen de Piré, p 134.

[5] Cela semble bien démontrer qu'à un certain moment le roi d'Espagne lui avait laissé espérer la souveraineté de la Bretagne.

Hosted by Google

Mercœur répondait en menaçant de faire la paix avec le roi[1].

Pour déterminer enfin Mercœur, le roi d'Espagne résolut de frapper un grand coup en Bretagne, pensant que le roi Henri IV et son armée avaient assez à faire du côté de la Flandre.

Au mois de juillet ou d'août 1596, une flotte armée dans les ports de Galice prit la mer ; mais la tempête dispersa les navires et les porta sur les côtes de Portugal[2].

Pour cette fois, le danger était écarté ; mais, comme nous le verrons, le roi d'Espagne ne renonça pas à ses projets.

Le 11 mars 1597, les Espagnols avaient surpris Amiens ; le roi d'Espagne crut voir ouverte devant lui la route de Paris. Il se crut bientôt le maître ; et son agent auprès de Mercœur osa demander au duc de faire entrer les Espagnols dans la ville de Nantes ; et offrait, dit-on, 100,000 écus au gouverneur pour lui livrer le château ; mais le peuple, ligueur pourtant, « désirait infiniment la paix et avait l'âme royalle[3] » ; les habitants déclarèrent qu'ils aimaient mieux se faire tuer que de recevoir les Espagnols.

Sur ces entrefaites, la nouvelle parvint à Nantes de la reprise d'Amiens (25 septembre 1597) et Montmartin envoyé à Mercœur put lui annoncer que dans huit jours il pourrait voir le roi avec son armée devant Nantes, qui selon lui ne pouvait tenir « devant des canons bien servis quatre jours durant[4] ». Mercœur devenu plus sage consentit enfin à la trève que, quelques semaines auparavant, il repoussait dédaigneusement (17 octobre).

En ce moment même, une flotte de cent vingt voiles quittait les ports de la Galice et mettait le cap sur Brest. Averti par des navires légers qui avaient rencontré la flotte en mer, Sourdéac demanda au comte de Brissac un secours que Brissac ne put lui donner. Réduit à ses seules forces, le gouverneur de Brest convoqua tous les gentilshommes, le ban, l'arrière-ban et les milices.

Le 1er novembre, au soir, les cloches de toutes les paroisses sonnaient pour les morts... tout à coup la sonnerie funèbre s'in-

[1] Taillandier II, p. 455.
[2] Matthieu, p. 250
[3] Montmartin, p. CCCXV.
[4] Montmartin, p. CCCXV.

Hosted by Google

terrompt, et le tocsin se fait entendre ; et, la nuit venue, toutes les collines du rivage s'illuminent de feux. C'est le double signal ordonné par Sourdéac. La flotte avait été vue de Saint-Mathieu faisant voile vers le Conquet. Le soir même, le gouverneur de Brest se mettait en route avec tout son monde, et les milices paroissiales accouraient en hâte vers la côte. Le lendemain, quand le jour parut enfin, la multitude assemblée sur le rivage put voir la flotte dispersée[1]. La tempête en avait eu raison.

La perte de la flotte espagnole était la ruine des dernières espérances de Mercœur ; de ce jour, il comprit enfin qu'il n'avait plus qu'à se soumettre après tous les autres, en essayant d'obtenir les meilleures conditions.

Lors de la paix du 20 mars 1598, les Espagnols occupaient encore leur poste du Pellerin en Basse-Loire, Primel et Blavet, et ne semblaient pas disposés à les abandonner. Dans un article secret du traité, le roi accordait aux « Espagnols qui étaient dans la rivière de Nantes un passeport pour retourner en Espagne, mais sans qu'ils pussent entrer à Blavet, ni dans un port de Bretagne[2] » ; tant on avait confiance en eux !

Au mois de mai suivant, les Espagnols n'avaient pas encore évacué Blavet ; et, comme si le roi d'Espagne n'avait plus de navires pour rapatrier ses soldats, les Etats assemblés à Rennes s'engageaient à « fournir des vivres et des vaisseaux pour hâter leur départ ».

Les retards n'avaient plus de prétexte ; et les Espagnols partirent enfin.

Depuis neuf ans, la Bretagne était foulée par les Anglais et les Espagnols. Le vœu exprimé par les Etats au nom des Bretons était enfin exaucé : « Ni Anglais ni Espagnols ! mais Bretons et Français pour crier ensemble : Vive le Roi ! »

---

[1] Morice II, 468-69.

[2] Article XVI. Morice III. Col. 1666.

Hosted by Google

ÉPILOGUE

Pendant neuf ans la Bretagne avait été la proie et le champ de bataille des Anglais et des Espagnols. En voyant enfin partir ces hôtes également funestes, qu'ils fussent amis ou ennemis, pas un Breton qui ne leur adressât en guise d'adieu ce vœu égoïste : « Allez donc vous battre ailleurs ! »

Ce vœu allait être exaucé.

Le général Norris rappelé par la reine (mai 1595) avait repris son gouvernement du Munster. A son arrivée, il trouva l'Irlande en feu. Le comte de Tyrone, chef de l'insurrection, tenait l'Ulster et le Connaught avec une armée de dix mille hommes ; et il attendait un secours espagnol. Aux vieilles troupes ramenées de France et de Bretagne, Norris avait joint quelques recrues nouvelles. Prévenant l'arrivée des Espagnols, il marcha résolument aux insurgés, et Tyrone fut contraint de capituler en donnant des otages. Les Espagnols arrivant trop tard se jetèrent sur la côte de Cornouaille, la pillèrent et rentrèrent en Espagne sans combat (1596).

A la fin de cette année, une flotte formidable et chargée de soldats partit des ports de Galice faisant voile vers l'Irlande ; mais elle eut le sort ordinaire des *Armadas* : elle fut dispersée par la tempête dans le golfe de Gascogne.

De ce jour, Philippe II, qui se sentait mourir, n'envoya plus que des secours d'argent aux insurrections que le comte de Tyrone renouvela presque chaque année.

Le traité de Vervins (2 mai 1598) avait rétabli la paix entre la France et l'Espagne ; mais la guerre continuait entre l'Espagne et l'Angleterre. Après la mort de Philippe II (13 septembre 1598), Philippe III reprit les anciens errements de son père.

L'insurrection de l'Irlande avait recommencé au printemps de

Hosted by Google

1601 sous le commandement de Tyrone et de O'Donnel. Le 21 septembre, une flotte que montait don Juan d'Aquila prit terre à Kinsale, sur la côte du Munster. Don Juan se hâta de débarquer quatre mille hommes de vieilles troupes, et de lancer un manifeste annonçant qu'il venait de rétablir la religion catholique ; mais il se laissa enfermer dans Kinsale par l'armée anglaise, et on ne voit pas qu'il ait essayé de se dégager. Il attendait un secours du dehors.

Pendant que don Juan occupait Kinsale, une autre flotte commandée par O Campo débarquait 2000 Espagnols à Baltimore, à douze lieues de Kinsale. Sans perdre un moment, Tyrone et O'Donnel rejoignirent O Campo avec 5000 hommes, et les deux corps réunis se mirent en marche pour dégager don Juan. Mais, en route, ils furent écrasés par l'armée anglaise : Tyrone se réfugia dans les marais ; O'Donnel se jeta avec quelques centaines d'hommes dans un vaisseau qui reprit aussitôt la route de l'Espagne ; O Campo fut fait prisonnier.

Après cet échec, don Juan renonçant à combattre se rendit : sa flotte fut capturée, et lui même avec son armée fut rapatrié sur des navires anglais.

Juan d'Aquila revenait d'Irlande sans gloire, comme trois ans auparavant il était revenu de Bretagne. Il attribua son insuccès aux insurgés irlandais, qui pourtant s'étaient fait tuer pour lui porter secours. Le roi Philippe le crut sur parole ; et, sans cesser d'envoyer des secours d'argent aux insurgés irlandais, il se garda désormais de leur envoyer ses soldats[1].

J. Trévédy,

Ancien Président du Tribunal de Quimper, vice-président honoraire de la Société archéologique du Finistère.

[1] Smollett : *Histoire d'Angleterre*, T. XI, Liv. V, Ch. VIII.

Hosted by Google

ÉTUDES HISTORIQUES

L'OPPOSITION AUX ÉTATS DE BRETAGNE

LA TENUE DE 1760

(Suite.)

VI.

Le refus des impôts.

La question du scrutin n'était pas la seule qui eût causé de poignants soucis au représentant du roi, celle des finances, toujours irritante, avait provoqué une tempête.

Les demandes de fonds étaient plus élevées que jamais. Le ministère, pressé d'argent pour la guerre, pour les armements de la marine, pour les dépenses de la cour, exigeait, en plus des deux vingtièmes abonnés à 2 400 000 livres, un troisième vingtième et toujours les 2 sols pour livre de chacun ; en outre le doublement et pour certaines cotes le triplement de la capitation, plus les 4 sols pour livres d'iceux (or l'intendant trouvait lui-même exagérée la somme de 1 800 000 livres que produisait la capitation) ; enfin les droits sur les courtiers-jaugeurs, contrôleurs des boucheries, boissons, etc.

Hosted by Google

Devant l'énormité de ces exigences, la noblesse déjà mal disposée se cabra ; elle avait, disait-elle, à défendre les intérêts du peuple, elle n'accepterait jamais de pareilles exactions qui seraient la ruine de la province. Une commission fut nommée pour adresser des remontrances au roi. MM. de la Biliais, de la Bédoyère, de Kerguézec, des Nétumières, de Kersauson, de Coëtanscours et de Pontual furent désignés. C'étaient les chefs de l'opposition.

Le duc accorda au nom du roi une réduction de 350 000 livres sur le 3e vingtième, ramené ainsi à 850 000 livres.

C'était trop peu.

Après divers pourparlers qui n'aboutirent pas, le moment vint de prendre une décision : le tiers accepta les impôts, la noblesse par 92 voix contre 53 les refusa tous en masse, principal et accessoires ; l'église en apprenant ce vote tarda à délibérer[1] (9 octobre 1760).

Jamais la noblesse n'avait ainsi rejeté les impôts en bloc. Aussi le commandant est indigné, il écrit le jour même :

« La noblesse a poussé la déraison et l'extravagance au dernier degré dans la séance de ce matin... la *cabale* ayant totalement subjugué les esprits .. j'acquiesçai d'autant plus volontiers à l'idée de surseoir que je savais que le délire était au dernier degré sur le théâtre. Le duc de Rohan, président, avait essuyé des propos aussi déplacés qu'insolents, il n'osait et ne pouvait plus parler, et les gens sages étaient sortis pour n'être pas exposés aux injures des séditieux et même à leurs mauvais traitements. Mais M. de Coëtanscours et ses adhérents craignirent que leurs partisans ne faiblissent, la séance ayant été levée malgré les cris et les menaces de la *cabale*, les chefs arrêtèrent sur le théâtre leurs partisans au nombre de plus de cinquante et leur firent jurer hautement, foi de gentilhomme, qu'ils persisteraient le lendemain dans leur avis. Cette scène fut accompagnée des propos les plus violents et les plus extravagants. M. le duc de Rohan, qui ne put s'empêcher d'en

[1] *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.* C. 2689 et C. 1766. Procès-verbal officiel et lettres de l'Intendant.

Hosted by Google

entendre une partie en sortant, en était affecté le soir jusqu'à verser des larmes[1]. »

L'esprit d'indépendance, l'exaltation de la résistance pouvaient entraîner quelques folies. Un gentilhomme n'avait-il pas osé dire peu de jours auparavant, dans le salon même du duc d'Aiguillon, et devant une nombreuse assistance, que les Etats devraient faire élever un monument aux quatre gentilshommes qui furent décapités à Nantes en 1720 pour la liberté de la Bretagne, car personne ne méritait plus qu'eux cette distinction[2].

Le duc qui l'entendit le pria de se taire, mais n'osa rien dire de plus.

Le ministre fut outré de cette audace. « Ce gentilhomme, écrit-il, eût mérité une punition très sévère », il regrette que le duc n'ait pas voulu sévir immédiatement et faire un exemple capable de contenir ceux de son espèce. Il eût dû même aller plus loin et, après s'être assuré de la personne de ce gentilhomme, charger le procureur général de porter plainte au Parlement, de requérir qu'il en fût informé et de le faire transférer ensuite dans les prisons de la Conciergerie du Palais à Rennes, pour son procès lui être fait suivant la rigueur des ordonnances... Un pareil exemple, ajoutait-il, eût été de nature à en imposer à tous ceux qui se permettent les propos indécents dont vous vous plaignez avec tant de raison et que l'impunité autorise[3]... »

Plusieurs fois les ministres insistèrent pour faire poursuivre cet imprudent ; mais le duc refusa constamment de livrer son nom. Il ne voulait pas pousser les choses aux dernières extrémités[4]. Il

[1] *Archives Nationales*, H. 440. Lettre du duc d'Aiguillon du 7 octobre. Réponse du contrôleur général du 12 octobre 1760.

[2] MM. de Pontcallec, de Montlouis, de Talhouët et du Couëdic, décapités le 26 mars 1720 sur la place du Bouffay, à Nantes, par ordre du régent, pour avoir essayé de défendre les privilèges de la province contre la régence et le gouvernement des *roués* ; leurs corps furent enterrés dans l'église des Carmes.

[3] *Archives Nationales*, H. 440. Lettres du duc d'Aiguillon du 7 octobre. Réponse du contrôleur général du 12 octobre 1760.

[4] D'Aiguillon d'ailleurs, en homme pratique, ne pouvait guère se dissimuler que le Parlement n'eût pu condamner le gentilhomme, l'appréciation *historique* d'un fait passé depuis un demi-siècle, dont tous les acteurs avaient disparu, ne tombant pas sous le coup de la loi. Ajoutez que le Parlement de Bretagne, en 1760, comme en 1720, était tout entier avec les défenseurs des droits de la province.

Hosted by Google

essayait au contraire d'agir sur les Etats par quelques gentilshommes dévoués, comme le marquis d'Apreville et le comte de la Belinaye, afin de faire revenir la noblesse sur son refus.

Ce n'était pas facile. Les esprits étaient mal disposés. « Chaque fois que le duc de Rohan ou un orateur parlant pour la conciliation se levait, la *cabale* faisait des huées épouvantables et ne les discontinuait que lorsqu'ils étaient rassis. M. de Coëtanscours et M. de Kerguézec prenaient alors la parole, et le silence le plus profond régnait dans l'assemblée. Chaque phrase indécente était suivie de battements de mains et on la répétait avec emphase à tous les coins de la salle. »

Les commissaires du roi usèrent alors du grand moyen qui réussissait presque toujours. Ils firent savoir aux Etats que le roi se chargerait lui-même de recouvrer les impôts par l'intendant et ses agents, que par suite la province devait renoncer aux abonnements. La crainte salutaire de voir le pays devenir la proie des agents du fisc royal, non moins que les exhortations individuelles et collectives du commandant finirent par faire réfléchir certains esprits. La question fut reprise à la séance du 17 octobre ; M. de Coëtanscours, irréconciliable, déclara que la noblesse ne pouvait abandonner le peuple, qui serait écrasé si les abonnements proposés étaient acceptés.

Mais alors un gentilhomme obscur, M. de Berthou, de Vannes, se leva et dit hautement :

« C'est votre mauvaise foi, Monsieur, votre opiniâtreté et celle de vos adhérents, qui causeront la ruine de la province. Nous ne sommes plus les dupes des sentiments patriotiques que vous étalez avec tant d'emphase et nous lisons actuellement jusqu'au fond de votre cœur. » L'orateur fut applaudi, les *tuteurs* gardèrent le silence.

On proposa de passer au vote. L'Eglise et le tiers se retirent dans leurs chambres. La noblesse, selon l'usage, reste sur le théâtre. Le duc de Rohan veut commencer le scrutin, mais la *cabale* fait un bruit si affreux, qu'il est de toute impossibilité d'entendre les noms que le greffier appelle ; on repousse à coups de poing les premiers qui veulent donner leurs billets. « Cette scène aussi indécente que ridicule dure jusqu'à 5 heures du soir. M. le duc de Rohan, voyant que les gens sages, quoique en plus grand nombre,

Hosted by Google

ne pouvaient plus tenir tête aux séditieux qui ne leur répondaient que par des invectives et par des hurlements épouvantables, craignant qu'à l'approche de la nuit, le théâtre ne se changeât en champ de bataille, envoie prier les présidents de l'Église et du tiers d'y rentrer pour lever la séance. » On voit que certains procédés parlementaires employés de nos jours étaient déjà en usage à cette époque.

Cependant la résistance était inutile. Le lendemain, après un discours habile de l'abbé de Pontbriand, les abonnements furent votés[1]. (Séance du 18 octobre.)

Le contrôleur général fut fort satisfait du vote des vingtièmes et de la capitation mais il voulait sévir contre les chefs de la *cabale*. « Je n'ai pu lire, écrivait-il, sans en être extrêmement affecté les détails que contiennent sur cette matière presque toutes vos lettres. Je sais qu'il est rare que les assemblées des Etats de Bretagne se soient passées sans quelques scènes violentes et extraordinaires de la part de certains membres de l'ordre de la noblesse ; mais je vois, par tout ce qui m'en a été dit, que rien n'approche de ce qui se passe dans celle-ci et que les choses y ont été portées à un excès qu'il n'est plus permis de dissimuler. La punition sévère des coupables me paraît indispensable pour le bien du service du roi qu'il deviendrait sans cela impraticable de procurer. »

Le malheureux duc n'était pas au bout de ses mauvais jours. « Je ne vous rendrai pas compte, écrit-il, des propos indécents, je puis même dire insolents que la *cabale* tient sur M. le duc de Rohan et sur moi. Je suis, à ce qu'elle dit, un véritable commissaire du roi, c'est-à-dire un fripon et un homme de très mauvaise foi et M. le duc de Rohan un traître.

« On proposa de nous mettre en pénitence, et M. le duc de Rohan y fut bien effectivement, n'ayant eu chez lui pendant la journée que quelques gens sages et déterminés, dont le nombre est peu considérable ; le bal et le jeu me préservèrent de ce malheur... »

L'opposition étant mécontente du vote des abonnements, M. de

[1] *Archives nationales*, H. 440. *Archives dép. d'Ille-et-Vilaine*, C. 2689, C. 1766.

Hosted by Google

Noyan, un des principaux aides-de-camp des chefs de la *cabale*, dit un jour qu'il fallait supprimer toutes les bourses dont les Etats sont dans l'usage de disposer, tant en faveur des maires qui remplissent leurs fonctions au gré du public, que des membres de certaines commissions et en vendre les jetons pour en appliquer le produit au paiement des dettes de la province.

« Cet avis avait pour objet de mortifier le tiers parce qu'il avait acquiescé avec acclamation à la dernière délibération, et les présidents qui nomment les commissions des bourses. — Le tiers répondit qu'il consentait très volontiers à cette suppression, mais qu'il demandait en même temps celle de toutes les pensions dont la noblesse jouit. — M. de Coëtanscours répliqua qu'il y acquiesçait d'autant plus aisément, qu'elles étaient presque toutes données à des militaires qui étaient vendus au roi et traîtres envers la patrie. — Cette impertinence fut reçue avec de grands battements de mains de la part de la *cabale* et de grands murmures de celle des officiers présents, mais comme ceux-ci ne savent ni parler ni crier, leurs antagonistes l'emportèrent à force de poitrine et on se retira aux Chambres pour délibérer sous cette double impression[1]. »

Cette petite scène de mœurs parlementaires au XVIIIe siècle n'est-elle pas pleine de caractère ? Cette fois encore les esprits sages s'entremirent, et bourses et pensions furent maintenues.

VII.

Le droit des courtiers-jaugeurs.

Une dernière exigence du ministère au sujet des impôts faillit une fois de plus tout compromettre et retarda la fin de la session de plus de trois semaines.

Les Etats avaient racheté au roi en 1722 les droits de « courtiers-

[1] *Archives nationales*, H. 440. Lettre du contrôleur général du 22 octobre et du duc d'Aiguillon du 21 octobre 1760.

Hosted by Google

jaugeurs et d'inspecteurs aux boucheries » (droits accessoires des *devoirs* ou contributions indirectes) ; ils en étaient propriétaires, pouvaient les percevoir à leur profit ou les éteindre à leur gré. A chaque session le contrat solennel leur reconnaissait explicitement la confirmation à perpétuité de cette subrogation et propriété.

Le pouvoir, faisant flèche de tout bois, imagina de demander à la province un sou pour livre du produit de ces droits. Cela parut monstrueux aux Etats et en effet c'était contraire à tous les principes de légalité. On ne peut pas réclamer l'accessoire quand on a aliéné le principal.

L'Assemblée adressa au roi un mémoire où elle disait : « les Etats de Bretagne n'auraient pas dû s'attendre à être assimilés à une compagnie de traitants qui stipulent pour eux seuls et qui font sur leurs traités des profits personnels[1]. »

L'intendant lui-même estimait que l'on ne pourrait répondre aux objections très fondées des représentants de la Bretagne qu'en s'appuyant sur des raisons générales : que le roi à cause de la guerre avait besoin d'argent, que toutes les provinces payaient ces droits, etc ..

« Mais ces réponses générales, ajoutait-il, ne persuaderont jamais les Etats que, contre le texte le plus clair et le plus précis du contrat qu'ils passent chaque année avec les commissaires de Sa Majesté, on puisse exiger d'eux une augmentation de droits ou de taxes, relativement à un objet qui en a été absolument affranchi, en conséquence des sommes considérables qu'ils ont fournies au roi en différents temps... Il reste dans les Etats un fond d'humeur qui rallumera bientôt le feu que nous y avons vu, si on peut trouver quelque prétexte pour le faire éclater[2]... »

C'est en effet ce qui arriva. Ces exigences produisirent dans l'assemblée un véritable soulèvement. A la séance du 3 décembre notamment, vers 4 heures, plusieurs gentilshommes ayant dîné au cabaret en revinrent fort échauffés. Les présidents durent lever la

[1] *Archives nationales*, H. 642.

[2] *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, C. 1767. Lettre de l'Intendant aux ministres du 30 novembre 1760.

Hosted by Google

séance malgré les cris de la *cabale* qui voulait « pernocter ». M. de Noyan arrêta M. le duc de Rohan à la sortie du théâtre pour l'empêcher de partir, et celui-ci eut beaucoup de peine à s'en débarrasser. Il n'y avait pas encore eu autant de feu dans la noblesse depuis le commencement de la tenue[1].

Les commissaires durent une fois de plus menacer les Etats de reprendre les droits de courtiers-jaugeurs, etc., et de les faire percevoir en régie. — La province ne pouvait pas les abandonner, car elle en employait le produit à payer les intérêts des emprunts faits pour solder le prix de rachat.

Alors il y eut comme toujours des pourparlers : députations, mémoires au roi, marchandages sur les chiffres. Enfin, à la séance du 11 décembre, les Etats finirent par accorder une somme de 46.000 livres, mais à titre de don seulement et en stipulant expressément qu'elle n'était pas le paiement du sol pour livre, qu'ils considéraient comme illégal, et qu'elle ne les engageait en rien pour l'avenir.

VIII.

Alliance du Parlement et des États

Après un supplice de près de trois mois et demi[2], le duc allait être débarrassé des États ; il n'aurait plus la crainte « d'être mis en pénitence ou le désagrément d'être obligé d'entendre tous les jours les propos les plus indécents et les plus séditieux ». Ils furent clos le 13 décembre 1760. Pourtant ils lui avaient joué le mauvais tour de nommer membres de la Commission intermédiaire deux de ses adversaires les plus acharnés, MM. des Nétumières et de Bégasson

[1] *Archives nationales*, H. 440. Lettre du duc d'Aiguillon du 4 décembre 1760.

[2] Supplice volontaire, à la vérité, et dont la responsabilité incombait bien plus à la mauvaise foi de la cour et de ses agents qu'à la mauvaise volonté des Bretons, qui avaient le droit et le devoir de défendre les intérêts et les libertés de leur province.

Hosted by Google

de la Lardais, à la place de l'abbé de Brilhac et du baron de Pontual, qui avaient été éliminés comme manquant d'énergie.

Mais un point préoccupait davantage le commandant. C'était l'entente, l'alliance qui semblait s'établir entre les Etats et le Parlement dans le but de résister au pouvoir. Plusieurs incidents significatifs avaient manifesté ces tendances que le duc trouvait inquiétantes pour l'avenir. Ce devait être là en effet l'origine de tous ses malheurs.

Le parlement, de son côté, semblait vouloir effacer les traces de la petite dissension qui s'était produite à la suite des Etats de 1758. « Nous avons parmi nous des *tuteurs* comme aux Etats, disait le premier président d'Amilly; j'ai représenté sans déguisement comment ces derniers en avaient usé pour nous; *on a dit qu'il ne fallait pas abandonner ses compatriotes* ».

Cependant les attributions respectives du Parlement et des Etats restaient indécises. « Le Parlement prétend que, dépositaires des privilèges de la province, les États doivent faire exécuter les clauses du contrat, mais qu'après que les États ont parlé, il a droit de révision sur ce qu'ils ont fait. Je crois que les États ne pensent pas de même; cette idée de supériorité au dessus des Etats, même au dessus du roi, puisque c'est lui qui stipule avec les Etats, est accueillie grandement ici. C'est une nouveauté. Il n'en faut pas davantage pour plaire à la multitude[1]. »

L'assemblée de 1760 sembla vouloir entrer dans les vues du Parlement; à la séance du 24 novembre, elle décida de faire remettre à celui-ci une copie du nouveau tarif des droits de contrôle, avec prière de vouloir bien l'agréer, l'examiner, l'enrichir de ses lumières et observations et joindre ses instances aux siennes pour qu'il plaise au roi de leur accorder une déclaration confirmative.

« Cette mesure est d'autant plus singulière, remarque le commandant, que le Parlement n'a point la connaissance des discussions qui surviennent à l'occasion de la perception de ces droits. Il a même prétendu en vain se l'arroger.... Mais M. de Coëtanscours a

[1] *Archives nationales* H, 641. Lettres de M. d'Amilly au duc d'Aiguillon du 7 mars 1759, du 11 mai 1760.

Hosted by Google

beaucoup de procès au Parlement, et M. de Kerguézec est fort lié avec les membres qui le gouvernent aujourd'hui. »

La pensée de rapprocher ces deux grands corps, d'en former un faisceau, de les solidariser ensemble afin d'unir leurs forces contre le pouvoir dans les luttes qui se préparaient, apparaît dès lors évidente chez les chefs du parti de l'opposition.

Le 3 décembre, « M. de Coëtanscours, qui dans toutes les occasions marquait les plus grands égards pour le Parlement et le désir qu'il a de l'unir indissolublement avec les Etats, proposa de lui faire donner communication par le procureur-général-syndic de toutes les délibérations prises au sujet du 3e vingtième, le doublement et triplement de la capitation, et d'en requérir l'enregistrement. La plus grande partie des membres de l'assemblée, attachée avant tout au principe de l'indépendance des Etats qu'ils croient avec raison représenter la nation, et considérant comme inutile l'enregistrement au Parlement des impositions qu'ils ont consenties, s'éleva contre cette proposition ; mais les adhérents des tuteurs l'emportèrent à force de poitrine. On arrêta que la communication serait faite sans réquisition d'enregistrement. Ce commencement d'union des Etats avec le Parlement est effrayant pour les suites qu'il peut avoir et il est bien essentiel d'y mettre ordre promptement[1]. »

Enfin, la veille de leur séparation, le 12 décembre, les Etats chargèrent formellement la Commission intermédiaire de former opposition en leur nom à l'enregistrement de tous nouveaux édits qui n'auraient pas été présentés aux Etats et consentis par eux.

Ce n'est pas sans peine que le duc d'Aiguillon avait fini par avoir raison de cette noblesse intraitable, dont il disait lui-même : « Tous les gentilshommes se croient égaux, un très petit nombre entend les affaires et aucun ne sait parler, surtout en public. On crie, mais on ne raisonne point, et celui qui a la voix la plus forte et la meilleure poitrine est écouté, pourvu qu'il dise : *non* à toutes

[1] Archives Nationales H, 440. Lettres du duc d'Aiguillon au Contrôleur général du 25 novembre, du 4 décembre, du 13 décembre. Archives départ. d'Ile-et-Vilaine, C. 2689.

Hosted by Google

les demandes du roi, qu'il se plaigne que les droits de la province sont lésés et que les présidents s'entendent avec les commissaires du roi[1]. »

Et pourtant, — détail qui paraîtra peut-être curieux, — les chefs les plus marquants de l'opposition tenaient à conserver avec le commandant des relations de politesse. Quelques mois après ces altercations violentes, M. de Coëtanscours adressait au duc deux lettres, l'une pour le féliciter de la naissance d'un fils, l'autre pour lui faire ses compliments de condoléance à propos de la mort d'un enfant.

Il disait dans la première : « Je n'obéis point à la politique, je vous prie d'en être persuadé, Monsieur... Les petites contradictions que vous éprouvez quelquefois de ma part n'ont été ni ne seront jamais dictées par l'humeur ; aussi n'ont-elles point étouffé en moi les sentiments de reconnaissance, ni altéré le respect profond avec lequel j'ai l'honneur d'être... *Signé* : Coetanscours[2]. Kerjad, 10 novembre 1761. »

Et dans la seconde, datée du 22 décembre 1762 :

« Vous avez perdu, Monsieur, votre fils, l'objet de nos espérances, ce fils chéri avant que de naître dans la personne de son père par une province qui, sachant distinguer la volonté de l'effet, sait être reconnaissante. Les petits mécontentements qu'elle est contrainte d'éprouver ne s'imputent qu'aux circonstances, et les services que vous lui avez rendus sont un bien qui n'est dû qu'à vous, Monsieur... J'espère que Mme la duchesse d'Aiguillon nous mettra dans le cas, aux Etats prochains, de prendre notre revange (*sic*), et que nous serons plus heureux[3]. C'est un souhait que je joins à tous ceux que je fais pour votre entière satisfaction. »

Un secrétaire a écrit au haut de ces autographes : « Deux lettres de M. Coëtanscours, qui prouvent que l'on rendait justice en

[1] Dictionnaire manuscrit d'administration de la Bretagne, vo *Noblesse*.

[2] *Archives nationales*. H, 632.

[3] Les Etats devaient être parrains de ce fils mort prématurément.

Hosted by Google

Bretagne aux bonnes intentions de M. le Duc ; non suspectes, ce gentilhomme étant un des plus zélés *bastionnaires* des Etats[1]. »

Faut-il voir simplement dans ces déclarations des compliments de forme et des phrases banales ? Cela semble peu probable, rien n'obligeait Coëtanscours à une telle démarche ; tout au moins faut-il y voir un désir sincère de conciliation et de rapprochement dans le cas où les instructions données auraient pu s'y prêter. Mais, par suite des circonstances, l'opposition contre le gouvernement du duc d'Aiguillon ne fit que s'accentuer. Elle devait provoquer bientôt, de la part du Parlement, des scènes bien autrement graves et des évènements plus dramatiques encore que ceux dont nous venons de faire le récit d'après les témoignages contemporains.

BARTHÉLEMY POCQUET.

[1] *Archives nationales*, H. 632.

FIN.

Hosted by Google

NOTICE

SUR

MM. MICHEL DES ESSARTS

Pierre Michel, seigneur des Essarts, de Corbin et de Plasse, paroisse de Boismé, près Bressuire, fils aîné de François-César Michel, seigneur des Essarts et des Bois, et de dame Marie-Anne-Elisabeth de Sainte-Croix, appartenait à une famille de la vieille noblesse de Normandie[1] dont l'écusson est *d'azur à la croix d'or cantonnée de quatre coquilles de même*. Pierre fut baptisé dans l'église de Périers[2] le 22 mars 1732. Ayant épousé le 4 janvier 1762, dans l'église Saint-Sulpice de Paris, Marie-Perrine Richard, fille d'Henry Richard, sieur de la Missardière et de Corbin, lieutenant de la louveterie de France en Poitou, il quitta sa province d'origine pour se fixer à Bressuire. Ce fut dans cette contrée qu'il se lia intimement avec le marquis de Lescure et toute sa famille et mérita l'estime de la noblesse du pays qui l'élut l'un des 28 commissaires chargés de la rédaction des cahiers de la noblesse. Bientôt la grande guerre de la Vendée commença et le chevalier des Essarts y prit une part importante et fut nommé vice-président du conseil supérieur de l'armée vendéenne où il fut remarqué par sa sagesse, son courage et sa grande piété. Je ne crois pas mieux décrire le récit de sa mort que ne l'a fait, en 1815, M. Orain, curé de Derval (Loire-Inférieure), et qui, en 1794, était vicaire de Fégréac :

[1] Famille encore représentée en Normandie par MM. Michel de Monthuchon et Michel d'Annoville.

[2] Chef-lieu de canton, à 16 kilomètres nord de Coutances.

Hosted by Google

« A la suite de la déroute de Savenay, le chevalier des Essarts « vint dans la paroisse de Fégréac, mon pays natal, où j'étais alors « vicaire, vers le mois de janvier 1794. J'eus l'avantage de lui « donner l'hospitalité dans ma petite solitude, ainsi qu'à M. de « Marigny et à plusieurs autres bons Vendéens. Il fut le seul qui « périt dans Fégréac, et s'il ne se fut déclaré lui-même, mes bons « paroissiens comptaient bien le sauver, ainsi que les autres.

« Nous fûmes assez tranquilles jusqu'au premier dimanche de « Carême 3 mars. J'étais allé, dès la veille, à un village de ma pa- « roisse pour y dire la messe pendant la nuit. Vers le soleil levant « j'entendis quelques coups de fusil tirés vers le bourg, qui an- « nonçaient qu'il allait y avoir une fouille. Il ne me resta pas « d'autre parti à prendre que de me soustraire moi-même à la pour- « suite des Bleus. Pendant ce temps, M. des Essarts, qui n'avait pu « venir à la messe, était allé à la chapelle de la cure qui était tout « auprès de ma retraite, afin d'y faire sa prière. Les Bleus, en fai- « sant la fouille, y entrèrent et le trouvèrent en prière, le saisirent « et aussitôt lui demandent qui il est ? Il répond qu'il est Vendéen. « On l'emmène au bourg à 1/2 lieue, et on le garde toute la journée « dans une maison.

« Pendant ce temps, la troupe répandue dans toute la paroisse « saisit tout ce qu'elle trouve d'hommes et de garçons, habitants « et étrangers. On les amène à l'église pour faire le discernement « des Vendéens et des habitants. Nos bons officiers municipaux « trouvent moyen de sauver tous les Vendéens qui avaient été pris « en les faisant passer pour des habitants de la commune. Ils au- « raient bien voulu en faire autant en faveur du vénérable M. des « Essarts, mais comme il s'était déclaré lui-même pour Vendéen, « ils regrettaient beaucoup de ne pouvoir rien faire pour lui, de « sorte que la troupe, vers le soir, avant de s'en aller, le jugea mi- « litairement à être fusillé, ce qui fut exécuté dans le cimetière « de la paroisse. »

M. Orain termine sa lettre en disant que M. des Essarts l'avait grandement édifié pendant le temps qu'il avait eu le bonheur de le posséder, et qu'il mourut dans les sentiments les plus chrétiens. La veille de sa mort, il avait remis à ce digne prêtre un cantique qu'il avait composé sur deux psaumes pendant son séjour à Fégréac.

Hosted by Google

Pierre Michel des Essarts avait trois enfants qui furent :

Joseph Michel des Places et des Essarts. Né le 18 octobre 1762 il entra aux pages du prince de Condé en 1777, en sortit en 1779 et entra dans la marine où il se fit remarquer par sa valeur et sa science. En 1791 il émigra et fit la campagne de 1792 dans l'armée des Princes, sous les ordres du lieutenant général comte d'Hector. Rentré en France, le roi Louis XVIII le nomma le 31 décembre 1814 capitaine de frégate, et il obtint sa retraite le 9 décembre 1815 avec le titre de capitaine de vaisseau honorifique. Nommé chevalier de Saint-Louis le 18 août 1814, il avait été en 1815 appelé à la sous-préfecture de Civray, qu'il refusa, préférant la place de conseiller de préfecture de la Vienne qu'il conserva jusqu'en 1830, époque où il donna sa démission. Il est mort célibataire à Poitiers le 20 novembre 1837.

Elisabeth-Agathe-Marie-Henriette Michel, demoiselle des Essarts, née en 1765, fut élevée aux Dames de la Visitatiou de Poitiers, et y devint une des meilleures élèves. Lors des guerres de la Vendée elle suivit partout Mme de Lescure qui lui était fort attachée. Comme elle, elle montra un grand courage et une grande force d'esprit. Condamnée pour avoir suivi son père pendant la guerre de Vendée, elle fut guillotinée à Angers le 21 nivôse an II (10 janvier 1794).

Charles Michel des Essarts, né en 1768, fit de brillantes études au collège d'Harcourt, puis il entra au grand séminaire de Poitiers. Il n'était que tonsuré lorsqu'éclata la Révolution. Ayant refusé le serment, il fut d'abord interné à Poitiers, mais peu après, compromis par la découverte d'une correspondance avec un émigré, il fut incorporé dans un bataillon républicain et envoyé à Bressuire. Il réussit à voir secrètement le marquis de Lescure, qui lui était fort attaché, et il vint le rejoindre au château de Clisson, peu de temps après, ayant pu déserter.

Le marquis de Lescure lui fit part aussitôt de ses projets qu'il n'avait communiqués qu'à sa femme et à M. de Marigny. Il trouva dans le chevalier des Essarts un ami dévoué, courageux et intel-

Hosted by Google

ligent. Ce fut lui qui rédigea cette fameuse proclamation qui est devenue célèbre dans les annales de cette guerre héroïque. A la mort de M. de Lescure, sa bravoure dans les combats et son intelligence lui valurent l'honneur de le remplacer. Il fut nommé commandant en chef de la division poitevine. Bientôt il eut l'occasion de faire voir qu'il était digne d'un pareil poste : le siège d'Angers (5 décembre 1793) lui en fournit les moyens, et il y fut très grièvement blessé.

D'après les notes de famille, le chevalier des Essarts aurait été tué le 23 décembre 1793 à la déroute de Savenay, près de M. de Lyrot, qui, quelques minutes après, aurait subi le même sort. Crétineau Joly, dans sa *Vendée militaire,* dit que le chevalier des Essarts s'était échappé avec MM. Donnissant, Beauvollier, de Moudiou et de Tinguy, après la déroute de Savenay, qu'ils s'étaient retirés dans la forêt du Gâvre, mais étant sans vivres et impatients d'avoir des nouvelles de leurs familles et de leurs compagnons, ils réunirent 2 à 300 hommes, surprirent Ancenis, cherchant à traverser la Loire, mais les républicains, battus d'abord, voyant leur petit nombre, revinrent à la charge et les entourèrent ; ils se firent un passage le sabre à la main ; mais exténués et blessés, M. Donnissant et le chevalier des Essarts furent pris, conduits à Angers où ils furent fusillés le 8 janvier 1794, après un simulacre de jugement. Quels que soient la date et le genre de mort de notre héros, il donna sa vie pour son Dieu et pour son Roi.

MICHEL DE MONTHUCHON.

Hosted by Google

Paraphrase des Psaumes 78 et 79 fondus ensemble ou Cantique composé par M. Pierre Michel des Essarts.

Air : *Reviens, pécheur.*

1.

Changez nos cœurs, puissant Dieu des armées,
Avec éclat montrez-vous aux tyrans,
Et dissipant leurs troupes alarmées,
Venez sauver vos fidèles enfants.

2.

Roi d'Israël, votre pouvoir suprême
Touche à son gré nos insensibles cœurs,
Comme un berger conduit l'agneau qu'il aime
Exaucez-nous et tarissez nos pleurs.

3.

Oui, montrez-vous aux tyrans de la France,
Vous confondrez leurs orgueilleux desseins,
Ils sentiront le poids de la vengeance
Du puissant Dieu des brillants chérubins.

4.

Ils se riraient d'une vaine menace,
Accablez-les de tout votre courroux,
La foudre en main punissez leur audace,
Venez, Seigneur, venez et sauvez-nous.

Hosted by Google

5.

Jusques à quand de votre âpre colère
Vos serviteurs sentiront-ils les coups ?
Dieu des combats, montrez-vous notre père
Et que nos pleurs calment votre courroux.

6.

Votre fureur contre un peuple fidèle
S'étendra-t-elle aussi loin que ses jours ?
Quoi ? de ce feu la terrible étincelle
Pourrait, Seigneur, nous embraser toujours.

7.

Sur tous les chefs d'une secte ennemie
Lancez plutôt votre indignation,
Frappez, grand Dieu, la nation impie
Qui ne veut plus invoquer votre nom.

8.

Dans quel état ont-ils réduit la France !
Ils ont, hélas ! dévoré vos enfants,
D'un beau pays fait un désert immense
Où l'on ne voit que cadavres sanglants.

9.

Changez nos cœurs, puissant Dieu des armées,
Avec éclat montrez-vous aux Français,
Et rassurant nos âmes alarmées
Daignez sauver vos fidèles sujets.

Hosted by Google

10.

Dieu dans la France avait planté sa vigne
Dont les provins d'Egypte sont venus,
Il éloigna par une grâce insigne
Les nations du sol de ses élus.

11.

Pour cultiver une plante si belle
Il suscita des ouvriers divins,
Et par leurs soins sa racine nouvelle
Remplit bientôt le sol de nos voisins.

12.

Bientôt son bois ombragea les campagnes,
Partout de l'orme embrassant les rameaux,
Il s'éleva jusque sur nos montagnes
Et surpassa les cèdres les plus hauts.

13.

Son pampre heureux couvrait cent lieux sauvages,
Son bois pliait sous le poids du raisin,
Et des deux mers embrassait les rivages
De l'Océan jusqu'au fleuve du Rhin.

14.

Qui tout d'un coup a brisé son enceinte ?
Dans quel état le champ est-il réduit ?
Tous les passants osent entrer sans crainte
Dans son enclos et ravager son fruit.

Hosted by Google

15.

Pour arracher, pour détruire sa plante,
Sort des forêts un affreux sanglier ;
A dévorer sa tige défaillante
S'acharne encore un monstre singulier.

16.

Du haut des Cieux visitez ce vignoble
Que votre main prit plaisir à planter,
Il n'offre plus qu'un bois aride, ignoble :
C'est à vous seul à le ressusciter.

17.

Sans vous, Seigneur, des monstres en furie
Vont le livrer à des feux dévorants,
Tonnez enfin sur cette horde impie
Et d'un regard foudroyez nos tyrans.

18.

Changez nos cœurs, puissant Dieu des armées,
Avec éclat montrez-vous aux Français,
Et rassurant nos âmes alarmées,
Vous sauverez vos fidèles sujets.

19.

La nation a pris votre héritage,
Ses chefs souillant et le temple et l'autel
Ont fait servir au plus honteux usage
Le lieu sacré qu'habitait l'Eternel.

Hosted by Google

20.

Vos serviteurs, grand Dieu, sont la pâture
Des vils corbeaux, des horribles vautours,
La chair des saints devient la nourriture
Des loups cruels, des tigres et des ours.

21.

Des scélérats ont partout sans mesure
Du sang humain répandu des torrents,
On a laissé les morts sans sépulture
Par la frayeur qu'inspiraient les tyrans.

22.

Tous nos voisins voyaient avec surprise
Nos vains débats, nos contradictions,
Le moindre peuple aujourd'hui nous méprise
Depuis l'éclat de nos divisions.

23.

Nos ennemis, riant de nos folies,
A nos dépens en ont su profiter,
Et nos voisins, outrant les railleries,
Ont sans relâche osé nous insulter.

24.

Le vrai fidèle, au milieu des alarmes,
Ne s'est nourri que d'un pain de douleurs,
Un vil breuvage arrosé de ses larmes
A de sa soif étanché les ardeurs.

Hosted by Google

25.

Considérez notre affreuse indigence,
Ciel! à quel joug sommes-nous attachés!
Usez, Seigneur, au plus tôt d'indulgence
En oubliant nos anciens péchés.

26.

Prenez, grand Dieu, prenez notre défense,
Venez sauver les restes de Sion,
Rétablissez le calme dans la France
Pour l'intérêt de votre auguste nom.

27.

Changez nos cœurs, puissant Dieu des armées,
Avec éclat montrez-vous aux tyrans,
Et dissipant leurs troupes alarmées
Vous sauverez vos fidèles enfants.

28.

Oui, votre gloire au pardon vous invite,
Et la rigueur ne doit plus avoir lieu,
Ou nous verrons une secte maudite
Dire en raillant : qu'est devenu leur Dieu?

29.

Devant vos yeux, partout de vos fidèles
Vengez le sang indignement versé,
Brisez enfin les entraves cruelles
Où nous retient un Sénat insensé

Hosted by Google

30.

Que de héros, excités par la grâce,
Pour votre culte ont fait de vains efforts !
Que votre bras s'arme avec efficace
Pour les enfants de ces illustres morts !

31.

Sept fois au moins à ces monstres sauvages
Rendez les maux qu'ils nous ont fait souffrir,
Qu'ils soient en but à ces mêmes outrages
Que contre vous ils ont osé vomir !

32.

Ah ! que jamais votre main n'abandonne
Le rejeton d'un prince infortuné,
Que tous les jours votre force environne
L'enfant par vous au trône destiné !

33.

Sous sa conduite, à votre loi fidèle,
Aucun Français ne quittera Sion,
Vos dons, Seigneur, augmentant notre zèle,
Nos voix toujours béniront votre nom.

34.

Nous deviendrons vos ouailles chéries,
Le peuple aimé dont vous avez fait choix,
Et notre bouche en face des impies
Confessera votre culte et vos lois.

Hosted by Google

35.

De vos bienfaits l'éclatante mémoire
Doit parvenir à la postérité,
Et notre voix publiera votre gloire
Et dans les temps et dans l'éternité.

36.

Touchez nos cœurs, puissant Dieu des armées,
Ah ! paraissez, venez, il en est temps,
Et rassurant nos âmes alarmées
Délivrez-nous du joug de nos tyrans.

Hosted by Google

ER PLAH DIÉS DE ZIMÉEIN

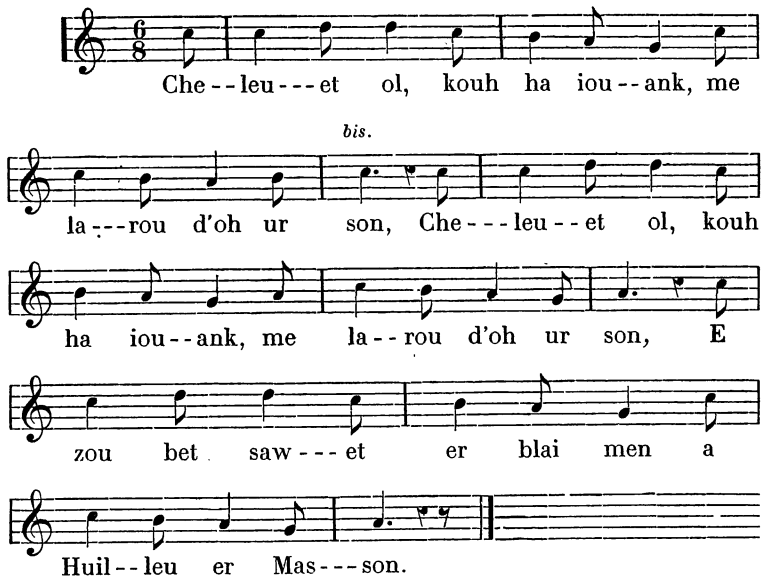

1. — Cheleuet ol, kouh ha iouank, me larou d'oh ur son (*ter*)
E zou bet sawet er blai men a Huilleu er Masson.

2. — E zou bet sawet er blai men a Huilleu er Masson,
En dès vennet en dout ur plah én drespet t'hé halon.

Hosted by Google

3. — Ha ean dès promettet tehi, eid hi lakat koutant,
Plijadur é pad hé buhé hag hé ol ézemant.

4. — « Dé quet eid gobér me labour, plahig, n'hou koulennan,
Nameid eid chubeim me zigueah, hag allumein me zan.

5. — « Me houér ehué gouérein me seud hag ou boutein ér méz ;
Aveid oh hui, men dous Anna, hui gouskou én hou éz.

6. — « Ha me gargou er forniad, er hasou d'er velin;
Quit e vehèt, men dous Anna, a gousi hou proh lin.

7. — « Pe vou màlet er forniad, m'hi lakei mé é go ;
Quit e vehét, men dous Anna, a vonet ar hé zro.

8. — « A pe vou go er forniad, m'hi lakei hoah ér fourn ;
Quit e vehét, men dous Anna, a gousi hou teourn. »

9. — Mæz er plahig e zou diés, diméein ne ven quet,
Hag er haih Huilleu er Masson ne gav mœestréz erbét.

LA FILLE DIFFICILE A MARIER

1. — Ecoutez, jeunes et vieux, et je vous dirai une chanson, une chanson composée, cette année, sur Guillaume Le Masson.

2. — Une chanson composée, cette année, sur Guillaume Le Masson, qui a voulu épouser une jeune fille malgré elle.

3. — Pour la décider il lui a promis qu'elle serait heureuse pendant sa vie, et qu'elle prendrait toutes ses aises.

4. — « Ce n'est pas pour vous faire travailler, ô jeune fille, que je veux vous épouser, mais seulement pour nettoyer mon ménage et allumer mon feu.

Hosted by Google

5. — « Je sais aussi traire les vaches et les mener paître ; pour vous, ma douce Anna, vous pourrez reposer à votre aise.

6. — « Quand il faudra faire du pain, je chargerai moi-même le grain et le porterai au moulin ; pour vous, ma douce Anna, vous ne gâterez pas ainsi votre robe de lin.

7. — « Quand la farine sera prête, je ferai moi-même la pâte ; pour vous, ma douce Anna, vous n'aurez pas à vous en occuper.

8. — « Quand la pâte sera levée, je la mettrai moi-même au four ; pour vous, ma douce Anna, vous ne salirez pas ainsi vos mains. »

9. — Mais la jeune fille est très difficile ; elle ne veut pas se marier, et le pauvre Guillaume Le Masson ne trouve pas de femme.

Recueilli et traduit par Yan Kerhlen.

Hosted by Google

LA BÉNÉDICTION

Quand le jour finissant s'incline vers le soir,
Avant que Dieu remonte et dorme dans l'étoile,
Le prêtre de sa main élève l'ostensoir :
L'Etre mystérieux et sans corps et sans voile
Apparaît, il bénit, et le cœur peut le voir.

Alors dans le clocher la cloche est bienheureuse,
Elle sonne très fort, ne sonne qu'un instant,
Partout monte la nuit, partout l'ombre se creuse,
Mais le soleil du soir va se coucher content :
La bénédiction est comme une berceuse.

Bénits soient l'homme et la bête et la plante
Et les oiseaux,
Et la grenouille et la coquille lente
Au fond des eaux.

Bénits soient l'astre et la lune et l'étoile,
Flambeaux d'amour,
Et le soleil qui brille sans un voile
Pendant le jour.

Bénits soient l'ombre et le fond de la terre,
Et le mineur.
Seigneur, descends vers l'homme solitaire,
Descends, Seigneur ;

Descends plus bas jusqu'au milieu du gouffre.
Où l'homme mort
Pour ses péchés pendant des siècles souffre
Et souffre encor.

Hosted by Google

Bénis le pauvre et l'humble et le malade
Au cœur transi,
Le matelot qui sombre dans la rade,
Le riche aussi.

Bénis tous ceux qui t'appellent Dieu père,
Et puis bénis
L'homme oublieux qui sans toi désespère,
Que tu punis.

Bénis le fort qui lutte et fait sa tâche
Jusqu'à mourir;
Bénis le faible, ah ! bénis-le s'il lâche
Par trop souffrir.

Bénis le bon qui fait miséricorde,
Semblable à toi,
Et le méchant que le remords le morde,
Avec la foi.

Bénis l'enfant si malheureux de naître,
De vivre après,
Donne la miette et la goutte au pauvre être,
Et le ciel frais.

Bénis la femme afin qu'elle ne meure
En sa maison,
Et fais fleurir sa flore intérieure,
Et sa moisson.

Ah ! bénis l'homme aussi lorsqu'il est père,
Ainsi que toi,
Sur son épaule, il supporte la terre ;
Puis bénis-moi.

Hosted by Google

Bénis, Seigneur, mais après tout autre être,
Si tu le veux,
Celui pour toi qu'on a maudit, le prêtre,
Avec ses vœux.

Bénis son cœur plein de tes choses saintes,
Son pauvre cœur,
Qui n'a jamais battu sous les étreintes
De leur bonheur.

Bénis son âme au temple prisonnière,
Bénis ses yeux,
Toujours tournés de la même manière
Et vers les cieux.

Bénis son corps qu'il empêche de vivre,
Jusqu'au tombeau,
Et tous ses sens qui n'auront voulu suivre
Qu'en toi le beau.

Bénis l'autel aussi, bénis l'église,
Blanche maison
Où tu reviens apporté par la brise
De l'oraison.

Bénis le livre où dort toute prière,
La croix de bois,
Le toit, les murs et le pavé de pierre
Et d'autrefois.

Bénis, Seigneur, bénis aussi la cloche
En sa chanson,
De toi plus près dans le ciel elle approche
Que la raison.

Hosted by Google

Elle redit chaque jour à la terre
Son clair bonjour,
Ah ! bénis-la, la cloche solitaire
Dans son amour.

Préserve-la des vents et de la foudre
En son clocher,
Fais-la, plutôt que plaintive l'absoudre,
Ne pas pécher.

Fais qu'au-dessus toujours fièrement flotte
Notre drapeau,
Et que jamais la cloche ne sanglote
Sous un lambeau.

Bénis toujours, bénis, bénis sans cesse
Jusqu'aux maudits,
Et que ma main apporte la caresse
Du Paradis !

RAOUL DE LA GRASSERIE.

Hosted by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Les Formes, poésies par Raoul de la Grasserie. — Paris, Dentu, éditeur, 1891.

Je n'apprendrai pas aux lecteurs de cette revue que M. R de la Grasserie s'est fait une place à part, et des plus enviables, parmi les écrivains bretons. Son ardeur au travail n'a d'égale que l'étendue de son savoir. Son œuvre déjà très vaste, et qui va se développant avec une majestueuse harmonie, restera par son mérite original, par sa singularité même, une des plus curieuses manifestations de l'esprit de ce temps.

Je ne parle ici que de l'œuvre poétique de M. de la Grasserie commencée avec ce recueil d'une philosophie un peu darwinienne : *Hommes et Singes*, la chronique rimée de *Jeanne Darc*, ce beau livre où la Bretagne parle toute pure, *Bretonnes et Françaises*, continuée avec les *Rythmes* d'hier, les *Formes* d'aujourd'hui, et que doivent achever bien d'autres volumes aux titres graves : *Les Sensations, Les Sentiments, Les Pensées*. L'étonnement redouble et se complique d'admiration quand on songe que cette poésie austère et savante, qui fouille les secrets de l'âme comme un traité de Kant et ceux de la métrique comme un traité de Banville, est pour l'auteur un délassement, une trêve entre ses études de jurisprudence ou de philologie.

Les livres de vers de M. de la Grasserie se succèdent très rapidement. Voici le troisième qui nous arrive depuis un an et ces *Formes* représentent une telle somme de travail, une lutte si acharnée et si heureuse contre la difficulté qu'elles semblent le produit d'une élaboration très lente. Elles ne font aucun sacrifice de la pensée à l'expression, de l'expression à la pensée. Un écrivain du XVIe siècle qui par sa science encyclopédique a du rapport avec M. de la Grasserie, l'algébriste-philosophe et poète Jacques Pelletier, disait de ses vers : « Jamais propriété de rime ne me fit abandonner propriété de mots ni de sentence. » Voilà une devise que pourrait s'appliquer l'auteur des *Formes*.

Le livre des *Formes*, comme celui des *Rythmes*, est la mise en œuvre des principes esthétiques que M. de la Grasserie a exposés dans l'introduc-

Hosted by Google

tion des *Rythmes*. On y trouve « toutes les formes de poèmes, de rythmes, « de rimes connues soit dans notre littérature, soit dans celle des peuples « voisins ». *Le pantoun* et le *ghazal* importés d'Orient s'y rencontrent avec tous les poèmes à forme fixe de la poésie européenne. Le nombre des syllabes des vers y varie à l'infini, l'ennéasyllabe y offre plusieurs combinaisons, on y compte jusqu'à des vers de 14 et de 16 pieds. Tous les caprices de la rime se donnent libre carrière. Notons les curieux effets auxquels arrive la poésie allitérante.

Je ne saurais où arrêter mes préférences dans ce livre où une telle profondeur intime s'unit à une si étonnante variété extérieure. La *Revue de Bretagne* a publié une poésie très touchante, *Ma mère*, et une autre en triolets d'une facture magistrale, qui rappelle l'école du XVIIe siècle, l'*Étang*. La légende bretonne de *Montfort la Cane* atteint, par l'emploi des *ternaires monorimes*, une sauvage harmonie qui ressemble au son du marteau sur l'enclume. Dans les vers de trois syllabes de la *Bataille* on entend le cliquetis des armes, le galop des chevaux, la furie même de la lutte. Je mentionne *Flux et Reflux*, dont un rythme ascendant et descendant donne l'impression matérielle, et les distiques du *Lilas*, avec leur refrain d'une mélancolie voilée :

> Quand mon corps sera faible et mon cœur triste et las,
> Je voudrais bien mourir au milieu des lilas.

Mais tout vaudrait d'être cité. Terminons par un souvenir. La *Revue de Bretagne*, qui a publié une remarquable étude de M. de la Grasserie sur l'œuvre poétique d'Hippolyte Lucas, ne doit pas rester indifférente à ce qui touche l'un et l'autre poète. M. Léo Lucas, pieux gardien de la renommée de son père, avait réuni l'été dernier quelques lettrés de Bretagne au *Temple du Cerisier*, qui fut la résidence préférée de celui-ci. L'auteur des *Formes*, récita à cette occasion des vers d'un charme pénétrant qui compteront parmi ses meilleurs.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

Par la lande, poésies par Victor Thomas. — Rennes, Hyacinthe Caillière, 1891.

L'essor de la poésie bretonne est un enchantement. Ce ne sont plus les années, mais les mois, les semaines qui se comptent par de nouveaux

Hosted by Google

volumes de vers, et quels jolis livres, sentant bon la jeunesse, pleins d'accent et de sève ! J'en connais de plus savants, je n'en connais pas de plus charmants que celui de M. Victor Thomas, *Par la lande*.

Le nouveau poète, que le *Parnasse Breton* a ignoré, mais que l'*Hermine* nous laissait déjà deviner, a été tenu sur les fonts baptismaux littéraires par Louis Tiercelin. Il a reçu une savoureuse préface et d'excellents conseils de l'auteur des *Asphodèles* et des *Cloches*, qui salue en lui un de ses meilleurs filleuls. Il a un autre parrain dont Tiercelin ne peut pas être jaloux, le grand ancêtre de tous nos écrivains, Chateaubriand. Il habite Combourg et promène souvent sa rêverie dans les bois qui ont bercé l'enfance de René.

Son titre « *Par la lande* » a une fraîcheur simple qui séduit d'abord et ne trompe pas. Mais gardez-vous de le trop croire sur parole quand il dit :

> J'ignore l'art des vers peut-être, mais qu'importe.
> Je me connais trop bien pour être ambitieux...

De même que sur la lande il a cueilli la bruyère rose, la lavande grêle, le genêt superbe, et fait de ces fleurs dédaignées le plus exquis bouquet, de même dans le champ poétique, la ballade, le rondel, la sextine, la villanelle, toutes plantes rebelles qui piquent les doigts des ignorants malavisés, se sont courbées, dociles, sous sa main déjà experte. Il a forgé de beaux sonnets, s'est essayé aux rythmes les plus divers. Son *Roman de Polichinelle* semble même une ode funambulesque, oubliée par Banville, ce parfait jongleur de la rime.

La muse de M Victor Thomas me rappelle Ophélie ; elle donne à chacun des fleurs selon son goût, mais elle garde une prédilection pour la rose, chère à Anacréon et à Ronsard, qu'elle chante sur tous les tons :

> Vous vous étonnez que j'aime la rose !
> N'est-elle donc plus la reine des fleurs ?...
> La rose est noble et belle entre toutes les fleurs...

Des roses et du rose partout, un nid sous la rose pour l'oiseau, une maison rose pour l'aimée : tel est le délicieux refrain, telle est la hantise du poète qui sait encore aimer le mois de mai, *le mois des roses*, et nous module, à chaque page, sa symphonie en rose majeur.

Mais il n'y a pas que des sensations extérieures dans ce joli livre où la Bretagne a laissé son parfum ; les sentiments humains, l'amour, l'amitié y éclatent avec un charme ingénu, souvent attendri. Que je voudrais citer *La Châtelaine, Dolorosa, Sommeil d'enfant !* Les ballades, par

Hosted by Google

contraste, ont la gaieté chantante et comme l'allégresse railleuse de l'alouette gauloise pour qui le poète a rimé une sextine. « Je ne suis rien, je suis poète », nous dit M. Victor Thomas. Mon Dieu, oui, mais ce rien-là c'est la divine étincelle.

OLIVIER DE GOURCUFF.

***

Jean Kerglogor, le chanteur nomade, par F.-M. Luzel. — Quimper, 1891.

Du poème breton que M. Luzel vient de publier sous ce titre, on appréciera surtout les derniers vers où l'excellent collecteur des *Gwerziou* et des *Soniou* fait un retour sur lui-même, sur le labeur assidu qui restera l'honneur de sa vie intellectuelle. Ces chants, ces contes, qui se conservent dans la tête des gens simples, « je les ai », dit M. Luzel, « recherchés par le pays pendant trente ans, et ils sont à présent dans des livres où ils vivront de longs temps ». Pas un Breton qui ne goûte ce petit plaidoyer de M. Luzel *pro domo sua*.

Prologue d'ouverture pour les fêtes de l'Association artistique et littéraire de l'Ouest à Paris, par Edouard Beaufils. — Paris, Léon Vanier, 1891.

Le 12 avril dernier, l'Association artistique et littéraire de l'Ouest — qui est, on le sait, une sorte de fédération intellectuelle des Bretons, des Angevins, des Manceaux et des Poitevins de Paris — donna une fête au début de laquelle M. H. Dupont-Vernon, de la Comédie-Française, récita un prologue en vers de M. Edouard Beaufils. Ce prologue nous revient aujourd'hui, très élégamment imprimé par M. Alfred Le Roy, de Rennes. Ce sont des vers de circonstance, d'une écriture un peu cursive, où ne se retrouvent pas toujours les rares qualités de forme du brillant auteur des *Chrysanthèmes*. Chaque strophe, chaque vers, est le développement de cette idée d'union des provinces de l'Ouest, qui a été la base de la jeune Société. « Pour fraterniser tout à fait, les provinces doivent », selon M. Beaufils, « se donner des otages, envoyer Viviane au Maine, Mélusine en Bretagne, échanger le roi René contre Merlin. » La pensée, bien rendue, est fort gracieuse :

> Et groupés de la sorte et a main dans la main,
> Gens d'Anjou, de Poitou, de Bretagne et du Maine,
> Nous serons sûrs, nous tous qu'un même idéal mène,
> D'aller au même but par le même chemin.

M. Edouard Beaufils est un des plus chers espoirs de la Bretagne et il sait que talent oblige. Il nous annonce un livre de prose — *Au pays*

Hosted by Google

triste — dont beaucoup de belles pages nous sont déjà connues. Il nous promet aussi des poésies, les *Houles*, où nous entendons gronder la grande voix de la mer. O. DE GOURCUFF.

***

H. COULABIN. — Dictionnaire des locutions populaires du pays de Rennes en Bretagne. — *Rennes*, H. Caillière, 1891, in-18 de xvy-378 p.

Certains débutent à l'âge de dix-sept ans dans la carrière des lettres, et parfois sont épuisés du premier coup. D'autres attendent pour se produire en public que leur esprit se soit mûri par l'expérience et affermi contre les déceptions possibles. Le rare est de publier son premier volume à quatre-vingt-un ans, après cinquante ans de recherches constantes. Tel est le cas de M. Coulabin, un vieux Rennais, qui fut admis en 1830 à l'emploi de secrétaire dans les bureaux de l'état-major de la 13e division militaire et qui manie encore très allègrement la plume, témoin la piquante autobiographie de sa préface, après avoir rempli pendant trente-cinq ans, les fonctions de greffier près le 1er conseil de guerre de la division.

On ne pourra certes pas lui reprocher d'avoir mis trop de précipitation dans son œuvre : mais il y a peut-être un inconvénient d'une autre nature à garder si longtemps des travaux en portefeuille et à les augmenter toujours. Quelques critiques se plaignirent, lorsque M. Paul Eudel fit paraître son *Recueil des Locutions nantaises*, de n'y pas rencontrer certaines expressions à eux bien connues : pour avoir été rédigé avec un peu de hâte, il se trouvait incomplet. Ici au contraire, les mêmes critiques diront qu'on les a trop bien servis, et que certaines locutions qui figurent au nouveau dictionnaire ne sont pas seulement rennaises, mais employées dans le reste de la France. Il est certain que *boire un bouillon*, pour perdre sa fortune dans de fausses spéculations (p. 50), est si peu une locution spécialement rennaise, que notre auteur en relate même une citation du dictionnaire de l'Académie. Pareilles superfétations encore pour *bourrier* (p. 53), vieux mot français employé partout ailleurs qu'à Rennes; pour *brindzingue* (p. 61), véritable terme d'argot parisien, répandu sur toute la surface de la France; pour *corbelet* (p. 98), terme de charpente usité aussi bien à Carpentras que dans notre région ; pour *lézarder* (p. 225) ; pour *maisonnée* (p. 232) ; pour *il n'y a pas mèche* (p. 239), etc...

Hosted by Google

Heureusement ces excès de zèle sont rares, et l'on voit d'après l'indication des pages qu'ils sont suffisammeut distancés. En revanche, que de curieuses expressions locales avec de piquantes anecdotes à l'appui. Connaissez-vous l'*épaule rennaise* ? et le *micamo de M. de Percevaux* ? et *rabattre ses quatre mercredis* ? et *danser la pie courte* ?... Je citerai ce dernier article : « Danser la pie courte, c'est sauter à pieds joints, accroupi sur ses jarrets. Ce mouvement rappelle celui des pies qui sautillent. M. Duhamel, de l'Institut, quoique très âgé, aimait encore cet exercice qui entretient la souplesse des membres. Dans ses voyages à Rennes, j'ai quelquefois dansé la pie courte avec lui. » Duhamel fut jadis mon professeur d'analyse géométrique à l'école polytechnique. C'était un beau vieillard, à l'habit noir, très correct, à la cravate blanche irréprochable, et nous eussions été fort étonnés si l'on nous eut dit alors que ce lord Seymour des professeurs prenait là son exercice favori. Quel beau sujet pour nos ombres chinoises !... Ailleurs, nous apprenons que Leconte de Lisle, le maître Parnassien (un Breton de Dinan, né par hasard à la Réunion), publia ses premières poésies dans un journal de Rennes appelé *Le Foyer*. Parfois l'auteur hasarde des étymologies judicieuses, comme pour se lever *dès pétro-Jacquet* (p. 283), mais sous ce rapport, il est un peu trop timide, et j'aurais désiré surtout qu'il comparât davantage quelques-unes de ces expressions avec celles des régions immédiatement voisines. — Il cite *bigne*, gardeur de vaches : j'aurais ajouté qu'à Vannes le verbe *bigner* veut dire regarder d'un seul œil. — A Rennes, on dit *blosse* pour une prune sauvage; à Vannes encore on dit *belorse*. — Il cite *gnian-gnian* pour fainéant : à Lorient on a le joli verbe *gnianger* pour ne rien faire. — Il parle des *orceaux*, petits vases de ménage, et les dérive fort bien du latin *urceus*, mais il eût été bon d'ajouter que le terme *orceaux* est très usité en blason et bien ailleurs qu'en Bretagne.

Voilà assez de grains de poivre : je ne les sème que pour bien montrer que j'ai lu avec la plus grande attention cet élégant petit volume qui m'a causé grand plaisir, et qui causera pareille impression à tous ceux qui le liront, car il réveillera chez beaucoup de charmants souvenirs d'enfance.

Nous voici maintenant en possession des locutions populaires de Nantes et de Rennes. Qui nous donnera celles de Vannes, de Saint-Brieuc, de Quimper et de Brest ?...

RENÉ KERVILER.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Hosted by Google

UN PRÉLAT OUBLIÉ

FRANÇOIS KIRWAN

Évêque irlandais, mort en odeur de sainteté, à Rennes, en 1661

Je dois à la bienveillante communication d'un ami d'Outre-Manche un petit livre qui intéresse à un haut degré l'histoire religieuse de notre ville de Rennes et qui, à peu près inconnu jusqu'ici de ce côté du Détroit, peut être signalé comme une découverte à la fois d'ordre historique et bibliographique. Le pieux personnage dont il contient l'histoire, et que l'Irlande revendique à juste titre comme l'une de ses gloires, a passé à Rennes plusieurs années de sa vie ; il y est mort en odeur de sainteté ; il y a son tombeau ; ses funérailles ont été un événement pour notre ville : et jusqu'ici on en connaissait à peine le nom !

Cet oubli est d'autant plus surprenant que la vie de ce saint personnage a été écrite, imprimée et publiée neuf ans après sa mort, et cela à notre porte, à Saint-Malo !

Il faut dire, pour expliquer cette étrange lacune de notre histoire locale, que ce livre, tiré sans doute à très petit nombre, écrit en latin il y a plus de deux siècles par un Irlandais et au sujet d'un Irlandais, semble avoir complétement disparu de notre pays[1]. En

[1] Le *Manuel du Libraire* de Brunet le mentionne néanmoins sous le titre suivant : — *Pii Antistitis Icon*, sive de vita et morte R^mi D. Francisci Kirovani Alladensis Episcopi : auctore Johanne Lynchae, Archidiacono Tuamensi. Maclovii (Saint-Malo), apud Ant. de la Mare, typographum Episcopi, 1669, in-8° de 72 ff., dont 8 préliminaires pour le titre, la protestation de l'auteur et la dédicace, plus un portrait.

Brunet ajoute que cet ouvrage se trouve chez Th. Grenville et qu'un exemplaire a été vendu 18 livres 10 schellings, soit près de 500 francs, chez Héber.

Hosted by Google

Irlande même il était devenu d'une extrême rareté lorsque, en 1848, un libraire de Dublin eut l'heureuse idée d'en donner une nouvelle édition accompagnée d'une traduction anglaise. Cela n'a pas suffi à la pieuse curiosité des Irlandais. Une autre édition plus soignée, celle-là même dont un exemplaire vient de m'être offert, a paru en 1884 précédée d'une étude sur le biographe, l'abbé Lynch, qui, lui aussi, nous intéresse à plus d'un titre.

Avant d'en venir au héros du livre, un mot sur l'auteur.

L'abbé Lynch est un peu moins inconnu que le saint évêque dont il raconte la vie. Né à Galway, en Irlande, il embrassa l'état ecclésiastique et devint archidiacre de Tuam ; mais la persécution contre les catholiques étant venue à sévir plus violente que jamais après le triomphe de Cromwell, il dut quitter son pays et se retirer à Saint-Malo, où un Comité français assurait la subsistance à nos coreligionnaires d'Outre-Manche réduits à émigrer.

L'archidiacre de Tuam profita des loisirs que lui créait son exil pour publier, en latin ou en anglais, un certain nombre d'ouvrages qui l'ont fait ranger parmi les principaux auteurs irlandais du dix-septième siècle. L'un de ces livres, intitulé *Cambrensis Eversus*, publié sous le pseudonyme de Gratianus Lucius et dirigé contre l'historien Girald Barry, surnommé *Cambrensis*, eut surtout un retentissement considérable[1]. Celui qui fait l'objet de la présente note a été publiée en 1669 et a pour titre : *Portrait d'un pieux évêque*, ou : *Vie et Mort du très révérend François Kirwan, évêque de Killala*, par Jean Lynch, archidiacre de Tuam[2].

L'abbé Lynch termina ses jours à Saint-Malo en 1672[3]. C'est à

[1] On n'a pas la certitude que cet ouvrage ait été imprimé à Saint-Malo. L'éditeur irlandais de la vie de Mgr Kirwan ne semble pas en douter, mais le livre ne porte ni nom de lieu ni nom d'imprimeur.

[2] Pour le titre latin, voir la note de la page précédente. — Un exemplaire de l'édition primitive se trouve à la Bibliothèque nationale. C'est un petit volume de 116 pages, plus l'épître dédicatoire et l'*Index* de la fin. L'évêque Kirwan est figuré à la première page, portant une calotte sur la tête, une croix sur la poitrine, une barbe grisâtre taillée en pointe et un collet rabattu. On dirait saint Vincent de Paul, plus la croix pectorale. Au bas, sont les armes du saint évêque.

[3] C'est l'opinion du nouvel éditeur de la vie de Mgr Kirwan. Je dois dire cependant que des recherches faites avec autant de soin que de complaisance sur

Hosted by Google

tort que l'auteur de l'article qui lui est consacré dans la *Biographie universelle* de Michaud considère comme probable qu'il mourut en Irlande. L'épitaphe, en trois distiques d'une élégante latinité, que lui a consacrée un lettré de ses amis, Roderic O'Flaherty, ne laisse aucun doute à cet égard[1]. S'il fallait en croire l'éditeur irlandais de la vie qui fait l'objet de cette notice, il aurait même été enterré à Rennes auprès de l'évêque de Killala, attendu, nous dit-on, que « le généreux comité qui pourvoyait aux besoins des catholiques irlandais exilés de leur pays dut connaître son attachement pour le saint prélat et son vif désir de partager sa tombe ». Ce n'est là toutefois qu'une supposition ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que les restes du pieux écrivain reposent en terre bretonne, comme ceux du saint évêque dont il s'est fait le biographe et dont il me reste à retracer brièvement la vie.

François Kirwan naquit à Galway, sur la côte occidentale d'Irlande, en l'année 1589. Ses parents appartenaient aux familles les plus distinguées de la vieille cité. Si nous en croyons son biographe, son père descendait de Roderic qui fut roi d'Irlande avant que la foi chrétienne fût introduite dans l'île.

François étudia d'abord dans sa cité natale, puis au séminaire irlandais de Lisbonne, et fut ordonné prêtre l'an 1614. Il vint l'année suivante compléter ses études en France. Nous le trouvons en 1618 à Dieppe où il enseignait la philosophie dans un collége tenu par les Oratoriens, puis à Louvain où il ne passa que peu de temps. Nommé en 1620 vicaire général de l'archevêque de Tuam, il dut rentrer en Irlande où il exerça le saint ministère sous deux archevêques successifs.

les registres de Saint-Malo depuis 1670 à 1680 n'ont pu aboutir à trouver le nom de l'abbé Lynch. C'est à se demander s'il n'est point allé mourir sur un autre point de la Bretagne.

[1] Voici cette épitaphe :

Occidit *Armoricis* pius, heu ! Lynchæus *in oris*,
Lynchæus patriæ lux columenque suæ.
Asseruit famam, commenta refellit, Jernæ ;
Eruit e tenebris gesta vetusta stylo.
Gallia habet tumulum, cunabula Galvia jactat ;
Scripta vigent terris, spiritus arce poli.

Hosted by Google

Je n'ai point à dire avec quel zèle il s'acquitta de ses hautes et délicates fonctions. Notre auteur lui attribue toutes les vertus sacerdotales. Néanmoins la générosité semble l'avoir emporté sur toutes les autres. Il aima les pauvres et les malades au point de se dépouiller pour eux et de transformer sa maison en hôpital. Mais je n'ai point à insister sur cette partie de la vie de notre héros.

En 1645, il donna sa démission de vicaire général pour aller conduire en France un groupe de jeunes Irlandais qui devaient y faire leur éducation. Pendant que la population de Galway, consternée de son départ, l'attendait à l'une des portes de la ville pour lui faire une dernière ovation, il sortait secrètement par une autre porte et, escorté de quelques amis dévoués, il gagnait Dublin, Londres, Douvres, Dieppe et Rouen, où une grave maladie le retint assez longtemps.

Une fois guéri, il vint à Rennes ; mais il ne semble pas s'être arrêté longtemps dans notre ville lors de ce premier voyage. Il en repartit pour Caen où il résida quelques années. De là, il surveillait l'éducation de ses jeunes compatriotes et subvenait à leurs besoins, en leur transmettant les secours qui lui venaient de la mère-patrie. Malheureusement la guerre qui vint alors à éclater en Irlande tarit la source de ses aumônes, et ses jeunes compatriotes durent se disperser. François Kirwan en profita pour venir à Paris où, nous dit notre auteur, il devint le « favori » de trois hommes d'une piété éminente : saint Vincent de Paul, que je n'ai point à faire connaître, Geoffrey (?), qui s'appliquait principalement au soulagement des prisonniers, et le baron de Renti, qui excite au plus haut point l'admiration de l'abbé Lynch parce que, engagé dans les liens du mariage, il n'eut pas moins toutes les vertus des meilleurs religieux.

Sur le conseil de ces trois hommes qui promirent leur concours à son œuvre, François forma le projet de réunir ses jeunes compatriotes dispersés dans Paris, de les soutenir, de les encourager et de diriger leurs études dans l'espoir que quelques-uns pourraient aller dans la suite en Irlande prêcher leurs frères moins instruits et les prémunir contre le venin de l'hérésie. Malheureusement ce projet n'aboutit pas. Dès la première réunion, un étudiant

Hosted by Google

irlandais éclata en invectives contre François, qu'il traita d'hypocrite et de charlatan. Loin de relever cet outrage, le saint prêtre empêcha un de ses amis de fermer la bouche du calomniateur auquel il se plut, dans la suite, à faire du bien.

Il réussit mieux dans son association avec le Père Charles Faure qu'il aida à restaurer l'ordre des Chanoines réguliers, alors près de s'éteindre en France. Il décida plusieurs de ses étudiants de Caen et d'ailleurs à entrer dans cet Ordre qu'il continua de patronner plus tard comme évêque.

Il s'occupa également de l'éducation des jeunes Irlandaises et décida la supérieure générale des Ursulines à établir dans son pays une branche de son ordre et à y fonder des écoles.

Pendant qu'il vaquait à ces œuvres charitables et patriotiques, l'archevêque de Tuam ne le perdait point de vue. Un évêché voisin, celui de Killala, étant venu à vaquer, il eut l'idée de le lui offrir. Kirwan résista longtemps ; mais Rome intervint, et il dut se soumettre.

Treize évêques, quinze abbés et trente docteurs en Sorbonne assistèrent à son sacre qui eut lieu dans l'église Saint-Lazare, à Paris, le 7 mai 1645. Il prit peu après la route de l'Irlande ; mais il s'y rendit à petites journées, exerçant sur le chemin ses fonctions épiscopales, bénissant des oratoires, des autels et des vases sacrés. Il fit, avant de s'embarquer, une ample provision de livres, de vêtements sacerdotaux et d'ornements d'église ; malheureusement le bateau qui emportait ces précieux bagages tomba entre les mains des pirates, et tout fut perdu.

Une fois en possession de son siége (5 octobre 1646), la grande préoccupation de notre pieux évêque fut, comme précédemment, le soulagement des pauvres, des orphelins et des prisonniers. A Galway, où il fut bientôt obligé d'aller chercher un refuge à l'approche de l'armée ennemie, il continua sa vie de charité et de dévouement ; mais cette ville elle-même ne tarda pas à être assiégée. Le vaillant prélat contribua par ses conseils et son attitude à relever le courage des habitants et à prolonger la résistance. Néanmoins la ville ne put tenir indéfiniment : elle se rendit le 12 avril 1652.

Kirwan dut alors se cacher dans sa ville épiscopale pour échapper

Hosted by Google

aux recherches de ses persécuteurs. Il passa huit mois renfermé avec son chapelain dans une chambre étroite, mal éclairée et sans feu, priant et jeûnant sans cesse. Enfin, craignant de compromettre la personne qui lui procurait cet abri, il retourna à Galway où il espérait être davantage en sûreté, à cause des garanties accordées aux habitants lors du précédent traité. Malheureusement ce traité était odieusement violé. La nouvelle de son arrivée ne fut pas plus tôt répandue que toute la garnison fut lancée à sa recherche. Le saint évêque fut réduit à se cacher dans des greniers, sans une étincelle de feu, et cela en plein hiver. Encore dut-il plus d'une fois s'échapper par une lucarne donnant sur le toit afin de gagner les maisons voisines.

Ce genre de vie lui valut une maladie qui l'obligea à garder le lit. Comme il ne pouvait plus dès lors échapper à ses ennemis, il se rendit de lui-même au gouverneur qui, en raison de la gravité de son état et sur la demande des plus riches citoyens qui se firent caution pour lui, défendit à ses soldats de l'inquiéter.

Aussitôt guéri, il fut mis en prison avec l'archevêque de Tuam et traité en vulgaire malfaiteur ; mais là encore il trouva le moyen d'exercer son zèle. Il vint au secours des autres prisonniers plus pauvres et plus délaissés que lui, les consola, les encouragea, et, au besoin, leur administra les sacrements, même celui de confirmation.

Ce fut le motif de son bannissement. Ses persécuteurs protestants ne pouvaient tolérer plus longtemps quelqu'un qui travaillait avec tant de succès à la propagation du « papisme ». Ils l'embarquèrent, après quatorze mois de réclusion, sur un bateau qui, de Galway, gagna Nantes en quatre jours ; ce qui est regardé par notre auteur comme une marche très rapide.

On était alors en l'année 1655. Le saint évêque, qu'on avait brusquement arraché à sa prison, sans laisser à ses amis le temps de lui venir en aide, se trouva dépourvu de tout quand il prit terre à Nantes. Il lui fallut vendre les livres et les quelques objets qu'il avait pu remporter. Heureusement les Ordres de Bretagne avaient, dans une réunion générale, voté des subsides considérables aux émigrés irlandais. On cite un évêque qui, chaque année, en reçut

Hosted by Google

jusqu'à 300 pistoles (plus de 3000 livres). La part de l'évêque de Killala fut de cinquante pièces d'or. Il donna aux pauvres un tiers de cette somme. Avec le reste, il se procura les objets de première nécessité et par modestie, nous dit son historien, il fit teindre en noir sa soutane violette afin d'être désormais confondu avec les simples prêtres.

Il était encore à Nantes lorsque le Comité breton chargé de la répartition des secours le consulta sur la question de savoir ce qu'il fallait penser d'une demande que lui adressaient plusieurs nobles irlandais également exilés pour leur foi. L'évêque de Killala appuya cette demande de tout son pouvoir, observant que les nobles étaient venus au secours du clergé tant qu'ils en avaient eu le moyen et qu'il était juste qu'ils fussent maintenant secourus les premiers, d'autant que les prêtres avaient encore la ressource de leurs honoraires de messes.

Cette réponse fut loin de satisfaire un certain nombre d'ecclésiastiques, ses compatriotes, qui lui en firent de vifs reproches. Tant il est vrai, observe notre auteur, qu'on a beau faire, on ne peut échapper à la médisance.

Kirwan passa deux années à Nantes. Il vint, en 1657, se fixer à Rennes où il reçut l'hospitalité chez une noble veuve, Mme de Bellestre Brandin. Il resta également deux ans dans cette famille et fut ensuite recueilli par M. de Bicqueneul, ou plutôt de *Becquigneul*, suivant une orthographe locale, moins fantaisiste que celle de l'écrivain irlandais. A la mort de ce dernier, ses gendres et ses filles, fidèles à la dernière volonté du défunt, eurent à cœur de continuer au prélat exilé la généreuse hospitalité qu'il en avait reçue. Ils le traitèrent en ami de la maison et s'attachèrent à lui au point de ne plus pouvoir s'en séparer. Le saint évêque étant allé à Caen sur l'invitation de son ancien ami, M. de Bornier, et de sa sœur, supérieure des Ursulines de cette ville, il reçut lettres sur lettres de ses amis de Rennes pour hâter son retour, et comme ces lettres ne suffisaient pas, ils vinrent le chercher et parvinrent à le ramener. M. de la Pottière (ou de la Poterie), gendre de M. de Becquigneul, et sa femme sont spécialement mentionnés comme ayant largement approvisionné notre exilé de tout ce qui pouvait lui être agréable ou utile.

Hosted by Google

Une autre absence de l'évêque de Killala fut motivée par un vœu qu'il avait fait de se rendre en pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray. Parti de Rennes au mois de décembre, il passa huit jours à Sainte-Anne dans la retraite et le recueillement, uniquement occupé de ses exercices de piété. Puis vinrent les fêtes de Noël auxquelles il assista chez les Capucins d'Auray. De là il se rendit chez les Chartreux, qui en sont, continue notre auteur, à une demi-lieue seulement. Il passa huit jours au milieu d'eux, les édifiant par sa piété et ses mortifications, se refusant, par exemple, à faire usage d'aliments gras, bien qu'il eût alors plus de 70 ans.

Ici se place un fait auquel notre biographe n'hésite guère à attribuer un caractère miraculeux. Un des religieux, lui-même septuagénaire et atteint d'une grave maladie, exprima le désir de voir l'évêque. Celui-ci déféra volontiers à ce désir, échangea avec le malade de pieuses paroles et, finalement, lui donna sa bénédiction. Le lendemain, le malade appela son chapelain. « Je tenais absolument à vous voir, lui dit-il. Il est bon que vous sachiez, en effet, que je suis guéri et que c'est votre évêque qui m'a arraché à la mort. Vous pouvez ne pas le dire de son vivant; mais plus tard, s'il vous arrive de lui survivre, ne manquez pas de divulguer ce miracle. »

L'auteur ajoute : « Je tiens ce fait, ainsi que la plupart de ceux qui sont consignés dans cet opuscule, du chapelain lui-même, Thomas Kelly ou Gill-Kelly, chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin et inséparable compagnon de l'évêque de Killala pendant près de 15 ans. J'ai connu cet homme dès son enfance et je n'hésite pas à dire de lui ce que disait saint Bernard, interpellant son héros saint Malachie au début de sa vie : « La vérité de cette his-« toire est hors de doute, du moment que c'est vous qui m'en avez « fourni les documents, vous qui n'affirmiez rien qui ne fût tout à « fait certain. »

A son retour à Rennes, le saint évêque s'adonna plus que jamais à la prière et à de pieuses lectures. Ceux qui entraient dans sa chambre l'y trouvaient à genoux et absorbé dans la contemplation. Aussi longtemps que sa santé, assez chétive, le lui permit, il récita dans cette posture toutes les heures canoniales. Il savait par cœur

Hosted by Google

tous les psaumes, l'office de la sainte Vierge et diverses litanies qu'il était dans l'habitude de réciter à haute voix quand il le pouvait sans inconvénient. Pendant les deux années qui précédèrent sa mort, il ne manqua pas un jour de réciter les pieuses prières de sainte Brigitte sur la Passion du Sauveur.

Ses prières étaient souvent accompagnées d'une grande abondance de larmes, au point que ses paupières en étaient rougies et gonflées. Leur ardeur toucha plus d'une fois le ciel d'une façon qui parut merveilleuse. Un jour, un enfant de moins de trois ans tomba du second étage de la maison qu'il habitait. On le croyait blessé mortellement. Le saint évêque demanda sa guérison à saint Joseph. Elle fut si rapide qu'au bout de trois jours l'enfant courait dans la maison.

En voyage, Kirwan ne portait avec lui d'autres bagages que quelques livres dont sa piété aimait à s'alimenter, entre autres l'*Imitation de Jésus-Christ* et les Saintes-Ecritures. A table, il se faisait lire, quand il le pouvait, la vie de quelque saint.

Les pratiques de piété n'empêchaient pas les œuvres extérieures, notamment l'exercice de la charité. Il donnait aux pauvres presque tout ce qu'il recevait de la libéralité des riches. Il venait au secours des Irlandais qui étaient descendus dans diverses hôtelleries de Rennes. Il assistait ses jeunes compatriotes dans leurs études et s'appliquait au soulagement des malades et des prisonniers.

Il ne négligeait point non plus ses fonctions épiscopales qu'il accomplissait volontiers quand on lui en faisait la demande. Il conféra fréquemment les saints ordres dans divers diocèses et administra le sacrement de Confirmation à des multitudes d'enfants. Il consacra des églises[1], des calices, des autels portatifs, et se fit toujours un plaisir de s'acquitter, chez les autres, de fonctions qui lui étaient interdites dans son propre diocèse.

[1] Notamment celle de Saint-Brieuc des Iffs. Le fait est consigné dans les archives de la paroisse. — Le registre des insinuations ecclésiastiques déposé aux archives départementales de Rennes (G. 18) mentionne également François « Guirouang » comme ayant conféré la tonsure le 29 avril 1661 à un jeune clerc du nom de J.-B. Lebœuf.

Hosted by Google

Il aimait encore à visiter les religieux dans leur monastère et à s'asseoir à leur table sans permettre qu'on l'entourât d'aucune distinction. Il y trouvait l'occasion de pratiquer la mortification. On raconte que, dans une de ces circonstances, ayant devant lui trois bouteilles, l'une de vin, l'autre d'eau et la troisième de vinaigre, il ne but que de cette dernière. Sans doute, observe notre pieux auteur, le souvenir du vinaigre offert à Notre-Seigneur sur la croix était si profondément gravé dans son cœur qu'il l'empêchait de sentir l'acidité de celui qu'il buvait.

Ayant appris qu'un de ses parents, André Lynch[1], évêque de Kilferona, était tombé gravement malade à Saint-Malo, il se dépêcha d'aller le voir. Il ne quitta cette ville que lorsque le danger fut disparu et après un séjour de trois mois. On était alors en 1661. Il revint par Fougères et officia pontificalement le jour de l'Assomption à l'abbaye Saint-Pierre de Rillé. Il rentra à Rennes le lendemain sur un cheval que lui avait envoyé M. de la Poterie, dans le but de hâter son retour. « Je reviens mourir chez vous », dit-il à son hôte en rentrant. — « Oui, dans quelques années », répondit celui-ci par manière de plaisanterie.

La parole de l'évêque était plus sérieuse qu'il ne pensait. Neuf jours après, la mort venait le saisir.

Le saint prélat joignait à ses fonctions épiscopales celles des simples prêtres, notamment la confession des fidèles et l'assistance des malades. C'est dans l'exercice de l'une de ces fonctions

[1] Les émigrés irlandais du nom de Lynch semblent avoir été nombreux à Saint-Malo, à cette époque. Nous avons déjà dit que l'abbé Lynch, auteur de la Vie que nous analysons, demeurait en cette ville. Le registre des décès de Saint-Malo signale un autre personnage du même nom qui fut enterré en 1675 dans la cathédrale, faveur qui n'était accordée qu'à un petit nombre de personnes. Voici la note qui le concerne :

« Thomas Lynche, sr de la Priantais (peut-être de la Briantais, propriété voisine de Saint-Servan), âgé d'environ soixante ans, mary de Guillemette Guigemah, fut inhumé dans l'église cathédrale et paroissiale de Saint-Malo, le quinzième jour de novembre 1675, par noble et discret messire Louis Desnos, chanoine et vicaire perpétuel de la dite église soussigné.

« L. Desnos,

« *Chanoine et vicaire perpétuel.* »

Hosted by Google

qu'il gagna le germe de la maladie dont il mourut. Il était un jour sur le point de monter à l'autel lorsqu'on vint l'avertir qu'un malade était à toute extrémité. Il se dépouille aussitôt de ses vêtements sacerdotaux, vole auprès du malade, l'entend en confession et le prépare à la mort. Il revient ensuite célébrer la sainte messe, mais elle n'était pas finie qu'il ressentit les premiers malaises du mal qui l'enleva. Pendant les huit jours que dura sa maladie, il fit preuve d'un grand courage et d'une grande piété. « Seigneur, disait-il souvent, s'il vous semble que je sois prêt, rappelez-moi immédiatement à vous ; si, au contraire, vous préférez que je prolonge mon séjour ici-bas, faites-moi la grâce que je lave toutes les souillures de mon âme et que je travaille plus efficacement à mon salut éternel ! »

Il reçut en pleine connaissance et avec une extrême piété les sacrements d'Eucharistie et d'Extrême-Onction, répondant lui-même aux prières du prêtre qui vint les lui administrer. Les yeux constamment fixés sur son crucifix, il murmura jusqu'au dernier moment de courtes prières jaculatoires.

Sa réputation de sainteté était si bien établie à Rennes que des représentants des familles les plus distinguées vinrent à son lit de mort solliciter sa pieuse intercession.

Il rendit l'âme le 27 août 1661, une heure avant minuit. La population de Rennes, qui l'aimait beaucoup, se précipita en si grande foule dans la pièce où se trouvait le corps couvert de ses vêtements épiscopaux qu'on avait une peine infinie, dit notre auteur, à entrer et à sortir. Beaucoup faisaient toucher respectueusement à son visage divers objets de piété, tels que rosaires et livres de messe. Quelques-uns coupèrent des mèches de ses cheveux. Il y en eut qui poussèrent la hardiesse jusqu'à s'emparer de ses livres et de divers objets qui lui avaient appartenu, les considérant comme autant de reliques qui leur porteraient bonheur.

Bientôt l'éloge du défunt fut dans toutes les bouches. Le peuple n'hésita point à le qualifier de saint, et le lendemain, qui était un dimanche, les prédicateurs eux-mêmes en parlèrent en chaire, reconnaissant qu'il était mort en odeur de sainteté.

Hosted by Google

Ses obsèques eurent lieu le 29 août à 11 heures du matin. Elles attirèrent une si grande foule que, de mémoire d'homme, on n'avait jamais vu autant de monde à un enterrement, pas même, ajoute-t-on, à la procession de la Fête-Dieu. La circulation des voitures fut interdite, pour ne pas gêner le déploiement du cortége, et la population se pressait si nombreuse que plus d'une fenêtre, raconte toujours notre auteur, vola en éclats.

Plusieurs Ordres religieux, qu'on n'était point habitué à voir dans de pareilles cérémonies, se joignirent, dans cette circonstance, aux autres ecclésiastiques. En tête du cortége étaient les Capucins. Venaient ensuite les Franciscains, les Dominicains et les Carmes. Ceux-ci étaient suivis des clergés des diverses paroisses, précédés de leurs croix et bannières recpectives et représentés par quatre-vingts clercs en surplis et trente en chapes noires. Alors venaient les moines de Saint-Melaine et, en dernier lieu, les chanoines de la cathédrale, également en chapes noires.

Les cloches de toutes les églises sonnaient des glas funèbres, tandis que cette multitude d'ecclésiastiques, portant tous à la main des cierges allumés, s'acheminait vers l'église des Jésuites (aujourd'hui Toussaints) où le prélat avait choisi le lieu de son repos. Pendant la messe d'enterrement, qui fut chantée par les chanoines, six prêtres entourèrent le corps du saint évêque pour le protéger contre le pieux, mais indiscret empressement de la foule. Du commencement à la fin de la cérémonie, ces prêtres furent occupés à faire toucher au saint corps les chapelets et autres objets de piété que les fidèles leur présentaient.

Une oraison funèbre, prononcée par un père Jésuite, suivit la messe. Avant de descendre de chaire, l'orateur donna lecture de l'acte par lequel l'évêque de Killala s'était affilié, un an avant sa mort, à la Compagnie de Jésus, et ce fait, qui était une nouvelle preuve de sa piété, fit encore couler bien des larmes.

Le biographe de notre saint évêque a eu l'heureuse idée de publier ce document à la fin de son petit livre. Kirwan y fait connaître l'affection spéciale qu'il a toujours portée à la Compagnie de Jésus, le désir qu'il eut toute sa vie d'en faire partie et, finalement, la faveur qu'il obtint du général d'y être affilié à sa mort. Il se recommande,

Hosted by Google

en terminant, aux prières des membres de la Compagnie et exprime l'espoir que, n'ayant pu jouir de leur Société pendant sa vie, il en jouira du moins après sa mort en partageant leur sépulture.

Le vœu du pieux évêque fut réalisé. Ses restes furent déposés dans l'église des Jésuites où, sans doute, ils reposent encore. Nous en avons pour garant non-seulement l'auteur de sa vie, mais le registre même des sépultures de la paroisse de Toussaints. Dans ce registre (n° 26, f. 40, *recto*), aujourd'hui déposé à l'Hôtel-de-Ville de Rennes avec les autres archives communales, j'ai trouvé en effet la mention suivante, que je copie textuellement : « Messire François de Guirouan *(sic)*, évêque de Guilala, en Ybernie, fut inhumé en l'église des Pères Jésuites le vingt-neuvième août mil six cent soixante-un, décédé en la maison du défunt sieur de Béguigneu (*sic*) Lebreton, en la rue Saint-Hélier. »

C'est court, sans doute, pour un personnage dont la mort fut pour Rennes un véritable événement ; mais il est bon d'observer que nous avons affaire à un texte en quelque sorte officiel et qu'une seule ligne est consacrée aux autres défunts. L'évêque de Killala est donc encore favorisé.

Si courte qu'elle soit, cette note complète sur un point la vie publiée par l'abbé Lynch. Elle nous dit que l'évêque demeurait rue Saint-Hélier, ce que nous ignorions jusqu'ici. Quant au nom de son hôte, quoique orthographié différemment, il se confond avec celui de *Bicqueneul* que donne l'abbé Lynch, comme avec celui de *Becquigneul* que nous trouverons tout à l'heure dans un autre document local.

Une épitaphe, en onze distiques latins, fut composée pour l'évêque de Killala par un poète du temps, peut-être par l'abbé Lynch lui-même, qui a eu soin de l'insérer dans son livre. Il est à croire qu'elle fut envoyée aux Jésuites de Rennes ; mais elle avait disparu, aussi bien que la Vie où nous la retrouvons.

J'ai parlé de guérisons miraculeuses opérées par le saint évêque de son vivant. Suivant son premier historien, il en a opéré d'autres après sa mort. Plusieurs personnes gravement malades ont été, nous dit-il, rendues à la santé après avoir touché ses reliques. Beaucoup d'autres, qui ont fait des neuvaines à son tom-

Hosted by Google

beau ou déposé des offrandes sur l'autel qui l'avoisine, ont également éprouvé l'efficacité de leurs prières.

L'artiste, qui fut chargé de faire son portrait après sa mort, souffrait de la goutte au point de ne pouvoir tenir son pinceau et de pousser des cris de douleur. Sur le conseil de Mme de la Poterie, il passa une nuit dans le lit où l'évêque était mort, et le lendemain il se trouva entièrement guéri.

« Moi-même, dit l'abbé Lynch, je puis affirmer, pour en avoir été témoin, qu'un feu de cheminée, qui menaçait de devenir un incendie, s'éteignit à peu près subitement après qu'on eût invoqué le saint évêque. »

« S'il est vrai de dire », ajoute le pieux biographe, « que la voix du peuple est la voix de Dieu, il n'est pas douteux que l'évêque de Killala ne soit dès maintenant au ciel, tant il yavait d'unanimité dans la vénération que les habitants de Rennes professaient pour lui. »

Tel est, en résumé, le contenu du petit livre qu'un heureux hasard m'a mis sous la main. On me pardonnera les détails dans lesquels je suis entré ; il m'a semblé que je ne pouvais taire les quelques faits qui se rapportent à notre pays. N'est-ce pas une nouvelle page que cette découverte ajoute à notre histoire locale ?

Quant à la véracité de notre historien, elle me semble hors de toute contestation. L'abbé Lynch fut le compatriote et l'ami de son héros. Né comme lui à Galway, il y fit ses études à la même époque, peut-être dans le même établissement. Plus tard, au moment de la persécution, il le retrouva en France. Il le vit à Saint-Malo et sans doute aussi à Rennes. Nul plus que lui n'était à même de nous le faire connaître.

Au reste, les quelques documents, sur lesquels il m'a été donné de mettre la main jusqu'ici dans nos archives de Rennes, confirment pleinement le témoignage de Lynch. J'ai déjà observé qu'à la date indiquée par lui j'ai trouvé dans les registres des sépultures de Toussaints mention de son inhumation dans l'église de cette paroisse. Aux archives départementales, où je n'ai fait encore que des recherches superficielles, j'ai lu[1] que le 29 avril de

[1] G. 18 : *Insinuations ecclésiastiques.*

Hosted by Google

l'an 1661, c'est-à-dire moins de quatre ans avant sa mort, « François Guirouang (*sic*), évêque de Guillala, en Hybernie » avait conféré la tonsure à un jeune clerc du nom de J.-B. Lebœuf.

Ce n'est pas tout. Dans ses précieux *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes* (1855), aujourd'hui, hélas! presque aussi introuvables que la vie originale de notre évêque, M. de la Bigne-Villeneuve cite l'extrait suivant du *Journal d'un bourgeois de Rennes* : « Le samedi 27e août 1661, Révérendissime N..., évêque de... en la province d'Hibernie, est décédé en une maison qui fut au feu sieur du Becquigneul Lebreton, rue Saint-Hélier, et le lundi ensuivant, 29e, il a esté solennellement ensépulturé en l'église neufve de Saint-Thomas des Révérends Pères Jésuites, rue Saint-Germain. Ce bon évesque était homme de grande vertu qui avait été exillé et banny de son pays pour la foy. L'exemple de sa vie a laissé si bonne odeur au public qu'il est en estime d'estre sainct, ayant vescu et estant mort comme un ange. »

On le voit, tous ces documents se confirment. Grâce à l'activité de nos chercheurs diocésains, de nouvelles données viendront, je n'en doute pas, s'ajouter aux précédentes et compléter le portrait de cette intéressante figure dont les Irlandais sont justement fiers et que nous avons nous-mêmes tout intérêt à faire ressortir, puisque son histoire, associée à la nôtre pendant plus de quatre ans, nous fournit une nouvelle preuve de la générosité de nos ancêtres pour les membres persécutés d'une nation amie que la communauté de race et de religion leur rendait doublement chère.

L'abbé Hamard,
chan. hon. de Rennes.

Hosted by Google

MÉLANGES BIBLIOPHILIQUES

UN ÉVANGÉLIAIRE BRETON DU Xe SIÈCLE[1]

Vers la fin du IXe siècle et surtout au commencement du Xe, depuis la mort d'Alain le Grand (en 907), la plupart des Bretons d'Armorique, pour échapper au fléau des invasions normandes, se virent contraints de quitter leur pays et de chercher un asile, les uns en Angleterre, le plus grand nombre dans l'intérieur de la France. Leurs prêtres et leurs moines ne manquèrent pas d'emporter avec eux les reliques des saints, les vases et les ornements sacrés, les livres de liturgie et tous les manuscrits que possédaient leurs églises[2].

Aussi n'avons-nous plus en Bretagne de manuscrits bretons antérieurs au XIe siècle. Le plus ancien manuscrit né sur notre sol qui y ait encore sa résidence, c'est le Cartulaire de Landevenec, tracé en 1047, dont l'original est aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Quimper.

Des manuscrits bretons des IXe et Xe siècles, s'il y en a, il faut les chercher hors de Bretagne. Une enquête faite avec soin dans cette direction amènerait certainement des résultats. On connaît

[1] Cette notice a été communiquée à la Société des Bibliophiles Bretons dans sa séance tenue à Saint-Servan, le 11 septembre 1891, et le procès-verbal porte qu'elle devra être imprimée dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*.

[2] « Sumptis multorum sanctorum pignoribus *sacrisque ecclesiæ codicibus*, et signis aliisque ecclesiasticis utensilibus, exules egrediuntur a finibus suis. » (*Translatio S. Maglorii et aliorum Parisios*, dans Mabillon, *Annales, Ord. S. Benedicti*, III, p. 719). — « *Cum libris* et ornamentis... ex omni Britannia sanctorum corpora per diversas regiones sunt dispersa » (*Vit. S. Gildæ*, n. 34, dans Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Benedicti*, Sæc. I, p. 148.)

Hosted by Google

déjà la magnifique Bible donnée en 843 par un tiern breton, *Anowareth,* au monastère de Saint-Maur-sur-Loire (Glanfeuil), laquelle figure aujourd'hui à la Bibliothèque nationale sous le n° 3 du fonds latin : « manuscrit non moins remarquable par son poids et ses dimensions que par la beauté de son parchemin et de son écriture, » superbe et énorme monument de la calligraphie carolingienne[1].

A la Bibliothèque nationale, il y a encore, sous le n° 12,021 du fonds latin, un bel in-folio ms. contenant une collection de canons (parmi lesquels beaucoup de canons scoto-bretons), écrite par un Breton, *Arbedoc,* avec l'autorisation de l'abbé *Haëlhucar,* qui a bien l'air d'être l'*Hélocar,* abbé de Gaël et évêque d'Aleth en 816.

A ces manuscrits bretons antérieurs au XIe siècle, en voici un autre que l'on peut joindre, datant au moins du commencement du Xe, peu ou point connu en Bretagne ni en France jusqu'ici, bien qu'il ait été décrit, il y a près de quarante ans, dans un recueil archéologique publié à Liège, car c'est près de cette ville, à Tongres, en Belgique, que ce curieux volume est exilé aujourd'hui. — Nous allons d'abord reproduire textuellement cette description, à laquelle nous ajouterons un bref commentaire.

DESCRIPTION D'UN ÉVANGÉLIAIRE DU TRÉSOR DE NOTRE-DAME DE TONGRES — par J. PETIT DE ROSEN.

(Extrait du *Bulletin de l'Institut archéologique de Liège*).

LIÈGE. —Imprimerie de J.-G. Carmanne, place St-Pholien, 13-153. 1852.

L'Évangéliaire que l'on présentait à baiser aux chanoines de l'ancienne collégiale de Tongres, les dimanches et les jours de fête, après l'évangile de la messe capitulaire, avec ces paroles :

[1] Sur cette Bible et sur son donateur, voir les chartes du Cartulaire de Saint-Maur-sur-Loire et les notes de M. Marchegay dans le recueil publié par celui-ci sous le titre : *Archives d'Anjou* (1843), I, p. 362 à 364.

Hosted by Google

Ecce lex sacra, est un ancien manuscrit dont nous signalerons d'abord la riche couverture[1].

Sur le dos et le revers, c'est un ample velours rouge avec une bordure festonnée et cinq têtes de clou en argent ; mais un splendide repoussé en argent et vermeil, appliqué sur du cuir, recouvre en entier le plat supérieur. Sur la charmante bordure qui encadre ce petit bas-relief, des chapiteaux gothiques, de larges feuillages, qui se tordent en arabesques, supportent et enveloppent, pour ainsi dire, de petits sujets sacrés. D'après un usage constant, les animaux évangéliques, ciselés sur de petits médaillons carrés, sont placés aux coins de la couverture[2]. Quatre grosses perles de cristal montées en argent complètent la décoration de cette bordure, en même temps qu'elles la protègent lorsque le manuscrit est ouvert. Au centre de la couverture on voit, sous une sorte de niche ogivale d'un dessin déjà indécis, la Vierge tenant l'Enfant, entre saint Pierre et saint Paul. La mère du Christ dépasse de toute la tête les deux apôtres qui se tiennent à côté ; c'est là une de ces significations symboliques, habituelles à l'esprit mystique des artistes qui décoraient nos cathédrales.

Ce bas-relief central s'harmonise bien avec son riche encadrement, et le premier aspect est éblouissant. Mais on reconnaît bientôt que l'éclat et l'heureux mélange de l'argent et du vermeil en font presque tous les frais, avec la délicatesse des détails, dans la bordure du moins ; car, dessinées sur une plus large échelle, les figures de la Vierge et des deux apôtres sont vraiment assez grossières. A tous ces caractères on reconnaît l'ouvrage d'un artiste que ne guident plus les sévères traditions de l'école ogivale. Cependant, si l'année 1617 n'était gravée sur un des fermoirs, je ne placerais pas la date de notre repoussé en dehors du XVIe siècle, bien que les réminiscences gothiques se soient longtemps mêlées, chez nous surtout, aux fantaisies de la Renaissance.

Si quelque archéologue un peu susceptible nous reproche ces deux paragraphes consacrés à la description d'un ouvrage aussi récent, nous espérons racheter cette faute par l'examen de l'Évangéliaire qui en est orné. Ce n'est rien moins, en effet, qu'un

[1] Hauteur 33 centimètres, 6 millimètres ; largeur 25 centimètres, 2 millimètres.

[2] Ce sont des plaques d'émaux champlevés, qui ont perdu complétement leurs couleurs ; les figures étaient tout entières exprimées par le métal.

Hosted by Google

manuscrit du Xe siècle environ. On le reconnaît assez à sa belle écriture onciale allemande, à l'emploi de majuscules rustiques dans toute une page, etc.

C'est un manuscrit in-4° magno, à deux colonnes, sur vélin blanc, en encre noire, avec les initiales et les rubriques parfois en rouge. Il est décoré de quelques enluminures que leur date reculée rendrait dignes d'être reproduites par la gravure. Ce sont quatre grandes initiales d'une rare fantaisie, quatre portiques romans à double ou quadruple arcade[1], qui occupent chacun toute une page et où sont écrits les canons ; enfin deux miniatures, simples *images* si vous voulez ; mais, où chercher quelque vestige de la peinture à ces époques reculées, si ce n'est dans les enluminures souvent grossières des manuscrits ?

De ces deux miniatures, qui représentent saint Mathieu et saint Jean, l'une occupe toute une page, l'autre est resserrée dans une colonne ; nous citons ceci comme un exemple du dédain naïf des artistes de ce temps pour toutes les précautions qui ne visent qu'à *l'effet*. Trois filets de diverses couleurs dessinent un encadrement autour de ces miniatures. Les deux apôtres se détachent sur un fond rose, et sont représentés assis. Le siège de saint Jean, sorte de chaise curule, rappelle le trône que l'on donne à plusieurs évêques de Liège ou de Cologne sur leurs sceaux et leurs monnaies. Tant pour le dessin et l'aspect général que pour la disposition, sinon pour l'éclat des couleurs, on ne peut mieux comparer ces portraits, celui de saint Jean surtout, qu'aux œuvres des peintres chinois. Pour les vêtements, les nus et les accessoires, le peintre s'est contenté d'étendre une couleur principale sur chaque partie et de marquer, sur cette teinte, les détails et les saillies par de simples traits noirs à la plume. Renchérissant ainsi sur une manière fort expéditive déjà, il n'a pas même indiqué les clairs et les ombres par des hachures de tons différents, comme le faisaient souvent les artistes de ce temps. On ne peut rien imaginer de plus

[1] *Ar. Schaepkens, Trésor de l'art ancien,* Bruxelles, 1846, in-fol. pl. XII, fig 3, donne le dessin d'un de ces chapitaux. — On sait que, dans les anciens manuscrits des Evangiles, les canons sont souvent écrits dans des décorations de ce genre ; nous citerons, entre autres, deux ms. de la Bibliothèque de Bourgogne, les numéros 5 573 et 18 383. Ce dernier ms., qui provient de l'ancienne abbaye de Saint-Laurent à Liège, a plus d'une analogie avec celui que nous décrivons et paraît aussi appartenir au Xe siècle.

Hosted by Google

froid et de plus sec. C'est le procédé, retourné, des enfants qui croquent une figure en noir et l'enluminent de teintes unies. Quant à la pureté des formes, le moindre croquis expliquerait mieux qu'on ne pourrait dire, les bizarres incorrections de ce dessin conventionnel, pour ainsi dire, en usage dans les écoles hiératiques des premières époques du moyen âge.

Le manuscrit commence par ces mots :

INCIPIT PRAEFATIO
SCI HIERONIMI PRAES
BITR IN EVANGL

Après cette préface et le prologue de saint Jérôme, « *Incipit epistola Eusebii episcopi de Evangelio.* » Cette introduction occupe quatre feuillets. — Les canons sont écrits sur les quatre pages suivantes, entre les colonnes de ces curieux portiques dont nous avons parlé, et qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de l'architecture à ces époques reculées. — Quarante feuillets (il y en a un de coupé) donnent une partie de l'évangile de saint Mathieu. — On a relié à la suite 28 feuillets d'un missel en caractères gothiques, du XVe siècle tout au plus. — Après cette lacune si grossièrement comblée, le manuscrit reprend dans l'évangile de saint Marc, dont il manque environ les 6 premiers feuillets. — La fin, ainsi que les deux autres évangiles sont complets et remplissent 99 feuillets et demi. Les sommaires *(Capitulatio* seu *Capitulare evangeliorum)* occupent les dix derniers feuillets et demi.

Après avoir tourné tous les feuillets du manuscrit, nous trouverons à la dernière colonne une inscription tout entière en capitales rustiques ; elle mérite d'être citée :

1. EGO SERVVS SERVORVM DI ET FIDELIS DISCIPVLVS ETSI INDIGNVS
2. GLEVHITR...[1] OB AMOREM AETERNI REGIS ATQVE SCI BERNI
3. CONFESSORIS PRO ME OMNIBVSQ; XPIANIS AB ADAM IN DIEM VSQ;
4. IVDICII NASCENTIBVS ET PRO DOMNO MEO LOIES GUORET ABBATE
5. TRIBVTVM OMNI HVIVS CLERO ECCLESIAE QVANTVM VALVERIT DE DOMO
6. HORTOQ; IVSSV DI VERBOQ; NOBILIS POPVLI DIMITTENTE DEDI HVNC
7. LIBRVM EVANGELISTLARVM ECCLESIAE SCI BERNI IN EPISCOPATV SCI

[1] Presbyter ?

Hosted by Google

8. MACHVTIS. QVAM OB REM OBSECRO CVNCTOS SVCCESSORES EIVSDEM
9. ECCLESIAE TAM SENIORES QVAM ETIAM IVNIORES VIDELICET FIDELES
10. VT HVNC LIBRVM NVLLVS AVFERRE PRESVMAT AVT PER ALIQVAM
11. OCCASIONEM ALIQUO TEMPORIS SPATIO DESTRVERE (?) DEIN QVICVMQ;
12. ILLVM FVRATVS FVERIT AVT ALIQVO MODO AB IPSA ECCLESIA SVBTRA-
13. XERIT EXCEPTO CVM RELIQVIIS SCORVM IN DIEBVS FESTIS AVT HAS
14. LITTERVLAS A ME CONSCRIPTAS DE HOC FOLIO ERASERIT AVT IPSVM
15. TOMVM MALO INGENIO INCIDERIT A SCORVM CONGREGATIONE SEPARATVS
16. ET CONVENTV DIABOLORV ADIVNCTVS SIT DIE TREMENDI IVDICII.

Les anathèmes n'y ont rien fait. L'Évangéliaire a été mutilé, il a été enlevé « à l'église de Saint-Bern, dans l'épiscopat de Saint-Machute ». Du moins, pourrons-nous déterminer l'âge exact de notre manuscrit, de ses vignettes. Mais où chercher l'église de Saint-Berne, l'épiscopat de Saint-Machute, où retrouver l'abbé Loies Guoret ? Jusqu'ici notre antique Évangéliaire, tant au dehors qu'au dedans, nous a fourni matière à observer, à disserter plutôt qu'à admirer : un désappointement nous attendait pour finir.

J. Petit de Rosen.

« L'épiscopat de Saint-Machute » est bien moins difficile à trouver que ne le croyait l'auteur de cette intéressante notice. Saint Machute et saint Maclou, que nous appelons aujourd'hui saint Malo, sont un seul et même personnage ; il s'agit donc ici de l'évêché, du diocèse fondé par saint Malo, c'est-à-dire du diocèse et de l'évêché d'Aleth. « L'église de Saint-Bern » offre plus de difficulté ; mais avant d'en dire un mot, tâchons de traduire — fidèlement si c'est possible — l'inscription tracée en capitales à la dernière page du livre et qui nous en fait connaître l'origine :

« Je *Gleuhitr*, prêtre(?), serviteur des serviteurs de Dieu et son « fidèle quoique indigne disciple, — pour l'amour du Roi éternel « et de son confesseur saint Bern, pour moi, pour tous les chré-

Hosted by Google

« tiens nés ou à naître depuis Adam jusqu'au jour du jugement « et pour mon seigneur *Loiesguoret*, abbé [de Saint-Bern], — « j'ai donné, quelle qu'en puisse être la valeur, ce livre des Évan- « giles à l'église de Saint-Bern, en l'évêché de Saint-Machute, et à « tout le clergé de cette église, en acquit du cens (*tributum*) de « la maison et du jardin que ce clergé m'a abandonnés par l'ordre « de Dieu et sous la garantie du noble peuple [de ce lieu[1]]. C'est « pourquoi j'adjure tous ceux qui occuperont successivement cette « église, tous les fidèles vieux et jeunes, de bien se garder d'enlever « ce livre ou de le détruire en aucun temps sous aucun prétexte. « Si malgré cela quelqu'un le vole ou le tire de cette église d'une « façon quelconque, excepté les jours de fête et avec les reliques « des saints ; ou s'il efface les lignes que j'écris sur ce feuillet ou « s'il mutile méchamment ce volume, puissent les auteurs de ces « actes être au jour terrible du jugement séparés de la société des « saints et condamnés [pour jamais] à celle des démons. »

Ainsi, les moines de Saint-Bern avaient abandonné à Gleuhitr, en jouissance ou en toute propriété, une maison et un jardin dépendants de leur abbaye et pour lesquels il devait leur payer un cens, une redevance annuelle (*tributum*). Pour s'affranchir de ce cens, Gleuhitr donne à toute la communauté (*omni clero hujus ecclesiæ*) l'évangéliaire sur lequel est inscrit cet acte, et dont la valeur devait dépasser celle du cens racheté, car Gleuhitr a soin de déclarer que, quelle que soit cette valeur, il n'y prétend plus rien, il donne le livre *quantum valuerit*. Et cette convention est faite sous une double garantie : d'abord, la sanction divine, *jussu Dei*, par où il faut

[1] C'est ici évidemment le passage le plus obscur et peut-être le plus essentiel de ce texte, qui est un véritable acte de donation. Voici comme il faut, je crois, établir la construction des lignes 5, 6, 7 de cette « inscription » :

Dedi ecclesiæ Sancti Berni, in episcopatu Sancti Machutis, hunc librum Evangelistarum (*quantum valuerit*), *tributum de domo hortoque omni clero hujus ecclesiæ dimittente* [pour *dimittenti*] *jussu Dei verboque nobilis populi.*

Dimittente pour *dimittenti* (la forme de l'ablatif pour celle du datif) n'a rien d'étonnant, puisque nous trouvons à la ligne 16 *conventu* mis incontestablement pour *conventui*. Et ce *dimittenti* a pour régime sous-entendu *domum hortumque.*

Hosted by Google

entendre sans doute le lien du serment religieux imposé aux deux parties, puis le témoignage et l'adhésion des principaux habitants du lieu (*ex verbo nobilis populi*), qui, dans chaque *plou* ou paroisse bretonne considérée comme société civile, formaient une sorte de tribunal local, ayant pouvoir de donner force authentique aux actes et aux conventions conclues en sa présence.

Les deux personnages nommés, l'abbé et donateur, ont des noms bien bretons des IXe et Xe siècles. *Gleuhitr* se décompose en *gleu*, vaillant ; *hitr*, *hidr*, *hedr*, audacieux ; on trouve ces deux éléments dans plusieurs noms du Cartulaire de Redon, et celui de Quimperlé a un *Gleuhedr* qui est le même que *Gleuhitr*[1].

Loies-Guoret est *Loies-Woret*, avec durcissement de *wo* en *guo*, et selon M. Loth, *woret* a le sens de « qui secourt ». Il n'y a pas de nom plus commun que Loiesworet dans le Cartulaire de Redon[2].

Pour *Saint-Bern*, on est tout d'abord tenté d'y voir l'église de *Saint-Pern*, au diocèse d'Aleth, ou Saint-Malo, qu'on trouve dans des chartes du XIe siècle. Pern, c'est la contraction de *Paternus*. Les Bretons, qui ont eu au pays de Galles un saint Patern de leur race qu'ils confondent avec celui de Vannes, ont fait de ce nom *Padarn*, *Badarn*[3]. Sont-ils allés jusqu'à le réduire à *Barn* ou *Bern* ? Ce n'est pas impossible. Il y a en Cornouaille une église de Trévarn, ancienne trêve de Dirinon, qui dans une charte de 1218 est appelée *ecclesia Sancti Baharni*[4]. Ce *Baharn* a bien l'air d'être tout simplement *Badarn*, dont le *d* est tombé. Or Baharn est devenu *Barn*, car Trévarn est incontestablement Tref-*Barn*. Et de même Barn est devenu *Bern* ; car il y a en Trégunc[5] une chapelle qui s'appelait au XVIIe siècle

[1] Voir J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 137 et 205 ; et la table du *Cartulaire de Redon*, sur *Gleu* et ses composés, sur *Hidran*, *Hidric*, etc.

[2] Voir Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 178 ; et la table du Cartulaire de Redon au nom *Loiesuuoret*.

[3] On trouve, en Galles, entre autres, Lan-Badarn-Vawr.

[4] Dans dom Morice, *Preuves*, I, 837. Trévarn est aujourd'hui village de la commune de Saint-Urbain, canton de Daoulas, arrondissement de Brest (Finistère).

[5] Voir *Liste des paroisses, trêves et chapelles de l'évêché de Quimper* (au XVIIe siècle). Biblioth. Nat. ms. fr. 22337, f. 27 r°.

Hosted by Google

Kervarn (Ker-*Barn*) et qui se nomme aujourd'hui Kervern (Ker-*Bern*) ; il y a aussi dans le Cap-Caval une vieille petite paroisse[1] de Lanvern (Lan-*Bern*). Il se pourrait donc que le Saint-Bern de l'évangéliaire de Tongres eût quelque rapport avec le Saint-Pern actuel[2] ; mais cela n'est pas certain, car il existe un autre saint breton, saint *Bernac*, dont *Bern* pourrait bien être une forme abrégée, comme Brandan, par exemple, de Branwaladre.

Je me garderai bien de me prononcer. D'ailleurs le doute qui règne sur ce point secondaire n'ôte rien à l'importance essentielle du curieux évangéliaire de Tongres, au point de vue de l'archéologie et de la paléographie bretonne[3].

ARTHUR DE LA BORDERIE,
Membre de l'Institut.

[1] Lanvern est aujourd'hui compris dans la commune de Plonéour Cap-Caval, canton de Plougastal Saint-Germain, arr. de Quimper (Finistère).

[2] Saint-Pern, aujourd'hui commune du canton de Bécherel, arrondissement de Montfort (Ille-et-Vilaine).

[3] Pour rendre à chacun le sien — c'est à M. Léopold Delisle que nous devons la communication de l'article de M. Petit de Rosen, ci-dessus reproduit et commenté.

Hosted by Google

LES MILICES GARDE-COTES

DE BRETAGNE

EN 1766

Les côtes de France ont un développement considérable ; leur assurer en temps de guerre une entière sécurité n'était pas une petite affaire et préoccupa vivement le gouvernement dans tout le cours du XVIIIe siècle. Pour protéger le littoral contre un débarquement toujours menaçant des troupes anglaises, il fallait maintenir dans les provinces maritimes de nombreux régiments, dont l'absence se faisait cruellement sentir sur les champs de bataille du continent. La milice garde-côte ne pouvait suffire à la tâche pour laquelle elle avait été instituée. Mal armée, encore plus mal disciplinée, elle se déconcertait facilement à la vue de troupes régulières, et le grand nombre d'hommes sujets à ce service n'était qu'un embarras de plus. On l'avait bien vu, lors de la descente des Anglais à Lorient en 1746. En Bretagne, son effectif, comprenant tous les habitants des paroisses situées sur le bord de la mer ou à la distance de deux lieues dans les terres, de 18 à 60 ans, atteignait le chiffre énorme de 90,000 hommes. C'était une cohue, ce ne pouvait être une armée. On avait cru remédier à cet inconvénient en formant, sous le nom de compagnies détachées un corps de 21,000 hommes, destiné à un rôle plus actif que de faire le guet sur la côte ; mais, faute d'y avoir tenu la main, leur instruction militaire avait été en beaucoup d'endroits fort négligée. En 1746, le duc de Penthièvre, amiral de France et gouverneur de Bretagne, demanda

Hosted by Google

l'établissement de camps permanents où, pendant trois mois de l'année, les miliciens viendraient apprendre le maniement des armes. Tout en n'astreignant à ce service que 4,000 hommes tous les ans, il espérait, par un ingénieux système de roulement, arriver à instruire et à discipliner au bout de quelques années les 21,000 hommes des compagnies détachées. L'ordonnance de 1756, en réduisant à 10,000 hommes l'effectif de ces compagnies, en prescrivant des exercices plus fréquents, en instituant dans chaque province un inspecteur général, fut un pas décisif dans la voie indiquée par le duc de Penthièvre. Mais c'était une lourde charge pour les populations, c'était de plus un surcroît de dépenses, et l'opposition, si ardente aux Etats de Bretagne contre le duc d'Aiguillon, ne manqua pas de critiquer le nouvel ordre de choses et de nier qu'il eût produit d'heureux effets. Le gouvernement répondait aux brochures par des brochures ; mais où trouver la vérité ?

L'homme le plus compétent en ces matières était assurément l'inspecteur général qui, depuis de longues années, dans ses courses sur le littoral, avait pu se rendre compte des résultats obtenus. C'est donc au comte de la Noue qu'il appartenait, ce nous semble, de prononcer sur la matière un jugement impartial. Or, voici ce qu'il écrivait le 24 août 1766, en rendant compte au ministre de sa tournée d'inspection : « Je rends justice à un corps de bons et braves officiers et à des soldats remplis de bonne volonté, avec lesquels je ne craindrais pas de marcher à l'ennemi : les paroisses qui fournissent ces milices sont pour ainsi dire disciplinées et très peu sujettes à l'ivrognerie et à la contrebande. »

Il écrivait encore le 7 septembre : « Souffrez que je les mette sous votre protection pour leur faire obtenir les grâces que les officiers méritent par leur zèle, leur intelligence à exercer, former et discipliner des nationaux qui seraient d'une grande utilité en temps de guerre et qui maintiennent en bon ordre les côtes en temps de paix. »

Pénétrons un peu dans le détail de ses observations sur l'état des capitaineries. Voici d'abord (et ce sont les plus curieuses) celles qui concernent le caractère général de la population :

Hosted by Google

Pornic. — La population n'est pas élevée, mais forte et robuste, d'ailleurs mutine, difficile à conduire et sujette à la désertion dans les Marches, le Poitou, les îles de Bouin et de Noirmoutier.

Saint-Nazaire. — Population belle, leste, naturellement militaire et assez docile.

La Roche-Bernard. — Médiocrement élevée, mais forte, laborieuse et aisée à conduire.

Vannes. — Assez belle pour moitié, le reste petit ; la belle moitié sont gens têtus, mutins, difficiles à conduire ; les petits sont propres, lestes, dociles, et ont l'air militaire.

Hennebont. — Assez belle, leste, mais mutine et légère ; le voisinage de Lorient leur donne l'esprit de libertinage et de désertion.

Quimperlé. — Assez belle, peu propre, mais obéissante et docile.

Quimper. — Population élevée, belle, propre et docile.

Pont-Croix. — Population élevée, belle, propre et facile à conduire.

Crozon. — Population belle et élevée, pour la plupart des paroisses, mais sauvage et maussade.

Landerneau. — La population est couramment belle, mais sale et sans émulation.

Saint-Renan. — Population belle, élevée, riche, mais mutine, indocile et arrogante par la communication avec le port de Brest.

Lesneven. — La population n'est pas élevée, mais bien faite, propre et docile.

Saint-Pol. — La population est de la grande beauté, élevée, bien faite, propre, leste et docile.

Plestin. — Population belle, leste, mais légère et mutine.

Lannion. — La population n'est ni belle, ni élevée, difficile à conduire et malpropre.

Tréguier. — Population assez élevée, bien faite, propre, ayant l'air militaire.

Paimpol. — Population assez belle, propre, leste, mais peu facile à conduire.

Hosted by Google

Saint-Brieuc. — Population belle, leste et propre, mais légère et mutine.

Plancoët. — La population est belle, bonne, propre et a l'air militaire.

Dol. — Population assez belle, propre et leste, mais légère et mutine, attendu le voisinage du port de Saint-Malo et la facilité de passer en Normandie.

Quel parti les officiers majors ont-ils su ou pu tirer de ces éléments assez disparates, la suite du rapport de M. de la Noue l'indique avec précision.

Trois bataillons font le désespoir de l'inspecteur ! Crozon, Pornic et Saint-Renan. Ils marchent médiocrement, sont mal exercés et peu ou point disciplinés. Crozon et Saint-Renan sont en arrière à tous les égards; la faute n'en est point aux officiers; il faut surtout l'attribuer à la trop grande étendue de la capitainerie : Saint-Renan contient 28 lieues de terrain et Crozon 27.

Un bataillon (Tréguier) reçoit la note *assez bien*; sept (Saint-Nazaire, la Roche-Bernard, Vannes, Hennebont, Quimperlé, Quimper et Pont-Croix) reçoivent la note *bien*. Ces bataillons sont bien tenus, bien exercés, bien disciplinés; le bataillon de Pont-Croix est très bien exercé et discipliné, le bataillon de Saint-Nazaire a « l'air de guerre. » Presque tous sont en progrès ; celui de Quimperlé a fait de grands progrès dans « le ton militaire », celui de la Roche-Bernard dans le ton militaire et dans la propreté.

Cinq bataillons marchent très bien et sont très bien exercés (Landerneau, Saint-Pol, Plestin, Paimpol et Plancoët). La discipline, très bonne chez les uns, n'est que passable dans ceux de Plancoët et de Saint-Pol. Celui-ci a cependant fait de grands progrès. Il en est de même du bataillon de Landerneau. « Ce bataillon, dit M. de la Noue, qu'on n'avait pu exercer ni faire marcher depuis six ans, a très bien rempli ces deux parties. Il est encore mieux discipliné, aucun soldat n'ayant quitté son rang pendant deux orages violents, et tous sont dociles et obéissants. » Cependant « la population est sans émulation pour les cinq premières compagnies (le Faou et Daoulas), il a fallu un travail redoublé et assidu de la

Hosted by Google

part des officiers pour les mettre presque au ton des cinq autres. Le major, M. de Kerjean, s'est donné tous les soins et les peines possibles pour rétablir les compagnies négligées, et il a réussi ».

Le corps des officiers, voilà ce qui fait la supériorité des milices bretonnes. Ce sont presque tous anciens militaires : M. de Servigné a servi 14 ans au régiment de Nice. M. du Châtel 16 ans dans le régiment de Lyonnois. Une fois dans la milice garde-côtes, ils s'attachent, on peut le dire, jusqu'à la mort, à ces paysans au milieu desquels ils sont nés : M. de Tréveneuc y reste 36 ans, M. de Calan 37, M. de Servigné 34, M. Le Forestier 38. Deux de ces bataillons ont à leur tête des octogénaires : MM. de Reymond et de Kersalaün ; ce dernier est « un modèle de zèle, de fidélité et d'honnêteté ».

Restent quatre bataillons, l'élite de la garde-côte. Celui de Lesneven est « singulièrement exercé et discipliné, et fait journellement des progrès ». Celui de Dol « marche très bien, est très bien discipliné et fait l'exercice avec distinction : il ne peut guère être mieux ». Le bataillon de Lannion « marche très bien, et est exercé et discipliné à peu de chose près comme des troupes réglées. Le corps des sergents est très bon. Le bataillon est toujours un des plus beaux et des mieux tenus de la province, on ne peut rien leur demander au delà ». Cette même phrase termine le rapport sur le bataillon de Saint-Brieuc, « bataillon, dit ailleurs M. de la Noue, très discipliné et exercé comme un régiment d'infanterie. » Quand on songe au peu de cas que les officiers supérieurs faisaient ordinairement des miliciens, cet éloge est singulièrement flatteur.

En terminant son *Histoire des Milices provinciales*, M. Gébelin conclut que, sauf de rares exceptions, le rôle de la milice garde-côte fut pitoyable; après ce que nous venons d'exposer ne sommes-nous pas en droit de conclure que la milice garde-côte bretonne est une de ces glorieuses exceptions ?

CH. DE CALAN.

Hosted by Google

Liste des officiers composant l'état-major des capitaineries garde-côtes a diverses époques[1]

Extraite de l'abrégé de la *Carte du militaire de France* 1740 et 1741, des notes de M. de la Noue pour 1766 (Arch. nat. H, 549) et des *Etrennes nantaises* pour 1768, 1771, 1781-84 et 1786.

Capitainerie de Machecoul.

MM. Charette de Briord, capitaine, 1739-44.
de Saint-Aubin, major, 1739-40.
de la Roche Saint-André, lieutenant, id.

Capitainerie de Bourgneuf.

MM. de l'Epronnière, c. 1739-44.
de Saffré, m. 1739-40.
Juchaulx des Blotteraux, l^t. 1739.
Robert du Moulin Henriet, l^t 1740.

Capitainerie de Pornic.

MM. de la Tognaye, cap. 1739.
de la Guerche de Rais, m., id., cap. 1740.
de Saint-Aignan, l^t, id., m. 1740, cap. 1766-70.
de la Tognaye fils, l^t 1740.

Capitainerie de Paimbœuf.

MM. de Barberé, cap. 1739.
de Létardière, m., id.
de Rougemont, l^t, id.

Ces quatre capitaineries furent réunies, en 1756, en une seule, dite *capitainerie de Pornic*.

[1] Cette liste n'est rien moins que complète, mais nous en avons entrepris la publication dans l'espoir que ceux qui y sont intéressés voudront bien nous mettre à même de la compléter ou de la rectifier.

Hosted by Google

MM. DE SAINT-AIGNAN, cap. (voir ci-dessus).
DE KERLEREC, maj. 1766.
Jean-Baptiste POULLAIN DES DODIÈRES, aide-major, 1766, major 1767-70, cap. 1780-82.
BABIN DE BOURNEUIL, cap. 1782-85.
DU RONDIER, aide-major, 1770.

Capitainerie de Montoir.

MM. Le chevalier DE ROLIVAUD, cap. 1739-44.
DE CHEVIGNÉ, maj. 1740.
GAZET DU CHATELLIER, lt 1739-40.

Capitainerie de Saint-Nazaire.

MM. Le comte LE PENNEC DE BOISJOLLAN, cap. 1739-40.
DU BOIS DE LA FÉRONNIÈRE DE LA RONGÈRE, m. 1739-40, cap. 1744.
DE ROLIVAUD DE TRÉMÉAC, lt 1739-40.

Ces deux capitaineries furent jointes, en 1756, sous le nom de *capitainerie de Saint-Nazaire.*

MM. Le chevalier DE MANSIGNY, cap. 1765-83.
DE SÉCILLON, maj. 1766-67.
DU PONT D'AUBEROYE DE LA ROUSSIÈRE, maj. 1770, cap. 1783-85.
JÉGO, aide-major, 1766-70.

Capitainerie du Croisic.

MM. DE KERMENO, cap. 1739-40.
DU LESTIER, m. 1739-40, cap. 1744.
TRÉVELÉ DU LESTÉ, lt 1739-40.

Capitainerie de Muzillac.

MM. DE BLEVIN DE PENHOET, cap. 1739-44.
DONDEL DU FAOUEDIC, m.
DE SÉRÉAC, lt 1739-40.

Ces deux capitaineries réunies en 1756 sous le nom de *capitainerie de la Roche-Bernard.*

Hosted by Google

MM. DE PELLAN, cap. 1766-83.
DE TREVELLEC, maj. 1766.
CHOMART, aide-maj. 1766, m. 1767, cap. 1783.
DE L'ESCHY, a.-m. 1770.

Capitainerie de Belle-Isle ou Monteclair.

MM. DE CAVEROT, cap. 1739-44.
ROLLAND, m. 1739-40.
CLECH, l^t 1739-40.
Alexandre DE TAILLE, l^t 1746, m. 1749, cap. 1751-81.
DUPARC Henry, cap. 1781.

Capitainerie de Rhuys.

MM. DE FRANCHEVILLE, cap. 1739-44.
DE GOUVELLO, m. 1739.
BOSSARD DU CLOS, l^t 1739.

Capitainerie de Vannes.

MM. Le vicomte DE LANGLE, cap. 1739-44.
DU NÉDO, m. 1739.
DIBART, l^t 1739.

Capitainerie d'Auray.

MM. DE PENHAIR, cap. 1739-44.
DE LESQUEN DE GOIZAC, m. 1739.
DE MONTIGNY DE KERISPER, l^t 1739.

Ces trois capitaineries réunies en 1756 sous le nom de :
Capitainerie de Vannes.

MM. le chevalier DE COUÉ, cap. 1766-68.
DE LA CHAPELLE, a.-m. 1766-68, cap. 1770-83.
DE KERISOUET, m. 1766-68.
VILEGONAN, m. 1770.
DE BEAULIEU, a.-m. 1770.
GIRON DE KERALBAUD, cap. 1783.

Hosted by Google

Capitainerie du Port-Louis ou *d'Hennebont.*

MM. Adrien-Joseph DE MAUDUIT DU PLESSIX, m. 1720.
DE KERNELEC DE KERORGUEN, cap. 1739.
Le comte DE BODÉRU, cap. 1740-44.
DE KERDERF-LEMOINE, m. 1739-40.
Antoine-Hyacinthe DE MAUDUIT DE KERLÉAU, l^t 1733-40, cap. 1752.
DE BROCHEREUL, a.-m. 1740.
Jacques-Pierre DU BOUETIEZ, cap. 1758-70.
DE LA BERAYE, cap. 1780-84.
Antoine-Joseph DE MAUDUIT DU PLESSIX, m. 1766-71.
DU BOUETIEZ DE KERORGUEN, a.-m. 1766-71.

Capitainerie de Groix.

MM. DE GOUVELLO, cap. 1739-44.
DE KEROMAN DE BOUTOUILLIC, m. 1739.
DE MÉNÉHOUARN, l^t, 1739.
DUSTOU, cap. 1781-84.

Capitainerie de Lorient (ou *de Quimperlé*).

MM. le comte BAHUNO DE KERROLAIN, cap. 1739-40.
DE LA BERAYE, cap. 1744.
DE PÉRENNO DE PENVERN, m. 1739-40.
LÉGER DE KERMELO, l^t. 1739-40.
DE VILLECADIOT, a.-m. 1740.
GOUYQUET DE BOCOZEL, cap. 1766-83.
DU QUILLIO, m. 1766-71.
DE PENQUER, l.-m. 1766-71.
DE BERDOUARÉ, cap. 1783.

Capitainerie de Concarneau (ou *Quimper*).

MM. DE KERMORIAL, cap. 1739-40.
DE KERSALAUN, m. 1739-40, cap. 1744-68.
DE PENENJEUN (voir cap^ie de Pontcroix), cap. 1770-83.

Hosted by Google

MM. Ollivier de Tronjolly, l^t, 1739-40.
Le Forestier, m. 1766-71, cap. 1783-89.
Aubert de Vincelles, a. m. 1766-71.

Capitainerie d'Audierne (ou *de Pontcroix*).

MM. du Ménez de Lézurec, cap. 1739-44.
Jean-François de Gourcuff de Trémenec, m. 1739-52.
de Gourcuff de Trémenec, fils, l^t 1739-40.
de Penenjeun, cap. 1766-68.
Pierre-Jacques de Rospiec de Trévien, m. 1766-68, cap. 1770-84.
de Penandreff, a. m. 1766-68, m. 1770.
Léon, a.-m. 1770.

Capitainerie de Crozon, *Camaret* ou *Châteaulin*.

MM. du Guermeur-Marigo, cap. 1739-44.
du Guermeur de Penhoet, major 1739-40.
de Kerléan, l^t 1739-40.
de Reymond, cap. 1766-71.
de Basse-Maison, m. id.
de la Ruffie, l^t id.
Le chevalier de Rospiec, cap. 1780-84.

Capitainerie de Landerneau (créée en 1756).

MM. de Saint-Pierre, cap. 1766-71.
de Kerjean, m. 1766.
de Granville, m. 1767-71.
de Vieuxchatel, a. m. 1766.
de Kerbabu, a. m, 1767-71.
de Roscerf, cap. 1780-84.

La capitainerie de Landerneau fut dédoublée en 1780 et la seconde division eut pour capitaine M. Paschal de Château-Laurent.

Hosted by Google

Capitainerie de Brest, le Conquet ou Saint-Renan.

MM. DE KERSAUZON DE PENANDREFF, cap. 1739-40.
DE KERJEAN DE TROERIN, m. 1739-40 ; cap. 1744.
DU BREIGNOU, l^t id.
DU BAUDIEZ, cap. 1766.
DE COATTAUDON, m. 1766, cap. 1767-71.
DE GUIGUERNEAU, a. m. id. m. id.
DE VILLAUCOURT, cap. 1783.

Capitainerie de l'Abervrach ou *de Lesneven.*

MM. le comte DE BELINGANT DE KERBABU, cap. 1739-44.
DE KEROUARTZ DE KEROUNERN, m. 1739-40.
DE KERMENGUY, l^t id.
DU MENMEUR, cap. 1766-71.
DU PLESSIX, m. id.
DE KERVEN, a. m. id.
D'ANDRIEUX DE LA LINE, cap. 1780-84.

Capitainerie de Saint-Pol.

MM. DU DRESNAY DES ROCHES, cap. 1739-44.
PRIGENT DE LA PORTENOIRE, m. 1739-40.
KEROUARZ DE LEZERAZIEN, l^t id.
DE LA MASSE, cap. 1766-83.
DE KERLÉAU, m. 1766, cap. 1783.
DE LA BOURGONNIÈRE, a. m. 1766-71.

Capitainerie de Morlaix ou *Plestin* ou *Lanmeur.*

MM. DE KERLOAGUEN, cap. 1739-40.
DE LA VILLOSERN, m. id. cap. 1744.
DUVAL PINART LE MARANT, l^t 1739-40.
DE KERSCAU, cap. 1766-71.

Hosted by Google

MM. Le chevalier DE KERDAVY, m. 1766-68.
Le chevalier DE ROSPIEC, m. 1770
Denis DE KERSCAU, a. m. 1766-71.
Le chevalier DE LANSALUT, cap. 1780-83.
D'ATHÉNOR DES TOURETTES, cap. 1783.

Capitainerie de Lannion (dite *de Tréguier, 1756-59*).

MM. Le marquis DU GAGE, cap. 1739-44.
Le comte DE LANASCOL, m. 1739-40.
DU PARC DE LÉZARDAU, lt id.
DE KERGUENECH, cap. 1766-71.
DE RUMÉDON, m. id. cap. 1780-84.
DU TRÉVOU, a. m. 1766-71.

Capitainerie de Tréguier ou de Pontrieux.

MM. DE BOTLOY, cap. 1739-44.
DE BOISBOISSEL, m. 1739-40, cap. 1766.
DE TUELLES DE TRÉSEL, lt id.
DE MONTMÉA, cap. 1767.
Le chevalier DE TROHUBERT, m. 1766-68 cap. 1770.
DE POESQUELLEC, m. 1770.
DE GOUZILLON, a. m. 1766-68.
AUFRET DE KERLÉGAN, a. m. 1770 cap. 1780-83.
GRANIÈRE, cap. 1783.

Capitainerie de Paimpol ou de Lanvollon (créée en 1759).

MM. Le chevalier DE VAUTION, cap. 1766-71.
DE LA VIGNE SAINT-GERMAIN, m. id.
DE BEAUVOIR, cap. 1780-83.
COURSON DE LA VILLEHÉLIO, a. m. 1766-71 cap. 1783.

Capitainerie de Saint-Brieuc.

MM. le comte Chrétien DE TRÉVENEUC DE POMORIO, cap. 1720-56.
Pierre JÉGOU DU TROTMEUR, m. 1720-39.
Le comte Claude DE LA LANDE DE CALAN, lt 1720-39 m. 1739-51.

Hosted by Google

MM. Chrétien DE TRÉVENEUC fils, a. m. 1746-52.
Le comte François-Marie DE LA LANDE DE CALAN, l^t 1739-52, a. m. cap. 1756-64.
Le comte Louis-Rose-François LE GAC DE LANSALUT DE SERVIGNÉ, m. 1757-64, cap. 1764-90.
VISDELOU DU LISCOET, m. 1766-71.
DE LA FOLLEVILLE, a. m. id.

Capitainerie de Bréhat (créée en 1728).

MM. le comte DE TRÉVENEUC, cap., M. DU TROMEUR et le comte DE CALAN, maj. (Voir Saint-Brieuc).
François-Marie DE LA LANDE DE CALAN, l^t 1728-39.
DE BOISCHATEAU, l^t 1739-40.
Comte DE RAYS, l^t

Capitainerie de Matignon (Supprimée en 1759).

MM. DE GOUYON DU VAUROUAULT, cap. 1719-30.
DE GOUYON DU VAUROUAULT, fils, cap. 1730-41.
DU BOUILLY DE LA MORANDAIS, maj. 1719-32.
DU BOUILLY DE LA MORANDAIS, fils, maj. 1732-41.
DE KERMAREC DE TROROUT, l^t 1719-48.
Henri DE BEAUCHAMP, l^t 1748.
GOUYON DE THAUMAS, a. m. 1748.

Capitainerie de Pontbriand, Plancoët ou Dinan.

MM. Le comte Louis-Claude DU BREIL DE PONTBRIAND, cap. 1719-41.
DE LAUNAY-COMAT, maj. 1739-41.
Le vicomte François-Louis-Mathurin DU BREIL DE PONTBRIAND DU PIN, l^t 1719-41.
Le comte DU CHATEL, cap. 1766-71.
DE COURVILLE, maj. 1758-71.
DE LA BOUEXIÈRE, a. m. 1766-71.
LESQUEN DE SAINT-LORMEL, cap. 1783.

CH. DE CALAN.

Hosted by Google

LE COSTUME

DANS LES ARMÉES ROYALISTES

L'histoire et la gravure ont popularisé le type du soldat vendéen ou breton, du Chouan, comme dit plus d'un lettré qui en est encore à savoir distinguer la grande armée vendéenne des guérillas de Jean Cottereau. Pour ce type de combattant, qu'une ignorance bizarre faisait unique, il fallut inventer un unique costume. La chose fut tôt faite : le chapeau breton à larges bords, la petite veste courte à boutons, une ceinture, des guêtres, un Sacré-Cœur sur la poitrine, à la main une faulx ou une espingole, et voilà le soldat royaliste.

Or, la diversité fut la règle même du costume dans les troupes catholiques et royales : elle tenait à leur recrutement même, essentiellement indépendant et libre ; il eût été difficile d'astreindre à un uniforme — et on ne le pouvait d'aucune façon — des insurgés qui retournaient, après chaque affaire, dans leurs paroisses embrasser leurs femmes et leurs enfants, et « passer une chemise blanche ». On ne le tenta même pas.

Et puis, les historiens de cette épopée superbe ont délaissé, non sans quelque raison, la question très secondaire de l'habillement : ils avaient à conter de grands chocs et de pitoyables martyres, des sacrifices sans limites et de monstrueuses cruautés ; presque tous négligèrent d'apprendre à leurs lecteurs comment étaient vêtus ces hommes qui savaient si bien combattre, si héroïquement mourir.

Toutefois, ce « petit côté de l'histoire » offre quelque intérêt, intérêt ravivé aujourd'hui par la toute récente découverte, au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, d'un portrait original du général d'Elbée. Ce portrait, qui fait partie de la célèbre

Hosted by Google

collection Hennin, semble n'avoir jamais été décrit ; l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* lui a consacré seulement quelques lignes, dans l'un de ses derniers numéros.

D'Elbée est représenté debout, au premier plan et à droite, devant le tronc d'un vieil arbre qui forme fond ; le chef vendéen, dans une attitude de commandement, montre de la main droite les troupes républicaines prenant d'assaut Noirmoutier ; au second plan, il tient ou froisse de la main gauche l'écharpe qui flotte à sa ceinture. Les détails du combat sont rendus avec beaucoup de minutie : les Bleus montent à l'escalade au moyen d'échelles, le drapeau tricolore est hissé sur la muraille ; au bas des remparts, une troupe républicaine attaque l'artillerie vendéenne et abat un drapeau blanc.

La tête de d'Elbée est caractéristique : la nuque est couverte d'un mouchoir de nuance claire, flottant à partir du cou, où il est arrêté par un nœud à l'espagnole ; le chapeau droit, carré et à larges bords inclinés vers le visage, porte une cocarde blanche et noire ; un bandeau couvre l'œil droit où le général a reçu une blessure, à l'attaque de Cholet ; enfin, détail curieux, des anneaux d'or sont passés dans les oreilles.

L'habit, où éclate la croix de Saint-Louis, est lilas, à larges revers et à collet d'une teinte un peu plus foncée ; les revers sont noirs ; autour du col large de la chemise descend une cravate blanche, nouée négligemment au croisement des revers de l'habit ; le jabot est de dentelle. Des épaulettes blanches sont l'insigne du commandement.

Aux mains, des gants jaunâtres, à crispin, brodés de soie bleue.

Une large ceinture blanche, rayée de doubles bandes transversales marron, entoure le corps et flotte à gauche jusqu'à hauteur de mi-mollet.

Le pantalon est en drap clair ; bottes noires à revers jaunes.

Le sabre, doré, d'un modèle riche, est à une seule branche, et suspendu à l'aide de deux bélières de cuir vert, rehaussées de boucles dorées et ouvragées.

Ce portrait, très artistiquement exécuté à l'aquarelle rehaussée

Hosted by Google

de gouache, mesure 25 centimètres de longueur sur 15 de largeur ; il est signé, au bas et à droite : « *C. Fachot, oficier du génie.* »

Sous l'aquarelle on a collé une bande de papier bleu, épais, qui dépasse en bas le portrait de cinq centimètres, et qui porte la mention suivante, écrite à la main :

D'ELBÉE

L'un des principaux chefs de l'armée royale et catholique des brigands de la Vendée — pris et fusillé après la prise de l'isle de Noirmoustier — Desiné d'après nature au Conseil de guerre lors de son interogatoire, le 14 nivos an II, — par le citoyen Fachot, officier de l'état-major et capitaine du génie.

L'authenticité de l'œuvre ne paraît pas contestable. Charles Fachot, nommé lieutenant du génie le 14 avril 1793, était à l'armée de l'Ouest depuis le mois d'août de cette même année. Employé à l'état-major de l'armée des côtes de l'Océan en 1796, puis au cabinet topographique du Directoire, il devint capitaine le 22 octobre 1796, et travailla à Mayence à la carte du Rhin, puis au dépôt central du génie et à celui des places en relief.

Fachot était donc bon dessinateur ; il suffit, au surplus, de comparer la facture du portrait de d'Elbée avec celle des cartes et dessins militaires de l'époque pour être assuré que ce portrait a été exécuté par la main d'un officier.

D'Elbée fut interrogé en janvier 1794 ; Fachot était alors lieutenant du génie. Or, la note explicative donne à Fachot les titres de : capitaine du génie, et officier de l'état-major. L'explication de cette divergence paraît être celle-ci :

Lors de l'interrogatoire de d'Elbée, Fachot n'avait dû prendre qu'un croquis du général vendéen, en y ajoutant quelques indications nécessaires aux couleurs et détails du costume ; ce n'est sans doute qu'un peu plus tard, c'est-à-dire après son départ de l'armée de l'Ouest, et dans les loisirs que lui laissaient ses travaux du cabinet topographique, qu'il termina l'œuvre commencée à Noirmoutier, en ajoutant alors à sa signature son nouveau titre de capitaine.

Hosted by Google

Le portrait de d'Elbée méritait d'être reproduit : les amateurs de curiosités historiques pourront l'étudier à loisir en tête du beau livre que M. Olivier de Gourcuff prépare en ce moment sur d'Elbée généralissime ; le chef que Mme la marquise de la Rochejaquelein appelle malicieusement « le général La Providence » dans ses *Mémoires*, et dont elle s'efforce, en plus d'une page, de diminuer la réputation, était un homme de très haute valeur, peut-être même le seul des commandants vendéens qui fût capable de concevoir et d'exécuter une campagne d'ensemble et de haute portée. En restituant le caractère exact de d'Elbée, comme on l'a fait pour Stofflet, pour Louis de Frotté, pour Cadoudal, M. de Gourcuff accomplit une œuvre de justice, qui devait à la fois tenter son talent littéraire et son amour de la probité historique.

Pas plus qu'ils n'avaient le temps d'écrire, les généraux vendéens ne trouvaient celui de se faire peindre. Cependant, par exception, Charette fut portraicturé en diverses circonstances, notamment à Nantes, lors de l'entrée quasi triomphale qu'il fit dans cette ville après la signature du traité de La Jaunais. Au cours de son intéressante brochure : *Les Portraits de Charette*, tirée de son *Iconographie bretonne*, M. le marquis de Surgères a donné quelques curieux détails sur ces sortes d'esquisses.

En règle générale, on peut affirmer que les chefs de la grande armée n'eurent aucun uniforme ; c'est l'avis d'un artiste de talent très consciencieux et très connu, M. Maurice Le Blant, le dessinateur des *Chouans* et le peintre de deux toiles célèbres : la *Mort de d'Elbée* et l'*Exécution de Charette*. M. Le Blant motive son opinion dans une lettre qu'il m'écrivait, il y a quelque temps, et qu'il ne m'en voudra pas de reproduire en partie : « Si l'on me « demandait mon avis sur le costume de guerre des généraux « vendéens, je dirais, en m'appuyant sur Mme de la Rochejaquelein, « qu'ils devaient être très mal accoutrés. Ce qu'ils pouvaient « porter ? Leurs costumes de chasse ; et, ceux qui avaient servi, « leurs costumes d'officiers de marine ou de l'armée de terre sous « Louis XV et Louis XVI. Charette a certainement porté son cos- « tume d'officier de marine, avant d'adopter les costumes fan-

Hosted by Google

« taisistes sous lesquels on le représente. Quand j'ai préparé « l'*Exécution de Charette*, j'ai trouvé à la Contrie, chez le général, « un mauvais dessin, légèrement enluminé, représentant Charette « le jour de son exécution. Une note à la plume est écrite sous « le dessin, et celui qui l'a rédigée dit avoir vu le général du Bas-« Poitou au moment suprême. Charette, détail imprévu, portait « une veste de chasse. C'est le costume que j'ai reproduit dans « mon tableau.

« Comment les chefs auraient-ils eu le loisir de se faire faire « des costumes ? Il y en a eu certainement, mais beaucoup plus « sur le papier que sur leur dos.

« Lorsque Paulin Guérin a peint, sous la Restauration, la « suite des généraux vendéens qui se trouve au musée de Ver-« sailles, on sent qu'il n'a aucun renseignement sur leur habille-« ment. Il leur fait à presque tous le même habit, un habit de la « Révolution. M. de Scépeaux ne devait pas être comme le prince « de Talmont, et ce dernier comme Henri de la Rochejaquelein. « Ils sont pourtant tous semblables. Cependant Cathelineau est « peint avec le costume des paysans vendéens. C'est le seul qui « diffère des autres... etc. »

A la fin de la marche de la grande armée en Bretagne, chefs et soldats étaient en haillons. Mme de la Rochejaquelein raconte qu'elle était vêtue d'une vieille couverture et d'un grand morceau de drap bleu rattaché à son cou par des ficelles ; elle avait trois paires de bas de laine jaune et des pantoufles vertes retenues aux pieds par de petites cordes.

« M. Roger-Moulinier portait un turban et un costume turc « qu'il avait pris au théâtre de La Flèche ; le chevalier de Beau-« volliers s'était enveloppé d'une robe de procureur et avait un « chapeau de femme par dessus un bonnet de laine ; Mme d'Ar-« maillé et ses enfants s'étaient vêtus d'une tenture de damas « jaune.

« Quelques jours avant, M. de Verteuil avait été tué au combat, « ayant deux cotillons, l'un attaché au cou et l'autre à la ceinture ; « il se battait en cet équipage. »

Charette, qui, entre deux batailles, donnait des fêtes à son

Hosted by Google

camp de Legé, fut longtemps d'une tenue très recherchée, mais sans porter lui-même, ni imposer à ses soldats aucun uniforme. Une ordonnance-règlement de Stofflet donna aux différents chefs de l'armée d'Anjou, suivant leurs grades, des brassards et insignes de couleurs diverses. Ce règlement resta à peu près lettre morte.

Quant aux simples soldats de Vendée, ils portaient le costume du pays, en laine grise, noire, bleue ou marron, et même des costumes pris aux Républicains.

En Bretagne et en Normandie, il se forma, à partir de 1795, divers corps dont la tenue ne manquait pas toujours d'originalité, ni même de comique : par exemple, celui de la *Compagnie des déserteurs*. « Rien n'était romanesque, étrange, dit un témoin oculaire, « comme leur aspect : des figures martiales et couvertes de cica- « trices et souvent de blessures encore saignantes ; les costumes « les plus bizarres et les plus remarquables. La petite veste de « chouan, brune, grise ou verte, avec la grande ceinture d'in- « dienne à la matelote ; un fichu de soie sur les cheveux ; un « chapeau à trois cornes, chargé de devises, de rubans, et de pana- « ches, ou un chapeau à la Henri IV, également orné ; des cha- « pelets au cou, des pistolets ou des poignards à la ceinture ; un « fusil ou une espingole sur l'épaule : telle était la tenue habituelle « de la compagnie des déserteurs, qui contrastait avec la simplicité « ordinaire des légions qui avaient aussi la petite veste brune, « bleu de ciel, vert bouteille ou grise, à collet noir et à boutons de « cuivre, mais moins chargée d'ornements ; un pantalon sem- « blable, et un grand chapeau rond, parfois à une corne et rare- « ment à trois..., etc. »

« Quelques-uns, les plus élégants, dit le savant M. de La Sicotière, portaient des nattes retroussées ; d'autres, à leurs chapeaux de fabrique anglaise, des boutons aux armes de France supportées par deux hiboux ou chats-huants, ou de larges rubans blancs, avec ces mots : « Vive le Roi ! » ; d'autres enfin, des bonnets en peau de renard, la queue pendant derrière. Même quelques femmes portèrent, par ton plutôt que par héroïsme, le costume des Chouans. »

M. le comte de Contades possède un petit portrait à l'huile représentant un *chasseur du Roi*, de 1796 : large chapeau à deux

Hosted by Google

cornes avec plumet bleu et blanc, cravate molle en mousseline, avec nœuds et fort haute ; veste vert bouteille, collet noir, épaulettes bleues ; deux galons sur les manches, gilet rouge, fusil à deux coups à la main.

Les officiers bretons de l'armée de Puisaye portaient un costume déterminé par ce général : habit rouge et boutonné sur la poitrine, avec l'écharpe en bandoulière ; veste vert pâle, culotte de peau, pantalon vert, garni de basanes, redingote verte, chapeau rond, surmonté d'une queue de renard blanc, avec panache blanc (Lettre de Puisaye du 24 décembre 1796). D'après La Frégeolière, les officiers du Maine devaient porter un uniforme gris, avec revers bleu de roi, gilet rouge et pantalon bleu de ciel. Dans ses *Mémoires*, le général Tercier, qui commandait dans le Bas-Maine, raconte qu'il reçut de Laval, en don anonyme, un habit-uniforme complet, avec « un énorme et superbe panache blanc et noir » ; à la fin de la campagne de 1800, son cheval fut pris par les républicains, qui trouvèrent dans le portemanteau « un uniforme, épau-« lettes, écharpe blanche et ruban de Saint-Louis ».

On poussa même plus tard, suivant en cela les goûts de l'époque, l'amour de la couleur et du symbolisme jusqu'au ridicule. En 1815, voici quel était le costume, d'ailleurs peu porté, d'un corps de volontaires royalistes de l'Orne : « Veste de chasse en drap couleur « gris de fer ; collet, parement et retroussis en velours noir, avec « fleur de lys d'argent sur le retroussis ; deux fleurs de lys aux « deux bandes de velours noir, traînant de la manche jusqu'à la « cheville du pied, chamarrées, sur les cuisses, de velours noir ; « deux bandes de velours noir croisées sur les fesses ; au bout de « l'une était une fleur de lys, au bout de l'autre une main, au « centre un bouton offrant une fleur de lys avec cette légende : « *Fidélité immortelle* ; ceinture en rouennerie qui faisait quatre « tours et servait de giberne. »

Les costumes à effet étaient dans la note du temps. Grasset Saint-Sauveur, en son ouvrage sur les *Costumes des représentants du peuple*, nous apprend que les juges de paix avaient pour marque distinctive une branche d'olivier, en métal, suspendue sur la poitrine par un ruban blanc avec un très petit liseré

Hosted by Google

bleu et rouge, et à la main un bâton de la hauteur d'un homme, surmonté d'une pomme d'ivoire sur laquelle était gravé un œil noir. On sait de reste quelle débauche de panaches, de ceintures tricolores, de revers éclatants, faisaient représentants, généraux, ou simples administrateurs républicains.

Et la conclusion — si du moins l'on peut en tirer de ces courts aperçus, esquissés sans prétention — la conclusion est que les armées royalistes de l'Ouest ne connurent pas l'uniforme; quand même on eût matériellement pu leur donner des costumes militaires, il est probable que Vendéens et Bretons, en raison de l'âpre indépendance qui les caractérisait et de leur attachement aux vieilles coutumes, eussent refusé de quitter leurs pauvres habits : ces braves gens savaient et prouvaient que le plumet ne fait pas le soldat, qu'il est des loques plus éclatantes que tout l'or du monde, et ils placèrent leur immortelle fidélité ailleurs que sur le drap du haut-de-chausses.

C. DE LA CHANONIE.

Hosted by Google

SYMBOLE

Ce n'est rien : un peu d'or. Et c'est tout : un symbole.
Métal robuste et bon, meilleur que le granit.
Pour que jamais le temps fatal ne le viole ;
Solide pour survivre à tout ce qui finit ;

Très clair, diamanté comme un feu d'auréole,
Très pur, pour qu'il ressemble au rêve qu'on bénit ;
Noble comme ton cœur, et sûr autant qu'un nid
Où l'épervier des deuils pas un seul jour ne vole :

Tel tu le désirais et tel je te le dois,
Le léger cercle d'or que je glisse à tes doigts.
Et quand nous quitterons, dans un réveil splendide,

Ce sommeil qu'ici-bas on croit un long adieu,
L'anneau des fiancés bon, clair, pur et solide,
Nous le rapporterons, heureux et fiers, à Dieu !

Hosted by Google

EN BLANC

Frêle, immatérielle et d'un éclat de lys,
Tu seras tout en blanc, ma blanche fiancée ;
L'aile, en cadeau divin par ton ange laissée,
Blanche resplendira dans le frisson des plis

De ta robe, d'étoile et d'aurore tissée.
Devant l'autel, Dieu seul, les serments accomplis,
Lira sur ton vol blanc, sur tes regards pâlis,
Le cantique très pur, exquis, de ta pensée.

Comme à ces Vierges d'or des missels très anciens,
Le Ciel te fera fête à toi qu'il sait des siens.
Et la foule elle-même, impie et sacrilége,

S'inclinera, soudain, surprise de pudeur,
Tant tu sembleras d'aube, et de lys et de neige,
Lumineuse, impalpable, en ta blanche splendeur !

EMILE OGER.

Hosted by Google

LÉGENDES CHRÉTIENNES

DE LA HAUTE-BRETAGNE[1]

VI.

La Chasse brisée.

Il y avait une fois deux jeunes gens qui s'en allaient gaîment à la danse. Sur leur route, ils rencontrèrent une châsse qui tenait toute la largeur du chemin. L'un des garçons dit, en faisant un signe de croix :

— Par la grâce de Dieu, tant pis pour ce qui arrivera ; je vais tourner la châsse afin qu'elle nous livre passage. Et il ôta son chapeau, et la posa sur le bord du chemin, avec tout le respect que l'on doit aux morts.

— Bah ! dit l'autre, voilà bien des cérémonies pour une châsse ! moi, je ne fais pas tant de façons, tiens !

Et en même temps il donna dans la châsse un coup de pied si fort qu'elle craqua comme si elle était brisée. Mais aussitôt elle se leva debout, marchant comme une personne, et il en sortait une voix qui ne cessait de répéter : Oh ! ma tête ! O ma tête !

Vous pouvez juger si les deux garçons avaient peur à leurs *brées*, (culottes) surtout celui qui avait frappé le coup de pied ; aussi, ils se mirent à courir pour arriver à la danse, espérant être débarrassés. Mais la châsse courait aussi vite qu'eux, et elle était toujours sur leurs talons. Ils entrèrent dans la danse ; mais la châsse sautait aux côtés de celui qui l'avait frappée, répétant toujours : O ma tête !

Hosted by Google

O ma tête ! Toutefois ces paroles n'étaient point entendues par les autres danseurs.

Ils n'eurent pas, comme bien vous pensez, grand plaisir à la danse, et bientôt ils partirent à s'en retourner. Mais la châsse sortit dernière eux, répétant toujours : O ma tête ! O ma tête !

Cette fois ils eurent si peur, qu'au lieu de rentrer chez eux, ils allèrent frapper à la porte d'une auberge, pour y passer la nuit. Dès qu'ils y furent entrés, ils cessèrent d'entendre la plainte du mort. Ils demandèrent à coucher dans une chambre où il n'y aurait pas de fenêtre. L'aubergiste les mena dans un petit appartement où il n'y avait pas d'autre ouverture qu'un petit *boulin*, gros comme le nid d'un moineau.

Là ils se crurent en sûreté, et ils se mirent au lit. Mais dès que la chandelle fut éteinte, ils entendirent auprès du lit un bruit pareil à celui que ferait un lourd sac de blé qui tomberait, puis ils n'ouïrent plus rien. Ils allaient s'endormir quand la chute d'un objet plus lourd encore fit trembler le plancher, et le lit en sauta sur ses pieds.

Les jeunes gens poussèrent un cri, qui fut entendu de tous ceux de la maison ; mais personne ne souffla mot. Soudain la chambre fut éclairée par la lueur de plusieurs cierges, et celui qui avait frappé la châsse fut saisi par les cheveux et traîné hors du lit, sans qu'on vît aucune main. Son compagnon se mit à crier, et il suait de peur : une voix se fit alors entendre :

— Ne craignez rien, mon ami, disait-elle ; ce n'est pas à vous que j'en veux ; vous avez été respectueux envers les morts, et vous n'aurez aucun mal.

Son camarade fut entraîné au milieu de la chambre, et une main invisible lui coupa la tête qui disparut aussitôt.

Le jeune homme ne put fermer l'œil de la nuit, et il n'osait se lever, car il voyait sur la table le corps sans tête de son ami, qui était éclairé par les cierges. Quant enfin il entendit chanter le coq, et qu'il vit à travers le boulin les premières lueurs du jour, les cierges s'éteignirent et disparurent ; mais le corps était toujours étendu sur la table, et il lui manquait la tête.

Hosted by Google

Il prévint l'aubergiste qui entra dans la chambre ; mais quand il voulut toucher le corps du jeune homme qui avait frappé la châsse, il tomba en poussière : ce n'était plus qu'un monceau de cendres.

(Conté en 1882 par Alexandre Renault, du Gouray, âgé de 14 ans).

VII.

Les deux Jeunes Gens qui avaient juré de s'inviter a leurs noces.

Il y avait une fois deux jeunes gens qui faisaient une bonne paire d'amis : on ne les voyait presque jamais l'un sans l'autre et ils s'aimaient autant que deux frères. Un soir qu'ils revenaient d'une veillée où ils avaient été ensemble voir les filles, ils se promirent de s'inviter, morts ou vifs, à leurs noces.

A quelques temps de là, l'un des amis mourut, et l'autre eut bien du chagrin de sa mort ; mais comme il était en âge de s'établir, il continua à aller voir les filles, et son mariage fut décidé. Pour tenir sa promesse, il se rendit au cimetière, et, s'agenouillant sur la tombe de son ami, il l'appela à grands cris et l'invita à assister à ses noces. Le mort apparut aussitôt, semblable à ce qu'il était en son vivant, et il promit de se rendre au mariage et même de conduire la mariée à l'église.

Le jour de la noce, il arriva à la maison de la jeune fille; mais il n'y avait que l'épousée et son mari à le voir. Il était invisible pour tous les autres qui s'étonnaient de ce que, contrairement à l'usage, il n'y avait point de garçon d'honneur à mener la mariée.

Les noces furent joyeuses, et quand chacun se fut retiré, le garçon d'honneur repartit pour le pays des morts, en disant à son ami que s'il se mariait lui-même, là-bas, il l'inviterait aussi à son mariage.

Quelque temps après le mort revint et dit à son ami de se rendre

Hosted by Google

à une heure dite dans une petite *venelle* qui longeait le cimetière ; car à son tour il allait se marier à la mode de là-bas.

L'ami se rendit à l'heure indiquée et vit une petite jument blanche sellée et bridée, sur laquelle il monta. Aussitôt elle partit comme une flèche et elle le mena, à travers des pays inconnus, jusqu'à un endroit où elle s'arrêta, haletante et couverte de sueur. Le mort était à attendre son ami, et aussitôt on célébra les noces qui durèrent trois jours. L'ami prit alors congé du mort marié, et remonta sur la petite jument blanche, qui partit comme une flèche et lui fit traverser de nouveau les pays par lesquels il était déjà passé. Mais quand il revint dans son pays, tout y était bien changé : les chênes qu'il avait vus gros comme le bras tombaient de vétusté, et il ne reconnaissait plus personne. Sa femme, ses amis, ses parents étaient morts depuis longues années.

Il y avait trois cents ans qu'il était parti pour aller aux noces de son ami dans le pays des morts.

(Conté en 1882 par Jean-Marie Hervé, du Gouray, âgé de 19 ans).

VIII

Le Papillon.

Il y avait une fois deux jeunes gens qui étaient très corrompus et qui, un dimanche pendant la grand'messe, ne craignirent pas de prononcer des paroles impudentes.

Peu de jours après l'un d'eux mourut ; le dimanche suivant, comme son camarade gardait la maison, il vit entrer un papillon (c'était l'âme de son ami) qui lui dit :

— Te rappelles-tu ce que nous avons dit l'autre dimanche ?

— Oui, répondit l'autre.

— Si tu savais ce que je souffre, tu te repentirais pendant qu'il en est temps.

— Je vais le faire, dit-il ; mais toi, n'y aurait-il pas moyen de te soulager. ?

Hosted by Google

— Si, mais il faudra que pendant un an, sans murmurer, tu jeûnes au pain sec et à l'eau. Moi-même, pendant ce temps, je ferai ma pénitence sur terre, et je serai dans une lande, posé sur le piquant d'un ajonc.

Le jeune garçon jeûna pendant un an au pain sec et à l'eau, puis il alla sur la lande et vit le papillon posé sur un piquant d'ajonc.

— Es-tu débarrassé? lui demanda-t-il.

— Non, il faut que pendant un an tu jeûnes encore au pain sec et à l'eau.

L'autre accomplit encore cette pénitence, et quand l'année fut révolue, il retourna à la lande où il vit le papillon, blanc comme la neige, posé sur le piquant d'ajonc.

— Hé bien, demanda-t-il, es-tu délivré de tes tourments?

— Oui, répondit le papillon, et tu as dans le ciel une place à côté de moi.

Alors le papillon s'envola et disparut dans le bleu ciel. Au bout de huit jours le garçon mourut, et sans doute il alla rejoindre son camarade dans le paradis.

VIII *(bis)*.

Il y avait une fois un homme qui était sur le point de mourir, et plusieurs personnes récitaient autour de son lit les prières des agonisants. Quand il rendit le dernier soupir, une femme vit un papillon sortir de sa bouche et s'envoler. Il sortit de la maison et disparut aux yeux de la femme, qui seule l'avait vu.

Longtemps après, cette femme, se trouvant dans la maison, vit un papillon qui se baigna dans un seau d'eau placé près de la porte, et en sortit, ayant l'air plus frais et plus blanc qu'auparavant. Il vint en volant auprès de la femme qui lui demanda[1] pourquoi il s'était jeté dans le seau d'eau.

[1] Les revenants et les âmes en peine ne parlent jamais les premiers ; ils ne font que répondre.

Hosted by Google

— C'est, répondit-il, parce que j'étais brûlant ; on a trop chaud où je suis. On m'oublie ici, et je suis revenu afin de demander à quelque âme charitable de faire un pèlerinage que j'avais promis avant de mourir.

La femme dit qu'elle irait l'accomplir à sa place, et elle lui indiqua même le jour qu'elle choisissait.

— Mais, dit le papillon, il faudra me faire dire une messe.

— Je n'ai point d'argent.

— Ne vous inquiétez pas, dit le papillon, l'argent ne vous manquera pas.

Le papillon se jeta encore une fois dans le seau d'eau avant de partir, et, le jour où la femme se mit en route pour accomplir le le pèlerinage, elle trouva une pièce de cinq francs sur sa table.

(*Ces deux contes ont été recueillis par M. J. Comault de la bouche de J.-M. Hervé, du Gouray, âgé de 18 ans.*).

Ces deux versions portent à quatre le nombre des récits populaires en Haute-Bretagne où l'âme est représentée sous la forme d'un papillon (cf. Sébillot. *Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne* t. II, p. 299 et 301). Ce conte et sa variante ont échappé à M. E. Cosquin, dont le papillon blanc (n. LVII) des *Contes populaires de Lorraine* est aussi une âme qui, sous cette forme, combat une tête de mort. M.-C. n'en connaissait pas de variante.

IV.

LE RESPECT DES SACREMENTS

I. — L'Hostie profanée

Il y avait une fois une femme qui était allée communier ; mais, au lieu d'avaler l'hostie, elle la ramassa dans le coin de son mouchoir, puis elle s'en retourna chez elle.

Quand elle arriva à la maison, elle entendit pleurer un petit garçon qu'elle avait et qui était encore au berceau :

— Tais-toi, petit gars, lui dit-elle, voici du bonbon.

Hosted by Google

Elle prit l'hostie et la mit à frire dans une casserole avec un peu de beurre ; mais sa *casserolée* devint rouge comme du sang ; elle n'osa pas donner l'hostie à son enfant et jeta toute sa casserolée sur le fumier.

Quelque temps après, elle alla à confesse et raconta à son prêtre ce qu'elle avait fait :

— Oh ! malheureuse, lui dit-il ; vous avez profané Jésus-Christ lui-même ; votre péché est trop grand pour que je puisse vous donner l'absolution. Il faut aller trouver l'évêque ; il pourra peut-être vous absoudre.

La femme alla trouver l'évêque ; mais quand elle se fut confessée à lui, il lui dit que son péché était trop grand pour qu'il pût lui donner l'absolution, et qu'il fallait s'adresser à l'archevêque.

L'archevêque ouït la confession de la femme ; mais il lui dit aussi que son péché était trop grand pour qu'il pût lui donner l'absolution, et il lui conseilla d'aller parler au pape.

La femme se mit en route : elle marcha longtemps, longtemps, puis elle finit par arriver à Rome. Quand le pape eut entendu sa confession, il lui dit :

— Votre péché est bien grand ; mais il vous sera pardonné si vous voulez embrasser cette bête-là.

C'était un gros crapaud qui avait le corps couvert de boutons de la grosseur du petit doigt. En le voyant, la femme s'écria :

— Ah ! dame, nenni, elle est trop vilaine.

Le pape fit paraître un sourd (salamandre) devant elle, et lui dit :

— Embrassez cette bête-là ; votre péché vous sera pardonné.

— Non, répondit la femme, elle est trop vilaine,

Le pape fit paraître une couleuvre et lui dit :

— Hé bien ! embrassez celle-là, votre péché vous sera pardonné !

— Pas celle-là, répondit la femme : elle est encore trop vilaine.

Le pape fit paraître un gros serpent, et lui dit :

— Embrassez cette bête, votre péché vous sera pardonné.

La femme n'eut pas le temps de répondre ; car le serpent lui sauta à la gorge. Elle s'enfuit en criant :

— Il m'étouffe, il m'étouffe !

Hosted by Google

Au soir, elle entra dans une étable; le lendemain matin, quand on vint voir ce qu'elle était devenue, elle était morte : le serpent l'avait étranglée.

(Conté en 1882 par Jean Soulabail, du Gouray, charpentier, âgé de 19 ans).

VI.

L'Hostie volée.

Une fille, en se confessant, oublia un péché, et ne se le rappela qu'au moment de communier et étant déjà agenouillée devant la balustrade où se donne la communion. Au lieu d'avaler l'hostie, elle la ramassa dans son mouchoir et rentra chez elle.

Elle était de garde pendant la grand'messe, et comme elle avait à surveiller la cuisine, il lui vint à l'idée de mettre l'hostie à cuire dans la casserole où était le dîner. Aussitôt trois grandes corneilles noires sortirent de la casserole et commencèrent à danser.

Le bon ami de la fille survint ; elle prit les trois oiseaux et les jeta sous le lit où ils continuèrent à danser.

Le jeune homme lui dit :

— Quelles sont ces corneilles qui dansent sous le lit ?

— Je ne sais pas, répondit la fille.

— Jetons-les dehors.

Mais ils ne purent y arriver ; les oiseaux s'échappaient en criant et en voletant, et on voyait bien qu'il y avait là-dessous quelque tour de sorcellerie.

Quand les gens de la maison furent revenus de la messe, ils essayèrent à leur tour de chasser ces oiseaux, mais sans y parvenir ; puis de les tuer, mais les coups ne leur faisaient aucun mal.

Alors la fille avoua sa faute. On alla chercher le recteur qui exorcisa les corneilles : elles disparurent et l'hostie revint d'elle-même dans la main du prêtre.

(Conté par Jean Bouchery, de Dourdain, Ille-et-Vilaine.)

Hosted by Google

III.

Les Danseurs punis

Un jour les jeunes gens d'un village s'étaient réunis pour danser au son de la vielle.

Au moment où la danse allait commencer, quelqu'un vint dire qu'un prêtre venait porter le bon Dieu à un malade de la paroisse, et qu'il fallait s'arrêter un peu pour le laisser passer.

Les danseurs continuèrent leurs ébats, et au moment où la clochette qui précède le Viatique se faisait entendre, ils dirent :

— Dieu joue son jeu, nous jouons le nôtre.

La danse continua pendant la nuit, et même le lendemain qui était un dimanche, et aucun des danseurs n'alla à la messe, à laquelle assista seul le joueur de vielle qui avait cessé de faire entendre son instrument quand le Viatique était passé.

La terre, au milieu d'une contredanse, s'entr'ouvrit et engloutit les danseurs, et leurs habits, dont l'enfer n'avait pas voulu, restèrent sur le lieu de la danse où depuis jamais herbe n'a poussé.

(Conté en 1867 par Auguste Lemoine, de Matignon.)

Paul Sébillot.

Hosted by Google

NÉCROLOGIE

M. L'ABBÉ LAMONTAGNE

Le 24 novembre, mourait à Nalliers (Vendée), à l'âge de quatre-vingts ans, un des meilleurs poètes qui aient honoré de leur collaboration la *Revue de Bretagne et de Vendée*, M. l'abbé Lamontagne, curé de Sainte-Foy, près les Sables-d'Olonne.

Il aurait appartenu à M. Emile Grimaud de parler, avec l'éloquence qui vient du cœur, du digne prêtre, son émule en poésie ; nous ne pouvons suppléer en ces lignes brèves à ce que l'auteur des *Vendéens* aurait trouvé, pour louer son ami, de touchant et de délicat.

M. l'abbé Hippolyte Lamontagne était né à Nalliers en 1811 ; il y mourait en 1891. Selon le vœu du poète :

Le lieu de son berceau fut celui de sa tombe.

Successivement professeur au petit-séminaire des Sables-d'Olonne, curé de la Bretonnière, près Luçon, et de Sainte-Foy, il avait quitté le ministère paroissial peu de temps après la célébration de ses noces d'or à laquelle la présence de nombreux prêtres du diocèse, de plusieurs littérateurs et poètes de la région, donna un vif éclat (1er octobre 1884). Dans les dernières années de sa vie, il était devenu presque aveugle, sans qu'un tel malheur altérât la vivacité de son esprit. Nous aimons à reproduire des vers que lui adressait, en 1888, M. Emile Grimaud :

Bien que sur votre front — rare et beau privilége,
Les ans accumulés aient fait fleurir leur neige,
Vous avez conservé la fraîcheur de l'esprit,
Et la pensée en vous sans cesse chante et rit ;

Hosted by Google

Mais votre main, que l'œil savait si bien conduire,
Oisive désormais, ne peut plus la traduire,
Votre main qui volait d'un vol d'oiseau léger !
Il vous faut pour m'écrire un secours étranger.
Combien, sous un tel coup, défailliraient peut-être ?
Vous, votre âme est vaillante, et c'est l'âme d'un prêtre !
Comme un chêne, qu'en vain l'ouragan frappe et tord,
Ami, vous resterez droit, souriant et fort,
Jusqu'à ce que Jésus, dessillant vos prunelles,
Déploie à vos regards les clartés éternelles !

Ces beaux vers durent aller au cœur de l'abbé Lamontagne, qui était — comme l'a dit très justement M. Numa d'Angély — un poète de race. La Muse avait touché de son aile cet humble ministre de Dieu, qui vécut, sans désirs ambitieux, au fond d'un presbytère de village.

Les anciens lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée* se rappellent les fables que l'abbé Lamontagne y publia dans les dernières années de l'Empire. C'étaient le *Loup renvoyé absous*, *Le Mulot et les Abeilles*, *Le Canon et le Taret*, *Le Chien d'aveugle et le Chien de luxe*, *Le Rossignol et le Hibou*, *Le Chêne et le Lierre*, *L'École du Ménage*, *L'Alouette et les Moineaux*.

Ces fables et beaucoup d'autres prirent place plus tard dans le recueil que M. l'abbé Lamontagne se décida à publier (*Paris et Fontenay*, 1883). Les suffrages des lettrés allèrent à ce petit volume et confirmèrent les distinctions que l'auteur avait reçues déjà de l'Académie des Jeux Floraux. La littérature française comptait un fabuliste de plus, qui avait rajeuni les sujets, les acteurs du vieil apologue, et emprunté aux maîtres du genre, avec l'art de bien dire, le secret d'instruire en amusant.

Telle de ces fables — *Le Rossignol et le Paon*, *Le Grillon et le Papillon*, *Les Abeilles et les Frelons* — est un petit chef-d'œuvre. Et nous n'aurions que l'embarras du choix pour citer de jolies suites de vers du crû de La Fontaine lui-même :

Quand vint la saison du printemps,
Un linot crut qu'il était temps

Hosted by Google

De se choisir une compagne.
Voilà notre amoureux qui se met en campagne,
N'ayant d'autre souci que de faire un bon choix.

On apprécie déjà l'aisance du tour. C'est marqué au bon coin.

M. l'abbé Lamontagne possédait une autre qualité du vrai fabuliste, la bonhomie malicieuse. Mais de fine qu'elle était le plus souvent, son ironie devenait mordante quand elle s'attaquait aux hommes et aux choses du temps présent. C'était un satirique alors et des plus acerbes, comme des plus sincères ; il nous fait rire encore ou nous émeut, mais nous lui préférons le fabuliste.

Le *Memento des noces d'or* de l'abbé Lamontagne partage notre avis. « Les *Fables* », dit l'auteur anonyme du récit de la fête, « sont « jolies, piquantes, morales, instructives, et on peut bien le dire, « c'est là son véritable domaine. Mais à côté des *Fables* et en dehors « de ce livre, que de pièces délicates et finement travaillées dorment « dans les cartons et ne verront peut-être jamais le jour ! »

L'écrivain a été trop bon prophète. Quand on voudra connaître et juger le talent poétique de l'abbé Lamontagne, il faudra s'en tenir au volume de 1883 : il est là tout entier.

Mais ce volume suffira à sa gloire comme il a suffi à son ambition. On peut lire et relire les fables qui le composent, elles ne perdront pas de sitôt le sel qui les fait pétiller. L'auteur a sa place de droit à côté de ses émules de ce siècle, Arnault, Lachambeaudie, Viennet, au-dessus de plus d'un aimable rimeur de l'âge précédent. Et son patriotisme local se serait autant réjoui que sa modestie aurait souffert de s'entendre appeler un La Fontaine vendéen.

Olivier de Gourcuff.

M. LE Vte A. DU BOIS DE LA VILLERABEL

Une triste nouvelle nous arrive de Saint-Brieuc. Le délégué de la Société des Bibliophiles breton, notre très érudit et très sympathique confrère M. le Vte Arthur du Bois de la Villerabel vient d'être ravi à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Hosted by Google

Il était né à Saint-Brieuc le 27 juin 1839. En attendant qu'une plume autorisée lui rende ici même l'hommage qui lui est dû, nous donnons la liste de ses principaux ouvrages : *Les Fragments inédits de du Paz, Les Confidences de La Mennais*, lettres inédites (1886) ; *Les deux La Mennais*, fragments inédits ; *Le dernier acte de François Ier ; Le Journal historique et domestique d'un magistrat breton ; Les Gestes des Bretons en Italie au XIVe siècle ; Vincent du Meur, missionnaire breton ; Sources du Nobiliaire de Bretagne ; La légende merveilleuse de Monseigneur saint Yves* (1889) ; *L'Histoire du collège Saint-Charles*.

La légende de saint Yves restera l'œuvre capitale de notre regretté confrère ; c'est une étude de linguistique très savante, en même temps qu'une merveille de goût et d'élégance. L'auteur préparait, croyons-nous, dans le même style archaïque, une *Vie de saint Guillaume*.

Monsieur A. du Bois de la Villerabel avait été président de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, il était correspondant du Ministère de l'Instruction publique. En 1885, la Société des Bibliophiles bretons l'avait nommé son délégué dans le département des Côtes-du-Nord.

N. D. L. R.

Hosted by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Le Livre blanc, par Louis Tiercelin. Paris, Alphonse Lemerre, éditeur.

Le plus grand nombre des pièces de ce volume, dit un avertissement placé, fantaisie originale, à la dernière page, ont été choisis dans les volumes parus de l'auteur qui a voulu, de cette sélection, faire un *Livre Blanc pour les petites âmes blanches*, c'est-à-dire pour celles de ses *chers enfants Gabrielle, Stéphana, Jeanne et Raymond*, dont Mme Sophie Hüe a fait un si joli tableau. Ce tableau d'

Un ravissant groupe
De petits Bretons de Paris

ouvre le *Livre blanc* où Louis Tiercelin a mis en pratique le conseil de Brizeux : de n'écrire

Point de page surtout et tremblante et livide
Que l'œil fuit, que la main ne tourne qu'avec peur[1].

Tout est pur, tout est charmant, dans ce joli petit livre orné d'élégantes vignettes du poète Jos. Parker. J'ai cueilli, dit l'auteur à ses chers enfants :

J'ai cueilli de mes doigts tremblants
Ces lilas blancs, ces roses blanches,
Ecartant avec soin les branches
Où se blesseraient vos fronts blancs.

J'ai chassé les parfums troublants
Et j'ai choisi les couleurs franches
Et j'en ai fait des bouquets blancs
Pour vos petites âmes blanches.

[1] Marie. *Le Livre blanc*, p. 69 — Édition Lemerre.

Hosted by Google

Ce bouquet poétique se compose de petites élégies touchantes comme celles de *L'Ange et l'Enfant* de Reboul et du *Pantin* de Théodore de Banville, de piécettes délicieusement enfantines parmi lesquelles je remarque : *Bonsoir, Monsieur l'Écolier ;* de belles légendes dorées : *L'Ave Maria, Les Jongleurs de Kermartin, La Nuit du Grand Pardon, La Mort des Saints* que l'on peut rapprocher de *L'Élégie de la Bretagne* de Brizeux ; de pièces héroïques et patriotiques : *Le Fils du Sauveteur, Après la bataille de Wissembourg, Le Chant du Soldat,* que sais-je ? — Puis, ce petit volume, qui révèle un grand talent, est admirablement édité et corrigé avec un soin remarquable : c'est tout au plus si, à la page 100, j'ai relevé l'absence d'un point sur un i ; cela m'a paru merveilleux à moi qui n'ai jamais pu faire un opuscule sans coquilles et qui récemment encore, dans cette *Revue*, ai laissé échapper (p. 294) le *bâtonnier Dupin aîné,* pour le *bâtonnier Philippe Dupin*, et mis (p. 381) « La lune palpitait » au lieu de « La brise palpitait » dans la citation d'un sonnet du poète Stéphane Halgan. Oui, cette correction m'a ravi, enchanté ! Si, dans *Le Livre blanc*, Tiercelin a fait un bijou poétique, son imprimeur M. Le Roy a fait un bijou typographique que tout amateur de beaux vers et d'élégantes éditions pourra placer à côté de la *Marie* de Brizeux, de la collection de Lemerre.

DOMINIQUE CAILLÉ.

*
* *

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, par René Kerviler, 13e fascicule (Boul-Bourg). Rennes, librairie J. Plihon et L. Hervé, 1891.

Le dernier fascicule publié de l'immense ouvrage de M. René Kerviler commence par la fin de l'article sur le général Boulanger, soit encore une quarantaine de pages remplies par une énumération de chansons et de portraits. Boulanger en chansons ! le contraste est cruel, presque shakespearien, au lendemain du lamentable dénouement de la pseudo-épopée. Quand il a dressé, en ne se refusant pas le malin plaisir de la citation, la liste de ces couplets où le délire de la pensée passe encore la platitude de l'expression, M. Kerviler ne soupçonnait pas que le vaudeville finirait en mélodrame. Devant ces chansons et ces images dont il ne tenait qu'à lui d'allonger le catalogue, il a dû retourner plus d'une fois le mot de Boileau : « Grand roi, cesse de vaincre

Hosted by Google

ou je cesse d'écrire. » Il n'a plus à compter aujourd'hui que quelques portraits après décès.

Les hasards de l'alphabet donnent pour voisin au général déséquilibré, dans le livre de M. Kerviler, un magistrat de la vieille roche bretonne, Pierre-Sébastien Boulay-Paty, qui osa résister à Carrier. *Cedant arma togæ* ! dirais-je, si je ne craignais qu'une citation latine ne rappelât encore certaine réminiscence virgilienne du testament boulangiste. Avec sa précision habituelle, M. Kerviler envisage l'homme public, puis le jurisconsulte, auteur d'ouvrages appréciés, chez l'ancien administrateur du département de la Loire-Inférieure, mort doyen de la cour royale de Rennes. Il n'est pas moins exact et complet en ce qui concerne le fils du jurisconsulte, le très distingué poète Evariste Boulay-Paty, que M. Emmanuel des Essarts appelait récemment notre Pétrarque. Il n'a pu connaître à temps, pour en parler, la belle étude que D. Caillé vient de publier ici même sur le poète, un de ses *trois parents*, mais je ne vois pas qu'il ait insisté sur la liaison de celui-ci avec Brizeux, dont les lettres de l'un et l'autre portent souvent la trace. Oserais-je aussi réclamer de lui une petite place parmi les critiques de Boulay-Paty? A plusieurs reprises, j'ai tenté de ramener sur l'auteur d'*Elie Mariaker* l'attention des lecteurs bretons.

Divers écrivains ou artistes ont rendu, en ce fascicule, leurs comptes à l'infatigable rapporteur. Ce sont Mathurin-Joseph Boullault, un professeur de grammaire et de littérature à Nantes, qui rima avec assez de variété et de bizarrerie pour mériter un siége au club des excentriques Bretons ; Michel Bouquet, un original aussi, plus connu comme paysagiste, peintre sur émail et faïence, que comme poète, et pourtant auteur d'une pièce de vers charmante : *Les bords du Scorff, souvenir de Brizeux,* dont tous les convives des banquets de la *Pomme* gardent la mémoire ; Gustave Bourcard, le fin critique d'art et collectionneur, le Béraldi Nantais ; Albert Bourdas, le jovial rédacteur en chef du *Vieux Corsaire* de Saint-Malo.

M. Kerviler a retrouvé un des rares auteurs dramatiques de Bretagne, Germain Boullé, fils du député de la sénéchaussée de Ploërmel aux États généraux de 1789, et lui-même préfet du Finistère sous le gouvernement de juillet, qui, étant *élève national* au lycée impérial de Mayence (1806), a enrichi le palmarès de cet établissement d'une tragédie ignorée : *Le connétable de Clisson.*

La famille de la Bourdonnaye, qui compte une trentaine d'illustrations dans tous les genres, a fourni un long article à M. Kerviler : au mot

Hosted by Google

Mahé, nous attendons le plus glorieux des la Bourdonnaye, le conquérant des Indes françaises.

Ajoutons quelques détails à la mention d'un Bourboulon qui, selon la *Bio-Bibliographie*, était, en 1814, à Morlaix, entreposeur particulier des droits réunis. M. Edmond Bourboulon de Saint-Elme avait été élevé en Angleterre ; il avait rapporté de ce pays, avec une connaissance approfondie de la langue, une passion pour Shakespeare et a laissé manuscrite une traduction de *Richard III* ; il est mort en 1845 à Morlaix, ayant eu de son mariage avec Caroline Fougeroux, fille d'un magistrat de Quimper, deux fils dont l'un a été commis à la direction des tabacs.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

Un canton du Bocage vendéen. — Souvenirs de la grande Guerre. — Melle, Lacuve, 1891.

Il n'y a pas d'histoire plus connue que celle des guerres de la Vendée, mais il n'y en pas de plus mal connue. Les livres se succèdent apportant un peu de lumière dans ces ténèbres que l'esprit de parti avait épaissies. On lira avec intérêt, on consultera avec fruit celui que le dernier biographe anonyme d'Henri de la Rochejaquelein vient de publier sous ce titre : *Un canton du Bocage vendéen.* L'histoire demande aujourd'hui plus de faits que de phrases et moins de discours que de documents ; malgré sa passion ardente pour les Vendéens, l'auteur du présent livre s'est soumis à cette règle. « Certains documents ayant été mis entre nos « mains », dit-il dans sa préface « nous avons pu joindre des faits « inédits au récit rapide des événements qui se sont passés entre 1789 « et 1800 ». Ces documents, nous verrons bientôt en quoi ils consistent : originaux des propositions pour pensions et gratifications (dressés sous Louis XVIII), états nominatifs des Vendéens ayant combattu, notices locales extraites des registres paroissiaux, des greffes des tribunaux d'Angers et de Nantes. Pour être moins vaste que celle de M. C. Port dans sa *Vendée angevine*, la moisson n'est pas à dédaigner. Le canton dont il s'agit est celui de Châtillon-sur-Sèvre, un des plus agités par l'insurrection.

Du récit historique en lui-même, on peut dire qu'il est très mouvementé et très dramatique. Les deux premiers chapitres résument

Hosted by Google

bien ce que l'on sait de l'état des esprits, du mois de mai 1789 au mois de janvier 1793 ; ce fut, à n'en pas douter, l'application de la constitution civile du clergé qui exaspéra et arma les catholiques poitevins. Tous les faits de guerre, depuis le soulèvement initial jusqu'à la pacification définitive de 1800, sont narrés avec chaleur. Nous avons relevé une légère erreur : c'est le 13, et non le 15 mars, que les paysans de Beaupréau allèrent chercher d'Elbée à son château de la Loge-Vaugiraud. Nous partageons la vive sympathie de l'auteur pour la Rochejaquelein et Bonchamps, mais nous le voudrions moins sévère pour d'Elbée qu'il appelle simplement « un homme digne de respect, dévoué, courageux ». On sent percer sous ces éloges les réticences de Mme de la Rochejaquelein ; nous inclinons pour notre part, après une étude approfondie de la question, à adopter le jugement du général Turreau sur le plus sérieux adversaire que la République ait eu en Vendée.

L'auteur est presque tenté de reprocher aux Vendéens leur horreur du sang versé après la bataille, leur répugnance à user de représailles contre un ennemi cruel; il pense qu'un peu plus de rigueur aurait évité des désastres. La thèse est dangereuse à soutenir. Mais nous nous rallions complétement à sa conclusion où il montre la Vendée obtenant gain de cause, en 1800, pour la sauvegarde et le triomphe final de ses libertés religieuses. « Il est indubitable, ajoute-t-il très justement, que « la Vendée est pour beaucoup dans le rétablissement de la religion en « France, non-seulement par sa propre existence, mais aussi par l'as- « cendant de ses exemples. »

Les intéressantes listes des Vendéens du canton de Châtillon, morts à l'ennemi, blessés ou condamnés à mort, qui terminent le volume, ont été relevées sur les pièces originales. Forcément partielles et incomplètes, elles donnent cependant des indications précieuses, et il serait à souhaiter que chaque canton de la Vendée insurgée eût ainsi son obituaire.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

Au Vent, nouvelles, contes et légendes, par Léon L. Berthaut. Paris, Jouve, et Rennes, Caillière, 1891.

M. L. Berthaut ne nous était connu encore que comme poète. Breton de Normandie — car, venu du Havre, il a pris droit de cité à Rennes —

Hosted by Google

il avait publié deux volumes : *Veillées d'Armes*, *Poèmes nationaux*, où s'accusait un talent viril, où la pensée était toujours noble, le vers souvent bien frappé. De ces *Poèmes nationaux*, qui chantent toutes nos gloires, y compris le *Gloria Victis*, j'ai retenu cette strophe d'un souffle superbe :

Frappe et meurs ! bois ton sang ! C'est le vin non pareil
Que boit la vieille terre en ses jours de détresse,
Qui, dans Beaumanoir mort, s'agite et le redresse
Immortellement beau dans ta pourpre, soleil !

Aujourd'hui, M. Berthaut nous donne un livre de prose. Je ne lui ferai pas le compliment ironique de Boileau à Chapelain, car, à mon humble avis, ses vers valent beaucoup mieux que ses nouvelles. Dans celles-ci, il ne s'affranchit pas assez de l'imitation des maîtres ; c'est tantôt le Cladel d'*Achille et Patrocle* et d'*Eral le Dompteur* que rappellent beaucoup *L'Amant de la Dompteuse* et *Le vrai Vainqueur de Waterloo ;* tantôt le Loti de *Pêcheurs d'Islande* dont il est difficile de ne pas se souvenir devant *Le Fiancé de la Morte* et *Ann-Ini-Goz*. Entre le réalisme et l'impressionisme littéraire, M. Berthaut flotte et ne se fixe pas.

Il y a toutefois, dans son nouveau livre, de la vigueur et du relief, avec des qualités personnelles de style. Il y a aussi deux pièces de vers qu'il a heureusement mêlées à ses nouvelles : *La Revanche des Morts*, une poésie de grande allure, et surtout *Le Passeur du Pen-ar-Bed,* légende bretonne. Le *Pen-ar-Bed,* c'est la terre où finit le monde, et Ynis, le passeur, sorte de Caron breton, passe les âmes. L'auteur a traité ce sujet avec une mâle sobriété. Voici quelques vers de son prologue :

Les ancêtres avaient l'âme simple et crédule :
Cette époque du monde était un crépuscule ;
Mais l'étoile déjà leur faisait deviner
La vérité, soleil tout prêt à rayonner.

Ils marchaient le front haut, l'œil tourné vers la nue,
Vivaient du doux espoir de saisir l'inconnue,
Et sûrs de trouver Dieu derrière la clarté,
Embrassaient la mort même avec sérénité.

Attendons M. Berthaut à son prochain volume de vers.

OLIVIER DE GOURCUFF

Hosted by Google

*
* *

Quelques mots sur l'Etat-Civil, par Gaston Fraboulet, ancien juge d'instruction. — Saint-Brieuc, 1891.

Les anciens registres paroissiaux, depuis l'ordonnance de Villers-Coterets (1539), qui en a prescrit la tenue, sont les meilleures sources d'information sur la famille et la société françaises. Pour ce qui concerne seulement la Bretagne, plusieurs érudits ont entrepris la publication partielle de ces précieux documents. M. Gaston Fraboulet, l'auteur de la très intéressante brochure que nous avons sous les yeux, nomme ces travailleurs et leur rend pleine justice, mais il semble craindre que la somme de leurs efforts isolés, de leurs recherches forcément restreintes à telle ou telle portion de la province, n'arrive jamais à donner une idée de l'ensemble ; se figure-t-on que pour chaque année, la moyenne est de près de 200,000 actes de toute nature ? Pour servir de fil conducteur dans un tel labyrinthe, M. Fraboulet propose une division du travail qui comprendrait l'inventaire exact et minutieux de tous les registres, l'établissement de tables décennales alphabétiques, la publication *in extenso* des actes concernant les personnages notables. Les Archives nationales viennent de dresser, dans un sens analogue, un état sommaire des documents qu'elles renferment. M. Gaston Fraboulet a trouvé le secret de dire en peu de pages beaucoup de choses utiles et de les dire avec agrément.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

Idéal et Naturalisme, par Auguste Sautour. — Paris, librairie Fischbacher. 1891.

A propos d'un roman de M. Charles Fuster, l'*Amour de Jacques*, qui met en relief, dans un cadre rustique, les meilleurs sentiments de l'âme humaine, M. Auguste Sautour a rompu une lance, en faveur de l'idéal, contre l'école littéraire dont M. Zola n'ose plus déjà s'avouer le chef.

Le vaillant et brillant auteur d'*Idéal et Naturalisme* n'en est pas à son coup d'essai. Sous ce titre modeste et charmant : *Les Chants d'un Grillon*, il avait publié l'an passé un recueil de vers hautement spiritualistes et chrétiens. Sa poésie d'amour et de foi, où il semble avoir pris pour modèles Lamartine, Laprade et notre Turquety, est la digne sœur de

Hosted by Google

sa prose : toutes deux, en face de la corruption morale et de l'indifférence religieuse, revendiquent *les droits de Dieu* (ce sont les termes mêmes de l'auteur, qui donne un bel et rare exemple aux jeunes écrivains). O. DE GOURCUFF.

*
* *

Nous recommandons bien volontiers à nos lecteurs un grand ouvrage que le distingué éditeur de Fontenay-le-Comte, M. Jules Robuchon, va publier sous le titre de *Paysages et Monuments de la Bretagne*, et sous les auspices des sociétés savantes de notre province. Ce sera le digne pendant des *Paysages et Monuments du Poitou*, qui ont valu au même éditeur-artiste une légitime réputation.

La publication nouvelle donnera la monographie la plus complète des monuments de nos cinq départements bretons et des sites renommés pour leurs beautés naturelles ou leurs souvenirs historiques. Chaque département comportera environ cent livraisons ; chaque livraison comprenant quatre pages de texte, deux héliogravures d'après les photographies de M. Robuchon, des dessins, plans et *fac-simile*, sera vendue 3 francs aux souscripteurs, 5 francs séparément.

Nous avons sous les yeux de très beaux spécimens des illustrations des cantons d'Auray et de Pluneret (Morbihan), Penmarc'h (Finistère).

Voici le catalogue des livraisons en préparation avec les noms des principaux collaborateurs de M. Robuchon :

PROGRAMME DES LIVRAISONS EN PRÉPARATION.

AURAY et SAINTE-ANNE D'AURAY (Morbihan), par M. Georges DE CADOUDAL.

QUIMPER, par MM. les abbés ABGRALL, THOMAS, PEYRON et LE BRAZ.

GUINGAMP (Côtes-du-Nord), par M. L. OLLIVIER.

SAINT-MALO, PARAMÉ, SAINT-SERVAN et DINARD (Ille-et-Vilaine), par MM. A. DE LA BORDERIE, Lucien DECOMBE et LOUIS TIERCELIN.

VERTOU et CLISSON (Loire-Inférieure), par MM. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO et JOSSO.

VIENDRONT ENSUITE :

LANDIVISIAU, SAINT-THÉGONNEC et PLEYBEN (Finistère), par M. l'abbé ABGRALL.

VITRÉ (Ille-et-Vilaine), par M. A. DE LA BORDERIE.

LES ILES DU GOLFE DU MORBIHAN, ILE et GROTTE DE GAVR' INIS, par M. le Dr DE CLOSMADEUC.

Hosted by Google

Chateauneuf-du-Faou, Carhaix (Finistère) et Tréguier (Côtes-du-Nord), par M. Le Braz.

Guérande, Le Croisic, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), Lorient (Morbihan), par M. René Kerviler.

Vannes (Morbihan), par M. Albert Macé.

Guémené, Le Faouet (Morbihan), Chateaubriant (Loire-Inférieure), par M. Alcide Leroux.

L'île de Groix (Morbihan), par M. le Dr Viaud-Grand-Marais.

Les Iles du Finistère, Ouessant, Ile Sein, Iles de Batz et de Glénans (Finistère), par M. l'Abbé Peyron.

Dol, Combourg, Dinard et Chateauneuf (Ille-et-Vilaine), par M. Lucien Decombe.

Redon, Bain, Fougeray, Guichen, Maure, Pipriac, Le Sel (Ille-et-Vilaine), par M. l'abbé Guillotin de Corson.

La Roche-Bernard (Morbihan), Herbignac (Loire-Inférieure), par M. de Kersauson.

La Presqu'île de Rhuys, Sarzeau (Morbihan), par M. l'abbé Nicol.

Pont-l'Abbé, Plogastel-Saint-Germain, Pont-Croix, Douarnenez, Fouesnant (Finistère), par MM. du Chatellier et Ducrest de Villeneuve.

Brest, Lesneven (Finistère), par MM. le Dr Hébert et Henri Urscheller.

Morlaix (Finistère), par M. Bott.

Saint-Brieuc (Finistère), par MM. Ollivier, Tempier et de la Villerabel.

Saint-Nicolas-de-Redon, Guémené-Penfao, Derval, Nozay, Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Inférieure), Josselin, Grand-Champ, Questembert, Guer (Morbihan), par M. le Cte Régis de l'Estourbeillon.

Dinan (Côtes-du-Nord), par M. l'abbé Daniel.

Corlay et Rostrenen (Côtes-du-Nord), par M. Lionel Bonnemère.

Rennes (Ille-et-Vilaine), par M. Louis Tiercelin.

Aigrefeuille et Le Loroux-Bottereau (Loire-Inférieure), Callac-de-Bretagne (Côtes-du-Nord), par M. Olivier de Gourcuff.

*
* *

La Plume, revue parisienne très littérairement dirigée par M. Léon Deschamps, vient de consacrer aux Bretons de France un de ses numéros exceptionnels. Notre collaborateur, Ch. Le Goffic, a été chargé de la rédaction principale de ce numéro, il a fait une revue rapide, mais fort juste des poètes, des romanciers, des critiques et journalistes de notre

Hosted by Google

province dont le nombre s'accroît chaque jour. M. A. Tausserat a parlé des artistes bretons, M. Gaston Dubreuilh de la musique populaire en Bretagne. Un portrait à la plume de Jules Simon par Olivier de Gourcuff ; une page expressive de M. Armand Dayot : *Au pays de la Misère* ; un conte de M. Paul Sébillot : *Les Deux idiots* précèdent une excellente petite anthologie, où se retrouvent les noms de tous nos poètes aimés. On ne pouvait omettre le charmant article que M. Anatole France a écrit dans le journal *Le Temps* sur Ch. Le Goffic, et qui consacre définitivement la réputation du jeune écrivain.

*
* *

Notice sur le Chateau de Kerlouet, en Plévin. — In-8°, Vannes, Lafolye, 1891.

Nous sommes heureux de saluer au premier rang des récentes publications de notre région cette brochure de cinquante pages, pleine de science et du plus exquis sentiment breton. Son titre, beaucoup trop modeste, serait, en toute vérité, mieux libellé : *Un grand Compagnon oublié de Duguesclin.*

En effet, si la monographie si complète du vieux manoir cornouaillais, connu surtout, jusqu'ici, par l'épisode émouvant de sa vaillante propriétaire défendant, en 1789, ses archives, au risque de la vie, contre une invasion de domaniers ameutés par les excitations révolutionnaires, présente un véritable intérêt archéologique, la biographie vivante de Jehan de Kerlouët, cet *écuyer de vaillance*, partout, sur les champs de bataille de son temps, auprès du grand connétable, et dont le cri de guerre celtique : *Araog ! Araog !* (En avant ! en avant !) eut l'insigne honneur de conduire les soldats de la France contre un roi d'Espagne en personne (Pierre le Cruel) et, en 1370, contre les Anglais, ses alliés, au pont de Lussac, où fut frappé à mort le loyal et magnanime Chandos, le plus grand de leurs chevaliers ; cette biographie, dis-je, est autrement importante : c'est une véritable restitution historique à l'honneur de la Bretagne.

Nos historiens modernes de l'épopée bertranesque, de Hay du Châtelet à G. Lejean[1], ont à peine prononcé son nom. Seul notre éminent héraldiste Pol de Courcy, à qui peu de chose échappait, a consacré quelques lignes de son *Nobiliaire* à une de ses innombrables prouesses.

Il appartenait à la descendante d'un de ses frères d'armes de le tirer

[1] *Biographie bretonne* de Levot.

Hosted by Google

de l'injuste oubli où l'avait laissé le dédain pour le moyen âge des lettrés des derniers siècles.

En établissant son état civil sur pièces défiant la critique la plus sévère, en esquissant à grands traits sa noble figure militaire à l'aide de citations des vieilles chroniques et des chansons de gestes, aussi heureusement choisies qu'habilement mises en œuvre par une plume élégante et sûre, madame la comtesse du Laz, née de Saisy, ajoute un fleuron d'une réelle valeur à la couronne héroïque de son pays. Quand une véritable épidémie de statuomanie élève chaque jour des piédestaux à tant de personnalités de notoriété douteuse et souvent malsaine, on fait acte de patriotisme en exhumant de la poussière des archives et des bibliothèques, où ils dorment depuis trop longtemps, les types de vaillance et d'honneur des siècles passés. Leur mise en lumière est le contre-poison le plus énergique de la contagion d'anémie morale dont nous sommes infectés par les facilités croissantes de la vie matérielle et les fascinations financières inconnues de nos pères des vieux âges, au grand détriment de la restauration sociale réclamant des âmes hautes et fortes.

Elle a pris pour épigraphe de cette étude ces vers de Brizeux :

> J'entre en nos vieux manoirs : il est sous leurs décombres
> Bien des fleurs à cueillir et brillantes et sombres.

Celle qu'elle nous offre aujourd'hui est pleine de couleur et de parfum natif. Mais elle n'est, disons-le, au risque d'être indiscret, qu'un premier spécimen de la riche moisson récoltée par la piété filiale de l'auteur dans notre Montagne bretonne si peu explorée, et, comme on le voit, si digne de l'être, que sa générosité ne refusera pas, nous l'espérons, de mettre, plus largement bientôt, à la disposition de ses compatriotes.

C. DE KÉRANFLEC'H-KERNEZNE.

*
* *

LE CHARLATAN A TRAVERS LES AGES. — Discours prononcé dans la séance du 23 novembre 1891 par le Dr Guillemet, président de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. — Nantes, Mellinet, imprimeur, 1891.

Le choix d'un sujet intéressant et approprié aux circonstances et aux personnes est toujours chose extrêmement difficile à mon avis. Lorsqu'on a trouvé ce sujet, le discours est à moitié fait. La Société académique de Nantes compte environ 80 médecins au nombre desquels se trouve son

Hosted by Google

président annuel, M. le Dr Guillemet, qui, à ce titre, devait prononcer un discours dans la séance publique de cette Société, le 23 novembre dernier. Mais quel sujet choisir ? Tant d'autres de ses confrères avaient passé par la présidence de la Société académique depuis un siècle qu'elle existe que tous les sujets intéressants devaient, semblait-il, avoir été épuisés. Il réfléchit. Je suis médecin, se dit-il, et comme on traite journellement les médecins de charlatans, profitons de l'occasion qui nous est offerte pour montrer au public que l'on a tort de nous qualifier ainsi. Mais le sujet était-il nouveau ? M. le Dr Guillemet feuilleta les Annales de la Société et il se trouva, chose extraordinaire ! qu'aucun des médecins ses prédécesseurs n'avait tenté de laver les membres de sa corporation du reproche d'être... charlatans. Il l'entreprit, il passa en revue les plus célèbres charlatans du monde antique, depuis Satan qui, sous le costume du serpent, et perché sur un arbre en guise de tréteaux, fit avaler à nos premiers parents une pilule de la grosseur d'une *pomme*, jusqu'à Tabarin, Jérôme Ferranti et Mangin. Il montra, en émaillant son spirituel discours d'anecdotes et de réflexions humoristiques, que le propre du charlatan est d'en imposer au public, non seulement par son costume, mais encore par ses mensonges, ce que n'ont jamais fait les médecins d'aucune époque, pas même ceux du XVIIe siècle sur lesquels Molière a exercé sa verve. M. le Dr Guillemet trouve que le grand comique a pu les tourner en ridicule, mais qu'il n'en a pas fait des charlatans : il nous les a montrés, c'est vrai, ignorants et pédants, mais l'ignorance et la pédantisme ne suffisent pas pour faire le charlatan, il faut en plus la mauvaise foi, et les médecins du XVIIe siècle, comme ceux de nos jours, sont toujours convaincus de l'effacité de leurs remèdes.

Je suppose qu'un moine est toujours charitable,

disait La Fontaine ; j'estime qu'un médecin est, à de rares exceptions près, toujours de bonne foi, dit le Dr Guillemet. Allons tant mieux ! mais lorsque les remèdes de la Faculté trompent la confiance du médecin, le bon public va trouver le charlatan qui, chose bizarre ! opère parfois une cure merveilleuse là où la Faculté a été impuissante. Mais la Correctionnelle guette ce misérable qui guérit comme M. Jourdain faisait de la prose, et qui, lorsqu'il sera assis entre deux gendarmes, entendra peut-être un président vengeur de la Faculté dire aux témoins, comme cela est arrivé en Bretagne il y a peu d'années : « Il vous a guéri, eh bien ! sachez qu'il n'en avait pas le droit ! »

D. Caillé.

Hosted by Google

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1891

La Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne a tenu une séance, le mercredi 18 novembre 1891, à huit heures du soir, dans un des salons du cercle des Beaux-Arts, rue Voltaire, N° 4, à Nantes, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, de l'Institut, président.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont adoptés.

ADMISSION.

M. *Emile Marchand* (Aymerillot), de Nantes, présenté par MM. Arthur de la Borderie et Dominique Caillé, est admis au scrutin secret.

M. Marchand est reçu dans la salle des séances après la proclamation du résultat du scrutin.

ÉTAT DES PUBLICATIONS.

M. le Président annonce que le volume illustré des *Contes et Légendes de la Basse-Bretagne* est terminé et prêt à être distribué aux membres de la Société. M. le secrétaire fait passer sous les

Hosted by Google

yeux des Bibliophiles deux exemplaires de ce bel ouvrage dont il a été si souvent parlé dans nos séances et qui offre par le choix apporté par M. Oudin dans l'œuvre de Souvestre, Luzel et du Laurens de la Barre, et par les illustrations de MM. Chardin et Busnel, un vif intérêt littéraire, artistique et local.

M. Arthur de la Borderie entretient ensuite l'assemblée du livre des *Femmes poètes bretonnes du XVIIIe et XIXe siècles*. Cette anthologie, composée par les soins de Mme Riom, bien connue dans le monde littéraire sous les pseudonymes de Louise d'Isole et de comte de Saint-Jean, est achevée et va être mise aux mains de M. Grimaud, imprimeur de la Société. M. le Président fait circuler ensuite les monographies, qui doivent entrer dans la composition de ce futur ouvrage. Ce volume sera du format de celui des *Lunettes des Princes de Jehan Meschinot* et formera le second livre de notre *Petite Bibliothèque bretonne*.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

M. le secrétaire lit à la Société une lettre du 27 octobre 1891, par laquelle M. Henri de Tonquédec lui propose, au nom de M. de Saint-Prix, un manuscrit en langue bretonne pour être imprimé, par les soins des *Bibliophiles bretons*, comme le *Mystère de sainte Barbe*. C'est une tragédie avec quatre prologues sur le « Combat des Trente », composée vers 1600 ou 1650 ; les noms des chevaliers y sont la plupart bretonnisés. L'offre de notre collègue est immédiatement prise en considération. La Société charge M. le secrétaire de remercier M. de Tonquédec et de lui demander communication du manuscrit de M. de Saint-Prix. Au cas où la Société consentirait, après examen, à le publier, il le serait avec une traduction française.

— Pour répondre à l'article de l'ordre du jour qui porte : « Livres bretons introuvables, Écrivains bretons du XVIe siècle, » M. *A. de la Borderie* entretient la Société de Roch Le Baillif, sieur de la Rivière, qui à la vérité était Normand et même de Falaise, mais

Hosted by Google

qui passa presque toute sa vie en Bretagne, médecin des principaux personnages, tantôt des princes de Rohan, tantôt du duc de Mercœur, et qui a fait imprimer à Rennes plusieurs de ses livres devenus aujourd'hui presque introuvables, entre autres, son *Demosterion* contenant un *Petit traité de l'antiquité et singularités de Bretagne Armorique,* imprimé en 1578 chez Julien Duclos pour l'éditeur Pierre Le Bret ; son *Traicté de la cause de la briefve vie de plusieurs princes et grands et le moyen d'y remédier,* « faict en faveur de Monseigneur de Rohan, » imprimé, à Rennes aussi, chez Michel Logeroys, en 1591.

Personnage énigmatique d'ailleurs, ce Le Baillif, adepte d'une médecine dite *spagirique,* insurgée contre la doctrine d'Hippocrate et excommuniée par la Faculté de Paris, qui traitait outrageusement Le Baillif de charlatan parce qu'il guérissait sans diplôme régulier et sans savoir le latin. Sur cette lutte entre Le Baillif et la Faculté, le livre exhibé ci-dessous par M. de la Borderie *(Vray discours des interrogatoires faicts à Roc Le Baillif)* est des plus curieux. Toujours est-il que la Faculté ne parvint pas à avoir raison de ce bizarre et habile personnage, puisqu'il mourut (en 1605) avec le titre de « Premier médecin du Roi », — du roi Henri IV encore !

EXHIBITIONS.

Par M. Alexandre Perthuis :

Portraits de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur et de Penthièvre, gouverneur de Bretagne :

1er par *Anton. Wierx.*
2e — *Thomas de Leu.*
3e — *Thomassinus* 1595 (Le duc est à cheval).
4e — *Léonard Gaultier.*
5e — *Moncornet.*

Hosted by Google

Au bas du portrait exécuté par *Thomas de Leu*, on lit ces vers :

Tu vois dépeint Philippes de Lorraine
En deux tableaux plains de diversité ;
En ce portraict sa face luit haultaine
Et, en ses vers, ce courage indompté.

Au bas de celui par *Léonard Gaultier :*

Ce duc que sa valeur en tous lieux accompagne,
Que Mercure chérist Prudence, et le bonheur
De ces grâces doué, mérite cet honneur
De gouverner (aymé) le peuple de Bretagne.

Par M. le COMTE DE BRÉCHARD :

1° *Almanach de Gotha pour l'année 1817. Cinquante-quatrième année. — Gotha chez Justus Perthes.*

Cet almanach est orné de douze figures.

2° *Almanach des Cumulards. 1re année 1821, ou Dictionnaire historique desdits individus cumulards, avec la notice très exacte de leurs divers appointements, traitements, etc. Paris, Librairie monarchie de H. Pichard, quai de Conté, 5.*

3° *Noëls anciens et nouveaux. Nantes, Forest, imprimeur, librairie près de la Bourse.*

4° *Alaric* ou *Rome vaincue, par M. de Scudéry. — Imprimé à Rouen. Paris, chez Augustin Courbé, 1759.*

5° *Le mérite des Femmes, par Legouvé. Paris, chez Janet, libraire, 1813.*

Par M. DOMINIQUE CAILLÉ :

1° *Histoire pittoresque du Mont Saint-Michel et de Tombelène par Maximilien Raoul, ornée de quatorze gravures par Boisselat et suivie d'un fragment inédit sur Tombelène extrait du roman du Brut,*

Hosted by Google

transcrit et annoté par Leroux de Lincy. — A la librairie Abel Ledoux, 95, rue de Richelieu, Paris, MDCCCXXXIII.

Cet ouvrage porte la dédicace suivante, écrite sur le faux titre de la main de l'auteur : « *A madame Boulay-Paty, ma mère d'âme et de cœur. — Max. Raoul.* »

2° *Dix lettres inédites de Boulay-Paty à son cousin Eugène Lambert.* Elles sont presque toutes fort longues et sont datées :

Du *23 octobre 1829* (Cette lettre ne porte pas de signature).
Du *8 mars 1830* (Fragment).
Du *20 avril* —
Du *2 juin* —
Du *31 juillet* —
Du *5 août* —
Du *10 août* —
Du *4 novembre* —
Du (sans date, mais de la même époque).
Du *4 janvier 1831.*

Ces lettres dont, jusqu'à ce jour, il n'a été fait mention nulle part, donnent de curieux renseignements sur la querelle des classiques et des romantiques et sur la Révolution de 1830, elles peignent sur le vif les hommes les plus marquants de la littérature et de la politique avec lesquels Boulay-Paty, à titre d'homme de lettres et de bibliothécaire de la Maison d'Orléans, s'est trouvé en rapports journaliers. Elles font partie d'une correspondance inédite de 30 années.

Par M. Arthur de la Borderie :

1° « Gildæ, || *cui cogno-* ||· *mentum est Sapien-* || *tis, de Excidio et conquestu Britan-* || *niæ, ac flebili castigatione, in reges,* || *principes et sacerdotes Epistola* : ve- || tustissimorum exemplariorum auxilio || non solum a mendis plurimis vindi || catis, sed etiam accessione eorum, || quæ in prima editione a || Polydoro Vergilio

Hosted by Google

re || secta erant, multi- || pliciter aucta. || 1568. || *Londini excudebat Joannes Daius.* »

Pet. in-8° de 7 ff. limin. non chiffrés et de 99 ff. chiffrés. — C'est la première édition complète du célèbre ouvrage de Gildas, qui est le fondement de l'histoire des Bretons. — L'édition très défectueuse, donnée en 1525 par Polydore Virgile, omet plus d'un quart du texte. Nous donnons ici le titre complet de cette édition très recherchée de 1568, parce qu'il est singulièrement tronqué dans Brunet (*Manuel* II, col. 1594-95), qui semble n'avoir pas vu le livre. — Cet exemplaire est revêtu d'une très jolie reliure, maroquin rouge ancien, à petits fers et à compartiments, genre XVI° siècle, œuvre de M. Le Couturier.

2° « *Officium sanctorum Brioci et Guillielmi, patronorum diœcesis Briocensis.* Brioci, apud Guillielmum Doublet, typographum et bibliopolam. M.DC.XXI. »

C'est la plus ancienne impression de Saint-Brieuc. Pet. in-8° de 101 pages chiffrées. Très rare, ainsi que le suivant.

3° « *Statuts* || *synodaux pour* || *le diocèse de* || *Sainct Brieuc* || par Reverendissime Père en Dieu || Monseigneur messire *André* || *Le Porc de la Porte,* || ... Euesque || de Saint-Brieuc || ... A S. Brieuc, || par *Guillaume et Pierre Doublet,* || Imprimeurs et libraires. || M.DC.XXIIII. »

Deuxième impression de Saint-Brieuc connue jusqu'à présent. Pet. in-8° de 90 ff. non chiffrés. — Reliure de ce volume et du précédent en soie ancienne brochée à fleurs, relevée d'or et d'argent.

4° *Les Troys Mirouers du monde*, de Jean Picard, de Morlaix.

In-8° gothique de 88 ff. chiffrés. Exhibé une première fois à la séance de mai, une seconde fois à celle-ci pour rectifier et compléter les mentions du précédent procès-verbal. Jean Longis, éditeur de ce livre, avait sa boutique dans « la gallerie par où on va à la *Chancellerie* » et non à « la *Châtellerie* » (Voir *Revue de Bretagne*, 1891, 1er semestre, p. 496). Nous croyons intéressant aussi de donner

Hosted by Google

ici la date d'impression de ce volume, formellement exprimée dans la souscription placée au f. 88 recto et ainsi conçue :

« *Cy fine ce present livre intitulé les* || *trois mirouers du monde. Nouvelle-* || *ment imprimé à Paris pour Jehan* || *Longis. Et fut achevé d'imprimer le* || *premier jour d'avril, l'an mil cinq* || *cens trente.* »

5° « *Vray discours des interrogatoires faicts par les docteurs regents en la Faculté de médecine en l'Université de Paris à Roc Le Baillif, surnommé La Rivière, sur certains points de sa doctrine.* — A Paris, chez P. l'Huillier. » (1579).

In-8° de 156 pp. chiffrées. Voir ci-dessus, aux *Communications*, ce qui est dit de Roch Le Baillif.

6° *Histoire de Henry duc de Rohan* (par Fauvelet du Toc). Paris, Sercy, 1666, in-8°.

Ce livre n'est pas rare. Mais l'exemplaire est accompagné d'un beau portrait, qui est très peu commun.

OUVRAGES OFFERTS

Par la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes :

1° *Le Martyre de sainte Agnès, mystère en vieille langue provençale accompagné d'une traduction littérale, édité par MM. A. L. Sardoux et l'abbé Raillard. Nice et Paris, 1877.* In-8°, XVI, 112 p.

2° *La Némaïde ou le Triomphe des sacristains, poème Niçard, nouvelle édition, avec traduction française par A. L. Sardoux. Nice et Paris, 1886.* In-8°, 225 p.

3° *Epigraphie antique du département des Alpes-Maritimes, par Edmond Blanc, Nice, 1878-1879, 2 vol.* in-8°, 186 et 312 p.

Par M. le baron de Rosmorduc :

Preuves de noblesse des demoiselles bretonnes admises à la maison royale de Saint-Cyr depuis sa fondation en 1866 jusqu'à sa suppres-

Hosted by Google

sion en 1793. Documents inédits recueillis et annotés par M. le baron de Rosmorduc. In-4° de 544 p., imprimé sur papier Hollande et tiré à 99 exemplaires numérotés.

Par M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS :

Discours prononcés à la séance générale du Congrès (DES SOCIÉTÉS SAVANTES), *le mercredi 27 mai 1891, par M. Gaston Boissier de l'Académie française et Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique.*

Par MM. LEMALE ET Cie, IMPRIMEURS ÉDITEURS :

La Normandie monumentale et pittoresque. Edifices publics, églises, châteaux, manoirs, etc. Héliogravures de P. Dujardin. Livraisons spécimens n° 1 et 2. Havre. Lemâle et Cie, éditeurs.

Par MM. PLIHON ET HERVÉ LIBRAIRES-ÉDITEURS.

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, par René Kerviler, treizième fascicule (Boul-Bourg).

Par la SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE :

Annales de la Société académique de Nantes, etc. Année 1891. Premier semestre. Nantes. L. Mellinet, imprimeurs.

La séance est levée à dix heures.

Le secrétaire,

DOMINIQUE CAILLÉ.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Hosted by Google

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1891. — SECOND SEMESTRE

JUILLET.

I. — Etudes historiques bretonnes. *Guerres d'indépendance de la Bretagne sous Nominoë et Erispoë.* Merlet. . . 5

II. — *Leperdit, maire de Rennes,* (suite). Albert Macé. . . 17

III. — *De l'œuvre poétique d'Hippolyte Lucas.* R. de la Grasserie. 31

IV. — *Le siège de Crozon. Anglais et Espagnols en Bretagne* (suite). J. Trévédy. 57

V. — *Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne,* (suite), par Paul Sébillot. 69

VI. — Poésie française : *La mort des Saints,* par Louis Tiercelin 73

VII. — Nécrologie : *M. Antoine Dupuy,* par M. A. de la Borderie. . 78

VIII. — Notices et Comptes rendus : *Circulaire ministérielle pour la conservation des monuments mégalithiques. — Recueil de peintures et sculptures héraldiques,* de M. Paul Chardin, par M. Adrien Oudin. — *Victor Hugo après 1830,* de M. Edmond Biré, par M. D. Caillé. — *Les Eglantines,* par le même. — Le Dixième livret de « *Pour fuir* ». — L'*Hôtel Drouot et la curiosité* (Paul Eudel), par M. O de Gourcuff. — *La Confrérie des prêtres à Angers* (abbé Ch. Urseau), par M. Dominique Caillé. 80

AOUT.

I. — Etudes historiques bretonnes. *Guerres d'indépendance sous Nominoé et Erispoé* (fin). René Merlet. . . . 89

II. — *Leperdit, maire de Rennes. La Légende et l'Histoire* (suite). Albert Macé. 105

III. — *Le Siège de Crozon. Anglais et Espagnols en Bretagne* (suite). J. Trévédy. 120

IV. — *Les Recteurs de Plouézec* (C.-du-N.), l'abbé Y.-M. Lucas. 129

V. — *Les Poètes sincères : Ch. Le Goffic.* Daniel de Venancourt. 136

Hosted by Google

VI. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* (suite). J.-M.-V. KERVILER. 143
VII. — POÉSIE FRANÇAISE : *Kerbourban*. SYLVANE. 156
VIII. — NÉCROLOGIE : *André Joubert*. G. BODINIER. 161
IX. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : 1° *Le Sage, romancier*, de LÉO CLARETIE. — *Etude historique et littéraire sur le Don Quichotte de Lazare Carnot*, et *Claude Bernard*, ouvrages de M. G. BARRAL, par M. O. DE GOURCUFF. — *Une famille d'artistes bretons au XVIIe siècle : Les Ozanne*, de M. le D^r CH. AUFFRET ; *Documents authentiques sur la constitution civile du clergé dans la Mayenne*, de M. F. LE COQ. *De ci, de là*, poésies de M. J. PHILIPPE, par M. ALBERT MACÉ. 164
X. — PROGRAMME DE L'ASSOCIATION BRETONNE. 177
XI. — SÉANCE DES BIBLIOPHILES BRETONS (27 juillet 1891). . . 179

SEPTEMBRE

I. — ÉTUDES HISTORIQUES : *L'opposition aux États de Bretagne*, par M. BARTHÉLEMY POCQUET. 185
II. — *Leperdit, maire de Rennes. La Légende et l'Histoire* (suite), par M. ALBERT MACÉ. 195
III. — *Deux voyages imaginaires écrits par des Bretons*, par M. O. DE GOURCUFF. 215
IV. — DOCUMENTS INÉDITS : *Descente des Anglais en Bretagne*. 224
V. — CHANSONS POPULAIRES BRETONNES : *Er Plah iouank tromperez : La jeune Fille parjure*. 232
VI. — POÉSIE FRANÇAISE : *Magdalena*, par Mme la baronne DE ROCHEMONT. 233
VII. — *Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne* (suite), par M. PAUL SÉBILLOT. 239
VIII. — *Les Veillées de Kervignac. — Armel et Félix* (suite), par M. P. GIQUELLO. 246
IX. — NÉCROLOGIE : *Monseigneur du Marc'hallach*, par M. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ. 259
X. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Portraits révolutionnaires : l'abbé Jumel*, de M. C. DE LA CHANONIE, par M. O. DE GOURCUFF. 264

Hosted by Google

OCTOBRE

I. — Etudes historiques : *L'Opposition aux Etats de Bretagne*, par M. Barthélemy Pocquet (*suite*). 265

II. — Etudes historiques. — *Le siége de Crozon (suite)* par M. J. Trévédy. 279

III. — Figures de mon pays. — *Mes trois Parents : Eugène Lambert, Evariste Boulay-Paty, Stéphane Halgan*, par D Caillé. 290

IV. — Documents inédits. — *Fragments d'un Livre de Raison au XVIe siècle*, par M. de Boishamon. 299

V. — Etudes littéraires. — *Deux voyages imaginaires écrits par des Bretons (suite et fin)*, par M. O de Gourcuff. . . 306

VI. — Poésie française. — *L'Hirondelle*, par M Emile Ernault. 316

VII. — Nouvelles et récits — *Les Pommes de ma tante Cornélie* par M. le Vte de Tournemine. 318

VIII. — Notices et comptes rendus : *Autour de l'hémisphère austral*, de M. J. Desfontaites — *Pour lire en Express*, de M. Maxime Juillet. — *L'aube d'une Femme*, de Miss Ehrtone. — *L'Héritier de l'oncle Pierre* de Mme Marie Harcoet, par M Caillé. — *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*, de M. l'abbé Paris-Jallobert, par L. P. F. — *Poésies eucharistiques*, de M. Jean Casier, par L. B. 326

IX. — Compte rendu du *Congrès de Saint-Servan*, par M. de la Lande de Calan. 335

X. — Chronique des Bibliophiles. — *Procès verbal de la séance des Bibliophiles Bretons*. 342

NOVEMBRE

I. — Souvenirs des Cent Jours en Maine-et-Loire (mars-juin 1815), *d'après des documents inédits*, par André Joubert. 351

II. — Figures de mon pays : *Mes trois Parents (suite)* ; par D. Caillé. 361

III. — Siège de Crozon (1594). — *Anglais et Espagnols en Bretagne (fin)* ; par J. Trévédy. 383

Hosted by Google

IV. — Etudes historiques. — *L'Opposition aux Etats de Bretagne (fin)*; par Barthélemy Pocquet 398

V. — Variétés historiques : *Notice sur MM Michel des Essarts*, par Michel de Monthuchon. 410

VI. — Poésie bretonne : *Er plah diès de ziméein ; la Fille difficile à marier*, par Yan Kerhlen. 422

VII. — Poésie française : *La Bénédiction*, par Raoul de la Grasserie. 425

VIII. — Notices et comptes rendus : *Les Formes*, poésies de Raoul de la Grasserie ; *Par la Lande*, poésies de Victor Thomas ; *Jean Kerglogor*, de F.-M. Luzel, par M. O. de Gourcuff — *Dictionnaire des Locutions populaires du pays de Rennes en Bretagne*. de M. H. Coulabin, par M. R. Kerviler. 429

DÉCEMBRE

I. — Un prélat oublié : *François Kirwan, évêque irlandais, mort à Rennes en 1661*, par l'abbé Hamard. . . . 435

II. — Mélanges bibliophiliques : *Un Evangéliaire breton du Xe siècle*, par A. de la Borderie. 450

III. — *Les Milices garde-côtes de Bretagne en 1766*, par Ch. de Calan. 459

IV. — *Le Costume dans les armées royalistes*, par C. de la Chanonie. 472

V. — Poésies françaises : *Symbole* ; *En blanc*, par Emile Oger. 480

VI. — *Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne*, par Paul Sébillot. 482

VII. — Nécrologie : M. l'abbé Lamontagne, par O. de Gourcuff. — M. du Bois de la Villerabel. 491

VIII. — Notices et Comptes rendus : *Le Livre blanc* de L. Tiercelin, par D. Caillé. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, de R Kerviler ; *Un canton du Bocage vendéen ; Au vent*. de M. L. Berthaut ; *Quelques mots sur l'État civil*, de G. Fraboulet ; *Idéal et Naturalisme*, de Aug. Sautour ; *Les Paysages et Monuments du Poitou*, de M. J. Robuchon, par O de Gourcuff. — *Notice sur le château de Kerlouët*, par M. de Keranflech-Kernezne. — *Le Charlatan à travers les âges*, discours de M. le docteur Guillemet, par M. D. Caillé. . . 495

IX. — Chronique des Bibliophiles, par M. A. Caillé. . . . 507

Hosted by Google

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES

2me SEMESTRE 1891

HISTOIRE.

ETUDES D'HISTOIRE BRETONNE. — *Guerres d'indépendance de la Bretagne sous Nominoë et Erispoë*, par M. René Merlet, 5-17, 89-105. — *Leperdit, maire de Rennes* (suite), par M Albert Macé, 17-31, 105-120, 195-215. — *Le Siège de Crozon : Anglais et Espagnols en Bretagne* (suite), par M. J. Trévédy, 57-69, 120-129, 279-290, 383-398. — *Les Recteurs de Plouézec* (C.-du-N.), par M. l'abbé J.-M. Lucas, 129-136. — *L'Opposition aux Etats de Bretagne*, par M. Barthélemy Pocquet, 185-195, 265-279, 398-410. — *Notice sur MM Michel des Essarts*, par M. Michel de Monthuchon, 410-422 — *Un Prélat oublié : François Kirwan*, par M. l'abbé Hamard, 435-450. — *Les Milices garde-côtes de Bretagne, en 1766*, par M. Ch. de Calan, 459-472.

DOCUMENTS INÉDITS. — *Descente des Anglais en Bretagne*, par M. Gaston de la Vieuxville, 224-232. — *Fragments d'un Livre de Raison au XVIIe siècle*, par M de Boishamon, 299-306. — *Souvenirs des Cent-Jours en Maine-et-Loire* (mars-juin 1815), par M André Joubert, 351-361. — *Le Costume dans les Armées royalistes*, par M. C. de la Chanonie, 472-480.

NÉCROLOGIE. — *M. Antoine Dupuy*, par M A. de la Borderie, 78-80. — *M André Joubert*, par M. G. Bodinier, 161-164. — *Monseigneur du Marc'hallac'h*, par M. Hersart de la Villemarqué, 259-264. — *M. le Vte A. du Bois de la Villerabel*, 493. — *M. l'abbé Lamontagne*, par M. Olivier de Gourcuff, 491-493.

LITTÉRATURE

POÉSIES FRANÇAISES. — *La Mort des Saints*, par M. L. Tiercelin, 73-78. — *Kerbourban*, par Sylvane, 156-161. — *Magdalena*, par Mme la baronne de Rochemont, 233-239. — *L'Hirondelle*, par M. Emile Ernault, 316-318. — *La Bénédiction*, par M. Raoul de la Grasserie, 425-429. — *Symbole ; En Blanc*, par M. Emile Oger, 480-481.

POÉSIES BRETONNES. — *Er Plah iouank tromperez : la jeune Fille parjure*, 232-233. — *Er Plah diès de ziméein : la Fille difficile à marier*, par M. Yan Kerhlen, 422-425.

RÉCITS ET NOUVELLES. — *Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne* (suite), par M. Paul Sébillot, 69-73, 239-246, 482-491. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* (suite), par M. J.-M.-V Kerviler, 143 156. — *Les Veillées de Kervignac : Armel et Félix* (suite), par M. P. Giquello, 246-259. — *Les Pommes de ma tante Cornélie*, par M. le Vte de Tournemine, 318-326.

Hosted by Google

ETUDES LITTÉRAIRES. — *De l'Œuvre poétique d'Hippolyte Lucas*, par M. Raoul de la Grasserie, 31-57. — *Les Poètes sincères : Ch. Le Goffic*, par M. Daniel de Venancourt, 136-143. — *Deux Voyages imaginaires écrits par des Bretons*, par M. O. de Gourcuff, 215-224. 306-316. — *Figures de mon pays : Mes trois Parents : Eugène Lambert, Evariste Boulay-Paty, Stéphane Halgan*, par M D. Caillé, 290-299, 361-383.

MÉLANGES BIBLIOPHILIQUES — *Un Évangéliaire breton du Xe siècle*, par M. Arthur de la Borderie, de l'Institut, 450-459.

CRITIQUES LITTÉRAIRES. — *Circulaire ministérielle pour la conservation des monuments. Recueil de peintures et sculptures héraldiques*, de M. Paul Chardin, par M. Adrien Oudin, 80-83. — *Victor Hugo après 1830*, de M. Edmond Biré, 83-85. — *Les Églantines*, de MM. Aymerillot, M. Béliard, E. Blandel, E. Métaireau, A. de Vertais, M. D. Caillé, 85-86. — *Le dixième Livret : Pour fuir*, 86-87. — L'*Hôtel Drouot et la Curiosité*, de M. Paul Eudel, par M O. de Gourcuff, 87-88. — *La Confrérie des Prêtres à Angers*, de M. l'abbé Ch. Urseau, par M. O. Caillé, 88. — *Le Sage, romancier*, de M. Léo Claretie, 164-169. — *Don Quichotte* ; *Claude Barral*, de M. Georges Barral, par M. O. de Gourcuff, 169 — *Une Famille d'artistes bretons au XVIIIe siècle : Les Ozanne*, de M. le D^r Ch. Auffret 170-172. — *Documents authentiques sur la Constitution civile du Clergé dans la Mayenne*, de M. F. Le Coq, 172-174. — *De ci, de là*, de M. J. Philippe, par M. A. Macé, 174-175. — *Portraits révolutionnaires : l'Abbé Jumel*, de M. C. de la Chanonie, par M. O. de Gourcuff, 264. — *Autour de l'Hémisphère austral*, de M J Desfontaines, 326-327. — *Pour lire en Express*, de M. Maxime Juillet, 327. — *L'Aube d'une Femme*, de Miss Ehrtone, 327-329. — *L'Héritier de l'oncle Pierre*, de Mme Marie Harcoet, par M. D. Caillé, 329-330. — *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*, de M. l'abbé Paris-Jallobert, par M L. P. F., 330-332. — *Poésies eucharistiques*, de Jean Casier, par L. B 332-334. — *Les Formes*, de M. R. de la Grasserie, par M. O. de Gourcuff, 429-430 — *Par la Lande*, de M. Victor Thomas, 430-332. — *Jean Kerglogor*, de M. F.-M. Luzel. — *Prologue d'Ouverture* de M. Edouard Beaufils, 432-433. — *Dictionnaire des Locutions populaires du pays de Rennes en Bretagne*. de M. H. Coulabin, par M. R Kerviler, 433-435. — *Le Livre blanc* de M. Louis Tiercelin, par M D. Caillé, 495-496. — *Répertoire de Bio-Bibliographie bretonne*, de M René Kerviler (13e fascicule) 496-498. — *Un Canton du Bocage vendéen, Souvenir de la grande Guerre* : 498-499. — *Au Vent*, de Léon Berthaut, 499-500. — *Quelques mots sur l'État civil* de M. Fraboulet, 501. — *Idéal et Naturalisme*, de M. Auguste Sautour, 501-502. — *Paysages et Monuments de la Bretagne*, de M. J. Robuchon, 502-503. — *La Plume*, 503-504, par M. O. de Gourcuff. — *Notice sur le Château de Kerlouet*, par M. O. de Keranflec'h-Kernezne, 504-505. - *Charlatan à travers les âges*, discours du Dr Guillemet, par M. D. Caillé, 505-506. - *Association bretonne. Programme de l'Association Bretonne*, 177-179. — *Compte Rendu du Congrès de Saint-Servan*, par M. de la Lande de Calan, 335-342.

CHRONIQUES DES BIBLIOPHILES BRETONS. — *Procès-Verbal de la Séance du 27 juillet 1891*, par M D. Caillé, 179-185. — *Procès-Verbal de la Séance du 11 septembre 1891*, par M. le Cte Régis de l'Estourbeillon, 342-351. — *Procès-Verbal de la Séance du 18 novembre 1891*, par M D. Caillé, 507-514.

Hosted by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

ANONYMES. — *Programme de l'Association bretonne*, 177-179. — *Er Plah iouank tromperez : La jeune Fille parjure*, 232-233. — Nécrologie : *M. le Vte A. du Bois de la Villerabel*, 493.

BODINIER (G.) — *André Joubert*, 161-164.

BOISHAMON (de). — *Fragments d'un Livre de raison au XVIIe siècle*, 299-306.

BORDERIE (A. de la, de l'Institut). — *M. Antoine Dupuy*, 78-80. — *Un Evangéliaire breton du Xe siècle*, 450-459.

CAILLÉ (D.). — *Figures de mon pays : Mes trois Parents : Eugène Lambert, Evariste Boulay-Paty, Stéphane Halgan*, 290-299, 361 383. — *Victor Hugo après 1830*, par M. Edmond Biré, 83-85 — *Les Églantines* par MM. Aymerillot, Marcel Béliard, E. Blandel, E. Métaireau, A. de Vertais, 85-88 — *La Confrérie des Prêtres à Angers*, par M l'abbé Ch. Urseau, 88 — *Compte rendu de la Séance du 27 juillet 1891*, 179-185 — *Autour de l'Hémisphère austral*, par M. Desfontaines, 326-327. — *Pour lire en Express*, par M. Maxime Juillet, 327. — *L'Aube d'une Femme*, par Miss Ehrlone, 327-329. — *L'Héritier de l'oncle Pierre*, par Mme Marie de Harcoët, 329-330. — *Le Livre blanc* de M. Louis Tiercelin, 495-496. — *Le Charlatan à travers les âges*, discours de M. le Dr Guillemet, 505-506. — *Compte rendu de la Séance du 18 novembre 1891*, 507-514.

CALAN (de la Lande de). — *Compte rendu du Congrès de Saint-Servan*, 335-342. — *Les Milices garde-côtes de Bretagne en 1766*, 459-472.

CHANONIE (C. de la). — *Le Costume dans les Armées royalistes*, 472-480.

ERNAULT (Emile). — *L'Hirondelle*, 316-318.

ESTOURBEILLON (Cte Régis de l'). — *Procès-Verbal de la Séance du 11 septembre 1891*, 342-351.

GIQUELLO (P.). — *Les Veillées de Kervignac : Armel et Félix* (suite), 246-259.

GOURCUFF (O. de). — *Deux Voyages imaginaires écrits par des Bretons*, 215-224, 306-316. — *Le dixième Livret : Pour fuir*, 86 87. — *L'Hôtel Drouot et la Curiosité*, par M. Paul Eudel, 87-88. — *Le Sage, romancier*, par M. Léo Claretie, 164-169. — *Don Quichotte ; Claude Barral*, par M. Georges Barral, 169. — *Portraits révolutionnaires : l'Abbé Jumel*, par M. C de la Chanonie, 264 — *Les Formes*, par M. R de la Grasserie, 429-430. — *Par la Lande*, par M. Victor Thomas, 430-432. — *Jean Kerglogor*, par M. P. M. Luzel, 432-433. — *Prologue d'Ouverture*, par M. Edouard Beaufils — Nécrologie : *M. l'abbé Lamontagne* 491-493. — *Répertoire de Bio-Bibliographie bretonne* de M R. Kerviler (13e fascicule), 496-498. — *Un Canton du Bocage vendéen*, 498-499. — *Au Vent*, par

Hosted by Google

M. Berthaut, 499-500. — *Quelques mots sur l'État civil de* M. Gaston Fraboulet, 501. — *Idéal et Naturalisme*, de M A. Santon, 501-502.

Grasserie (R. de la). — *De l'œuvre poétique d'Hippolyte Lucas*, 31-57. — *La Bénédiction*, 425-429.

Hamard (l'abbé). — *Un Prélat oublié : François Kirwan*, 435-450.

Joubert (André). — *Souvenirs des Cent-Jours en Maine-et-Loire* (mars-juin 1815), 351-361.

Keranflec'h-Kernezne (C. de). — *Notice sur le Château de Kerlouet*, 504-505.

Kerhlen (Yan). — *Er Plah diès de ziméein : La Fille difficile à marier*, 422-425.

Kerviler (J. M. V.) — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate*, 143-156 — *Dictionnaires des Locutions populaires du pays de Rennes en Bretagne*, par M. A. Coulabin, 433-434.

L. D. *Poésies eucharistiques*, par M. Jean Casier, 332-334.

L. P. F. — *Anciens Registres paroissiaux de Bretagne*, par l'abbé Paris-Jallobert, 330-332.

Lucas (l'abbé Y.-M.). — *Les Recteurs de Plouézec* (C.-du-N.), 129-136.

Macé (Albert). — *Leperdit, maire de Rennes* (suite), 17-31, 105-120, 195-215. — *Une Famille d'artistes bretons au XVIIe siècle : Les Ozanne*, par M. le Dr Ch. Auffret, 170-172. — *Documents authentiques sur la Constitution civile du Clergé dans la Mayenne*, par M. F. Le Coq, 172-174. — *De ci, de là*, par M. J. Philippe, 174-175.

Merlet (René) — *Guerres d'Indépendance de la Bretagne sous Nominoë et Erispoë*, 5-17, 89-105.

Monthuchon (Michel de). — *Notice sur MM. Michel des Essarts*, 410-422,

Oger (Emile). — *Symbole ; En blanc*, 480-482.

Oudin (Adrien). — *Circulaire ministérielle pour la Conservation des Monuments mégalithiques*. — *Recueil de Peintures et Sculptures héraldiques*, par M. Paul Chardin, 80-83.

Pocquet (Barthélemy). — *L'Opposition aux Etats de Bretagne*, 185-195, 265-279, 398-410.

Rochemont (baronne de). — *Magdalena*, 233-239.

Sébillot (Paul). — *Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne* (suite), 69-73, 239-246, 482-491.

Sylvane. — *Kerbourban*, 156-161.

Tiercelin (Louis). — *La Mort des Saints*, 73-78.

Tournemine (Vte de). — *Les Pommes de ma tante Cornélie*, 318-326.

Trévédy (J.). — *Le Siége de Crozon : Anglais et Espagnols en Bretagne*, (suite), 57-69, 125-129, 279-290, 383-398.

Venancourt (Daniel de). — *Les Poètes sincères : Ch. Le Goffic*, 136-143.

Vieuxville (Gaston de la). — *Descente des Anglais en Bretagne*, 224-232.

Villemarqué (H de la). — *Monseigneur du Marhallac'h*, 259-264.

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google
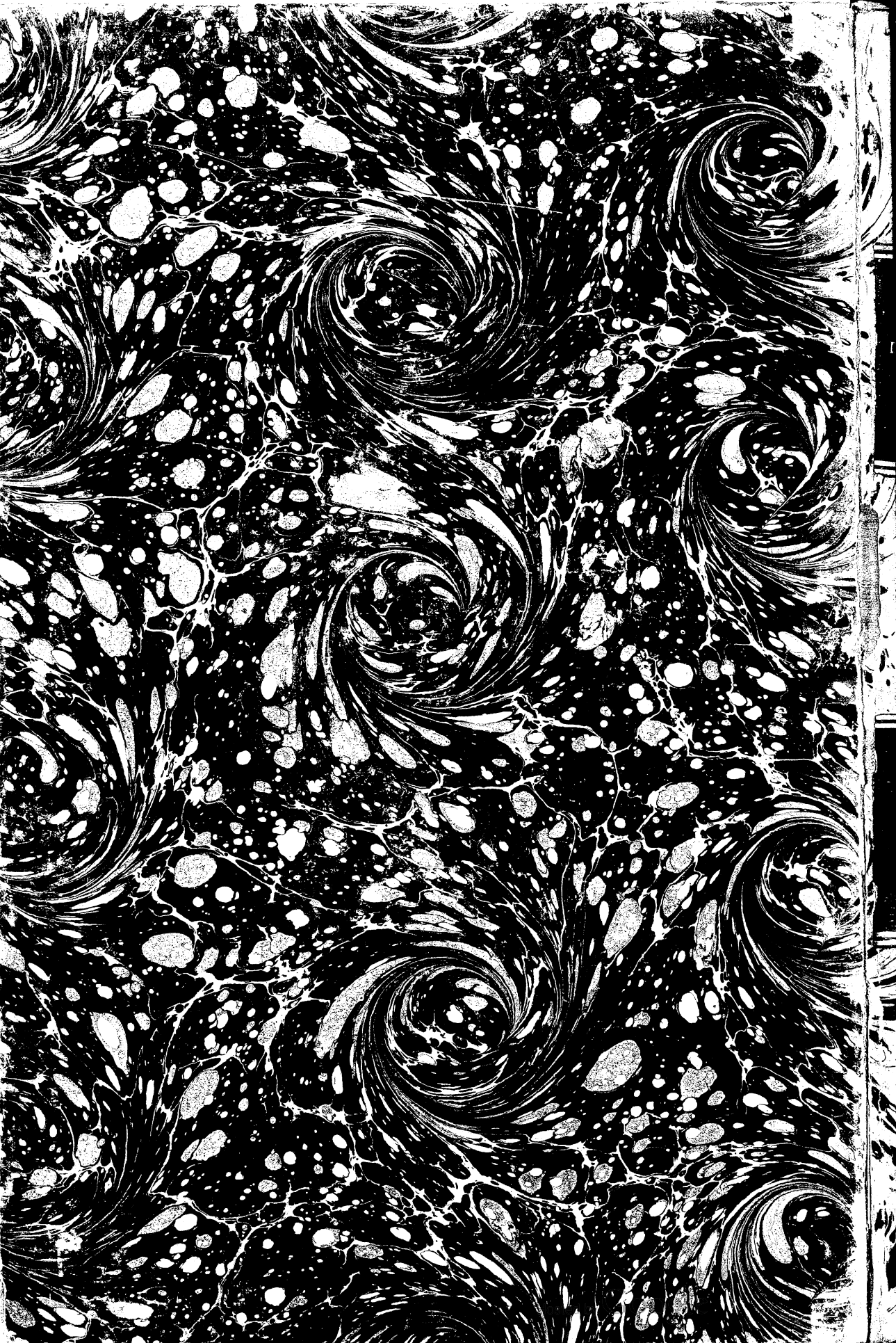
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02675 3767